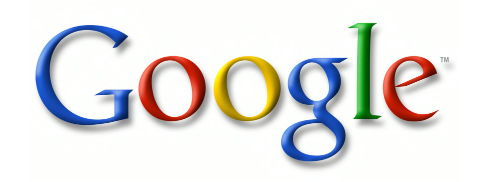
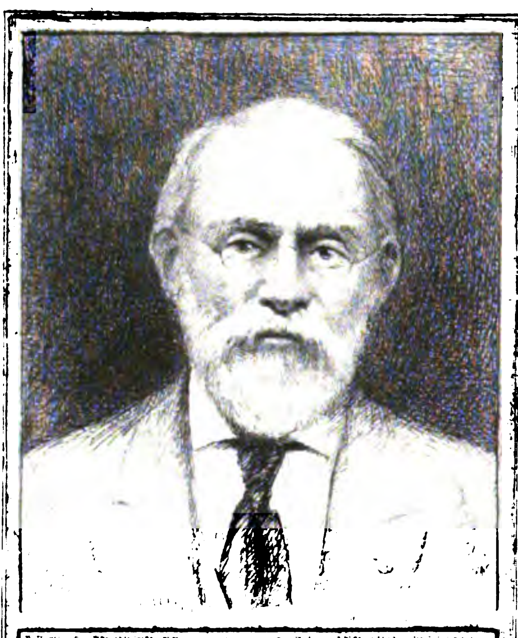
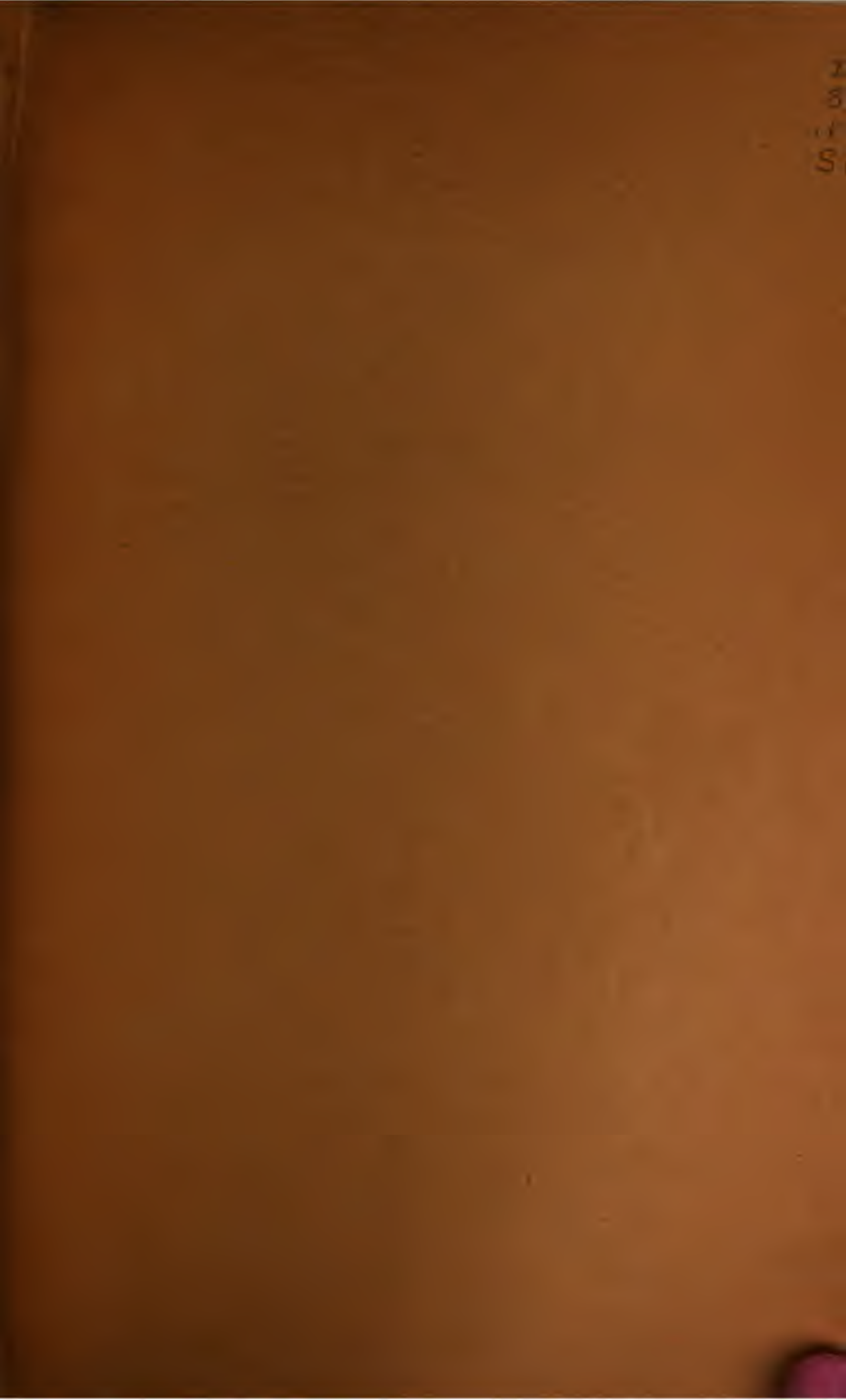

Google





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME NEUVIÈME

MÉMOIRES

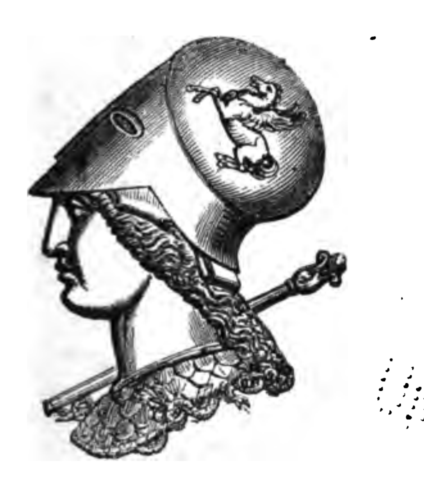
DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME NEUVIÈME



VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux.

P.-F. ÉTIENNE
LIBRAIRE
46, Rue de la Paroisse.

1873



SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 1871

SOUS LA

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTIN COCHIN

Membre de l'Institut,
Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur (1).

La séance solennelle du vendredi 22 décembre 1871 a été présidée par M. Augustin Cochin, membre de l'Institut, préfet de Seine-et-Oise et l'un des présidents d'honneur de la Société. Il n'a été donné qu'un seul jour à la Société des sciences morales d'avoir à sa tête l'homme de cœur, l'écrivain distingué, le magistrat éminent et sympathique, qu'une mort prématurée devait, quelques semaines après, enlever au service de son pays, dans tout l'éclat d'un talent qui promettait les plus grandes espérances. M. Cochin n'a donc fait que passer dans nos

(1) M. A. Cochin avait promis de rédiger, à la demande de la Société, le remarquable discours prononcé par lui à l'ouverture de la séance. Ses travaux multipliés, sa maladie et sa mort, survenue le 15 mars suivant, l'en ont empêché. M. d'Urclé a bien voulu rédiger de souvenir la courte analyse destinée a en donner une idée. (*Note du secrétaire perpétuel.*)

rangs, mais il y a laissé un souvenir qui ne s'effacera pas, et que notre Société eût voulu attacher au discours prononcé par lui le 22 décembre, et tant applaudi par elle. Mais ce discours, dans lequel M. Cochin a si bien mis en relief l'importance des sciences morales, était improvisé, et il n'a malheureusement pas été recueilli. L'auteur avait promis de l'écrire pour la publication de ce volume : la mort, dans sa rapidité, ne lui en a pas donné le temps, de sorte que la lacune si regrettable, qu'il est impossible de combler ici, est comme le témoignage même de ce talent si facile et si admirable d'improvisation, dont M. Cochin était doué.

En nous entretenant des sciences morales et de leur utilité, M. Cochin traitait un sujet qui lui était familier et qui le rendait, selon ses expressions mêmes, aux études les plus chères de sa vie. Il n'est pas, nous disait-il, d'étude plus importante, plus nécessaire, que celle des sciences morales, de la science et de la morale, de la science qui nous indique la vérité, et de la morale qui nous indique nos devoirs. Mais aussi bien, ajoutait-il, est-ce dans une société agitée, remuée comme la nôtre, troublée par tant d'événements, préoccupée de tant d'intérêts matériels, que l'on peut espérer de faire place à l'étude des sciences morales? Les événements et les intérêts ne forment-ils pas deux obstacles qui nous détournent de cette étude et nous empêchent presque absolument de nous y arrêter?

Les événements? En est-il en effet de plus sensibles, de plus entraînants, de plus irrésistibles, s'est demandé M. Cochin, que ceux dont Versailles même a été depuis deux ans le théâtre? Esquissant dans un rapide tableau, plein de mouvement et de vie, les scènes si diverses et souvent si douloureuses dont nos concitoyens ont été les témoins,

M. Cochin nous rappelait ces jours d'émotion qui précédèrent nos désastres, le départ de nos régiments partant tous pour aller défendre la patrie; puis après ce départ, ces nouvelles affreuses, ces désastres terribles; puis, bientôt, le lourd pas de l'invasion se rapprochant de nous; ces régiments d'étrangers nous arrivant de toutes parts; l'invasion enfin s'installant chez nous, s'asseyant à nos foyers, s'organisant sous nos yeux et s'y maintenant, hélas! pendant près de six mois de douloureux souvenirs; et après ces longs mois d'incurables souffrances, d'autres douleurs succédant à ces douleurs; la guerre civile succédant à la guerre étrangère; le gouvernement chassé de Paris par une insurrection parricide, obligé de chercher un refuge dans nos murs; puis pendant deux mois d'angoisses nouvelles, une lutte épouvantable déchirant le sein de la patrie, et enfin, à quelques pas de nous, l'assassinat des otages et l'incendie de Paris, couronnant bientôt cette œuvre de folie et de crime! Comment, après tant de malheurs et une si étonnante continuité de catastrophes, penser encore à des études spéculatives et nous occuper des sciences morales, quand il faut rebâtir nos maisons, réparer nos foyers, relever enfin toutes les ruines accumulées autour de nous? M. Cochin nous a montré que c'étaient ces événements mêmes qui nous commandaient et nous faisaient presque un devoir de nous adonner plus sérieusement que jamais à l'étude approfondie des sciences morales. Que de leçons, en effet, ressortent de tous ces événements! C'est à ceux qui étudient les sciences morales à les recueillir, et c'est à l'étude des sciences morales que nous devons demander les moyens de panser les plaies de la patrie, et d'empêcher le retour des malheurs sous lesquels a succombé la fortune de notre pays. Loin de nous détourner de l'étude

des sciences morales, les événements nous pressent au contraire de nous y livrer avec plus d'ardeur que jamais pour faire concourir toutes les sciences à la grande œuvre de notre relèvement national.

Les intérêts! Dieu me garde, disait avec raison M. Cochin, de médire des intérêts matériels. Rien n'est plus sacré, en effet, que l'intérêt. L'intérêt, mais c'est notre champ, notre foyer, c'est l'avenir de nos enfants, c'est le bonheur de nos familles, c'est la propriété même de notre pays. Il n'y a donc pas à s'élever contre les justes et légitimes préoccupations que nos intérêts bien entendus nous inspirent. Mais sont-ce nos intérêts qui doivent nous détourner de l'étude des sciences morales? Pour le croire, il faudrait aussi mal comprendre ce que sont réellement ces sciences, que ce que nous commandent nos intérêts. La morale, l'histoire, la philosophie, l'économie politique, sont autant de sciences qui sont appelées à servir nos intérêts et à nous éclairer sur eux. Il n'est pas même un seul de nos intérêts auxquels on puisse dire que ces sciences soient étrangères. Voyez même cette pièce de cent sous, nous disait M. Cochin, cette pièce de cent sous, que l'on peut bien regarder comme l'emblème de l'intérêt, car c'est sur elle que tous les intérêts viennent se fixer. Eh ! bien, cette pièce de monnaie, mais elle est fille de toutes les sciences, car toutes les sciences ont coopéré à sa fabrication. Si ce sont les sciences physiques qui ont fixé sa composition, c'est la géographie, c'est l'économie politique qui ont été appelées à en déterminer la mesure, le poids, la dimension et l'usage. Il n'est pas jusqu'à l'histoire qui ne soit liée à la fabrication de cette pièce, et dont cette pièce ne soit destinée à être un jour un des éléments. Or l'étude de l'histoire est inséparable de toutes les questions morales

et religieuses, et il n'est pas un seul des grands problèmes qui préoccupent si justement l'esprit humain auxquels l'étude de l'esprit humain ne conduise. Le millésime même frappé sur la pièce de monnaie ne rappelle-t-il pas ce grand événement moral du christianisme qui partage l'histoire en deux versants si dissemblables, et n'est-il pas aussi comme un témoignage de cette grande promesse qui, il y a dix-huit siècles, a traversé l'humanité ?

Ces considérations mènent loin, vous le voyez, nous disait M. Cochin, des intérêts matériels et de la pièce de cent sous. Tout se tient cependant, ajoutait-il, et toutes les sciences s'enchaînent, s'entr'aident et se complètent. Il ne faut pas les séparer, et il ne faut pas les séparer surtout de nos intérêts qu'elles doivent nous apprendre à mieux connaître et à mieux comprendre. L'économie politique, qui est une des sciences morales les plus importantes, est la science même des intérêts matériels dont elle a seulement pour objet de nous indiquer les lois. Ce sont donc nos intérêts eux-mêmes qui nous conseillent de faire de toutes ces sciences l'étude la plus approfondie et la plus sérieuse.

Ainsi tombent, devant la réflexion, tous les obstacles qui paraissent d'abord devoir nous détourner des sciences morales. Il n'est pas de science qu'il soit plus nécessaire de vulgariser aujourd'hui. Aussi M. Cochin terminait-il son discours en adressant à ceux qui en poursuivent courageusement l'étude les plus vives félicitations.

Discours de M. Henri D'URCLÉ, Président titulaire.

Messieurs,

Il y a plus de deux ans que vous m'avez appelé à l'honneur de présider vos séances; c'était une faveur dont j'ai d'autant plus senti le prix que, par mon âge, elle semblait moins s'expliquer et que je la devais principalement à cet esprit de confraternité indulgente qui n'a jamais cessé d'animer, d'unir et de faire vivre notre société. C'était aussi pour moi, qui retrouvais dans vos rangs presque tous les maîtres respectés de ma jeunesse, une tâche plus délicate que pour aucun autre ; vous me l'avez rendue facile par l'appui que vous m'avez prêté avec une bienveillance dont je tiens à vous exprimer toute ma gratitude. Ces pouvoirs de président, que vous m'avez ainsi confiés, expiraient régulièrement l'année dernière, et il y a un an qu'en d'autres temps j'aurais dû les avoir remis entre vos mains ; mais les calamités qui ont accablé notre pays et notre cité, et suspendu en quelque sorte, pendant dix mois d'angoisses, le cours de notre vie nationale, vous ont amenés à prolonger exceptionnellement mes pouvoirs jusqu'à cette année. Dans l'intérêt de l'unité et de la bonne direction de nos travaux, vous avez décidé de ne faire des années 1870 et 1871 qu'une seule année académique.

Ces années de lugubre souvenir pourront cependant compter pour près d'un siècle par les catastrophes qui les remplissent, et ce n'est pas une tâche facile que celle que m'imposent aujourd'hui les traditions de notre société en m'obligeant à prendre la parole et à solliciter

votre attention, après que les événements dont nous avons été les témoins semblent laisser si peu d'intérêt à des considérations d'un ordre purement spéculatif et moral. Presque tous, quelqu'ait été pendant cette période de malheurs publics le sort qui nous a été fait, n'avons-nous pas été violemment distraits de nos études les plus aimées par les événements eux-mêmes? Quel temps pouvions-nous donner aux travaux de l'esprit, quand nous sentions le sol du pays trembler sous les pieds de l'ennemi? Qui avait alors le cœur et l'esprit assez libres pour s'occuper de belles-lettres? Qui aurait pu se livrer, avec quelque suite, même aux études philosophiques les plus graves, alors qu'il n'y avait dans toutes les âmes d'autres préoccupations que celles du péril national? La philosophie la plus instructive était alors celle dont nous recevions les leçons de la main des événements avec une continuité implacable.

Mais aujourd'hui que nous sommes rendus à des temps plus calmes, l'heure est venue de nous dégager de ces souvenirs douloureux, et de n'en garder que les enseignements pour les mettre à profit. Il nous faut renouer, sans hésitation comme sans faiblesse, la chaîne trop longtemps interrompue de nos travaux. Plus que jamais, Messieurs, le travail, sous toutes les formes, est en effet devenu un devoir et une nécessité patriotique; c'est l'unique chance de régénération et de salut qui reste aujourd'hui à notre pays. J'ajoute que c'est aussi l'unique consolation qui puisse être accordée à notre amour-propre national si rudement châtié depuis un an; car si, comme le disait récemment à Versailles la voix si sympathique et si aimée de celui qui nous préside ce soir, il y a une humiliation cruelle à savoir que nous avons été battus par un ennemi qui avait sur nous l'incontestable avan-

tage d'une instruction plus solide et plus forte, c'est aussi pour nous une assurance bien consolante de penser qu'à l'aide de cette instruction, et surtout de cette éducation morale des esprits qui lui a fait défaut en ce siècle, la France peut, sans présomption, espérer encore de redevenir elle-même.

A cette grande œuvre du relèvement national, que tous les Français doivent avoir à cœur, il n'est pas une activité, une énergie, une bonne volonté qui soit inutile, et les sociétés comme la nôtre, toutes consacrées qu'elles sont aux pacifiques travaux de l'esprit, ont leur place, et une place importante, marquée d'avance dans ce travail de régénération et de salut. Et ne croyez pas que ce soit là un compliment auquel je demande seulement, pour la circonstance, de flatter votre amour-propre : loin de moi cette préoccupation oratoire ! L'objet de vos travaux est avant tout l'étude des sciences morales, et je crois fermement que si notre pays veut remonter le cours de l'adversité qui l'a mené déjà à l'abîme et qui pourrait l'y mener encore, il faut qu'il se décide à remonter résolûment celui des idées morales, sous l'influence desquelles s'est préparée cette décadence effroyable qui s'est révélée à nous par de si soudaines catastrophes. Bien aveugle en effet serait celui qui, à la chute d'un pays comme le nôtre, ne voudrait pas reconnaître d'autres causes que des causes purement accidentelles et politiques. Le mal est plus profond, car il ne réside pas seulement dans les faits, il est aussi dans les idées; et c'est là qu'il faut l'atteindre si l'on veut le combattre et le déraciner. Le moraliste a donc bien ici une œuvre particulière qui lui appartient et qui l'oblige à rechercher, dans la sphère même des idées spéculatives, la cause véritable de nos malheurs. Cet examen doit être fait sans ménagement

pour les illusions que notre esprit s'est le plus habitué à caresser. Ce n'est plus l'heure en effet de regimber contre les leçons de l'expérience; il faut nous rendre à la vérité, si dure qu'elle paraisse à notre amour-propre détrompé dans ses rêves. De toutes nos infortunes, la plus grande serait celle qui, nous confinant dans un aveuglement volontaire, nous rendrait inaccessible aux leçons de notre propre histoire : celle-là surpasserait toutes les autres ; il faut tout faire pour l'épargner à notre pays et à nous-même.

Or, sans sortir du cercle de nos travaux, sans transgresser ni la lettre, ni l'esprit même de notre règlement, qui nous a sagement interdit le domaine des théories purement politiques ou religieuses, nous pouvons facilement mettre à profit les souvenirs de bien des événements contemporains. Dans la sphère de la philosophie, ces événements peuvent être évoqués sans péril, surtout quand on ne leur demande que la valeur des idées morales qu'ils manifestent.

Il y a plus de trente ans que vos fondateurs inscrivaient déjà la philosophie de l'histoire dans leur programme, et jamais peut-être il ne fut plus opportun que de nos jours de mettre cette science à l'épreuve et de chercher dans l'influence de certaines idées l'explication d'une décadence, qui eût été moins rapide et qui serait moins profonde si elle n'avait pour cause tout un ensemble de chimères et d'illusions vaines et dangereuses sur lesquelles notre société vit depuis un siècle. Ce sujet, Messieurs, est bien vaste et bien aride aussi, en même temps que fort périlleux pour qui s'y aventure ; mais ne craignez pas que je veuille vous en soumettre un examen approfondi. C'est toute l'histoire de notre siècle qu'il faudrait résumer, et bien des motifs me font un

devoir d'être plus modeste dans mon ambition. Je voudrais seulement, et le plus succinctement possible, vous présenter quelques considérations toutes sommaires sur la situation morale des esprits à notre époque; je désirerais établir, d'abord, par quelle pente l'opinion publique a peu à peu laissé glisser notre pays jusqu'au bord de l'abîme, et indiquer ensuite par quelle voie il me semble que nous pourrions, si nous le voulions bien, arrêter le cours de la mauvaise fortune et préparer la revanche que nous avons à reprendre sur nous-mêmes, avant de penser à celle que, s'il plaît à Dieu, il nous sera peut-être donné un jour de reprendre sur d'autres.

Il n'est pas nécessaire d'être un profond penseur pour reconnaître que la société moderne, par ses lois, ses idées, ses aspirations, par tout l'ensemble enfin de sa vie intellectuelle et morale, dérive du siècle qui a précédé le nôtre. C'est là un fait presque évident et qui se passe de preuve. Tous, tant que nous sommes, enfants du XIXe siècle, nous sommes avant tout les fils du XVIIIe, dont plus ou moins, de gré ou de force, par persuasion ou par contrainte, nous avons recueilli l'héritage, accepté les idées, partagé les illusions, reçu l'impulsion, sucé, on peut le dire, les principes, et dont aujourd'hui nous éprouvons, dans la plus mauvaise fortune qu'ait traversé notre pays, les néfastes et désastreuses conséquences. Nous avons donc droit en quelque sorte de demander compte au XVIIIe siècle de ce que nous sommes et de ce qu'il nous a fait. Ce sont les idées mêmes dont il a été dans le monde le propagateur enthousiaste, qui peuvent seules nous révéler le caractère et la vraie portée des nôtres.

Le XVIIIe siècle s'offre à nous sous des faces sans doute

bien diverses. A lui seul il est tout un monde, et un monde dont on ne fait pas le tour dans une soirée. Mais si vastes que soient les horizons du XVIIIe siècle, il est une figure qui les domine tous par l'ampleur de sa pensée, l'élévation de son génie, la sagacité de sa pénétration, l'ardent enthousiasme de sa nature, l'éloquence toute de feu de son âme passionnée, la prodigieuse influence de ses écrits, de ses idées et de ses œuvres. J'ai nommé Rousseau.

A bien des égards, Rousseau ne peut cependant pas être pris pour le représentant de son siècle ; il tranche même sur son époque autant qu'on peut trancher. Si vous le comparez à la plupart de ses contemporains, vous êtes tenté de ne voir guère en lui qu'un irrégulier et, comme on dirait de nos jours, un réfractaire. Quoi de commun entre cette société riche, polie, fastueuse et railleuse du XVIIIe siècle, qui ne goûte l'esprit que comme un jeu, et ne voit dans la philosophie qu'un passe-temps, et cet enfant de Genève, à l'âme hautaine, fière, pleine d'orgueil, qui garde si vivace, comme un reproche contre le monde entier, le souvenir de sa jeunesse difficile, et de tous les métiers si divers, depuis celui de laquais jusqu'à celui de séminariste, par lesquels il lui avait fallu passer avant d'avoir mis son existence à l'abri du besoin. Quand Rousseau parut, il répondait si peu aux idées de son temps qu'il choqua tout le monde. Son premier ouvrage fut, au milieu de la société la plus enchantée qui fût jamais par les plaisirs de l'élégance et des lettres, une satire violente des lettres et de la corruption sociale. De sa part, c'était presque un défi. Jugez ce qu'il fallait d'audace pour s'élever contre la corruption des mœurs, dans un siècle qui avait vu acceptées par l'opinion publique les mœurs de la régence, et

pour tonner contre l'influence corruptrice des lettres dans un pays où Voltaire régnait en maître sur les esprits. Ce dernier paradoxe marque bien la distance qui séparait Rousseau de son siècle.

Au contraire, combien était grand l'ascendant de Voltaire sur ses contemporains ! On a dit qu'il en était le roi; il l'était, Messieurs, s'il ne faut consulter que l'engouement superficiel du public. Sa verve railleuse, sa gaieté toute gauloise, son esprit caustique et mordant, sa légèreté incrédule, son scepticisme doctrinal, la souplesse même de ses principes qui, à l'occasion, ne lui interdisaient pas les plus basses flatteries ni souvent les plus antipatriotiques; tout cela c'était bien, dans une nature douée des qualités les plus riches, le reflet de cette société brillante et dissolue du XVIII[e] siècle, où l'incrédulité était née de la corruption même des mœurs. Voltaire exerçait sur la société de son temps un empire d'autant plus facile qu'il l'exerçait surtout par les côtés les plus mauvais de son esprit, en flattant les passions, tout en attaquant les principes. C'est ce qui explique qu'il fut l'idole de la société même au renversement de laquelle il a eu tant de part.

A cette œuvre de renversement, entreprise par lui d'un cœur si léger et si allègre, Voltaire eut de nombreux collaborateurs qui, tous, répondaient encore mieux que Rousseau à l'esprit de leur temps. Ai-je besoin de les citer ? C'est Diderot, c'est d'Alembert, c'est tout le camp des philosophes et des encyclopédistes engagés dans cette lutte intellectuelle contre l'ancien régime. C'est d'Holbach lui-même s'attaquant avec un acharnement extrême à ce qu'il n'appelle dédaigneusement que des préjugés. C'est Helvétius enfin, dont la psychologie sceptique s'en prend à la morale elle-même.

Voilà bien les vrais représentants du XVIIIe siècle et ceux qui, le plus élégamment du monde, et avec tout l'accompagnement d'esprit et de belles manières qu'exigeait une telle œuvre, ont mis le plus profondément la pioche dans l'ancienne société pour la renverser. Ce sont les vrais démolisseurs de l'ancien régime.

Mais sont-ce là les véritables constructeurs du nouvel ordre de choses qui a surgi des ruines accumulées par eux ? Est-ce leur influence qui a édifié la société nouvelle et qui nous a conduits vers cette terre promise et inconnue du progrès, où tant d'aventures nous étaient réservées? A coup sûr, non ; bien plus propres à renverser qu'à rien édifier, ce ne sont pas les encyclopédistes du siècle dernier qui ont donné au nôtre sa charte de vie. Ce ne sont pas eux qui ont enfanté la société moderne ; et encore bien que beaucoup de leurs œuvres aient survécu par leur mérite littéraire au siècle qui les a produits, nul ne s'avise guère aujourd'hui de s'inspirer de leurs doctrines. Qui meure en effet leurs in-folios ? Qui s'enquiert de leurs opinions philosophiques ou de leurs théories économiques? Qui demande à leurs livres, même les plus fameux, autre chose que la tradition du goût et des délicatesses de la langue française ? Comme portée philosophique, il y a beaux jours que les encyclopédistes du XVIIIe siècle n'en ont plus d'aucune sorte. Leur œuvre est bien finie ; leur influence n'a guère survécu à eux-mêmes.

Or, il en a été tout autrement des destinées de Rousseau. A la différence des philosophes dont il fut le contemporain, et qui n'avaient guère à leur service que l'arme de la négation, Rousseau apportait à son siècle une foi nouvelle et tout ardente, une éloquence enthousiaste pleine de jeunesse et de vie. Cette éloquence, qui contrastait tant avec les goûts, les mièvreries et les tra-

ditions de mollesse sociale du XVIIIe siècle, fut justement ce qui combla l'abîme qui séparait Rousseau de son époque. Dès son premier ouvrage, on comprit qu'une puissance nouvelle était née, qui, avec des passions plus fortes et des idées plus jeunes, allait subjuguer les esprits. Peu importait le paradoxe qui choquait dans la thèse de Rousseau ; on sentait que le paradoxe n'était que l'accessoire, et que, l'accessoire disparu, il resterait un penseur. C'est ce qui explique l'immense succès de Rousseau. « Votre ouvrage, lui écrivait Diderot, prend tout par-dessus les nues : il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil. »

Le succès était bien en effet sans exemple jusque-là ; ce n'était qu'à l'esprit que les philosophes s'étaient presque toujours adressés. Rousseau visait plus haut ; il s'adressait à l'âme ; il saisissait l'homme par le plus intime de lui-même, par sa nature, où il trouvait les sens pour complices de ses théories. Il ne niait plus seulement ; il affirmait, il enseignait, il dogmatisait, et il avait en outre tout ce qui fallait pour convaincre et pour entraîner, pour séduire et pour passionner son siècle, l'ardeur unie à la foi, et le génie secondé par un caractère aussi inflexible que personnel. Que fallait-il de plus à ce siècle épris de nouveauté, amoureux de l'inconnu, faible dans ses convictions et détaché, par les efforts de ses plus beaux esprits, de toutes ses croyances traditionnelles ? Rousseau lui offrait une philosophie nouvelle, et en lui découvrant partout, dans les lettres comme dans la politique et la philosophie sociale, des horizons qu'il ne soupçonnait même pas, il devait le subjuguer par l'irrésistible ascendant de son génie. La philosophie de Rousseau, résumée dans le *Contrat social*, pénétra à tel point les esprits, qu'elle effaça presque toutes les autres,

et devint à elle seule la philosophie vivante du XVIII[e] siècle, celle qui ne devait pas, comme les écrits des encyclopédistes, ne faire que des ruines, mais qui allait donner la vie à la société nouvelle. La philosophie de Rousseau devait demeurer en effet le principal legs que l'ancien régime, en s'écroulant, laissait aux générations futures.

Mais hélas ! Messieurs, dans cette charte de vie, dans cet évangile de la société moderne, auquel nous devons depuis quatre-vingts ans tant d'espérances trompées, d'illusions perdues, d'efforts inutiles et d'entreprises avortées, que de germes de mort qui n'expliquent que trop bien la longue suite de nos mécomptes et de nos déconvenues !

Toute la philosophie de Rousseau repose sur trois erreurs capitales : erreur sur l'homme à qui il n'accorde que de nobles penchants, des inclinations natives généreuses et droites; erreur sur le peuple, dont il ne comprend pas la nature nécessairement plus ouverte à la passion qu'à la raison; erreur sur la société, qu'il suppose le résultat d'un contrat, et qu'il accuse de tous les vices dont il n'a pas vu le germe dans le cœur humain. Rousseau ne cherche pas à établir ces données sur l'expérience des faits dont il ne s'inquiète même pas. Son système est conçu et fait *à priori*. Il y adapte toute sa philosophie sociale, sans se douter que dans son argumentation, construite tout d'une pièce, il part de prémisses qui sont juste le contre-pied de la vérité.

Aussi, que d'erreurs en devaient résulter! Rousseau se fait l'apôtre de la liberté et de l'égalité sociale, et dans la conviction même où il est que l'origine du mal est, non dans l'homme, mais dans la société, il persuade peu à peu à son siècle que, pour détruire tous les maux dont le monde souffre, on n'a qu'à changer les conditions tra-

ditionnelles de la société, même celles de la société civile, qui est fondée sur la propriété. Rousseau a développé quelque part sur la propriété même le plus audacieux des sophismes, celui qui contient en germe toute l'histoire et toutes les plus sauvages convoitises du socialisme contemporain.

De la plupart de ses ouvrages, presque tous pleins de raisonnements aussi faux que spécieux, et qui, selon une remarque fort juste, avaient encore plus de prosélytes que de lecteurs, il restait un certain nombre de formules absolues, d'axiomes audacieux et de dogmes philosophiques les plus exagérés qui étaient répétés de bouches en bouches, pénétraient l'opinion et la préparaient à avoir des arguments et des excuses pour toutes les violences et pour tous les crimes.

Aussi, suivez peu à peu l'influence de Rousseau depuis quatre-vingts ans. En 1789, elle est maîtresse des esprits et on la retrouve partout, dans les livres, dans les journaux, à la tribune, jusque dans toutes les lois que l'on édicte. Jamais mouvement ne fut certainement ni plus spontané ni moins factice que cette merveilleuse efflorescence de la vie publique et nationale en 1789, que cette entreprise de rénovation politique et sociale qui était bien l'œuvre du pays tout entier, non d'un parti, encore moins d'une école ou d'une secte philosophique. Jamais non plus œuvre entreprise n'eut un but plus précis ni qui fut mieux tracé que par ces cahiers vraiment immortels que la France entière prit soin, en quelque sorte, d'écrire elle-même. Mais voyez le résultat de cette œuvre, et ce que peut avoir d'influence une idée fausse. Sous l'empire des idées de Rousseau, les législateurs que la France s'est donnés commencent leur œuvre, non par des actes, mais par des paroles, par une

déclaration solennelle de principes philosophiques. A coup sûr des politiques n'eussent pas agi ainsi : ils se fussent souvenus qu'ils n'avaient pas à refaire l'humanité ni la société, ce qui était une ambition un peu haute, mais à refaire la France : c'était une première faute, due à l'enseignement dogmatique de Rousseau ; elle allait être suivie de beaucoup d'autres : les idées philosophiques, dont les législateurs avaient la tête pleine, devaient faire avorter, dans l'anarchie et dans le sang des échafauds de 1793, ce grand et national mouvement qui, aux premiers jours de mai 1789, ne semblait promettre à la France que des jours de paix, de régénération et de liberté. C'est que, fidèles à leur maître, qui était Rousseau, les législateurs de 1790 et 1791, et après eux ceux de 1792 et de 1793, s'étaient imaginé qu'on pouvait modifier comme on voulait le contrat d'où était sortie la société, et tailler à vif sur une nation, vieille de quinze siècles, comme on eût fait sur une peuplade de sauvages ; ils voulaient faire, à leur tour, table rase de la société telle qu'elle existait, pour en faire une autre plus à leurs goûts et à leur gré. Le livre saint, la bible de ces hardis novateurs, c'était du reste le *Contrat social* lui-même, et, par ordre de la Convention, on faisait en 1793 tirer pour les seuls membres de cette trop fameuse assemblée une édition de luxe de ce traité de philosophie sociale, dont on essayait alors, avec une logique impitoyable, d'appliquer les théories et les principes.

Ce sont ainsi les idées mêmes de Rousseau et les rêves trompeurs dont il avait nourri l'esprit de ses contemporains qui ont fait dévier d'abord et avorter misérablement ensuite la grande œuvre politique de 1789 : depuis la déclaration des droits, jusqu'à la confiscation des biens, jusqu'à cette transformation violente du pays, en-

treprise encore plus par une haine aveugle du passé que par un pressentiment éclairé de l'avenir, l'histoire de la Révolution n'est qu'une application presque constante des théories de l'auteur du *Contrat social* et de ses utopies humanitaires. Les mœurs mêmes de la Révolution portent son cachet : cet amour naïf de l'inconnu, toujours confondu avec le progrès, joint à cet enthousiasme de l'antiquité qui devait être si fécond en parodies et en crimes, n'est-ce pas un reflet incontestable des principes, des œuvres et des pensées de Rousseau?

Mais, si funeste qu'elle ait été à l'œuvre de notre réformation politique, cette philosophie sociale de Rousseau avait tellement pénétré les esprits qu'elle devait survivre à l'épreuve sanglante de 1793, et léguer à notre siècle tout un ensemble de traditions aussi fausses que dangereuses sur l'homme, la société, la liberté, la souveraineté même, traditions que notre siècle ne s'est que trop bien assimilées, et qui depuis soixante-dix ans font sa faiblesse encore plus que sa force. S'il était nécessaire de suivre dans l'histoire contemporaine cette influence délétère de Rousseau, c'est l'histoire même de tout notre siècle qu'il faudrait faire : ses idées, en effet, ont partout pénétré, dans les lois, dans les institutions, dans les lettres, dans toutes les manifestations de l'esprit public. Dans nos lois successorales, c'est un amour excessif et presque fanatique de l'égalité sociale prêchée et rêvée par Rousseau, qui impose le partage forcé, au mépris de l'autorité naturelle et légitime du père de famille. Dans les lettres, c'est le naturalisme de Rousseau appliqué à la morale qui pénètre le roman, et qui, sous la plume même des meilleurs écrivains de notre siècle et des plus brillants comme Georges Sand, inspire souvent de monstrueuses justifications des plus coupables erreurs. Dans

un autre ordre d'idées, c'est encore sous l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle que devait se produire, il y a plus de quarante ans, ce mouvement d'idées étrange et puissant dont Henri de Saint-Simon fut le promoteur : les saints-simoniens, en plaçant la vertu dans le bonheur, en subordonnant la morale à la félicité et au plaisir, sont bien, en effet, dans un certain sens, les petits-fils de Rousseau dont non-seulement ils ont la tournure d'esprit, le caractère hautain, dominateur, autoritaire et absolu, mais dont ils partagent encore et développent même jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences toutes les utopies. Mais c'est dans l'ordre des idées, des préoccupations, des tendances et des aspirations politiques que l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle s'est, de nos jours le plus profondément et le plus universellement fait sentir. Je ne veux ni ne dois sans doute rien préciser ici du mouvement politique qui agite si convulsivement notre société. Il ne me sera cependant pas défendu de dire que notre siècle est en travail d'une démocratie qui tire toute sa force des promesses de transformation sociale que nous a léguées le XVIIIe siècle.

Depuis quatre-vingts ans, nous avons presque exclusivement vécu de ces promesses : promesses d'émancipation et d'égalité sociale, de fraternité et de concorde, de liberté et de paix, rêves d'un avenir chaque jour meilleur et d'un progrès indéfini, quelles sont les chimères que nous n'avons pas caressées? Or ce brillant programme de rénovation politique, que Rousseau a si hardiment tracé à notre société et qui a fait croire à l'aurore d'une civilisation nouvelle, serait-il téméraire de chercher à quoi il a abouti? Par la plus cruelle des ironies, il n'est pas une seule des perspectives que nous avait fait entrevoir la philosophie de Rousseau, qu'il nous ait été

donné d'atteindre. C'est presque toujours le contraire même de ce que nous poursuivons que nous avons recueilli.

Ainsi la liberté, l'égalité, la fraternité, la concorde et la paix ont semblé nous fuir avec le même empressement que nous mettions à les rechercher. La liberté ! nous n'en avons joui, en effet, que par intermittence, dans les interrègnes du socialisme et du césarisme, entre lesquels nous n'avons que trop de fois oscillé. L'égalité ! pour en avoir puisé l'amour à la source même de l'envie, nous avons vu ce qu'elle est devenue entre les mains des sectaires qui ne cherchent à élever sur nos ruines que des priviléges pour toutes les incapacités. La fraternité ! nous savons à quelles exterminations périodiques elle aboutit. Et pour la paix, surtout celle des esprits, vous ne savez que trop bien vous-mêmes ce qu'il en faut penser. La philosophie sociale du XVIII[e] siècle, qui nous avait promis tant de belles choses, n'en a donc en réalité tenu aucune. Depuis quatre-vingts ans, elle ne nous a valu que des mécomptes, et c'est sur sa faillite que nous vivons. Comment nous étonnerions-nous alors de notre décadence ? Nous vivons sur un fond d'idées, non-seulement fausses, mais encore vieillies et finies, dont les dernières conséquences ont été tirées, et qui, épuisées aujourd'hui, ne peuvent être fécondes qu'en avortements et en ruines. Ajoutez que, par la plus bizarre et la plus amère des dérisions, c'est dans ce domaine des idées et des utopies d'une société finie que nous cherchons le plus obstinément le secret de l'avenir : nous nous croyons même parfois d'autant plus progressistes que nous nous attachons avec plus d'acharnement à cette défroque usée de la philosophie sociale du XVIII[e] siècle. Erreur fatale qui est bien la source de toutes nos désillusions les plus

amères! Or, la désillusion est pour les sociétés comme pour les individus, une conseillère toujours dangereuse; elle engendre la lassitude, et la lassitude morale conduit à tous les égarements de l'esprit. Il ne serait pas juste de charger Rousseau du poids de toutes les erreurs de notre siècle. L'initiateur d'une doctrine n'est pas sans doute responsable de toutes les conséquences qu'elle peut avoir, et il est certain qu'il y a loin du déisme presque religieux de Rousseau au matérialisme athée de Comte; mais il s'attache aux idées une logique inflexible que l'esprit de l'homme ne voit pas, et qui bien souvent déjoue tous ses calculs et toutes ses prévisions. Le désenchantement presque complet que notre société doit aux doctrines, desquelles elle attendait une vie nouvelle, et qui ne lui ont guère valu qu'une décrépitude précoce, a jeté la déroute, la lassitude et la désorientation dans les esprits. Il n'en fallait pas davantage pour préparer l'éclosion ou la renaissance du matérialisme : le matérialisme, surtout sous la forme scientifique qu'il a pris de nos jours, n'est pas l'œuvre de Rousseau; mais il a trouvé dans notre société un état moral fait de désenchantements et de désillusions qui est bien l'œuvre de Rousseau et qui lui a préparé et facilité toutes les voies. Le matérialisme contemporain a été comme une ivresse intellectuelle, dans laquelle notre société, détrompée dans ses rêves, a cherché à s'oublier elle-même; c'est ce qui explique l'éclat et le bruit qu'il a pu faire : il a été ainsi un dérivatif au mal même qui nous mine; mais il n'a pas été le mal principal dont nous souffrons, car il n'est qu'une négation, et, grâce à Dieu, les négations ne font pas vivre.

Le grand mal de notre époque, c'est bien cette fausse philosophie sociale dont nous n'avons pu encore détruire

la tyrannique influence, et à laquelle nos destinées semblent liées comme à un rocher de Sisyphe. C'est cette philosophie qui nous fait vivre encore, et notre société, ainsi allaitée par des doctrines d'une santé aussi mauvaise, s'expose, selon la juste réflexion d'un écrivain contemporain, à mourir de ce qui l'a fait vivre, en vivant de ce qui ne peut que le faire mourir.

Il me semble, Messieurs, que c'est cependant de la nature même du mal dont notre société est le plus atteinte que nous devons tirer l'espérance de notre régénération morale. Nous ne souffrons pas, en effet, d'un mal inguérissable, nous sommes seulement les victimes d'une éducation morale mal faite, et les derniers événements ont surabondamment prouvé que l'infériorité de la France, vis-à-vis de l'Allemagne, était surtout une infériorité intellectuelle : c'est la tête qui nous a fait défaut, bien plus que le cœur : le cœur est encore chez nous bon et sain, et il nous trompe moins souvent que l'intelligence qui est évidemment affaiblie et dévoyée dans une partie de notre société.

Or on remédie à un vice d'éducation en changeant cette éducation, tandis qu'on ne remédie pas à un vice de nature ou de race, puisqu'on ne peut changer ni sa nature ni sa race. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, parce que c'est là non pas une de ces illusions à l'aide desquelles nous pouvons nous tromper encore nous-mêmes, mais bien le fondement d'une virile espérance dans l'avenir de notre pays.

Je n'ignore pas, à la vérité, de quelle pitié méprisante nos vainqueurs d'un jour ont, dans l'ivresse de leur triomphe, accablé les races latines, voulant faire croire à je ne sais quelle dégénérescence fatidique et définitive

de la race qui est la nôtre. A les en croire, la civilisation ne serait pas une œuvre de liberté, mais une question d'ethnographie et d'archéologie. Ne nous inquiétons pas de cette sotte prétention du pédantisme allemand, qui avilit ainsi, en la matérialisant, l'œuvre de la civilisation. N'objectons même pas que si les races latines ont sans doute contribué à peupler notre pays, elles y ont contribué avec tant d'autres races d'origine celtique, ibérique et même germanique, que dans une nation formée d'éléments si divers il serait bien difficile de reconnaître celui qui aujourd'hui domine les autres. Dans les cloches de nos églises, les métaux, en s'alliant, ne se confondent pas moins, et l'on ne distingue guère dans leur son le son de chacun d'eux.

Notre race française, dans son unité nationale, est de taille à braver tous les dédains et à soutenir toutes les comparaisons. Une année n'efface pas des siècles, et les siècles sont là qui témoignent de la virilité, de la fécondité, de l'énergie et de la vitalité de notre pays. Ce sont même, on doit le dire, bien plus les défauts de nos qualités, que l'absence des qualités nécessaires, qui ont fait dans ces derniers temps notre faiblesse, tandis que ce qui faisait la force de nos ennemis venait, au contraire, chez eux des qualités mêmes de leurs défauts. Nous avons été vains sans doute, orgueilleux, follement présomptueux; nous avons cru à des chimères; nous nous sommes nourris d'utopies; nous avons dédaigné le travail, l'instruction; nous nous sommes imaginé que nous avions le monopole de la suprématie et de la victoire : illusions funestes qui nous ont coûté bien cher, mais aussi vices d'éducation, dont nous pouvons nous corriger si nous le voulons bien. Les Allemands peuvent-ils en dire autant et affirmer, avec la même assurance, qu'ils

acquerront, s'ils le veulent, tout ce qui leur manque? Sans doute, ils ont des qualités sérieuses, — notre amour-propre national n'est pas intéressé à les nier, — ils ont l'amour du travail, la tenacité de la volonté, le respect de la discipline : mais ce sont là des qualités attachées à la lourdeur native de leur esprit, et cette lourdeur les rend incapables de toute visée morale un peu haute : ils peuvent conquérir bien des empires ; je serais surpris qu'ils conquissent celui des esprits. Car je doute qu'aucune éducation intellectuelle les initie jamais à ces traditions de tact, de goût et de grâce, à ces sentiments de générosité et d'honneur, qui, en France, au contraire, ne s'apprennent même pas, tant ils sont instinctifs et comme de race ; ce sont là, en effet, des délicatesses d'esprit que leur nature morale ne comporte même pas. Nous avons donc sur eux l'avantage de pouvoir nous réformer, tandis qu'ils n'ont pas la faculté assurée de pouvoir seulement se compléter. Nous n'avons pas le droit, vous le voyez, d'abaisser notre orgueil de race devant ceux qui se prévalent tant du leur : tout au contraire, est-ce un devoir pour nous de n'être pas humbles pour nos ancêtres ; nous n'avons à l'être que pour nous : ce n'est pas la race en effet qui, chez nous, est en défaut, c'est nous-mêmes.

Il me semble que la voie du salut se trouve ainsi toute tracée. Nous sommes un peuple dont l'éducation morale, faussée à la fin du siècle dernier, est à refaire. Ce relèvement, ce redressement de la patrie, ne peut s'opérer que par une rénovation intellectuelle complète, que par une renaissance hardiment poursuivie des idées spiritualistes et chrétiennes. N'avons-nous pas, du reste, des précédents qui nous sont offerts, et ne trouvons-nous pas, dans notre propre histoire, un enseignement qui

peut nous servir d'exemple? Au commencement du siècle, après la chute du premier empire, nous étions tombés bien bas : nous nous relevâmes vite cependant : nous vîmes sous l'égide bienfaisante et libérale du régime parlementaire, une admirable, surprenante et consolante efflorescence de la vie intellectuelle et morale, rendre à la France dans le monde des esprits cette suprématie qu'elle avait perdue sur les champs de bataille. C'était une revanche qui en valait déjà bien d'autres. Nous ressaisissions en Europe cette maîtrise intellectuelle que personne ne pensait encore à nous disputer. La France, rajeunie au souffle vivificateur de la liberté, se prenait de passion pour le culte des lettres, s'enivrait de nobles enthousiasmes pour les idées, les écoles et les doctrines, qui surgissaient de toutes parts avec une fécondité admirable. Grande époque que celle-là ! Augustin Thierry défrichait courageusement les champs inexplorés de l'histoire, Cousin réfutait Condillac, Châteaubriand brillait encore de tout l'éclat de sa renommée la plus pure. Dans cette lutte des esprits, les idées spiritualistes reprenaient leur empire, et le prestige des idées morales du XVIII[e] siècle s'effaçait peu à peu. Malheureusement cette ère bienfaisante de vivification intellectuelle devait, par un concours de circonstances fatales, être close trop tôt, alors qu'une rénovation partielle du spiritualisme n'avait pu s'opérer encore que dans les classes élevées et instruites : dans les classes inférieures de la société, les traditions philosophiques du XVIII[e] siècle, en se développant à leur aise, laissèrent libre carrière à l'éclosion des plus funestes doctrines. Et c'est là qu'aujourd'hui même nous les retrouvons plus vivaces et plus menaçantes que jamais, par les crises sociales qu'elles provoquent. Parmi les gens instruits, les idées de Rousseau n'ont plus, à

quelques exceptions près, que de rares prosélytes ; mais dans les classes peu éclairées, dont elles flattent les passions, elles trouvent des légions de sectaires souvent inconscients qui les faussent et les corrompent encore en s'en emparant, et qui, avec cette impitoyable logique propre aux instincts populaires, y cherchent contre tout l'ordre social les armes les plus redoutables et les plus dangereuses.

L'intérêt social, autant que l'intérêt de notre régénération politique, nous fait ainsi un devoir, vous le voyez, de réagir par un grand effort de rénovation intellectuelle contre le courant des doctrines funestes qui portent nos destinées depuis un siècle. Il n'y a pas pour nous d'autre voie de salut, et toute réforme qui ne serait pas secondée par un mouvement d'idées correspondant demeurerait impuissante et stérile. Nous voici revenus ainsi, Messieurs, à l'objet même des sciences morales, et non-seulement à leur efficacité, mais encore à leur légitime et nécessaire influence; elles sont, sans contredit, l'alpha et l'oméga de toutes nos évolutions politiques et sociales : il n'y a que les réformes qu'elles consacrent qui demeurent. Et, sachons-le bien, nous ne parviendrons à faire refleurir, dans notre société, l'esprit de discipline et de sacrifice, le respect de la hiérarchie et de l'autorité, l'amour du devoir et du travail, nous n'obtiendrons jamais de liberté vraie et durable, que si, avant tout, nous nous décidons à rompre avec des traditions funestes qui ne peuvent nous donner rien de tout cela.

Il faut aux solutions de l'avenir d'autres inspirations que celles de cette philosophie du XVIIIe siècle aujourd'hui sénile et surannée et définitivement jugée et condamnée par quatre-vingts ans d'épreuves, de mécomptes et de catastrophes.

Ainsi éclairé par la trop longue histoire de ses infortunes, il me semble impossible que notre pays ne puise pas en lui-même la force de s'ouvrir, par quelque grand acte de vigueur nationale, une voie large et digne de lui vers des jours meilleurs et plus heureux. Si incertain que paraisse à plusieurs l'avenir qui nous attend, je veux écarter de mon esprit toute prévision trop sombre, et ouvrir mon cœur à une inébranlable confiance dans les destinées d'une nation, qui, après des malheurs sans exemple, donne chaque jour, comme la nôtre, des preuves d'une vitalité prodigieuse. Le passé seul de la France me semble le garant de ce que, sous l'étreinte du malheur, elle peut trouver d'énergie capable de lui rendre sa prospérité la plus haute. N'a-t-elle pas, en effet, connu plus d'une fois déjà l'épreuve de la plus redoutable adversité, et ne sait-elle pas, de reste, comment on triomphe de la plus mauvaise fortune. Après que son épée eut été brisée dans les champs de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers, nos pères auraient pu croire à jamais perdus les destins de la France. Ils n'en désespérèrent pas, cependant; ils savaient que Dieu n'abandonne pas les nations qui ne s'abandonnent pas elles-mêmes; et le même siècle qui avait vu le comble de notre détresse nationale, devait peu d'années après voir la victoire nous revenir sur les pas de Jeanne d'Arc, et le vieil arbre franc reverdir bientôt au souffle d'une vie nouvelle. Sans doute, nous n'avons pas de nos jours à compter sur le miracle qui ne nous est ni dû, ni promis, mais nous avons le devoir impérieux de compter sur nous-mêmes, et par le travail, l'instruction, par l'esprit de sacrifice et de désintéressement, par la pratique des vertus solides, par le culte des idées morales et religieuses, de préparer sans relâche la grande

œuvre de notre régénération nationale. C'est la loi de notre histoire que notre pays renaît de ses malheurs et que ses infortunes même servent d'aiguillon à son énergie. Gardons-nous donc d'un trop lâche abattement. L'avenir peut encore être à nous si nous le voulons bien, car il est à qui le conquiert et l'achète, et il est vrai de dire que les nations ont presque toujours les destinées qu'elles méritent. A nous ainsi de mériter à notre pays un avenir digne de son passé. Pas d'illusion sans doute, et plus de ces présomptions vaines qui nous ont été tant de fois si fatales ! Mais pour éviter un excès, ne tombons pas dans un excès contraire. Pas de défaillance surtout ; point de découragement funeste. Ne doutons ni de nous-mêmes ni de l'avenir ; mais travaillons résolûment, persévéramment, avec une tenacité invincible et une inaltérable confiance dans les destinées de la patrie.

Il n'y a pas de mauvaise fortune que le travail secondé par une virile confiance ne parvienne à vaincre, surtout dans un pays comme la France, qui n'est tombé que parce qu'il s'était imprudemment engagé dans une voie mauvaise, mais qui, dans une voie meilleure et plus sûre, ne peut manquer de retrouver avec sa vitalité native les traditions de son génie, de sa prospérité et de sa grandeur.

Rapport de M. ANQUETIL, Secrétaire perpétuel, sur les travaux de la Société pendant les deux années académiques 1869-1870 et 1870-1871.

MESSIEURS,

Deux ans et plus se sont écoulés depuis notre dernière séance solennelle, deux ans marqués par les plus effroyables catastrophes, deux ans longs comme autant de siècles, et au souvenir desquels on se prend à se demander si l'on veille ou si l'on ne subit pas la douloureuse oppression d'un rêve sinistre.

Il nous a fallu quelque courage pour reprendre, dès le 12 mai dernier, le cours de nos séances hebdomadaires interrompues par l'invasion, alors que le fracas d'une guerre impie retentissait jusque dans notre paisible enceinte, alors qu'en rentrant le soir dans nos foyers attristés, nous voyions l'horizon sillonné par les éclairs incessants du canon, embrasé par les reflets sanglants de l'incendie allumé par d'exécrables parricides.

Chose étrange! Même pendant la première de ces deux années, le travail avait quelque peu langui parmi nous, nous avions eu nos heures de défaillance, et nous avions éprouvé par instants cette espèce d'abattement et de torpeur que ressent la nature à l'approche de l'orage. Le rapport d'aujourd'hui signalera plus d'une lacune dans la série de nos travaux ordinaires; mais nous avons droit d'espérer que ces lacunes seront promptement comblées par de communs efforts, et qu'ici comme sur

tous les points du pays, les intelligences remonteront bientôt, suivant la belle expression d'un grand poète, vers ces paisibles sanctuaires que la science éleva sur des hauteurs sereines.

Quand la tempête mugit, tous les passagers se doivent au salut du vaisseau, qui seul peut sauver l'équipage; passagers d'un navire en détresse, dévouons-nous donc sans réserve au salut commun, si nous voulons assurer le nôtre; cultivons, retrempons les intelligences et les caractères; élevons la génération nouvelle dans le culte du simple et du vrai, du grand et du beau, du juste et du saint, dans le mépris du plat et du vulgaire, dans l'horreur du pompeux, du grotesque et du faux; dans notre sphère modeste, ici, n'oublions pas que les travaux de l'esprit, plus que les succès des armes, ont fait de tout temps la gloire et la puissance de la France; n'oublions pas que les loisirs laborieux de la spéculation même et de la science pure ne sont jamais stériles; et, sans déprécier le rôle de Marthe, qui s'agitait et se démenait aux soins matériels de la maison, tandis que Marie écoutait les enseignements du divin Maître, rappelons-nous que le Christ a dit : « Marie a choisi la meilleure part, et cette part ne lui sera jamais ravie. »

Pardonnez-moi, messieurs, un exorde qui peut-être excède les droits de mon rôle, et laissez-moi vous présenter brièvement l'esquisse de nos travaux.

M. Thibierge, dans une série de communications interrompues par son départ de notre ville, a esquissé à grands traits l'histoire du droit, ou, pour mieux dire, de la notion même du droit, notion qui, tout absolue que nous la montre d'abord l'éducation philosophique et chrétienne que nous avons reçue, ne laisse pas d'avoir passé par bien des phases, et d'avoir subi de nom-

breuses éclipses. Aussi bien quand il nous arrive de remonter le cours des âges, rencontrons-nous des doctrines fort opposées, et sommes-nous obligés de constater qu'au lieu de donner au droit une existence absolue, éternelle, indépendante des formes et des révolutions sociales, plus d'un philosophe et plus d'un législateur ne lui ont donné d'autre origine ni d'autre base que l'utilité publique et le consentement général. On se demandera peut-être à quoi bon se préoccuper de telles questions quand il y a des codes et des lois : à quoi nous répondrons que les codes et les lois ne sont que des formes plus ou moins parfaites, plus ou moins adéquates d'un type idéal, que le genre humain appelle d'un mot *le droit*, sans jamais le confondre avec ses manifestations plus ou moins imparfaites, plus ou moins lumineuses.

Cette étude de M. Thibierge l'a conduit à quelques digressions provoquées le plus souvent par les discussions qui ne manquent jamais de s'engager ici sur les matières d'un caractère plus ou moins philosophique.

C'est ainsi qu'il a été amené à vous signaler les différences essentielles qui existent entre les combats singuliers dans les temps antiques et ces tristes combats, nés d'une autre cause, et que nous désignons sous le titre de duels.

En parlant du droit romain, M. Thibierge a rencontré sur sa route le nom de Caton l'Ancien, de ce grand orateur, de ce grand historien, de ce grand jurisconsulte, que Cicéron prisait si haut et reprochait à ses concitoyens de méconnaître. M. Thibierge a essayé de jeter une nouvelle lumière sur cette physionomie de la vieille Rome, l'une des plus curieuses et des plus originales sans contredit qu'elle nous ait laissées.

Il est de l'essence du droit, formulé en textes précis,

d'être porté à la connaissance de tous. M. Thibierge vous a montré que les Romains, tout aussi bien que les Grecs, ont employé les affiches pour promulguer les lois et les édits, afin que nul ne fût en droit de dire : J'ai failli par ignorance. Aujourd'hui encore n'admettons-nous pas comme un principe fondamental, que nul n'est censé ignorer la loi? Ce qui ne veut pas dire à coup sûr que tous les citoyens puissent et doivent connaître les myriades d'articles dont sont hérissées nos myriades de lois (car ce serait ordonner l'impossible, comme vous l'a fait remarquer notre collègue), mais que chaque citoyen, dans tous les actes simples de la vie ordinaire, doit veiller à ne porter aucune atteinte au droit écrit non plus qu'au droit naturel. Et si complexe qu'il soit dans ses formes, le droit chez nous, Dieu merci, ne se rapproche-t-il pas assez de la nature pour qu'aucune conscience droite et honnête ne soit guère exposée à méconnaître la loi?

M. Doublet a entrepris de vous retracer l'histoire de la famille en vous montrant par quels degrés et par quelles vicissitudes elle est arrivée à sa constitution telle que nous la voyons dans les temps modernes. De nombreuses séances ont été consacrées par notre collègue à cette exposition, qu'il n'a point terminée, n'ayant pas même effleuré la période du moyen âge. Le travail de M. Doublet ne saurait être analysé dans ce rapport; qu'il me suffise de vous rappeler, entre tous, deux chapitres dont le second surtout a provoqué des débats longs et sérieux : la polygamie chez les premiers Israélites, d'une part; de l'autre, le *concubinat* romain, sorte de polygamie que l'ancienne Rome n'avait point connue, mais que les vainqueurs rapportèrent de l'Orient, qui devint assez générale pour que les effets de ces sortes d'unions

fussent réglés par le législateur, qui a laissé de sa persistance des témoignages indéniables dans les recueils des jurisconsultes, et dont les lois édictées par les princes chrétiens depuis Constantin jusqu'à Justinien ne triomphèrent qu'à grand'peine.

Il y a dans les œuvres des écrivains qui nous ont laissé de nombreux monuments de leur génie des parties classiques pour ainsi dire et connues de tout le monde ; il en est d'autres qui ne le sont guère que des lettrés de profession ; et ces parties ne sont pas toujours les moins intéressantes à bien des égards. Tout le monde connaît les immortelles *Catilinaires*, tous les moralistes admirent et méditent le *Traité des Devoirs;* peu de gens ont lu la lettre que le grand orateur adressait à son frère, alors que celui-ci aspirait au consulat, afin de lui tracer la voie la plus sûre et la plus honnête ; je me trompe, la moins déshonnête pour arriver au terme de son ambition. En analysant, parfois même en traduisant ce curieux opuscule, M. Anquetil vous a semblé lire une œuvre toute contemporaine, où les hommes et les choses du jour sont à peine déguisés sous des appellations antiques. C'est bien le cas de dire : Le flambeau du présent éclaire les obscurités du passé.

Vous devez à M. l'abbé Barranger, l'un de vos correspondants, une notice relative à la découverte faite à Villeneuve-le-Roi, en juillet 1869, d'une statuette d'Osiris en grès lustré et d'une conservation parfaite, statuette dont il vous a envoyé deux dessins, l'un de face, l'autre de profil.

MM. Digard et Vatel ont signalé à votre attention la découverte à Paris de substructions assez considérables sur la nature et sur l'importance desquelles les antiquaires ne paraissent pas s'être parfaitement accordés.

Ces vestiges antiques méritaient-ils d'être pieusement conservés? ou bien leur conservation n'avait-elle aucun intérêt ni pour l'art ni pour l'histoire? D'autres préoccupations ont distrait les esprits, et il est fort douteux qu'aujourd'hui l'on y songe encore.

M. Belot a détaché pour nous de ses études sur l'histoire romaine, et principalement sur l'histoire des chevaliers, un chapitre dans lequel, étudiant le personnage si étrange de Marius, il s'est attaché à montrer quel fut le rôle de ce paysan d'Arpinum dans l'antagonisme qui mit aux prises les chevaliers et les patriciens. M. Belot vous a prouvé que le rôle de Marius fut le même en Afrique dans sa lutte contre Métellus, où le vieux patricien fut vaincu, en Italie, dans sa lutte contre Sylla où le patricien demeura victorieux mais pour un temps, et non sans entrevoir que César épargné par lui ne tarderait pas à renverser la vieille constitution romaine.

On trouve dans les *Mélanges* de Voltaire un opuscule plein de verve et de bon sens intitulé *Conseils à un journaliste*, dans lequel sont énumérées toutes les connaissances indispensables à quiconque s'arroge le privilége d'être le Mentor de l'opinion publique. Langues et littératures anciennes, langues et littératures étrangères, philosophie, morale, législation, diplomatie, sciences et arts, tout en un mot lui doit être familier, s'il ne veut mériter qu'on le traite d'ignorant folliculaire. Je crains que nos innombrables publicistes n'envisagent pas tous leur profession du même œil que Voltaire, ou plutôt ne croient à je ne sais quelle grâce infuse, à je ne sais quelle lumière surnaturelle illuminant tout à coup les champions mal armés qui se précipitent dans cette aventureuse carrière. Combien peu de ces publicistes improvisés connaissent les sources et les origines de notre his-

toire! Combien peu se font notamment une idée de l'activité des esprits durant cette ère de rénovation sociale qui s'appelle le XVIe siècle! Combien peu soupçonnent que les problèmes politiques et sociaux qui s'agitent aujourd'hui dans le monde sont presque les mêmes qu'abordait Ottmann dans son *Franco-Gallia* que M. Cougny vous a fait connaître dans un mémoire plein de faits et d'aperçus originaux! Répétons à ces dominateurs nouveaux, à ces maîtres dont le joug n'est pas léger, à ces improvisateurs de chaque jour, ces paroles du prophète que répétait Bossuet dans la chaire chrétienne : « Entendez, grands de la terre, instruisez-vous, arbitres du monde. »

M. d'Urclé, fidèle à l'engagement qu'il avait pris, a continué de vous entretenir du problème historique qui se rattache à la captivité de l'*homme au masque de fer*. L'énigme a-t-elle été devinée par M. Topin? L'homme au masque de fer n'est-il autre que Mattioli, l'ancien ministre du duc de Mantoue? ou bien serait-il vrai que M. Loiseleur a démoli de fond en comble l'édifice de M. Topin, sans arriver lui-même à aucun résultat? et les juges du procès seraient-ils condamnés à le laisser éternellement pendant? Je n'oserais l'affirmer, mais il est permis de le craindre.

Le beau livre de M. de Tocqueville intitulé : *la Révolution et l'ancien régime*, fut ici-même, lorsqu'il parut il y a quinze ans, l'objet d'une importante étude, dont les points les plus saillants se trouvent consignés dans le rapport annuel de votre secrétaire. Notre regretté collègue Bouchitté avait apporté dans cette étude toute la circonspection et toute la réserve qu'exigeaient les circonstances; votre secrétaire n'en avait pas apporté moins dans son rapport, et pourtant ce rapport excita des ombrages, la hardiesse révolutionnaire de l'un et de l'au-

tre fut dénoncée, et faillit mettre notre Société en péril. N'est-ce pas le cas de dire avec le poète :

Etrange retour des choses d'ici-bas !

En vous entretenant à quinze ans de distance de ce même ouvrage dont l'auteur fut à la fois un grand penseur et un grand citoyen, M. d'Urclé n'a couru pour lui-même, Dieu merci, et n'a fait courir à personne aucun danger. Notre collègue, encore sur les bancs du Lycée quand le livre parut, ne connaissait point le travail du collègue qui l'avait devancé ; mais tous les deux se sont trouvés d'accord ensemble, d'accord avec l'opinion publique, tant il est vrai que la vérité triomphe toujours et s'impose à toutes les intelligences.

Je ne ferai que mentionner trois autres communications de M. d'Urclé relatives, l'une à l'abbé Suger, à ce grand ministre qui sut concilier les qualités qui font l'honnête homme et les talents qui font le véritable homme d'État, l'autre à l'organisation politique et sociale de l'île de Jersey, la dernière à l'introduction dont M. Stoffel a fait précéder la récente publication de ses rapports sur l'état militaire et politique de la Prusse et de l'Allemagne. M. d'Urclé vous a montré que dans cette introduction se trouvent abordés, en dehors de la politique proprement dite, des problèmes moraux d'une importance fondamentale, problèmes que la France devra résoudre, et dont la solution décidera de son avenir.

Les brillantes fêtes dont notre parc naissant fut le théâtre en 1668, fêtes racontées minutieusement par Félibien, et qui durèrent une semaine entière, ont fourni à M. Le Roi l'occasion de revenir avec de plus grands détails sur la célèbre grotte de Thétis, si admirablement

décrite dans la Psyché de La Fontaine. L'exemplaire précieux qui contient les magnifiques gravures où cette grotte est représentée sous tous ses aspects, a passé sous vos yeux, et de là est venue chez plusieurs d'entre nous la pensée de rééditer par les soins de notre Société l'œuvre charmante de notre grand fabuliste. Qu'arrivera-t-il de ce projet déjà si loin de nous, quoiqu'il ne date que d'un an? Je ne sais. Mais s'il s'exécute, les gravures représentant la grotte de Thétis ne seront pas le moindre ornement d'un bel et bon livre.

Vous n'avez pas oublié les recherches auxquelles s'est livré M. Le Roi concernant les dépenses de deux célèbres favorites, Mme de Pompadour et Mme du Barry. Les résultats de ces recherches sont consignés dans des travaux insérés au recueil de vos mémoires. Toutefois, la moisson faite, M. Le Roi trouve encore à glaner, et il a intéressé votre curiosité en vous faisant connaître un curieux mémoire du tailleur de Mme Du Barry à l'époque de l'intrigue ourdie par son frère, mémoire où figurent des sommes vraiment fabuleuses pour la livrée de ses gens, trente-deux mille livres en deux ans! Quels traits de lumière et quelles révélations dans ces chiffres éloquents!

Quand une erreur est une fois accréditée, le public qui l'adopte ne se laisse plus détromper. S'il est au monde une chose certaine et indubitable, c'est que l'air national anglais *God save the King* est l'œuvre de Haendel. Eh bien! nombre de gens crient partout au plagiat, et l'ignorance va répétant à l'envi que cet hymne, composé pour la maison de Saint-Cyr, peut être revendiqué par nous comme une propriété nationale. M. Le Roi, provoqué par la répétition obstinée de ce mensonge historique, a dû revenir encore une fois sur les explications précises qu'il a si souvent fournies, et vous démontrer

que le recueil authentique et complet des chants de Saint-Cyr que possède la Bibliothèque de notre ville constate que cette revendication n'est fondée sur aucun titre.

M. Le Roi ne veut point concéder à la vallée de la Loire le privilége d'avoir fourni à la table de Henri IV le vin de Suresnes dont ce prince parle quelque part avec un plaisir que nous ne concevons plus guère, s'il s'agit du vin récolté maintenant sous les remparts du Mont-Valérien. M. Le Roi, d'accord avec la tradition locale, tient pour les bords de la Seine; et si Henri IV aimait ce vin, c'est qu'il était meilleur qu'aujourd'hui; c'est que, si au lieu de chercher la quantité qui les enrichit, les vignerons actuels de notre Suresnes visaient à la qualité qui illustre, à l'aide d'un meilleur cépage, ils obtiendraient de meilleurs produits.

M. Le Roi vous a fait connaître encore la date très récente à laquelle les anciennes matrones furent dépossédées au profit des médecins du privilége de présider à l'accouchement des reines et des princesses du sang; détail petit en lui-même, mais qui acquiert une certaine importance, si l'on songe qu'il manifeste évidemment qu'un changement s'était opéré dans les esprits et avait pénétré dans les mœurs.

Enfin, comme M. Le Roi ne veut laisser dans l'ombre rien de ce qui touche aux personnages dont Versailles s'honore à bon droit, il vous a fait connaître certains détails biographiques relatifs à l'abbé de l'Épée et discuté un point de sa biographie assez controversé, à savoir son inscription comme avocat au parlement de Paris.

Les archives où sont gardés les documents relatifs à l'histoire de notre ville ne cessent pas d'être explorées avec fruit par plusieurs d'entre nous. C'est ainsi que M. Digard vous a fourni dans plusieurs séances d'intéres-

sants détails sur les eaux du parc et de la ville, sur le budget municipal et sur l'accroissement ou la diminution de la population à diverses époques.

M. Le Roi, que nous pouvons appeler notre historiographe, vous a fait connaître, en les accompagnant des explications nécessaires, une note de l'abbé Tessier rédigée en 1781, touchant les eaux de Versailles, dont le système fort délabré réclamait alors une restauration urgente, ainsi qu'un rapport des savants ingénieurs Heurtier et Colomb relatif à la reprise des travaux entrepris par Louis XIV, pour amener l'Eure à Versailles, et réaliser ce canal navigable commencé par Vauban et qui ne fut pas la moins belle de ses conceptions.

La Bibliothèque de notre ville, entre autres richesses, possède un fonds particulier provenant de l'abbé Gouget, fonds bien connu des bibliophiles, et qui renferme beaucoup de livres ou d'éditions aujourd'hui presque uniques. M. Le Roi a tiré notamment de ce fonds, pour vous le faire connaître, un petit ouvrage de Marconville, publié en 1563 et dédié à Mlle Jacqueline Courtin, sous ce titre : *De la bonté et de la mauvaisetié des femmes*, livre curieux en ce qui touche à la langue, plus peut-être que par le fond des idées, et dont la lecture, aujourd'hui même encore, serait pleine de charme et de profit.

Un autre ouvrage du même fonds, les *Mots à la mode*, par Callière (1693), a fourni à notre collègue l'occasion de vous faire connaître historiquement l'emploi des formules respectueuses, et notamment des termes *Sire* et *Majesté*, dans l'étiquette des cours.

Enfin, M. Le Roi vous a signalé dans ce même fonds un exemplaire unique aujourd'hui et imprimé en 1537, du livre de Bonaventure-Desperriers, *le Cymbalum mundi*, véritable bijou dont nul ne saurait dire le prix.

L'S barré qui, soit seul, soit double ou même quadruple, se voit sur un certain nombre de lettres de Henri IV, a fourni matière à de nombreuses conjectures, et les érudits sont loin d'être d'accord sur cette espèce de rébus. Un sceau apposé sur un Ronsard de notre bibliothèque, ayant appartenu à Henri IV, pourrait bien donner la clef de l'énigme. Entrer dans les détails serait impossible ici, mais il n'est pas invraisemblable que ce signe, qu'on retrouve parmi les ornements du Luxembourg, ne se rapporte à la liaison du prince avec Gabrielle d'Estrées.

M. Lafosse vous a adressé une courte monographie consacrée à l'abbaye de Royaumont. Vous avez regretté que cette monographie ne fût pas plus complète, car elle pourrait prendre, dans le neuvième volume de vos mémoires, la place que vous réservez toujours à ce genre de travaux.

M. Morize, un de vos correspondants, a complété par une étude sur les communes du canton de Chevreuse la notice qu'il avait consacrée, il y a plusieurs années, à l'histoire même de la ville qui en est le chef-lieu.

Au moment de l'ouverture du Salon de 1870, M. d'Urclé appela votre attention sur quelques-unes des œuvres les plus importantes qui attiraient les regards du public. Le tableau allégorique de M. Yvon, représentant la *Réconciliation des Etats américains* après la longue guerre de la sécession, provoqua surtout ses remarques, bientôt suivies d'une longue et intéressante discussion sur l'allégorie dans la peinture; et de cette discussion il sembla résulter que non-seulement le genre allégorique, déjà difficile au XVIIe siècle, est presque impossible aujourd'hui quand on l'applique à l'histoire contemporaine, mais encore qu'il exige un génie tout particulier et des qua-

lités toutes spéciales, quand on le restreint aux œuvres d'imagination qui sont son véritable domaine.

Ce même Salon de 1870 a été tout spécialement étudié et examiné dans ses détails par M. Chardon, qui a consacré un bon nombre de séances à la revue des œuvres les plus importantes de nos peintres, de nos statuaires et de nos graveurs, constatant non sans regret le déclin du grand art délaissé pour le genre, déplorant la condition faite à l'art de la gravure, à cet art où la France est sans rivale, par les triomphes tout matériels de la photographie. Espérons que, grâce au concours de tous les vrais amis des arts, l'art de la gravure survivra à la crise qu'il traverse, et que la photographie, se contentant du domaine scientifique où elle règne et où elle mérite de régner, laissera au burin vivant le privilége de rendre le mouvement et la vie.

M. Délerot vous a entretenus du savant travail de M. Champfleury sur l'imagerie populaire au moyen âge. Ces recherches ne sont pas destinées à satisfaire une curiosité quelque peu frivole ou railleuse. Dans ces monuments des croyances, des préjugés, des passions d'un autre âge, dans ces légendes interprétées ici par l'ébauchoir, là par le burin ou par le pinceau, dans la légende du Juif-Errant par exemple comme dans celle du Bonhomme-Misère, M. Délerot vous a montré que le moraliste, l'historien, l'homme d'État peuvent trouver de grands enseignements et de graves sujets d'étude et de méditation.

Un peuple, ou du moins une société, s'est formé dans les régions occidentales de l'Amérique du Nord, dans des conditions et sous un régime qui répugnent étrangement à notre civilisation moderne, les Mormons, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Existent-ils encore?

Les choses vont si vite dans le Nouveau-Monde, que nous pourrions bien apprendre demain leur complet anéantissement. Mais ils existaient encore l'an dernier lorsque M. Chardon vous a raconté leur histoire et présenté le tableau de leurs institutions. Ce n'est pas de nos jours qu'une société fondée sur une polygamie qui touche à la promiscuité, une société où le pouvoir religieux et le pouvoir politique sont concentrés dans la même main, où l'intolérance la plus farouche est érigée en principe, une monstruosité, en un mot, peut vivre et fleurir. Mais qu'elle ait pu naître et durer quelques années, c'est un phénomène social assez curieux pour appeler l'attention des penseurs, et rabaisser quelque peu notre vanité trop prompte à exalter le progrès et à s'éprendre pour notre temps d'une admiration légitime parfois, mais aussi parfois indiscrète.

Outre un essai, plus moral sans doute et plus humain que politique : *la Guerre jugée par saint Augustin*, essai qui figure dans le huitième volume de vos Mémoires, vous devez à M. Noël une esquisse sur la Poésie et l'Eloquence, et sur les caractères qui les distinguent l'une de l'autre ; une autre sur la tragédie nationale et sur les difficultés d'un genre littéraire dans lequel il y a un égal péril à suivre l'histoire et à s'en écarter ; l'examen d'une tragédie anonyme en trois actes, intitulée : *La mort de Louis XVI*, et qui, publiée en 1804, montre combien à si peu de distance la fiction est inconciliable avec la réalité ; une esquisse sur les péripéties et sur les dénouements les plus heureux et les plus dramatiques, notamment ceux qui se terminent par des reconnaissances ; un examen comparatif du *Don Juan* de Molière et de la pièce de *Tirso de Molina*, librement imitée par notre grand comique ; enfin un essai de classification des genres litté-

raires, dans lequel après avoir apprécié la classification admise par Boileau, qui semble reposer plutôt sur des mots que sur des réalités solides, notre collègue s'est demandé si l'on ne pourrait pas adopter une classification chronologique pour ainsi dire et admettre non point quatre genres mais quatre âges ou périodes : lyrique, épique, dramatique, didactique, en se gardant bien toutefois de voir dans cette division rien d'immuable ou d'absolu.

M. Egger, dans un savant ouvrage, a essayé de déterminer quelle a été la part de l'Hellénisme dans la formation de la langue et de la littérature française. M. Cougny vous a entretenus de ce travail où l'auteur a fait preuve d'une grande sagacité jointe à une vaste érudition ; et il vous a montré que si M. Egger, un peu trop épris de ses idées, ne laisse pas d'exagérer quelque peu l'influence qu'il signale et qu'il bénit, il jette une vive lumière sur une foule de points jusqu'ici mal connus et mal observés.

Vous devez encore à M. Cougny un essai ou pour mieux dire une suite d'essais sur la vie et sur les principales tragédies d'Euripide, le seul des poètes grecs dont Racine se soit fait l'imitateur et l'émule, le seul dont Socrate aimât à écouter les œuvres si profondément empreintes de sa philosophie, et qui semble s'être fait comme une étude de flétrir les démagogues et les vils flatteurs de la *vile multitude*. Comment le grand tragique n'a-t-il pas trouvé grâce auprès du grand peintre qui burina le portrait de l'exécrable Cléon !

M. Rimbault vous a lu deux études concernant deux écrivains, deux poètes appartenant aux premières années de la Révolution française, Champfort et Fontanes, dont la vie et les œuvres ont été bien diversement appréciées par les opinions et surtout par les passions contempo-

raines, ainsi qu'il arrive toujours à des époques profondément troublées. De semblables études ne s'analysent pas dans un rapport, et il me suffira d'en indiquer l'esprit et le caractère. S'inspirant des leçons et des exemples des maîtres de la critique contemporaine, M. Rimbault ne s'est point borné à une appréciation purement littéraire et restreinte dans l'étroite acception du mot; il a montré ces deux écrivains diversement mêlés aux événements de leur temps, souvent bercés d'honnêtes mais folles illusions, souvent déçus et défaillants, dont l'un mourut victime d'une révolution dont il avait été l'apôtre, tandis que l'autre se vit porté par la tourmente au faîte des dignités et des grandeurs impériales.

Quelques jours après la mort de l'un de nos critiques les plus éminents, M. Délerot, vous entretenant du dernier recueil de ses lundis, vous a rapidement esquissé la carrière de M. de Sainte-Beuve, de ce juge qui a rendu tant d'arrêts dont quelques-uns seront sans doute, sinon cassés, au moins bien réformés, dont le plus grand nombre demeureront comme l'expression même de la vérité, tous comme des modèles achevés de sagacité et de finesse : esprit ondoyant, mais sans souplesse; facile quelquefois, plus souvent laborieux ; attiré vers les sujets les plus divers, mais invinciblement ramené par son penchant à l'anatomie de la pensée; un moment séduit à son début par les sophismes décevants de l'école nouvelle, ramené bientôt par son bon sens sous le joug des anciens maîtres et sous la sévère discipline de Port-Royal; je ne parle, bien entendu, que de la discipline et de la foi littéraires.

M. Délerot vous a lu, au nom de M. Legrelle, l'un de nos correspondants, le récit d'un voyage en Russie qui vous a prouvé de nouveau que l'auteur appartient à cette

catégorie peu nombreuse de voyageurs instruits et sérieux, qui non-seulement veulent et savent observer, mais qui ont en outre le talent de donner du relief à leurs tableaux et de conformer leur style au sujet qu'ils abordent.

Vous devez à M. Chardon, sous le titre de *Pressentiment*, un récit qu'il a qualifié de *Nouvelle réaliste*, je ne saurais trop dire pourquoi, l'étiquette à coup sûr ne convenant pas très exactement, et je l'en félicite, à l'œuvre qu'il vous a lue.

Vous devez aussi à M. Gueullette une nouvelle intitulée *L'Hirondelle*, œuvre gracieuse comme les précédentes, et dont la traduction figurera sans doute dans plus d'un de ces Magasins, dans plus d'une de ces Revues étrangères qu'alimentent les productions de notre littérature, et qui ont le bon goût de les choisir saines, morales et dignes d'entrer dans tous les foyers.

M. Thibierge a eu la bonne fortune de rencontrer quelque part un proverbe inédit de M. Alphonse Karr, intitulé *L'Auberge de la vie*. Cette œuvre, d'un esprit fin et délicat, vous a paru digne de l'écrivain à qui l'on doit tant d'œuvres tour à tour gracieuses et légères, mordantes et sarcastiques.

M. Cougny vous a lu la traduction en vers de plusieurs passages les plus pathétiques de quelques tragédies d'Euripide.

Au nom de M. Legrelle, votre correspondant, M. Dérerot vous a lu la traduction en vers de *L'Iphigénie en Tauride*, de Goethe.

Outre un apologue intitulé *La Vigne et l'Epi de blé*, M. Noël vous a lu quelques stances adressées par lui à notre collègue, M. Montalant-Bougleux, à propos de son recueil de poésies publié en 1869, sous le titre d'*Effusions poétiques*.

Vous devez à M. Digard, que les travaux du barreau ne sauraient distraire entièrement du culte de la Muse, une comédie en cinq actes et en vers intitulée *L'Homme sans préjugés.*

La mort d'un jeune poète, Bouilhet, à qui semblait promis un bel avenir, a inspiré à M. Courteville, un de ses amis et un des admirateurs de son talent, une élégie intitulée *Le 18 Juillet*, date funèbre, que n'oublie point l'amitié.

Hélas ! il est dans les annales de la Société une autre date funèbre. Le 19 janvier 1871, tombait à Buzenval, à côté de Regnault, un jeune poète plein d'avenir, élève de notre Lycée et l'un de vos correspondants, Aristide Lomon, dont la muse à la fois élégante et vigoureuse promettait une belle moisson d'œuvres saines et morales.

Vous devez encore à M. Courteville deux autres pièces d'un caractère très différent, l'une intitulée *L'Abattoir*, l'autre *Haut placé*, ou *Stances à ma mansarde.*

M. Lafosse, un de vos correspondants, vous a envoyé une fable nouvelle intitulée *Abeilles et Frelons.* Cette pièce ne sera pas l'un des moindres ornements de la nouvelle édition qu'il prépare, édition qui s'est fait bien attendre, mais qui prouve que, même de nos jours, le succès arrive quelquefois, sans éclat et sans bruit, au poète qui se respecte et respecte ses lecteurs.

M. Loyson, l'un de vos correspondants, vous a fait connaître, par l'organe de M. Noël, quelques poésies, parmi lesquelles je citerai une pièce de théâtre intitulée *Le Roi s'ennuie*, et une succession de scènes, très diverses de forme et de ton, où l'auteur a décrit la vie si étrange et si mêlée que menait à Bade, avant l'année dernière, que mènera sans doute encore l'an prochain, à moins que la grâce ne la touche, cette foule cosmopolite que je ne veux pas qualifier, et dont le spectacle inspi-

rait, il y a dix-huit siècles, à Sénèque, l'une de ses peintures les plus éloquentes, tant il est vrai que nous tournons souvent dans le même cercle, et que la vallée de Bade est à bien des égards le golfe de Baïa.

M. Charles Legrand vous a lu un bon nombre de sonnets dans lesquels il s'est attaché à caractériser la physionomie et le talent des acteurs les plus justement renommés de nos principaux théâtres. Quelques pièces même ont été consacrées par lui, non point à l'éloge, Dieu merci! mais à la censure de ces célébrités de tréteaux dont la vogue n'a pas été l'un de nos moindres scandales.

Vous devez à la muse toujours jeune de M. Montalant-Bougleux, huit pièces de vers dont je ne puis guère vous lire ici que les titres : 1° *La Maison du Bonhomme*, pièce composée à l'occasion du rachat par sa ville natale, de la maison qui vit naître le grand poète, mais que, nous devons le reconnaître, le mari d'Honesta n'habita guère; 2° *Un Iconoclaste*, pièce inspirée par la mutilation sauvage qu'une main inconnue a fait subir à la statue de Charlemagne, inaugurée dans Liége il y a quelques années, et dont notre collègue, ancien élève du Lycée de Liége, et qui garde le culte des souvenirs, avait fêté poétiquement l'inauguration ; 3° *Sabre et Cuiller* ; 4° *La Légende du jardin du roi* ; 5° *Fabre d'Eglantine à Liége*, ou *Puissance des vers*, pièce qui vous sera lue ce soir même ; 6° *Les Prussiens à Saint-Cyr* ; 7° *Un curé villageois devant le roi Guillaume*; 8° enfin une dernière pièce qui termine, sous le nom d'Epilogue, un recueil de poésies obsidionales, que l'auteur a publié sous le titre d'*Attila II à Versailles*. Et sous quel autre nom pourrait-on mieux désigner le dévastateur qui, comme le roi des Huns, s'est lui-même arrogé le titre de *Justicier*, c'est-à-dire de *fléau de Dieu ?*

Enfin d'autres stances inspirées par le même sentiment vous ont été lues le 12 mai dernier, le jour même où nous reprenions nos travaux trop longtemps suspendus, stances enfantées par l'indignation pendant les derniers jours de 1870, stances remplies de prévisions sinistres devenues quelques jours après une si poignante réalité. Ai-je besoin de vous rappeler que plusieurs fragments de cette dernière œuvre ont dû être supprimés à la lecture? Quand bien même la sagesse prévoyante de notre règlement ne nous interdirait pas de toucher à des sujets trop brûlants, la crainte de froisser des opinions toujours respectables doit suffire pour retenir l'explosion de certains sentiments, et s'il faut pécher, mieux vaut pécher par l'excès du scrupule. Faisons des vœux pour que la lyre française ne fasse pas toujours résonner ses cordes d'airain, et qu'aux tristes accents de l'indignation et du deuil, elle puisse un jour faire succéder les accents de l'espérance et les hymnes triomphants de la résurrection.

A la suite de ce rapport, M. Anicet Digard donne lecture d'un Essai sur la vie et sur les œuvres de M. Emile Deschamps, enlevé le 22 avril 1871, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, au culte pur et désintéressé des lettres, et que la Société des Sciences morales était fière de compter parmi ses membres titulaires.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture annoncée des poésies de M. Courteville et de M. Montalant-Bougleux.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 1872

Allocution de M. CHARDON, à l'occasion de son installation comme Président.

MESSIEURS,

Appelé par votre choix à l'honneur de vous présider, je tiens, avant de prendre ce fauteuil, à vous exprimer ma profonde reconnaissance. Ce témoignage d'estime de votre part est bien flatteur pour moi. Mais, en même temps, je ne me dissimule pas l'importance de la tâche que vous m'avez confiée.

Aussi, pour ne pas me sentir comme embarrassé d'un tel honneur, pour ne pas fléchir sous le poids de cette tâche, j'ai besoin de me dire que je dois la présidence moins à votre justice qu'à votre indulgente bonté.

Si donc mes nouvelles fonctions m'imposent des devoirs et me portent à me défier de moi-même, je compte sur vos conseils, à vous tous, mes chers collègues, sur le dévouement à la Société et l'expérience de notre secrétaire perpétuel, pour m'encourager, me guider et même me soutenir.

J'ai besoin, en effet, de faire appel à votre indulgence, quand je compare tout ce qui me manque pour faire un bon président, aux qualités que nous avons tous appréciées, dans mon honorable collègue et ami, M. d'Urclé.

Je crois donc être votre fidèle interprète et répondre à une de vos pensées les plus intimes, en venant dire tout haut, — ce que chacun pense tout bas, — que

M. d'Urclé fut un président à qui on succède, mais qu'on ne peut faire oublier.

Chacun, dans le rôle de président, a toujours porté son tempérament propre. Celui-ci s'est montré philosophe, celui-là historien, cet autre érudit varié et causeur familier, cet autre encore critique élégant et aisé.

M. d'Urclé lui aussi n'a pu s'empêcher de mettre sa marque à la Présidence et de la modeler à son image.

Quel est le don particulier et éminent de M. d'Urclé?

Par vocation, par nature, par goût, il aime, il recherche la discussion : il a besoin d'un auditoire, et quand il écrit, il parle ; il combat plus qu'il n'expose, il réfute plus qu'il ne démontre, mais toujours avec conviction, indépendance, une grande hauteur de vue pour dire ce qu'il croit juste et nécessaire.

Mais si M. d'Urclé recherche la discussion, s'il la ranime quand elle s'éteint et même la fait naître quelquefois, je ne veux pas dire qu'il est emporté. Non, il lui suffit d'être chaleureux et brillant, et il échappe naturellement à tout ce qui romprait la mesure.

D'une droiture inflexible dans ses idées, M. d'Urclé a toujours su concilier l'indépendance et la liberté dans la discussion : inacessible à l'influence mobile de l'opinion et à ce trouble que jette parfois dans les âmes les plus courageuses le torrent de la passion, il n'a pris jamais pour guide que ces deux choses : la justice et le bien.

Lorsque M. d'Urclé disait, il y a deux ans, à cette même place, que celui qui discute doit « toujours combattre et « dépenser dans la lutte, tout ce qu'il a dans l'âme d'ar- « deur, d'énergie et de foi, » à son insu, M. d'Urclé parlait de lui-même et confirmait d'avance ses droits aux éloges que je lui adresse, en votre nom, avec tant de plaisir.

Vous rappellerai-je maintenant son esprit équitable et ferme, la vivacité, la verve, l'imprévu qu'il apportait à la tribune, sa parole facile, abondante, colorée, tout cela mêlé à un sens droit et fier? En fallait-il davantage pour faire un président actif? Non, certes! et je veux croire, qu'avec beaucoup de ces qualités en moins, grâce à votre bienveillance, à votre indulgence, votre nouveau président n'aura qu'à laisser faire pour que nos discussions soient tojours loyales et modérées, pour que la Société continue à justifier son existence et sa considération.

En effet, en songeant aux travaux que beaucoup d'entre vous ont entrepris et conduits à bonne fin, qu'il s'agisse de philosophie ou de critique littéraire, de l'antiquité ou de la renaissance, de l'histoire de notre département ou de notre ville, il est permis de croire que rarement la Société a réuni plus d'éléments de prospérité.

Ce n'est pas que je pense toutefois qu'il soit donné à notre Société de jouer un rôle important au milieu des événements publics qui se succèdent avec une rapidité si terrible et si douloureuse. C'est ailleurs que s'agitent les intérêts et les idées qui remuent fortement les esprits : c'est autrement que par des écrits de savants et de littérateurs que les hommes cherchent à exercer leur influence sur la foule.

Et cependant, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'une part assez large est encore réservée aux Compagnies comme la nôtre dans la grande œuvre du bien public : — mais à une condition, c'est que, comprenant l'état nouveau de la société, elles approprient leurs travaux à la satisfaction de ses nouveaux besoins.

Lorsque je parle ainsi, je n'entends pas me faire le défenseur de cet esprit positif et calculateur qui s'étend et

se propage partout; de ces hommes qui n'acceptent une étude quelconque qu'autant qu'ils en ont aperçu les applications immédiates pour le bien-être matériel de la vie et qu'ils se croient bien sûrs d'y trouver leur compte.

Comment en aurai-je seulement la pensée, quand je songe à la place que j'occupe, aux collègues à qui je m'adresse? Ne sommes-nous pas habitués à envisager les études littéraires comme la satisfaction légitime d'une des plus nobles tendances que l'âme ait reçues de Dieu? Les lettres ne sont-elles pas la plus durable des choses humaines? Dans ce temps de trouble et d'agitation, au milieu de l'instabilité universelle, les sciences et les lettres ne conservent-elles pas l'autorité et le sentiment de la durée? Toujours en possession d'elles-mêmes, elles se maintiennent dans une sphère supérieure aux orages: elles continuent à vivre de cette vie sereine, ordonnée, régulière qui leur est propre, et dont le droit, inhérent à leur nature, ne leur est contesté par personne, pas même par ces théoriciens du changement perpétuel, par ces architectes du vide, qui, sous prétexte de réparer un édifice, ne savent que creuser des abîmes et bâtir des ruines. Avec ces convictions, il ne pouvait donc entrer un seul instant dans mon esprit de critiquer nos travaux.

Quand j'émets le vœu de voir les corps savants coopérer, dans la mesure qui leur est propre, à satisfaire les nouveaux besoins de la société, j'exprime simplement cette pensée, qu'aujourd'hui le temps n'est plus où les travaux d'une académie, en littérature, par exemple, puissent n'avoir pas encore un autre but que la littérature elle-même.

Chaque époque appelle spécialement de tel ou tel côté l'activité de ceux qui s'occupent de travaux intellectuels,

et sans essayer de rappeler ici ce qu'ont fait nos devanciers, je dirai qu'ils ont satisfait en général à ce que leur époque réclamait d'eux. C'est à leurs efforts que nous sommes redevables d'avoir un point de départ moins éloigné du but vers lequel nous devons tendre, et c'est encore en les imitant, au moins sous ce rapport, que nous pouvons l'atteindre, puisqu'il faut pour cela que nous soyons aussi bien qu'eux de notre siècle.

Au reste ce n'est pas de moi, messieurs, que vous devez apprendre quelle direction il convient de donner à vos travaux : je voudrais seulement vous exposer comment je comprends aujourd'hui le rôle des membres actifs de nos sociétés savantes.

C'est ainsi que les hommes habitués aux spéculations philosophiques, feront porter de préférence leurs méditations sur les graves questions d'économie sociale qui préoccupent les esprits.

L'historien ne se contentera pas de constater des faits insignifiants, et se souviendra que l'étude des siècles écoulés n'est véritablement fructueuse que lorsqu'elle fournit des conséquences applicables au présent et à l'avenir : il lui sera alors facile d'éclairer ses concitoyens, par les grandes leçons de l'histoire qui flétrit également la tyrannie dans les empires et l'anarchie dans les républiques ; de montrer qu'il ne faut pas croire à la durée des surprises politiques ; que c'est une théorie commode sans doute, mais fausse, que de ne voir dans l'histoire, que deux partis en présence : d'une part le peuple toujours dupe ou victime, de l'autre d'habiles ou violents ambitieux qui le trompent ou le subjuguent. L'historien, comme le philosophe, n'aura pas de peine à prouver que dans ces coups en apparence subreptices qui changent la forme des états, le peuple est presque toujours

complice, et que lors même qu'il se borne à laisser faire, il est coupable, car il se prête à l'invitation et comme à la force des choses.

Ainsi envisagée, l'importance des événements recevra son application, bien moins de leur fracas que de leur influence sur la destinée des peuples et sur la marche de la civilisation.

Les œuvres littéraires et les autres productions des beaux-arts n'offriront pas seulement des aliments à notre besoin individuel d'émotion ; nous y rechercherons encore l'expression de la vie intellectuelle et morale des nations. Les lettres, en effet, protégent non-seulement la gloire, mais l'honneur des peuples : elles ne sont pas seulement la parure des nations, elles font partie de leur existence ; toutes les décadences se tiennent par un lien étroit, et celle des lettres présage les autres ; et le critique qui, par hasard, constaterait uniquement que l'esprit français court aujourd'hui bien des risques d'abaissement, sans dire bien haut ce qu'il faut pour le relever et le sauver, faillirait à ses devoirs.

Si quelques-uns, parmi nous, font entendre le langage harmonieux de la poésie, ils n'oublieront pas que la patrie vient de subir une douleur profonde, un déchirement terrible ; que la nation est vaincue, mutilée, meurtrie, frappée au cœur ; que nous ne sommes plus à une époque sociale où cet art divin était rabaissé au rôle d'un amusement futile ; que s'il est au pouvoir du poète de répandre des fleurs sur la vie et d'endormir les maux réels de l'homme, en le transportant au milieu d'un monde idéal mieux approprié aux besoins de son cœur, il a aussi une mission plus sérieuse et plus noble ; qu'il ne doit pas s'abandonner uniquement à l'expression de ses sentiments intimes et privés ; que sa poésie

doit être franchement et largement nationale ; que sa voix doit se faire l'interprète ardente, passionnée de nos douleurs et de nos espérances, et que le plus digne emploi de son génie, c'est d'exalter dans les âmes ce qui s'y trouve de grand, de bon, de généreux, c'est de rendre l'homme meilleur et le citoyen plus dévoué à la patrie.

Mais je m'aperçois, messieurs, que je donne des conseils, alors que j'ai réclamé les vôtres. Pardonnez-moi de ne pas avoir assez relevé le prix de votre indulgente bonté, en comparant par un retour sur moi-même, ce que j'étais avec ce que vos suffrages ont fait de moi. Si je n'ai pas dit du mal de moi, quelque envie que j'en eusse, c'est que j'étais persuadé qu'un Président, nouvellement élu, ne devait pas se croire indigne de la place à laquelle vous l'aviez appelé, pour ne pas vous faire regretter votre choix. C'est là mon excuse.

Je ne saurais donc vous exprimer assez la reconnaissance que je vous dois et vous assurer de mon consciencieux désir de répondre à votre confiance, heureux moins de présider que de continuer à goûter au milieu de vous cette équité, cette impartialité, cette mesure qui font le charme de nos réunions.

SÉANCE SOLENNELLE

DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 1872

SOUS LA

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. DE CHAMBON

Préfet de Seine-et-Oise

M. le Préfet, en ouvrant la séance, adresse à l'assemblée une allocution que nous ne pouvons reproduire textuellement, parce qu'elle était improvisée et que la sténographie ne l'a point recueillie. Nous nous bornerons donc à en reproduire au moins la substance, en nous hasardant même à lui conserver sa forme directe.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les circonstances actuelles avec leur contingent d'émotions, d'occupations et de préoccupations ne permettent pas, je vous jure, au Préfet que vous avez appelé à l'honneur de la présidence, d'élaborer, dans le calme du cabinet, une harangue littéraire.

Permettez-moi de vous aborder sans préparation aucune, comme sans aucun souci d'amour-propre d'auteur.

Si l'improvisation, surtout chez un orateur inexpérimenté, nuit à la correction de la forme, elle présente du

moins l'avantage de saisir la pensée sur le vif ; elle peut être ennemie de l'élégance, mais elle est toujours amie de la vérité.

La vérité est que je suis profondément touché de votre accueil, et que je viens rendre un sincère hommage à vos travaux.

La vérité... elle m'impose l'aveu que vos Mémoires m'étaient inconnus jusqu'au jour où je recevais votre bienveillante invitation.

Ne m'en gardez pas rancune.

Tandis que vous avez le bonheur de vous consacrer au culte des sciences morales, des lettres et des arts, tandis que vous respirez la douce et vivifiante atmosphère de cette enceinte, nous, entraîné dans le courant de la vie publique, nous portons le poids du jour, nous nous associons avec un dévouement passionné à l'œuvre du gouvernement réparateur que s'est donné la France.

Nous avons rompu avec les habitudes, j'oserai dire avec les affections de notre vie, et parmi ces affections, il en est une qui a absorbé toutes les autres, la tendresse pour la patrie meurtrie, mutilée, divisée...

Nos chers livres d'autrefois, ils sont délaissés et attendent des jours meilleurs. Faut-il pousser la franchise jusqu'à ses plus extrêmes limites? Je me tiens en garde contre vos séductions.

Vivre dans le magnifique département de Seine-et-Oise, dans cette illustre cité de Versailles, au milieu des monuments archéologiques, artistiques, au milieu des témoins de notre histoire nationale, sans évoquer leurs souvenirs, tel est l'un des sacrifices les plus pénibles qui me soient imposés. Mais, dans nos temps troublés, pour assurer satisfaction aux intérêts divers et multiples de tous, pour remplir sa mission d'union et son rôle de

conciliateur, pour garder avec vigilance son poste de soldat de l'ordre, l'administrateur se doit tout entier à l'accomplissement de ses devoirs.

Je regrette d'autant plus, Messieurs, de ne pouvoir prendre une part active à vos travaux que votre œuvre est un auxiliaire puissant de la politique conservatrice et sagement progressive.

Toutes les fois que j'entends répéter cet excellent axiome : « Les bonnes finances font la bonne politique, » j'ajoute mentalement : « Que tous les hommes distingués par l'intelligence, par le cœur, versent à pleines mains dans nos populations la pure et saine morale; qu'ils fassent pénétrer chez elles l'amour du bien, du vrai et du beau, vous aurez la politique excellente. »

Il ne suffit pas à un peuple d'être riche pour être fort : la vraie force, c'est la vertu, *virtus*.

La vertu d'un peuple, ou pour mieux dire sa puissance, est la résultante des vertus de chacun.

La vertu... elle consiste dans le respect des lois divines et humaines, dans l'amour de la patrie que nous devons d'autant plus chérir qu'elle est plus éprouvée, dans le dédain des jouissances grossières, laissant après elles déceptions et amertumes, tandis que les plaisirs purs de l'esprit et les bonnes actions assurent le vrai bonheur : la satisfaction du devoir accompli et l'estime des gens de bien.

Vous proclamez ces vérités, Messieurs, en leur donnant le charme d'une expression élevée. Vous êtes donc les coadjuteurs de notre politique qui peut se formuler ainsi :

L'union opposée à la discorde; la conservation opposée à la destruction ;

Les bonnes mœurs opposées aux influences immorales;

La fraternité opposée à la haine et à l'envie ;

L'abnégation, le dévouement, le sacrifice patriotique de ses préférences personnelles, opposés aux convoitises malsaines.

Vous secondez nos efforts, Messieurs, en répandant le goût du beau et du bien, en exhaussant le niveau intellectuel et moral, en faisant aimer la saine littérature et rejeter toutes ces élucubrations dépravées qui ont exercé une si funeste action sur notre état social.

Persévérez dans vos travaux, Messieurs, poursuivez-les avec une nouvelle ardeur. Le pays a besoin du concours actif de tous les dévouements pour effacer l'empreinte de ses épreuves et de ses douleurs.

Mesdames,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu honorer cette réunion de votre présence, et de vous dire que la patrie compte et a droit de compter sur les femmes de France pour aider à sa régénération. Nous sommes toujours la nation chevaleresque qui reconnaît et proclame votre empire. Vous exercez une action décisive sur nos mœurs, sur nos aspirations, sur nos sentiments, parce que la femme française se distingue par la vertu, la tendresse et la charité. Dans une grande nation que j'honore, un chancelier illustre, toutes les fois qu'un crime était soumis à ses investigations, avait l'habitude de s'écrier : « Où est la femme ? »

En France, nous sommes certains de trouver la main discrète de la femme dans toutes les bonnes actions.

Discours de M. Edmond CHARDON

Président titulaire

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez qu'avant toutes choses je vous félicite et je me félicite avec vous, de cette brillante réunion qui nous entoure, de cette sympathie publique pour notre Société et pour ses travaux. Et ce ne sont pas là, croyez-moi, des félicitations vaniteuses. Quelque chose de bien supérieur à toute vanité me les inspire. Votre présence ici est le témoignage le plus éclatant de vos sentiments, pour les nobles besoins, pour les nobles plaisirs de l'âme et de la pensée. Quel intérêt plus vraiment, plus purement intellectuel et moral que celui qui a formé notre Société, la soutient et attire autour d'elle tant d'hommes honorables ? Point de profit : une gloire bien modeste, le seul plaisir de la science, de l'étude ; admirer le beau, rechercher le vrai, respecter le bien ; cultiver le domaine de l'intelligence, même au milieu des préoccupations des heures présentes ; s'attacher, dans les siècles écoulés, aux vicissitudes des institutions qui ont fait la grandeur des peuples, les variations des mœurs publiques et les grandes actions ; discuter, sous leurs formes diverses, les créations que le génie artistique a multipliées autour de nous dans le courant des âges, et toujours avec un esprit de tolérance qui, sans rendre indifférent pour ce que l'on croit juste et bon, dispose à traiter avec plus de respect les opinions de ses adversaires. De là, dans notre Société, cette recherche calme et paisible de la vérité, ces réflexions plus sévères pour soi-même, plus bienveillantes

à l'égard des autres, qui permettent de s'élever au-dessus de la sphère étroite des passions.

Aussi, appelé, Messieurs, par votre choix à l'honneur de vous présider, j'éprouve le besoin de vous exprimer encore une fois ma profonde reconnaissance.

S'il est vrai que rien ne soit plus flatteur pour l'homme qu'un témoignage d'estime de la part de ses concitoyens, j'ai dû me trouver honoré à un haut point de vos suffrages et de votre bienveillance.

En m'appelant à cette place d'honneur, vous avez plus considéré mon zèle que la valeur de ma coopération à vos travaux; vous avez bien voulu ne pas oublier mes communications sur les Salons, le récit de mes visites aux musées d'Italie et de Hollande, de telle sorte que je ne dois votre bienveillance qu'à votre sympathie pour ce qui relève des beaux-arts.

Et puisque l'usage a imposé à vos Présidents la tâche de venir vous entretenir de l'un des objets de leurs études favorites, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de m'y conformer et de vous demander d'appeler un instant votre attention sur le *Caractère des artistes grecs dans l'antiquité* (1).

Les arts sont les vivants souvenirs des pensées et des passions nationales, et partant la juste expression de la

(1) On regarde comme un devoir de déclarer combien on a profité, pour ce travail, de la thèse de M. Bazin, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, agrégé des lettres, où se trouvent réunis les renseignements épars dans Pline l'Ancien, Pausanias, Plutarque, Vitruve, etc., sur les artistes grecs. On a consulté également avec fruit l'*Histoire de la sculpture antique*, d'Emeric David; l'*Histoire d'Apelle*, de M. Henry Houssaye; la *Sculpture antique et la Sculpture moderne*, de MM. Louis et René Ménard; la *Philosophie de l'art*, de M. Taine; les *Causeries athéniennes*, de M. Victor Cherbuliez; l'*Essai sur l'Histoire de l'art*, de M. Gebhart, et les articles qu'ont donnés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, le *Magasin de Librairie* MM. Beulé, Vitet, Ch. Lévêque, de Ronchaud.

civilisation d'un peuple : ils communiquent par des liens si étroits avec les masses que seulement avec des débris de palais ou de temple on reconstruirait l'édifice social d'une génération morte. Les arts vivent de la vie des peuples, et il faut qu'ils en ressentent toutes les émotions, toutes les espérances, tous les malheurs !

L'artiste ne puise donc pas seulement dans son imagination : il a une patrie, un culte, une loi ; il est naturellement dominé par la pensée sociale et religieuse.

Les mœurs publiques, l'état politique, la religion sont des causes qui, en Grèce plus qu'ailleurs, exercèrent une grande influence sur les arts.

Les mœurs ont une gravité libre où se réfléchissent, avec le culte caractéristique du beau, les idées esthétiques de convenance, de mesure, de modération en toutes choses, qui sont le propre de l'esprit hellénique : mal agir, c'est pour les Grecs manquer à la mesure ou troubler l'harmonie par une fausse note.

Les institutions procèdent du même principe : elles ont pour objet le développement de l'esprit et du corps, dans un équilibre harmonieux, l'embellissement de la vie et sa dignité. L'équilibre des constitutions politiques est une invention du génie grec ; elles vinrent du besoin de concilier le plus grand développement possible de l'individu avec le plus grand ordre dans l'Etat. Dans les petites républiques de la Grèce, tout individu était essentiel : aucun membre de la Société n'était inutile, ni indifférent. De là une activité générale, constante, entretenue par les guerres continuelles d'Etat à Etat, surexcitée par l'émulation entre les citoyens, par l'exercice des droits, par le spectacle de la prospérité et de la gloire. Le citoyen passait la journée en plein air, sur la place publique, discutant sur les meilleurs moyens de con-

server et d'agrandir la ville, sur les alliances et les traités, sur la constitution et les lois, écoutant les orateurs, parlant lui-même jusqu'au moment où il montait sur son vaisseau pour aller combattre l'ennemi.

Comme on ne connaissait pas les machines de guerre, qu'on se battait corps à corps, l'essentiel pour vaincre était de faire de chaque soldat le corps le plus résistant, le plus fort, le plus agile. Les jeunes gens étaient donc enrégimentés, exercés, habitués à vivre en commun : ils couchaient en plein air, se baignaient dans les froides eaux des fleuves, allaient à la maraude, mangeaient peu, vite et mal; ils passaient la plus grande partie du jour dans les gymnases, à lutter, sauter, boxer, courir, lancer le disque, fortifiant et assouplissant leurs muscles.

Rien n'était donc négligé pour faire un corps le plus robuste, le plus beau, le plus dispos qu'il fût possible, et on pourrait presque dire que pour le corps comme pour l'esprit, le costume national en Grèce est de ne point avoir de costume.

De ces mœurs particulières aux Grecs, naquit l'idée que rien n'était supérieur, préférable à un corps nu, de bonne race, bien proportionné.

La nudité des jeunes gens dans les gymnases, celle des athlètes dans les jeux publics, le vêtement léger des courtisans, celui même des femmes honnêtes, ces draperies ouvertes et flottantes, dont les plis aussi gracieux que souples, se disposaient d'eux-mêmes autour du corps, de façon à révéler une beauté de la forme à chaque mouvement de la vie, tout cela multipliait pour les artistes les occasions d'observer la nature, en même temps que leur imagination s'enflammait par la vue du beau sous ses aspects variés. C'est ainsi que l'athlète, vainqueur dans la course à pied, donnait le nom à l'Olym-

piade et que la perfection du corps était considérée comme l'apanage exclusif des dieux. Dans Homère, les dieux ont un corps humain, une chair que les lances peuvent déchirer, un sang vermeil qui coule. Les dieux et les hommes sont de même race, dit Pindare, mais d'une humanité supérieure, ornée de beauté et de jeunesse immortelles. Il était donc tout naturel de glorifier les dieux en représentant par des statues, des corps humains les plus parfaits : pour être un portrait véridique, il suffit que la statue soit la plus belle de toutes et reproduise le calme immortel par lequel le dieu s'élève au-dessus des hommes.

La véritable immortalité antique, c'est l'art qui la donne, et la véritable apothéose, pour les dieux comme pour les héros, c'est la sculpture qui la décerne. Toute la civilisation grecque est dans cette apothéose.

Aussi avec quelle ardeur, quelle patience, quelle énergie les artistes grecs corrigent, épurent leur idée de la beauté plastique pour arriver à découvrir l'attitude la plus belle et la plus noble.

Nous aimons le beau : les artistes grecs l'admiraient, ils en avaient la passion, ils ne vivaient que pour l'exprimer; ils n'ont pas seulement l'instinct de la perfection, ils en ont le besoin.

Polyclète disait « que le moment le plus délicat dans une statue, c'est lorsque l'ongle passe sur l'argile; » rien n'est difficile, en effet, comme de donner à l'œuvre ce fini qui est la fleur éternelle.

Il ne s'écoule pas un jour qu'Apelle ne dessine, « parce qu'il faut une main toujours sûre pour tenir dignement un pinceau. »

Absorbé dans son travail, le peintre Nicias en oubliait le boire et le manger : il allait même, dit-on, jusqu'à

demander de temps en temps à ses esclaves « s'il avait dîné, s'il avait pris son bain. »

Un sculpteur, Protogène, pendant son travail, se contentait uniquement de lupins trempés, « parce que ce frugal aliment nourrit et désaltère tout à la fois. »

Il n'y a pas d'obstacles qui puissent prévaloir contre la passion du beau : on n'a le temps de songer ni au bien-être, ni à la sécurité quand on est emporté loin des réalités matérielles. Lysippe meurt, ses outils à la main, en exécutant l'une de ses nombreuses statues. Soldat infatigable de l'art, il succombe sur son champ de bataille : il faut, pour qu'il se repose, que ses armes tombent de ses doigts défaillants, et il ne cesse de travailler à exprimer le beau, qu'en cessant de vivre.

Sans doute, en Grèce, sur cette terre privilégiée, il est des artistes auxquels rien ne coûte, et qui font des chefs-d'œuvre comme en se jouant : toutefois la gravité dans le travail et le mâle amour de la beauté sont plus répandus que l'honneur facile : on dirait des hommes qui se sentent investis d'une mission sacrée : leurs sentiments sont grands et nobles, parce que leur âme ne peut être vraiment touchée par le beau, sans s'élever tout entière. Si Phidias, l'auteur immortel de la Minerve et du Jupiter, a pu concevoir et réaliser ces types profonds et parfaits, c'est qu'il habitait, par la pensée, une sphère plus haute que celle des foules. Aussi ne sculptait-il que des dieux, et il ne semblait pouvoir toucher à la forme humaine que pour l'idéaliser et la grandir.

Les artistes grecs n'étaient pas seulement de grands esprits, ils montraient encore souvent les plus belles vertus du citoyen ou de l'homme privé.

Polygnote, hôte d'Athènes, touché de son héroïsme,

avait magnifiquement décoré un portique, lieu de promenade où les citoyens s'abritaient soit contre les vents piquants qui soufflaient pendant l'hiver, soit contre les rayons ardents de l'été; il refuse tout salaire, disant « qu'il ne travaillait que pour la gloire. » Aussi les Athéniens étaient-ils pleins de respect pour un artiste qui non-seulement ne voulait rien recevoir d'eux, mais leur faisait présent de ses œuvres.

Nicias refusait une magnifique statue à Ptolémée Ier, roi d'Égypte, qui lui en faisait proposer 60 talents (plus de 300,000 francs), aimant mieux en parer Athènes, sa patrie.

Les historiens nous ont conservé de nombreux exemples de générosité entre rivaux, générosité d'autant plus rare et plus difficile qu'elle a contre elle d'obscurs et vils instincts qu'on ne refoule que par un mépris énergique ou qu'on n'ignore qu'à la condition d'être un noble cœur.

Protogène, artiste célèbre, était méprisé à Rhodes, sa patrie; il ne trouvait à vendre ses tableaux qu'à bas prix. Apelle lui en offre 50 talents (environ 278,000 francs) et fait courir le bruit qu'il les achète pour les revendre comme s'ils étaient de sa main.

Aussitôt les Rhodiens comprennent qu'ils ont au milieu d'eux un peintre de génie : ils veulent ravoir d'Apelle les chefs-d'œuvres qu'ils ont méconnus; mais Apelle, poussant sa pieuse ruse jusqu'au bout, ne les cède que lorsqu'on a enchéri sur sa mise.

Dans ce trait, on ne sait ce qu'il faut louer le plus de la hauteur du sentiment ou de la délicatesse du procédé.

Ailleurs, c'est Nicomaque défendant avec chaleur les toiles de Zeuxis. Un ignorant critiquait un tableau de

ce dernier, représentant Hélène : « Prends mes yeux, lui dit Nicomaque, elle te paraîtra une déesse. » Pour parler ainsi, ne faut-il pas pousser l'admiration jusqu'à l'enthousiasme ?

A l'occasion, les artistes grecs savent être sincères avec les autres artistes et avec eux-mêmes.

Apollodore, qui avait trouvé la dégradation des ombres, voit s'élever le talent supérieur de Zeuxis, et il proclame, dans une pièce de vers, que « Zeuxis lui enlève la palme de l'art. »

Apelle reconnaît noblement qu'il le cède à Melanthius pour l'ordonnance ; il admire l'immense travail, le fini minutieux, le scrupule inquiet de Protogène, qui, toujours mécontent de lui-même, polissait ses ouvrages et les repolissait. « Il est fâcheux, ajoute-t-il finement, qu'il ne sache pas quitter un tableau : à cela près, il m'égale ou me surpasse. »

Qui ne connaît ces deux épigrammes si naïves, inspirées par une vache que Myron avait sculptée avec tant de soin qu'elle semblait vivante : « Berger, conduis tes vaches plus loin, de crainte que tu n'emmènes avec elles celle de Myron. » — « Myron n'a pas modelé cette vache ; le temps l'avait changée en marbre et il a fait croire qu'elle était son ouvrage. »

Voici encore deux mots d'Apelle qui unissent l'esprit d'à-propos à la franchise. Un de ses disciples avait peint une Hélène chargée d'or : « Mon cher, lui dit-il, n'ayant pu la peindre belle, tu l'as faite riche. » — Un mauvais peintre montrait un de ses tableaux à Apelle : « Je viens de le peindre, lui disait-il. — Tu n'as pas besoin de me dire que tu l'as peint vite, je le vois, de reste. Je m'étonne seulement que, dans le même temps, tu n'en aies pas fait plusieurs au lieu d'un. »

Toutefois, il faut bien le dire, pour rester dans le vrai, tous les artistes ne gardaient pas sur eux-mêmes une impartialité sévère et plus d'un s'admirait avec une chaleur qui ressemble fort à la vanité. Cette vanité n'était d'ailleurs, peut-être, qu'un enthousiasme naïf, et dans le mouvement fécond d'un art toujours en progrès, les artistes étaient-ils les premiers surpris des chefs-d'œuvres sortis de leurs mains. Quoi qu'il en soit, voici le fier témoignage qu'Apollodore inscrivait au bas de ses ouvrages : « Il est plus facile de me critiquer que de m'égaler. »

Zeuxis alla plus loin encore : il peignait les corps plus grands que nature, pour leur donner plus de dignité et d'élégance. Son plus célèbre tableau est une Hélène qu'il fit pour les Krotoniates. Ne trouvant pas, parmi toutes leurs filles assemblées dans un gymnase, une beauté assez accomplie pour lui servir de modèle, Zeuxis choisit cinq d'entre elles, chacune ayant parfaite une partie du corps et réalisa le type idéal, quoique très exact, de la beauté qu'il avait rêvée. Quand ce tableau fut achevé, Zeuxis en ressentit un tel orgueil, qu'il y mit comme inscription ce vers d'Homère :

« Il ne faut pas s'étonner si les Troyens et les Grecs « ont supporté pendant longtemps tant de souffrances « pour une telle femme : elle ressemble, à s'y méprendre, « aux déesses immortelles. » Ce n'est pas tout ; non content des sommes énormes que lui avaient données les Krotoniates, Zeuxis exposa son œuvre et fit payer pour la regarder.

Les fils d'Anthermus, célèbre sculpteur en marbre, natif de Chio, renommée par ses vins, osèrent graver sur un monument, dont ils enrichirent la ville de Délos, cette fastueuse inscription : « Ils te rendront célèbre, ô Chio ! autant et plus que tes vignes ! »

Parrhasius montrait un orgueil plus outrecuidant encore : il se faisait le héraut de sa propre gloire ; il se qualifiait de « prince de la peinture, prétendant des« cendre d'Apollon, qui, disait-il, lui apparaissait fré« quemment en songe. »

Il plaçait sous ses œuvres des distiques, tels que ceux-ci :

« L'homme qui honore la vertu a fait ces tableaux ; il « a pour patrie l'illustre ville d'Ephèse. Je n'oublie pas « non plus mon père Evenor, qui a produit en moi un « vrai Grec, le premier de tous les princes de la Grèce. »

« Qui ose le nier? Je le proclame, c'est ma main qui a « trouvé les vraies limites de l'art ; maintenant est plan« tée une borne qu'on ne dépassera pas. »

L'orgueil immodéré de ces artistes, qui s'appuyait il est vrai sur une longue et glorieuse liste d'œuvres remarquables, devait nécessairement les conduire quelquefois à des actes que n'excusent ni le talent, ni le génie.

C'est ainsi que Zeuxis se promenait aux jeux Olympiques, couvert d'un manteau de pourpre sur lequel des lettres brodées en or proclamaient son nom.

Parrhasius lui-même portait ordinairement sur sa tête une couronne ou un diadème d'or ; à la main, un bâton enrichi de spirales d'or ; aux pieds, des chaussures dont les agrafes d'or rattachaient les cordons ; on dit même qu'il se peignit sous la figure d'un dieu, voulant presque être adoré.

L'un donnait ses œuvres, prétendant que personne ne pouvait les payer à leur valeur ; l'autre, écoutant les juges d'un concours le déclarer vaincu par un rival, dans son tableau représentant Ajax disputant à Ulysse les armes d'Achille, répondait simplement : « qu'il était fâché de voir « son héros vaincu une seconde fois par un misérable ! »

Ce sont là des excentricités, des libertés que nous comprenons difficilement; mais les artistes grecs se les permettaient et les étalaient impunément, parce que le prestige de l'art avait en quelque sorte créé pour eux des lois d'exception, conçues dans le sens le plus libéral et le plus complaisant, en même temps que la variété de leurs connaissances était une précieuse recommandation auprès d'un public à la fois amoureux du beau et curieux du vrai.

Les artistes, comme presque tous les citoyens, tous les hommes libres, savaient les poètes. Homère, nous l'avons dit déjà, était leur manuel. Ils faisaient plus, ils rivalisaient avec eux et en donnaient dans leurs œuvres un commentaire vivant, auprès duquel pâlissaient les plus éloquentes ou les plus ingénieuses applications des écoles. Les artistes grecs tenaient donc à honneur de chercher leurs inspirations dans Homère, et l'on conçoit que les traits dont se sert le poète pour figurer rapidement les dieux, aient frappé leur esprit en y traçant des images plastiques.

Quelques mots, une seule épithète suffisaient pour produire cet effet chez ces artistes intelligents.

Comme on demandait à Phidias, qui commençait l'exécution de son chef-d'œuvre, — la statue de Jupiter, — où il puiserait l'idée de sa composition, le grand artiste se contenta de citer ces vers d'Homère, représentant le fils de Saturne : « Il dit, et baissa ses sourcils en signe « d'approbation ; la chevelure du souverain des dieux, « semblable à la crinière du lion, s'agita sur sa tête « immortelle ; le vaste Olympe en trembla, » et la statue répondit à une si audacieuse pensée.

Si Homère vante les beaux bras de Junon, l'artiste voit aussitôt des formes pleines de largeur et d'une grâce

généreuse ; de beaux bras ne vont point seuls, il font supposer des poignets finement noués, des attaches d'épaules nobles, un cou bien modelé, une nuque vigoureuse, une poitrine pleine d'ampleur, car toutes les parties du corps sont solidaires; des bras délicats impliquent nécessairement des formes plus chétives, des bras puissants, des formes plus puissantes. En signalant Junon aux beaux bras, Homère faisait donc apparaître à l'artiste une figure de femme majestueuse, pleine de prestance et de grâce éloquente ; en épargnant des descriptions et en peignant, par une seule épithète, Homère non-seulement ici est poète, mais artiste : il a le sentiment de la nature.

Quand Polygnote, dans un de ses tableaux, a voulu montrer Ulysse se présentant à Nausicaa et à ses compagnes, qui sont venues laver au fleuve, nous pouvons supposer qu'il n'a eu qu'à copier ce passage d'Homère :

« Au milieu d'elles, Nausicaa aux beaux bras dirige « les jeux. Telle Diane, qui se plaît à lancer des flèches, « parcourt les montagnes, à la suite des sangliers et des « cerfs rapides. Autour d'elle jouent les nymphes des « bois, filles du dieu qui porte l'égide, et Latone se ré- « jouit dans son cœur. La fille d'Alcinoüs jette à une de « ses compagnes la balle légère, qui s'égare et va tomber « dans le courant profond. Toutes poussent un grand « cri. Aussitôt le divin Ulysse sort des buissons qui le « cachent. Il s'avance comme le lion nourri dans la « montagne, qui, se confiant dans sa force, marche « trempé de pluie et battu par l'orage. Il leur apparaît « horrible, souillé par l'onde amère... »

N'est-ce pas encore Homère qui servait de modèle à ce même peintre, pour son tableau représentant le massacre des prétendants par Ulysse ?

« Alors Minerve, du sommet du portique, éleva dans « les airs son égide funeste aux mortels, aussitôt les « cœurs des prétendants furent remplis de terreur. Ils « couraient éperdus dans le palais, comme un troupeau « de bœufs que poursuit de ses piqûres un taon rapide, « dans la saison du printemps, quand commencent les « longs jours. De même que des vautours aux serres « puissantes et au bec recourbé se précipitent des mon- « tagnes sur les oiseaux qui voltigent dans la plaine, se « défiant des filets, de même Ulysse et ses compagnons « se ruaient sur les prétendants et les frappaient de tous « côtés, mais eux poussaient des cris lamentables, tan- « dis que les coups résonnaient sur leurs têtes. Tout le « sol ruisselait de sang. »

Les artistes grecs étaient donc accoutumés à rivaliser avec Homère de même que Raphaël à rivaliser avec la Bible. Aussi, quand on songe à ce qu'était Homère pour les Grecs, on comprend combien ils devaient priser, non-seulement l'habileté, mais le génie profond des artistes qui, en le prenant pour point de départ, le continuaient ou le complétaient dans leurs libres créations.

Mais ces artistes n'étaient pas seulement des lettrés ; les mathématiques, une des branches les plus essentielles de l'éducation ancienne, étaient familières aux sculpteurs, aux architectes et même aux peintres ; les artistes grecs, en sortant ainsi de leur art, pour l'enrichir et le perfectionner, prenaient rang dans l'élite des citoyens. De même Léonard de Vinci fit de la statuaire, Raphaël de l'achitecture, et Michel-Ange, le génie artistisque le plus étonnant des temps modernes, excella dans la peinture, dans la sculpture et dans l'architecture tout à la fois.

Les artistes grecs se hasardaient même sur le domaine

de la poésie : c'est ce que prouvent quelques citations recueillies par les auteurs, mais trop concises pour permettre de se prononcer sur le mérite de ces inspirations. Ici encore nous trouvons l'universel Michel-Ange; mais les sonnets du peintre de la chapelle Sixtine nous ont été conservés, et nous pouvons admirer, sous une nouvelle forme, les images gracieuses en même temps que les pensées fortes et sévères du grand sculpteur.

Grâce à leur instruction, à leur intelligence, les artistes grecs avaient donc une valeur personnelle qui ne pouvait passer inaperçue, et pendant que leurs œuvres devenaient la décoration et comme la couronne immortelle de leurs patries, ils étaient eux-mêmes les dignes représentants de l'esprit grec, par leur caractère, par la multiple activité de leur génie, par une hauteur de pensée qui leur était aussi naturelle que l'air qu'ils respiraient.

Une sérénité que rien ne pouvait troubler, le droit de tout oser, mais en général un respect de soi qui réglait cette audace, une foi profonde qui s'alliait au culte du beau, la pratique de l'art considérée comme une sorte de sacerdoce, tel était le secret de la grandeur des artistes, en Grèce, et leurs concitoyens avaient un assez vif instinct du rôle de ces esprits d'élite pour ne pas le méconnaître.

Il faut dire aussi que les artistes vivaient dans l'intimité du public ; ils ne se renfermaient pas dans leur atelier pour y travailler en silence, avec le secours des leçons de leurs maîtres, des inspirations du talent ou du génie, de l'étude du modèle vivant, du souvenir des grandes œuvres; ils en sortent à chaque instant pour communiquer avec le public ; ils ne croient à leurs productions et ne les approuvent que si le public y croit et les approuve avec eux ; pour s'épanouir tout à fait, il

faut qu'ils se sentent soutenus par la sympathie publique ; il faut que la nation tout entière prononce ses arrêts sur des ouvrages composés pour elle.

Toutefois, si les artistes écoutent les observations du public, s'ils les provoquent même, ils se réservent de les contrôler et les repoussent dès qu'elles cessent d'être un avertissement utile. C'est ainsi qu'Apelle saura reconnaître et mettre à l'instant même à profit la critique juste que lui adresse un cordonnier, sur un détail qui est de sa compétence ; mais que le cordonnier, parlant à tort et à travers, prétende que la jambe est mal dessinée, Apelle ne le permettra pas, et il renverra l'humble artisan à ses chaussures.

Déférence touchante et modeste, qui nous fait sentir l'amour inquiet dont les peintres, comme les sculpteurs, sont possédés pour la perfection. Spectacle rare en même temps, que celui d'un peuple qui inspire à ses artistes une si flatteuse confiance dans son discernement, et qui, par le concours incessant qu'il leur prête, imprime si avant dans leurs œuvres le caractère national. Il fallait bien qu'il fût un peuple d'élite, comme à Athènes, pour que l'art devînt ainsi la chose de tous.

La nature avait fait de cette nation l'auxiliaire des ouvriers du beau, en mettant dans la race, dans le sol, dans le climat des influences choisies qui lui donnaient la finesse du tact, et que les Grecs surent développer par une éducation vraiment libérale : le public respectait l'art autant qu'il l'aimait, et il avait appris à discerner le beau en respirant, en quelque sorte, une atmosphère imprégnée de beauté. Qui n'a dit les corps parfaits, les attitudes nobles, les groupes harmonieux dont les gymnases, les jeux publics, les danses lui offraient sans cesse le spectacle ? Qui n'a parlé de ces places publiques ornées

d'œuvres d'art, de ces statues bordant les avenues, disposées selon les époques et dans un harmonieux désordre, quelle que soit leur dimension ou la matière qui les compose, ici réunies, là isolées, tantôt sur des piédestaux, tantôt sous des portiques? de ces temples peints de couleurs éclatantes, de ces colonnes votives qui s'élevaient de distance en distance au milieu de la verdure? Qui n'a montré les Grecs à Olympie ou à Delphes surtout, errant à pas lents, au milieu de ces chefs-d'œuvre, s'arrêtant avec admiration tantôt devant un dieu, tantôt devant un athlète, comparant les manières des différents maîtres, et oubliant leurs animosités mutuelles pour discuter la supériorité des sculpteurs de Sparte sur ceux de Corinthe?

Tout concourait donc, chez le peuple grec, à favoriser et hâter le progrès des arts : le climat, les mœurs politiques, la religion, le caractère surtout, qui se signalait par une hospitalité large, l'accueil le plus flatteur pour les artistes, le droit de cité pour toutes les idées, une souplesse se pliant à des mœurs opposées, l'esprit d'initiative, du goût, des plaisirs multipliés mais délicats, la persuasion, l'enjouement, la grâce.

Toutes ces qualités, messieurs, ne se retrouvent-elles pas dans le caractère français? Si donc aujourd'hui on voudrait voir plus d'œuvres originales, pleines et fortes, si quelque critique, dans une juste sévérité, pourrait reprocher à nos artistes contemporains la médiocrité du sentiment, la sécheresse du cœur, l'indifférence, nous n'avons pas le droit de désespérer de l'avenir. Sans doute, après Phidias, Phidias devient impossible, et Raphaël exclut Raphaël. Mais en comptant ce que nous possédons, il nous est permis d'être fiers, et comme le disait dernièrement, dans une autre enceinte, un homme

d'esprit, en même temps homme de cœur, « la gloire de nos arts vengera le deuil de nos armes » (1).

Le cœur de l'artiste n'est pas encore desséché à ce point qu'il ne devra jamais sentir se rouvrir avec abondance en lui les sources de l'inspiration. En son âme réside toujours la vertu qui lui a fait enfanter, en d'autres temps, des œuvres admirables, et le cours de la civilisation nous ramènera les conditions sociales capables de réveiller fortement cette vertu assoupie : « Emplissez, « dit Gœthe, votre esprit et votre cœur, si larges qu'ils « soient, des idées et des sentiments de votre siècle, et « l'œuvre viendra ! » Que l'art apprenne donc à exprimer les aspirations de l'heure actuelle, comme il exprima les intentions de l'époque grecque, dans l'antiquité ; qu'il s'empare des idées, qu'il se les assimile, qu'il se mette à l'unisson du mouvement universel, et comme le beau est la seule langue qui soit digne du vrai, les plus belles œuvres d'art seront celles qui mettront les plus belles formes au service des vérités les plus profondes et les plus générales, celles où resplendira l'humanité !

(1) M. Camille Doucet, à l'Institut.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique du 15 octobre 1871 jusqu'au 9 août 1872.

Messieurs,

Aucun trouble, aucun obstacle ne sont venus cette année interrompre le calme et la régularité de nos séances hebdomadaires, et cependant l'année s'est ressentie, et il ne nous en coûte pas de l'avouer, de la profonde commotion que d'immenses désastres ont imprimée à tous les esprits. Nos séances ont parfois été moins bien remplies et surtout moins assidûment fréquentées que nous ne l'aurions voulu, parfois même nous avons constaté, non sans un peu de coquetterie pour nos cheveux blancs, mais aussi non sans quelque regret, non sans quelque inquiétude, que les vétérans étaient les plus exacts, les plus laborieux, et pouvaient servir d'exemple aux ouvriers de la dernière heure. Ne soyons cependant ni surpris ni alarmés, surtout lorsque depuis la rentrée nous voyons chaque soir grossir le nombre des fidèles, qui montrent ainsi que l'habitude crée des besoins et qu'elle raccourcit les distances. N'oublions pas non plus qu'en dépit des résolutions les plus fermes, les préoccupations extérieures ne laissent pas d'agir plus ou moins sur toutes les intelligences, n'oublions pas, comme l'a dit Tacite, qu'il est plus aisé de comprimer et d'étouffer le goût des nobles études et des jouissances intellectuelles que de le faire revivre quand les événements l'ont paralysé, et que la paix générale des esprits naissant de la

certitude du lendemain, cette paix active et laborieuse qui ne se confond point avec une molle inertie, ne messied point à ces travaux de l'ordre spéculatif que le tumulte effarouche et qui ne peuvent guère éclore que dans le calme et la sécurité. Certes, la controverse éclate plus d'une fois dans cette paisible enceinte; des divergences et des dissentiments se manifestent et de la façon la plus vive, la plus inattendue; mais c'est l'heureux privilége des réunions scientifiques et littéraires que de tels dissentiments ne désunissent jamais ceux que rassemble un même amour du bon et du vrai, du grand et du beau.

L'examen analytique des publications plus ou moins régulières des principales Sociétés savantes avec lesquelles la nôtre est en correspondance, occupe toujours une place importante dans nos séances hebdomadaires : c'est ainsi que MM. Chardon, Cougny, Noël, Ploix, Rimbault et Anquetil vous ont entretenus des mémoires publiés par les Académies ou les Sociétés savantes de Beauvais, Autun, le Havre, Caen, Rouen, Cherbourg, Bordeaux, Angers, Grenoble et Moulins. Et puisque je parle ici des publications des autres Sociétés, je dois vous faire connaître que la publication du neuvième volume de nos mémoires ne se fera pas longtemps attendre. Tous les matériaux sont réunis, la moitié des feuilles sont déjà tirées, et les autres se succéderont assez rapidement, j'aime à le croire, pour que dans la plus prochaine séance réglementaire, avec l'agrément préalable du trésorier toutefois, vous puissiez instituer la commission chargée de la publication du dixième.

Éclairer le peuple, afin de le rendre plus moral, plus libre et plus maître de lui-même, ce qui est le fait et le sceau de la vraie liberté, c'est plus que jamais le besoin

de tous et le but que poursuivent, dans des voies différentes, tous les véritables amis de leur pays.

La Société des sciences naturelles, qui siége dans la même salle que la nôtre, a fondé un prix pour l'auteur du meilleur mémoire sur l'organisation de l'enseignement populaire, spécialement en ce qui touche les classes d'adultes et les écoles d'apprentis, dont il est urgent de tirer des résultats plus utiles et plus pratiques surtout qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Non-seulement ce grave sujet et le programme proposé ont été dans une de nos séances l'objet d'une discussion à laquelle beaucoup d'entre nous ont pris part, mais encore M. Rimbault, dont chacun dans Versailles connaît le dévouement à tous les intérêts et à tous les établissements scolaires, vous a lu sur plusieurs des questions posées dans ce programme un mémoire plein de faits et de vues que vous n'avez point oubliés.

La Société, que les problèmes d'économie politique ne trouvent jamais indifférente, a écouté avec intérêt une communication de M. Courteville, touchant le moyen de remédier, autant qu'il est possible, et spécialement à Versailles, à l'accroissement incessant, ici plus qu'ailleurs, des charges qui pèsent sur la vie matérielle. Les grands économistes, à force de ne voir que les généralités, restent le plus ordinairement dans le vague et dans l'utopie; M. Courteville, moins ambitieux, vise à des mesures moins larges, mais peut-être plus applicables. Ayant remarqué que d'ordinaire le commerçant en détail ne fait aucun avantage à l'acheteur qui le paie comptant, et qu'il se récupère ainsi sur des pratiques qui n'en peuvent mais des nombreuses pertes que lui inflige un crédit inconsidéré, a pensé qu'à l'aide d'un système, dont je ne puis exposer le détail, on pourrait établir un

juste et moral équilibre entre l'acheteur à crédit qui crée au petit commerce de grandes et nombreuses chances de perte, et l'acheteur au comptant qui les supprime et à son propre détriment. Je me borne à cette indication, en faisant remarquer toutefois que, dans bien des cas, les petits remèdes ne sont pas les moins efficaces.

Dans plusieurs séances, M. Ploix vous a entretenus tour à tour de certaines singularités de la législation anglaise et de l'organisation judiciaire de la Grande-Bretagne. Vous n'attendez pas de moi l'analyse de ces entretiens dans lesquels M. Ploix ne s'est point donné pour objet de discuter une thèse ni de développer toute une théorie, mais seulement et surtout d'appeler votre attention sur les différences fondamentales que séparent la législation anglaise et la nôtre : l'une procédant par des interprétations, des déductions, des amendements, des commentaires d'un texte toujours respecté dans la forme et sacré dans sa lettre, alors même qu'il est mort et anéanti dans la réalité, l'autre procédant par principes absolus, et faisant tout fléchir devant une logique trop souvent hâtive, comme si un progrès quelconque ne pouvait s'obtenir en quoi que ce soit que par des procédés révolutionnaires. Certes la pratique anglaise a ses excès, elle a ses périls, mais ces excès et ces périls, qui nous choquent et qui nous irritent, sont singulièrement atténués au fond par le bon sens qui les corrige, et le respect presque superstitieux de la loi ne laisse pas d'être un puissant élément d'ordre et de conservation. Les abus sont grands, monstrueux; les frais judiciaires énormes, et M. Ploix vous l'a montré en vous racontant les phases d'un procès célèbre, encore pendant; des réformes et de très larges sont inévitables, mais l'Anglais sait attendre,

il est patient, et l'on serait tenté de supposer qu'il se croit éternel.

S'il est au monde un sentiment naturel, universel, indestructible, c'est l'amour de la patrie; mais il s'en faut de beaucoup que le mot patrie désigne partout et pour tous la même chose : c'est ce que M. Noël s'est attaché à vous expliquer historiquement et moralement en vous exposant les acceptions plus ou moins larges, plus ou moins étroites, que le mot prend selon les diverses conditions sociales, politiques et religieuses des nations. Il ne saurait avoir le même sens pour le sauvage habitant des forêts vierges que pour l'Européen qui possède le riche héritage de connaissances et de sentiments que les âges ont laborieusement amassés pour l'ornement de la vie; si pour quelques-uns il se rétrécit jusqu'à ne voir dans l'étranger, quel qu'il soit, qu'un ennemi, chez d'autres il s'élargit outre mesure et perd quelquefois en énergie tout ce qu'il gagne en extension. Le voluptueux Epicurien disait : « La patrie est partout où l'on est bien; » Marc-Aurèle, laissant l'Athénien s'écrier : O cité de Cécrops ! s'écriait : O cité du monde ! enfin si dans Homère les Grecs, découragés par l'inutilité de leurs efforts sous les murs de Troie, s'écrient : « Fuyons, rentrons dans notre chère patrie, » si Ulysse, prisonnier chez Circé ou chez la nymphe Calyso, pousse aussi le même cri de détresse, mille ans plus tard ce cri est répété par Plotin; mais pour les compagnons d'Agamemnon la patrie c'est la Grèce, pour Ulysse la patrie c'est l'âpre et pauvre Ithaque, pour Plotin la patrie n'est autre que la divinité dont notre âme éternellement vivante n'est qu'une émanation.

M. Ploix vous a entretenus d'un mémoire de M. Ch. Ploix, l'un de ses fils, publié dans le Bulletin de la So-

ciété anthropologique, sous ce titre : *Des origines de la civilisation;* et dans cet examen il a principalement insisté sur les caractères et les phénomènes sociaux qui signalent le passage de la vie pastorale à la vie agricole.

Quelque temps avant son départ pour Lyon, dont la Faculté ne devait pas tarder à l'enlever à notre lycée, M. Belot vous a lu un nouvel et important fragment de ses Études sur l'histoire romaine. Tout le monde connaît par les Verrînes jusqu'où les préteurs et les proconsuls poussaient leurs exactions et leurs brigandages dans les provinces où ils arrivaient pauvres, d'où ils revenaient chargés de trésors; ce qu'on sait moins bien, c'est l'organisation savante qui présidait à ces déprédations administratives et dont M. Belot vous a présenté de vivants tableaux où, j'ai quelque regret de le dire, le champion de l'ancienne aristocratie romaine, le stoïcien Brutus, celui-là même qui, comme Caton, aimait mieux mourir que de survivre à sa défaite, joue un rôle qui nous attriste, et diminue singulièrement l'éclat de l'auréole dont ses contemporains et la postérité trop crédule se sont plu à orner son nom.

M. Digard vous a soumis des considérations morales et historiques sur le caractère qu'ont eu les régences qui à diverses époques de notre histoire ont exercé la souveraineté au nom des princes mineurs. Il a principalement insisté sur la distinction fondamentale qui séparait la garde et la tutelle, celle-ci s'attachant à la personne, celle-là s'attachant surtout aux biens; puis il vous a montré la régence et la tutelle confondues pendant la minorité de Louis XV, mais non du consentement de Louis XIV, à qui les traditions de l'ancienne monarchie, non moins que sa défiance à l'égard du duc d'Orléans, avaient dicté des dispositions testamentaires que

le régent se hâta de faire casser par le Parlement.

Grâce à l'ordre qui règne dans l'administration qui a succédé au régime provincial, on sait avec la dernière exactitude quel a été depuis quatre-vingts ans chez nous le mouvement annuel de la population : savoir ce qu'il était auparavant, est certainement un des problèmes d'histoire et de statistique les plus difficiles à résoudre, et nul n'ignore pourquoi. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, ne l'évaluait qu'à vingt millions. M. Digard, après bien d'autres, a voulu étudier cette difficile matière, et de ses recherches il a conclu qu'au moment où la Révolution éclata, la France pouvait compter environ vingt-cinq millions d'habitants. Je vous présente le résultat, ne pouvant vous soumettre les éléments du calcul.

Et puisque j'ai rappelé ici le titre de l'un des livres qui ont le plus honoré la France et l'auteur, je ne dois pas oublier de vous rappeler, avec M. Digard, que le texte en a été gravement modifié plus d'une fois, et que les éditions de Leipsick et de Kelh offrent de nombreuses variantes, dont l'examen, comme aussi celui des causes qui les ont produites, n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une étude aussi approfondie que le sujet le comporte.

M. Ploix vous a entretenus pendant deux séances des mémoires publiés sous le nom de la marquise de Créqui. Je dis sous le nom, parce que l'authenticité de ces mémoires n'est rien moins qu'établie, et que le lecteur a besoin d'être continuellement en garde contre les récits qu'ils contiennent et les jugements qu'ils formulent. Il semble en effet que le rédacteur des mémoires ait comme un parti pris de tout contredire et d'infirmer tous les jugements acceptés, tantôt par des réhabilitations inattendues et paradoxales, tantôt par des actes d'accusation toujours suspects de dénigrement et de partialité.

Il semble que l'écrivain ait voulu caresser deux travers trop communs chez les lecteurs trop prévenus en faveur de ce genre d'écrits : l'amour immodéré du piquant et du neuf, le plaisir toujours malsain de voir décrier une réputation ou démolir une colonne. Quel supplice pour l'envieux d'entendre toujours appeler Aristide : le Juste !

Plusieurs fois le grand ouvrage historique de Gervinus, l'*Histoire du* XIXe *siècle depuis les traités de Vienne*, a été l'objet d'appréciations et d'examens critiques dans nos séances. La mort récente de l'historien et l'achèvement de la traduction entreprise par M. Minnssen, ont suggéré à M. Bérard-Varagnac la pensée de vous en entretenir de nouveau, et surtout de vous retracer la carrière très orageuse de l'historien qui, souvent sévère, injuste même plus d'une fois à notre égard, et l'un des propagateurs de ces théories de race et de nationalité dont trop de Français se sont malheureusement engoués, fut cependant toujours attiré vers la France par un grand fonds d'idées libérales et généreuses que ses compatriotes, très positifs dans leurs spéculations, ne lui ont jamais pardonnées. Et ils le lui ont bien montré ; car le vieux professeur d'Heidelberg, après le triomphe présent de l'unité germanique dont il fut le promoteur, mais non le promoteur à outrance et *per fas et nefas*, est mort abreuvé de dégoûts et en butte à tous les outrages des siens pour n'avoir pas applaudi à l'abus du droit de conquête.

M. Bérard-Varagnac vous a entretenus également d'un ouvrage récemment publié par M. Favre sur le chancelier Pasquier, l'un des hommes qui ont joué un des rôles, nous ne dirons pas les plus brillants, mais les plus considérables dans l'histoire parlementaire de la première moitié de ce siècle. Je ne vous rappellerai point ici les appréciations de l'auteur ni celles de notre con-

frère; néanmoins je ne dois pas taire l'impression générale qui semble être résultée de cette communication : c'est que le chancelier était plus adroit et plus insinuant que véritablement politique dans le grand sens du mot, plus occupé du menu détail et de l'heure présente que de l'ensemble et du lendemain, servant mieux la cause à laquelle il s'attachait par l'influence des salons et des entretiens privés que par l'irrésistible ascendant du talent et de la conviction, ressemblant un peu par certains traits à ce vieillard aimable, enjoué, accommodant, conseiller sage, prudent, discret, réservé, dont parle le poète romain, mais dont le caractère était un peu trop souple, et qui, s'abstenant toujours de lutter contre le torrent, était parvenu à compter plus de quatre-vingts hivers.

Enfin vous devez à M. Bérard-Varagnac une étude sur quelques-unes des dernières publications de l'éminent magistrat qui présidait l'an dernier notre séance solennelle. Quelque jour sans doute les écrits de M. Augustin Cochin seront pieusement réunis, quelque jour un héritier de son nom redira quelle fut la carrière de son père, car il est des familles, Dieu merci ! où les fils ont reçu par héritage le droit et le devoir de s'acquitter de cette tâche. Disons-le toutefois, la tâche appartiendra surtout à l'éminent secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques, et l'éloge de M. Cochin ne sera pas le moins remarquable de ces chefs-d'œuvre dont la liste déjà longue doit s'accroître encore, si l'héritier de l'esprit et de la grâce de Fontenelle est appelé à vivre aussi longtemps que son illustre devancier.

L'histoire locale, l'histoire des villes, des bourgs, des communes, des monuments de chaque département convient avant toute autre aux sociétés départementales, et vous avez toujours accueilli avec empressement, pour

les insérer parmi vos publications, tous les travaux de cette nature qui vous sont adressés. C'est ainsi que vous avez récemment voté l'impression d'un mémoire très long et très détaillé dans lequel M. le docteur Bonnejoy, l'un de vos correspondants, vous a retracé l'histoire de Chars et du vieux château féodal, aujourd'hui démoli, dont les seigneurs, sous le nom de barons de Chars, jouèrent un rôle si important pendant les longues guerres dont les deux Vexins furent le théâtre.

En vous communiquant, avant qu'elle fût publiée, la monographie d'Arcy-le-Ponsard et de l'abbaye d'Igny, M. Mercier, le laborieux éditeur de la belle carte diocésaine qui figure dans cette salle, ne vous a laissé qu'un regret, c'est qu'Arcy-le-Ponsard et l'abbaye d'Igny ne soient pas dans notre département. M. Mercier sait que des monographies départementales, rédigées avec le même soin et la même érudition, recevraient ici le même accueil que la monographie de Chars.

M. Le Roi, à qui vous devez déjà tant de notices curieuses sur plus d'une des favorites dont les faits et gestes n'occupent que trop de place dans nos annales, vous a fait connaître cette année le mémoire d'Aubert, joaillier de la comtesse du Barry. Je vous ai parlé l'an dernier du mémoire de son tailleur : tailleur ou joaillier, habits ou bijoux, le scandale est le même et l'impression n'est pas moins douloureuse.

M. Le Roi vous entretenait aussi l'an dernier de quelques-unes des raretés bibliographiques de la précieuse collection de l'abbé Gouget, qui orne une des salles de la Bibliothèque publique. Cette année il vous a signalé encore une des curiosités de cette collection : Le Procès de Ronsard, un recueil de dix pièces, où figure entre autres, à la date d'avril 1671, une épître à Ronsard sur

les malheurs du temps, épître qu'on croirait écrite d'hier, et qu'à l'aide de quelques substitutions de mots les plus simples et les plus naturelles, M. Le Roi, mais après vous en avoir courtoisement prévenus, appliquait sans effort à ces scènes lugubres dont nous avons été naguère les témoins, scènes qu'on ne se rappelle pas sans que le cœur soit serré d'une étreinte douloureuse, mais qu'on ne saurait oublier sans se rendre coupable d'une légèreté perverse et d'une désastreuse imprévoyance.

Et puisque cette communication de M. Le Roi nous amène sur un terrain où dans nos séances on ne s'aventure guère, je vous rappellerai ici qu'en vous improvisant il y a dix mois la traduction d'un récit allemand relatif à l'entrée des Prussiens dans nos murs *après la prise* de la ville, et d'un autre texte dans lequel le pédantesque chroniqueur d'outre-Rhin apprécie, en se plaçant à un point de vue si bizarre, la Commune de Paris et le nouvel Empire allemand, M. Délerot vous a montré combien il est important, pour quiconque veut bien connaître et surtout apprécier sainement les événements, d'agrandir son horizon et de prêter une oreille attentive à tout ce qui se dit au dehors. Nos ennemis, qui nous reprochent sans ménagement notre ignorance, n'en sont pas exempts, et s'ils discernent la paille dans notre œil, ils ne voient pas toujours la poutre qui est dans le leur.

Tout le monde connaît le cardinal de Retz, bruyant et incorrigible brouillon plutôt qu'homme d'Etat, mais admirable écrivain dont les Mémoires demeureront un des chefs-d'œuvre de notre langue et de notre littérature. Mais on le connaît peu comme prédicateur, et peu de gens savent par exemple qu'en 1648 il prononça dans la chaire chrétienne, devant Louis XIV âgé de dix ans, un sermon pour la fête de saint Louis. Ce sermon, M. Di-

gard vous l'a fait connaître, et franchement il ne fait nullement regretter, je parle au point de vue littéraire, que le fameux cardinal qui, selon le mot de Voltaire, vécut en Catilina dans sa jeunesse, en Atticus dans ses vieux jours, ne nous ait pas laissé d'autres monuments de son éloquence sacrée.

M. Noël vous a fait connaître un de ces drames ou plutôt de ces mystères espagnols qui nous étonnent par leur étrangeté et par leurs inexplicables bizarreries, la Célestine, qui date des dernières années du XVe siècle, dont l'origine est obscure et qui paraît avoir été non pas l'œuvre d'un seul, mais de deux poètes.

M. Courteville vous a fait connaître un drame de M. Bouilhet, *Hélène Peyron*, qui, comme les autres œuvres du même écrivain, atteste un talent remarquable de facture et de style, mais au service duquel manquait le génie de l'invention et de la composition dramatique, et auquel il est arrivé malheureusement presque toujours de confondre deux éléments essentiellement différents, l'élément dramatique et l'élément romanesque, confusion générale aujourd'hui, dont le goût public s'est un peu rendu complice, mais dont les conséquences ont ceci de déplorable qu'une fois l'intérêt éphémère du roman épuisé, l'œuvre où manque la vraie peinture des mœurs et des caractères, l'œuvre qui se recommandait surtout à l'attention par des situations bizarres, impossibles, contre nature, l'œuvre meurt tout entière en dépit du talent très réel du poète.

Vous devez à M. Chardon une analyse critique de *Christiane*, drame de M. Gondinel, joué non sans succès au Théâtre français, dont l'intérêt roule presque uniquement sur une donnée qui répugnera toujours, j'aime à le croire du moins en dépit de l'engouement et de la mode,

à cette délicatesse morale qu'on ne choque jamais impunément et qui finit toujours par revendiquer ses droits. Cette lutte au théâtre entre le père véritable et celui que la loi reconnaît, ces revendications quasi judiciaires de droits et d'obligations ont une odeur malsaine de tribunal et de cour d'assises ; et des situations toujours forcées, toujours tendues, des tirades gonflées de paradoxes, ne sont point de nature à faire vivre un ouvrage.

M. Chardon vous a également entretenus d'une pièce d'un tout autre caractère : *Jean Marie*, par M. Theuriet, et son examen a provoqué, de la part de M. Noël et de M. Délerot, quelques rapprochements opportuns et tout naturels entre l'œuvre de M. Theuriet et les compositions analogues de Florian et de Tennyson.

M. Noël vous a lu sur la vie et les œuvres de Malherbe une notice à laquelle il a ajouté quelques fragments d'un commentaire sur la partie la plus classique de ses poésies, et notamment les stances à Duperrier, la pièce la plus connue de toutes, sans doute parce qu'elle est à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, encore qu'elle renferme bien des taches et qu'il y ait dans d'autres pièces des beautés d'un ordre supérieur.

La Fontaine fait dire à son grison ce vers resté dans toutes les mémoires :

Notre ennemi, c'est notre maître.

et des critiques, se fondant sur cette maxime et sur d'autres qu'il est facile de grouper, ont essayé de convertir La Fontaine en tribun qui faisait une opposition ouverte non pas seulement à la monarchie absolue de Louis XIV, mais au principe monarchique lui-même. M. Noël vous a montré par des preuves irréfutables qu'il n'y a dans une telle assertion qu'un de ces paradoxes

que l'esprit de parti peut seul imaginer et soutenir. Il faut avoir perdu la mémoire, ou plutôt il faut faire à ses lecteurs l'injure de croire qu'ils n'ont jamais lu les Membres et l'Estomac, par exemple, et les beaux vers qui terminent cet apologue et dans lequel le poète attribue à la royauté le rôle que le vieux Ménénius attribuait au sénat romain. M. Noël n'a point rencontré ici de contradicteurs, et chacun s'est empressé d'ajouter à sa démonstration des arguments très superflus dans la cause, mais qui ne pouvaient déplaire, puisque ce n'étaient que des textes mêmes de La Fontaine.

M. Léon Fontaine, un de nos correspondants, vous a adressé une étude sur la vie privée de Néricault-Destouches, l'auteur du *Glorieux*, dont il a eu entre les mains une correspondance inédite qui fait le plus grand honneur à la délicatesse de ses sentiments, et nous inspire une respectueuse sympathie pour l'époux et le père de famille. Dieu merci ! les exemples ne manquent point dans les lettres pour démontrer que l'honnêteté n'est point inséparable du véritable talent, et que la noblesse du cœur n'enlève rien à la finesse de l'esprit.

Le roman est une forme littéraire qui se prête à tout, même au développement des idées scientifiques, à plus forte raison de celles qui ne sortent pas du domaine moral. M. Digard vous a lu quelques fragments d'un roman intitulé *le Commis de forge*, dont l'auteur, que M. Digard ne nous a point fait connaître, s'est proposé, et le titre même semble l'indiquer, de réagir contre certaines doctrines corruptrices dont l'effet inévitable est de provoquer des haines et des vengeances en armant les uns contre les autres les ouvriers et les patrons, en suscitant ces grèves monstrueuses organisées, au nom de la justice et du droit, par des sectaires toujours prêts à fouler aux

pieds, quand ils sont les maîtres, le droit et la justice.

M. Chardon vous a lu, sans vous révéler non plus, que je sache, le nom de l'auteur, une nouvelle intitulée : *La Province pendant l'armistice ou le Gendarme de Treignac*, nouvelle attrayante (je puis la louer, puisqu'elle est d'un étranger), nouvelle vraiment empreinte du meilleur esprit français, où le sérieux ne fait nul tort à la gaîté, où la gaîté ne fait nul tort au sérieux.

M. Cougny vous a communiqué une étude très développée sur le chien, spécialement envisagé comme animal domestique, et dans les temps anciens. Il a passé en revue toutes les races, ou du moins les plus authentiques, celles qui nous sont les mieux connues soit par les textes des écrivains, soit par la statuaire ou par les bas-reliefs des monuments antiques. Dans cette monographie ont successivement défilé sous vos yeux les races asiatiques et libyennes, les chiens de Grèce, de Sicile, d'Italie, de Bretagne, levriers, bouledogues, terriers, j'en passe et des meilleurs; puis, il a étudié l'animal sous le rapport des services qu'il rend en raison de ses aptitudes naturelles ou acquises : la garde des troupeaux, la garde des maisons, la chasse, la guerre même, puisque aussi bien l'homme a tout fait servir à la destruction de l'homme; enfin il a terminé son étude en traitant des maladies et de l'hygiène du chien, de son rôle dans la mythologie, et dans les religions antiques, et enfin de la cynophagie, puisque aussi bien le chien s'est mangé, et ailleurs que dans des villes affamées.

Le temps me presse et me contraint à une simple mention des communications que vous a faites M. Ploix, à l'occasion des dernières publications de M. Feuillet de Conches, ce vrai gourmet de curiosités de toutes sortes, j'en excepte le scandale qui n'a d'attrait que pour les

sots et les méchants; celles de M. Mercier sur quelques particularités peu ou mal connues de la biographie d'Adrienne Lecouvreur, de M. Chardon sur l'ouvrage de M. Arthur Mangin, intitulé : *L'Homme et la Bête;* enfin de M. Rimbault sur un livre de M. Pétissen de Genève, un Recueil de maximes, de réflexions, dont plus d'une rappelle les *Pensées* de La Rochefoucauld, moins l'âcre et sèche dureté, d'autres ne sont peut-être que des bluettes et des boutades, mais où la verve abonde aussi bien que la grâce et la délicatesse.

Il n'est pas chez un peuple d'usage si bizarre, si choquant, si déraisonnable même en apparence qui, à son origine du moins, n'ait eu sa raison d'être. L'institution a pu dégénérer, mais on peut être certain qu'elle a eu durant un temps sa raison d'être et de fleurir. A ce titre seul, l'origine du Carnaval mérite d'occuper l'historien; M. Digard l'a fait cette année, et votre secrétaire doit constater qu'il y a récidive. Peut-être si nous étions en février ou en mars, me commettrais-je un peu à la suite de notre confrère en vous conduisant de quelque sanctuaire d'Egypte à quelque abattoir municipal, mais comme nous touchons seulement à l'Avent et non au Carême, vous voudrez bien m'en tenir quitte.

Plus de vingt-deux ans se sont écoulés depuis que votre secrétaire vous disait, en terminant la lecture d'une traduction des Odes d'Horace en vers français accueillie par vous avec une bienveillance dont je vous remercie et surtout avec des observations et des critiques dont je vous remercie bien davantage encore : « On m'a demandé « si j'ai le dessein de traduire les Satires, les Épîtres « et l'Art poétique. Je l'essaierai, et si mes essais sont « encouragés, je poursuivrai cette nouvelle tâche. » Une première fois, il y a douze ans environ, la nou-

velle tâche fut abordée, un cinquième de l'œuvre au plus fut ébauché, le travail fut presque complétement interrompu, et du moins stérile pendant près de dix ans, et il n'a été repris que depuis huit mois. Pendant les quatre mois qui ont précédé les vacances, j'ai pu chaque semaine vous lire la traduction d'une satire ou d'une épître, et si rien ne me vient entraver, je ne désespère pas de pouvoir vous dire l'an prochain que l'œuvre est terminée. Mais alors devra commeneer un travail non moins ardu, non moins long peut-être que le premier, celui de la révision, pour lequel je solliciterai encore plus d'une fois votre inépuisable complaisance. Quelques fragments de ce travail vous seront lus ce soir. Ces fragments détachés de l'ensemble, quelle qu'en soit la valeur intime, perdent une grande partie de leur charme et de leur mérite ; mais la lecture d'une pièce entière aurait un bien plus grave inconvénient : c'est que le poète, si humain qu'il soit dans la peinture des idées générales, ne laisse pas d'être éminemment romain, et que l'auditoire inaccoutumé qui remplit cette salle, si lettré qu'il soit, n'a pas vécu dans ce commerce incessant avec l'antiquité, sans lequel les vieux classiques latins renferment pour les modernes trop d'obscurités et d'énigmes. Ce qui vous sera lu n'aura besoin du moins d'aucun commentaire, et vous permettra de constater combien est vrai le mot d'Arlequin : Tout le monde est fait comme dans notre famille.

Cinq pièces de vers vous ont été lues par M. Montalant-Bougleux, dont vous reconnaîtrez dans quelques instants que ni les ans ni la souffrance, hélas ! n'ont pu refroidir la muse : 1° *Le Gâteau des Rois*, une pièce dont le titre seul dit assez la portée doucement religieuse et morale ; 2° une épître à M. Jehotte, le statuaire à qui

Liége doit le Charlemagne qui orne une de ses places publiques, monument endommagé naguère par on ne sait quel iconoclaste (il y en a pártout), et dont la mutilation a suscité de la part de la municipalité liégeoise à l'encontre de l'artiste, une action judiciaire qu'on a peine à concevoir; 3° la traduction en vers français de la pièce de vers latins dans laquelle le chancelier de L'Hôpital s'élevait avec une virulente indignation contre les mères de son temps (je voudrais ajouter qu'il n'en est plus aujourd'hui) qui, au lieu d'obéir au vœu de la nature et d'allaiter leurs enfants, n'ont rien de plus pressé que de s'en défaire aussitôt qu'ils sont nés, renonçant ainsi, au grand préjudice de la famille et de l'Etat, au détriment de leur véritable honneur et de leur véritable intérêt, aux soins fatigants, mais aussi aux joies les plus douces et les plus pures de la maternité; 4° une autre pièce intitulée : *Crémaillère*, adressée par l'auteur à Mme et à M. Le Roy, de Liége (M. Montalant fut élève du lycée de Liége, quand Liége, cette ville si française, faisait partie de notre France), pour leur entrée dans leur nouvelle habitation ; 5° une pièce composée à propos de la belle Exposition florale, dont le jardin du Palais a été le théâtre cet été, pièce dont nous avons eu les prémices, et qui, peu de jours après, était si vivement et si justement applaudie dans la séance publique où notre florissante Société d'Horticulture décernait les prix si bien mérités par ses heureux lauréats.

Vous devez à M. Courteville, attiré volontiers par la poésie légère, plusieurs pièces d'un caractère tout différent : *Les Anges Gardiens* et *Mon vieil Ami*, et surtout deux autres compositions inspirées par les amères douleurs de l'invasion : *Ce qu'on appelle l'ennemi*, et *les Corbeaux rouges*, une de ces expressions énergiques et

pittoresques par lesquelles le soldat désigne ces pillards sanguinaires qui vont le soir dépouiller les morts et les mourants sur les champs de bataille.

Il me reste à vous parler d'un travail déjà lu il y a dix mois, et que j'ai volontairement omis de mentionner en son lieu, parce que l'auteur va tout à l'heure vous en lire quelques fragments : *Le capitaine Fr. de La Noue, dit Bras-de-Fer, et ses discours politiques;* étude sur le XVI[e] siècle, par M. Cougny. Ce n'est pas sans une émotion profonde qu'on relit après trois siècles ces pages brûlantes, inspirées par le plus pur et le plus ardent patriotisme, pages dont un grand nombre ne sont qu'un long cri d'indignation, de douleur et d'alarme, mais dont plusieurs aussi sont animées d'une virile énergie morale, et d'une indomptable espérance. La Noue avait vu pendant de longues années l'étranger fouler le sol de la France et dévaster ses plus belles provinces; il avait assisté aux sauvages fureurs de la guerre civile et du fanatisme religieux, il entendait répéter de tous côtés que la France allait disparaître de la face du monde, mais il avait foi dans le génie du Béarnais qu'il servait avec tant d'amour et d'abnégation; sa foi ne fut point trompée et la France sortit de l'abîme.

Certes la vieille Rome était tombée bien bas après les désastres de Trasymène et de Cannes, mais elle opposait aux revers les plus grands une constance plus grande encore. Le champ où campait Annibal, aux portes mêmes de Rome, était mis aux enchères et trouvait des acheteurs, et quelque temps après, à l'aspect des restes de son frère, défait sur les rives du Métaure, l'envahisseur découragé poussait ce cri qui retentit encore au travers des âges : Je reconnais la fortune de Carthage; ce cri, qu'un siècle plus tard le

grand lyrique latin traduisait par ces strophes immortelles. Tel, dit le poète en parlant de ce peuple indomptable :

Tel sur le sombre Algide un vieux chêne immobile,
Par la hache meurtri, brave tous les assauts;
Rien ne tarit sa séve, et de son tronc fertile
Le fer qui le mutile,
Sans jamais l'épuiser, rajeunit les rameaux....

Plongez-le dans les flots, et du fond de l'abîme
Il sort plus radieux; terrassé mille fois,
A son tour il abat l'orgueilleux qui l'opprime,
Sa chute le ranime,
Et les mères longtemps redisent ses exploits.

Et nous aussi, Messieurs, méritons qu'un jour on puisse appliquer ces belles strophes à notre chère patrie; méritons-le à force de courage, de travail et de constance; méritons-le surtout à force de dignité, de sagesse et de bon sens.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

1° *Les œuvres d'Emile Deschamps. — Hommage à ses éditeurs*, poésie, par M. Montalant-Bougleux ;

2° *Le Capitaine Fr. de La Noue, dit Bras-de-Fer, et ses discours politiques*, par M. Cougny ;

3° *Education d'un gentilhomme français au* XVIIe *siècle*, par M. Noël ;

4° Apologues et récits d'Horace, traduits en vers français, par M. Anquetil. (*Les deux Rats. — L'avocat Philippe et le crieur Ména. — Le Soldat de Lucullus*, etc.)

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

LA DISETTE DE 1789 A 1792

JUSQU'A LA LOI DU MAXIMUM.

Par M. DRAMARD, Membre correspondant.

I

La disette, qui fut en permanence de 1789 à 1793, ne fut pas l'écueil le moins périlleux que la Révolution rencontra dans sa marche. Les premiers mois de l'année 1792 furent surtout agités par des troubles graves qui se produisirent simultanément dans plusieurs départements voisins de Paris; quelques épisodes en furent signalés par des meurtres et des pillages qui nécessitèrent le déploiement de toute la force armée dont pouvait disposer à ce moment le pouvoir exécutif. Ces désordres se rattachent aux événements politiques les plus importants; ils créèrent des embarras sérieux au gouvernement, en même temps qu'ils servirent à exciter les passions des partis : royalistes et jacobins s'appliquèrent à en répudier la responsabilité pour la rejeter chacun sur ses adversaires. Différemment interprétés par les publicistes et les historiens, ils sont demeurés comme une sorte de problème historique et politique avec tant d'autres faits de cette époque encore si mal connue. J'ai essayé de les mettre

en lumière en prenant pour exemple les troubles dont le département de Seine-et-Oise fut le théâtre, et dont l'acte le plus regrettable et en même temps le plus saillant fut le meurtre du maire d'Étampes, Simonneau. La gravité de cet épisode parut telle à cette époque qu'il prit les proportions d'un événement de premier ordre, en donnant lieu à une manifestation solennelle de l'Assemblée dans une fête nationale, qui fut comme une protestation publique du parti constitutionnel contre la démagogie désormais triomphante et contre la triste fête célébrée deux mois auparavant, en l'honneur des Suisses révoltés du régiment de Châteauvieux.

Ces mouvements populaires, qui se produisirent en même temps dans plusieurs des départements les plus rapprochés de la capitale, avaient encore, à un autre point de vue, une grande portée, en ce qu'ils témoignaient des sentiments des populations rurales et qu'ils nous donnent le spectacle de la révolution dans les campagnes, bien qu'en apparence ils semblent n'avoir aucun rapport avec l'agitatien qui avait déjà fait explosion à Paris. Les historiens nous ont trop habitués à prendre pour seule expression de l'opinion publique de la France entière celle des passions du peuple parisien ; il est intéressant de voir comment les paysans entendaient le drame dans lequel ils voulaient aussi jouer un rôle. A divers titres les faits dont il est question ont donc une importance remarquable, non pas seulement dans l'histoire locale, mais encore dans l'histoire générale du pays.

Les événements que je me propose de raconter ont eu autant pour prétexte que pour cause la circulation des grains et des farines. Ce n'est pas que bien des mouvements ne se fussent déjà produits dans les campagnes, depuis le commencement de la Révolution ; les popula-

tions rurales étaient dans une agitation continuelle : la question des subsistances y était bien pour quelque chose ; mais en 1791 et 1792, ce fut pour les uns la cause principale, pour quelques autres le seul prétexte des troubles. Avant donc d'en aborder le récit, il est utile de rappeler en quelques mots quelle était alors l'état de cette question économique.

On sait qu'il n'y a pas un siècle que la liberté du commerce dans l'intérieur de la France a été proclamée. Jusque-là, notamment en ce qui concerne les subsistances, des entraves de toute espèce, douanes intérieures, règlements des marchés, prohibitions, monopoles, paralysaient le commerce, et, en mettant obstacle à la diffusion des denrées, entretenaient la famine et ruinaient les provinces. Adoptant les principes de la législation romaine, la monarchie française avait pour maxime que l'intérêt de sa sécurité exigeait que le petit peuple, et surtout celui de Paris et des grandes villes, fût toujours suffisamment approvisionné, n'importe à quel prix et par quels moyens, mais en tempérant cette règle par l'odieux principe qu'il était bon que ce même petit peuple ressentît quelquefois les atteintes de la faim pour qu'il fût plus facile à mater (1). De là des règlements stupides sur le commerce des grains, l'industrie de la meunerie

(1) « La pauvreté habituelle du peuple des campagnes avait donné naissance à des maximes qui n'étaient pas propres à la faire cesser. « Si les peuples étaient à l'aise, avait écrit Richelieu, dans « son testament politique, difficilement resteraient-ils dans les rè- « gles. » Au XVIIIe siècle on ne va plus si loin, mais on croit encore que le paysan ne travaillerait point s'il n'était constamment aiguillonné par la nécessité : la misère y paraît la seule garantie contre la paresse. C'est là précisément la théorie que j'ai entendu quelquefois professer à l'occasion des nègres de nos colonies. Cette opinion est si répandue parmi ceux qui gouvernent, que presque tous les économistes se croient obligés de la combattre en forme. » (Al. de Tocqueville, *l'Ancien Régime*, etc., p. 218.) Lire tout le chapitre duquel est extrait ce passage ; il contient un tableau saisissant de la misère du peuple au dernier siècle.

et de la boulangerie; mis à exécution par une police tracassière, ils avaient pour conséquence habituelle la famine, des maladies contagieuses, et très fréquemment des insurrections des paysans (1). De son côté, le laboureur, continuellement vexé, mis à réquisition, obligé de céder son blé à des prix fixés par l'administration, n'avait aucun souci d'améliorer sa culture, et se trouvait hors d'état d'augmenter sa production. Les procédés de panification eux-mêmes entretenaient la pénurie par une déperdition considérable de la matière. Le gluten, la partie la plus nutritive du blé, était rejetée comme indigne d'entrer dans le corps humain, et défense était faite d'en faire usage, de par des arrêts de parlement, et sous peine d'amendes considérables; l'amidon seul était employé; le pauvre se cachait pour consommer les résidus destinés d'ordinaire aux animaux. Suivant certaines estimations, il fallait, sous François Ier, et même encore sous Louis XIV, trois setiers de blé en moyenne par individu; « seulement, vers 1520, on ne tirait au setier (120 kilos) que 72 kilos de pain mangeable, et le rendement était déjà beaucoup plus satisfaisant vers 1680. De nos jours, moins d'un setier et un tiers par tête (157 kilos) suffisent pour que chaque Parisien mange du pain blanc (2). » Encore, la variété des aliments en usage étant bien plus restreinte alors qu'aujourd'hui, la consommation du pain ordinaire était double. Ce ne fut qu'après 1725 que l'usage des pains de gruau commença de s'établir.

Ajoutez à cela qu'à la première apparition de crise alimentaire les magistrats étaient les premiers à donner

(1) Les historiens ont compté 64 grandes famines du xe au xviiie siècles; quant à la disette, elle était permanente. V. sur toutes ces questions un travail intéressant de M. A. Cochut « Le pain à Paris, » dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août et 17 sept. 1863.
(2) A. Cochut, *loc. cit.*

l'alarme par des proclamations annonçant que le pain allait devenir cher et dénonçant les accapareurs, paralysant ainsi les efforts du commerce pour remédier au mal par l'augmentation de ses réserves et de ses approvisionnements. Le clergé suivait cet exemple, et pendant trois dimanches consécutifs, un *monitoire* fait au prône signalait aux fidèles des *quidams* mal intentionnés qui auraient enlevé, diverti ou recélé les blés nécessaires à l'approvisionnement du peuple.

Que de causes pour entretenir la famine! Il faut en citer une dernière, le monopole, et par dessus tout celui qui a été flétri si justement du nom de *pacte de famine*. Une société s'était formée sous Louis XV, et avait obtenu un privilége, assez vaguement caractérisé, pour le commerce des grains. Elle était autorisée à faire l'exportation, jusque-là sévèrement interdite; l'objet apparent était de faire de la mouture économique, d'après les procédés, très avantageux d'ailleurs, d'un meunier banqueroutier, Malisset, qui était l'âme de la Société (1); le but occulte était l'accaparement des grains (2). Louis XV, ses maîtresses, l'abbé Terrai, les courtisans étaient actionnaires ou croupiers dans l'opération. La Société disparut pendant quelque temps, sous Louis XVI et Turgot; elle reprit une nouvelle activité vers 1787 pour finir d'une façon tragique par l'horrible supplice de deux de ses membres les plus actifs et les plus impitoyables, Foulon et Berthier, premières vic-

(1) V. dans le *Moniteur* de 89 le *factum* où se trouve le traité constitutif de la Société Malisset: c'est le manifeste des haines populaires; tous les faits sont vrais, mais interprétés par la passion enflammée de l'époque.

(2) Ainsi la Société était accusée d'exporter tous les grains à Jersey et ailleurs, où elle les emmagasinait pour les faire rentrer quand la famine s'était déclarée; la famine pouvait ainsi se produire dans une année de récolte suffisante.

times de la haine et de la vengeance du peuple affamé.

Au milieu de circonstances semblables, il n'est point surprenant que la terreur de la famine pesât constamment sur l'esprit des classes laborieuses. Ce qui est plus fâcheux, c'est que dans ces classes mêmes, une division d'intérêts résultait du système économique et établissait un antagonisme irritant. D'un côté était le peuple des villes, de Paris et des grands centres, qui ne produisaient pas de denrées alimentaires, et qu'il fallait à tout prix nourrir pour maintenir la tranquillité. De l'autre côté était le peuple des campagnes que l'on forçait à nourrir l'ogre des cités, et qui craignait toujours qu'on ne l'affamât lui-même en lui enlevant le blé qu'il avait produit, blé trop souvent indispensable pour la totalité à sa propre consommation. A cette idée fixe de part et d'autre, à cette préoccupation constante se joignaient des soupçons trop bien justifiés d'accaparement, de spéculation sur la misère du pauvre, des préjugés invétérés, et des principes économiques absurdes (1).

En 1763 cependant, des principes tout contraires avaient fini par se faire jour, grâce à l'influence d'économistes qui ont formé sous le nom de *physiocrates* une école célèbre ; on sait que Turgot en fut le plus illustre

(1) L'accaparement est resté un préjugé populaire partagé par plus d'un bon esprit; c'est le fruit du *pacte de famine,* qui avait en effet pour objet un véritable accaparement favorisé par la législation elle-même. Il a pesé sur les destinées de la monarchie, de Louis XVI et de sa famille, que le peuple parisien appelait *le boulanger, la boulangère et le petit mitron,* et qui étaient constitués responsables des fautes, on pourrait dire du crime de Louis XV, s'il s'était mieux rendu compte des effets pernicieux du privilége qu'il avait accordé. Aujourd'hui de semblables manœuvres ne pourraient plus se produire, aussi bien parce que l'économie de la législation et la liberté du commerce, tant pour *vendre* que pour acheter, s'y opposent, que parce qu'elles ne pourraient être pratiquées qu'individuellement. Une Société comme la Société Malisset, ne pouvant se constituer aujourd'hui, les ressources d'un particulier seraient insuffisantes pour exercer une influence sen-

représentant. Depuis cette époque, la législation des céréales a subi bien des vicissitudes; elle a fait bien des pas rétrogrades; c'est une longue histoire, fastidieuse même, pour tout autre qu'un économiste. Je n'entreprendrai donc pas d'en esquisser même les traits principaux; je tiens seulement à en préciser l'état à l'époque qui nous occupe afin de faire mieux comprendre quelle situation elle avait faite au pays et surtout aux campagnes.

Le commerce des denrées et substances alimentaires, principalement celui des grains, expose ceux qui s'y livrent à bien des haines et à bien des injustices. Si le blé est à bon marché, les cultivateurs, les paysans, tous ceux qui sont attachés à la terre s'écrient que l'introduction des blés étrangers avilit les prix et les réduit à la misère, et ils s'en prennent aux agents de cette introduction. Si le blé est cher, la masse énorme de ceux qui ne vivent que du travail de leurs mains, en rendent responsables les marchands, les accusent de spéculer sur leur détresse, d'accaparer, de faire la famine. Nous venons de voir qu'au XVIIIe siècle, il n'y avait pas là seulement un préjugé, et que cette idée, enracinée dans tous les esprits, était la conséquence de plusieurs siècles de souffrances, et s'appuyait

sible et durable sur le cours des denrées; dans une année comme celle que nous avons traversée en 1868, en évaluant à 12 millions d'hectolitres la quantité manquant, au prix de 30 fr. l'hectolitre, il ne faudrait pas moins de 360 millions de francs pour l'acheter. Loin donc de maudire les spéculateurs qui se chargent de découvrir, de faire venir du dehors, et de concentrer dans leurs greniers les blés nécessaires pour combler le déficit, il faut leur savoir gré de la prévoyance avec laquelle, devinant le renchérissement, ils s'empressent d'approvisionner leurs magasins; ils maintiennent des cours élevés, sans doute, mais toujours uniformes, et empêchent ainsi les ressources de s'épuiser trop vite, et les prix d'atteindre le taux de famine. Nous en avons eu un exemple il y a trois ans, lorsqu'en France nous subissions d'une façon bien moins pénible les effets de l'insuffisance des récoltes, tandis que chez plusieurs de nos voisins la rareté a pris les proportions d'une véritable famine, et la misère est devenue extrême.

sur des faits dont aucun sophisme ne peut dissimuler l'immoralité. Les physiocrates, qui ne se trompaient pas sur la nature et la cause du mal, n'y voyaient qu'un remède : supprimer toutes les entraves qui gênaient le commerce et empêchaient les denrées de se répandre partout où elles manquaient. Dans le préambule d'un arrêt du Conseil, à jamais célèbre, sur cette matière (13 sept. 1774), Turgot proclamait que tous les obstacles apportés au commerce des grains, et les obligations multipliées auxquelles on avait voulu astreindre ceux qui s'y livraient n'avaient d'autre effet que d'en éloigner les gens honnêtes et disposant de capitaux suffisants, en même temps qu'ils maintenaient ces denrées à un taux toujours élevé; que, d'un autre côté, ils excitaient dans les temps de disette les méfiances populaires et trompaient les classes nécessiteuses sur les causes du mal et les moyens d'y porter remède. « C'est alors, dit-il, que les administrateurs, égarés par une inquiétude qu'augmente encore celle des peuples, se livrent à des recherches effrayantes dans les maisons des citoyens, se permettent d'attenter à la liberté, à la propriété, à l'honneur des commerçants, des laboureurs, de tous ceux qu'ils soupçonnent de posséder des grains. Le commerce vexé, outragé, dénoncé à la haine du peuple, fuit de plus en plus; la terreur monte à son comble, le renchérissement n'a plus de bornes, et toutes les mesures de l'administration sont rompues. »

Les principes de Turgot et de ses amis furent attaqués avec une grande véhémence par des publicistes distingués, en tête desquels il suffit de nommer le financier Necker. Il ne me convient pas, non plus qu'à mon sujet, de prendre parti sur cette question si grave, et non encore définitivement résolue, de la liberté du commerce

des grains; mais il était nécessaire de préciser les deux théories en présence, parce qu'à l'époque où Turgot fit adopter la mesure dont je viens de parler, elles passionnaient l'opinion plus encore qu'aujourd'hui; pendant la Révolution elles se retrouvent au fond de tous les débats de nos assemblées politiques, et elles furent tour à tour appliquées par elles; l'on passa de la liberté illimitée du commerce à la loi du *maximum*, et ces variations dans les principes appliqués donneront plus tard l'explication des événements que nous nous proposons de passer en revue (1).

La doctrine du contrôleur général était partagée par des hommes qui firent la Révolution, c'est-à-dire par la classe moyenne, la bourgeoisie qui arrivait alors au pouvoir, et elle fut conservée tant qu'elle s'y maintint:

(1) Les économistes qui se trouvaient en lutte sur la question d'exportation à l'étranger se rapprochaient sur la liberté de circulation à l'intérieur. « Quelqu'un sait-il si la France a du superflu en blé? Est-on bien sûr qu'en allant offrir du blé à son ennemi on ne va pas en priver son frère? Et comment le saurait-on, puisque la France, étant coupée de douanes intérieures, jamais les provinces abondantes n'ont encore pu secourir librement les provinces en détresse? Avant de permettre l'exportation, ne serait-il pas prudent de pourvoir à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume? » (Galiani, *Dial. sur le commerce des blés*, p. 135 et suiv.)

« Ne cherchant dans la question des grains qu'une occasion de combattre, au profit du peuple, le système de l'individualisme, et remontant aux principes constitutifs des sociétés, Necker les soumettait à un examen aussi élevé qu'audacieux.

« On dirait qu'un petit nombre d'hommes, écrivait Necker, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois, pour se défendre contre les bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. « Que nous importent vos lois de propriété, pourraient-ils dire? Nous ne possédons rien; vos lois de justice, nous n'avons rien à défendre; vos lois de liberté, si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons » (L. Blanc, *Rév. fr.*, t. Ier, p. 557 et 561).

Ces quelques lignes suffiront pour faire comprendre tous les problèmes sociaux qu'agitait déjà cette question de la liberté du commerce des grains.

mais ce ne fut pas sans avoir à lutter contre les tendances contraires de la démocratie, dont le système politique, consistant dans l'absorption de l'individu par l'État, poussait à une règlementation à outrance; aussi, toutes les fois qu'elle en eut l'occasion, l'Assemblée constituante s'appliqua-t-elle à consacrer son système; c'est ce qu'elle fit, notamment dans le décret du 26 novembre 1791, dont l'article 2 porte : « Les propriétaires, fermiers, cultiva-
« teurs, commerçants et autres personnes faisant circu-
« ler des grains, en remplissant les conditions exigées
« par la loi, qui éprouveront des violences ou le pillage
« de leurs grains, seront indemnisés par la nation, qui
« reprendra la valeur de l'indemnité en l'imposant sur le
« département dans lequel le désordre aura été commis:
« le département fera porter cette charge sur le district,
« et le district sur les communes dans le territoire des-
« quelles le délit aura été commis et sur celles qui, ayant
« été requises de prêter du secours pour maintenir la
« libre circulation des grains, s'y seraient refusées, sauf à
« elles à exercer leur recours solidaire contre les auteurs
« des désordres.» Les dispositions de cette loi témoignent de la vivacité des dissentiments. En effet, à l'époque où se placent les faits que nous allons raconter, la lutte allait descendre des régions théoriques dans celle des actes.

Toutefois il faut reconnaître que si la disette et la législation sur les grains étaient la cause la plus directe de la fermentation qui se manifestait dans les campagnes, elle n'était pas la seule. On sait comment la journée du 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) avait déchaîné toutes les haines accumulées dans le cœur des paysans par un système plus vexatoire et irritant qu'oppresif. La grande Bastille du despotisme royal étant tombée, toutes les petites bastilles qui rappelaient encore l'ancien despotisme féodal

avaient dû tomber aussi, bien qu'elles ne fussent plus qu'un symbole d'un état de choses qui s'était heureusement bien adouci. L'explosion fut universelle. Une fois mis en mouvement, le peuple ne connut plus que l'agitation. En même temps se répandait le bruit que des brigands parcouraient la France pour dévaster les récoltes en vert. « De formidables émeutes éclatèrent à Saint-Denis, à Saint-Germain, à Poissy, et le sang coula au hasard, innocent ou coupable. Dans cette dernière localité, on supplicia, avec des raffinements de barbarie horribles, un malheureux qui avait bien voulu recevoir en dépôt chez lui quelques grains appartenant à la municipalité.

« ... Des bandes de brigands parcouraient les campagnes par troupes de vingt ou vingt-cinq, saccageant indifféremment les châteaux et les chaumières, répandant partout la terreur, coupant les blés, détruisant les récoltes et dévastant les greniers. Bientôt ils devinrent ces chauffeurs, ces brûleurs de pieds qui promenaient par toutes les provinces une terreur persévérante (1). »

Ainsi rien n'était tout à fait nouveau dans les événements dont les famines de 1789 et des années suivantes furent la cause. La Révolution n'avait pas produit une situation nouvelle au point de vue des subsistances, mais elle l'avait aggravée. Les passions politiques, qui se mêlèrent d'abord à cette cause de troubles, leur donnent un intérêt particulier inconnu jusque-là, et nous présentent un des aspects les plus curieux de cette époque si remarquable.

(1) E. Bonnemère, *Histoire des Paysans*, t. II, p. 257. « Le paysan, pour repousser ces bandes, eut besoin d'armes, les demanda, les exigea des châteaux. Armé et maître, il détruisit les chartes où il voyait un instrument d'oppression..... Il faudrait pouvoir démêler dans cette scène immense et confuse ce qui appartient aux bandes errantes de pillards, de gens chassés par la famine, et ce que fit le paysan domicilié, la commune contre le seigneur » (Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. 1er, p. 197 et 204).

II

A l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1789 succéda une année de famine; et la désorganisation momentanée de la propriété rurale et du travail dans les campagnes n'était guère faite pour réparer ces désastres; dès lors la disette et l'agitation populaire devinrent permanentes : deux faits, à la fois cause et effet, réagissant sans cesse l'un sur l'autre.

L'année 1792 s'était ouverte sous de plus tristes auspices encore que les précédentes : un hiver rigoureux, des craintes de famine, quoique non complétement justifiées, et rien pour combattre ces fléaux. La misère était générale et à son comble; tous les travaux publics et privés avaient cessé presque partout. Les ci-devant seigneurs avaient émigré en masse, laissant inoccupés et sans moyen d'existence leurs serviteurs et les ouvriers qu'ils employaient d'ordinaire, emportant avec eux tout le numéraire, toutes les richesses mobilières qu'ils avaient pu réunir. Ceux qui étaient restés dans leurs terres ne songeaient qu'à restreindre leurs dépenses, incertains qu'ils étaient du lendemain. L'État, les établissements publics, les communes, obérés déjà, ou sans ressources disponibles, avaient suspendu tous les travaux. Les biens ecclésiastiques et tous les domaines mis à la disposition de la nation n'étaient pas encore organisés et demeuraient inexploités; tous les travaux nécessaires à leur mise en valeur étaient négligés ou ne pouvaient s'exécuter, aussi bien faute de fonds qu'en raison de l'incertitude qui planait encore sur la validité des aliénations

faites par l'État de ces sortes de biens ; ceux qui s'en étaient rendus acquéreurs avaient peine à s'en croire définitivement investis, en présence des protestations contraires des anciens propriétaires évincés. Partout donc des hommes désœuvrés et affamés; l'oisiveté et la faim, deux mauvaises conseillères, et aucune diversion aux excitations des journaux ou de la place publique (1).

La rigueur de l'hiver de 1791-92, en rendant plus insupportable le malaise général, fit partout éclater les mouvements séditieux. Dans les départements voisins de Paris, ceux de l'Eure, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, se formèrent presque simultanément des soulèvements dont le mot d'ordre était la taxe des grains et du pain, et même des matières premières telles que le bois et le fer, etc.

Le 2 septembre 1791, des bateaux de blé à destination de Rouen furent arrêtés au port de Triel; on prétendait qu'ils devaient être vendus à l'étranger; on disait que des individus inconnus, tant à pied qu'à cheval, se tenaient sur le port semblant épier les circonstances. Le Directoire enjoignit à la municipalité de faire partir les bateaux ; au moment du départ, un étranger vêtu en garde national ameuta les femmes contre le conseil de la Commune et les excita à piller les bateaux.

Le 12, les marchés furent très agités à Etampes et à Gonesse : le prix du blé y fut taxé au-dessous du cours. Dans cette dernière ville, la gendarmerie fut insultée et menacée par les émeutiers, au nombre desquels furent

(1) Ces causes de la misère publique ressortent de tous les documents administratifs de l'époque ; elles ont été très bien expliquées dans l'*Histoire des Classes laborieuses en France,* de M. Ducellier, p. 308 et suiv., et dans une *Notice sur les troubles de l'Eure en* 1792, de M. Boivin-Champeaux (*Recueil de la Société de l'Eure,* 3e partie, t. VIII, p. 230 et suiv.).

remarqués quelques gardes nationaux d'Aulnay, qui avaient escorté des blés sur le marché. Les mêmes faits se renouvelèrent la semaine suivante : des gardes nationaux du Tremblay arrêtèrent trois voitures de farine pour les diriger sur le marché de Gonesse, en forçant, le sabre à la main, l'entrée de la ville que voulait leur fermer un détachement du 21e régiment de cavalerie envoyé par le Directoire départemental en prévision de nouveaux troubles; deux laboureurs faillirent être victimes de la fureur du peuple. Mêmes scènes à Louvres, à Puiseux, dans d'autres paroisses du district de Gonesse (1).

La même semaine, la présence de rassemblements aux environs de Dourdan avait nécessité l'envoi de forces pour assurer la tranquillité pendant la fête de la Saint-Félicien qui était proche (2).

Le 4 décembre, à Mennecy, des désordres eurent lieu pendant la nuit. Depuis longtemps les marchés étaient très agités ; un détachement de chasseurs de Hainaut y avait été envoyé. Le curé Delaunay laissa échapper des discours de nature à provoquer de graves désordres, et pendant la nuit des coups de fusil furent tirés de son jardin sur la troupe. La semaine suivante, à l'ouverture du marché, des femmes se jetèrent sur un sieur Rabourdin, fermier, voulant lui faire un mauvais parti; celui-ci ayant été mis en sûreté dans le corps-de-garde, elles l'y suivirent, et de concert avec des habitants de la localité, elles en forcèrent l'entrée, en frappant les soldats et leur commandant, sans que le corps municipal ni la garde nationale fissent rien pour empêcher le désordre ; les in-

(1) Arch. de S.-et-O. Délibérat. du Direct. du départ. de Seine-et-Oise, cartons subsistances, 1792.
(2) *Ibid.*

surgés consentirent enfin à se retirer sur la promesse que le blé serait donné à 24 livres le sac (1).

Les mêmes scènes se reproduisirent deux jours après au marché de Corbeil. Un détachement des chasseurs de Hainaut s'y était transporté de Mennecy pour assurer la tranquillité. A leur arrivée, des particuliers coururent au district demander les motifs de leur présence et contraignirent le procureur-syndic Brunement à ordonner leur retraite; pendant ce temps, le tocsin sonnait et la ville était dans l'agitation. Le procureur-syndic, voulant revenir au district, fut à quatre reprises assailli, frappé de coups de bâton et de crosses de fusil par les factieux qui criaient *à la lanterne;* ils se rendirent de là chez le maire Marsault, et le contraignirent à taxer le pain blanc à 16 sols les 8 livres, et le bis à 12 sols. De retour au marché, ils forcèrent les laboureurs à donner le blé au prix qu'il leur plut d'exiger (2).

Le reste de l'année s'écoula sans autres grands désordres; cependant il se passait çà et là quelques faits qui témoignaient de l'intensité de la crise, des appréhensions des gens paisibles et des municipalités, en même temps que de la fermeté de l'administration départementale dans les principes économiques qu'elle avait adoptés, et de sa volonté de faire respecter la loi. A Meulan (21 nov.), un laboureur ayant tenté de vendre des grains de qualité inférieure au-dessus du cours, des individus cherchèrent à ameuter la foule contre lui; le directoire du département ordonna des poursuites contre ces fauteurs de désordre, en déclarant que si la spéculation du laboureur était blâmable, il était libre cependant

(1) Extrait textuellement de la délibération du Directoire du département, du 14 octobre, archives de Versailles, reg. 10.
(2) *Ibid.*

de vendre ou de ne pas vendre, si le prix offert ne lui convenait pas. Dans le district de Pontoise, une sorte de coalition se forma entre les communes, dans le but de faire tomber le prix des grains ; à Créteil et à Yères, des assemblées se réunirent dans le même dessein, et forcèrent les municipalités à convenir avec les fermiers qu'ils donneraient leur blé pendant quinze jours à 20 livres le setier et le seigle à 10 livres. Le Directoire ordonna des poursuites contre les auteurs de ces menées illégales. Nous verrons qu'une coalition ayant le même but se forma plus tard dans le canton de Limours. Le directoire du district et la municipalité d'Etampes ayant à plusieurs reprises fait des démarches pour obtenir la suspension des mesures préventives ordonnées telles que l'envoi de troupes, l'administration départementale les rappela aux principes de la Constitution, en leur enjoignant d'exécuter sans délai ses arrêtés. Ainsi partout s'accuse déjà la pression exercée par les menées séditieuses et par l'agitation des classes besoigneuses sur les municipalités et les administrations locales, la faiblesse de celles-ci que soutient à grande peine la fermeté du Directoire du département, organe rigide de la légalité et gardien de l'ordre public établi.

Au commencement de septembre 1791, le prix du blé était au cours le plus élevé de l'année. La hausse s'était manifestée assez brusquement sur le marché d'Étampes ; le blé froment avait monté jusqu'à 30 et 31 livres le sac, tandis qu'au mois de mai 1790 il n'avait atteint que le cours de 28 livres ; les plaintes des boulangers contre la taxe avaient fait suspendre les appréciations des prix (1). Le 5 novembre, le blé froment était à 29 livres

(1) Registres des mercuriales du marché d'Etampes et registres des délibérations de la municipalité.

10 sous ; il montait à 30, huit jours après, et le blé de deuxième qualité à 29, la troisième à 28; les trois qualités du méteil à 21 livres 10 sous, 20 livres et 18 livres 10 sous. C'étaient là cependant des prix doux, comparés à ceux qui furent cotés quelques mois après, car ils s'élevèrent en 1792 jusqu'à 37 livres pour la première qualité, 36 pour la seconde, et ainsi des autres céréales ; le pain de 9 livres était taxé à 29 sous pour la première qualité ou pain blanc, et à 25 sous pour le pain commun (1). Enfin, au mois d'avril 1793, ils atteignirent, pour le froment de 1re qualité, 45 livres, de 2e, 43 livres ;

le pain blanc de 9 livres, 35 sous,
— commun, — 32 sous,
— bis, — 29 sous.

Ces prix élevés se maintinrent à travers diverses fluctuations, et la loi du *maximum* du 11 septembre 1793 ne put parvenir à faire baisser les cours, malgré ses prescriptions rigoureuses.

Les événements ne tardèrent pas à prendre un caractère de gravité alarmante, et les municipalités, autant par faiblesse que parce que la plupart de leurs membres partageaient les préjugés populaires, se montraient de plus en plus disposées à céder aux exigences de l'opinion. Le 1er février (1792), la municipalité de Houdan s'adresse au Directoire, à Versailles, pour lui demander quelle conduite elle doit tenir à l'égard des acheteurs étrangers qui se présentent pour acheter du blé ; réponse est faite

(1) Il ne faut pas perdre de vue l'écart proportionnel entre le prix du blé et du pain en 1790 et années suivantes, et celui de l'époque actuelle d'une part, et la valeur de la monnaie aux mêmes époques ; on aura cette proportion en prenant pour terme de comparaison le salaire d'une journée d'ouvriers dans les mêmes temps.

que toute mesure tendant à limiter le nombre des acheteurs est contraire à la loi; que d'ailleurs l'usage du marché de Houdan étant de réserver la première heure aux consommateurs de la ville et des environs, cet usage protecteur peut être provisoirement conservé (1).

Le 9 février, le Directoire rappelle aux districts que le 1er décembre il a pris un arrêté nécessité par les circonstances, relativement aux plaintes multipliées qu'il avait reçues contre les brigandages qui se commettaient à main armée dans les différentes parties du département, et enjoignant aux districts de nommer des commissions dans le sein de leurs conseils afin de mettre en état de faire le service habituel de vigilance les gendarmes nationaux, les troupes de ligne et les gardes nationales. En effet, malgré les symptômes alarmants qui se manifestaient partout dans les campagnes, les communes affectaient une sécurité qu'elles n'avaient pas; mais ne partageant pas en général les idées de l'administration centrale, et préoccupées surtout du désir de donner satisfaction aux vœux des masses, moyen qu'elles considéraient comme le seul propre à rétablir l'ordre sur les marchés et à y ramener un approvisionnement suffisant, elles opposaient aux prescriptions réitérées du Directoire de Versailles une résistance passive, et des dispositions que ne devait pas modifier la gravité des événements qui allaient se produire coup sur coup sur tous les points du département. La municipalité de Palaiseau prit à cet égard une initiative de tout point opposée à la conduite qui était dictée par l'administration supérieure; elle

(1) Cet usage, observé sur beaucoup de marchés, n'offrait qu'une protection illusoire, puisque les vendeurs, certains d'une concurrence plus sérieuse après la première heure, maintenaient leurs prétentions jusqu'à ce qu'elle fût écoulée.

adressa le 26 février à toutes les communes du département la lettre suivante :

« Sur une loi concernant les biens et usages ruraux de la police rurale, donnée à Paris le 6 octobre 1791..., les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leur terre, de conserver à leur gré leurs récoltes et de disposer de toutes les productions de leurs propriétés dans l'intérieur du royaume et au dehors sans préjudicier aux droits d'autrui et en se conformant aux lois.

« Les fermiers profitent de cette loi; voilà nos marchés déserts et il n'y a même presque plus de blé; les accapareurs enlèvent tout le meilleur, et nos frères, journaliers de l'agriculture et autres états, ne peuvent pas en avoir pour leur nourriture; les fermiers insultent même à leur faiblesse, disant ironiquement qu'ils se f...... de tous les citoyens, qu'on ne peut pas les forcer de remplir les marchés; qu'ils vendront leur blé où bon leur semblera.

« A ces mots (maux) déplorables, les pauvres journaliers de l'agriculture et autres états malheureux, qui sont chargés d'enfants en bas âge, qui ne gagnent que vingt sous par jour, qui n'ont pas d'emploi, qui ne travaillent guère que six mois de l'année, sont obligés, faute de pain, de pleurer, gémir, se plaindre et crier sans cesse aux municipalités : « Demandez pour nous à l'Assemblée nationale qu'ils fassent taxer le blé à 15 livres le septier; qu'elle ordonne la diminution des baux comme dans nos premiers décrets; qu'elle fasse cesser les accaparements qui mettent la famine sur toutes sortes de marchandises; qu'elle ordonne enfin aux municipalités de forcer les fermiers de remplir nos marchés plus que ci-devant; qu'elle défende de vendre jamais leur grain ailleurs que dans les marchés.

« C'est de la part de la commune de Palaiseau, chef-lieu de canton, qui a envoyé à l'Assemblée nationale un sieur Laurent Lecointre le 2..., et à Versailles au district. Envoyez de même, si vous jugez à propos, pour la diminution des blés et des baux. Avertissez vos communes et vos arrondissements (1). »

Cependant le sang avait commencé à couler. Un pauvre vieillard de soixante-douze ans fut la première victime de l'égarement populaire.

Le 13 février, à Montlhéry, la maison de Jean-Baptiste Thibault, marchand grainetier, fut assaillie par des paysans et des ouvriers ameutés ; on l'accusait d'accaparer, de mêler de la farine de pois pour empoisonner le peuple ; on voulait le pendre. Il s'enfuit et alla se cacher dans un grenier qu'il avait à Linas, village voisin, distant d'un kilomètre à peine. On l'y découvrit bientôt ; parmi les plus ardents à sa perte se distinguaient deux compagnons maréchaux inconnus au pays, qui tenaient une corde pour le *lanterner*, suivant le néologisme ayant cours. Le maire de Linas les supplia de l'épargner, leur objectant que Thibault n'étant pas de sa commune, c'était à celle de Montlhéry à statuer sur son sort. Les bourreaux consentirent à différer leur vengeance et on le reconduisit jusqu'à la porte de Montlhéry. Le meurtre, commencé à Linas, fut donc consommé dans la cour même de Thibault où ce malheureux vieillard vint expirer, après avoir traîné son agonie tout le long de cette côte pénible que suit la grande route entre les deux villages (2).

Le 23, désordres à Beaumont-sur-Oise ; les femmes y taxent le blé. Quelques jours après, nouveau crime à

(1) Archives de Seine-et-Oise, cartons subsistances, 1792.
(2) *Ibid.*

Étampes. C'est l'épisode capital de toute cette agitation, celui qui en fait le mieux ressortir le caractère multiple; ici la loi est ouvertement et de propos délibéré violée, son représentant outragé et immolé en voulant la faire respecter dans les rangs même de la force armée qui avait juré de lui donner son appui, au milieu des circonstances étranges dont quelques-unes restent inexpliquées, et qu'il est aussi intéressant qu'instructif de raconter en détail.

A cause des nombreux moulins à blé mis en mouvement par les divers cours d'eau qui se réunissent sous ses murs (1), Étampes possédait, depuis de longues années, un des marchés aux grains les plus importants de la Beauce, et se trouvait ainsi désigné aux tentatives des malveillants; sa situation l'exposait aussi plus particulièrement que tout autre à ces désordres : placé sur la route d'Orléans, le grand entrepôt des départements au midi de la Loire, qui souffraient alors beaucoup plus que les autres de la disette, il était incessamment traversé par un roulage considérable; aussi depuis longtemps un certain désordre se manifestait chaque samedi sur la place Saint-Gilles, où se tenait et se tient encore le marché, en vertu d'antiques priviléges accordés par les premiers rois de la dynastie capétienne.

Le 10 septembre 1791, la tenue du marché avait été très agitée, à cause de la hausse des blés; j'ai dit tout à l'heure que les prix avaient monté au taux le plus élevé de l'année; un grand nombre d'ouvriers et des étrangers s'étaient attroupés à l'Hôtel-de-Ville et avaient forcé les magistrats à aller au marché et à taxer le pain. Ils étaient

(1) Etampes est situé à la jonction de plusieurs vallons où coulent les ruisseaux de Juine et Juineteau, de Louette et de Chalouette.

partis en menaçant de s'y prendre autrement le samedi suivant.

Des délégués de la commune, Simonneau et Lavaleri, envoyés au département pour y faire leur rapport, présentèrent des observations sur les inconvénients qui résulteraient de l'envoi de troupes pour faire rentrer dans le devoir des individus égarés peut-être par des insinuations étrangères; sans s'arrêter à ces considérations, le Directoire avait ordonné qu'un détachement de chasseurs de Hainaut et de gendarmerie s'y transporteraient pour assurer la tranquillité le samedi suivant.

A l'annonce de l'arrivée de ces troupes, le vendredi 16 septembre, le peuple se souleva, se porta en armes à leur rencontre, ayant à leur tête l'abbé Boullemier, officier municipal, qu'ils avaient forcé à les accompagner, pour défendre aux troupes d'entrer en ville. En même temps le tocsin sonnait, et l'agitation était à son comble. On s'empara de MM. Venard et Duverger, membres du district; on leur mit des pistolets sur la poitrine, on les menaça de la *lanterne;* pendant plusieurs heures ils restèrent entre la vie et la mort, serrés par les baïonnettes, exposés aux menaces, aux injures et aux mauvais traitements de la foule en délire. Le tumulte dura jusqu'à onze heures de la nuit. Plusieurs membres du district et de la municipalité prirent la fuite ou donnèrent leur démission, et l'administration se trouva complétement désorganisée. Cependant le marché du lendemain se passa assez tranquillement, aucun obstacle n'étant mis à la taxe du blé et du pain (1).

Depuis longtemps scène aussi violente ne s'était produite. L'administration supérieure s'en émut. Le roi

(1) Archives de Seine-et-Oise. Extrait du rapport; lettre de M. Venard à M. Hénin, reg. du direct., n° 10, f. 100.

adressa aux habitants d'Étampes une proclamation sévère où il leur rappelle que ces désordres ne peuvent avoir d'autre résultat qu'un nouveau renchérissement. En même temps le directoire du département envoyait sur les lieux MM. Rouveau et Vaillant pour faire une enquête et poursuivre activement la recherche des coupables et l'instruction de leur procès.

Malgré les dangers qu'il avait courus, le conseil de la commune affectait de ne rien craindre, ou plutôt il paraissait redouter par-dessus tout les secours que lui envoyait le Directoire, considérant la présence des troupes comme plus propre à exciter des troubles qu'à les calmer. La garde nationale n'y était pas encore organisée, comme nous le verrons plus loin, et cependant l'administration prétendait suffire aux exigences de sa police, tant au dedans qu'au dehors, avec l'aide de ses gardes champêtres et des quelques hommes de la gendarmerie, elle-même en désarroi. Le Directoire supérieur n'en jugeait pas ainsi; il savait que si la municipalité refusait des troupes, c'était par faiblesse et parce que les agitateurs avaient su faire considérer par les populations ces mesures comme tyranniques, d'accord sur ce point avec leurs préjugés; que parmi les autorités locales beaucoup étaient disposées à sacrifier les principes économiques officiels et à proclamer nécessaire la taxe des denrées; que de plus il commençait à s'introduire en plus grand nombre dans les municipalités et administrations locales des éléments passionnés dont l'influence en devenant prédominante devait faire si malheureusement dévier la Révolution et la conduire à sa ruine. Mais bien persuadé, non sans raison, que la cherté des vivres n'était pas la seule cause de l'émotion du peuple, qu'au fond on rencontrait les excitations inavouées des partis po-

litiques et celles de malfaiteurs dont les populations étaient les instruments inconscients, il voulait avant tout que la loi fût respectée et que force lui restât. C'est pourquoi il avait ordonné des poursuites criminelles contre les auteurs des troubles des 10 et 16 septembre.

Le Directoire du district ayant émis l'avis qu'il était prudent de suspendre l'exécution de ces arrêtés, parce que ce serait le moyen de ramener la paix, celui du département rappela le district aux principes de la constitution et lui enjoignit d'exécuter sans aucun délai ses arrêtés.

Les désordres s'étant renouvelés au commencement de l'année 1792, il fit envoyer, pour veiller à la sûreté du district, une compagnie du 18e régiment de cavalerie, qui devait tenir garnison à Étampes et y fit son entrée le 21 janvier. Le conseil de la commune fut médiocrement touché de cette sollicitude, dont il était l'objet, et il laissa percer son ennui dans deux délibérations prises à l'effet de pourvoir au logement de ses défenseurs. Le 25 janvier on décide que les cavaliers, « bien que leur arrivée n'ait pas été requise, » seront logés à la caserne de la rue Saint-Jacques, autant qu'elle en pourra recevoir, et le surplus à la maison commune. Le lendemain 26, délibétion plus précise encore : le conseil, sans nullement avouer les faits qui ont donné lieu à cette mesure de l'autorité supérieure, et dont il n'a pas connaissance, arrête que des démarches seront faites pour obtenir la retraite des militaires (1).

(1) « Considérant que la compagnie de Brazais, du 18e régiment de cavalerie, arrivée le samedi 21 de ce mois, n'a pas été demandée par la commune qui n'en a nul besoin, puisque la commune n'est menacée d'aucun accident particulier, ni d'aucune insurrection, et qu'elle se suffit à elle-même pour sa garde particulière.

« Considérant aussi que si l'Administration a cru devoir protéger la sûreté des campagnes par le séjour dans le district d'un dé-

Il est assez difficile de croire que la sécurité dont faisaient ainsi montre les magistrats de la commune d'Étampes était tout à fait sincère; car les scènes auxquelles ils s'étaient trouvés mêlés, les événements qui se passaient autour d'eux n'étaient pas de nature à les rassurer. Depuis trois semaines, paraît-il, des mendiants, des gens sans aveu, étaient vus rôdant par la ville, s'informant de la demeure des marchands de blé et allant reconnaître les moulins. L'inquiétude était partout et faisait pressentir de nouveaux malheurs.

Étampes avait alors à la tête de son administration municipale Jacques-Guillaume Simonneau; c'était un homme dans la force de l'âge (51 ans), d'une famille honorable, chef d'une industrie de tannerie importante où il occupait un assez grand nombre d'ouvriers; habitué par sa profession au commandement, il était par là plus que d'autres propre aux fonctions administratives dans ces temps difficiles. Bien qu'il m'ait été impossible de me procurer des renseignements précis sur son caractère, il est permis de croire qu'il ne manquait pas de fermeté. Il avait du reste fait acte de résolution en acceptant

tachement de cavalerie, il est du devoir des représentants de la commune de solliciter du département de décharger cette commune d'une charge qui lui pèse, sans lui être d'aucune utilité. Car, quoique la dépense que nécessitera ce détachement doive être répartie sur tous les administrés du district, il est constant que la commune d'Etampes souffrira plus, tant par le séjour dans son sein de ce détachement et par sa portion contributive dans la dépense, que par les avances et les soins de son logement.

« Arrête que, sans nullement avouer les faits consignés dans la pétition de quelques citoyens, et dont il n'a pas connaissance officielle, MM. les administrateurs du Directoire du département sont priés d'employer leur bons offices auprès du ministre de la guerre, pour obtenir la retraite de la compagnie de Brazais, comme aussi que MM. les administrateurs sont priés de presser l'organisation de la gendarmerie nationale et de mettre en activité le détachement qui doit résider dans cette ville, et dont on a lieu d'espérer les meilleurs effets « (Reg. des délibérations de la commune d'Etampes, à Etampes).

dans d'aussi difficiles conjonctures la charge de maire qu'il ne remplissait que depuis fort peu de temps; membre du conseil de commune, il avait été nommé, après le 16 septembre, rapporteur au Directoire des troubles qui avaient eu lieu; il savait donc quels dangers l'attendaient, et il était décidé à déployer l'énergie nécessaire.

Le 2 mars, des attroupements s'étaient formés dans les communes de Torfou, Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon, Chamarande et Auvers, situées sur la route de Paris à Étampes; le bruit s'en était répandu jusqu'à Étrechy et à Étampes (1), où il était parvenu le soir, et l'administration avait requis immédiatement le capitaine de la gendarmerie et le commandant du détachement de cavalerie de ligne d'envoyer des patrouilles de reconnaissance? Qu'est-ce qui avait provoqué ces attroupements? Comment s'étaient-ils formés? — La veille, 1er mars, des troubles avaient eu lieu à Montlhéry et à Limours; un détachement du 9e régiment de chasseurs à cheval avait été envoyé pour assurer la tranquillité dans le pays, et cette mesure avait augmenté l'effervescence; le tocsin avait sonné; des émissaires parcouraient les campagnes pour engager les paysans à prendre les armes; les gardes nationaux s'étaient réunis aux séditieux pour repousser les troupes, qui avaient dû rentrer à Versailles (2).

De Montlhéry et Limours, les perturbateurs se dirigèrent partie sur Versailles, partie vers Étampes. On a dit que douze ou quinze hommes, armés de fusils, étaient entrés à cinq heures du matin dans Boissy-sous-Saint-Yon, y avaient battu la générale, réveillé le curé et

(1) Procès-verbal de la commune d'Etréchy du 3 mars et rapport du capitaine de gendarmerie d'Etampes. — Archives de Seine-et-Oise, dossier de l'affaire.

(2) Rapport du commandant. Registre des délibérations du Directoire.

sonné le tocsin. Les municipaux et les habitants effrayés étant accourus, ces *étrangers* avaient proclamé leur projet d'aller à Étampes faire taxer le prix du blé. Pendant que les municipaux étaient allés délibérer dans la maison commune, les instigateurs avaient menacé, si l'on balançait à les suivre, d'incendier le village à l'heure même. On se mit à leur suite. La même manœuvre fut employée dans les autres villages, à Torfou, Lardy, Auvers et Chamarande, avec un égal succès. Le lendemain, 3 mars, l'attroupement arrivait à Étréchy (1).

A neuf heures, la cloche sonne, la municipalité se transporte à l'église où l'attroupement la suit : « Que demandez-vous et pourquoi vous êtes-vous armés ? leur dit-on. — Ce n'est pas dans le dessein de faire aucun mal ; nous sommes liés par serment ; mais la cherté des grains nous mettant dans l'impossibilité de subvenir à nos besoins, nous sommes décidés à demander la diminution, et pour cela la réunion de cette paroisse nous est nécessaire. C'est contraire aux lois, nous le savons bien, mais n'importe, il faut venir avec nous. » Craignant la réalisation de sourdes menaces proférées par ces étrangers, la municipalité ne crut pas devoir leur opposer de résistance et les suivit (2).

Ainsi partout on rencontre des hommes *inconnus*, des *étrangers* qui parcourent les campagnes, exagèrent les craintes des populations, échauffent les têtes en prédisant une famine prochaine par suite de l'écoulement incessant des grains et de l'augmentation croissante des prix.

(1) Procès-verbal de la municipalité d'Etréchy. Archives de Seine-et-Oise. Ce procès-verbal est conforme au rapport fait par Debry à l'Assemblée au nom du Comité d'instruction. (*Moniteur* du 19 mars.)

(2) Rapport de Jean Debry à l'Assemblée. (*Moniteur* des 9 et 19 mars, sous le titre de *Nouveaux détails*.

La rareté des grains était, dit un journal, le cheval de bataille dont se servaient les malveillants pour exciter des mouvements dans les campagnes (1). Ces hommes se disaient liés par serment.

Dans la matinée, sur la réquisition qui en avait été faite la veille, le capitaine de gendarmerie résidant à Étampes, Reydy, et le lieutenant de cavalerie Godart, commandant le détachement du 18e régiment, en station dans la ville, avaient envoyé à la découverte trois pelotons de cinq hommes chacun; ayant rencontré les séditieux entre Chamarande et Étrechy, ils se replièrent sur Étampes où ils rentrèrent à onze heures du matin (2).

Que se passait-il pendant ce temps en ville? La nouvelle de la marche d'une troupe de cinq à six cents individus armés de fusils, de bâtons, d'objets de toute nature les avait précédés; un certain nombre d'habitants des campagnes voisines s'y étaient rendus pour le marché; dès le matin, un concours d'individus, plus grand que d'ordinaire, l'attente des événements qui se préparaient, avaient entretenu dans les rues une agitation inquiétante.

Le corps municipal se rend, en tête de la troupe, sur la route, au devant des mutins, pour les empêcher d'entrer en ville; on les rencontre dans le faubourg Saint-Jacques. Aux injonctions qui leur sont faites, ils répondent qu'ils entreront de gré ou de force.

Pour éviter une collision, les officiers municipaux se retirent et rentrent en ville, et la bande entière à leur suite. Ce fut une faute; ce moment décidait en effet du sort de la journée. Un acte d'énergie eût prévenu les

(1) *Courrier français,* 6 mars, t. 17.
(2) Rapport du commandant de gendarmerie et du lieutenant Godard. — Archives de Seine-et-Oise.

excès qui suivirent ; du moment où le pouvoir exécutif avait envoyé des soldats à Etampes pour empêcher de s'y renouveler les scènes qui s'y étaient déjà produites, et dont plusieurs localités venaient d'être récemment le théâtre, c'est que son intention était que l'on en fît usage ; cette mesure était bien plutôt coercitive que comminatoire ; et puisque l'emploi de la force armée avait été prévu, c'était le moment d'y recourir, alors que les représentants de la loi avaient devant eux un attroupement armé sur les intentions duquel il y avait d'autant moins à se méprendre qu'il les avait déjà manifestées dans les différentes communes qu'il avait traversées ; il se trouvait depuis plusieurs heures en état de rébellion contre la loi ; une démonstration vigoureuse l'aurait sans aucun doute décidé à se retirer ; dans le cas où il aurait tenté de mettre à exécution sa menace d'entrer de force, une charge de cavalerie l'aurait dispersé sans peine et sans grand mal. Sur la grande route, cette manœuvre aurait eu plein succès, tandis qu'en ville l'action de cette force se trouvait paralysée, et ne pouvait être d'aucune utilité comme l'événement le prouva ; de plus, la force morale de l'autorité, aussi bien sur les insurgés que sur les soldats, se trouvait complétement ébranlée par ce premier acte de faiblesse.

Les insurgés entrèrent donc librement en ville, et se rendirent sur la place Saint-Gilles, où se tient le marché aux grains. Le maire Simonneau et le corps municipal étaient retournés à l'Hôtel-de-Ville pour y délibérer. Les amis du maire le suppliaient d'y rester. Ce parti eût peut-être été préférable, car désormais le mal était fait, l'ordre troublé, la loi violée. Mais Simonneau avait une plus haute idée de son devoir ; il demanda au commandant du détachement de cavalerie si lui, officier, il pou-

vait compter sur sa troupe, à quoi celui-ci répondit : « Comme sur moi-même. » Il paraît même que cet officier aurait la veille demandé des cartouches, et qu'une distribution en aurait été faite à ses hommes (1). La gendarmerie nationale faisait partie de cette force armée.

Quelques citoyens s'étaient joints au maire ; c'étaient le procureur de la commmune Sédillon, Baron Delisle, officier municipal, Lavallery, aussi officier municipal et son clerc, et une autre personne dont le nom n'a pas été recueilli, mais qui doit être M. Marceau-Faucheux, qui a en effet protesté contre l'omission de son nom dans les journaux. Lavallery et son clerc paraissent avoir été les seuls armés (2). C'est tout ce qui se rencontra de citoyens de bonne volonté dans une ville de 7,000 âmes, pour défendre non-seulement la loi, mais la ville elle-même, la sûreté des familles, le foyer domestique, contre les attentats de quelques agitateurs suivis de paysans égarés par la souffrance ou par des suggestions criminelles, et dont un grand nombre n'avaient marché que par crainte.

On se mit en marche vers la place Saint-Gilles, et c'est en y arrivant que l'on put se rendre compte de la faute que l'on avait commise en laissant les insurgés se rendre en quelque sorte maîtres du terrain. La place du marché est latérale à la Grande-Rue, dont elle n'est séparée que par un pâté de maisons et l'église Saint-Gilles ; en venant de la mairie on y accède soit par la rue Basse et celle des Cordeliers, soit par la Grande-Rue. La rue Basse est étroite, elle forme avant de se réunir à celle des Cordeliers un premier coude appelé rue de la Manivelle, et il

(1) *Moniteur* du 9 mars. Sur ce point il n'y a d'autre document que ce journal. Toutes les fois que je n'ai pas pu rencontrer sur un fait des données d'une certitude à peu près complète je ne les ai présentés que sous forme dubitative.

(2) *Moniteur* du 8 mars. Rapport de Debry. *Moniteur* du 19 mars.

s'en présente un second avant de déboucher sur la place. Ce chemin parut sans doute et avec raison devoir être évité à cause des embarras qu'il présente pour une troupe de cavalerie, et le maire choisit la Grande-Rue comme plus convenable pour le déploiement de son escorte. Pour aller de la Grande-Rue Saint-Jacques à la place Saint-Gilles, il faut suivre pendant environ cent cinquante pas une rue assez étroite appelée la rue de l'Étape-au-Vin, parce que cet établissement s'y trouvait autrefois, nom qu'elle a quitté il y a quelques années pour prendre celui du modeste magistrat qui, soixante ans plus tôt, lui avait donné le baptême de son sang. Cette rue était alors plus étroite qu'elle n'est aujourd'hui; elle descend vers le marché en pente très roide. C'est par là que le maire s'engagea avec son escorte de cavalerie pour pénétrer dans le marché dont les insurgés s'étaient rendus maîtres et où ils s'étaient mis en devoir de taxer les grains. La place était pleine de monde, et parmi les plus bruyants acteurs du tumulte se trouvaient beaucoup de femmes, dont nous verrons figurer quelques-unes plus tard au nombre des accusés qui eurent à rendre compte devant le tribunal criminel de leur conduite dans cette journée néfaste.

Nous touchons ici à la scène la plus émouvante de ce drame et en même temps la moins bien éclaircie. Désormais dans les récits du temps, et dans les rapports officiels des témoins oculaires, nous trouvons une confusion égale à celle qui régnait sur le lieu même où le fait s'est passé. J'ai réduit toutes les variantes de détail à deux ou trois points. Simonneau parvint-il à pénétrer dans la place même, ou au contraire fut-il arrêté au débouché de cette place? l'endroit où il fut massacré semble devoir faire adopter cette dernière version. Cependant Jean

Debry, dans son rapport à l'Assemblée au nom du Comité d'instruction, et suivant à la lettre les procès-verbaux qu'il avait recueillis, semble indiquer que Simonneau était entré dans la place ; ce détail n'a d'autre intérêt que de faire ressortir avec quelle persistance le maire tint à remplir son devoir tout entier en pénétrant au sein même des révoltés. Le rapport plus explicite du capitaine de gendarmerie et du lieutenant Godard ne laissent pas de doute à cet égard. Le maire et son escorte marchèrent jusqu'à l'endroit où se trouvaient établis les sacs de grains mis en vente et où les meneurs veillaient à l'exécution de la taxe qu'ils avaient imposée. Il essaya de leur faire comprendre que leur action était contraire à la loi; ils voulurent par des menaces le contraindre à sanctionner cette illégalité et à la couvrir en proclamant lui-même la taxe qu'on lui dictait; il s'y refusa avec énergie. Les injures, les vociférations, les menaces de mort se croisaient autour de lui; les plus rapprochés se portaient même à des voies de fait en dépit des efforts du lieutenant Godard (1).

Enfin, voyant l'inutilité de ses protestations, ne pouvant songer à faire arrêter les chefs de la révolte, sentant le danger de sa position et de celle de sa troupe, le maire d'Etampes ordonna la retraite. Mais il était trop tard, et le péril qu'il redoutait ne pouvait plus être conjuré. La troupe, enveloppée de tous côtés par le peuple, incertaine elle-même et peu dévouée, était prise comme dans un défilé et mise au point de se rendre; le mouvement de retraite qu'elle fit rompit les rangs, qui furent en un instant envahis par la foule (2). Simonneau et ses

(1) Rapport de Godard, arch. de S.-et-O.

(2) *Moniteur* du 8 mars. Rapport de Reydy et Godart, arch. de S.-et-O.. « Vous pouvez me tuer, aurait dit Simonneau, mais je mourrai à mon poste. Il en est de ce mot à effet, comme de tous

amis se trouvèrent portés par le flot à l'extrémité de la place dans la rue de l'Étape-au-Vin ; bien qu'ils n'eussent pas échappé jusque-là aux mauvais traitements, c'est à l'entrée de cette rue que les premiers coups furent portés au maire. Ici, la confusion augmente et les récits sont contradictoires ; mais de toutes les variantes qu'ils présentent ressortent deux versions. Suivant l'une, il aurait reçu un coup de bâton qui l'aurait étourdi ; en même temps un premier coup de fusil l'aurait atteint au côté ; il aurait porté une main à sa blessure, et de l'autre, pour se soutenir aurait saisi au hasard la bride ou la queue du cheval d'un soldat ; celui-ci, on a dit que c'était le commandant Godard lui-même, pour lui faire lâcher prise, lui aurait abattu le poignet, en même temps un second coup de feu lui aurait fait sauter le crâne. Ce récit est empreint d'une exagération évidente ; les principaux traits en sont empruntés à une lettre écrite d'Etampes par un parent de Simonneau, lettre qui porte tous les caractères de l'exaltation et de la passion (1).

L'autre version est plus vraisemblable, elle s'appuie sur des procès-verbaux et sur des rapports présentant plus de garanties d'impartialité. Poursuivi au milieu des rangs de la cavalerie, et atteint de coups de bâton, Simonneau fut renversé ; un homme monté sur une borne

ceux du même genre, inventés après coup, ils n'ont rien d'authentique, mais il résume toutes les altercations sans suite, interrompues par les cris, les injures, les menaces et les coups qui caractérisent les scènes de violence de cette nature.

(1) Voici le commencement de cette lettre, datée du 6 mars, que j'ai quelque raison de croire émanée de Baron-Delisle, secrétaire greffier, neveu de Simonneau, qu'il avait accompagné jusqu'à ses derniers moments, et qui à ce titre fut désigné par le corps municipal pour assister à la fête nationale du mois de juin suivant. « Les Romains, dit cette pièce, ne mouraient pas comme est mort mon parent et ami. Fidèle à son serment il a préféré la mort qu'il voyait devant ses yeux, puisqu'il était couché en joue ; il « a mieux aimé mourir que de voir qu'on n'obéit point à la loi..., etc. »

placée dans la rue de l'Etape, au sortir de la place, lui tira un coup de fusil presque à bout portant; un autre coup de fusil lui brisa le crâne et lui fit jaillir la cervelle. Le procureur de la commune Sédillon, qui n'avait pas quitté le maire, et qui le soutenait au moment où il tombait, fut blessé dans le tumulte ainsi qu'un autre citoyen M. Blanchet (1). Quant aux soldats, soit que les coups

(1) M. de Montrond, dans son histoire d'Etampes, donne de toute cette scène un récit qui a plutôt l'air d'une amplification de style, que le caractère d'une rigoureuse exactitude, dont l'auteur, dans tout son ouvrage, paraît s'être soucié médiocrement. Il pose Simonneau en véritable héros de tragédie. Cette mise en scène n'est ni dans le caractère du personnage ni dans celui de l'événement. M. Simonneau fut plus simple et sa conduite n'en fut pas moins honorable et son malheur moins digne de pitié. M. de Montrond avait cependant recueilli les souvenirs de M. Sédillon, procureur de la commune, souvenirs qui, à 45 ans de distance, avaient dû s'oblitérer et dont l'interprète n'a pas cherché à préciser les traits en les rapprochant des documents officiels de l'époque; il se contente de renvoyer dans une note aux pièces qui se trouvent, dit-il, aux archives de l'Hôtel-de-Ville à Etampes; les a-t-il en effet consultés, et s'il les a eues entre les mains, pourquoi n'en a-t-il pas fait usage? Il s'agit sans doute des minutes de toutes les enquêtes et des procès-verbaux qui furent rédigés à cette occasion. Mais que sont devenus ces documents? Je les ai vainement demandés plusieurs fois à l'Hôtel-de-Ville, il m'a été invariablement répondu qu'il n'en existe aucun, et j'ai pu constater que sur les registres mêmes des délibérations de la municipalité il n'y a aucune mention de cet événement si important, et que même depuis le 3 mars au matin jusqu'au 7, il n'a été transcrit aucune délibération. Alors cependant le corps municipal avait décidé, à cause de la gravité des circonstances, qu'il resterait en permanence jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. (Délibération du 3 mars au matin.) Le 9, la municipalité arrête que le procès-verbal de la journée du 3, *rédigé le 4*, serait déposé aux Archives. Cette pièce capitale n'y est plus, et l'expédition ne s'en trouve pas davantage à Versailles. Ont-elles été détruites quand les condamnés du 3 mars furent amnistiés? Cela est possible. Aujourd'hui, la seule pièce officielle qui existe à Etampes est l'acte d'inhumation que voici :

« L'an 1792, le 4 mars, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par moi curé soussigné, le corps de sieur Jacques-Guillaume Simonneau, négociant et maire de cette ville, âgé de cinquante-et-un ans environ, décédé la veille pendant la tenue du marché au bled de cette ville, au lit d'honneur, à la tête d'un détachement du dix-huitième régiment, ci-devant Berry, en station en cette ville, et de la brigade de la gendarmerie nationale de ladite ville, dans un moment critique et en voulant faire exécuter la loi; présens : MM. Simonneau, ancien lieutenant parti-

de fusil eussent effrayé leurs chevaux, soit que débordés et rompus par la foule, ils n'aient pu résister au flot qui les pressait, ils se débandèrent, et ce ne fut qu'à une assez grande distance de là qu'ils purent se rallier. Ils attendirent quelque temps à la mairie, puis ne recevant aucun ordre, ils rentrèrent dans leurs quartiers (1).

On s'est demandé si le maire n'avait pas, par sa conduite, provoqué les excès dont il avait été la victime, et ce fait a été l'objet d'une enquête particulière. Un journal, *le Courrier français*, avait en effet donné de ce déplorable épisode, d'après des renseignements qu'il avait reçus d'Étampes même, un récit tout à fait hostile, que nous devons regarder comme controuvé, et qu'en effet il rectifia en partie quelques jours après, en déclarant qu'il avait été mal informé quant aux provocations du maire (2). Debry, dans son rapport à l'Assemblée, lui rend à cet égard entière justice. « Ceux qui savent combien il est facile d'exciter les citoyens égarés, cherchant à diminuer l'horreur de l'attentat, ont demandé si le malheureux maire n'avait pas provoqué par quelque indiscrétion l'emportement dont il fut victime. Non, Messieurs, les procès-verbaux que les commissaires du département de Seine-et-Oise dressèrent à Montlhéry, Longjumeau, Arpajon, et la déclaration de l'officier de cavalerie du détachement, attestent que Guillaume Si-

culier du cy-devant bailliage de cette ville, son frère; Delisle, marchand apothiquaire, son beau-frère; Baron-Delisle et Chevalier Delisle, ses neveux; le corps municipal, les juges au tribunal, les juges de paix et autres soussignés. »

(1) J'ai omis des détails du rapport du commandant, parce qu'ils m'ont paru suspects; j'aurai à examiner plus loin la conduite de la troupe en cette circonstance; elle ne me semble pas à l'abri de tous les reproches qui lui ont été faits dans beaucoup de documents de l'époque.

(2) *Courrier français*, nos des 5 et 19 mars.

monneau n'eut que le noble tort de remplir les devoirs de sa place seul et sans calculer le danger (1). »

Nous avons laissé les émeutiers maîtres de la place et de toute la ville ; si ce sont des malfaiteurs ordinaires ou seulement des gens affamés, exaltés par la misère et enivrés par les excès mêmes qu'ils viennent de commettre, il semble qu'ils vont y mettre le comble, en pillant les greniers à blé, les magasins de réserve des meuniers et des boulangers, ou tout au moins qu'ils vont user de la taxe qu'ils ont imposée et se faire livrer les denrées à un taux inférieur au cours ; ainsi se trouveraient justifiées dans une certaine mesure leurs réclamations et expliqués les motifs de leur soulèvement. Ils ont d'ailleurs rencontré à Étampes des sympathies et des complices ; parmi les plus emportés et les plus compromis, au moins de ceux qui furent reconnus après et qui purent être arrêtés, nous trouvons les nommés Gérard Henry, Gabriel Baudet, Charles Simonneau, dit Mal-Léché, sans doute un parent du maire et un ennemi personnel, les femmes Boivin et Langlois : toutes ces gens, après avoir été les premiers à l'action, seront aussi les premiers au pillage ; ils connaissent les bons endroits, ils pourront les indiquer à leurs alliés du dehors. Cependant rien de semblable ne se passa. Le *Moniteur* et plusieurs journaux le constatent, et l'instruction criminelle qui se suivit quelque temps après, les procès qui se déroulèrent devant les jurés à Versailles le prouvent d'une façon péremptoire : nul marchand n'a été pillé, on n'a pas enlevé un grain de blé ; sur le marché, quelques sacs ont été vendus à la taxe, mais aucun des émeutiers n'en a profité ; quelques individus seulement se sont présentés chez

(1) *Moniteur* du 19 mars.

des marchands de grains, demandant qu'on leur vendît le blé 24 livres ; un de ces marchands, Hamouy, le leur a même spontanément offert à 22 livres, ils n'en achetèrent pas un seul sac (1). Telle est la physionomie générale de la journée; les faits particuliers qui purent se produire passèrent inaperçus et ne donnèrent lieu à aucune réclamation des intéressés, à aucune récrimination des parties et de leurs organes. Nous verrons que la même particularité fut signalée dans d'autres localités, entre autres à Angerville, six jours plus tard.

Les paysans des communes environnantes sortirent enfin d'Etampes pour rentrer dans leurs villages, et les émeutiers avec eux. On a dit que ceux-ci se seraient arrêtés au hameau de Saint-Michel, à deux kilomètres d'Étampes, où ils se seraient enivrés, et, qu'en payant la dépense assez forte qu'ils avaient faite, ils auraient laissé voir une grande quantité d'assignats (2).

(1) *Moniteur* du 9 mars.

(2) *Moniteur* du 9 mars. Le journal ajoute : « Le fait est incontestable. »

Guillaume Simonneau a laissé une veuve et deux enfants : une fille mariée à M. Gabaille, qui fut depuis conseiller à la Cour de cassation, et un plus jeune fils, alors âgé de dix-huit ans, et qui terminait ses études à Paris.

Voici un détail que j'emprunte à l'histoire d'Etampes de M. de Montrond, en le présentant du reste avec la réserve dont j'ai déjà parlé.

« Ce fut dans la rue de l'Etape-aux-Vins, dix pas au-dessus de la rue haute des Groisonneries, devant la porte de la maison n° 9, que Simonneau rendit le dernier soupir. Un autre témoin oculaire nous a assuré que, dans le délire de leur rage, les assassins défilèrent au son du tambour autour de leur victime, et firent une fusillade sur son corps palpitant et défiguré, en criant : Vive la nation ! »

Transcrivons encore ici quelques réflexions d'un journaliste, empreintes de ce sentimentalisme faux et déclamatoire qui est un des caractères de l'époque; elles donneront la dernière touche au tableau. C'est le journal officiel qui parle (9 mars) :

« Mme Simonneau, chérie des patriotes de la ville et respectée du riche qui n'est composé que de la plus lâche aristocratie, est trop humaine pour abandonner la ville d'Etampes.

« Cette ville malheureuse, de laquelle le voyageur s'écartera désormais avec effroi, n'a plus d'autre distinction à espérer que

Bien que l'inhumation de Simonneau eût été faite au milieu d'un concours d'amis et de l'administration, ce ne fut que le 19 mars que les honneurs funèbres lui furent officiellement rendus. Un service fut célébré dans l'église Notre-Dame, en présence des administrateurs et des juges du tribunal du district, d'un détachement de la garde nationale de Paris et de la cavalerie cantonnée à Etampes, et de tous les fonctionnaires dont le cortége parcourut solennellement le trajet de l'Hôtel-de-Ville à l'église. Un discours funèbre fut prononcé par M. Sibillon, nouveau maire, qui en fit hommage d'un exemplaire à l'Assemblée nationale.

Cependant les désordres qui venaient d'agiter Etampes avaient laissé des traces, et une sourde agitation continuait à se faire sentir dans la ville et aux environs. Les esprits étaient très divisés sur l'appréciation de l'événement du 3, et cette divergence s'était reflétée dans les nombreux journaux du temps. J'aurai plus tard à faire plus en détail la critique de leurs récits et des jugements exagérés dans divers sens qu'ils formulèrent; je me borne quant à présent à suivre le récit des faits pour ne pas en interrompre l'enchaînement. Les uns, entraînés par le courant démagogique qui devenait de plus en plus puissant, jacobins exaltés, lecteurs de *l'Ami du*

la présence d'une citoyenne qui, par un caractère ferme et une âme élevée, est capable à la fois de recueillir les honneurs civiques qui seront rendus à son mari et d'honorer encore cette ville flétrie, par les soins et les travaux de son commerce qui fait subsister plus de trente familles.

« Son fils, jeune homme désormais plus particulièrement consacré à la patrie, et à qui les patriotes s'étudieront à découvrir un mérite personnel capable de recevoir leur reconnaissance, s'est, dit-on, décidé à quitter les études agréables pour se mettre à la tête du commerce de son père, moins pour augmenter sa fortune, qui déjà suffirait à une existence heureuse, mais dans le dessein de soutenir une maison de commerce utile à un grand nombre de familles laborieuses. C'est la première consolation que ce digne jeune homme aura pu donner à sa respectable mère. »

Peuple ou du *Père Duchesne*, gens indifférents aux principes politiques et administratifs, ne voyant qu'une chose, la misère présente; d'autres, plus avisés, comprenant la solidarité qui les rattachait aux fauteurs présumés des troubles : tous cherchaient à pallier ceux dont Etampes venait d'être témoin et à les attribuer à un moment d'égarement produit par la détresse et la faim; un grand nombre, cédant à la peur, préoccupés de l'idée que de semblables scènes pouvaient se renouveler chaque semaine dans des circonstances plus terribles, n'avaient qu'un but, celui d'en empêcher à tout prix le retour. Ce fut sous cette impression qu'une adresse fut faite aux officiers municipaux, à l'effet d'autoriser les citoyens à se rassembler paisiblement et sans armes, pour aviser aux moyens pressants à prendre à cause du prix excessif des grains. Il y fut répondu par la proclamation suivante, publiée au son du tambour, en présence de deux des administrateurs du district (5 mars) :

« CITOYENS,

« La réunion des habitants de plusieurs paroisses du district et les malheureux effets qu'*ils* ont produits le 3 de ce mois doivent vous attrister sur les suites qui en peuvent résulter. Vous avez comme nous juré de maintenir la Constitution; elle est l'ouvrage de vos représentants. Il est possible que quelques lois ne soient pas conformes à vos intérêts; le temps et l'expérience en opéreront la réforme; mais c'est en employant les moyens que la loi vous offre que vous pouvez réclamer, et ces moyens sont simples, des représentations, des pétitions.

« L'on vous égare quand l'on vous persuade que les attroupements, les meurtres remédieront à ces maux; la

violence n'a jamais produit d'effets salutaires. Unissez-vous donc, etc... »

Des citoyens s'étant présentés au district pour demander la taxe de la farine et la diminution du pain, le Directoire prit le même jour l'arrêté dont voici l'extrait :

« Considérant qu'il n'appartient point aux corps administratifs de donner un prix à la farine, que la seule ressource que les circonstances offrent est de nommer des commissaires pour se transporter chez les marchands de blé et fariniers, afin d'arrêter, de concert avec eux, un prix pour la farine et de prendre leur soumission de la quantité qu'ils sont en état de fournir aux boulangers, laquelle marchandise sera remise aux boulangers sur les mandats de la municipalité et à la charge de payer comptant.

« Nomme à cet effet commissaires, MM. Sagot, Constance, Maugrain et Lecomte... »

Le 7, M. Hamouy-Bonté soumissionna la fourniture pendant quinze jours de 4 sacs de farine par semaine, de 325 livres, au prix de 46 livres le sac. Pareilles soumissions furent faites par MM. Gillet, Béchu, Godin, Creuzet-Périer, Chevallier-Delisle et Mme Desroziers-Robert.

Une autre adresse fut présentée dans le même sens que celles dont il vient d'être parlé à l'Assemblée nationale et repoussée par elle comme elle l'avait été par l'administration du district (1).

(1) C'est sans doute par suite d'une méprise que le *Journal de Paris*, n° du 8 mars, rapporte qu' « une députation de la municipalité d'Etampes est venue à la barre, séance du 6; on s'attendait à la voir déplorer avec tous les citoyens patriotes et sensibles la perte de son chef, et de vifs murmures ont interrompu

Toutes ces démarches trouvèrent l'administration supérieure inébranlable dans ses résolutions. Décidée à faire respecter la loi relative à la libre circulation des grains et à maintenir, quelles qu'en fussent les conséquences passagères, la réforme économique en laquelle elle avait foi, et comprenant qu'il y aurait plus de danger d'accroître l'égarement de l'opinion publique et d'irriter encore la multitude en lui laissant concevoir l'espoir d'une mesure que les législateurs devaient repousser, elle jugea nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes à Etampes et de tenir prête une force armée suffisante pour réprimer les nouveaux désordres qui menaçaient et qui ne tardèrent pas à se produire sur plusieurs points du département. De son côté, la municipalité d'Etampes s'occupa de former la garde nationale qui aurait pu être une garantie d'ordre dans les conjonctures difficiles que l'on venait de traverser, et le 16 mars, les citoyens inscrits pour ce service furent convoqués pour le mardi suivant, afin d'élire leurs chefs. Les mouvements tumultueux, en s'étendant, rendaient la situation de plus en plus périlleuse.

l'orateur quand il a cherché à excuser les assassins du maire qui a péri, dit-il, sous les coups de citoyens égarés par la faim. Ils ont été non moins vifs quand ils ont proposé la taxe du blé et l'autorisation à forcer les fermiers à en apporter au marché.» Cette députation était sans doute celle des mêmes citoyens qui avaient fait une adresse à la municipalité et transmise par celle-ci au district. L'absence de délibérations sur les registres de la commune d'Etampes du 3 au 7 ne permet pas de préciser les faits, mais rien n'indique que cette députation eut un caractère officiel.

III

La journée du 3 mars fut l'épisode le plus saillant de l'agitation séditieuse qui pendant l'hiver de 1791-92 mit en danger la paix intérieure et fut sur le point d'allumer la guerre civile dans notre département et dans une partie de la France : c'est celui qui peut servir à caractériser ces mouvements, mais ce ne fut point le dernier. A partir de ce moment au contraire les émeutes se renouvellent chaque jour sur un point ou sur un autre du département. Le gouvernement s'en préoccupe sérieusement et le ministre de l'intérieur constate que partout où étaient établis des marchés il y avait, aux jours de tenue, des rassemblements tumultueux et le plus souvent armés, qui nécessitaient des envois de troupes dans les localités menacées.

Ces désordres se produisaient successivement, quelques-uns étaient simultanés. Les départements voisins n'en étaient pas exempts ; dans plusieurs ils eurent de la gravité, dans celui de l'Eure notamment; pendant le mois de février et partie de celui de mars, ce département fut la proie d'une véritable guerre civile. Depuis près de trois mois une bande de gens sans aveu tenaient la route de Verneuil, excitant partout l'inquiétude dans les campagnes relativement aux subsistances. Le 1[er] mars l'attroupement n'était encore que de 500 individus, le 3 il y en avait 5,000, le 6, 8,000 (1). Pour leur tenir tête, le Directoire du département avait réuni toutes les forces disponi-

(1) Rapport de Tardiveau à l'Assemblée nationale le 15 mars.

bles. Plus de 1,100 hommes tant de troupes de ligne que de garde nationale, suivis de quatre pièces de canon, avaient été mis sur pied; 250 gardes nationaux du département de l'Orne durent aussi s'y joindre : cette force était commandée par un maréchal de camp. Les insurgés armés tenaient la campagne aux environs de Verneuil et de Breteuil. Dispersés après cinq jours de poursuite, laissant près de cent des leurs aux mains de la justice, les uns rentrèrent dans leurs foyers, les autres se répandirent dans les départements voisins (1).

En présence de faits aussi graves, le Directoire de Seine-et-Oise prit des mesures énergiques pour empêcher qu'ils ne s'étendissent; en conséquence, il s'adressa à l'Assemblée nationale pour qu'elle mît (6 mars) à sa disposition les troupes nécessaires, et en même temps il affirmait ses principes dans une proclamation répandue dans les campagnes et destinée à calmer les esprits égarés.

« Des ennemis du peuple et des lois, y disait-il, ont égaré quelques habitants des campagnes, ils en ont forcé d'autres par la terreur à s'associer à leurs complots et à leurs brigandages ; il n'y a plus ni liberté ni sûreté dans plusieurs de nos marchés ; les magistrats du peuple sont réduits à autoriser ces excès par leur présence, ou massacrés quand ils réclament l'exécution des lois.

« Les marchés doivent être libres... Tout attroupement armé sans l'autorité des lois n'est qu'un ramas de brigands qui doivent être et qui seront infailliblement punis...

« ... L'acheteur ne peut avoir le droit de taxer le prix

(1) Notice sur les troubles de février et de mars 1792 dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux (*Mémoires de la Société de l'Eure*, années 1862-1863).

de la marchandise qu'il achète ; s'il la taxe il n'est plus qu'un voleur; nul autre que le propriétaire n'a le droit de proposer le prix et de le débattre librement avec l'acheteur.

« Si des citoyens ou des communes allaient fouiller de leur propre autorité les granges et les greniers situés dans leur territoire, ils feraient ce que la loi défend, ils attenteraient à la liberté et à la propriété ; s'ils allaient fouiller des granges et des greniers situés dans d'autres communes, s'ils prétendaient en faire sortir les grains par la force, les communes où les grains se récoltent voudraient à leur tour conserver pour elles tout ce qui aurait été recueilli sur leur territoire.

« Et c'est déjà ce qui arrive aujourd'hui : les communes qui ne récoltent pas assez pour se nourrir, les villes qui ne récoltent rien, seraient réduites ou à périr par la famine ou à s'armer pour se procurer les subsistances qui leur manqueraient; dès lors il n'y aurait plus que des brigands et des assassins.

« Que si des manœuvres odieuses menacent du resserrement des subsistances, les citoyens doivent s'adresser à leurs magistrats, dénoncer ces manœuvres aux administrations, au Roi, à l'Assemblée nationale, leurs doubles représentans et les dépositaires du pouvoir légitime.

« .... La paix, la paix seule et l'observation exacte des lois peuvent ramener parmi nous le travail, l'abondance et le bonheur, en y ramenant le commerce, les arts, les citoyens riches qui occupaient les bras du pauvre et le soulageaient par leurs bienfaits ; en y appelant les étrangers qui n'attendent que la fin de nos troubles pour venir partager avec nous les avantages que nous promettent nos nouvelles lois, l'heureuse situation de

notre sol, la fécondité de nos terres et les progrès de notre industrie (1). »

Le pouvoir exécutif n'était pas non plus sans être vivement inquiet des derniers événements. Déjà le Directoire du département avait obtenu du ministre de la guerre, et à diverses reprises, l'envoi de troupes de cavalerie qui devaient renforcer les brigades de gendarmerie partout où l'ordre serait troublé (2). Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, demanda et obtint de l'Assemblée un décret qui autorisait, après avoir décrété l'urgence, les administrateurs du département de Paris à envoyer dans celui de Seine-et-Oise six cents hommes de la garde nationale et deux pièces de canon, et dans celui de l'Eure, deux cents hommes de garde nationale et deux canons. Ces secours peuvent paraître faibles, alors qu'il s'agissait de faire acte de vigueur et de rétablir l'ordre sur tant de points attaqués; mais il ne faut pas perdre de vue que les gardes nationales locales étaient directement chargées de maintenir la sécurité chez elles, et que déjà le pouvoir exécutif les avait fait appuyer par quelques détachements de l'armée permanente. A la vérité, partout la garde civique n'était qu'imparfaitement organisée, et dans bien des localités même pas du tout; parfois aussi elle se laissait entraîner à faire cause commune avec les perturbateurs. Le service de cette force armée était assez pénible; une partie était mobilisée et devait se tenir prête à rejoindre l'armée active, dont trois corps étaient en ce moment réunis sur les frontières du Nord et de l'Est, en prévision de la guerre alors imminente avec la Prusse et l'Au-

(1) Registres du Directoire, 9 mars, reg. 15, f° 164.
(2) *Ibid.*, 3 mars.

triche, et qui fut en effet déclarée le 20 avril suivant.

Cependant, en sortant d'Etampes, les émeutiers s'étaient dirigés de nouveau sur Montlhéry, entraînant les populations sur leur passage. Eclairés par l'expérience qu'ils avaient faite quelques jours avant, les habitants de cette petite ville s'armèrent pour se défendre et refusèrent énergiquement les secours que le gouvernement voulait leur envoyer. Le commissaire du Directoire, Rouveau, arrivait de Longjumeau avec un détachement de chasseurs de Lorraine. Sur les instances pressantes des municipaux, il consentit à les faire retourner sur leurs pas. Et, en effet, avec l'aide des gardes nationaux des communes voisines, fort tolérants du reste en matière de taxe, la municipalité de Montlhéry réussit à éviter de nouveaux excès (4 mars) (1).

Le 8 mars, voici ce qui se passait à Angerville, jour du marché. Les cultivateurs y avaient apporté une quantité de grains assez grande, eu égard à la médiocrité de l'approvisionnement ordinaire. Il y avait aussi un grand concours d'acheteurs ou prétendus tels; beaucoup d'entre eux étaient armés, circonstance d'autant plus remarquable que la garde nationale n'était pas non plus organisée dans cette petite ville. La municipalité, n'ayant aucune force à leur opposer, dut se résigner à taxer les grains. Tout ce qui avait été exposé en vente fut enlevé; alors huit individus ayant à leur tête un *particulier* dont ils semblaient suivre l'impulsion, vinrent à la maison commune demander où ils pourraient trouver du blé dont ils avaient, disaient-ils, grand besoin; on le leur indiqua, et sur l'offre qui leur fut faite de leur vendre autant qu'ils en voudraient au cours

(1) Procès-verbal de M. Rouveau, Archives de Seine-et-Oise. Subsistances, 1792, liasse Montlhéry.

taxé, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas de blé de première qualité, mais du blé mêlé d'orge; qu'il fallait que les officiers municipaux leur en procurassent, sinon qu'ils allaient voir!!! On leur en offrit; trois seulement en achetèrent chacun un sac; quant aux autres, ils refusèrent. Evidemment les choses se passaient trop facilement au gré de leurs désirs; ils restèrent la nuit au cabaret, faisant tapage, sortirent à plusieurs reprises pour aller frapper à la maison commune, en insultant le corps municipal, et, après avoir été frapper aussi à la porte de deux marchands de blé, les sieurs Gatineau et Paillot, en leur disant de sortir, qu'ils les mettraient *à la lanterne*, ils se retirèrent le matin en criant au feu à la sortie du bourg. A la suite de l'enquête faite par les commissaires du Directoire du département, on arrêta deux individus de Pussay; quant aux autres meneurs, ils demeurèrent inconnus (1).

Le lendemain 9 mars, Corbeil fut attaqué par les gardes nationaux des communes voisines; mais, comme le 2 mars précédent, l'attitude de la municipalité et de la garde nationale imposa aux mutins, dont une partie déposa les armes et se contenta de visiter les magasins de la ville à l'issue du marché, avec force menaces toutefois. Depuis longtemps les environs de Corbeil étaient fort agités; des attroupements parcouraient les villages pour forcer les municipalités et les paysans à se transporter au marché de Brie-Comte-Robert, à l'effet d'y taxer le blé, appuyant leurs invitations de violences envers ceux qui paraissaient peu disposés à les écouter. Dans ce but, les 4 et 5 mars, les habitants de Brunoy se mirent en insurrection; ils se rendirent chez le

(1) Procès-verbal des commissaires Huet, Rouveau et Chovot, du 16 mars (Archives de Seine-et-Oise).

maire, dans la maison duquel les armes étaient déposées, s'en emparèrent par violence et les distribuèrent; en même temps, la cloche de l'église sonnait à toute volée. A ce signal, les habitants des communes voisines se rallièrent au rassemblement; l'exaltation était très grande, et le tumulte dura trente-six heures. L'envoi d'un commissaire appuyé d'un détachement de la garde nationale de Versailles fut jugé nécessaire pour rétablir l'ordre (1). Les mêmes faits se passèrent à Sucy, à Santeny, à Yères, à Montgeron; à Créteil, le tocsin sonna et les émeutiers voulurent forcer les boulangers à baisser le prix du pain; on se donna rendez-vous en force au prochain marché de Brie (2).

Dans le même temps, l'agitation se propageait dans les districts de Gonesse, de Pontoise et de Mantes; le 13, émeute à Beaumont-sur-Oise, dont la garde nationale refusa de se réunir à l'appel de la municipalité; l'ordre fut rétabli par les gardes civiques des communes voisines. Le lendemain 14, insurrection à Marines; les sacs de blé apportés sur le marché furent déliés, et le prix fixé arbitrairement à 20 livres, à l'insu des propriétaires; il y eut même des sacs enlevés sans payer; deux individus semblaient être les auteurs des troubles (3). On eut des craintes sérieuses pour le marché de Beaumont. Des mouvements se produisirent également à Saint-Germain le 12 et à La Roche-Guyon le 13. Les gardes nationaux de Mantes et de Magny se transportèrent dans cette dernière localité et, par leur présence, assurèrent la tranquillité du marché. Le billet suivant avait été

(1) Rapport de Belin, commissaire, du 11 mars.
(2) Procès-verbaux du Directoire du département, *passim*.
(3) Registres du Directoire et cartons Subsistances, 1792 (Archives de Seine-et-Oise).

adressé individuellement aux habitants des environs : « Citoyen, vous êtes invité à vous trouver demain sous la halle, à onze heures du matin, pour affaire qui regarde le citoyen. »

Mais c'était au cœur même du département que l'agitation était le plus vive; les districts de Rambouillet et de Dourdan semblaient en être le foyer; les insurgés cantonnés entre Limours, Rochefort et Saint-Arnoult, retranchés dans les forêts de Dourdan, d'Ivelines et de Rambouillet, où ils commettaient des dégâts de toute nature (1); occupaient une position centrale d'où ils pouvaient se porter sur tous les marchés, donner la main aux bandes qui remuaient les cantons extrêmes et forçaient le gouvernement à disséminer ses troupes. Nous les avons vus partir de là pour se rendre sur les marchés de Limours, de Montlhéry et d'Etampes. Le 2 mars, pendant qu'un parti se dirigeait sur cette dernière ville, un autre menaçait Versailles, et, en attendant l'occasion de tenter un coup de main sur le chef-lieu, d'où les tenaient à distance les patrouilles envoyées dans les communes voisines et la bonne tenue de la garde nationale, ils se portaient dans les fermes, y faisaient l'inventaire des blés, enjoignant aux détenteurs d'approvisionner les marchés (2). Partout ils entraînaient avec eux les habitants des communes et souvent les municipaux eux-mêmes (3); Rambouillet, Dourdan vivaient sous le coup de terreurs continuelles et réclamaient incessamment des secours. Le rassemblement qui tenait la campagne et les bois s'élevait à deux mille individus, et il grossis-

(1) Rapport du garde général de la forêt de Dourdan, du 19 mars et autres rapports. Registres du Directoire. (Archives de Seine-et-Oise.)
(2) Déclarations des maires de Floliers et de Pecqueuse (20 mars).
(3) Registres du Directoire du département, *passim*.

sait chaque jour. C'est à cette époque que les bandes de l'Eure étaient dispersées, et sans aucun doute une partie de leur contingent était venue renforcer celles de Seine-et-Oise. Le 20, les émeutiers avaient passé à Epernon, d'où ils avaient été repoussés avec succès par le maire; malgré les menaces et les violences auxquelles il avait été exposé, il avait verbalisé contre les insurgés, décerné contre plusieurs d'entre eux des mandats d'arrêt et les avait fait mettre à exécution (1). Les commissaires envoyés par les administrateurs du département écrivaient le 22 mars que les mouvements qui se manifestaient à Saint-Arnoult et aux environs ne leur permettaient pas d'envoyer des troupes au secours de Corbeil, que Rambouillet était aussi menacé et qu'ils devaient s'y rendre.

Le 10 mars, les habitants de Sonchamps, la Hunière et Greffier étaient arrivés au nombre de cent environ armés de fusils, de piques et autres objets. Le marché se passa tranquillement ; mais la semaine suivante ils arrivèrent en plus grand nombre (2), la municipalité de Rambouillet s'était mise en mesure de les recevoir : elle avait réuni sur le marché la garde nationale, cent hommes des chasseurs de Lorraine et quelques Suisses du Château. Malgré les précautions il arriva comme partout : les rangs des gardes nationaux furent rompus par la foule. Il y avait dans la ville beaucoup d'ouvriers étrangers appelés par les travaux du château, mais qui se trouvaient depuis quelque temps inoccupés. La mêlée empêcha les chasseurs de donner, et les émeutiers furent maîtres du marché; ils taxèrent le blé à leur gré, l'enlevèrent en payant le prix qu'ils voulaient, ou même

(1) *Moniteur* du 22 mars.
(2) Communes de Saint-Léger, Saint-Arnoult, Selles, Bullion, Sonchamps, etc.

sans payer, et forcèrent le sabre levé les cultivateurs à le leur livrer. Plusieurs individus en enlevèrent au-delà de leurs besoins, en sorte que d'autres ne purent en obtenir; ils se retirèrent enfin, en menaçant de revenir le samedi suivant et de sévir contre la municipalité si le marché n'était pas mieux approvisionné. Cependant le marché fut tranquille (1).

En même temps le district d'Etampes faisait savoir qu'il régnait encore dans la ville une grande fermentation, que des propos séditieux circulaient et faisaient redouter une insurrection, et que l'envoi d'une force de trois à quatre cents hommes était indispensable pour la prévenir (2). Enfin, Limours et ses environs ne cessaient pas d'être dans une agitation de plus en plus menaçante. Une circulaire adressée à toutes les paroisses avoisinantes les avait invitées à se réunir pour délibérer sur une adresse au Directoire du département en réponse à sa proclamation que les paysans trouvaient injurieuse pour eux. Les commissaires confirmèrent ces bruits en venant en personne donner de nouveaux détails au Directoire, et l'informer qu'ils ont vainement invité d'une manière pressante les maires des communes rurales à s'opposer au départ des citoyens armés. Ceux-ci se sont présentés au nombre de deux mille au marché de Limours, et les commissaires n'ont pu leur fermer l'entrée n'ayant avec eux que des forces insuffisantes. Dans cette situation ils ont dû se retirer pour éviter une collision dont le résultat n'était pas douteux (3). La fermentation était partout à

(1) Archives de Versailles.
(2) Registres du Directoire et communication de J. Debry à l'Assemblée le 25 mars.
(3) Limours est dans une gorge étroite et commandé de toute part. La cavalerie ne peut s'y déployer, et cent cinquante chasseurs dans cette position ne suffisaient pas pour imposer à la témérité. (Compte-rendu du Directoire à l'Assemblée).

son comble et si l'on ne parvenait pas à garnir les marchés d'Etampes, de Dourdan et de Rambouillet des troupes nécessaires, des événements affligeants étaient à craindre; un procureur de commune, convaincu par sa signature d'avoir donné des ordres pour la marche des séditieux, avait été arrêté, et enfermé dans la prison du district (1). Deux commissaires repartirent immédiatement, M. Le Flamand pour Dourdan, et M. Rouveau pour Rambouillet, et la municipalité de Paris put heureusement envoyer cent hommes de gendarmerie à cheval à Corbeil, deux cents volontaires à pied à Dourdan, et quatre cents hommes à Etampes (2).

Le 27, se présenta au Directoire de Versailles la députation de Limours au nom de treize paroisses du canton, et lui remit l'adresse suivante. Ce document mérite d'être cité en entier : il reflète tous les préjugés de l'époque.

« Les citoyens..... ont l'honneur de vous exposer que peut-être on vous a mal instruits du rassemblement de citoyens qui se sont faits et qu'on a mal à propos qualifié de brigandage; il n'en est rien, messieurs, et nous démentissons formellement les plaintes qui auráient pu vous être portées, où on aurait inculpé devant vous les intentions de nos citoyens. Ce n'est point le trouble qu'ils cherchent, au contraire ils ne demandent que l'ordre, la soumission à nos lois et ils protestent de porter le dévouement le plus respectueux à la Constitution qu'ils ont tous juré de maintenir au prix de leur sang, et ce sont bien là les sentiments qui les dirigent. Quel a donc été le sujet de leur démarche?

« Le voici, Messieurs. Les citoyens, voyant que jour et

(1) Rapport de J. Debry.
(2) Registres du Directoire de Seine-et-Oise.

nuit les blés qui fertilisent notre canton s'évanouissent à leurs yeux et qu'une famine prochaine et inévitable allait nécessairement réduire notre malheureuse contrée dans la plus triste pénurie, et que le renchérissement de cette denrée de première nécessité leur causait, ainsi qu'à toutes leurs familles, des alarmes trop malheureusement fondées, se voyant surtout dénués de toute espèce de travail et de secours, ont pris le parti de se transporter chez les fermiers dans l'étendue de ce canton, non pas pour les vexer, comme on a peut-être cherché à vous le faire croire, mais seulement pour s'assurer s'il existait chez eux des blés en assez grande quantité pour que les vivres ne puissent point leur manquer d'ici à la moisson prochaine. Qu'ont-ils fait chez ces fermiers? Rien autre chose que de constater les quantités de blé qui restaient chez chacun d'eux, et d'inviter tous les fermiers à en amener chacun la quantité proportionnelle à ce qu'il se trouvait chez eux, afin que le marché de Limours se trouve approvisionné pour le service public. Les fermiers ont souscrit très volontairement à une invitation aussi juste, et tout s'est passé avec la plus grande tranquillité, sans qu'il soit arrivé le moindre tumulte. Si quelques-uns ont été assez audacieux pour chercher à tromper votre religion sur ces démarches qui certes ne sont pas aussi condamnables qu'on a cherché à vous le faire croire, nous démentissons formellement tout ce qui vous aurait été dit de calomnieux à l'égard de nos concitoyens.

« Le marché de Limours a toujours été très paisible ; rien ne s'y est passé de contraire à la loi ; on n'a pas, comme ont pu le répandre des esprits mal intentionnés, taxé le blé à un vil prix : la tête du blé ayant toujours été vendue 22 l. et 22 l. 10 s. La mesure étant la même

qu'à Paris, ce prix n'est certainement point capable d'altérer la fortune du cultivateur ; il en est même plusieurs parmi nous qui souscrivent au présent arrêté avec le plus grand plaisir. Si la paix qui a toujours régné au marché de Limours a été troublée, ce n'a été que la troupe qui y a été envoyée jeudi dernier qui a alarmé l'esprit des citoyens, par la juste crainte qu'ils ont du renchérissement du blé, et que la présence de cette troupe ne favorise l'enlèvement des grains qui se trouvent actuellement dans l'étendue de ce canton, et qui suffisent à peine pour l'approvisionnement des citoyens qui le composent d'ici au temps de la moisson.

« Ainsi, Messieurs, il résulte donc que ce trouble n'a été occasionné que par la présence de la troupe, et que, s'il en était envoyé de nouveau, cela ferait courir les plus grands dangers; n'envoyez aucune force imposante dans notre canton, nous vous en conjurons, Messieurs ; la paix sera conservée dans nos foyers, la loi sera toujours le mobile qui conduira nos citoyens ; leurs officiers municipaux à leur tête sauront, en la leur remettant sous les yeux, la faire respecter ; ils l'ont juré et leur serment ne sera pas vain ; le parjure est leur ennemi ; ils savent ce qu'ils doivent à la Constitution ; ils la maintiendront, ils le protestent avec fermeté ; ils promettent qu'il n'arrivera aucun événement qui serait contraire à la loi. Ainsi, Messieurs, d'après cette protestation solennelle et la pureté de leur intention, ils vous déclarent que le seul moyen de les laisser vivre en paix est de leur laisser la conduite des citoyens qui les ont élevés aux places qu'ils occupent, et tout sera dans l'ordre le plus parfait. Mais si au contraire ils sont dérangés dans la droiture de leur intention par un envoi de troupes qui pourrait échauffer les esprits, ils ne peuvent plus vous répondre de la tran-

quillité dont ils jouissent, et ils auraient tout lieu de craindre au contraire qu'il n'arrive des événements plus fâcheux. »

Le Directoire ne se laissa pas impressionner par ces protestations renouvelées sous toutes les formes ; il fit sentir aux députés combien leur conduite était irrégulière, ils en convinrent en objectant que nécessité n'a pas de loi. Parmi eux se trouvait le curé de Chevreuse, qui forme un canton distinct de celui de Limours. Sur l'observation qui lui fut faite que sa présence au milieu de la députation était sous bien des rapports inexplicable, il répondit que, se trouvant ce jour-là à Limours, on l'avait en quelque sorte forcé, malgré ses réclamations, de se joindre à elle. Le Directoire, estimant qu'il ne pouvait sans se compromettre adopter les principes de la délibération, parce qu'ils étaient contraires à la loi sur la libre circulation des grains, décida qu'une copie en serait adressée sur-le-champ au Ministre de l'intérieur, qui l'improuva en effet, et, par suite, il fut décidé que l'on aurait recours à la force armée (1). Les commissaires Rouveau et Challan partirent avec les pouvoirs les plus étendus.

Des rassemblements aussi considérables soulevaient à la même époque le district de Corbeil et les cantons limitrophes de Seine-et-Marne. Effrayé, le directoire de ce département envoyait une députation à celui de Seine-et-Oise, pour l'engager à se concerter avec lui. Déjà précédemment il avait préservé avec succès le marché du chef-lieu, Melun : une bande considérable s'étant dirigée sur la ville, la municipalité avait pris toutes les précautions pour que le marché et les boutiques des boulangers, grainetiers et fariniers fussent suffisamment pourvus, en même temps

(1) Délibérations du Directoire, registre 15, 27 et 28 mars.

qu'elle faisait des perquisitions dans les hôtelleries, auberges et cabarets, pour s'assurer qu'il ne s'était pas introduit dans la ville des gens suspects; elle avait en outre mis sur pied la garde nationale et les troupes de cavalerie en garnison à Melun, et fait soigneusement garder toutes les entrées. Cette attitude imposa aux insurgés qui consentirent à déposer les armes avant de pénétrer en ville. Le marché se passa dans le plus grand ordre, le blé apporté en très grande quantité se vendit à des prix modérés (1). Des habitants de Corbeil et des environs au nombre de trois mille, ayant à leur tête des officiers municipaux s'étaient portés sur le marché de Brie-Comte-Robert, mais la garde nationale les avait repoussés avec courage. Les séditieux s'étaient retirés en menaçant de revenir en plus grand nombre et de massacrer le maire, les officiers municipaux et les boulangers, si le prix du pain n'était pas fixé à 24 livres (2).

Dans le même moment que la députation du directoire de Seine-et-Marne, arrivait à Versailles une dépêche du directoire de Corbeil, pour l'informer des troubles qui l'agitaient « des mouvements séditieux qui avaient eu lieu dans plusieurs marchés de son arrondissement, des craintes qui se manifestaient encore et des desseins pervers de gens mal intentionnés qui cherchaient à alarmer sur les subsistances et à forcer les habitants paisibles des campagnes à se porter à des excès contraires au bon ordre et à la tranquillité publique ; » dans cette circonstance critique, le directoire local « crut de son devoir d'employer tous les moyens possibles de ramener à des

(1) Rapport du ministre de l'intérieur à l'Assemblée. (*Moniteur* du 11 mars.)

(2) Registres du Directoire. (*Moniteur*, séances des 23 et 26 mars.)

principes sages des gens égarés par des insinuations perfides et repousser par la force ceux qui voudraient l'employer pour assurer leur infraction à la loi, et troubler la tranquillité des marchés. » En conséquence l'administration départementale nomma M. Benezech commissaire dans toute l'étendue du district de Corbeil et l'autorisa à se concerter avec le directoire de Seine-et-Marne (1). De son côté, l'Assemblée nationale autorisait le pouvoir exécutif à envoyer dans ce département deux bataillons avec quatre pièces de canon.

Cependant l'attitude prise par le Gouvernement et les administrations centrales avait fait impression sur les populations : nous voyons que dans bien des endroits la garde nationale s'était jointe aux forces venues du dehors, quelquefois même elle avait fait seule la police des marchés. La ville de Montlhéry, souvent menacée, avait toujours manisfesté son intention de pourvoir à sa défense ; déjà elle avait refusé les secours de troupes qui lui avaient été envoyées. Le 8 mars, elle publiait un règlement d'ordre à suivre pour la distribution du blé à chaque particulier sur la place du marché. Il portait qu'il serait délivré à chaque commune qui le fréquentait des bons pour l'achat des blés; à chaque marché il devait être fait un rapport entre les quantités apportées en vente et celles demandées par les acheteurs ; les boulangers et les meuniers ne devaient avoir la faculté d'acheter qu'après que tous les bons auraient été remplis (2). Un acte d'une légalité plus équivoque était le pacte fédératif qui dans le même temps était signé à Montlhéry entre vingt-trois paroisses, en apparence pour maintenir la sécurité et la tranquillité sur les marchés, mais en réalité

(1) Registres du Directoire départemental.
(2) Archives de Seine-et-Oise, carton Subsistances, dossier M.

afin d'y amener des approvisionnements commandés par la force et d'y maîtriser les prix et la vente des consommations. Au marché du 12, les commissaires du directoire furent témoins de la façon dont les choses se passaient, tout était tranquille en apparence, le cultivateur vendait son blé ; mais il ne le vendait qu'à des acheteurs désignés (1).

Enfin, le pouvoir exécutif avait mis à la disposition du département des détachements de divers bataillons de volontaires et de gardes nationaux des départements qui se relevaient au fur et à mesure qu'ils étaient dirigés sur la frontière. Ces forces stationnèrent dans les chefs-lieux des districts pendant les mois de mars, avril, mai et juin.

Les plus mauvais jours étaient passés, mais le calme était loin d'être rétabli, et, bien que moins fréquents, les mouvements se continuèrent encore pendant les mois suivants. Il serait fastidieux d'entrer à leur sujet dans de plus longs détails, quelques traits suffiront pour compléter le tableau.

Le 24 mars, troubles à Dourdan ; le 29 à Saint-Chéron et à Limours, où la municipalité partagea le blé en petites quantités pour que tous les acheteurs pussent en avoir. Dans le district de Gonnesse, les domestiques, charretiers et gens de journée s'étaient attroupés pour taxer les blés, les œufs et autres objets de subsistances. Les désordres étaient assez graves à Survilliers, Drancy, Aulnay, Louvres, Tramblay, et plusieurs communes du canton de Luzarches, pour nécessiter l'envoi d'un commissaire, de cent hommes des volontaires de Paris et de

(1) Compte-rendu des commissaires du Directoire à l'Assemblée nationale. (Registres du Directoire, 23 et 30 mars, et 19 avril ; — registres 15 et 16.)

cinquante chasseurs. Dans toutes les paroisses où il y avait des bois, les dégâts y étaient considérables, et l'audace des déprédateurs allait jusqu'à vendre publiquement des voitures de bois volé. Du reste, tous les mouvements de ce district avaient pour cause les salaires ; une transaction s'opéra, et les cultivateurs, les boulangers et les fariniers consentirent à des concessions. Le 12 avril, la tranquillité était encore une fois rétablie, mais douze individus avaient été arrêtés ; toutes les délibérations arrachées par violence aux municipalités au sujet de la taxe furent annulées par le Directoire (1). Une délibération du district de Montfort tendant à obtenir la constatation du blé existant chez les fermiers et à les contraindre à approvisionner les marchés eut le même sort.

La présence de détachements militaires eut pour effet de prévenir de nouveaux excès sans cependant calmer l'agitation qui régnait partout dans les villes aussi bien que dans les campagnes; les arrestations de voitures de grains se reproduisaient encore fréquemment; les marchés étaient toujours menacés, quoique rarement envahis par les perturbateurs, et ce ne fut qu'à la fin de juin que l'on put relever les détachements de troupes disséminés sur les divers points du département (2). A cette époque, la crise qui avait pour objet la circulation et la liberté du commerce des grains peut être considérée comme terminée, bien que la disette reparut encore à la fin de cette même année 1792 et pendant l'année 1793 avec une intensité inconnue jusque-là; mais alors le Gouvernement, adoptant

(1) Archives de Seine-et-Oise, carton Subsistances. Les troubles du district de Gonnesse eurent plutôt pour objet les salaires, autre question très grave soulevée par les décrets de l'Assemblée sur les maîtrises et jurandes, la liberté de l'industrie et les coalitions, que je me propose d'examiner dans une autre étude.
(2) Registres du Directoire départemental, *passim*.

d'autres principes, essaya de combattre le mal par de nouveaux moyens, les réquisitions et la loi du *maximum*, dont le résultat économique fut loin de répondre à ce que l'on en avait attendu. En résumé, l'agitation de l'hiver 1791 et du printemps 1792 ne fut qu'un des accès de la fièvre qui travaillait le peuple depuis la prise de la Bastille, et que j'apprécierai plus loin.

IV

Les soulèvements que nous venons de passer en revue, les excès qui en avaient été la conséquence et surtout le meurtre de Simonneau, avaient produit une très vive émotion dans le public et au sein du Gouvernement. Nous en avons une preuve dans les mesures qu'elle provoqua de la part du pouvoir exécutif et de l'administration supérieure; ce qui se passa à l'Assemblée nationale, la polémique qui passionna les nombreux organes de la presse périodique, vont nous démontrer que cet épisode avait acquis assez d'importance pour s'élever un instant à la hauteur d'un événement de premier ordre. C'est qu'au fond de cette agitation, dont la cause apparente était la circulation et la taxe des grains, c'était la politique même intérieure de la France, sa constitution, son avenir qui étaient en jeu.

Les faits particuliers de l'histoire prennent un intérêt plus vif de leur rapprochement avec les événements généraux coutemporains. Au moment où éclatèrent les premiers troubles, la Constitution venait d'être achevée; l'Assemblée constituante s'était dissoute (30 septembre 1791), et avec la nouvelle Assemblée nationale avaient

commencé les luttes des partis qui se disputaient les destinées de la patrie : les Feuillants ou Constitutionnels qui voulaient le fonctionnement régulier de la Constitution, c'est-à-dire la monarchie représentative, avec laquelle toute l'influence dans l'Etat restait à la bourgeoisie ; et les Jacobins, dont les représentants les plus éclairés prirent bientôt le nom de Girondins, derrière lesquels se formait déjà la Montagne. Ces deux fractions se composaient de républicains désormais avoués ; elles s'entendaient encore alors pour faire dériver la monarchie constitutionnelle vers la République ; mais de profonds dissentiments se faisaient déjà pressentir entre elles dans leurs vues sur l'application de ce régime politique. Les Girondins, représentants avancés de la bourgeoisie, voulaient conserver à celle-ci sa prépondérance dans le maniement des affaires publiques, tandis que les Montagnards visaient à la démocratie pure ; disciples de Rousseau et fanatiques des théories abstraites du *Contrat social*, ils en poursuivaient l'application rigoureuse avec une ardeur que ne détournait aucune difficulté pratique et qui ne devait s'arrêter devant aucun moyen, quelle qu'en fut la violence. Quant aux royalistes ou partisans du régime qui avait fini en 1789, ils n'étaient plus représentés dans la nouvelle assemblée ; tous les membres les plus influents de ce parti avaient déserté la Constituante, et depuis ils avaient été porter en masse à l'étranger le foyer de leurs intrigues, sans se soucier des dangers auxquels ils exposaient la monarchie qu'ils prétendaient sauver, et leur patrie sur laquelle ils appelaient dans ce moment même la guerre étrangère en même temps qu'ils y fomentaient la guerre civile. «L'assemblée étant ainsi composée, on voit que des deux partis extrêmes qui s'avouaient les ennemis de la Cons-

titution, c'est-à-dire les républicains et les royalistes, les premiers y avaient seuls quelques représentants; conséquemment, le parti de l'ancien régime n'avait aucun moyen d'action légal, et il ne pouvait chercher la victoire que par des voies illégitimes, c'est-à-dire par la guerre civile et la guerre étrangère (1). » La faiblesse du ministère, les incertitudes du roi, l'usage maladroit qu'il faisait de ses prérogatives, les progrès de l'émigration, la correspondance de la reine avec l'étranger, ses sentiments ouvertement hostiles à la Révolution, rendaient impossible la tâche des constitutionnels; la Révolution qu'ils avaient espéré fixer était incessamment lancée en avant par les Jacobins, et bientôt les Feuillants durent céder le pouvoir aux Girondins (24 mars 1792).

A l'extérieur, la guerre était imminente, mais les hostilités n'avaient pas encore commencé. Le roi avait solennellement déclaré à l'Assemblée et aux États voisins qui donnaient asile aux émigrés, que si pour le 15 janvier les rassemblements que ceux-ci avaient formés à nos frontières n'étaient pas dispersés, il emploierait la force des armes; à cet effet, trois armées avaient été réunies de Dunkerque à Bâle.

Les dissentiments qui divisaient l'Assemblée se manifestèrent, quoique sans aucun caractère de gravité, à chacune des mesures que nécessita la répression des désordres dont nous avons fait le récit. Le 7 mars, lorsque le ministre de l'intérieur Cahier vint demander de faire passer des secours dans les départements, et à cet effet sollicita un décret d'urgence qui autorisât les administrateurs du département de Paris à envoyer dans

(1) Lavallée, *Histoire de France*, t. IV, p. 51.

celui de Seine-et-Oise six cents hommes de garde nationale et deux pièces de canon, Thuriot insista vivement pour que l'on envoyât de préférence des troupes de ligne, alléguant que les gardes nationaux étaient fatigués et qu'on ne pouvait les déranger sans cesse de leurs occupations. Cahier répondit que la mission qui devait leur être confiée était de ramener au devoir des citoyens égarés, et que par suite des citoyens y convenaient mieux que la troupe. Thuriot ne faisait peut-être pas connaître ses raisons les plus sérieuses pour désirer qu'il en fût autrement; la commune de Paris était déjà en état d'hostilité réglée avec son Directoire départemental; représentant de cette commune qui aspirait à l'influence qu'elle exerça bientôt au moyen de la populace, avec tant de despotisme, Thuriot voyait avec regret la garde nationale mise au service du pouvoir exécutif et d'une autorité rivale; sans doute il ne prévoyait pas encore l'usage que la commune ne tarderait pas à faire de ce moyen d'action, mais il lui importait que nul autre n'en eût la disposition.

Là où l'administration voyait seulement des citoyens égarés, les Jacobins ne cherchaient que des conspirateurs royalistes et des accapareurs; dans la séance du 12, le même Thuriot demanda que le comité de législation présentât un rapport sur les moyens de les réprimer. Avant de trancher ainsi la question, il était important de s'éclairer sur la véritable nature et les causes de l'agitation; c'est ce qu'avait fait l'Assemblée sur la proposition formulée dans la séance du 6 mars par le député Tardiveau; une commission, dite des *douze*, avait été instituée à cet effet. Ce ne fut que le 26 avril que François de Nantes vint en son nom rendre compte de sa mission. J'analyserai plus loin ce document fort long, rempli de

considérations générales, mais en somme très insuffisant pour nous éclairer. J'en extrais seulement ici le passage suivant : « Il est évident pour tout homme qui sait ou qui veut voir, que le péril de la chose publique est dans l'anarchie ; que c'est là où tous nos ennemis nous travaillent ; que c'est là où se réunissent tous les efforts des aristocrates, des brigands, des exagérés ; les uns par le regret de leur pouvoir, les autres par le désir du pillage, les autres enfin par cet entraînement qui les pousse toujours en avant et qui les rend incapables de savoir s'arrêter jamais.

« Il faudra bien cependant que ce mouvement s'arrête ou que nous périssions ; il faudra bien cependant qu'après avoir détruit tous les anciens pouvoirs, nous respections ceux qui sont notre ouvrage (1). »

Le rapport de François était l'expression des anxiétés de l'Assemblée ; la difficulté des grains et subsistances était devenue secondaire pour elle ; la politique générale intérieure dominait toutes les questions de détail. D'autres préoccupations encore reportaient l'attention de l'Assemblée sur la crise qu'elle traversait. Il est nécessaire de dire ici quelques mots sur un incident qui, bien qu'en dehors de la série de faits qui nous occupent, se rattache cependant étroitement à l'épisode que j'ai entrepris de raconter. Je veux parler de la *Fête de la Liberté*, dont celle de *la Loi*, qui la suivit, organisée en l'honneur de Simonneau, fut la contre-partie.

Le 31 août 1790, une insurrection militaire avait ensanglanté les rues de Nancy ; la garnison, composée des trois régiments du Roi infanterie, mestre de camp et Châteauvieux, ce dernier de Suisses, était depuis un mois

(1) *Moniteur* du 28 avril.

en état de révolte. Il s'agissait du règlement avec les officiers des comptes des régiments et du paiement du reliquat aux soldats qui se prétendaient créanciers de sommes considérables. Ils l'étaient en effet, mais les officiers paraissaient peu disposés ou peu en mesure de se libérer; les réclamations faites avec une insistance trop vive furent mal accueillies ; le respect disciplinaire fut compromis, des actes d'insubordination s'ensuivirent, puis enfin la révolte ouverte. Le 31 août, Bouillé, commandant les forces de l'Est, avait été envoyé pour rétablir l'ordre et s'était rendu à Nancy avec les troupes qu'il avait réunies à Metz ; les deux régiments français s'étaient soumis, mais les Suisses de Châteauvieux, peut-être par l'effet d'un malentendu, avaient persisté dans leur rébellion et fait feu sur les troupes de Bouillé. Après une résistance des plus vives, force était restée à la loi; mais dans l'armée de Bouillé quarante officiers et quatre cents soldats et gardes nationaux avaient été tués ou blessés, et parmi eux l'héroïque Desilles, officier du régiment du Roi, qui s'était à plusieurs reprises jeté devant la bouche des canons pour empêcher les révoltés de faire feu. Les pertes avaient été plus considérables encore du côté de ces derniers.

Qu'ils aient eu des griefs légitimes, ce n'est pas le lieu de l'examiner; mais la loi fondamentale de tout corps armé, c'est la discipline; dès que cette règle est violée, la sûreté de la société même est en danger, elle se trouve livrée à la merci de la force naturellement aveugle et brutale ; l'indépendance même de la nation peut être compromise, comme le prouvèrent à quelque temps de là les revers que subit l'armée au début des hostilités contre les coalisés. Les Suisses révoltés furent condamnés : neuf à la peine de mort et exécutés dans les vingt-quatre

heures, et quarante à trente années de galères. Ils subissaient déjà depuis dix-huit mois leur peine à Brest lorsque des meneurs du parti Jacobin songèrent à eux pour en faire les héros d'une fête en l'honneur de la Liberté.

« Le lendemain de l'acceptation de la Constitution par le Roi (14 septembre 1791), une amnistie générale avait été accordée pour tous les faits relatifs à la Révolution. La question s'éleva de savoir si les Suisses de Châteauvieux étaient ou non compris dans l'amnistie. D'une part, on alléguait que ces soldats avaient été condamnés comme rebelles à la discipline française et qu'ils subissaient leur peine sur le territoire français. D'autre part, on répondait qu'ils avaient été condamnés en vertu d'une capitulation étrangère et par des juges étrangers, que les cantons suisses pouvaient seuls prononcer sur leur sort. Or, les cantons, par l'organe du grand conseil, demandaient formellement le maintien aux galères des Suisses de Châteauvieux. Cette discussion pour ou contre leur mise en liberté, dura, avec des phases diverses, pendant la plus grande partie de l'hiver de 1791 à 1792. Le parti jacobin employa, pour intéresser les Parisiens en faveur de ses protégés, une tactique que nous avons vue plus d'une fois réussir entre les mains d'habiles chercheurs d'une popularité factice; des écrivains affidés firent représenter sur les théâtres populaires plusieurs pièces dont ces soldats, encore aux galères, étaient les héros et dans lesquels on les offrait à l'admiration des spectateurs comme les victimes de la tyrannie et les martyrs de la liberté (1). »

Enfin, « à force d'écrits, de discours, et de pétitions, Collot d'Herbois obtint de l'Assemblée un décret qui,

(1) M. Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 58.

passant outre à l'opposition des cantons suisses, étendait aux soldats de Châteauvieux le bénéfice de l'amnistie (1).» Ce n'était pas assez, il fallut que leur retour à Paris fût signalé par une fête patriotique. Cette solennité n'eut du reste aucun caractère officiel ; préparée pendant plus d'un mois par Collot et les Jacobins, elle eut lieu le 15 avril 1792. Ce n'était qu'une manifestation destinée par ses organisateurs plutôt à mettre en mouvement les forces populaires qu'à célébrer la liberté dont le rôle en pareille circonstance était assez équivoque. Elle a pu enthousiasmer à l'époque la population parisienne si prompte à émouvoir et portée à se payer d'apparences, elle a pu faire illusion à des esprits faciles à surprendre par des sophismes ou des faux semblants ; le but apparent, célébrer la liberté conquise en 1789, ne pouvait que mériter l'approbation, mais les héros et les circonstances étaient loin d'y répondre. Considérée de sang-froid, la fête du 15 avril ne peut être prise aujourd'hui que comme un outrage à la discipline, à la loi, à la justice, à la vraie liberté. Les constitutionnels ne s'y trompèrent point : il suffisait d'ailleurs que la solennité fût conduite par leurs adversaires politiques pour qu'ils ne pussent se méprendre sur le but que ceux-ci se proposaient d'atteindre ; c'était une attaque indirecte contre eux, contre leur manière exclusive de comprendre la liberté. Ils cherchaient l'occasion de prendre une revanche, les derniers événements la leur offrirent. Depuis plusieurs mois, la loi était partout outragée, il fallait la remettre en honneur. Ils organisèrent donc une fête officielle en l'honneur de la loi, dont le maire d'Etampes, Simonneau, venait d'être le martyr, à coup sûr plus respectable et plus sincère que

(1) M. Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 59.

les Suisses du régiment de Châteauvieux ne l'avaient été de la liberté.

On n'avait pas attendu la fête du 15 avril pour célébrer le dévouement de Simonneau, les honneurs funèbres avaient partout été rendus à sa mémoire, et l'Assemblée nationale s'y était associée. Le 10 mars, la motion y fut faite de marquer comme une calamité publique le trépas du malheureux maire, et le député Laureau demanda un deuil de trois jours. Le 17 mars, Jean Debry (1), reprenant un vœu formulé quelques jours avant tant par un député que par le directoire de Versailles, proposa l'érection d'un monument en l'honneur de Simonneau.

« Votre comité, dit-il après avoir fait son rapport sur les faits qui s'étaient passés à Etampes, votre comité a pensé qu'il a bien mérité de la patrie. Les regrets d'un peuple sensible accompagnent encore les noms de d'Assas et de Desilles : il n'est pas moins dû, sans doute, à celui qui, fort de l'écharpe tricolore, s'est sacrifié pour faire respecter la volonté nationale. Vos regrets doivent être authentiquement consacrés; l'intérêt de la loi le demande; car, comment trouverait-elle des organes, si, victimes ou de leur zèle ou de l'égarement de la multitude, il ne restait pas même un souvenir pour leur nom? Vous devez cet intérêt imposant au peuple, j'ai presque dit cette consolation à sa douleur, vous devez enfin ce témoignage à tous les officiers municipaux de l'Empire.

« Le 7 mars, il vous a été proposé d'ériger sur la place d'Etampes un monument simple, relatif à ce triste événement; vous avez sans doute plus d'un effet à produire, il faut que le témoignage de votre affection soit

(1) Jean Debry, qui s'occupa beaucoup des affaires des troubles, n'est point suspect, car il vota avec les jacobins dans celle des Suisses de Châteauvieux.

utile au peuple qu'on égare; il faut qu'il rappelle l'action, qu'il punisse le crime et qu'il en prévienne à jamais le renouvellement. Un monument durable est donc nécessaire. D'ailleurs, ce que doit principalement soigner le législateur, c'est d'attacher tous ses actes à des rapports d'utilité; c'est de les faire tous tourner à l'instruction et au bonheur du peuple. Que le peuple apprenne donc là ses devoirs; qu'il apprenne à se défier de ceux qui l'égarent pour le conduire au crime, parce que le crime leur est utile; qu'il sache que l'on compte sur l'abus de la force pour le rasservir. Si quelqu'un des auteurs de l'attentat échappe au glaive de la justice, à la vue du monument, il n'échappera pas au remords; les dernières paroles du maire retentiront dans son cœur et seront son supplice : « *Vous pouvez me tuer, mais je mourrai à mon poste.* » C'est là que pour chaque citoyen sera gravée en caractères funèbres la loi sur la circulation des subsistances; aucun de ceux qui viendront à Etampes ne passera devant le marbre noir du monument sans offrir leurs regrets aux mânes du magistrat immolé, et leur amour aux législateurs qui auront ainsi respecté, honoré, vengé sa famille et sa mémoire. »

En conséquence, l'Assemblée, après avoir décrété l'urgence, rendit le décret suivant :

Article premier. — Il sera érigé aux frais de la nation, sur la place servant de marché à Etampes, une pyramide triangulaire; sur l'un des côtés seront gravés ces mots : *Jacques-Guillaume Simonneau, élu maire le... mort le* 3 *mars* 1792, *l'an IVe de la liberté;* sur le second ceux-ci : *Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend;* enfin, sur le dernier, l'on gravera cette inscription :

La Nation française
A la mémoire du magistrat du peuple
Qui mourut pour la loi.

Décret du...

Art. 2. — L'Assemblée nationale donne à la conduite de M. Sédillon, procureur de la commune d'Etampes et de N..., citoyen blessé dans la journée du 3 mars, l'éloge mérité par leur dévouement.

Art. 3. — Le présent décret sera adressé avec le rapport aux quatre-vingt-trois départements, pour être envoyé et publié dans les districts et municipalités, ainsi qu'il est pratiqué pour les lois générales de l'Etat. Il sera de plus adressé tant à la veuve Simonneau qu'au procureur de la commune et au citoyen blessé dans la journée du 3 mars, avec une lettre du Président (1).

(1) Texte officiel du décret, différent de celui inséré dans le compte-rendu du *Moniteur*. Un second décret ajouta une quatrième inscription; un troisième décret ordonna que la pyramide serait quadrangulaire. L'ingénieur du département et l'architecte Norville dressèrent chacun un plan du monument. Cependant la première pierre n'en fut jamais posée, et aujourd'hui on cherche vainement la sépulture elle-même dans le cimetière de la paroisse. Ce cimetière, qui alors attenait à la promenade du port, ayant été transféré plus tard, la municipalité ne songea même pas à recueillir les restes du magistrat qui l'honore à jamais.

J. Debry avait proposé à l'Assemblée d'allouer une indemnité à la famille de Simonneau. Sa veuve en ayant été informée, écrivit au Président la lettre suivante :

« La justice de l'Assemblée nationale et l'intérêt qu'elle a pris au sort de mon époux infortuné a suspendu la douleur profonde dans laquelle m'a plongée son dévouement à la loi. Le monument décrété en son honneur sera l'encouragement de mes enfants, mais ne pourra me rendre le meilleur des hommes, le plus courageux des citoyens. Puisse cette perte immense être la dernière sur laquelle la France ait dorénavant à gémir! Le triomphe de la liberté, est le seul allégement qu'il me soit permis d'espérer. J'ai vu, monsieur le Président, que l'Assemblée, ne se contentant pas d'un acte éclatant de justice, voulait assurer à mes enfants une indemnité du tort que pouvait éprouver leur fortune. Cette générosité était digne des pères de la patrie, mais la fortune publique doit être réservée pour les citoyens sans ressources, et mes enfants croiraient ne pas répondre à la mémoire

Les dispositions prises par l'Assemblée en faveur du maire d'Etampes témoignent de l'importance qu'elle attachait à cet événement. Les Feuillants voulaient plus encore ; il fallait une réponse à la fête de la Liberté, et les Girondins, récemment arrivés au pouvoir, qui avaient laissé organiser cette fête, parce qu'ils étaient désireux de se concilier la faveur populaire dont ils avaient besoin, se laissèrent facilement associer à une solennité sur la portée de laquelle ils ne pouvaient pas se méprendre, mais qui était réclamée par la bourgeoisie dont ils étaient issus, dont ils voulaient faire la classe prépondérante dans leur République, conduite équivoque et incertaine qui accusait leur insuffisance politique et devait en si peu de temps les mener à leur perte.

Le 6 mai, plusieurs citoyens, gardes nationaux, apportèrent à la barre une pétition de 836 citoyens (1). « Nous vous demandons une application locale d'un de vos décrets qui ordonne que des honneurs publics seront rendus à Simonneau, maire d'Etampes, mort pour la loi. Rendre des honneurs aux citoyens qui meurent pour la loi, c'est rendre invincibles ceux qui s'arment pour elle ; c'est apprendre à tous ceux qui prétendent au titre de patriote ce qu'il faut faire pour le mériter ; c'est rendre chacun jaloux de l'obtenir. Déjà la municipalité a nommé des commissaires pour cette fête et ouvert une sous-

de leur généreux père, s'ils ne se contentaient pas du monument érigé à ses vertus. C'est d'après leurs vœux que je vous supplie, monsieur le Président, de faire agréer à l'Assemblée notre prière d'oublier la pension qu'elle était dans l'intention de nous destiner. Cette légère offrande, très peu proportionnée au civisme que nos malheurs n'ont pu éteindre, nous paraît le seul hommage que puissent offrir à la patrie des citoyens qui veulent mériter son approbation par leur amour pour le travail et par un dévouement sans bornes au succès de la liberté. » (Archives de Seine-et-Oise, copie authentique.)

(1) *Moniteur* du 7 mai et *Journal des Débats ;* ce dernier contient quelques variantes au texte du *Moniteur.*

cription volontaire pour subvenir à ses frais. Nous avons pensé et le décret de septembre 1790 nous a appris que le champ de la fédération est un lieu destiné à recevoir ces chants civiques ; mais nous avons pensé, d'après le même décret, qu'il est une propriété nationale dont les représentants du peuple ont seuls droit de disposer.

«... Nous avons un grand exemple à vous rappeler ; c'est là que déjà des citoyens morts pour la loi ont reçu les honneurs civiques. Nous vous prions d'ordonner qu'au champ de la Fédération, il soit rendu à Simonneau les mêmes honneurs que ceux qui ont été rendus en septembre 1790 aux gardes nationaux de Metz, morts, comme lui, pour la loi : nous osons espérer que l'Assemblée voudra par sa présence ajouter à la solennité de cette fête. (*Oh ! oui ! Oh ! oui !*)

Dumolard convertit la pétition en motion, et, malgré les observations de Thuriot qui objectait que la municipalité de Paris devait se présenter à l'Assemblée pour le même objet, la proposition fut décrétée ; et le comité d'instruction publique chargé de faire un rapport. Il fut présenté à la séance du 12 mai par Quatremère qui, rappelant le décret qui précède, s'exprima ainsi : «... L'empressement avec lequel vous l'avez rendu prouve que vous avez vu plus qu'une fête civique, que vous avez vu au-delà même d'une réparation à faire à une victime de la loi. Vous avez voulu encourager le patriotisme par un grand exemple; c'est ainsi que les législateurs d'un grand empire, maniant avec art le levier de l'opinion, peuvent d'un seul mouvement et sans effort calmer les orages.

« Oui, cette fête nationale, consacrée au respect de la loi, est un rappel à l'ordre bien plus puissant que les moyens de la force. Sans doute que lorsque la liberté

sera consolidée, vous vous empresserez et vous consacrerez une fête générale en commémoration de tous les événements, de toutes les actions célèbres qui auront contribué à son affermissement; vous ferez des fêtes en l'honneur de la liberté, d'autres en l'honneur de la loi, véritable divinité de l'Empire; mais vous n'avez pas voulu aujourd'hui généraliser celle dont il s'agit, parce que vous avez craint d'en atténuer l'effet. Le maire d'Etampes est mort au nom de la loi outragée; la loi seule doit partager son triomphe. Notre comité communiquera ses vues pour l'ordonnance de cette fête aux personnes qui seront chargées de l'exécuter (1). »

Les Jacobins sentirent le coup; ils proposèrent quelques amendements de nature à changer la signification de la fête et à en atténuer l'effet; mais la majorité adopta les conclusions des rapporteurs et rendit le décret suivant:

«... Considérant que la nation entière est outragée lorsque la loi est outragée dans la personne d'un magistrat du peuple;...

« Article premier. — Une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, honorera la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, mort le 3 mars 1792, victime de son dévouement à la patrie.

« Art. 2. — Les dépenses de cette cérémonie seront acquittées par le Trésor public; la somme qu'il fournira ne pourra excéder 6,000 livres.

« Art. 3. — Le pouvoir exécutif fera ouvrir et disposer le champ de la Fédération, pour la pompe qui doit y avoir lieu; il donnera les ordres les plus prompts pour l'ordonnance de la cérémonie qui sera fixée au premier dimanche de juin.

(1) *Moniteur* du 13 mai.

« Art. 4. — L'Assemblée nationale y assistera par une députation de 72 de ses membres.

« Art. 5. — Le cortége sera composé des magistrats nommés par le peuple; des différents fonctionnaires publics et de la garde nationale.

« Art. 6. — Le procureur général de la commune d'Etampes ; le sieur Blanchet, citoyen de cette ville, qui ont été blessés en prêtant force à la loi, et la famille de Jacques-Guillaume Simonneau, seront nommément invités à la cérémonie.

« Art. 7. — L'écharpe du maire d'Etampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français. »

La fête eut lieu au jour fixé, le dimanche 3 juin. Les appréciations des journaux du temps sont diverses suivant l'opinion à laquelle ils appartiennent. Elle paraît avoir conservé son caractère officiel, c'est-à-dire qu'elle fut calme, grave, exempte d'entraînement et d'enthousiasme, malgré la pompe que ses organisateurs cherchèrent à déployer, mais aussi dépourvue de ces scènes de saturnales qui avaient accompagné la fête de la liberté. C'est qu'en effet les partis extrêmes s'étaient abstenus d'y prendre part; les royalistes souriaient avec dédain à cet appareil emprunté aux fastes romaines, pour faire impression sur la multitude ; les Jacobins n'y voyaient qu'avec dépit une revanche de la fête qu'ils avaient organisée quelques mois avant : aussi avaient-ils tout fait pour la faire avorter, et leurs organes les plus accrédités auprès du peuple avaient eu soin de la leur représenter comme une insulte. « Les événements arrivés à Etampes, n'eussent-ils pas été dénaturés, disait Robespierre, il faut convenir que la fête dont nous parlons n'en aurait pas été plus heureusement choisie. Le but des fêtes publiques n'est pas de flétrir le peuple en per-

pétuant le souvenir de ses erreurs, de fournir des aliments aux perfides déclamations des ennemis de la liberté!... Un maire, déployant l'étendart de la mort contre les citoyens qui l'ont choisi, dans l'un des mouvements dont l'inquiétude du peuple pour sa subsistance est la cause, est un citoyen estimable tout au plus peut-être; mais quelque douleur que puisse inspirer une infraction à la loi, il sera toujours difficile d'en faire un héros intéressant. »

La fête du 3 juin avait en partie manqué son effet (1). Cette demi-satisfaction ne suffit pas aux Jacobins; aussi bien ils se sentaient désormais assez forts pour affirmer leur politique, et, à quelques jours de là, ils firent l'essai de leur puissance dans la journée du 20 juin où ils vinrent à la tête du peuple des faubourgs envahir les Tuileries, première tentative pour substituer à la royauté le gouvernement populaire; projet qui réussit complétement six semaines plus tard, dans la journée du 20 août, dont la conséquence fut la suspension provisoire du Roi, la dissolution de l'Assemblée et l'avénement de la République avec la Convention nationale.

(1) On n'a rien négligé, dit le journal royaliste de Mallet du Pan, pour donner à cette expiation une pompe et un appareil qui puissent faire impression sur la multitude. La loi était représentée sous toutes les formes, on y voyait son autel, son glaive, sa forme colossale, ses attributs, et la Bastille, insigne d'insurrection, etc. Le cortége a traversé Paris au milieu d'un peuple qui semblait interroger l'un et l'autre pour savoir ce qu'on lui voulait avec cet appareil romain aussi étranger à nos mœurs que les coutumes et la vie privée de cette nation. » (*Mercure de France,* juin 1792, p. 127.)

V

Cependant l'œuvre de la justice avait commencé et des poursuites criminelles avaient été dirigées contre les individus arrêtés sous la prévention d'avoir pris une part active et directe aux troubles qui ont été racontés plus haut. Ces procès et leurs résultats ne sont pas un des côtés les moins intéressants de cet épisode; nous y verrons les passions politiques s'y donner carrière, et la polémique des journaux s'emparer de ce sujet pour arriver à infliger un nouvel échec au parti constitutionnel.

Le Directoire du département, avec la vigueur que nous avons déjà remarquée, avait dans chaque circonstance nommé des commissaires chargés de se transporter dans les localités où des mouvements avaient éclaté, pour en rechercher les causes et la nature et étudier les moyens de rétablir la tranquillité. Ils s'étaient acquitté de cette mission avec le plus grand zèle, en même temps qu'avec modération; mais partout, ou à peu près, leur activité s'était heurtée contre l'inertie et souvent le mauvais vouloir des administrations locales.

Le 3 mars, le jour même de l'affaire d'Etampes, MM. Rouveau et Durand furent envoyés à Montlhéry, Palaiseau, Limours et Chevreuse, et dans tous les lieux où leur présence pourrait être indispensable, à l'effet de faire désarmer toutes les personnes armées sans réquisition ; ils devaient s'assurer que les juges de paix étaient en état de délivrer des mandats d'arrêt contre les assassins de Thibault ; ils devaient se transporter sur tous les

marchés, notamment sur celui de Limours, pour constater les insurrections qui y avaient eu lieu, requérir des mandats d'amener ou d'arrêt contre leurs auteurs ou ceux qui s'étaient portés en armes chez les fermiers, violant leurs domiciles et exigeant de force des soumissions pour fournir à bas prix le blé qu'ils avaient jugé nécessaire à l'approvisionnement des marchés.

D'autres commissaires furent délégués vers l'Assemblée pour lui exposer la situation critique du département ; ils en obtinrent le 6 un décret qui mit à sa disposition les troupes jugées nécessaires au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Le 7, le Directoire désigne MM. Rouveau et Huet pour se rendre à Etampes afin d'y faire exécuter ce décret. M. Rouveau était déjà en mission à Montlhéry. Les deux commissaires arrivèrent le 9 à Etampes, où une foule nombreuse les attendait; ils furent introduits à la maison commune par les juges de paix. Le discours prononcé au nom de la commune témoigne des sentiments qui animaient la population ; l'orateur y émettait l'espoir que les commissaires n'avaient pas l'intention de maintenir le blé à un taux qui excédât les facultés des journaliers (1). Dans de semblables dispositions, il fallait s'attendre à une résistance au moins passive ; aussi, le 11, les commissaires écrivent-ils au Directoire que leur mission prenait une marche pénible; à la vérité, le marché avait été tranquille, mais peu approvisionné ; les juges de paix informaient et l'on espérait que les coupables seraient bientôt arrêtés (2).

(1) Registres du Directoire, 15; reg. de la commune d'Etampes.
(2) « Les citoyens d'Etampes, faibles de leurs divisions, n'ont ni l'énergie, ni le courage qu'exigent les circonstances critiques ; le peuple, toujours tourmenté d'inquiétudes, ne connaît que la crainte de manquer de subsistances. » (Rapport du Directoire de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale ; registres du Directoire, t. XV, 23 mars.)

En effet, jusque-là, aucune arrestation n'avait encore été faite, et ce fut sur leurs dénonciations que les premières poursuites furent dirigées contre les individus qu'ils indiquèrent. Ainsi une semaine entière s'était écoulée sans que les magistrats de la localité aient songé à se saisir des coupables, ou mieux aient osé le faire (1). A Montlhéry, où il y avait aussi un crime à venger, les prévenus avaient pu se dérober aux poursuites, et une femme seule avait été mise sous la main de la justice. L'instruction fut dirigée avec tant de mollesse, que le Directoire dut, le 30 mars, déléguer de nouveau M. Rouveau pour faire mettre à exécution les mandats d'arrêt décernés contre les individus prévenus des crimes de Montlhéry et d'Etampes. Le 2 avril, des ordres plus pressants lui sont donnés ; il devra se transporter de nouveau à Etampes et provoquer par tous les moyens la punition des auteurs du meurtre, faire toutes les réquisitions convenables pour exciter le zèle et l'activité des juges du tribunal ; s'assurer si la force qui existe dans cette ville est assez imposante pour la mettre à l'abri de toute insulte et si elle suffit pour l'exécution du jugement du tribunal et le transport à Versailles des particuliers qui devront être traduits devant le tribunal criminel ; il devra continuer à protéger les marchés d'Etampes, Angerville, Montlhéry, Arpajon et Palaiseau (2).

Il serait trop long de suivre les commissaires dans leurs tournées incessantes à travers le département pendant les mois de mars et avril ; partout où des troubles

(1) « On peut tirer vengeance de l'assassinat, dit une lettre datée d'Etampes du 6 mars : on assure qu'on en connaît les auteurs. Le district a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir, mais n'aura-t-il pas peur aussi ? et peut-on compter sur sa parole. » (*Moniteur* du 8 mars.)

(2) Registres du Directoire de Seine-et-Oise.

éclataient, des membres du Directoire étaient délégués, souvent munis de pleins pouvoirs, avec injonction à la force armée envoyée par le pouvoir exécutif de se mettre à leur disposition sur leur réquisition. Partout leurs rapports constatent, de la part des autorités locales, un mauvais vouloir à peine dissimulé, et de la part des populations ouvrières et indigentes une hostilité sourde, à laquelle imposait à grand'peine leur fermeté et leur prudence.

La lenteur de l'instruction criminelle s'explique par l'agitation qui n'avait cessé de régner pendant tout le mois de mars et partie de celui d'avril, et qui avait nécessité l'emploi de forces imposantes sur divers points du département. Ces forces elles-mêmes avaient souvent fait défaut, ne pouvant suffire aux exigences multiples du service que l'on réclamait d'elles; elles étaient composées pour la majeure partie de gardes nationaux volontaires envoyés par le département de Paris; ceux-ci étaient partis un peu à la hâte; ne s'attendant pas à un séjour aussi prolongé, ils se trouvèrent bientôt dépourvus de tout et ils ne rencontrèrent pas toujours de la part des administrations locales des dispositions propres à rendre leur service moins pénible. Les quelques centaines d'hommes fournis par Paris, dirigés d'un point du département à l'autre, à travers des chemins rendus presque impraticables par la neige et la pluie d'un hiver rigoureux et prolongé, furent bientôt à bout de forces. La mauvaise humeur qu'ils ressentaient de tous ces obs-

(1) « Il semble qu'il n'y ait en France ni magistrats, ni tribunaux. » (J. Debry, *Moniteur* du 30 mars.) — « Lorsque les juges de paix ou le jury d'accusation veut juger des crimes, les mêmes mouvements qui ont produit l'émeute les entourent encore. » (Rapport de François de Mantes à l'Assemblée nationale, au nom de la Commission des Douze; *Moniteur* du 28 avril.)

tacles n'étaient pas de nature à rendre leur mission plus facile ; elle se traduisit même quelquefois par des propos inconsidérés et des actes d'insubordination ; ceux qui les conduisaient étaient obligés d'user avec eux de beaucoup de ménagements pour les empêcher de faire cause commune avec les perturbateurs (1). Il fallut au bout de quelques semaines les faire rentrer dans leurs foyers ; de là des intermittences dans le service de la police, des lenteurs qui paralysaient l'activité des commissaires et servaient d'excuse aux indécisions des municipalités et de la justice subalterne.

L'action de la justice rencontrait partout des obstacles. L'instruction était confiée aux juges de paix ; ces magistrats inférieurs ne siégeaient pas toujours au chef-lieu et exerçaient ordinairement une autre profession, le plus souvent celle de notaire, qui nuisait à leur indépendance ; leur position les privait ainsi de l'ascendant et de l'autorité morale si nécessaire dans de pareilles circonstances ; ils le sentaient eux-mêmes, ce qui diminuait encore leur force. Peu éclairés d'ailleurs, ils étaient fréquemment obligés d'en référer au ministère de la justice sur l'interprétation des décrets de l'Assemblée. C'est ainsi qu'une des causes de la lenteur de l'instruction des troubles de septembre 1791 fut l'indécision où ils se trouvaient sur l'application d'un décret d'amnistie du 15 septembre de la même année. Des désordres avaient eu lieu à Corbeil et à Etampes les 9 et 10 ; ils s'étaient renouvelés le 16 à Etampes avec une gravité jusque-là sans exemple ; c'était le lendemain du décret, mais il n'était pas encore promulgué ; les auteurs étaient les mêmes dans les deux séditions : devaient-ils être pour-

(1) Archives de Seine-et-Oise, lettre de Rouveau, du 4 avril ; lettre de Boutroue, du 15 avril.

suivis pour les faits du 16 sans être inquiétés à raison de ceux du 10. Pendant tout l'hiver, l'affaire en était restée là, et elle aurait été complétement assoupie sans les nouveaux actes du mois de mars qui la firent revivre. Comptant sur l'impunité, la faiblesse de l'autorité, les hésitations de la justice, les individus contre lesquels étaient décernés des mandats d'amener ou d'arrêt, n'avaient garde d'y obtempérer, assurés de la complicité des paysans pour échapper et résister au besoin aux gendarmes envoyés pour les arrêter. Un individu des environs de Luzarches, recevant un mandat d'amener, répondait : « Je n'obéirai pas au mandat, il est signé d'un juge de paix, il est vrai, mais tous ceux qui sont en place sont des fripons qui nous trompent (1). » Il fallait quelquefois des forces considérables pour procéder aux arrestations et opérer de nuit afin de surprendre les inculpés. Un détachement de cavalerie, des gardes nationaux de Paris et la brigade de gendarmerie envoyés à Chamarande pour une mission de cette nature, furent reçus par les habitants à coups de fusil. On avait surpris au lit, dans une maison où il se cachait, Henry, accusé du meurtre de Simonneau, et l'un de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer dans les marchés des environs. Il fit une résistance qui permit aux voisins d'accourir ; c'était la nuit ; le désordre se mit dans la troupe égarée, et, ne distinguant plus les amis des ennemis, les volontaires se retirèrent ; les gendarmes abandonnés laissèrent échapper leur prisonnier, et ils auraient été eux-mêmes massacrés si la troupe n'était pas revenue les dégager. Un autre assassin de Simonneau, peut-être le même, s'était réfugié aux environs de Meudon, sans prendre

(1) Archives de Seine-et-Oise, dossier Gonnesse.

trop grand soin de dissimuler ce qu'il avait fait. Il dit en confidence à une cabaretière que « c'était lui qui avait porté le premier coup à Simonneau, qu'il lui en voulait parce qu'il l'avait fait mettre en prison et fait payer dix écus d'amende pour avoir fait du bruit sur le marché quelque temps avant sa mort. » Le propos fut répété. Cependant il ne paraît pas qu'il ait été inquiété alors (1).

Enfin, le 27 avril, l'instruction préparatoire relative aux troubles d'Etampes du mois de septembre précédent et au meurtre de Simonneau du 3 mars fut terminée, et seize individus, arrêtés à Etampes, Etréchy, Auvers et Bouray, furent renvoyés devant le jury d'accusation. Un assez grand nombre d'individus avaient également été appréhendés dans plusieurs communes, à raison des troubles du département, et ces arrestations qui portaient sur beaucoup de citoyens coupables seulement d'actes de mutinerie et qui ne s'étaient trouvés mêlés aux excès commis que par entraînement, tandis que les meneurs paraissaient avoir échappé aux recherches, entretenaient une certaine effervescence dans les campagnes. Les journaux jacobins, qui naguère avaient flétri les meurtres de Thibault et du maire d'Etampes, et dans les premiers jours proclamé celui-ci le martyr du devoir et de la loi, trouvant une occasion d'attaquer le gouvernement, s'empressèrent de dénoncer la rigueur employée contre des citoyens égarés, mais non coupables; au contraire, Simonneau se trouva bientôt accusé, d'abord d'imprudence, puis d'avoir déployé *contre ses concitoyens l'étendard de la mort;* nous avons vu comment la fête de la loi provoqua ce revirement d'opinion de la part des *Amis de la Constitution*. Une fois

(1) Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*

les esprits engagés dans cette voie, la réaction se produisit avec une violence croissante. Des adresses des citoyens, des municipalités même aux autorités administratives et à l'Assemblée, demandèrent la mise en liberté des prévenus « égarés par des suggestions perfides et trop punis déjà par plusieurs mois de détention (1). » Des tentatives de toute sorte furent faites pour intéresser la veuve de Simonneau elle-même à leur sort; des lettres anonymes ou signées de noms inconnus menaçaient sa vie et celle de sa famille, et la rendaient solidaire des plus grands malheurs si elle n'intercédait pas en faveur des accusés et si elle n'obtenait pas leur liberté (2).

(1) *Moniteur* du 3 mai.

(2) Voici l'une de ces lettres, signée Bellangez ou Bellanger, adressée trois jours avant le jugement qui statua sur le sort des accusés, telle qu'elle est reproduite dans le procès-verbal dressé chez Mme Simonneau par le capitaine de gendarmerie Redy :

« Paris, 25 juillet.

« Il est de votre honneur et même de votre vie, ainsi que de celle de votre famille, de faire sortir de prison de Versailles tous les individus que l'affaire de votre mari y a jetée. Je vous avertis qu'on doit tenter une révolution dans votre canton aussitôt que les troupes soldé seront sur les frontier pour vous envelope dans sa ruine, ainsi que les juges quis les auront jugé. Voilà où vous être exposé. Vous l'être encore du cotté des amis et des parent de cest malheureux. Je n'aurais pas voulu être témoint dans cet afaire. Ils sont exposé autant que vous; si votre marie ne se soit pas rendu coupable dans l'acaparement des blée, il ne vous aurait pas jetté dans un péril qne vous ne pouvé échappé. Et il en serait à vos cotté sans son ambition et sont mépris pour les pauvre, et ces voisin ne seroit pas expose à une révolution terrible qui arrivera avant peu causé par cet malheureuse affaire. Songe a l'instant à ce que vous avez taffaire il est tems. Dans telle endroit du roieaume que vous puisiez vous retirere vous succomberé : il suffit que cet affaire regarde le pain pour que le peuple ce vange de tous les cotté du roieaume que vous ferez. Partout ou vous iré vous seré dégouverte. Je vous le jure et croyez pour votre vie que je vous donne un avis salutaire. C'est un de vos amis qui vous écrit cet avis : tout Paris toutes les campagnes sont contre votre marie ou pour mieux dire contre vous et votre famille. »

Mme Simonneau, dans ces circonstances, montra beaucoup de

La violence des journaux atteignit les dernières limites; toutes ces manœuvres ne furent pas sans produire une impression sur les jurés et sur les juges (1). Un grand nombre d'élargissements furent ordonnés en conséquence des verdicts du jury d'accusation; et, en effet, on avait dû, comme il arrive toujours, mettre la main sur nombre d'individus dont le seul crime était de s'être trouvés mêlés par étourderie ou même comme curieux aux désordres. Cependant les principaux coupables furent maintenus en prison, et plusieurs condamnations furent prononcées. Le 28 juillet, le tribunal criminel de Seine-et-Oise rendit son jugement dans la plus grave des

fermeté et de dignité; se renfermant dans son deuil au lieu d'en faire étalage, elle voulut rester étrangère à ce qui se passait autour d'elle. Après la condamnation des accusés, on fit courir le bruit qu'elle avait été à la barre de la commune de Paris solliciter la grâce des assassins de son mari. Elle répondit par la lettre suivante, adressée au Président de l'Assemblée législative :

« Monsieur le Président,

« On a répandu dans des journaux que j'avais été à Paris, à la barre de la Commune de Paris, solliciter la grâce des assassins de mon malheureux époux. Si j'avais cru pouvoir hasarder une démarche aussi contraire à mes devoirs et au principe de l'ordre social, je l'aurais fait directement auprès de l'Assemblée nationale; les auteurs des menaces par lesquelles on a voulu m'y contraindre avaient eu soin de m'en prévenir.

« J'ai lieu de craindre qu'on ait employé mon nom dans cette occasion et qu'une supposition de personne n'ait pas été négligée pour tromper la générosité de la Commune de Paris; je déclare que je n'ai pas été à Paris depuis longtemps, et, dans le cas où l'Assemblée nationale se persuaderait que l'impunité d'un grand crime peut concourir au maintien de l'ordre et à la sécurité des magistrats du peuple, au moins l'ombre de mon époux ne me reprochera pas la faiblessse d'avoir arrêté une procédure que je n'avais pas sollicitée et que l'Assemblée nationale seule avait ordonnée.

« Je suis avec un profond respect, etc.

« Signé : vᵒ SIMONNEAU.

« Étampes, 21 août 1792. »

(1) Le 6 avril, le Directoire du département se plaint au ministère de l'Intérieur de la difficulté qu'il a à renouveler le tribunal criminel; tous les membres nommés envoient des lettres d'excuses.

affaires dont il avait eu à s'occuper, celle d'Etampes. Il vise la déclaration du jury de jugement qui reconnaissait comme constant :

Que le 2 mars il y avait eu à Chamarande des assemblées où l'on s'était occupé de former des rassemblements de différentes paroisses pour aller au marché d'Etampes, afin d'y faire baisser le prix des grains; qu'un sieur J.-B. Legendre était convaincu d'avoir fait écrire une lettre anonyme au nom de cette commune et portée à Lardy pour y exciter un ameutement;

Que la municipalité d'Etampes et la gendarmerie ont été outragées; que le maire a prononcé la formule d'obéissance à la loi; que des individus y ont opposé une résistance armée; qu'au marché Saint-Gilles plusieurs individus ont outragé le maire; qu'il a été tenu des discours pour provoquer à commettre un meurtre sur sa personne, et que ce meurtre a en effet été commis par Gabriel Baudet et René Girard.

En conséquence, ces deux derniers furent condamnés à la peine de mort, et il fut ordonné que l'exécution aurait lieu sur la place Saint-Gilles; plusieurs autres individus furent condamnés à la prison.

Ces condamnations ne devaient pas recevoir d'exécution. C'est qu'en effet une nouvelle révolution s'accomplissait alors dans l'Etat. Les Jacobins, qui n'avaient pas réussi à arracher les accusés à la justice, firent de nouveaux efforts pour empêcher l'exécution de la sentence qui les avait frappés. Sans aucun doute les chefs du parti se souciaient au fond aussi peu des accusés d'Etampes qu'ils l'avaient fait des Suisses de Nancy, oubliés le lendemain de leur triomphe; ce qu'il leur fallait c'était des moyens de passionner l'opinion populaire et d'agir sur elle. La Constitution de 1791 périssait sous leurs

coups multipliés ; la journée du 10 août compléta la victoire de la démocratie plébéienne en renversant la royauté et la bourgeoisie. Ces grandes scènes sont présentes à tous les souvenirs ; nous n'avons à en examiner les conséquences qu'en ce qu'elles s'appliquent aux événements que nous racontons.

Le 3 septembre, l'Assemblée rendit la loi suivante :

« Considérant que l'humanité sollicite en faveur des citoyens malheureux qu'une augmentation progressive a déterminés à s'opposer à la libre circulation et vente de grains,

« Décrète : Tous procès criminels et jugements contre les citoyens, depuis le 14 juillet 1789, sous prétexte de violation des lois relatives à la libre circulation ou vente de grains, demeurent éteints et abolis.

« Sont exceptés de l'extinction et de l'abolition les procès et jugements contre les personnes qui ont donné ou reçu de l'argent pour s'opposer à la libre circulation et vente des grains. »

Par application de cette loi, le tribunal criminel de Versailles rendit, le 6 septembre, un jugement ordonnant l'élargissement de tous les individus ayant subi des condamnations à raison des troubles et des émeutes d'Epernon, d'Angerville, d'Essonnes, de Rochefort, de Montlhéry et d'Etampes ; les meurtriers de Simonneau et de Thibault y furent compris. Les deux condamnés d'Etampes avaient, dès le 29 août, formé un pourvoi en cassation contre le jugement qui les condamnait ; sans attendre l'issue du pourvoi ils furent mis en liberté le 8 ou le 9 septembre, et il se produisit ce résultat, qui serait inexplicable à toute autre époque que cette époque de troubles, que leur pourvoi fut rejeté par arrêt du 5 janvier 1793. La Cour de cassation n'avait, du reste,

pu statuer que sur un vice de forme, mais son arrêt n'impliquait pas l'exécution du jugement qui les avait frappés, puisqu'un autre jugement postérieur au pourvoi leur avait appliqué le bénéfice de la loi du 3 septembre (1).

V

J'ai exposé tous les faits tels qu'ils résultent des documents qui m'ont paru réunir au plus haut degré les caractères de la certitude ; ne m'étant pas proposé de les juger, il semble que ma tâche soit achevée. Il est en effet difficile de porter un jugement avec l'impartialité qu'exige l'histoire, sur l'épisode que je viens de raconter, les questions politiques, économiques et sociales qu'il renferme, sont plus que jamais du domaine de la polémique journalière ; ce sont des problèmes dont la solution est l'objet de la préoccupation générale. Toutefois, si je ne puis songer à formuler un jugement qui devrait se ressentir de mes sympathies et de mes croyances personnelles, mon rôle d'historien m'impose le devoir de mettre le lecteur à même de former son appréciation en ne négligeant de lui fournir aucun des éléments qui y sont nécessaires ou seulement utiles. Après avoir exposé

(1) M. Ternaux, qui a fait des recherches très étendues sur cet épisode, n'a pas connu le jugement du 5 septembre qui élargit les condamnés, aussi a-t-il vu une série de faits monstrueux là où il n'y avait que l'exécution d'une loi. Le seul point controversable était de savoir si les condamnés d'Etampes rentreraient dans le cas de la loi du 3 septembre. Mais, le jugement qui leur en appliquait le bénéfice n'ayant été frappé d'aucun recours, les individus en question durent jouir régulièrement de l'abolition de leur condamnation (V. *Histoire de la Terreur*, t. Ier, note VII).

le fait, il me reste à exposer le point de droit, comme l'on dit au palais; le lecteur jugera ensuite. Pour cela faire, je dois lui placer sous les yeux les appréciations des contemporains eux-mêmes, formulées dans les documents officiels ou privés et dans les journaux; j'essaierai ensuite de mettre en lumière les principes généraux d'après lesquels doit être jugé tout fait humain.

L'Assemblée nationale ne commença à s'inquiéter sérieusement des troubles de Seine-et-Oise qu'après l'affaire d'Etampes. Le préjugé que des brigands parcourant les campagnes en étaient les auteurs, paraît avoir dominé généralement les esprits : préjugé ou, dans tous les cas, préoccupation funeste qui devait conduire à la loi des suspects, à celles contre les prêtres réfractaires et les émigrés ; le 6 mars, Thuriot, membre du parti avancé, disait que les auteurs des troubles étaient des brigands portant la cocarde blanche et noire; qu'il fallait faire sanctionner la loi des passeports. « Il y a une grande conjuration décidée; tout homme qui ne s'en aperçoit pas est de mauvaise foi ou d'une ignorance profonde. Il est démontré qu'on a calculé qu'en enlevant les grains on réduirait la France à l'extrémité; qu'en emportant l'or du royaume on empêcherait d'acheter du blé à l'étranger... Nous sommes trahis par tout le monde. » Nous verrons plus loin le rapporteur de la commission des *douze* exprimer les mêmes sentiments.

Le ministre de l'intérieur, Cahier de Gerville, avait peut-être une vue moins fausse de ces faits; selon lui on avait tort de supposer que les attroupements se composaient de brigands et de vagabonds venus de toutes les parties de la France ; c'étaient au contraire les habitants des municipalités eux-mêmes qui causaient ces désordres. Cette opinion vraie en ce sens qu'en effet les habi-

tants du pays formaient la majeure partie de ces attroupements, semble infirmée dans une certaine mesure par tous les rapports qui s'accordent à dénoncer des excitateurs *inconnus* ou *étrangers;* lui-même dans une communication à l'Assemblée, le 11 mars, relative aux troubles de Seine-et-Marne, disait qu'on avait remarqué sous le déguisement de *sans-culottes*, des hommes qui portaient du linge fin et qui, par leur langage, paraissaient avoir reçu de l'éducation. Aussi l'idée d'une vaste conspiration prévalut-elle, au moins pendant les premiers temps, au sein de l'Assemblée. Dans le rapport qu'il lui fit au nom du Comité d'instruction, le 17 mars (1), J. Debry parle de hordes d'hommes inconnus qui parcouraient les campagnes ; quelques jours après il était plus explicite : « Je viens, dit-il, à la séance du 30 mars (2), vous entretenir en peu de mots des principales causes des troubles du royaume, et des moyens d'y remédier; ces causes sont l'inertie de la puissance exécutrice, les complots des chefs de partis, et les prétextes dont se servent les malveillants pour exciter des mouvements populaires. A ces différentes causes se joignent celles dont dix siècles de malheurs et soixante ans de philosophie devaient bien nous préserver, le fanatisme. Des imposteurs, prêchant la guerre au nom d'un Dieu de paix, osent mettre dans la même balance, des superstitions, des mysticités et les bienfaits de la Révolution... Les troubles de l'intérieur proviennent en partie du défaut de lois sur la circulation des subsistances et du Code pénal. Si la loi est imparfaite et que son imperfection se manifestât, c'est un avis donné au législateur pour la perfectionner; il semble par exemple qu'il n'y

(1) *Moniteur* du 19 mars.
(2) *Moniteur* du 1er avril.

ait eu en France ni magistrats, ni tribunaux, etc...» Il revient encore sur cette idée le 22 avril.

Enfin, le rapporteur du Comité des *douze*, François de Nantes, était pénétré de la même conviction, c'est ce qui ressort du rapport emphatique et déclamatoire, et en résumé très peu concluant, qu'il vint lire à la séance du 26 avril : « ... Nous avons entendu une poignée d'esclaves décorés crier à la noblesse, d'autres armés de poignards criant à la monarchie, d'autres couverts d'habits lugubres criant à la religion, et quelques-uns criant à la République, mais au milieu de tous ces cris nous avons entendu une voix toute puissante qui les couvrait toutes : c'était celle de la nation. Elle disait: Périssent toutes les factions, nous voulons la constitution et la loi !... Cette discussion sur les troubles tient à tout; ils ont leur racine dans l'ancien régime, dans le nouveau et dans la Révolution qui a servi de passage de l'un à l'autre; ces racines ne sont pas sur la surface; il faut creuser les entrailles de la terre pour les trouver. »

Entrant dans les détails, il signale la misère des peuples datant du despotisme ancien; la grande inégalité des richesses, l'effervescence née de la Révolution, la duplicité du gouvernement qui paralysait dans l'exécution toutes les mesures ordonnées par l'Assemblée; le pouvoir exécutif dévoué à l'ancien régime, l'insubordination d'un grand nombre de municipalités envers les administrations supérieures ; les intrigues d'un clergé dissident ; le manque de travail qui laisse sans ressources une population nombreuse; l'exagération d'un parti qui semait l'anarchie pour pousser à la République; enfin, l'insuffisance de la justice. « Il est évident ajoutait-il, pour tout homme qui sait ou qui veut voir, que le péril de la chose publique est dans l'anarchie et qu'il n'est que là ; que

c'est là où tous nos ennemis nous travaillent; que c'est là où se réunissent tous les efforts des aristocrates, des brigands, des exagérés, les uns par le regret de leur pouvoir, les autres par le désir du pillage; les autres enfin par cet entraînement qui les pousse toujours en avant, et qui les rend incapables de savoir s'arrêter jamais. »

Du reste il décrit avec justesse la physionomie générale des mouvements; le tableau suivant est le résumé aussi concis qu'exact des faits que nous avons passés en revue.

« Voici comment les attroupements se forment dans les campagnes, et il faut les suivre dans leurs différentes crises pour appliquer le remède propre à chacune d'elles. Des brigands arrivent dans un village et ils se prétendent patriotes; ils vont au cabaret et ils disent aux paysans : « Ces grains que vous voyez passer, on va les porter à l'étranger, il faut les arrêter et vous en emparer; ces domaines de vos émigrés, leurs revenus servent à payer vos plus cruels ennemis; emparez-vous de tout ce que vous pourrez en prendre et brûlez ce que vous ne pourrez emporter; les droits féodaux que vous avez payés sont tous abolis par les décrets; les seigneurs qui les ont reçus sont des traîtres, et les fermiers qui les ont perçus sont des coquins; forcez les à restituer; tous ces gens riches sont des accapareurs de grains; si vos magistrats ne veulent pas faire justice, agissez et faites-la vous-mêmes. » Ils lisent aux paysans de faux décrets; en même temps les prêtres dissidents soufflent le feu, et quand le peuple est échauffé, on se rend à l'église, on sonne le tocsin, on prend les armes, on force les municipalités à se mettre à la tête des attroupements, on arrête les grains et on se les partage;

on se rend chez les fermiers des ci-devant seigneurs, on les force à restituer; on dévaste les châteaux, on s'en approprie les meubles et les dépouilles, on fait irruption dans les magasins, on taxe toutes les marchandises; les municipalités sont là, les juges de paix sont là, ils somment les gardes nationales villageoises d'obéir; prévenues ou trompées par de fausses suggestions, elles refusent le service. Lorsque le juge de paix ou le juré d'accusation veut juger ces crimes, les mêmes mouvements qui ont produit l'émeute les entourent encore; on les menace dans leurs personnes, et c'est ainsi que le crime reste impuni et marche la tête haute » (1).

Cette description si claire n'apprenait en somme rien de nouveau, et tout ce long discours, au lieu de s'attacher à étudier les causes du mal et à rechercher les moyens de le combattre, ne fait que ressasser tous les préjugés, toutes les opinions, toutes les idées passionnées, exagérées et souvent fausses qui avaient cours, sans conclure à rien de positif : c'est l'amplification d'un rhéteur, plutôt que le rapport d'un administrateur.

Le Directoire départemental avait des idées plus pratiques, tout en partageant les mêmes sentiments (2); il les puisait dans la conviction que la disette n'était que factice et qu'elle était due à des causes multiples étrangères à l'insuffisance de la récolte. Deux négociants de Hambourg lui ayant écrit pour lui offrir des blés autant qu'il en faudrait pour suffire aux besoins du département, le 19 décembre 1791, à une époque où des troubles sérieux appelaient depuis deux mois l'attention sur

(1) *Moniteur* du 28 avril.
(2) « Dans toutes les pièces que j'ai examinées, dit encore François de Nantes, les seuls directoires m'ont paru les seuls conservateurs des principes constitutionnels, les seuls fils par lesquels j'ai vu l'espoir de ramener partout l'ordre. »

cette question, il avait répondu que la position du département le mettait à l'abri de la nécessité de recourir aux acquisitions de blés étrangers (1). Un mois après, une commune, celle de Vernouillet, près Poissy, émet la proposition que les municipalités des communes où se trouvent des marchés fussent tenues de veiller à leur approvisionnement, de noter les cultivateurs qui n'y apporteraient pas leurs denrées, de prendre des mesures pour empêcher cette abstention et d'en rendre compte à l'administration départementale. Le Directoire déclara qu'il n'y avait pas lieu quant à présent. Une pareille mesure eût en effet été contraire à la liberté du commerce; mais il paraît certain que le défaut d'approvisionnement des marchés ne tarda pas à devenir la cause directe de l'agitation. Au début de la crise, les cultivateurs apportaient leurs denrées en plus grande quantité; mais les départements situés au-delà de la Loire étaient moins favorisés; la récolte y avait été réellement insuffisante et ils tiraient beaucoup de grains de la Beauce, de la Brie et du Vexin, et les passages fréquents des blés se rendant à Orléans ou descendant la Seine à destination des départements du centre et de l'ouest avaient ému les ouvriers; les partis avaient exploité la situation; l'agitation des marchés avait rendu les fermiers plus réservés, en même temps que les offres qui leur étaient faites par les pays qui souffraient de la disette les faisaient maintenir leurs prix à un taux qui pouvait paraître exagéré dans un pays où l'on trouvait que la récolte avait dû produire assez pour ses besoins. L'effet de l'agitation sur l'approvisionnement était inévitable, et le Di-

(1) Cependant, à la fin de mars, on était obligé de faire venir des blés étrangers, et les arrivages étaient annoncés dans les marchés. (Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*)

rectoire, qui l'appréciait, essayait vainement de le faire comprendre au peuple : « Considérant, dit-il, dans un arrêté du 2 mars, que ces attroupements multipliés peuvent produire la disette au milieu même de l'abondance; que déjà les fermiers intimidés refusent de porter leurs grains au marché, parce qu'ils n'y sont pas en sûreté, et qu'enfin de semblables entreprises sont un attentat à la loi de la circulation des grains, à la propriété des cultivateurs, à l'ordre et à la tranquillité publique, etc... » A leur tour les cultivateurs, se sentant appuyés, maintenaient des prétentions peut-être excessives et préféraient vendre en dehors des marchés; on tournait ainsi dans un cercle vicieux, et toutes les passions, tous les mauvais instincts se donnaient libre carrière. Le Directoire le constatait avec amertume dans un rapport lu en son nom par Lebrun à l'Assemblée le 23 mars : « Ce n'est pas la force seule qui peut triompher du mal; l'intrigue s'agite de tous côtés; ces mouvements combinés, cette correspondance d'insurrections décèle partout sa présence et ses calculs; mais le peuple qu'elle tourmente et qu'elle égare, le peuple aussi a ses craintes réelles et raisonnées; il se souvient de 1789, et il redoute le retour de ce même fléau. Cette liberté de circulation que la justice et l'intérêt commun nous commandent de protéger lui est toujours suspecte, parce qu'il voit les grains sortir de son territoire et ne voit pas le terme où ils vont se rendre. Il calcule vaguement que dans l'absence du numéraire réel on peut acheter très cher ici et gagner encore en vendant à plus bas prix, mais en argent, à l'étranger. Les spéculations, les accaparements d'autrefois lui font voir partout des spéculations et des accaparements. En vain on lui répète que les subsistances abondent, il ne croit à l'abondance que quand elle est dans une sorte de

stagnation et toujours présente à ses yeux ; et la chance incertaine d'une disette dans quelques mois est déjà pour son imagination une disette actuelle ; il accapare à son tour pour ses besoins à venir ; et au milieu de ces citoyens trompés par leurs craintes se trouvent des hommes coupables qui achètent pour revendre, et pour revendre à des boulangers qui sont désormais exclus des marchés par la force. » Malheureusement ce rapport, comme celui de François de Nantes, trahissait dans ses conclusions l'inexpérience et l'insuffisance de l'administration. « Il faut, disait-il, par des sacrifices et en multipliant les moyens de travail, multiplier les moyens de vivre. Quand vous aurez guéri ce mal que le peuple sent tous les jours, alors il ne restera plus que celui que voulait faire le mécontentement et l'intrigue ; contre celui-là vous pourrez déployer la force et la déployer sans crainte, mais il faut qu'elle soit une vraie force et appuyée de tous les moyens et de toutes les formes qui la rendent redoutable (1). » Ne serait-ce pas à peu près dire à un malade : « Il faut vous guérir, et quand vous vous porterez mieux, vous aurez facilement raison de la maladie ! »

Rouveau, qui avait parcouru les parties les plus agitées du département et vu de près les faits, constate, tant dans ses rapports que dans sa correspondance, que les fermiers préféraient vendre leurs blés en dehors des marchés. « Il n'est pas étonnant, écrit-il le 24 mars, au sujet des troubles de Rambouillet, que les cultivateurs n'aient pas apporté de grains comme à l'ordinaire ; d'ailleurs il paraît notoire qu'ils en font venir dans les greniers et les vendent à l'auberge ; on a vérifié qu'il en était venu plus de quatre cents sacs dans la semaine. Il

(1) Règlement du Direct., Archives de Seine-et-Oise.

faut l'avouer, les cultivateurs, par une spéculation hors de saison, irritent le peuple qui, dépourvu d'ouvrage et excité sous main, croit que tout est permis pour se procurer de la subsistance (1). » Le mal en était arrivé à ce point que le 24 février, sur le marché de Palaiseau, il n'y avait que huit sacs de grains, moitié méteil et le reste en criblures, et ainsi partout (2).

Ces spéculations étaient dénoncées à l'Assemblée nationale par Jean Debry, le 12 mars : « Des gens malintentionnés se transportent dans les campagnes, et au moyen d'arrhes modiques retiennent en stagnation, pendant six ou huit mois, des grains qu'ils finissent par ne point acheter; pour remédier à cet inconvénient, il n'y a pas d'autre remède que de décréter que tous achats de blé commencés par délivrance d'arrhes seront effectués dans la quinzaine, et que passé ce temps ils seront annulés, et le laboureur autorisé à se pourvoir en indemnité. » —Thuriot : « Il y a des gens qui vont dans les campagnes acheter des grains non-seulement au prix qu'on leur demande, mais à quelque prix que ce soit... »

L'accaparement qui paraissait renaître sous une forme nouvelle, l'accaparement dont les lugubres conséquences étaient gravées en traits ineffaçables dans la mémoire de plus d'un citoyen, et dont l'imagination de tous était frappée, voilà donc le ressort qui mettait en mouvement le peuple des campagnes. A leur tour les cultivateurs, effrayés de la tournure fâcheuse que prenaient les choses, bien que la plupart fussent restés étrangers aux spéculations coupables qui viennent d'être signalées, dissimulaient leurs grains et désertaient les marchés, préférant les transactions particulières. Ainsi devait se produire

(1) Registres du Directoire, Archives de Seine-et-Oise.
(2) Ibid., *passim*.

une hausse d'autant plus durable que les effets mêmes en aggravaient les causes. Si effectivement cet état de choses était le résultat d'un plan concerté, il faut reconnaître que la manœuvre était infaillible.

En effet, il est permis de concevoir à cet égard les soupçons les plus sérieux, fondés sur la manière dont l'agitation se produisait. Elle avait pour siége les campagnes, et les paysans en étaient les acteurs. Que les ouvriers des villes, dépourvus de notions sur la production des céréales, aient pu par la cherté du pain être amenés à concevoir des craintes sur les subsistances, rien de plus naturel; mais ne doit-on pas s'étonner que ce fussent les agents mêmes de la production qui se soient échauffés à l'idée de la disette, au point d'entreprendre une sorte de jacquerie?

La propriété foncière, sans être aussi morcelée qu'aujourd'hui, était déjà très divisée, et des quantités de domaines ecclésiastiques ou d'émigrés venaient d'être livrés à la petite culture (1).

« En consultant les documents qui mettent sur la voie de l'ancienne division du territoire, dit M. Wolowski (2), on constate avec surprise, dans un grand nombre de localités, que le chiffre des propriétaires ne s'éloignait pas

(1) Il est vrai de dire que les spéculateurs ayant consacré tous leurs capitaux à ces acquisitions avantageuses, n'en avaient plus conservé pour les mettre en rapport, ou craignaient de le faire à cause de l'incertitude qui pesait encore sur la validité de ces aliénations; mais pour ce qui nous occupe, cette considération avait peu d'importance, car les domaines ainsi vendus pourvoyaient autrefois à la subsistance de leurs propriétaires et des nombreux serviteurs et ouvriers qu'ils employaient, et produisaient encore un excédant pour la consommation générale : le laboureur, le petit cultivateur vivant sur le fonds qu'il exploitait seul avec sa famille, n'attendait rien de la production de ces domaines, dont au contraire il était le plus souvent tributaire pour des prestations en nature.

(2) De la division du sol, *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1857, p. 643.

beaucoup du chiffre actuel. Les causes premières qui produisaient cet état de choses n'ont pas changé. » « Les terres se vendent toujours au-delà de leur valeur, dit un écrivain du temps, excellent observateur ; ce qui tient à la passion qu'ont les habitants pour devenir propriétaires. Toutes les épargnes des basses classes qui ailleurs sont placées sur des particuliers et dans des fonds publics, sont destinées en France à l'achat des terres. » Ce qui a surtout frappé Arthur Young dans le cours de son voyage en France, c'est la grande division du sol parmi les paysans. Il affirme que plus du tiers du sol leur appartient. De cet état de la petite propriété, il semblerait résulter que la disette ne devait pas se faire aussi vivement sentir dans les campagnes, surtout dans la classe des petits laboureurs, que dans les villes. Les petits producteurs, sans avoir d'excédant dans les années de disette, trouvaient au moins leur subsistance sur leur propre fonds, il serait donc permis de s'étonner que les troubles qui nous occupent aient eu pour auteurs principaux des paysans, tandis que les ouvriers des villes restaient généralement tranquilles. Mais à côté des petits propriétaires ruraux, il y avait une quantité assez notable d'ouvriers de la campagne, artisans, gens de journée, charretiers de labour et autres, dont le plus grand nombre trouvaient de l'occupation sur les domaines des seigneurs, ecclésiastiques et laïques ; c'est eux qu'atteignait le désapprovisionnement des marchés, et qui étaient les plus fondés à s'en plaindre. La circulaire de Palaiseau nous fait connaître le véritable état des choses. Cependant elle est insuffisante à tout expliquer, et dans bien des circonstances on reconnaît d'autres influences. Ainsi, le 8 mars, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, vingt individus ayant à leur tête deux domestiques jardiniers

d'un sieur Bauvilliers, restaurateur au Palais-Royal, acquéreur du domaine de Saint-Paul-des-Aulnes, s'arment de fusils pour aller faire des perquisitions chez les fermiers. Le Directoire de Versailles remarque à ce sujet « qu'il ne peut y avoir que des suggestions coupables, dont il serait essentiel de découvrir les auteurs, ou le désir du pillage qui aient pu porter à devenir instigateurs de pareils désordres des hommes qui, *nourris du pain de celui qu'ils servent, ne peuvent avoir la veille des inquiétudes légitimes sur leur subsistance du lendemain* (1). »

Le 8 mars, à Limours, c'était un chaudronnier de Fontenay, qui taxait le blé, en déclarant qu'il entendait que sa taxe fût observée à l'avenir, parce qu'il n'avait pas le temps de revenir à chaque marché. A la même époque, la municipalité de Saint-Germain-en-Laye annonçait au Directoire que pendant que les gens des communes voisines menaçaient le marché, des brigands attendaient dans la forêt le commencement de l'insurrection. La municipalité de Dourdan écrivait aussi que les attroupements paraissent conduits de manière à faire croire qu'ils sont machinés ou soudoyés au moins dans les chefs ou agents. Les archives de Seine-et-Oise renferment nombre de documents du même genre ; parmi les plus curieux sont deux lettres d'un fermier d'Allainville, Boutroux, homme de sens, qui cherche de bonne foi à se rendre compte de ce qui se passe. Selon lui, les premiers troubles dans le pays ont été causés par les ci-devant seigneurs d'Angervilliers, qui disaient à leurs paroissiens qu'on tâchait de les affamer. Un individu de Saint-Arnoult paraissait être du parti des conspirateurs, i le surveillait pour en apprendre davantage. Les

(1) Archives de Seine-et-Oise, *loc. cit.*

paysans disent qu'on envoie des troupes pour leur faire payer le blé cher, mais qu'ils iront chez les fermiers. Ils veulent le blé à composition et regardent comme cupidité les prétentions des cultivateurs ; la cause en est le manque de récolte de l'année précédente ; il recommande sans cesse à ses confrères de ne pas faire attention aux menaces et d'être prudents ; les fariniers qui viennent à Paris et à Versailles n'hésitent pas à acheter cher, mais ils ne vont pas sur les marchés ; c'est un tort, mais les fermiers ne peuvent pas faire autrement, parce que sur les marchés on ne les paie qu'en billets patriotiques dont beaucoup sont faux et dont ils ne peuvent eux-mêmes que difficilement se servir pour faire leurs paiements, tandis que les fariniers paient en assignats.

Qu'il y ait eu des excitations, cela est hors de doute, mais d'où venaient-elles ? C'est un problème dont la solution est difficile, chacun des partis, nous l'avons vu, en rejetant sur l'autre la responsabilité (1). Si l'on ap-

(1) Voici deux lettres dont les originaux sont aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; elles sont adressées au maire Bailly et signées du nom de Lavallery, officier municipal d'Etampes ; elles sont évidemment fausses, mais elles font connaître les manœuvres employées par les agents de discorde.

1re LETTRE. — « Ayant reçu votre instruction, je me suis transporté hier 10, dans la nuit, à Etampes ; tout a réussi selon nos désirs ; le marché au blé a été bousculé ; les sans-culottes que j'avais fait venir depuis trois semaines ont forcé les fermiers à donner leur blé à dix sous meilleur marché qu'il ne vaut ; il y en a eu de pillés, et le tout a été dans la plus grande confusion. Nous espérons que samedi prochain il n'y aura pas de blé au marché. On a reçu vos deux lettres ; vous n'aurez point de farine à moins que vous n'envoyez cinq cents hommes en garnison. Je m'en servirai sous main pour culbuter les meuniers et les marchands de blé ; ils sont tous des coquins. Mon petit club, dont je suis le maître, me sert au-delà de ce que je puis souhaiter ; je n'y ai admis que des meuniers, des marchands de blé et quelques sots de la municipalité ; nous ferons de la ville ce que nous voudrons. Quatre pauvres bêtes d'officiers municipaux vont vous écrire, ne croyez pas un mot de ce qu'ils vous mentionneront, ils n'ont pas le sens commun, aussi je n'ai pas voulu d'eux à Versailles ; j'y ai été bien trompé ; je voulais, monsieur, être député,

plique la maxime : *Is fecit cui prodest*, on les mettra à la charge des Jacobins ; en effet, leur triomphe au 20 juin et au 10 août ne fut dû qu'au soulèvement des masses

et le tout pour vous servir ; je n'ai pas réussi, dont j'enrage, mais aussi j'ai empêché qu'aucun de mes collègues ne le soit, et aussitôt que je n'aurai rien à craindre, je retournerai dans cette ville pour y mettre tout le désordre possible. Si vous pouviez me faire passer quelques fonds, j'en ai grand besoin, car je suis ruiné et ce n'est qu'à force d'argent que l'on peut soutenir le rôle des coquins.

« Nous allons travailler toute la semaine pour préparer un beau tumulte samedi prochain, nous avons besoin de vos secours pour réussir. J'emploie une main étrangère pour vous écrire et on ne sait pas dans la ville ; je veux que tout le mal arrive sans moi, et pour lors j'arriverai pour avoir l'air de mettre la paix, mais ils seront bien trompés, car je veux les écraser ; toute la municipalité est absente. Je les ai fait électeurs ; j'ai laissé quatre bêtes et c'est bien assez pour une ville qui n'a pas assez d'esprit et de raison pour se conduire.

« J'aurai soin de vous faire part de ce qui se passera samedi ; j'ai ordonné à mon secrétaire de vous le mander, car je ne serai peut-être pas à Etampes, ne voulant pas paraître, laissant à mes quatre imbéciles de camarades tout l'odieux de la besogne ; je crois que c'est agir selon vos vues et remplir vos instructions.

« Je vous préviens que si vous écoutez les criailleries de ces imbéciles et que vous envoyez des troupes, de les bien instruire, afin qu'ils protégent le désordre. Vous pouvez m'adresser le commandant, mais qu'il ne vienne chez moi que la nuit, nous agirons de concert. A samedi grand carillon.

« Je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez, mon cher ami, etc.

Signé : LAVALLERIE,
Commissaire au contrôle et officier municipal.

L'enveloppe, timbrée d'Etampes, porte :

A Monsieur
Monsieur BAILLY, Maire de la ville de Paris,
A Paris.

2e LETTRE. — « Notre affaire a réussi, mon cher ami, au-delà de nos désirs, le détachement a été chassé à coups de pierres et de fusil, les officiers municipaux ont été traînés par les cheveux en prison. Les membres du district ont été pendant deux heures entre la vie et la mort, tout a été dans la confusion dans la ville vendredi au soir et toute la nuit. J'étais caché chez la Simonneau, tanneuse, d'où je donnais mes ordres : ces ouvriers étaient envoyés par moi. Enfin toute la municipalité est en fuite, tout le district est décampé, les coquins sont maîtres de la ville. J'attends tes ordres, mon cher ami, pour finir notre ouvrage ; un seul mot suffit ; nous sommes retirés à Versailles, d'où je fais agir. Nous sommes quatre : Constance, fripier, qui est un insigne

populaires, mais il ne paraît pas la conséquence de l'agitation des campagnes. Le parti des émigrés pouvait en profiter davantage encore, puisqu'elle préparait une di-

coquin (a), les trois frères Gérôme, meuniers et voleurs, et Simonneau, tanneur; ils me sont vendus, et, à mon service, ce sont des lâches, mais très bons pour les coups de main cachés.

« On me mande qu'il est question d'envoyer des troupes, fais en sorte, cher ami, qu'ils soient en petit nombre, afin qu'elles soient encore chassées, car il serait dangereux qu'ils fussent en force, notre projet serait manqué. Je vais d'ici à mercredi armer les citoyens les uns contre les autres. Les mêmes qui ont voulu massacrer vendredi soir sont à mes ordres, et quoiqu'il n'y ait plus aucun administrateur, il en reste assez pour nous venger. Il y a un imbécile de Charpentier qui paiera pour tous; je le fais suivre jour et nuit. Les moulins ne tournent plus, voilà notre projet qui va bien. Adieu, cher ami, un peu de courage et nous viendrons à bout de tout; tu peux toujours compter sur moi, je suis homme à tout faire, pourvu que je sois caché. Garde-moi le secret et agis, car tu dois savoir, mon tendre ami, que c'est de là que dépend le succès. Je te ferai part de ce qui arrivera dans la semaine qui sera sûrement très orageuse, d'autant que le département est d'une bêtise qui me fait rire. Ils ont la plus grande peur de moi. Adieu, je te baise les mains. Jusqu'à la mort, je suis tout à toi. »

Signé : LAVALLERY,
Commissaire au contrôle, officier municipal d'Etampes.

« A Versailles, ce 1791.

« *P. S.* — Fais-moi donc réponse, car je suis inquiet. »

Sur l'enveloppe timbrée d'Etampes est écrit :

A Monsieur
Monsieur BAILLY, Maire de Paris,
A l'Hôtel de la Mairie, *A Paris.*

Inutile d'ajouter que ces lettres, lorsqu'elles furent communiquées par Bailly à la municipalité de Paris, n'y rencontrèrent que de l'indignation. Cette communication, le caractère de Bailly, suffiraient pour en établir la fausseté, si ces deux écrits n'en portaient en eux-mêmes la preuve : la signature Lavallerie, qui est écrite de deux façons, la familiarité cynique du correspondant supposé, et le fait constaté que le timbre d'Etampes était faux. Elles furent aussi communiquées à Lavallerie qui était alors en effet à Versailles, où il s'était rendu pour les élections avec quelques-uns de ses collègues, mais qui ne paraît pas avoir été inquiété. Il revint siéger au conseil municipal, à Etampes, et il accompagnait Simonneau le 3 mars, lorsqu'il se rendit au marché Saint-Gilles.

(a) Le jugement est peut-être sévère, mais la conduite postérieure du sujet n'a pas été de nature à en atténuer la rigueur. C'est ce même Constance Boyard que ses tracasseries dans les plus mauvais jours de la Révolution firent honnir de tous ses concitoyens, sous le nom de l'*Argousin*.

version à leurs manœuvres à l'étranger; et ces deux causes au reste servirent de prétexte à cette concentration à outrance du pouvoir de l'Etat, qui nous donna le despotisme du Comité du Salut public et le triumvirat.

Les deux factions, jacobine et royaliste, se renvoyaient l'une à l'autre l'accusation, et l'opinion que l'une ou l'autre, si ce n'est toutes deux, l'avaient encourue avec justice était celle des Constitutionnels, des Feuillants et des Girondins, les seuls que l'on ne put pas impliquer dans les troubles, puisqu'ils étaient en opposition avec leur politique et leurs intérêts.

Pour mieux mettre le lecteur à même de former son appréciation sur cette question délicate, il faut examiner sur quels sujets pouvaient agir les fauteurs de ces désordres. La cessation des travaux, la cherté des grains et des farines avaient augmenté le nombre des vagabonds et des gens sans profession et sans ressource; comme il arrive toujours dans les temps de troubles, ils avaient afflué sur les grands centres; de tous les côtés il en était venu à Paris et aux environs. « Au moindre bruit, on les voyait paraître avec empressement pour profiter de chances toujours favorables à ceux qui ont tout à acquérir, jusqu'au pain du jour (1). » Les partis avaient nécessairement pour complices « cette populace, excitée par la curiosité des choses nouvelles, comme l'observe l'historien de Catilina, tous ceux qui, n'ayant rien, portent envie à ceux qui possèdent, qui, mécontents de leur sort, aspirent à tout renverser et trouvent à vivre sans souci dans la guerre civile (2). » A ce ferment de discorde, qui se retrouve toujours et partout, venaient se joindre les turbulents, pour qui le bruit est une excitation néces-

(1) Thiers, *Révolution*, t. I, p. 40.
(2) Salluste, *Catilina*.

saire, mais désintéressée. Il se rencontre partout, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, de ces hommes qui, sans être vicieux, sont ce que l'on appelle des mauvaises têtes; beaucoup de présomption et de vanité, peu ou point de jugement, constituent le fond de leur caractère ; ils éprouvent le besoin de se mettre en évidence, de faire les orateurs; les meneurs les poussent toujours en avant; ils cèdent alors à l'entraînement, et sans en calculer la portée, arrivent à commettre des actes coupables, que leurs bravades et leurs forfanteries peuvent faire considérer comme prémédités, instruments inconscients des mauvaises passions. Le mouvement fut du reste à peu près universel dans les villages, tous y prirent généralement part, ouvriers, laboureurs, gardes nationaux et officiers municipaux. Cependant il y avait là autant d'éléments d'ordre que de désordre ; les municipaux n'agirent que comme contraints, tous le déclarent; quant aux gardes nationaux, ils se mêlèrent aux séditieux, se mirent souvent à leur tête, mais en donnant pour excuse que c'était afin d'éviter de plus grands maux.

En demandant la taxe, le peuple des campagnes n'était-il pas d'ailleurs fidèle à tous les errements suivis jusque là ? Pouvait-il du premier coup se faire à ce régime de liberté dont il ressentait de si graves inconvénients suivant lui, sans en apprécier les avantages ? La liberté du commerce, surtout en matière de denrées alimentaires, est celle que le peuple comprend le moins, parce que, lorsqu'elle lui est favorable, il ne s'en rend pas compte et ne songe pas à lui attribuer le bienfait des bas prix dont il profite, tandis qu'au contraire, quand les prix s'élèvent, il est porté à attribuer à la spéculation le renchérissement dont il souffre. Habitué à vivre sous le

régime de la réglementation en toutes choses, il était logique quand il demandait à l'administration de déterminer un maximum comme il l'a fait il y a quatre ans, comme il le ferait encore aujourd'hui. Il ne pouvait comprendre que, lorsqu'il avait peine à se nourrir, le laboureur fût libre de vendre son grain au prix qu'il jugeait nécessaire pour obtenir la juste rémunération de son travail et le remboursement de ses avances (1). Le principe que l'Etat peut faire violence à l'intérêt privé pour servir l'intérêt public, c'est-à-dire la doctrine de l'omnipotence de l'Etat sur l'individu, qui est la doctrine fondamentale de la démocratie socialiste, et dont il allait être fait quelques mois plus tard une application rigoureuse, n'était pas neuve en France; le despotisme monarchique n'en avait pas eu de plus chère. Rien donc que de tout naturel dans les idées que provoquait la cherté des subsistances. Y eut-il autrefois d'intérêt plus pressant pour l'Etat que l'alimentation publique? « Tibère, seul maître du monde, ne tremblait-il pas à la pensée qu'un jour de retard dans sa flotte d'Alexandrie pouvait renverser l'Empire et mettre Rome en cendres? Notre ancienne monarchie a-t-elle eu de souci plus cuisant que de songer à ce difficile problème? N'est-il pas un de ceux qui occupèrent le plus la Convention (2)?» Turgot avait voulu affranchir l'Etat de cette sollicitude et sa doctrine était encore appliquée. Mais déjà, à l'époque où nous sommes arrivés, la démocratie populaire avait gagné bien du terrain; quelques mois plus tard elle était triomphante. C'est pourquoi ceux qui, au commencement de 1792, étaient punis comme coupables d'attentats à la liberté et à la propriété individuelle pour avoir exigé à

(1) *V.* Tocqueville, *l'Ancien régime*, etc., p. 314 et suiv.
(2) E. Laboulaye, *l'Etat et ses limites*.

main armée la taxe des denrées et employé le meurtre et la violence pour l'obtenir, devenaient à la fin de cette même année des martyrs du droit de tous supérieur à celui de chacun qu'ils avaient revendiqué comme supérieur, etc. Toutefois, en les amnistiant, le décret du 3 septembre crut devoir faire une exception contre ceux qui auraient donné ou reçu de l'argent pour s'opposer à la libre circulation ou vente des grains. Cette exception était dirigée contre les royalistes dont l'on voulait reconnaître la main dans toutes les dissensions qui agitaient le pays; ce n'était pas sans quelque raison, car à part l'intérêt général qu'ils croyaient avoir à bouleverser le pays, les réformes de Turgot et celles des Assemblées de la Révolution leur étaient antipathiques.

Aussi bien qu'à tous ceux dont elles ruinaient les monopoles; retirer une pierre de l'édifice de priviléges et d'abus dont se composait l'ancien régime, c'était ébranler tout l'édifice, et ceux qui vivaient de ces abus comprenaient d'instinct la solidarité qui réunissait tous leurs intérêts. Aussi les règlements sur la circulation des grains avaient-ils eu pour adversaire le plus acharné tout le parti royaliste qui ne laissait pas échapper l'occasion de raviver les préjugés populaires et l'épouvante qu'inspirait la menace d'une famine.

Il n'en était pas de même du parti libéral, quelle qu'en fût la nuance; sur le terrain de la liberté on s'entendait assez bien en principe; le désaccord ne commençait que sur les formes et les limites de cette liberté. Le parti avancé s'éloignait chaque jour de plus en plus des libéraux. La libre circulation des grains lui plaisait parce qu'elle était la conséquence de la suppression des barrières et des douanes intérieures; mais quand il s'agissait de la liberté de la vente, ses convictions étaient

moins solides; aussi une distinction est-elle nécessaire entre la théorie et la pratique pour bien comprendre la conduite des Jacobins et de la Convention qui appliqua leur système. Les principes les plus libéraux furent toujours proclamés par eux, et la célèbre déclaration des droits ne cessa pas d'être leur Evangile, mais quand il s'agissait de les pratiquer, on trouvait toujours quelque sophisme pour les faire fléchir sous un autre principe, celui que l'intérêt privé devait être sacrifié à l'intérêt général. C'est en flottant incertaine entre ces principes si opposés, que la Convention, tout en promulguant de nombreux décrets qui avaient pour objet de défendre la circulation des grains contre les craintes et les préjugés populaires, en arriva à ses dispositions sévères contre les accapareurs et aux lois de *maximum*.

La conduite que tinrent plus tard les Jacobins à l'occasion des troubles dont il s'agit, fournit contre eux de graves présomptions de participation active aux désordres. Toutefois, on pourrait admettre que, lorsqu'ils cherchaient à faire acquitter les accusés, et lorsqu'ensuite ils les portèrent pour ainsi dire en triomphe, ce fut seulement en haine des royalistes. En présentant les misérables dont ils faisaient leurs clients comme les victimes des suggestions perfides de ce parti, comme des gens égarés par la faim et le malheur, ils cherchaient moins à couvrir des torts qu'ils auraient partagés, qu'à flatter les masses et à s'emparer d'un chef d'accusation victorieux contre des adversaires dont ils considéraient la ruine comme nécessaire au bien de la patrie.

Il ne peut s'agir ici, on le comprend, ni de justifier, ni d'excuser ce qui ne comporte ni justification ni excuse, mais de marquer avec précision le vrai caractère d'un fait historique. Quelque convaincu que l'on soit

de l'excellence du résultat que l'on poursuit, on déshonore toujours une cause en employant à la servir des moyens que réprouve la morale. Mais c'est le propre des époques tourmentées de faire surgir de toutes les classes de la société, quelquefois même de ses bas-fonds, des individualités puissantes qui les dominent. C'est le spectacle qu'a donné la France pendant la Révolution. A cette époque, le pays était rempli de gens déclassés, gangrenés par l'énorme corruption du siècle, la plupart souillés de vices de toute nature, qui, dans des temps réguliers, seraient restés confinés aux derniers rangs de la société, mais auxquels une énergie native et des passions fortes permirent de prendre place aux premiers rangs. Tels étaient les Danton, les Marat, les Collot d'Herbois, tel avait été Mirabeau lui-même avec plus d'élévation dans la pensée et les sentiments. D'autres, comme les Robespierre et les Saint-Just, sont des fanatiques qui poursuivent avec ardeur la réalisation d'un idéal qu'ils croient bon, sans s'inquiéter des moyens, sanctifiés selon eux par la grandeur du résultat à atteindre. En flétrissant comme ils le méritent de semblables agents et les moyens qu'ils emploient, soumettons-nous à l'ordre de la Providence qui semble avoir établi comme une loi, dont l'application peut s'adoucir, mais dont le principe est écrit en traits de sang dans l'histoire, que les grands progrès en ce monde, comme s'ils devaient être trop chèrement payés, n'ont pu se dégager que du conflit des passions humaines et des convulsions sociales.

NOTICE

SUR LA

STATUE DE LA SAINTE VIERGE

NOMMÉE *LA DIÉGE*

CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE JOUY-EN-JOSAS
(Seine-et-Oise)

**Par M. l'Abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam,
Membre correspondant.**

Dans l'Iconographie chrétienne il n'est pas, à l'exception de la figure du Sauveur, un sujet qui ait aussi souvent exercé le talent des artistes que l'image vénérée de la sainte Vierge; et cependant, comme pour notre Seigneur, nous sommes condamnés à répéter cette phrase désespérante de saint Augustin : Nous ne possédons pas d'image authentique de la Mère de Dieu ; *neque novimus faciem virginis Mariæ* (*de Trinit.*, VIII).

Tertullien, Lampride, Eusèbe, saint Basile, etc., nous affirment bien que de leur temps on faisait circuler des images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et que ces images *étaient de tradition apostolique;* mais tous ces portraits n'étaient que des types de convention. Ainsi en fut-il d'un portrait de la Vierge immaculée, au dire de saint Jérôme, qu'on fit dès les premiers temps du christianisme. L'ex-

pression de la beauté physique s'alliait, dans cette image, au sentiment le plus profond de l'honnêteté morale ; c'est la remarque de saint Ambroise, *figura probitatis* (de Virg., II, 1).

Les premiers chrétiens n'attendirent pas la décision dogmatique du concile d'Éphèse contre Nestorius (an 431) pour représenter Marie sous le type de Vierge-Mère, comme le voudraient des auteurs protestants (Rasnay, *Hist. de l'Eglise*, XIX, 1). Quelques archéologues catholiques (Raoult Roch, Emeric David) se sont également trompés lorsqu'ils ont avancé que ce n'est qu'à partir de cette époque qu'on trouve les premières images de Marie tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras ou sur ses genoux. Les fresques des catacombes et les fonds de verres dorés nous fournissent des représentations de Marie sous les types variés d'*Orantes* ou de Vierge-Mère. Or ces monuments remontent très sûrement au IIe et au IIIe siècle (de Rossi). Mais il convient de dire que, depuis la condamnation de Nestorius, on représenta plus souvent Marie sous l'image de Vierge-Mère ; ce type fut alors, non créé, mais adopté de préférence. Ainsi de nos jours, depuis la promulgation du dogme de l'immaculée Conception, la piété semble préférer les images de la Vierge immaculée.

La critique moderne, en démontrant que l'évangéliste saint Luc, médecin de profession (S. P. ad Coloss., IV, 14), resta toujours étranger à l'art de la peinture, nous empêche de le regarder comme l'auteur de ces vierges-mères que lui attribuent des légendes déjà vieilles de douze siècles. Le style de ces images, répandues sous son nom, ne permet pas de les faire remonter au-delà de l'époque des iconoclastes. Elles sont toutes, du reste, d'un type byzantin. L'explication la plus rationnelle de

l'origine légendaire de ces peintures est celle que l'abbé Greppo adopte d'après Tillemont (*Notes hist. des prem. siècl. chrét.*). On pourrait présumer, dit-il, que même avant le ve siècle, un peintre, portant le nom de l'évangéliste saint Luc, aurait existé en Orient : confondu plus tard avec son patron, il serait devenu l'historien sacré; l'Occident aurait ensuite adopté cette erreur.

Il est un fait qu'il est bon de constater, c'est le prodigieux développement que prit tout à coup, du XI[e] au XII[e] siècle, le culte de la très sainte Vierge. Alors on voulut lui consacrer, après Dieu pour qui était bâti le temple saint, un lieu tout spécial pour l'honorer et l'invoquer. Mais bientôt un jour vint où l'espace concédé dans le temple pour ce sanctuaire ne fut plus suffisant. Dès lors on en établit de plus vastes, mais isolés, sur un des points peu distants de l'édifice principal. On érigea donc ces sanctuaires sous la forme, mais réduite, des grandes églises; et le nombre s'en accrut en peu de temps. C'est bien là l'origine de ces sanctuaires, de ces chapelles, de ces prieurés sous le vocable de la sainte Vierge que l'on rencontre si souvent et qui plus tard devinrent des pèlerinages plus ou moins célèbres.

Je viens d'indiquer l'origine de la chapelle du petit *Villetain* (*villa stagni*), construite dans une ferme située à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise). Cette ferme appartenait aux Célestins de Paris : c'était un don de Charles V. L'abbé Lebœuf désigne cette chapelle sous le nom de Notre-Dame de Villetain (*Hist. du D. de P.*, t. VIII, p. 429).

Ce sanctuaire renfermait, comme principal ornement, une Vierge en bois, assise et tenant appuyé contre elle l'Enfant-Jésus. La hauteur de la statue est de 1 m. 42 c.

Cette statue, dont le style accuse le XII[e] siècle, est

appelée la *Diége*. Cette dénomination que le peuple lui donne de temps immémorial provient probablement de *Dei genitrix*.

Un registre du XVIe siècle indique des dépenses faites à l'occasion du pèlerinage de la *Diége :* ce qui prouve que cette madone était dès lors l'objet d'un culte tout particulier.

La Révolution n'a point respecté cette chapelle, qui paraît avoir été démolie vers 1793. Mais la statue a été conservée, et la fermière du Petit-Villetain en est devenue propriétaire. Cette pieuse femme, l'ayant transportée dans sa propre demeure, fit prévenir M. l'abbé Ménière, alors curé de Jouy-en-Josas, que l'antique madone était à sa disposition. Ce digne pasteur s'empressa d'aller chercher ce précieux trésor qu'il transporta lui-même, non sans peine, et déposa pieusement dans l'église paroissiale.

Le temps seul avait apporté quelques légères altérations à cette œuvre d'art : elles ont été habilement réparées sous la direction de M. Violet-Leduc ; ce qui assure une restauration aussi intelligente que consciencieuse.

La tête de la Vierge est couronnée et voilée. La madone tient, de la main droite, une rose en signe de sa maternité : ce n'est guère qu'au XIVe siècle que la rose a été remplacée par le lis, symbole de sa virginité. Une riche fibule attache par devant sa robe qui retombe en plis élégants et laisse à découvert ses pieds qui, suivant l'usage, sont chaussés.

L'Enfant-Jésus se tient debout, placé entre les genoux de sa Mère. Cette attitude semble une réminiscence de l'art des Grecs. Les Latins d'ordinaire représentent la Vierge avec Jésus dans ses bras, ou sur ses genoux.



Imp. Dubosc & Thévo. P. Hoche, Versailles

Vierge en Bois du XIIe Siècle, dans l'Église de Jouy-en-Josas

(*Hauteur 1^m 42^c*)

L'Enfant divin, de sa main droite, bénit, selon la forme latine, le monde dont il tient la boule en sa main gauche. Ses deux pieds nus reposent sur les mains étendues de deux angelots, agenouillés sur un coussin. Il est à remarquer que les mains nues des angelots touchent immédiatement les pieds de l'Enfant-Jésus : il semble qu'un voile devrait couvrir et cacher en signe de respect les mains des angelots, d'autant mieux que les pieds de l'Enfant-Dieu sont eux-mêmes nus. L'artiste semble également avoir oublié ces règles de révérence en permettant aux angelots de se servir des pieds mêmes de la Madone comme d'escabeau. Toutefois on dirait qu'ils ne le font qu'avec une sorte de réserve et de crainte.

Le siége de la Vierge, tombé en poussière, a dû être restitué en entier. C'est la partie qui avait le plus souffert, sans doute à cause de son contact avec le mur.

Et pour achever cette simple description, disons que le monument de l'art chrétien est d'un aspect à la fois noble et imposant. Il rappelle la belle statue assise du tympan d'une porte située au transept septentrional de la cathédrale, à Reims. (GAILH., t. II.)

Remercions très affectueusement M. le curé Tessier du zèle qu'il a mis à faire restaurer et replacer avec honneur ce monument de l'art chrétien au XII[e] siècle. L'artiste et le pèlerin viendront admirer et invoquer cette belle Madone ; et l'un et l'autre pourront un jour lire cette touchante prière que j'ai moi-même lue aux pieds d'une des plus célèbres Madones de France :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
Tombe à genoux et prie
En disant un *Ave*.

L'Isle-Adam, le 25 février 1869.

LETTRE DE PÉTION

Maire de Paris

ADRESSÉE A LA MUNICIPALITÉ DE VERSAILLES, POUR LUI ANNONCER LE RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DU 10 AOUT 1792.

Paris, 11 août 1792, l'an 4e de la liberté.

FRÈRES ET AMIS,

Paris s'est levé ; Paris a voulu donner le signal à ses frères des départements, pour finir la révolution, comme elle (*sic*) le leur avait donné pour la commencer. L'Assemblée nationale a pris les plus grandes mesures : —suspension du Roy, —abolition de la liste civile, — convocation des assemblées primaires pour une Convention nationale, — gouverneur donné au fils du Roy, — nomination des ministres, — inutilité de la sanction pour les décrets rendus, — la ligne de démarcation entre les citoyens actifs et non actifs effacée, — création enfin d'un tribunal pour juger promptement les coupables. Le peuple a eu un jour de justice et de vengeance; mais, maintenant, il déshonorerait sa cause s'il voulait se faire justice lui-même lorsqu'on va la lui rendre. Confiance en l'Assemblée nationale; confiance en ses nouvelles loix; aucun excès; éclairer le peuple qui, partout, est bon ; qu'il ne fasse aucun mal aux Suisses, que leurs chefs ont voulu aveugler; le peuple s'honorera en les remettant à la loy; il n'a même pas des motifs aussi puissants de se venger de ceux que vous détenez, puisqu'ils n'ont pas été ses assassins. Veuillez, frères et amis, continuer d'accorder, dans cette conjoncture, quelque confiance à votre fidèle collègue de Paris. PÉTION.

(Autographe de la Bibliothèque de Versailles, communiqué par M. LE ROI.)

LE CAPITAINE
FR. DE LA NOUE
DIT BRAS-DE-FER (1).

Par M. E. COUGNY, Membre titulaire.

I

Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, il y a aujourd'hui environ trois cents ans, la France, notre chère patrie, était bien malheureuse. En proie aux horreurs d'une guerre civile que réveillaient sans cesse les impitoyables ardeurs des passions religieuses, elle était tellement affaiblie, épuisée qu'aux yeux de bien des sages et même de ses meilleurs amis, elle était infailliblement destinée à périr avant peu. En attendant cette heure funeste qu'on lui prédisait de toutes parts, elle usait dans des désordres sans exemple le peu qu'elle paraissait avoir gardé de forces et de vie. Les luttes intestines qui la déchiraient si cruellement, prenaient souvent les caractères les plus affreux de la guerre étrangère, car d'ordinaire les différents partis appelaient des secours

(1) Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière. Iouxte la forme et exemplaire imprimée (*sic*) à Basles, par François Forest, CIƆ IƆ LXXXVIII, in-8°. La première édition est de 1587, in-4°.

du dehors : et ces secours, on les leur accordait d'autant plus volontiers, qu'on se les faisait chèrement payer, et que d'ailleurs on fomentait soi-même des discordes qui tôt ou tard ne pouvaient manquer de faire de la France une proie facile, où tous ses bons voisins auraient leur part, où pourraient se contenter toutes ces voracités jalouses. Aussi partout, au-delà de nos frontières, c'étaient des explosions à peine contenues de joie sauvage, d'hypocrites condoléances ou d'insultantes marques de pitié; au dedans, un concert universel de pleurs et de récriminations.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : tous ceux qui, dans le royaume, apportaient, comme dit le poète grec, leur triste voix à ces tristes symphonies, ne se contentaient pas de gémir et d'accuser. Non, si grand que leur semble le mal, ils ne croient pas que tout est fini, que la patrie expire, qu'il n'y a plus guère qu'à voiler le front de la chère trépassée; non, en peignant leur désespoir, ils n'ont pas renoncé à l'espérance; ils n'ont pas prononcé le suprême adieu. Le caractère propre de ce siècle est une indomptable énergie : si l'on doit mourir, on tient à montrer jusqu'au dernier souffle qu'on a fait pour vivre tous ses efforts.

Parmi les vaillants esprits, les cœurs chauds en qui se résume cette époque ; parmi ceux qui, en constatant le mal, en s'en exagérant peut-être l'étendue, laissaient échapper tant de soupirs inquiets, tant de paroles désolées, mais qui en même temps se mettaient résolûment à l'œuvre pour chercher, pour essayer des remèdes, il faut compter un brave gentilhomme breton, le capitaine François de La Noue, dit Bras-de-Fer. Il était né en 1531, aux environs de Nantes ; il avait vu la fin de François Ier et Henri II, deux grands règnes, si on les compare aux

misères et aux hontes qui suivirent. C'est à ce point de vue que La Noue les vante, sans toutefois s'en dissimuler les vices. Sa vie se passa presque tout entière dans les camps, son enfance, sa première jeunesse dans les guerres d'Italie et de Flandre. Et cependant, actif, ardent au travail, comme on l'était alors, il avait acquis des connaissances profondes et variées, en histoire, en politique, en philosophie, dans l'art militaire; écrivain lui-même, il peut prendre rang parmi les meilleurs prosateurs de cette époque. Ayant perdu un bras au siége de Fontenay-le-Comte (1570), il le remplaça par un bras de fer dont il se servait avec la plus grande adresse : de là son surnom. Il en dut à son mérite un autre plus glorieux, celui de sage, que lui donnèrent amis et ennemis; car bien que calviniste, il ne fut pas moins estimé des catholiques que des huguenots. Il fut tué au siége de Lamballe, en 1591.

A la nouvelle de sa mort, Henri IV s'écria : « Nous perdons un grand homme de guerre et encore un plus grand homme de bien. » Ce jugement est devenu celui de l'histoire. Parmi les vertus qui, en son temps, brillèrent d'un éclat peu commun, Montaigne distingue « la constante bonté, douceur de mœurs et facilité consciencieuse de M. de La Noue, en vne telle iniustice des partis armés, où tousiours il s'est nourri grand homme de guerre et très expérimenté. »

Tel est l'homme qui nous a laissé, avec de précieux témoignages de l'état de la France de 1560 à 1590, et de ses maux dont il avait lui-même cruellement souffert, l'indication souvent éloquente des remèdes qui lui semblaient les plus propres à les guérir. La plupart de ces remèdes furent appliqués après lui par un gouvernement réparateur, et l'on s'en trouva bien. La Noue mourut

presque à la veille d'en voir les heureux effets. Ses récits, les salutaires conseils qui en dérivent ont leur place naturelle dans l'histoire des idées morales et politiques en France au XVIe siècle. Les uns et les autres nous offrent, hélas ! aujourd'hui plus qu'un intérêt historique : à part les formes un peu vieillies du langage, ces mémoires, ces traités semblent écrits d'hier et pour nous.

Comme tous les hommes d'action, le capitaine de La Noue a peu écrit : il a même fallu que la fortune, qui presque toujours lui fut contraire, le jetât dans une prison pour qu'il eût des loisirs et songeât à d'autres travaux que ceux des conseils et des camps. Il était en 1580 au service des Provinces-Unies : c'était alors pour un Français la meilleure manière de servir sa patrie. Il tomba entre les mains des Espagnols qui, s'ils n'étaient plus tout à fait les arbitres de l'Europe, étaient encore les ennemis les plus acharnés de la France, et les plus redoutables, autant par leurs intrigues que par les forces dont ils disposaient. Ils ne songeaient à rien moins qu'à un démembrement de ce royaume et comptaient bien s'y faire la meilleure part. La lutte contre eux à l'intérieur semblait impossible : ils avaient dans toutes nos provinces, et jusque dans Paris, de trop nombreux et trop puissants alliés, ces *François espagnolisés*, dont parle La Noue, moins Français que les *Italiens francisés* dont regorgeait aussi notre malheureux pays. La Noue avait porté à ses coréligionnaires des Pays-Bas, les seuls adversaires à craindre pour l'Espagne, le secours de sa bravoure et de son expérience : il fut fait prisonnier à Iseghem. Philippe II qui prétendait, lui aussi, être le soldat de Dieu et l'instrument de la Providence, n'était pas tendre pour ses ennemis, surtout pour les protestants : il retint La Noue pendant cinq ans dans une étroite et dure prison au châ-

teau de Limbourg (1). C'est pendant ces longues années de captivité que le sage et vaillant capitaine, condamné à l'inaction, se replia sur lui-même, et se retournant vers le passé, étudia les causes de nos misères et les moyens de les guérir. Il écrivit, un peu au hasard de ses réflexions et de ses souvenirs, sur quelques-unes des questions qui s'imposaient alors aux esprits sérieux, des espèces de dissertations qu'on a publiées sous le titre de *Discours politiques et militaires*. Il y a vingt-huit discours ou traités dont quelques-uns (quatre) sont intitulés « Paradoxes, » et à la suite, trente morceaux historiques dont le sujet est indiqué dans ces lignes placées en tête : « Obseruations sur plusieurs choses aduenues aux trois premiers troubles auecques la vraye déclaration de la pluspart d'icelles. »

L'auteur expose dans ces opuscules les fautes et les crimes de son siècle, et il montre comment, en les évitant à l'avenir, on pouvait éviter les misères qui en avaient été la conséquence. Il y a infiniment de bon sens et de sagesse pratique dans ces petits traités qui nous offrent, en même temps que de judicieuses observations, des peintures nombreuses et fidèles de cette étrange époque où notre nation sembla plus que jamais proche de sa fin. Il y a aussi du cœur, un ardent amour du vrai et du juste dans ces dépositions d'un témoin oculaire bien placé pour apprécier les hommes et les événements. Il se dégage de ces pages écrites sans prétention, — à travers les plus aimables et les plus solides qualités de l'esprit français, — un parfum de bonté naïve, un air de sainte

(1) On s'en émut en France : le colonel général de l'infanterie française, Fr. Strozzi, envoya dire au roi d'Espagne que si l'on traitait mal le sieur de La Noue, il ferait écorcher autant d'Espagnols qu'il lui en tomberait entre les mains. (Amirault, *Vie de Fr. de La Noue*. Leyde, 1661.)

confiance : l'espérance jette même sur les plus sombres quelques douces lueurs.

La publication de ce petit livre est déjà une intéressante histoire : elle date de 1587. Rendu à la liberté et à la vie active, La Noue avait presque oublié ces fruits des longues et tristes heures de la captivité. Un de ses amis, de Fresnes, raconte comment « se trouuant en son cabinet, il lui auint de mettre la main sur vn monceau de papiers qui estoyent iettez pesle mesle en vn coin, comme chose qui n'estoit gardée que pour estre perdue. » Il lui parut que ces écrits si négligés de leur auteur « méritoient d'estre recueillis plus soigneusement. » La Noue, avec sincérité, nous devons le croire, avec un peu de coquetterie aussi peut-être, prétendit qu'ils n'étaient pas dignes de voir le jour. Vieux et rude soldat, il n'avait jamais eu « le moyen de bien coucher par escrit » ses idées. Pour « ces discours principalement, il n'auoit pris nulle peine à les polir ni limer. » Mais de Fresnes avait été, selon son expression, « affriandé » par le peu qu'il en avait vu : il ne se rebuta point, et tira des mains de leur auteur l'un après l'autre ces opuscules qu'on n'était pas fâché peut-être de lui abandonner pour en faire part au public, après lui avoir permis tout au plus d'y jeter les yeux. Ainsi ces feuillets ramassés, mis en ordre, disputés aux caprices du hasard qui pouvait les disperser ou les détruire,

Ne turbata volarent *rapidis ludibria ventis*,

devinrent un livre, et ce livre, dédié à Henri de Navarre, eut plusieurs éditions. Ajoutons, pour être juste, que l'éditeur, dans cette dédicace, proteste qu'il a publié cet ouvrage sans l'aveu de l'auteur, au risque même de le mécontenter, en blessant sa modestie, en heurtant peut-

être en lui un vieux préjugé de la noblesse française, peu favorable à la culture des lettres, en réveillant surtout les amers souvenirs de la captivité.

Cette dernière considération n'était guère fondée. Le capitaine La Noue, dont la fortune trahit si souvent le courage qu'elle le jeta au moins quatre fois aux mains de ses ennemis, devait s'être familiarisé quelque peu avec la position, si douloureuse qu'elle soit, de prisonnier de guerre; et l'on aime à croire que son patriotisme s'accommoda avec sa modestie à la pensée que son livre pouvait être utile à la France.

Il pouvait l'être, et nul doute qu'il ne le fût. Personne en effet ne s'est mieux que La Noue rendu compte alors de la situation du royaume; personne n'a mieux démêlé les causes multiples et complexes de cet état qui semblait presque désespéré; personne, en mettant le doigt sur les plaies de notre malheureux pays, n'a indiqué avec plus de loyauté et de bon sens les moyens de les guérir. C'est d'ailleurs un droit sacré qu'il réclamait pour tout citoyen que cet examen sévère de la société dont il fait partie. Bien malheureux ou bien coupables sont ceux qui ne peuvent ou ne veulent rien voir; soit parce que leur respect pour un glorieux passé leur ferme les yeux, soit parce que leur patriotisme est encore sous le charme des splendeurs d'autrefois. Vénération aveugle, noble et sainte idolâtrie, double voie qui peut mener aux abîmes. Il en est des sociétés comme des individus; elles ont leurs maladies; maladies cruelles, dangereuses, dont pourtant on ne meurt pas toujours. Au temps de La Noue, il y a trois cents ans de cela, maints bons esprits, lui tout le premier, crient que la France est non-seulement malade, mais vieille, bien vieille, presque décrépite : on voit partout ses ruines pendantes, ses débris

dispersés. C'est bien toujours « le grand arbre » à qui le monde a demandé si longtemps et son salutaire ombrage et ses fruits savoureux; mais « la pluspart des racines se voyent descouuertes et demi seiches, beaucoup de branches sont mortes, les fueilles en petite quantité, les fruits devenus quasi sauuages. » Est-il donc fini, condamné à disparaître, cet arbre généreux qui a nourri et abrité tant de générations?... Heureusement La Noue, qui connaît si bien les maux dont souffre la France, qui les décrit si hardiment, qui les exagère, ne croit pas, comme tant d'autres, que tout soit perdu. Le meilleur, selon lui, « est d'aduouer ce qui est, et de trauailler à ce qui doit se faire pour conseruer en vigueur ce qui reste de bon, » au lieu de « demeurer,.... faute de bonne cognoissance, demi esperdu au milieu de tant de misères. » Vœux et projets bien modestes, mais conçus dans la sagesse et dans un pur sentiment de patriotisme. N'abattons pas ce qui reste de l'édifice, ce qui peut abriter encore notre infortune, mais ne nous efforçons pas de conserver de vieux murs lézardés à qui un récrépissement, quel qu'il soit, ne pourrait donner qu'une dangereuse apparence de solidité. Surtout, supprimons les causes qui ont fait ou précipité chez nous tant de ruines, qui, si leur action continuait, en feraient plus encore et nous mèneraient à une destruction inévitable.

Selon La Noue, ces causes sont au nombre de trois : l'impiété, l'injustice et la dissolution.

« L'impiété ruine les consciences, l'iniustice publique et particulière renuerse la police et la commune société du genre humain; la dissolution trouble et gaste les familles... »

« Telles sont, confessons-le (1), dit l'auteur, auec

(1) 1er Discours, p. 4.

larmes et regrets, telles sont les causes des ruines qui règnent en ce pauure royaume, en tant de sortes que si nous ne sommes secourus par la bonté diuine, nous sommes en danger de faire un grand naufrage bientôt. »

La France est impie, athée, — notons bien que La Noue ne considère que les hautes classes de la société de son temps, la cour et la noblesse; le peuple des villes et surtout celui des campagnes ne comptent guère alors, — la France donc est impie et athée, et pourtant c'est au nom de Dieu, c'est pour la religion du Christ que se font tant de guerres, tant de massacres, que deux cent mille hommes ont trouvé la mort sur les champs de bataille ! « Y eut-il oncq de plus effroyables sacrifices? » Ceux qui ont quelque sentiment religieux « ne doiuent-ils pas estre assouuis de tant de sang desià respandu (1)? » Eh bien ! contradiction insensée et trop ordinaire en ces fureurs, « ce sont nos guerres pour la religion qui nous ont fait oublier la religion. » Contradiction non moins étrange, jamais la magie et la sorcellerie n'ont été plus en vogue que dans ces jours de doute et d'impiété; jamais il n'y eut plus d'esprits sottement crédules qu'en ce siècle d'incrédulité. Un malheureux qui, sous Charles IX, fut pris et condamné comme roi des sorciers (2), avoua que, rien qu'en France, il y en avait plus de trente mille. Charlatanisme dangereux chez les uns, triste folie chez les autres, voilà ce que La Noue, pas plus que Bodin qu'il cite, ne veut voir dans ces pitoyables pratiques. Les sorciers et les devins sont les suppôts du démon, et les sortiléges, les enchantements, les oracles sont pour eux, comme pour bien d'autres, des piéges, des « subtilités »

(1) 1er Discours, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 10.

du diable, « qui attire les hommes par de beaux semblants (1), iusqu'à ce qu'ils se trouuent si fort enlacez qu'ils ne se peuuent plus deslier. » Cette inquiète et ridicule investigation de l'avenir se multiplie sous mille formes : « On peut dire qu'il n'y a rien au ciel, ni en la terre, voire dessous la terre, de quoy l'homme, plongé en cest erreur ne se serue. » Et rien n'arrête cette « curieuse peruersité. » Et pourtant on brûle les sorciers ; oui, mais on les consulte, et dans les cours plus que partout ailleurs. Chez les gens de toutes qualités, de tout sexe, ce n'est pas seulement une passion, c'est une rage : on court après les devins, comme on a fait après Nostradamus et autres dont on recevait les mensonges comme de pures vérités. Et le mal est général ; il règne là même où l'on ne devrait pas en trouver l'ombre. Dans la noblesse, dans l'Eglise, parmi les représentants de la justice, « il y a des disciples couverts de ceste profession (2). » D'autres se livrent à la recherche de la pierre philosophale, et étudient avec fureur la transmutation des métaux : cette chimère remplit aussi bien des têtes ; elle égare même tant d'esprits, elle fait tant de victimes que La Noue consacre à la combattre un discours tout entier. Il n'est pas, à son sens, de malheureux qui aient « plus besoin d'estre admonestés (3), » que ceux qui pensent « par souffleries continuelles..... faire enfanter à leurs fourneaux de grands thrésors. » Quelques-uns sont pauvres et croient sottement par là s'enrichir ; d'autres sont nobles et riches déjà, mais leur convoitise n'est pas satisfaite, ils rêvent de relever davantage l'éclat de leur maison ; d'autres enfin couvrent leurs tentatives insensées

(1) 1er Discours, p. 11.
(2) *Ibid.*, p. 13.
(3) 23e Discours, p. 529.

du masque de la science, « mais ce qui plus les pousse, c'est la friandise du profit ; » et tous, les uns comme les autres, « visent et tirent à ce diable d'argent. » Il y a pourtant une pierre philosophale, la vraie celle-là, à la recherche de laquelle on devrait consacrer sa vie : en cette alchimie, on serait sûr d'être payé de ses peines ; elle demande peu et donne beaucoup et toujours. Cette pierre philosophale, c'est la sagesse (1) « qui instruit, console, enrichit, contente et sauue ceux qui l'ont trouuée. » Le résultat le plus clair de l'autre recherche, est finalement la ruine du fou qui s'y adonne. La Noue dit avoir connu à Paris un malheureux rêveur de cette espèce ; homme de bon sens d'ailleurs, il perdait la tête quand il parlait de l'art, du grand art, de la conversion des métaux. Il « auoit soufflé en trois ans vne belle maison sienne accompagnée de mille ou douze cents liures de rente ; » il ne lui était « resté que la peau et les os, mesme le feu auoit tiré non-seulement la quintessence, ains quasi toute l'essence des habits qu'il portoit sur luy. » Ce pauvre diable qui, délivré un instant de sa manie, avouait que les « petits livrets des alchimistes sont pleins d'obscurité et d'énigmes..., que leurs despenses ne produisent que des auortons et des phantosmes, » expliquait avec beaucoup de finesse une alchimie d'un tout autre genre, infiniment plus habile, qui tous les ans, rien qu'en France, trouvait le moyen de transmuter quarante livres de plomb en quatre mille livres d'or, c'est-à-dire de deux écus en faire six cent mille. Mais comme « il faisoit chaud alors » à railler l'ingénieuse « soufflerie » qui obtenait de si merveilleux résultats, La Noue donna à l'opiniâtre alchimiste, « maigre

(1) 23e Discours, p. 568.

comme vn harenc soret, » de quoi se « rengraisser » un peu, et non moins charitablement lui conseilla de ne parler désormais de cette attraction subtile par le moyen de laquelle l'or de France prenait le chemin de Rome (1).

La superstition, la crédulité aveugle, si différentes de la vraie foi, grande, généreuse, enthousiaste, sont peut-être les signes les plus certains de la décadence morale d'un peuple. On peut être sûr qu'on trouvera toujours à côté de ce rappetissement des esprits, de cet hébètement des âmes, de basses passions, le culte sordide de l'intérêt personnel, de l'intérêt de caste ou de parti, l'injustice sous toutes les formes, et particulièrement l'oppression des pauvres et des faibles par les riches et les puissants. Fr. de La Noue, grand seigneur et homme de guerre, mais honnête homme, fait des peintures navrantes des « violences, tromperies, cruautés, » dont les populations, surtout celles des campagnes, avaient de son temps à souffrir. « Ces excès, dit-il, se continuent il y a ià long-temps (il aurait pu dire depuis bien des siècles) sur le pauure peuple qui crie qu'il n'est pas seulement tondu, mais escorché..., de manière que les deniers qu'on luy arrache sont trempez de larmes et accompagnez de douloureuses plaintes (2). » Et c'est à qui le foulera davantage. Parmi les gens de justice, il en est qui font de leur sainte profession un métier, et des procès, des rets où ils enveloppent les malheureux et les fous dont ils convoitent les richesses. On voit des gouverneurs de villes, de châteaux et même de provinces qui, pour entretenir leurs pompes et remplir leurs coffres, imposent chaque jour aux peuples des charges nouvelles jusque-là inconnues.

(1) 23e Discours, p. 556-557.
(2) 1er Discours, p. 14.

Puis ce sont les soldats : c'est vraiment leur règne que cette sanglante époque, où durant plus de trente ans la guerre civile, comme dit un autre contemporain, « sévit aux entrailles de la France d'une fureur lentement cruelle. » En dépit des efforts de quelques chefs des deux partis pour maintenir parmi leurs troupes la belle discipline établie sous les rois François Ier et Henri II, les plus affreux désordres accompagnèrent bientôt les armées : ils commencèrent à la prise de Beaugency (1567). Alors naquit, dit La Noue, « mademoiselle Picorée qui depuis est si bien accreuë en dignité, qu'on l'appelle maintenant Madame; et si la guerre continue encore, ie ne doute point qu'elle ne deuienne princesse (1). » On voyait bon nombre de ceux qui maniaient les armes mériter par leurs excès « de porter plus tost le nom de brigands que de soldats (2). » Il y en avait en qui semblait éteint tout sentiment d'humanité : ils ne faisaient pas moins de ravages en leur pays que s'ils eussent été en pays ennemi « où toutes choses sont en proye. »

Des gentilshommes même augmentent les misères : à leurs yeux, c'est marque de noblesse que « de se faire redouter, de battre, de prendre d'audace sur les sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils estoient esclaves. » Les grosses villes n'exercent pas, grâce à leurs priviléges, une moins cruelle tyrannie : elles jettent « sur le pauure peuple champestre toutes les charges et toutes les misères, lequel estant encore pincé par la subtile main des financiers, c'est merueille de quoy il subsiste. »

Sombres paroles de pitié stérile : un siècle plus tard Labruyère tirera des mêmes misères un tableau plus sombre encore, également inutile; il faudra qu'un autre

(1) 26e Discours, p. 667. Premiers troubles, 6e partie.
(2) *Ibid.*, p. 669.

siècle se passe avant que ces hommes dont on a fait des espèces *d'animaux farouches*, voient luire le jour de la justice, et reprennent, à la chaleur, à la lumière de son soleil, leur place parmi les hommes.

II

D'où viennent donc toutes ces misères et l'horrible oppression qui pèse sur une grande partie du peuple ? De la dissolution des mœurs. Elles n'ont jamais été plus corrompues qu'en ce siècle : c'était une des conséquences de l'abondance de l'or devenue excessive depuis la découverte de l'Amérique. On avait voulu rivaliser de magnificence avec ceux entre les mains de qui étaient tombées ces richesses immenses, inespérées. De là les progrès, les excès du luxe sous toutes les formes, dans tous les usages de la vie : maisons, meubles, habits, repas. Il avait envahi toutes les classes de la société. Avant que les métaux précieux fussent devenus si communs, l'usage des toiles d'or et d'argent et des draps de soie était inconnu, les pierreries très rares ; il était difficile, presque impossible de se ruiner. Depuis, on en est venu « à consumer mille livres de rente en vne mascarade, en deux ou trois habillements, en vn festin, au ieu ou en vn présent à sa maistresse, sans presque y auoir pensé (1). » L'exemple, comme toujours, est venu d'en haut : « les rois et les princes ont changé leur ancienne simplicité pour se reuestir des ordures italiennes. » Ces « ordures, » ce sont les somptueuses étoffes que nous envoyait l'Italie, qui commencèrent d'être en faveur sous François Ier et le furent bien plus encore sous son successeur.

(1) 22e Discours, p. 529.

Qu'on se représente un peu cette époque, la France, telle que la faisaient les Valois, leurs prodigalités insensées, leurs hontes dorées, leurs misérables splendeurs. Elle est ruinée, épuisée ; elle semble n'avoir plus que le souffle : vingt ans de guerres intestines, après les plus folles guerres étrangères, après tant de siècles d'incurables souffrances, l'ont réduite à l'extrémité : on est en 1581. Il passe par la tête du roi Henri III l'idée la plus monstrueuse, la plus impie, celle de marier la sœur de sa femme, Marguerite de Lorraine, à un de ses mignons, le duc de Joyeuse. Le trésor est à sec, on est à la merci des banquiers italiens qui, comme des loups affamés, se sont jetés sur la France : il constitue à la nouvelle épouse une dot de trois cent mille écus d'or (neuf cent mille francs en monnaie du temps, plus de trois millions d'aujourd'hui) ; il célèbre ces noces infâmes (1) avec tant de magnificence, qu'il n'en devait pas être quitte, disait-on, pour douze cent mille écus, plus de dix millions de notre monnaie ! Et ce n'était pas tout : ces dépenses scandaleuses se renouvelaient presque tous les jours, sous tous les prétextes et de mille façons. Pendant plus d'un mois ces folies, pour fêter le mignon du roi, recommencèrent chez le cardinal de Bourbon, chez la reine et ailleurs.

Par ces faits et par bien d'autres qu'on pourrait citer, jugez des mœurs de la cour. Et le pauvre peuple et notre naïf La Noue s'obstinaient à faire fond sur ces âmes pourries ! Quelque part, dans un de ses discours sur la réorganisation de l'armée, il indique une dépense de seize mille huit cents écus — comparez-la avec les largesses faites aux Joyeuse, aux d'Epernon, etc. — et,

(1) On en peut voir les détails incroyables dans les mémoires du temps, notamment dans le *Journal de l'Estoile*, 18 sept. 1581.

comme s'il avait peur qu'on ne la trouvât excessive, « ce n'est pour vn roy, dit-il, que quatre parties perdues à la paume, ou vn malheur de deux heures au ieu de première (1). »

Cette contagion du luxe et de la débauche avait tout infecté, jusqu'à la bourgeoisie, mais la noblesse principalement en avait été prise, corrompue. On ne se fait pas une idée de la splendeur des habillements d'alors, splendeur de mauvais goût, mais d'énorme dépense. On n'osait, dit La Noue, « paroistre en bonne compagnie qu'on ne fust doré comme un calice (2). » Puis les modes ne duraient guère, un an, deux ans au plus ; il fallait se mettre à la façon du jour ou braver les moqueries ; en somme, « tousiours auoir la main à la bourse ou la terre en gage (3). » Les femmes, naturellement, n'étaient pas en arrière. Quelques-unes allaient si loin que les pauvres maris — c'est La Noue qui parle — *s'en grattaient la tête* « voyans la pauureté venir en poste chez eux sur les pierreries des Indes et sur les toiles d'or d'Italie. » « Dépravation » furieuse. « On faisoit porter aux pages et aux laquais la toile d'argent. » Et puis, costumes et livrées, il fallait entretenir tout cela en parfait état de nouveauté et de fraîcheur. Un vêtement ordinaire, chez les courtisans, pouvait aller trois mois, un extraordinaire, six ; dans l'autre noblesse, un peu plus. A côté des modes nouvelles, les anciennes paraissaient ridicules. La Noue lui-même, qui était resté fidèle à l'antique simplicité, fut un jour en butte aux railleries de quelques jeunes seigneurs de la cour d'Henri IV : à le voir avec son grand collet de buffle, ils le prirent pour quelque

(1) 14e Discours, p. 323.
(2) 8e Discours, p. 184.
(3) *Ibid.*

député flamand (1). Les produits bizarres de ces caprices insensés allaient s'entasser « à la friperie de Paris, » où, en les voyant, on ne pouvait croire que des gens raisonnables se fussent jamais accoutrés d'une si grotesque façon (2). En effet, les modes de ce temps étaient laides, disgracieuses, extravagantes : grandes fraises au milieu desquelles la tête semblait posée comme dans un plat, *verdugales* des femmes, longs cheveux des hommes, épées pendues par derrière et battant le dos et les jambes : qui allait ainsi accommodé en pays étranger était un objet de risée ; on courait après lui, « comme les petits enfants de Paris après maistre Gonin. »

Qu'on n'objecte pas que les modes des autres peuples ne prêtaient pas moins à rire. La Noue aurait pu même observer que celles qui, chez les Français, se distinguaient le plus par leur extravagance, nous venaient du dehors, souvent la chose et le mot, comme les « verdugales » espagnoles.— Mais, du moins, ils n'en changeaint pas tous les jours, et puis on y gardait une sorte de simplicité. Nos jeunes gens, à Venise (3), pouvaient donc rire « à bouche ouuerte, » en voyant la noblesse « auec le bonnet en forme de crouste de pasté sur la teste, » et les reins « sanglés » d'une large ceinture. Cela n'empêchait pas les seigneurs vénitiens d'avoir leurs coffres *regorgeans de richesses*, un sénat plein de prudence et de gravité, « des statuts inuiolablement obseruez ; » tandis que nous, auec nos courtes chausses » et nos « longs pourpoincts, » nous avions « fait sauter

(1) Remarques sur le ch. VII de la *Confession de Sancy* à la suite du *Journal de Henry III*, t. V, p. 512. Cf. ibid., *Confession de Sancy*, p. 482.

(2) De La Noue : « Et qui sur ces modèles voudroit faire peindre les grotesques, il ne se pourroit rien voir de plus plaisant. » 8e Discours.

(3) 8e Discours, p. 187.

nos loix par la fenestre, parce qu'elles parloient trop haut, » et « que nos coffres estoient quasi tousiours aussi vuides d'or que la teste d'vn amoureux passionné est vuide de raison. » Il y avait là de quoi faire rire aux dépens des rieurs.

Même prodigalité pour les bâtiments, les meubles, la table. En se voyant bien vêtu et « doré, » on disait de sa vieille maison paternelle : « Ceste cage est trop petite pour vn si bel oiseau. » Auparavant, en effet, « les logis estoient assez grossiers. » Mais depuis le commencement du siècle, le goût des beaux édifices, miracles d'architecture, s'était généralement répandu. Les gens de justice et surtout les gens de finances avaient été le plus pris et possédés de cette « véhémente passion... de mettre des pierres les vnes sur les autres. » La noblesse ne leur voulut pas plus céder sur ce point que sur le reste. De là maintes brillantes folies. Quelques-uns s'arrêtaient à mi-chemin, laissant imparfaits hôtels et châteaux, d'autres, héritant de leur père sept à huit cents livres de rentes, avec une maison qui en supposait vingt fois plus, et « ayant honte de loger leur pauureté si magnifiquement, » vendaient le somptueux palais pour acheter un logis en rapport avec leur revenu. D'autres enfin qui voulaient garder ces « superbes » demeures, étaient réduits à faire maigre cuisine et à « repaistre » leurs amis et leurs hôtes « de discours d'architecture. »

Mais une riche maison mal meublée est « un corps sans âme. » On ne se donnait point de répit qu'on ne se fût procuré à grands frais « des tapisseries de Flandre, des lits de Milan, » et tout le reste à l'avenant, et vite, en deux ans au plus. Autrefois, on mettait toute sa vie à meubler sa maison. Encore regardait-on moins à présent

à la commodité et à la propreté qu'à des magnificences inutiles.

De La Noue compare sur ce point les hôtels des grands seigneurs et les maisons des bourgeois, spécialement celles des marchands flamands et hollandais. Ces dernières sont, dit-il, « si joliment agencées et de peu, que les nobles deuroient auoir honte de tenir les leurs si sales. » Il attribue au maréchal de Saint-André l'introduction en France de ces excès ruineux. A son exemple, seigneurs et gentilshommes ont rempli leurs hôtels de meubles précieux et préparé ainsi une enviable proie à la « picorée » qui, « avec ses longues griffes, » ne s'est pas fait faute d'arracher « voire des chasteaux des princes, tant de riches entrailles. »

Le service de la bouche, le train de maison avaient suivi la même marche, table somptueuse, légions de valets : le nombre en avait plus que doublé, même chez les moindres seigneurs ; à tel qui n'en avait jamais vu que cinq ou six dans la maison de son père, il en fallait douze ou quinze. D'aucuns voulaient avoir grosse suite, pensant que « qui va à six cheuaux doit auoir plus de réuérences que celuy qui ne va qu'à trois (1). »

Et puis les voyages, les longs séjours en pays étrangers, où de ceux qui suivaient les cours et les armes il en était peu qui ne mangeassent en quelques mois leur revenu d'une année. De La Noue ne blâme pas trop ces habitudes généreuses de la noblesse. Ce qu'il attaque en ceci comme en tout, c'est l'abus, c'est l'excès qui produit la gêne et par suite rend les âmes de facile composition dans les questions d'honneur. Il approuve même fort les voyages, principalement pour les jeunes gens ; mais en-

(1) 8e Discours, p. 19

core faut-il les restreindre en de raisonnables limites. Ceux qui s'habituaient à courir les aventures, surtout pour guerroyer, outre qu'en ces temps de désordres, ils y prenaient toutes sortes de mauvaises mœurs, finissaient, comme Don Quichotte, par ne plus vouloir ni pouvoir faire autre chose. Mais, en général, ils n'avaient pas l'âme honnête du bon chevalier de la Manche : peu leur importait qui ils servissent, et pour quelle cause. « Vne bonne et grasse pasture » était tout pour ces mercenaires ; ils semblaient avoir pris pour devise la chanson espagnole :

La guerre est ma patrie,
Mon harnois ma maison,
Et en toute saison,
Combattre, c'est ma vie (1).

Ainsi toute vie tranquille et bien réglée, — la vie de famille surtout, — leur devenait insupportable : il n'était pas rare, dit La Noue, qu'un gentilhomme de trois à quatre mille livres de rentes, « desjà bien auancé en l'âge de jeunesse, » ne pouvait demeurer chez lui, et n'avait de repos qu'il *n'eust mis la plume au vent.* Et le voilà parti sans retour ; ou s'il revenait « s'amesnager chez soy et qu'il donnast forme à vne famille complète, il ne prisoit pas, comme il deuoit, sa femme èt ses enfants, ni le reuenu de sa maison, estimant les premiers biens trop communs et les seconds trop petits (2). »

Cette vie de routiers, les gentilshommes n'étaient pas seuls à la rechercher, à la mener avec passion : nombre de gens de métier quittaient les villes pour courir le pays tantôt sous une bannière, tantôt sous une autre. Et

(1) 9e Discours, p. 205. Ces vers sont traduits de l'espagnol par La Noue lui-même. — Cf. 10e Discours, 3e partie.
(2) 7e Discours, p. 179.

pour quelques-uns qui avaient le cœur noble, il s'en trouvait des milliers, de ces soudards, de ces « guerriers perpétuels, » comme les appelle La Noue, qui de cette vie ne goûtaient que l'oisiveté et la licence, et qui auraient cru déroger en reprenant jamais leur ancienne profession. Ce n'était pas là la moindre des plaies qui désolaient ce pauvre royaume de France. A de pareils compagnons il fallait la guerre, coûte que coûte, et toujours la guerre : quels aliments et quels instruments pour les passions si enflammées de ce siècle ! Il serait pourtant si facile de passer doucement et honnêtement ses jours en ce pays béni du ciel, facile à toutes sortes de gens, à la noblesse surtout.

Si l'on restait un peu plus chez soi, sous l'heureuse influence du foyer domestique et des habitudes champêtres, les mœurs assurément s'adouciraient : on pourrait se voir entre voisins, on apprendrait à se connaître, à s'estimer ; on ne se croirait pas seul en possession de la vérité, on ne prétendrait plus imposer aux autres ses opinions, on laisserait à chacun la liberté qu'on demande pour soi-même, et l'on verrait qu'on peut être, les uns et les autres, de fort honnêtes gens, et différer sur quelques détails du culte que l'on doit à Dieu. La Noue s'attendrit à ces pensées qui reviennent souvent à son esprit et lui inspirent ses meilleures pages (1).

Mais cette fatale manie de guerroyer et de courir les aventures, il ne faut pas trop s'en prendre aux particuliers, s'ils s'y abandonnent avec trop de complaisance. N'est-elle pas, au fond, le crime de certains politiques qui « pensent qu'vn grand Estat, plein d'hommes belliqueux, doit tousiours auoir quelque guerre estrangère

(1) V. plus bas, p. 143.

pour les tenir occupez, de crainte que le repos y estant, ils ne viennent à tourner leurs armes les vns contre les autres (1) ? »

Détestable préjugé, semence d'injustices et de malheurs. Du mal ne peut naître le bien. Et même le véritable esprit militaire, l'honneur des armes se perd en ces guerres sans motifs légitimes. Ce n'est plus de la vaillance, c'est de la rage, une habitude de sauvage violence. Les meilleurs sentiments, l'amour du pays, le soin de sa gloire ne sont pour rien en ces sanglantes équipées. A avoir toujours ainsi le fer à la main, le caractère français s'est aigri : de là des duels sans nombre et sans merci.

Ces fléaux avaient encore d'autres causes. Pour la noblesse, ils provenaient aussi en partie d'une réaction fatale contre la vie oisive et débauchée des châteaux. On mourait d'ennui, — les femmes surtout, — dans ces vieux et tristes nids de vautours. Les hommes avaient la chasse et autres exercices d'armes ; point d'autres passetemps ; encore leur faisaient-ils souvent défaut. Lettres, sciences, beaux-arts, ils n'y entendaient rien. Leurs intérêts, ceux du pays dont ils étaient les maîtres, auraient pu les occuper ; ils croyaient déroger en y donnant leurs soins, et en laissaient la gestion à des intendants dont les exactions qu'on leur imputait, excitaient de sourdes haines.

Dans la jeunesse, au sortir de l'adolescence, on avait pour amusement l'amour, amour en général peu platonique, quoi qu'on en ait dit, peu chevaleresque, peu moral surtout. On lisait beaucoup de romans, et l'on faisait le plus qu'on pouvait des romans en action.

A partir de François Ier, — La Noue dit sous le règne

(1) 9e Discours, p. 218.

de Henri II, — les Amadis, apportés d'Espagne, avaient eu une vogue immense : ils tournaient toutes les têtes, gâtaient toutes les âmes, faisaient plus de mal aux jeunes qu'aux vieux la lecture de Machiavel : c'était une passion, une fureur : « Si quelqu'vn eust voulu les blasmer, on luy eust craché au visage. » « Ils seruoient de pédagogues, de ioüet et d'entretien » et maintes personnes « après auoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau leur en venoit à la bouche, tant elles désiroient de taster seulement vn petit morceau des friandises qui y sont naïuement et naturellement représentées (1)... » Bien peu auraient pu dire comme Montaigne (*Essais*, I, 24) : « Des Lancelot du Lac, des Amadis, des Huons de Bordeaux, et tels fatras de liures à quoy *l'enfance s'amuse*, ie n'en cognoissois pas seulement le nom, ny ne foys encores le corps. »

On ne se rend pas assez compte de l'influence qu'exercent sur la société de pareils livres, d'une lecture facile, attrayante : ils répondent à un besoin dont on souffre souvent, celui de sortir de la réalité sombre et repoussante, amère ou nauséabonde. L'esprit, séduit par le cœur, s'égare non sans plaisir, en ce pays de la feinte, où il croit découvrir à chaque pas des terres nouvelles, où rien ne gêne les ébats ni de la passion ni de l'imagination. La raison abdique; elle fait pis, elle prête son aide à ses dangereuses rivales. Les désordres moraux causés par l'engouement prodigieux du XVIe siècle pour les Amadis, furent ceux qui résulteront toujours de la lecture enthousiaste des romans où sont présentés d'une façon intéressante les égarements du cœur et les caprices

(1) Tout le 6e Discours de La Noue est consacré à montrer la funeste influence de ces romans sur les mœurs du XVIe siècle. *Ibid.*, p. 153.

les plus déréglés de la fantaisie. Il en sortit une foule de chimères sur la religion, qui fut compliquée, altérée de mille erreurs empruntées au monde surnaturel et faux des magiciens et des enchanteurs, sur l'amour, pour qui l'on réclamait liberté entière, et qui semblait l'unique but de la vie ; sur le mariage, misérable servitude, pour laquelle on n'avait que haine et mépris ; sur la famille enfin dont les chefs perdirent toute autorité. L'amour, en effet, dans les nouvelles lois du pays des Amadis, est le seul souverain des esprits et des cœurs : s'il commande quoi que ce soit, il lui faut obéir ; il n'y a père ou mère qui tienne. Un bon chevalier se doit avant tout à sa dame ; il convient qu'il quitte tout pour la suivre. Les « damoiselles » trouvent aussi dans ces livres d'excellents modèles de conduite « quand elles voyent les ieunes princesses eschauffées de flammes amoureuses, pour vn cheualier qu'elles n'auront veu que deux heures. Car encores que la honte et la modestie les deust retenir dans les bornes de la pudicité, néantmoins l'autheur leur fait confesser, et de prime abordée, que les pointures violentes du dieu Cupidon (sur qui elles iettent toute la coulpe) les ont si fort atteintes, que ne pouuans sortir par la porte, elles sont contraintes de se ietter par la fenestre... Mais i'ay obserué que la fortune leur est si fauorable que iamais pas vne ne se blesse (1). »

Ces funestes leçons, dont raffolèrent deux ou trois générations, n'avaient pas moins faussé dans les esprits les idées de vaillance et d'honneur. Sous les prétextes les plus frivoles, les chevaliers que ces livres présentent comme des modèles parfaits, se battent, se coupent la gorge, et c'est là « le souuerain passe-temps des rois,

(1) *Ibid.*, p. 160-61.

des dames, des cours et des citez. » Les plus proches parents s'entretuent, et ce ne sont que des fils de rois, des princes, des seigneurs qui « contrefont ainsi les gladiateurs. » Aussi la jeunesse est-elle persuadée qu'il faut toujours se battre avec quelqu'un « pour estre prisé et redouté. » Ces idées n'ont pas peu contribué à multiplier les querelles et les duels, à répandre le goût des jeux sanglants, goût qui, comme nous l'avons vu, n'était que trop excité et entretenu par plusieurs autres causes. Ainsi la France semblait corrompue, même dans son espérance, dans sa fleur d'avenir, dans son renouveau jusque-là si puissant, si fécond, grâce à sa droite raison et à son grand cœur.

Et voilà l'état misérable où elle était tombée pour avoir cessé d'être elle-même, pour avoir délaissé peu à peu son génie propre et les qualités qui avaient fait non-seulement sa grâce et son charme irrésistible, mais aussi sa force et sa grandeur. Elle s'est trouvée ainsi divisée, et les fractions de son doux et brave peuple se sont armées les unes contre les autres, et elles se sont fait la guerre avec plus de fureur qu'il n'en apporta jamais dans ses luttes avec l'étranger. De là non pas une maladie quasi mortelle, mais plusieurs et de très-grandes maladies : « irréuérence envers Dieu, désobéissance aux magistrats, corruption des mœurs, changement de loix, mespris de la iustice, auilissement des lettres et des sciences... » De là « vengeances horribles, mécognoissance de consanguinité et de parentage, oubliance d'amitié, violences, pilleries, dégasts de pays, saccagemens de villes, bruslement d'édifices, confiscations, fuites, bannissemens, proscriptions, ruines cruelles, changemens de police auec autres infinis excès et misères insupportables, piteuses à voir et tristes à raconter. »

Tel est le résumé des maux dont souffrait la France dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Ces maux devaient être combattus dans leurs causes, et combattus avec autant de prudence que d'énergie. Nous allons voir quels remèdes La Noue, qui était ce que nous appelons aujourd'hui un conservateur éclairé, libéral, trouva dans les inspirations de son patriotisme et de sa sévère probité.

III

On a vu les principales causes des malheurs de la France, selon Fr. de La Noue : voyons quels étaient, d'après lui, les moyens de réparer ces malheurs et d'en prévenir le retour. Et d'abord, ne nous attendons pas à trouver chez lui des remèdes violents ou seulement énergiques : ne lui demandons que ce qu'il peut donner, que ce que pouvaient offrir en ce temps les meilleurs esprits et les cœurs les plus généreux, à quelque parti politique ou religieux qu'ils appartinssent.

Il n'y avait alors que trois espèces de gens à même de s'occuper des affaires publiques et d'en dire leur avis : les hommes d'église, les hommes d'épée ou gentilshommes et les hommes de robe, gens de justice ou gens de loi. Leur horizon était nécessairement borné : ils ne voyaient guère au-delà des limites de leur monde. Le peuple, le *pauvre commun*, comme on disait, et surtout celui des campagnes, ne compte guère : on songe un peu plus à celui des villes où se recrute la bourgeoisie, et qui fait ses affaires lui-même. Les autres, les déshérités de la fortune, les innombrables paysans qui produisent, sans qui la terre ne serait rien et le reste de la nation bien peu de chose, ce sont des ignorants, des

faibles d'esprit, ayant à peine conscience d'eux-mêmes; les classes puissantes ou éclairées doivent les tenir en tutelle. Fourmis ouvrières, leur rôle se doit borner à travailler pour donner aux autres qui les défendent, le vivre, le couvert et le reste. Sans doute, il faut avoir pitié du pauvre peuple, il faut le ménager, l'intérêt autant que le devoir nous y oblige. Sur ce point, La Noue ne voit guère plus loin que son siècle : il est fermement attaché à l'ordre de choses établi : le droit d'aînesse, par exemple, et les iniques privilèges qu'il comporte, n'ont rien qui le choque (1) ; à quelque degré d'avilissement que soit tombée la royauté, il tient pour la royauté, même représentée par Henri III. Les prédications démocratiques de la Ligue, les essais d'organisation républicaine des protestants obtiennent à peine de lui l'honneur d'une vague mention (2). La construction d'un édifice tout nouveau, immense, compliqué, l'aurait effrayé de sa seule pensée. Au fond, il n'a peut-être pas trop tort : les systèmes politiques ne valent que par l'usage qu'on en fait : la vieille monarchie française lui semblait offrir des moyens suffisants pour donner au royaume force et bonheur. La Noue pense donc qu'il suffit de remettre en état l'antique machine qui a fait ses preuves en d'autres temps, pourvu qu'on en fasse fonctionner tous les rouages; en négliger un seul, c'est fatiguer d'autant plus tous les autres et préparer la dislocation plus ou moins prompte du système. Nous devons donc juger La Noue d'après les principes qu'il rappelle, au nom desquels il parle, et dont, en d'autres temps et dans un autre milieu, il aurait sans aucun doute considérablement étendu les conséquences ; ne le jugeons pas d'après la portée néces-

(1) 2e Discours, p. 51.
(2) 4e Discours, p. 100.

sairement restreinte de ses idées. Reconnaissons d'ailleurs que les conseils qu'il donne au clergé, à la noblesse et à la magistrature, s'ils eussent été suivis, auraient eu pour résultat naturel un changement heureux dans la condition de tout le peuple. Rendre meilleurs ceux qui commandent, c'est améliorer le sort de ceux qui obéissent.

Le point principal à obtenir, et tout de suite, c'est la fin des guerres civiles dont le peuple — les pauvres surtout — ont tant à souffrir. Jusque-là, « c'est folie de parler de restauration;... elles font plus de bresche en six mois au pays, aux mœurs, aux loix et aux hommes qu'on n'en sçauroit réparer en six ans. » Elles engendrent l'immoralité, « le libertinage, » et la barbarie (1).

Donc ce que La Noue demande, ce qu'il implore de toute son âme, de toutes ses forces, c'est la concorde, c'est-à-dire cette « louable affection qui nous lie et ioint estroitement auec nos semblables en tous deuoirs nécessaires et honnestes; » concorde dans la maison, concorde dans l'Etat : l'une ne va guère sans l'autre, car l'une comme l'autre a pour principes le respect des droits d'autrui et la pratique du devoir. Que chacun reste donc à sa place et s'y acquitte de son mieux des obligations de son état. Qu'on ne rapporte pas tout à l'intérêt individuel, qu'on entretienne au contraire les associations formées par la nature. Quelle nécessité, par exemple, pour des enfants, aussitôt après leur mariage, *de vouloir faire estable à part* « et de sortir de la maison paternelle pour aller bastir quelque nouuelle monarchie ailleurs? »

Il en est de même dans la République. A grand renfort d'exemples anciens et modernes, La Noue s'évertue

(1) 1er Discours, p. 40.

à prouver que les causes qui divisent la France contre elle-même se sont rencontrées et se rencontrent encore chez d'autres nations. Mais là, la sagesse de tous en conjure les funestes effets. Aux plus beaux siècles du christianisme, au temps de Constantin et de Théodose, n'y avait-il pas dans l'empire des païens, des juifs? Les vrais chrétiens les laissaient vivre selon leur conscience, sans dresser contre ceux qui ne pensaient pas comme eux des bûchers et des échafauds. « Celuy qui persécute, disait alors saint Augustin, est du diable; celuy qui est persécuté est de Dieu (1). » La diversité des religions existe aussi en Allemagne : voit-on, chez les divers peuples de cette contrée, les luthériens et les catholiques s'armer les uns contre les autres et s'entr'égorger au nom de Dieu? La France elle-même a connu quelque temps cette honnête tolérance, également éloignée d'un zèle furibond et d'une indifférence coupable. Elle est toujours au fond dans les mêmes sentiments : *il faut qu'il y ait quelque furie cachée qui nous embrouille tant.*

C'est donc par la religion qu'il faut commencer notre guérison. L'apaisement y doit être plus facile que partout ailleurs, car le christianisme a pour fondement la charité, douce et puissante vertu qui, selon saint Paul (*I. Corinth.*, 13), « au lieu d'enfler et d'estre insolente, doit estre bénigne. » *Il n'est point dans la nature de cette religion d'apporter tant de maux.* Il les faut imputer à *la malice et à l'ignorance* de ceux qui croient « que de telles contrariétés se doiuent résoudre par le fer et par le feu, au lieu qu'elles se deuroyent composer par voye de douceur (2). » Encore une fois, la règle à suivre sur ce point, — règle infaillible, — nous n'avons pas à la

(1) 1er Discours, p. 41.
(2) 2e Discours, p. 61.

chercher bien loin ; elle est dans l'Evangile ; elle est dans chacune des leçons du divin Maître (1). N'est-ce pas lui qui a promulgué cette loi d'universel amour : « Il a esté dit : Tu aimeras ton prochain, et hayras ton ennemy ; mais moy, ie vous dis : Faites bien à ceux qui vous hayssent et priez Dieu pour ceux qui vous calomnient et persécutent, etc. (2). »

Faut-il donc « ensevelir toute haine ? » Loin de là. Parfois la haine est sainte, légitime : on la doit entretenir vivace, vigoureuse, ardente ; c'est quand elle s'adresse à nos vrais et mortels ennemis, les passions perverses (3). Mais aux égarés, à ceux qui nous semblent « cheminer par les sentiers de doctrines étranges, » loin de leur *donner des noms ignominieux*, de les *avoir en grand desdain*, il faut *en avoir compassion*, et « en toute douceur les prendre par le bras, et leur haussant vn peu le bandeau qu'ils ont deuant les yeux, leur montrer les précipices... » Voilà la vraie charité chrétienne. Pour en revenir à cette aimable et sainte loi, y a-t-il donc tant de difficultés ? Hélas ! il suffirait de la suivre naïvement comme elle a été faite, sans subtile interprétation, sans arrière-pensée ; de nous garder de ce zèle exagéré qui nous montre toujours un malhonnête homme dans celui dont les opinions ne sont pas les nôtres, de nous défier

(1) 3e Discours.
(2) Matth., v, 43-44.
(3) 3e Discours, p. 87 : « Mais si quelqu'vn ayant de la haine à reuendre, vouloit auoir quelque suiet plus familier et ordinaire pour s'occuper, je luy dirois : Mon amy, ouure les cabinets de ton âme et de ton cœur ; par aduenture, en y cerchant bien, tu y trouueras assez de matière pour t'exercer ; comme de l'ambition, de l'intempérance, de l'orgueil, des cruautés, iniustices, ingratitudes, mensonges, tromperies et autres vices qui te feront esbahir de toy-mesmes. Arreste-toy là : car le moyen de dompter ces monstres que tu feins d'ignorer et qui te diffament, c'est en les haïssant. Et saches qu'alors ta haine sera fructueuse et douce, au lieu qu'elle t'apporte perturbation et dommage, quand tu la verses sur tes prochains. »

de certains « faux docteurs, » qui voudraient nous faire croire qu'il en est ainsi, et de ces « scrupuleux » dont toute la sainteté n'est qu'une « vraye chattemitterie. »

Mais dans le corps social comme dans un individu, tout se tient. Il n'y a pas une seule maladie, quel qu'en soit le siége, quelle qu'en soit la cause, qui n'affecte l'être tout entier, et ne se rattache à plusieurs autres affections plus ou moins dangereuses. Ainsi, pour beaucoup, ces dissensions religieuses ou politiques ne sont qu'un prétexte; il leur faut la guerre et les désordres qu'elle entraîne avec elle. Dans cette confusion, leur avarice, leurs rancunes peuvent trouver à se satisfaire, et encore bien d'autres vilaines passions.

Revenons donc à des mœurs à la fois plus chrétiennes et plus conformes à notre intérêt bien entendu; c'est-à-dire revenons à la simple pratique de notre devoir. Nous n'aurons pas de grands besoins, et, pour les satisfaire, il ne sera pas nécessaire de courir par n'importe quelle voie à des gains considérables et souvent honteux. Faisons taire ces besoins hargneux, chiens aboyants qui se ruent à la curée, et bien des discordes s'apaiseront. C'est dans chacun de nous qu'il faut essayer de guérir le mal de tous. « Laissons-là » provisoirement « ceux qui sont stupides et corrompus. » C'est une minorité qui sera impuissante dès qu'elle sera réduite à elle-même. « Escoutons la voix du peuple qui ne résonne que restauration. » Ce travail réparateur s'accomplira presque tout seul, et, pour sauver le malade, il ne faudra ni « les grandes saignées que veulent les uns, » ni même ces « remèdes un peu vigoureux » que réclament les autres. La Noue, lui, incline vers les sages tempéraments et la persévérante douceur. Il lui semble « estrange de voir les hommes au gouuernement des bestes brutes vser de modération

et de patience, et au régime de leurs semblables qui ont vne âme raisonnable et sont persuasibles, ne se vouloir aider que de cruauté. » Les rigueurs impitoyables ne sont point pour lui des remèdes, mais de « cruelles vengeances... qui ont emporté la fleur et l'abondance des hommes qui estoyent en ce royaume. » « Ceux qui se délectent tant de la guerre (à l'ennemi intérieur), ajoute-t-il, que peuuent-ils dire à présent qu'ils voyent que, pour s'estre renouuellée par six fois, elle n'a apporté aucun fruict, sinon ietter la France en désolation (1). » L'expérience est donc faite; elle est décisive : rien de bon à attendre de ces *violences enragées*. Qu'on ne nous parle pas de la nécessité de « retrancher des membres pourris. » Vieille métaphore, qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Les chirurgiens ne font qu'à bon escient ces dangereuses opérations. En politique, il est encore plus facile, partant plus nécessaire de les éviter. Les autres remèdes abondent. « Quand il est question du sang, dit avec une éloquente énergie notre vieux publiciste, ceux-là qui sont près des princes ou qui ont des charges, doiuent entrer en leurs consciences, afin qu'elles ne souffrent qu'ils aillent souiller leurs mains dedans, qui doiuent estre pures en l'administration des conseils et de la iustice, où il ne faut pas tailler à tors et à trauers, comme si les sociétez ciuiles estoient des troupeaux de bestes et les citez des boucheries (2). » On aime à entendre ce langage de la bouche d'un brave soldat. La Noue veut même que la France soit, comme par le passé, la *douce France;* il demande même grâce pour l'étranger, qu'elle « a tousiours esté fort humaine à recueillir. « Il se défierait plus volontiers des

(1) 4e Discours, p. 95.
(2) *Ibid.*, p. 101.

Français qui se sont faits étrangers par les sentiments que des étrangers qui ont adopté la France pour patrie.

D'ailleurs, ces remèdes violents, c'est l'esprit de parti — par conséquent un intérêt mesquin — qui les réclame. Ainsi, certains « populaires » — nous dirions aujourd'hui des démagogues — se plaignant de l'arrogance des nobles, rêvent une république à la manière de la Suisse. De son côté, la noblesse, « indignée de l'orgueil et malignité de quelques puissantes citez et de leur promptitude à s'esmouuoir, désireroit les corriger à coups d'espée et par saccagemens (1). » Et l'auteur montre par divers exemples que ce sont ces passions de caste ou de coteries, moins encore, des intérêts personnels qui entretiennent le feu de nos discordes civiles.

Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'imiter les sages gouvernements de toutes les époques, de tous les pays; c'est d'appliquer une fois de plus la loi *d'oubliance*, la loi d'amnistie, comme nous disons aujourd'hui, comme déjà quelques-uns disaient alors (2). Ces excellents esprits qui formaient le parti des *Politiques*, à l'exemple de La Noue, étaient unanimes à la demander. G. du Vair, un des oracles de ce parti, y revient plusieurs fois (3); il insiste sur la nécessité pour « les gens de bien..... de rompre par beaucoup de doux et gracieux moyens beau-

(1) 4e Discours, p. 100.

(2) Le mot se trouve dans Rabelais, *Pantagruel*, III, 1, dans Du Vair, p. 17, édition de Genève, et ailleurs.

(3) Page 14, Discours au Roy Henri III; page 17 : « Ie suis bien d'aduis quant à moy, que vostre arrest (contre les réunions et autres illégalités, 1589) ait pour préface ceste *amnistie* dont l'on a ici parlé. Car puisque tant de ialousies que l'on peut auoir de nos délibérations n'est fondé que sur vne peur du ressentiment du passé, témoignons le plus que nous pourrons la volonté que nous auons de l'oublier, et le faisons aussi en effect. Que l'oubliance, s'il est possible, efface du tout les iniures passées; sinon, que pour le moins le silence les couure. » Discours prononcé en Parlement. — Cf. p. 29.

coup de mauuaises et dangereuses entreprises, et alentir par artifices le cours de la violence qu'ils ne peuuent du tout arrester (1). » La Noue ne parle pas autrement que Du Vair, le protestant que le catholique. Puisque la rigueur « n'a rien auancé, dit-il, ne doit-on pas cercher des voyes plus gracieuses et propres à conseruer les hommes, plus tost qu'à les destruire... » Et plus loin : « Auecques l'espée on ostera bien la vie à quelqu'vn, mais de luy oster les persuasions de l'entendement, cela ne se peut faire par vn instrument matériel, ains par autres persuasions de vérité (2). »

Il y a pourtant des réformes nécessaires, urgentes, auxquelles il faudra procéder avec une sorte de sévérité ; anciennes lois à remettre en vigueur, lois nouvelles à établir ; elles se rapportent à quatre chefs principaux : les finances, la justice, l'armée, l'instruction publique.

Avant tout, il faut réprimer les excès du luxe ; quoi qu'on en ait dit, c'est une des plaies de ce pays. Qu'on fasse donc de bonnes lois somptuaires. Les lois de ce genre ont été souvent déclarées inutiles et vexatoires : inutiles, oui, parce qu'on a jamais eu assez de fermeté et de persévérance pour les faire observer; vexatoires, toutes les lois le sont plus ou moins ; il y a toujours quelque intérêt lésé dans l'application des plus sages. Ici, deux millions de personnes crieront. Eh bien ! qu'on rie de « toutes ces crieries, plaintes et colères. Car vn fol à qui vous ostez sa marotte qu'il aime tant, il se tempestera encores dauantage ; il est pourtant besoin de le faire, de peur qu'il n'en face mal aux autres. » L'Etat, dit-on, encore, y perdra. Oui, quelques centaines de mille francs

(1) *De la Constance et Consolation*, etc., liv. III, p. 985.
(2) 4e Discours, p. 114.

sur les droits d'importation : il en gagnera des millions qui resteront dans le royaume, au lieu d'aller à l'étranger, en Italie notamment, payer ces superfluités du luxe. D'ailleurs, parmi ceux qui crient le plus haut contre les lois somptuaires, avant qu'on en fasse, il n'en manque pas qui intérieurement voudraient les voir faites : ils trouveraient leur compte à être forcés, eux et les leurs, de mettre une borne à leurs dépenses. « Qui est-ce donc qui feroit rumeur pour ces choses? A l'auenture que ce seroient les dames, qui sont merueilleusement affectionnées à ces beaux ornements et auroient extrême desplaisir qu'on les leur retranchast... Aristote dit pourtant que les femmes font la moitié de la République et qu'il convient aussi par bonnes loix les régler : mais elles ne le veulent pas croire et disent qu'il est hérétique. » On apporterait d'ailleurs un certain tempérament aux prescriptions et à la pratique de ces lois. Enfin, car il en faut toujours venir à l'initiative individuelle, que les gens de bien commencent, ils entraîneront presque tout le reste; car presque tout le monde souffre de ces excès, ou « plusieurs outrepassent leur deuoir et leur pouuoir. »

Cette question du luxe se lie étroitement à celle des finances. Nous avons vu qu'aux yeux de quelques personnes, le Trésor public trouvait son compte au mouvement commercial excité par les exigences du luxe. Nous avons vu la réponse de La Noue à ces économistes de son temps, dont l'espèce n'est pas perdue. Il envisage ici la question à un autre point de vue. Ceux qui se sont jetés le plus impudemment dans ces excès sont ceux à qui leurs richesses n'ont rien coûté, qui les ont amassées à la faveur des troubles. Pour venir en aide à l'Etat, quelques-uns voudraient qu'on fît rendre gorge à ces sangsues. La Noue trouve cette mesure d'une équité par-

faite, mais d'une pratique difficile et dangereuse, « veu le grand nombre de personnes qui ont eu la conscience plus large que la manche d'vn cordelier. » S'il n'y avait dans ce cas que quelques financiers, on pourrait en venir à bout. Mais on s'attaquerait à des gens « qui portent des espées, qui sçauent commander et frapper, et qui ont authorité, amis et intelligences. Indubitablement » on s'exposerait à bien des périls. Sur ce point donc encore, amnistie.

Mais où trouver de l'argent? Il faut s'adresser au clergé, non pas comme on l'a proposé, pour lui prendre la moitié de ses biens qui, au dire de quelques-uns de ses membres, donnent plus de quinze millions de rente : il est de force à les défendre et ne s'en ferait pas faute, comme on l'a vu à Blois, aux Etats de 1577 (1); mais pour lui persuader par la douceur de ne pas laisser le roi sans aide dans une situation si pénible.

Une meilleure administration financière augmenterait considérablement les revenus de l'Etat. Il faut restreindre le nombre des officiers des finances et réduire « leurs gages. » Les frais de perception sont énormes : douze cent mille écus par an, là où cent mille écus suffiraient. Voilà où il faut prendre : on le peut sans danger, et tout le monde applaudira.

Des réformes non moins urgentes sont celles de la justice et de l'armée. Ici, comme partout, pour La Noue, peu ou point d'innovations; corriger des abus, rétablir l'empire des lois. Si la justice est mal rendue, si elle

(1) « On l'a veu aux Estats tenus à Blois, l'an mil cinq cent septante et sept, car ils ioüerent si bien leur personnage, qu'ils esmeurent vne partie de la France contre l'autre, et eux cependant iugeoient des coups : mesmes aucuns vindrent à dire que le clergé possédoit plus de 15 millions de rente, par chacun an, et que si on les vouloit opprimer, ils feroient bien lacher prise à ceux qui les auroient mordus. » 4e Discours, p. 113.

coûte bien cher aux malheureux qui sont obligés d'invoquer ses décisions, c'est à la vénalité des charges qu'il faut s'en prendre. La vénalité des charges a produit naturellement la vénalité des juges : « Ils vendent en détail ce qu'on leur a vendu en gros. » Qu'on fasse donc cesser au plus vite ce trafic des offices de judicature « pour en pourueoir gratuitement les gens de bien (1). » Les gens de justice, comme ceux de finance, forment une armée innombrable : supprimez-en la moitié et « la moitié des procez et des mangeries s'en ira à vau l'eau. »

Donnez même attention sérieuse aux choses de la guerre : ici, les désordres sont encore plus grands, plus odieux. La Noue qui les a vus de près, entre à ce sujet dans des détails intéressants (2) :

« Mettons-nous deuant les yeux, dit il, les maluersations qui se commettent par les derniers (les gens de guerre) en temps de paix sur le peuple, lorsqu'ils vont à leurs monstres et en reuiennent, ou qu'ils changent de garnison. On verra qu'encores qu'ils soyent payez, si est ce que quasi tous ne payent rien, et si faut encores les traiter à vingt sols pour table, comme on dit, et, au partir du logis, que l'hoste leur face courtoisie. Il semblera peut-estre que ceste foule (charge) soit petite. Mais ie pense qu'elle se monte plus de douze cents mille liures par an. La manière d'y remédier ne sera pas par remonstrances verbales, ni par défenses publiques. Il faut auecques iustice armée par quelques-vns soyent chastiez rudement, afin que celà apporte terreur aux autres. Qui doute aussi qu'il n'y ait quelques capitaines d'infanterie, lesquels estans payez pour cent hommes n'en tiennent pas trente en leurs compagnies, et encores se moquent-

(1) 1er Discours, p. 37.
(2) 4e Discours, p. 120-121.

ils des autres qui n'entendent pas le tour du baston, et les appellent lourdauds? Ces rapines excessiues, qui tournent au très grand desseruice du Roy, ne se peuuent corriger que par chastimens exemplaires. »

Pour l'honneur de ce corps, « dont ie suis, » dit-il, il voudrait voir disparaître ces infâmes pratiques; à cet effet, il invoque les expédients dont Richelieu ne se fera pas faute d'user : et ce sera l'éternelle gloire de ce grand ministre, car s'il est des coupables contre qui il soit bon d'employer la force, c'est bien ceux qui, dépositaires, à quelque titre que ce soit, de la force légale, l'ont mise au service de leurs passions ou de leurs intérêts. « Attrapez donc, dit gaillardement le capitaine La Noue, cinq ou six de ces guerriers, afin que cinq ou six cents deuiennent plus sages. » Du reste, quels que soient les remèdes qu'on emploie et l'usage qu'en en fasse, l'important est de mettre tout de suite la main à l'œuvre. « Nous y tardons trop, dit-il, car nos maux sont paruenus à tel degré, qu'il ne faut plus consulter comment on les guérira, ains s'estonner pourquoy on ne commence à les guérir. »

A l'égard de l'armée, comme sur d'autres points, La Noue ne se borne pas à réclamer la répression des abus; il propose de véritables réformes. Nous ne le suivrons pas dans l'exposé de ses idées sur la réorganisation de l'armée : ce serait sortir de notre sujet. Nous nous contenterons de dire que ces idées sont de trois sortes et peuvent se résumer ainsi : 1° Remettre en vigueur d'anciennes lois qu'on a laissé tomber en désuétude, mais qui n'ont jamais été abrogées; 2° adopter quelques changements nécessaires; 3° emprunter à la nation espagnole, la plus entendue aux choses de la guerre, certains usages dont l'utilité a été démontrée et qui sont

parfaitement compatibles avec le génie et les habitudes de la France.

De ces lois, malheureusement abandonnées, les unes sont presque aussi vieilles que la monarchie, et longtemps on s'est bien trouvé de les suivre; elles se rapportent aux *arrière-bancs*; les autres datent pour ainsi dire d'hier, et concernent les *légionnaires français*. La Noue trouve dans ces lois militaires les moyens de fournir au royaume, et sans grandes dépenses, deux réserves de troupes. Que le roi parle donc, qu'il ordonne, et l'on obéira, parce que ces lois sont justes. Primitivement, les fiefs ne pouvaient être possédés que par des nobles, et tout noble était tenu au service militaire. C'était la part de la noblesse dans les charges de l'État, et par là elle payait les grands privilèges dont elle jouissait. Mais peu à peu, par des faveurs excessives des rois, les fiefs ont passé en des mains non nobles, et ces nouveaux possesseurs étant personnellement inhabiles aux armes, les terres féodales qu'on leur a permis d'acquérir se sont abusivement trouvées affranchies de cette charge. Au temps de La Noue, plus de la moitié des fiefs étaient ainsi exonérés du service militaire. Il demande qu'on en revienne aux anciens usages nationaux; que chaque fief, en raison de son importance, soit obligé de fournir des hommes valides, armés et équipés, pour la défense du pays. Les nobles, naturellement, continueront de former la part principale de l'armée, toujours prête à marcher au premier appel; c'est le ban. Après viendront au besoin, et comme le veut la loi, sous les ordres de leurs baillis et sénéchaux, les hommes des fiefs détenus par des « ignobles. » Ce sera l'arrière-ban. La Noue entre, au sujet de l'organisation des arrière-bans et du profit qu'on en peut tirer, dans des

détails où nous ne pouvons le suivre. Nous ne le suivrons pas davantage dans l'exposé de ses idées sur les *Légionnaires*, institution due à François Ier, sorte de garde nationale, qu'on pourrait, au moyen de bonnes lois, rigoureusement observées, employer convenablement au service de l'intérieur. Son attention, on le voit, se porte de préférence sur les choses de la guerre : il est là sur son terrain. Il a même sur ces questions quelques vues originales qui plus tard ont passé dans la pratique. Par rapport aux fortifications notamment, il est à quelques égards un précurseur de Vauban. Il est probablement le premier qui, contrairement à l'opinion de tous les ingénieurs de son temps, a démontré l'inutilité et même le danger de ces hautes et coûteuses murailles de pierre, dont les villes étaient plutôt emprisonnées que défendues ; il propose de les remplacer par des remparts de terre, qui coûtent dix fois moins d'argent et de temps et ne valent pas moins. Il compare avec autant de finesse que de bon sens ceux qui ont la manie de ces merveilleuses bâtisses à « certaines mariées qui se persuadent qu'elles seront plus belles auecques vne robbe de toille d'or qu'auec vne de tafetas, et font mesmes consentir à leurs maris que la moitié de leur dot se gaste en beaux ornemens pour leurs nopces. Mais puis après, elles portent vne longue pénitence de leur magnifique vanité. »

Ce qui lui paraît surtout désirable, c'est de donner plus de cohésion aux troupes françaises, d'y développer l'esprit de corps et les sentiments de bonne confraternité. Ce but peut être atteint par l'imitation de deux institutions en usage dans l'armée espagnole, celle des *camarades* ou *chambrées*, et celles des récompenses en argent. Les *chambrées* répondent à peu près aux *contubernia* des armées romaines qui leur ont dû en partie leur

solidité : elles forment des groupes de soldats unis par l'amitié, par une sorte de parenté, et sans cesse excités par une généreuse émulation. Les récompenses en argent, en détournant les meilleurs soldats des habitudes de pillage, sont de puissants encouragements sur des natures en qui ne parle pas toujours bien haut la voix désintéressée de l'honneur. On a trouvé depuis, et fort heureusement, le moyen de concilier dans les récompenses militaires le double mobile de l'honneur et de l'intérêt.

Telles sont, en somme, les mesures à prendre immédiatement pour réparer les brèches faites à la fortune nationale. Mais ces restaurations seraient insuffisantes si l'on ne prévenait le retour des accidents et des calamités qui nous ont mis si près de notre perte. Dans ces mesures, il y en a sans doute grâce auxquelles on peut obtenir ce résultat : la concorde, par exemple, qui mettra fin aux scandales de la guerre et arrêtera la démoralisation, conséquence fatale de ces abus ; la pratique du devoir, surveillée par la loi, et devenant peu à peu une habitude. Car l'homme, par instinct, aime l'ordre et le recherche. Le désordre est une véritable maladie, un état contre nature, dont souffrent même ceux qui s'y livrent et en profitent. Mais il faut venir en aide aux bons instincts de l'âme humaine : de là l'importance de l'éducation.

IV

Dans son discours *De la bonne nourriture et institution qu'il est nécessaire de donner aux enfants* (1), La Noue ne songe guère qu'aux jeunes gentilshommes. Il sent

(1) 5e Discours, p. 123-152.

bien pourtant que là surtout il y a quelque chose à faire : seulement, pour les enfants de la bourgeoisie, pour ceux mêmes de la noblesse qui se destinent à l'Église, ou qui sont curieux des belles études, les écoles établies lui paraissent suffisantes. Il constate toutefois que les collèges sont de plus en plus abandonnés, parce que les dignités ecclésiastiques ne se donnent plus au savoir, mais à la flatterie intrigante; parce que les offices de judicature, « au lieu d'estre conférez pour le mérite, se vendent à celuy qui a le plus d'argent. » Il déplore aussi la longueur des études universitaires; il remarque que les parents, lassés de ces travaux scolaires, dont les résultats pratiques ne leur apparaisseut pas clairement, se hâtent d'y soustraire leurs enfants qui, de leur côté, ne se font pas tirer l'oreille « pour desmordre le collége. » Car, ajoute-t-il, « l'inclination à la liberté et à tant de belles fanfares qu'ils guignent de loin, que le monde iette à leur veuë, ne leur fait venir que trop d'enuie d'en sortir. »

Pour les jeunes gentilshommes, il faut donc une autre éducation, au moins comme complément de celle des universités dont on pourrait se contenter pour commencer. Il y a plusieurs systèmes qui sont encore plus ou moins suivis et qui tous, pour quelques avantages, présentent de nombreux et graves inconvénients. On les place comme pages dans de riches maisons, chez de puissants amis qui doivent en prendre soin comme de leurs propres enfants ; on les envoie aux régiments d'infanterie pour y apprendre le métier des armes; on les fait voyager, ou bien encore on les élève chez soi. Tous ces modes d'éducation sont devenus insuffisants ou dangereux. Le dernier, incomparablement le meilleur, n'est à la portée que des gens riches qui peuvent mettre leurs enfants sous la direction de maîtres choisis, « en compa-

gnie d'autres de leur âge, auec lesquels ils apprennènt mieux qu'estans seuls. » L'éducation des pages n'offre plus de garanties sérieuses : oette vieille, cette vénérable coutume féodale s'est presque entièrement pervertie ; on ne trouve plus guère de grands seigneurs qui s'acquittent, comme il convient, de cette tâche confiée à leur honneur, de ce devoir d'amitié. Les pages, abandonnés à eux-mêmes, jouant « auec les laquais et les garçons d'estable, » contractent des habitudes d'oisiveté et toutes sortes de vices. La vie de soldat, les voyages mêmes aux pays étrangers, en Allemagne, en Italie, présentent encore plus de dangers par ce temps de corruption universelle. Il faut donc trouver autre chose. La Noue, persuadé que la diligence des parents ne suffit pas pour bien élever les enfants de la noblesse, que l'éducation publique est nécessaire, propose la création de colléges spéciaux, véritables écoles militaires, dans le genre de celles qui ont été fondées depuis. « Il n'est année, dit-il, qu'il ne sorte de France trois ou quatre cents ieunes gentilshommes et la plupart de bonne maison, qui vont ès pays estrangers, pour y voir et apprendre ce qui procède de gentillesses de cœur, et d'vn désir véhément de sauoir. Mais, tout bien conté, il reuient autant d'inconuénients, que de profit, de tels voyages : car ils emportent l'argent de France, et y rapportent souuent de mauuaises coustumes. Dauantage, il ne retourne pas la moitié de ceux qui y vont : la pluspart mourans de maladie ou estans tuez. Il suffiroit, à mon aduis, d'enuoyer à l'aage de quinze ans les enfants aux lieux qui seroient ordonnez, pource qu'alors ils commencent à estre plus propres aux exercices du corps, auxquels il conuient de la force, Et auparauant qu'ils l'eussent atteint, les pères les feroient instruire en leurs maisons ou aux vniuersitez. »

De ces colléges qu'on appellerait *académies*, La Noue voudrait en mettre un dans la capitale de chaque province. Mais ce serait demander beaucoup à la fois. On pourrait d'abord en fonder quatre seulement dans diverses parties de la France; et pour diminuer encore la dépense, on les établirait dans quatre maisons royales où les rois vont peu ou point, à Fontainebleau, au château de Moulins, au Plessis-lez-Tours et au château de Cognac. On y exercerait à la fois le corps et l'esprit : « on apprendroit à manier cheuaux, courir la bague en pourpoint, et quelquefois armé, tirer des armes, voltiger, sauter, et si on y adioustoit le nager et le lutter, il ne seroit que meilleur. » Les exercices de l'esprit comprendraient des lectures faites en notre langue, des meilleurs livres de l'antiquité sur la morale, sur la politique et sur la guerre, l'étude de l'histoire ancienne et moderne, les mathématiques, la géographie, l'art de fortifier les places, et quelques langues vulgaires, de manière surtout à pouvoir les parler. Enfin, pour les moments de loisir, quelques arts d'agrément, la musique et le dessin. L'auteur de ce projet pense que huit ou dix professeurs suffiraient pour ces divers enseignements : il voudrait qu'ils reçussent de « bons gages, » selon leur qualité : ainsi, et ce trait est caractéristique, il trouverait tout naturel que le maître d'équitation eût un traitement plus fort que le « peintre. »

La direction de chacune de ces académies serait confiée à un gentilhomme d'une vertu éprouvée, à qui maîtres et disciples « porteroient reuérence. » Ces surintendants ou recteurs seraient nommés pour trois ou quatre ans, recevraient un traitement de deux mille livres, et seraient tenus à la résidence. Dans les châtiments qu'ils infligeraient, peines ou réprimandes, ils s'a-

dresseraient surtout au sentiment de l'honneur : ils pourraient exclure de l'école les disciples vicieux et incorrigibles.

Peut-être serait-il quelque peu difficile au début de trouver des maîtres tels qu'on les désirerait, principalement pour les exercices du corps : on en ferait venir d'Italie, si, ce qui n'est guère vraisemblable, les provinces ne pouvaient fournir quelques pauvres gentilshommes parfaitement propres à ces emplois. En tout cas, ces écoles n'auraient pas trois ans d'existence, qu'elles auraient déjà formé plus de maîtres qu'il n'en faudrait. Le surintendant pourrait prendre des jeunes gens en pension.

L'auteur de ce projet ne croit pas devoir entrer dans les détails de l'éducation qu'on recevrait en ces académies : un programme est facile à rédiger. Il insiste seulement sur ce point que, hormis les dimanches et les principales fêtes, il n'y aurait pas de jours sans exercices corporels. Il se flatte que les résultats d'une pareille institution ne pourraient manquer d'être bons. « Ie ne fais nul doute, dit-il, que quand vn jeune gentilhomme auroit demouré quatre ou cinq ans en telle escole, il ne fust capable de comparoistre en telle cour de prince qu'on voudroit. » Puis l'impulsion une fois donnée, le mouvement chaque jour gagnerait. On aurait là, d'ailleurs, une pépinière d'excellents officiers, tels qu'il n'en faudrait pas plus de six dans une compagnie de gens d'armes, pour y mettre le meilleur ordre. Le roi se trouverait largement récompensé des sacrifices, bien minces du reste, que demanderaient la fondation et l'entretien de ces utiles établissements, en se voyant bientôt entouré « non d'vne noblesse de tiltre, » mais d'une noblesse « reuestuë de vertu. »

V

Pour obtenir ces améliorations plus ou moins urgentes, il faut avant tout le « vouloir. » Assez longtemps on s'est joué en des utopies sans fin, sans vues pratiques, si bien qu'aux yeux de nombre de gens, tout projet de réforme est discrédité d'avance. Mais qu'on veuille sérieusement et « sans feintise, embrasser l'œuure de la restauration générale, » par la « réconciliation » de tous les Français, « petit à petit elle se parfera. » Il n'y aura obstacles qui tiennent, ni ceux qui peuvent venir de Rome, ni ceux que peuvent susciter certains violents du clergé criant à haute voix : qu'on tue les Huguenots ! qu'on les détruise sans miséricorde ! L'Espagne, *ce colosse qu'on a irrité mal à propos*, ne pourra, si nous n'y prêtons la main, nous forcer à plonger « l'espée françoise dans les entrailles de la France. » On déjouera même, si on le veut bien, « les sourdes pratiques, » qui se font pour remuer de grandes choses. En cette œuvre de salut commun, quel beau rôle pour le roi, pour son conseil, pour les princes, pour le Parlement de Paris ! « Ce grand sénat qui fait tant de compte du renom, doit croire qu'il perdra celuy qu'il a acquis, s'il ne produit quelques excellents sénateurs, qui, auec vn cœur net et vne bouche libre, soustiennent puissamment, comme a fait nostre Caton de L'Hospital, l'équité publique (1). »

Tous les pouvoirs de l'État sont intéressés à la répression des abus : qu'il se mettent hardiment à cette tâche. Point d'indulgence pour les coupables endurcis qui ne

(1) 1er Discours, p. 43.

respectent aucune loi : il faut user ici d'une justice inflexible, la même pour tous. On pourrait être singulièrement aidé dans l'accomplissement de ce nécessaire et difficile ouvrage par les États-Généraux « assemblez deuement et sans brigue. » Le roi en recevrait de bons avis, sans danger pour son autorité, bien mieux, au grand avantage de son pouvoir, car, « quoy qu'on veuille dire, en quelle que façon qu'on prenne les François, ils aiment tousiours leur Roy. » Il n'est pas de peuple qui, de lui-même, soit moins porté à la révolte. Ce sentiment de subordination légitime, La Noue pense qu'il faut le développer dans les cœurs ; il condamne presque absolument d'ailleurs toute insurrection. Selon lui, même contre la tyrannie, il ne faut employer que les moyens fournis par les lois ; et s'ils font défaut, attendre avec patience des temps meilleurs. La violence s'use vite, et l'autorité qui abuse d'elle-même se tue elle-même par ses propres excès. Il ne condamne pas moins énergiquement ceux qui confondent la loi avec la volonté du prince. Dans cette théorie politique (1), comme dans tous ses autres traités, La Noue consulte d'abord sa raison et sa conscience, mais il se conforme aussi — et il ne s'en cache pas — aux saintes leçons de l'Ecriture, de l'Evangile surtout, et aux immortels préceptes des sages de l'antiquité : il s'inspire particulièrement de Plutarque.

VI

Ces peintures de l'état de la France étaient assez sombres et, malgré les remèdes proposés, semblaient

(1) 10e Discours, 3e partie.

laisser peu d'espoir. D'autres pourtant voyaient l'avenir sous des couleurs plus tristes encore. La Noue, comme s'il eût craint de s'être montré lui-même trop découragé, prend à partie ces désespérés et leur démontre l'injustice de leurs plaintes. Il répond surtout « aux censeurs estrangers, » comme il dit, qui répètent que « c'est folie d'exalter un estat où il n'y a ni piété, ni iustice, ni concorde, ni ordre, ni discipline militaire. » Noble peuple, pauvre lion malade, ainsi il n'est pas par le monde d'animal si vil, d'âne si lâche qui ne détache un coup de pied à ton héroïque faiblesse. Ceux-là même qui naguère étaient les plus humblement prosternés à tes pieds, et mendiaient tes secours, sont les premiers à te faire souffrir leurs atteintes pires que la mort. « Il n'est plus question, en effet, s'écrie La Noue indigné, de blasmer la légèreté et insolence des François... On passe bien plus auant, n'y ayant rien de désordonné et dissolu qu'on ne leur attribue, soit au gouuernement politique ou aux mœurs. Ce grand et excellent royaume qui a esté par cy deuant le refuge des oppressez et vne escole de toute science et honnesteté, où les nations voisines enuoyoient leur ieunesse pour s'instruire, à ceste heure est par elles appellé spelonque de dissolution... Ceux qui vont ès pays estranges peuuent estre bons tesmoins des vitupères qu'on jette sur nous... I'aurois fort grand'honte d'escrire ce que i'en ay ouy dire, voire aux hommes bien modestes qui en parloient plus par compassion que par reproche (1).»

Ne donnons pas raison à ces misérables calomnies, aux outrages de cette pitié. La France n'est pas encore morte, nous le sentons bien : les circonstances extérieures et intérieures sont même propices à son rétablissement.

(1) 1er Discours, p. 45.

« Ne laissons pas périr l'occasion, empoignons-la vistement..... ne perdons pas courage, car ie cuide qu'il n'y a estat en la chrestienté où il y ait encore de meilleure matière que dans la nostre. Mais elle est à présent toute pesle-meslée, comme si on brouilloit ensemble des diamants, rubis, fer, plomb, or, argent, brésil, perles, corail, tuiles et ardoises (1). » Il n'y a qu'à remettre chaque chose en ordre, pour en faire de très beaux et excellents ouvrages. Les étrangers savent bien qu'il en est ainsi : aussi ceux qui ont intérêt à notre perte, veulent-ils nous persuader que nous ne pouvons sortir de ce désordre, où nous devons périr et qu'ils s'appliquent à perpétuer chez nous. Mais en dépit qu'ils en aient, la France se sauvera; elle se sauvera par elle-même, par sa volonté, par ses seules ressources. Ce royaume, malgré ses longues misères, est encore un des plus beaux du monde. La fertilité de son sol « est telle que toutes choses nécessaires à la vie humaine y regorgent en abondance. » Des produits exportés « il y entre en contr'eschange annuellemment plus de douze millions de liures. C'est là nostre Pérou ; ce sont là nos mines qui ne tarissent iamais.... (2). »

Et ce pays si riche renferme une nombreuse et excellente population, aux champs, simple et obéissante ; dans les villes, industrieuse et affable. Ses savants tiennent le premier rang dans les sciences divines et humaines. Sa noblesse est aussi courtoise que valeureuse. Pour la justice, « il n'y a contrée au monde où elle soit mieux establie et entendue qu'en la nostre : » comme tout le reste, elle s'est corrompue, mais une fois épurée,

(1) 1er Discours, *ibid.*
(2) P. 411, 20e Discours : « Qu'vn Roy de France est assez grand sans conuoiter ni pourchasser autre grandeur que celle qui est dans son Royaume. »

retrouvera son ancienne splendeur. «Où donc, s'écrie avec enthousiasme notre publiciste blessé dans son amour-propre national par les jugements de l'étranger, « où donc trouuerez-vous de plus belles représentations de ces antiques sénats et cours iudicielles qu'en nos parlements? » Et nos finances? On nous croit ruinés par les malheurs inouïs qui ont fondu sur nous. « Mais c'est vne erreur de penser qu'elle puisse tarir au royaume (1). » Il y a plus d'une sorte d'aimant qui les y-attire continuellement et « les fait fluer en nos mers. Et si ce n'estoit qu'vne partie d'icelles refluent après à Rome, par vne certaine cabale occulte, et en la Germanie par des attractions violentes, nous verrions souuent de plus grandes marées...... Ceux donc qui disent que le Roy de France est à l'hospital, sont mal informez : car encores qu'il doiue cinquante millions de francs, il en sera quitte en dix ans (2), en gagnant les cœurs de ses suiets, car qui a les cœurs a aussi les biens (3). »

Belle et touchante parole, et qui peint bien cette âme excellente de la France, si souvent calomniée par les mesquines jalousies de l'étranger! Gagner les cœurs, c'est tout en effet pour ce peuple, et son histoire entière montre qu'à son égard la tâche n'est pas difficile; elle montre aussi qu'on s'en est bien rarement donné la peine. La haine n'a jamais pu prendre racine dans l'âme de la France : elle est trop portée à aimer, à aimer même les ennemis. La Noue, qui représente si bien en ces discours la clémence et la mansuétude de la nation, plaide même la cause des étrangers établis en France, dont elle était littéralement inondée, et dont elle avait tant à se plaindre (4).

(1) 20e Discours, p. 414.
(2) Le revenu de l'Etat était alors de 15 millions.
(3) P. 415, même Discours.
(4) Voir 4e Discours, p. 96-97.

Qu'on cesse donc de corner aux oreilles du monde nos trop fameuses discordes : elles n'ont jamais eu un caractère purement national. Qu'on les examine à fond, et l'on y trouvera toujours quelques menées d'intrigants n'ayant pas même de français le nom. Les Français laissés à eux-mêmes, livrés à leurs propres instincts, quelle que soit la diversité de leurs opinions, pourront être divisés; ils ne s'armeront jamais les uns contre les autres. A peine avons-nous eu le temps de respirer, et la concorde commence à renaître : mais ici il faut citer textuellement. Ecoutez cette page si pleine de vivacité, de grâce, et de bon sens politique, et n'oubliez pas qu'elle a été écrite par un soldat, par un combattant de nos affreuses querelles de religion; jugez de ce que vaut un peuple où les plus rudes hommes de guerre savent parler un semblable langage :

« La concorde commence à se rapatrier chez nous et à faire résonner quelques vieux accords : ce qui donne bon espoir qu'en bref on entendra plus à plein son harmonie, moyennant qu'on n'adhère point aux conseils des estrangers, qui, sous beaux prétextes, voudroient essayer de la rompre, et qui sauent bien que la France ne peut s'assujettir à eux que premier elle ne soit diuisée; à laquelle diuision ils la poussent en cachette, afin de la faire verser pour se ietter après sur ses ruines. Ie suis asseuré qu'elle trouueroit bien dur de ployer le col sous leur authorité, et seroit bon de leur dire de bonne heure : Messieurs, que l'eau ne vous vienne point à la bouche d'vn si friand morceau; car vous n'en tasterez point. Il est encore si chaud qu'il vous brusleroit : parquoy retirez-vous en vos quartiers (1). »

(1) 20e Discours, p. 415.

Le jour où, sous les verrous du roi d'Espagne, le capitaine Fr. de La Noue écrivait le discours dont j'ai détaché cette page, avait sans doute apporté au pauvre prisonnier quelque rayon d'espérance. Toutes ses paroles en sont illuminées. Plus de doute, plus de sinistres appréhensions : l'avenir appartient encore à la France. L'ordre qu'on lui reproche de ne connaître plus, se relèvera par sa main, « qui n'est pas moins capable de ce faire que de bien manier l'espée... de sorte que, comme à présent on dit la France ruinée, on dira la France restaurée. » Mais ici le bon et sage prophète s'arrête ; il est pris d'un scrupule, il craint qu'on ne l'accuse « de bailler des bourdes aux estrangers, et des flatteries aux François. » Il ne veut pourtant pas en finir avec ces patriotiques et réconfortantes paroles, sans faire une dernière réflexion à l'adresse des premiers. « Comme les corps robustes, dit-il, par leurs propres excès s'abattent, aussi par la vigueur cachée qui est en eux, ils se redressent. De quoy nous auons assez d'exemples. Et telles considérations seruiront à rendre d'aucuns plus entendus de iuger des affaires d'Estat et d'autruy, et, souz l'ombre de quelques maladies, de ne condamner vn homme à la mort (1). »

En somme, La Noue, après un long regard de douleur et d'angoisse jeté sur la France épuisée par près d'un demi-siècle de *guerres plus que civiles*, se redresse indigné aux insolentes railleries de l'étranger, aux lâches lamentations de quelques Français plaignant leur repos longtemps troublé, leur bien-être amoindri ou menacé. Il leur montre cette grande patrie, leur mère, au sein fécond, aux puissantes mamelles, robuste encore et redou-

(1) 4e Discours.

table, malgré ses blessures, malgré ses écrasantes fatigues, malgré tout le mal que lui ont fait par leurs violences et leurs artifices, et les uns autant que les autres, ses ennemis du dehors et ses enfants dénaturés. Il dit à tous : Que la France soit fidèle à elle-même, qu'elle garde fidèlement ce qu'elle tient de sa nature propre et de sa longue et brillante histoire, son Dieu, son âme, son esprit, ses lois, ses mœurs, et non-seulement elle sera sauvée, mais elle continuera d'occuper dans le monde la place qu'on lui envie, mais que nul, à moins qu'elle ne se trahisse encore elle-même, ne peut lui ravir. Ce rang, cette « vraie grandeur, » qu'on ne s'y trompe pas, « ne consiste point, dit notre soldat philosophe, à acquérir beaucoup de pays, ains plustost à posséder beaucoup de vertus. »

CHARS

SON HISTOIRE — SES HAUTS BARONS
SON VIEUX CHATEAU — SON HOTEL-DIEU — SON ÉGLISE.
BERCAGNY ET ENVIRONS

Par M. le Dr BONNEJOY, Membre correspondant.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit des loisirs forcés qui me furent imposés dans l'hiver de 1870 à 1871. Privé de toutes communications avec le dehors, je me mis à parcourir les archives de la commune, où je trouvai tant de documents, que l'idée me vint d'en écrire l'histoire. Puis je pris goût à mon travail, et, après le départ de l'ennemi, je rassemblai tous les renseignements que je pus trouver.

Le Vexin, dont Chars fait partie, n'a pas d'historien. Au siècle dernier, un magistrat, le président Lévrier, réunit des matériaux pour une histoire du Vexin et du

Pinserais, pays situé en face de Mantes et de Meulan, de l'autre côté de la Seine. On lança même des prospectus fort alléchants. Il en existe encore un à la Bibliothèque Nationale, à Paris. On promettait monts et merveilles ; deux ou trois volumes in-folio, avec chartes, documents, sceaux, généalogies, etc., en un mot, une histoire complète de toutes les localités du Vexin ; mais l'auteur mourut avant d'avoir achevé son ouvrage, qu'il serait impossible de continuer aujourd'hui dans les mêmes conditions.

On en retrouve les registres au département des manuscrits : il y a au moins dix volumes de recherches ; mais par une fatalité malheureuse, la partie qui concerne Pontoise, Chars et les environs, est fort incomplète ; Chars n'y est même représenté que par quelques lignes et deux ou trois dates relatives au XIIIe siècle ; il n'y a de presque terminé que la partie qui concerne Mantes et Meulan.

Dans la première moitié de ce siècle, vivait un homme qui s'était aussi, entre autres travaux, occupé de réunir des matériaux pour une histoire de Pontoise et des localités avoisinantes : les papiers de *Pihan de la Forest* ne se retrouvent plus aujourd'hui que chez les marchands, ou chez des hommes, qui comme M. Lebastier, de Théméricourt, s'occupent de collectionner les documents relatifs à l'histoire locale.

J'ai aussi tiré quelques renseignements d'un ouvrage attribué à Dom Duplessis et intitulé : *Description géographique et statistique de la Haute-Normandie*, Paris, 1740. Cet ouvrage est divisé en deux parties, la première traite du pays de Caux, la deuxième du Vexin, mais il y a fort peu de chose.

On trouve à Rouen beaucoup de documents, mais relatifs seulement à l'histoire ecclésiastique, qui offre peu

d'intérêt. Il y en a aussi aux archives des départements voisins, dont j'ai tiré parti.

A Versailles, on ne trouve que quelques papiers sur Bercagny et sur Chars, mais qui ne remontent pas plus haut que le XVIIe siècle.

Ma principale source de renseignements s'est trouvée dans les archives de la commune, qui sont assez complètes et très bien conservées par l'instituteur. Du reste, je ne cite aucun fait, aucune date, sans donner des preuves à l'appui ou sans dire de qui je les tiens, ce que ne font pas toujours ceux qui écrivent l'histoire.

Donc le Vexin attend encore son historien; je n'ai pas la prétention de l'être. J'ai voulu seulement donner quelques recherches sur les barons de Chars, laissant à d'autres plus autorisés le reste de la tâche.

I. — LE VEXIN.

Le Vexin est placé à cheval sur la Normandie et sur la *France* (c'est le nom qu'on donnait autrefois au territoire qui entoure Paris). Il se divisait en *Vexin-Normand* et *Vexin-Français*. Le Vexin-Normand avait pour capitale *Gisors*, le Vexin-Français *Pontoise*. Ce dernier était compris entre l'Oise, la Seine et l'Epte d'une part, de l'autre la rivière de Valmondois.

Chars, occupant à peu près le centre du Vexin-Français, a le même terroir et les mêmes productions. Voici ce que dit du Vexin, dans son langage naïf, Noël Taillepied, le premier historien de Pontoise, qui écrivait en 1587 :

« C'est la terre la plus grasse et la plus fertile qui soit « en la France, quant à toutes sortes de commodités « requises pour la nécessité des vivres.

« La Beausse a ses bleds, le Parisis son plastre, Arles « son muscat, Orléans son vin clairet, Normandie ses « fruicts, Picardie ses forêts, le Berry ses moutons, le « Mans ses chapons, Melun ses anguilles, Caudebec son « éperlan, Corbeil ses peschès, Cailly son cresson, Dijon « sa moustarde, Lyon ses marrons, Lymoux ses peignes, « Tholoses ses ciseaux, Moulins ses ganivets, Langres « ses cousteaux, et ainsi de chaque pays qui a sa com- « modité particulière, mais en général le pays du Ve- « quecin a chair et poisson, terre et eau, bled et vignes, « bois et prez, estangs et rivières, petites montagnes « et doulces vallées, chaux et plastre, pierre et bri- « ques, villes et chasteaux, nobles et paysans, hommes « en grand nombre, et plusieurs espèces d'animaux; « bref, comme ie dois dire, il n'y a pays au monde « plus commode pour l'entretènement de la vie humaine, « tant pour la sérénité de l'air que pour l'abondance « des vivres qui y sont quand il court bon temps (1). »

Voilà certes une description qu'on serait tenté de prendre pour celle d'un vrai pays de Cocagne ; eh bien ! la vérité me force à reconnaître qu'elle est vraie de tout point. En effet, à part l'huile d'olive, qui est un produit du Midi, je ne vois pas de chose, venant en France du temps de Taillepied, qui ne soit effectivement produite par ce beau pays.

Du reste, avant l'établissement des chemins de fer, et même encore depuis, c'était le grenier de Paris. Henri IV ne s'y trompait pas ; et son premier soin, quand il assiégea cette ville, fut de s'emparer de Pontoise et du Vexin pour intercepter les vivres à la capitale.

Le nom du Vexin vient évidemment des *Véliocasses*,

(1) Taillepied, *Hist. de Pontoise*, p. 2 et 3.

peuplade qui habitait cette contrée du temps de Jules César (Veliocassi, pagus Veliocassinus). Ce nom a fait *Veulquessin*, *Velquecin* et enfin *Vequecin*, que nous venons de voir chez Taillepied. Et ce ne sont pas des mots de fantaisie, on les trouve dans les chartes et les documents authentiques. Cependant de soi-disant savants ont été chercher je ne sais quelle étymologie mythologique dans le nom de Vulcain (pagus Vulcassinus), torturant les faits afin d'y trouver la trace de prétendues forges qui n'ont jamais existé que dans leur imagination; car ce pays, bien qu'on y trouve çà et là quelques traces d'oxyde de fer, n'en produit pas et n'en a jamais possédé de mines exploitables.

Croira-t-on que cette grossière erreur figure encore aujourd'hui dans les *guides* et les *itinéraires* de la maison Hachette, et dans le volume de l'Abbé Trou, sur l'histoire de Pontoise (1840), où ceux-ci l'ont copiée? Mais les guides et les itinéraires ne sont pas tenus de savoir l'archéologie.

II. — CHARS, SON HISTOIRE.

§ 1er.

Chars est un village de 12 à 1300 habitants, situé sur le banc du calcaire tertiaire inférieur. Aussi il y a beaucoup de carrières souterraines, dont les unes servent à la culture des champignons, industrie nouvellement introduite dans le pays, les autres sont exploitées, les autres enfin servent de cave et même d'habitation. Il se trouve placé au fond d'une vallée tourbeuse formée par la Viosne, petite rivière qui se jette dans l'Oise à Pontoise. On y cultive du blé et des céréales : c'est un pays de culture.

Il n'y a pas encore quinze ans que la dernière vigne a disparu, par suite du refroidissement du climat, résultat du déboisement; elle se trouvait sur le flanc sud du vallon de *la groue* et donnait un vin médiocre. Autrefois le terroir de Chars était très boisé; les *bois de Chars* avaient même une assez mauvaise réputation, mais maintenant ils sont en grande partie défrichés.

C'est une commune du canton de Marines et de l'arrondissement de Pontoise, elle termine, au nord, le département de Seine-et-Oise.

L'histoire de Chars (en latin *Sartum* ou *Essartum*) (1), surtout dans les temps les plus reculés, se rattache étroitement à celle du Vexin français.

En langue celtique, d'après dom Duplessis, *garz* ou *harz* signifie une haie, on dit encore aujourd'hui *hart*, menu bois servant à faire des liens pour les fagots, de sorte que *Chars* signifie proprement : « localité située au milieu d'un abattis de bois. » Dans la basse latinité *sartum* ou essartum veut dire la même chose (2).

Chars avait donné son nom au pays environnant, on disait Saint-Cyr *en Chars*, Neuilly *en Chars*, la Villetertre *en Chars* (3).

L'origine de Chars est fort ancienne, comme l'indiquent du reste des caves avec voûtes à nervures et quelques débris informes d'anciennes constructions que l'on remarque dans quelques murs, c'est, avec Cergy et Epiais, une des trois terres du Vexin qui furent données par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denis au VIIIe siècle.

Depuis le règne de Clovis Ier jusqu'à celui de Charle-

(1) On trouve aussi quelquefois dans les chartes une forme : *chartium* ou *charcium* (de charcio), mais c'est de la basse latinité, du latin monacal, il ne faut pas s'y arrêter.
(2) Glossaire de Ducange.
(3) Dom Duplessis, II, p. 240.

le-Simple, le Vexin fit partie du royaume de Neustrie et fut le théâtre des démêlés des rois de France avec les hommes du Nord.

Dans les IXe Xe et XIe siècles, le Vexin, qui fut divisé en Vexin français et Vexin normand par le traité de 946 entre Louis IV d'Outremer et Richard-sans-Peur, duc de Normandie, fut, comme tous les pays de frontières, le théâtre de guerres répétées. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces guerres, on peut les trouver dans Baluze et dom Bouquet (1).

Le Vexin français, qui était passé dans le domaine de la Couronne par le mariage de Hugues de France, 3e fils de Henri Ier, vit s'éteindre, vers 1086, les comtes du Vexin, qui l'avaient gouverné pendant quatre siècles.

Les comtes du Vexin avaient pour armes : *Six fleurs de lys d'or, trois deux et une, sur champ de gueules.* On sait qu'ils avaient l'honneur, toutes les fois que le roy sortait, de le précéder en portant l'oriflamme, la célèbre bannière de France, qui était ordinairement déposée à l'abbaye de Saint-Denys. Nous verrons plus tard que les sires d'Aumont, barons de Chars, exercèrent cette même dignité de père en fils.

§ 2. — Divers sires de Chars. — De Ferrière (1080-1357).

C'est vers la fin du XIe siècle que les attaques réciproques des français et des anglais devenant plus vives, ils construisirent cette ligne de forteresses opposées les unes aux autres : Boury, Chaumont, Trye, Neaufle, Dangu, Saint-Clair-sur-Epte, etc. *Chars* possédait alors évidemment une maison forte ; du reste il ne se trouvait

(1) *Rec. des Hist. de France.*

pas sur la frontière immédiate, mais à 4 ou 5 lieues seulement. Il ne parait pas que ses seigneurs, qui étaient alliés à ceux de Boury, comme le montre une charte de 1105 citée plus loin, fussent à cette époque hors du parti des français.

Nous voyons, en 1104, un Guillaume *de Chars* (Willelmus de Carz), figurer comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de Boury (Oise), charte qui fut déposée sur l'autel de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Il est probable que le château de Chars n'existait pas à cette époque tel que nous le voyons actuellement, car il fut brûlé, avec plusieurs autres, vers 1198, par Richard-Cœur-de-Lion, dans les incursions qu'il faisait autour de la forteresse de Gisors pour exercer des représailles sur les terres du roy de France. Du reste, le nom de *Château-Gaillard*, qu'il porte encore actuellement, indique bien qu'il a été rebâti postérieurement à 1196, date de la fondation, par Richard, de la forteresse des Andelys.

Cette charte de 1104, citée par dom Estiennot (1), est le plus ancien document connu où soit cité le nom d'un seigneur de Chars ; quant à celui de la localité, on a vu qu'il était connu dès le VIII[e] siècle.

Il résulte d'un document, conservé en original aux archives de l'Eure, que, le jour de la Pentecôte de l'an 1105, dans l'église Notre-Dame de Rouen, et pendant la messe, un nommé Raoul de Boury, fils de Walbert de Boury, vint, en présence de l'archevêque Guillaume, de ses archidiacres, de tout son clergé et d'un grand nombre des habitants de Rouen, déposer sur l'autel un couteau en signe de la restitution qu'il faisait à la cathédrale de

(1) *Cart. de Saint-Martin de Pontoise*, Paris, 1860.

cette ville, des terres de Gisors que son père et lui-même, après la mort de celui-ci, détenaient injustement sous le poids de l'excommunication.

L'archevêque, placé devant l'autel, releva Walbert de Boury de l'excommunication prononcée contre lui, puisque Raoul confessait sa faute et celle de son père.

Ensuite, d'un commun accord et à un jour donné, l'archevêque de Rouen, Raoul de Boury et sa famille se rendirent à Vesly, et là, Raoul y renouvela la restitution en remettant un bâton entre les mains du prélat; la mère de Raoul et ses trois frères, Walbert, Eustache et Albéric, étaient présents, ainsi que son neveu, *Enguerrand*, fils de *Guillaume de Chars*, lesquels donnèrent leur consentement à cette restitution (1).

Cette charte permet de faire remonter à 1080 environ la plus ancienne mention qui soit faite d'un seigneur de Chars, car Guillaume, qui était le père d'Enguerrand, devait évidemment vivre à cette époque.

En l'an 1124, *Chars* fut compris dans la cession faite à Guillaume, fils de Henri Ier, roy d'Angleterre, à l'occasion de son mariage avec une sœur de la reine de France. Il obtint Pontoise, Chaumont, Mantes et le Vexin français; mais cette cession ne dura pas longtemps, car après la mort de Henri Ier, sa fille Mathilde céda de nouveau le Vexin à la France, malgré Étienne de Blois, successeur de Henri (1126).

Hugues II, comte de Gisors, décédé vers 1142 et inhumé dans l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, donna à cette abbaye les droits de mouture de ses moulins de Gisors

(1) Voici le passage de la charte originale :
« Ubi tunc interfuerunt, hanc redditionem concedentes, ex parte « Radulfi : mater ejus et fratres ejus, videlicet Walbertus, Eustachius et Albericus, *ingelrannus* nepos ejus, filius Willelmi de « CARZ. »

et de Bézu-le-Long. Nous voyons figurer entre autres témoins de cette charte, Hugues de Marines et Thibaut, son fils, Gautier de Marines et Girard *de Chars* (1).

Le XII[e] siècle fut une époque malheureuse pour les habitants des deux Vexins : de continuels combats de village à village, le vol, le pillage, l'incendie, aucune sécurité pour les cultivateurs, dont les moissons étaient dévastées ou brûlées. Il est vrai qu'il ne faut pas se représenter le pays comme il est maintenant : alors, les bois et les friches couvraient une grande partie du territoire ; néanmoins, les hommes pris dans les campagnes étaient menés comme des troupeaux de moutons là où il y avait des travaux à accomplir, des places fortes à bâtir, des pierres à extraire pour des murailles. C'est ainsi sans doute que le château de Chars fut bâti. Du reste, on voit que le bétonnage du centre de ses murs est fait de pierres ramassées sur le sol : elles sont parfaitement reconnaissables.

On voit dans le cartulaire de dom Estiennot que du temps de Guillaume, II[e] abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui vivait de 1153 à 1158, *Osmont de Chars* et sa femme Ehremburge donnent la moitié de la dixme de Grisy.

En 1157, Mathilde, veuve de Hugues II de Gisors, étant tombée malade à *Chars*, fit venir Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui lui administra les derniers sacrements. Alors elle légua à son abbaye, pour le repos de son âme, de celle de son mari et de celle de ses ancêtres, un marc d'argent à prélever annuellement le jour de Pâques sur le revenu des biens qu'elle possédait en Angleterre. Mais étant devenue moins malade,

(1) Dom Estiennot.

elle se fit transporter à l'abbaye de Saint-Martin, où elle mourut peu de temps après, et où elle fut inhumée à côté de son mari.

En 1175, les religieux, ne pouvant toucher régulièrement ce marc d'argent en pays étranger, vinrent trouver Jean de Gisors, qui leur accorda en échange 50 sous parisis à prélever sur le revenu du four banal de Gisors (1).

En 1167, Louis le Jeune, ayant inopinément attaqué plusieurs villages du Vexin normand, l'armée anglaise entra dans le Vexin français où, entre autres dégâts, elle brûla Chaumont et tous les villages voisins, Chars fut du nombre.

En 1183, on voit figurer parmi les témoins de la charte par laquelle Thibault de Gisors donna à l'abbaye de Saint-Martin le bourg situé hors de la porte du château de Pontoise, un certain Thibault, *prévôt de Chars* (2), c'est ce même Thibaut de Gisors, qui donna à l'abbé de Saint-Denis la moitié de la dîme de l'église de Chars, ce qui causa plus tard de nombreux et longs procès entre cet abbé et les seigneurs du lieu. Nous en reparlerons.

La fin du XIIe siècle fut marquée par de nombreuses guerres dont les Vexins français et normands furent le théâtre (3). En 1198, Richard Cœur-de-Lion poursuivait Philippe-Auguste devant Gisors, celui-ci tomba dans l'Epte et faillit s'y noyer : à cette occasion, Philippe fit orner le pont où avait eu lieu l'accident d'une statue de la Vierge, toute dorée, en mémoire de quoi ce pont fut appelé le *Pont doré*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui.

Poursuivant le cours de ses succès, Richard assiégea et prit les châteaux de Courcelles et de Boury; quel-

(1) Dom Estiennot, cart. de Saint-Martin.
(2) Id. Id.
(3) Dom Bouquet, *Rec. des Hist. de France*, t. XVII, p. 468.

ques jours après, ayant partagé son armée en plusieurs corps, il assiégea simultanément plusieurs places des deux Vexins. Dans une de ces expéditions, conduite par lui-même, ayant pris le château de Serifontaine, il le livra aux flammes, ainsi qu'un grand nombre de villages du Vexin français, parmi lesquels il faut encore compter Chars, de sorte qu'il ne resta plus au roy de France que Gisors, Neaufle et Neufmarché.

L'année suivante, 1199, la paix fut signée et bientôt suivie de la mort de Richard, qui arriva devant le Château de Chalus en Poitou. C'est à cette époque que le château de Chars fut reconstruit, et qu'il prit le nom de *château Gaillard*, sous lequel il est encore connu aujourd'hui, en mémoire du château Gaillard près des Andelis, bâti par Richard Cœur-de-Lion.

En 1201, Jean de Gisors donna à l'abbaye de Saint-Denis trois pains de froment à prendre au moulin de Noisement (1).

En 1205, ce même Jean de Gisors rendit à Philippe-Auguste un aveu et dénombrement général de ses biens, parmi lesquels nous remarquons : Romesnil, Neuilly-en-Chars, Moussy, le Bellay, *Chars*, toutes localités limitrophes de cette dernière (2).

Pendant près d'un siècle, le Vexin jouit d'une tranquillité relative, les Anglais étaient expulsés de la Normandie, et le théâtre de la guerre se trouva transporté ailleurs.

En 1211, *Pierre de Chars* (de Chartio), est témoin d'une charte par laquelle Gautier de Santeuil cède à l'église Saint-Remi de Marines, le droit de champart sur la terre du champ dolent sise à Marines (3).

(1) Cartul. manuscrit de Saint-Denis, Arch. nationales.
(2) V. l'*Hist. de Boury et celle de Gisors*, par Hersant, 1857 et 1860.
(3) Archives de l'Oise à Beauvais.

En 1220, vivait un certain *Thibaut de Chars*, neveu de Thibaut de Bouconvilliers (de Boscovillari) (1).

En 1221, *Pierre de Chars*, *Miles* (chevalier) et autres, sont exécuteurs testamentaires de Jean de Beaumont. En 1223, une lettre de ces mêmes personnages rappelle une donation faite au prieuré de Saint-Aubin-de-Chambli (2).

Vers 1235, *Thibaut de Chars*, chevalier, avait pour femme Eremburge, et pour frères *Guillaume de Chars*, mari de Pétronille, et *Philippe de Chars*, mari d'Emeline,

En 1244, *Hugue de Chars*, chevalier, mari d'Ade, portait dans ses armoiries une bande chargée ou *frettée* de sautoirs de gueules.

En 1246, vivait *Pierre de Chars*, chevalier, fils de Thibaut (3).

En 1248, on trouve un *Hugue de Chars* (Hugo de Chartio) *Miles*, qui figure comme témoin dans une charte de l'abbaye de Gomerfontaine (4).

Ces listes de témoins de chartes sont bien précieuses. Car en l'absence de l'historien, ou même de faits et gestes remarquables de ces seigneurs, elles permettent d'en rétablir la suite et d'affirmer leur existence par un témoignage irrécusable.

En 1250, Guillaume de Gisors partage, par un arrangement, les bois de Chars entre lui et l'abbaye de Saint-Denis (5).

En 1306, Jeanne de Gisors, fille de Guillaume, seigneur de cette ville, épousa Henri de Ferrière, qui de-

(1) Charte originale, Archives nationales.
(2) Papiers de dom Grenier, Biblioth. nationale.
(3) Arch. du président Lévrier.
(4) Louvet, *Anciennes remarques sur la noblesse du Beauvaisis*, Paris, 1540.
(5) Cartul. manuscrit de Saint-Denis, Arch. de Paris.

vint par là seigneur de Chars. Cette famille portait : *d'hermine à la bordure de gueules chargée de huit fers à cheval d'or* (1).

Cet Henri de Ferrière était fils de Pierre de Bretagne, et petit-fils de Louis VIII. C'est sa fille, Jeanne de Ferrière, femme de Jean d'Evreux, qui fut la première fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Chars. Son cœur fut déposé dans l'église même de Chars. Le tombeau fut restauré en 1638 par Marguerite de la Guesle; il était orné de sa statue et de celle de Pierre d'Aumont le Hutin, second fondateur de l'hospice.

En 1346, la guerre éclata entre Philippe VI de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre, et le 26 août se livra la désastreuse bataille de Crécy. Cette guerre avait été précédée d'une disette telle, que, selon un chroniqueur, « les gens étaient contraints de brouter l'herbe et de se nourrir de racines. » Cette famine avait été suivie d'une peste (1343). Ces deux fléaux exerçaient simultanément leurs ravages. Les détails donnés par les historiens du temps font frémir et seraient à peine croyables si ceux-ci n'étaient unanimes.

A la suite de ces désastres, le Vexin français eut beaucoup à souffrir des exactions de Charles le Mauvais, comte d'Evreux, qui le ravagea à plusieurs reprises. Ce ne fut qu'en 1378, que Duguesclin, en expulsant les Anglais d'une partie de la Normandie, rendit quelque tranquillité aux habitants de Chars et des places voisines de Gisors. On sait que c'est dans les environs de Beauvais que la Jacquerie de cette époque avait pris naissance.

(1) Hersant, *Hist. de Gisors.*

§ 3. — D'Aumont, de Rouville (1357-1586).

A cette époque, le 6 juin 1357, Régnault de Trie, dit *Billehaut*, vend la terre de *Chars* à Pierre Ier d'Aumont qui, trois jours après, en rend foi et hommage à l'abbé de Saint-Denys (1).

C'est de cette année (1357) que date l'introduction de la terre de Chars dans la famille des sires d'Aumont. Cette famille est très ancienne et elle est originaire de Flandre : en 1076 nous voyons cité un Philippe d'Aumont, qui figura avec honneur au tournoi d'Anchain, près de Douai, privilége réservé à ceux qui prouvaient, par pièces authentiques, seize quartiers de noblesse (2).

Elle vint ensuite se fixer dans la Picardie, et ses membres fondèrent (1218) l'abbaye de Notre-Dame de Ressuns ou Ressous, en Thelle. C'était une abbaye de Prémontrés, située entre Méru et Beauvais : on y voyait plusieurs de leurs tombeaux. Nous verrons plus tard le Ressons figurer avec plusieurs des seigneuries possédées par les d'Aumont, dans les titres du dernier baron de Chars.

Si l'on en croit l'inscription placée dans l'église de Méru sur la tombe de Ferry d'Aumont, mort en 1526, ils étaient seigneurs d'Aumont, la Neuville-d'Aumont, Berthecourt, Villers-sur-Thères, Amblainville, Enonville, Berville, Boulènes, Agnicourt, Lardières, Corbeilcerf, Andeville, Crèvecœur, Soubriant, Larcy, *Chars*, le Bouccaut, Moncy-le-Perreux, Santeuil, Vignacourt,

(1) Dom Cafiot, *Trésor généalogique*, publication très rare du siècle dernier, qui n'a eu qu'un volume, celui de la lettre A.
(2) La Chesnaie-Desbois, art. d'Aumont.

Courcelles-sur-Viône, Jouy-la-Fontaine, le fief de Clercellis, à Pontoise, et seigneurs châtelains de Méru : lieux situés tous en Picardie ou dans le Vexin français. Ils furent en outre, pendant le XVe et le XVIe siècle, gouverneurs du château de Boulogne-sur-Mer, de père en fils.

La filiation sûre des sires d'Aumont ne remonte, selon Lachesnaie des Bois, qu'à 1248, époque où on trouve un Jean Ier d'Aumont, qui eut pour fils Jean II d'Aumont, lequel mourut en 1300. En 1328, Jean III d'Aumont assiste à la bataille de Bouvines et à diverses autres batailles. C'est le père de Pierre Ier.

Les d'Aumont portaient : *d'argent au chevron de gueules accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe* (1).

Pierre Ier d'Aumont, le premier qui posséda la baronnie de Chars, était conseiller et chambellan des rois Jean et Charles V. « Il servit dès 1347, il était l'un des quatre chambellans de Normandie en 1350. Il fut envoyé en cette qualité vers le roy avec Robert de Saint-Venant, le 31 juillet 1355. Il servit en l'ost de Breteuil sous ce prince avec deux chevaliers et huit écuyers, du 5 mars 1355 au 12 octobre 1356.

« Il se trouvait en 1357, au mois de septembre, au siége de Honfleur, sous Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault; nous avons vu que c'est cette année-là qu'il devint sire de Chars. Il fut établi capitaine du château de Neaufle avec vingt-quatre écuyers et douze arbalétriers à 5,000 écus par an, le 22 décembre 1359. Ce traitement équivaut à 100,000 francs au moins de notre monnaie. Le roy lui donna en outre, le 13 juin 1363, en reconnaissance de ses services, et pour *le relever de plusieurs*

(1) Une branche de la famille d'Aumont existe encore aujourd'hui; celle des d'Aumont de Villequier.

griefs et dommages qu'il avait soufferts par les grandes et excessives rançons qu'il avait payées pendant les guerres, les terres de Sacquainville et de Bérangeville, confisquées sur Pierre de Sacquainville, exécuté à mort dans la ville de Rouen.

« Il commandait dix hommes d'armes en garnison du château de Vernonnet, qu'il fit payer de leurs gages le 28 janvier 1364, et quatre autres le 26 mars 1307, « à lui accordez pour la garde de ses chasteaux et de ses forteresses, » selon la teneur de l'édit qui les lui donnait.

« Lors du mariage de son fils, Pierre le Hutin, que nous verrons tout à l'heure fonder l'Hôtel-Dieu de Chars, le roy le gratifia de 400 livres. Ce mariage fut célébré le 20 juin 1367. L'année suivante, le roy lui donna encore 300 francs d'or, et même par la suite il obtint plusieurs autres gratifications. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, le 19 avril 1376.

« Il mourut le 10 avril 1381 et fut enterré à l'abbaye de Ressons. Le roy Charles VI fit faire, depuis, ses obsèques à l'église des Célestins de Paris, le 4 juin 1386.

« Sa femme, Jeanne du Déluge, fut gouvernante du roy Charles VI. Le roy lui fit donner, le 13 juin 1369, *un hanap à pied couvert*, en considération de ses services. De plus, elle eut 300 livres pour l'épervier ou lit du Dauphin, qui lui appartenait de droit, et qu'il voulut racheter; elle mourut en 1392, laissant cinq enfants dont Pierre II d'Aumont, dit le Hutin (1). »

C'est en 1371, que Pierre Ier d'Aumont fonda l'Hôtel-Dieu de Chars; plus tard, en 1394, cette donation fut confirmée et considérablement augmentée par son fils

(1) Le P. Anselme, *Histoire générale de la Maison de France et des pairs du Royaume*, Paris, 1728.

Pierre le Hutin. Nous verrons plus loin la charte de fondation qui fut donnée par ce dernier.

En 1397, il fut nommé porte-oriflamme du roy. Cette nomination fut faite par le régent, car on sait que depuis 1392, le malheureux Charles VI avait perdu la raison. Pierre le Hutin eut pour traitement 1,000 francs d'or, environ 200,000 francs de notre monnaie. Son surnom provint de ce qu'il batailla continuellement pendant plus de 40 ans. Il mourut en 1413, selon le religieux de Saint-Denis, qui a écrit l'histoire de Charles VI.

Deux des filles de Pierre le Hutin furent abbesses du monastère de Saint-Paul-lès-Beauvais. C'étaient Jeanne III (1390-1394), et Colette Ire d'Aumont (1394-1405). Une de leurs tantes, Marguerite Ire d'Aumont, avait occupé la même dignité de 1340 à 1364 ; cette particularité ne fut peut-être pas étrangère à la fondation de l'hôpital de Chars par les membres de cette maison. Il faut lire dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Paul, par M. l'abbé Deladreue, curé de cette localité, le récit émouvant des malheurs de ces temps calamiteux.

En 1409, Pierre III d'Aumont, porte-oriflamme du roy Charles, dignité réservée autrefois aux anciens comtes du Vexin, donne de nouveaux biens à l'hospice de *Chars;* la mémoire de ce seigneur, ainsi que celles de ses prédécesseurs et de ses descendants, nous a été conservée par la mention qui est faite de leurs bienfaits dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Voici ce que dit Félibien touchant l'oriflamme :

« A la guerre, l'oriflamme estoit porté en avant de tous « les autres drapeaux. Cet estendart estoit fait en forme « de bannière ancienne à trois pointes avec des houppes « vertes sans franges d'or. Quelques-uns croyent qu'on lui « donna ce nom, parce qu'il estoit d'une étoffe de soye

« de couleur d'or et de feu, et d'autres parce qu'il estoit « attaché à une lance dorée. Quoy qu'il en soit, cet « étendart estoit regardé avec un certain respect, jus- « que-là que quelques auteurs l'ont voulu faire passer « pour un présent du ciel. L'abbé le bénissoit par une « oraison qui se lit encore dans un ancien manuscrit de « saint Denis, contenant les cérémonies du sacre de nos « rois. Celui qui portoit l'oriflamme se tenoit pour fort « honoré de cette fonction. C'estoit autrefois un droit ré- « servé aux seuls comtes du Vexin, soit en qualité d'a- « voués de Saint-Denys, soit comme premier homme-lige « et premier vassal de l'abbaye.

« Le baron recevait l'oriflamme des mains de l'abbé, « lorsqu'il estoit nécessaire de prendre les armes, pour la « défense du royaume en général. Nos roys ne portaient « pas eux-mêmes l'oriflamme, mais après l'avoir pris sur « l'autel ou l'avoir reçu des mains de l'abbé, comme il « est expressément marqué de Philippe le Hardy, ils la « mettoient aux mains du vaillant chevalier qui faisoit « serment de la conserver et de la rapporter au même « lieu (1).

Les rois la portaient aussi quelquefois autour de leur cou sans la déployer, plus tard la dignité de porte-oriflamme fut remplacée par celle de connétable, de sorte qu'on peut dire que celui qui la possédait était le premier homme du royaume, après le roy (2).

Pierre d'Aumont, le porte-oriflamme, eut pour successeur Jean IV, le Hutin, échanson du roy : mais celui-ci s'attacha au duc de Bourgogne. Il fut tué à la bataille

(1) Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denys.*

(2) On lit encore dans la *Chron. de Flandre* (mss. Bibliot. nat., n° 8380, fol. 184) : L'oriflambe estoit d'un vermeil samit à fachon de gonfanon à trois queues, et si avoit entour fringes et houppes de soye verte.

d'Azincourt (1415). On sait qu'il est bien peu de familles nobles qui n'aient eu un ou plusieurs de leurs membres tués dans cette bataille si funeste à la France. C'était en ce temps que la France était déchirée par les factions, et que Bourguignons et Armagnacs se disputaient le pouvoir.

A Jean IV d'Aumont succéda Jacque son fils, conseiller et chambellan de Philippe le Bon (1).

En 1419, quatre ans après la bataille d'Azincourt, un parti de troupes anglaises, sous la conduite du duc de Clarence, vint mettre le siége devant Gisors. La ville et la citadelle furent défendues, avec énergie, par David de *Gouy* et Lionel de Bournonville, alors gouverneurs de Gisors. Mais le nombre des assiégeants rendit tous les efforts inutiles. Le siége dura trois semaines, et la ville se rendit en mars 1419.

Les châteaux fortifiés des environs se rendirent aussi, à la même époque, et la bannière anglaise flotta à Trye, Chaumont, Boury, *Chars*, etc. Les villages voisins de Gisors furent incendiés (2).

Cependant les seigneurs finirent par accepter de bonne grâce la domination anglaise, qui du reste ne paraît pas avoir été bien exigeante; car, en 1433, un certain Pierre d'Aumont, garde de l'oriflamme du roy de France, était *baron de Chars*, et bien que son grand-père, Jean IV le Hutin, eût été tué par les Anglais à la bataille d'Azincourt (1415), comme nous l'avons vu plus haut, il se reconnaissait en même temps vassal de la reine d'Angleterre, qui était dame de Pontoise (3).

Il fit même don à l'hospice de plusieurs terres et biens.

(1) Grave, *Hist. de Méru.*
(2) Hersant, *Hist. de Gisors.*
(3) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Jacque d'Aumont, son fils, lui succéda ; il obtint de l'archevêque de Rouen l'administration de l'hôpital de Chars (1). On conviendra que cela lui était bien dû (1456).

On sait que c'est en 1441, que le roy de France reprit Pontoise. L'année suivante, les Anglais étaient définitivement chassés du Vexin.

En 1498, Pierre d'Aumont, chambellan du roy, *baron de Chars*, donne des biens à l'hospice (2).

En 1521, Ferry d'Aumont, garde de l'oriflamme, *baron de Chars*, de Méru, etc., donna aussi des biens à l'Hôtel-Dieu (3). C'est celui dont nous avons vu plus haut l'épitaphe, et qui est enterré dans l'église de Méru. Il n'avait pas d'enfant mâle, et ne laissa que deux filles, dont la deuxième épousa Claude de Montmorency, et l'aînée ayant pris pour mari Louis de Rouville, grand veneur de France, la baronnie de Chars passa alors dans cette maison de Rouville (4).

Les de Rouville, famille d'une noblesse assez récente, relativement aux d'Aumont, portaient :

D'azur à deux goujons adossez d'argent, semé de billettes d'or (5).

Le père Anselme veut que les goujons soient *de même*, c'est-à-dire d'or.

De 1521 à 1586, on trouve (6) la trace de trois de Rouville, *barons de Chars*, ce sont :

1° Louis de R., gendre de Ferry d'Aumont (1521).

2° Louis de R., chevalier de l'Ordre, gouverneur de

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Id. Id.
(3) id. Id.
(4) Id. Id.
(5) Audiguier de Blancourt, *Noblesse de Picardie*.
(6) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Dieppe (1548). C'est sous ce seigneur qu'en 1545, au mois d'octobre, François Ier donna par lettres-patentes le droit de fermer le bourg de murailles et de ponts-levis. Le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours, car un *lieu dit* du village, non loin des ruines du vieux château, porte encore le nom significatif de *Derrière-les-Murailles*, et dans le terrier de 1715, il est question des *clôtures* du village de Chars.

3° Enfin, Louis de R., septième du nom, le huguenot (1568).

C'est ce seigneur qui, rompant avec la tradition de ses ancêtres, transféra l'Hôtel-Dieu. En 1566, il était situé dans l'enceinte du vieux château : Louis de Rouville voulant se débarrasser de ce voisinage, fit constater par le lieutenant général du bailliage de Pontoise la commodité qu'il y avait de le rebâtir ailleurs (1567); puis, selon la coutume féodale qui voulait qu'aucune construction ni même aucune appropriation de château ne se fît sans la volonté royale, Charles IX donna des lettres-patentes, et, en 1568, l'Hôtel-Dieu fut transféré à l'endroit où il est encore actuellement (1).

Louis de Rouville le Huguenot se fortifia donc dans le château de Chars, mais ses descendants n'en jouirent pas longtemps. Nous allons bientôt voir qu'il fut détruit dans les guerres de la fin du XVIe siècle.

La tradition veut que, poursuivi par ses ennemis, Calvin soit venu résider dans les environs, au château d'Hazeville, commune de Wy, petit village situé à trois lieues environ de Chars, et dans une position qui domine tous les environs. Il résida chez le seigneur du lieu, qui aimait Calvin, disait-il, parce qu'il lui *apprenait*

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Chars.

du nouveau. Peut-être aussi fit-il des prosélytes parmi les seigneurs des environs.

On montre encore le pavillon où il écrivit, dit-on, ses *Institutions chrétiennes.* Le manuscrit s'en était même conservé dans la famille de ce seigneur, mais l'un d'eux, nouveau converti, et à l'instigation du curé d'Averne, village voisin, le brûla (1) : bel auto-da-fé ma foi, et bien profitable à la religion !

Un lieu voisin reçut le nom d'*Enfer* à cause du grand nombre d'hérétiques qui s'y trouvaient. Calvin mourut en 1564.

Louis de Rouville, lui non plus, ne laissa qu'une fille. La baronnie de Chars passa alors dans la maison de la Guesle (1586).

§ 4. — De La Guesle, Séguier d'O (1586-1651).

Après l'illustre famille d'Aumont et celle de Rouville, nous voyons la terre de Chars arriver dans la maison de La Guesle. Mais maintenant ce n'est plus par les armes que lui viendra son illustration, c'est par la parole.

Cedant arma togæ.

La famille de La Guesle (2) est une ancienne famille originaire de l'Auvergne. Son illustration commença dans la robe par Jean de La Guesle. Ce dernier dut son élévation à la place de président à mortier au parlement

(1) Dom Duplessis.

(2) De La Guesle, *d'or au chevron de gueules accosté de trois huchets de sable, deux en chef et un en pointe, virolez d'argent, engrelés de gueules.* (Selon Audiguier de Blancourt et Blanchart, éloges de tous les prem. présid. au parlem. de Paris. (Paris, 1645.)

de Paris, à la prudence avec laquelle il s'acquitta de négociations délicates pendant le règne de Henri III.

Lors de la journée des barricades, la chambre du parlement le députa auprès du roy pour l'assurer de sa fidélité. Bientôt il se retira dans sa terre de Laureau, en Beauce. près d'Épernay et y mourut peu de temps après (1588) (1).

C'est son fils, Jacques de La Guesle, qui obtint la succession de la place de procureur qu'occupait son père lorsqu'il passa président à mortier le 7 janvier 1583. Il était né en 1557 (2). En 1586, il épousa Marie de Rouville et devint ainsi *baron de Chars.*

Notons aussi que vers cette époque, c'est-à-dire en 1587, on trouve dans Noël Taillepied le passage suivant de sa description du Vexin et de ses principales illustrations :

« Le procureur du roy général au parlement de Paris « visite souvent ses domaines de *Chars*, du Bellay et « autres lieux qui lui appartiennent. »

C'est évidemment de Jacques de La Guesle qu'il est ici question.

Jacques de La Guesle remplissait sa place avec beaucoup de fermeté et de zèle. Après la journée des barricades, il voulut quitter Paris, où l'autorité du roy n'était plus respectée, mais reconnu à l'une des barrières malgré son déguisement, il fut arrêté et conduit à la Bastille. Aussitôt qu'il eut recouvré la liberté, il se hâta d'aller rejoindre Henri III, alors au château de Saint-Cloud.

(1) Blanchart, *Éloge de tous les Présidents au Parlement de Paris.* Paris, 1645.

(2) En 1578 on voit, dans le *Journal de Henri III,* qu'il figure comme surintendant dans la commission chargée de surveiller la construction du Pont-Neuf à Paris, par Androuet du Cerceau.

Il paraît que, allant, la veille de l'assassinat du roy, de sa maison de Vaucères à celle de Saint-Cloud, Jacques de La Guesle rencontra Jacque Clément sur son chemin. Ayant su de lui qu'il avait des choses très importantes à dire au roy, il le fit monter en croupe derrière son frère qui l'accompagnait, le mena à Saint-Cloud et l'hébergea même chez lui jusqu'au lendemain.

Ce fut encore lui qui introduisit l'assassin auprès de Henri III. On peut lire tous les détails de cet assassinat dans les mémoires du temps, notamment dans le *Journal de Henri III* de P. de l'Estoile et dans la lettre qu'il publia lui-même sur cet acte de scélératesse.

Voici ce qu'il en écrivit peu de temps après le coup, rapporté par l'auteur de la *Fatalité de Saint-Cloud*, le Père Bernard Guyart :

« Le malheureux assassin, se tenant ferme auprès du « roy (après avoir donné le coup de couteau), j'eus « crainte qu'il n'eut encore quelqu'arme de cachée, ce « qui me fit mettre l'épée au poing, et, lui baillant des « gardes contre l'estomach, je le poussai et le jettai « dans la ruelle. Sur ce bruit, arrivent les ordinaires, « desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il était, « incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je « leur criasse plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer. »

Certains historiens ont prétendu que l'assassin avait été tué par Jacques de La Guesle lui-même ; on voit qu'il n'en est pas précisément ainsi. Cela, du reste, se serait mal accordé avec ses fonctions de procureur général ; un magistrat peut juger le crime, mais il ne le punit pas par lui-même.

Cependant Henri IV, qui succédait par le fait à Henri III, était obligé de mettre le siége devant Paris (1589) : il fut deux fois repoussé. Il se vit alors obligé

d'entreprendre la campagne de Normandie et de conquérir son royaume les armes à la main. Une première fois il s'était emparé de Pontoise (1589), mais Mayenne le reprit (1590). *Chars* tenait alors pour la ligue, comme tout le pays environnant, du reste. Les temps étaient calamiteux, des partis de soldats prenaient la guerre pour prétexte à leurs pillages. Il faut lire, dans les mémoires du temps, les détails de leurs voleries.

C'est entre la prise de Gisors (1591), et celle de Pontoise (1593), que Henri IV trouva le temps de lancer, par lui-même, ou par un de ses généraux, quelques volées de pièces de canon sur les murailles du château de Chars. C'est sur un mamelon voisin, nommé le *Haut de Bray*, que la tradition veut qu'il ait placé ses batteries ; et par le fait, de ce mamelon, situé à 3 ou 400 mètres de distance, on domine parfaitement le château.

Il paraît que le huguenot Louis de Rouville, l'avait fait bien remettre en état, et qu'il résista plus qu'on ne l'aurait cru, car les soldats l'incendièrent. On trouve encore des traces très visibles de feu, sur le mur du côté sud, à l'intérieur.

On découvre aussi de temps en temps, quand on fouille au pied des ruines, des boulets de fer et même des lingots de plomb fondu.

Ce château ayant été ruiné, comme on vient de le voir, Jacques de la Guesle en fit reconstruire un autre à côté de l'église en remontant dans la vallée. Il existe encore, mais masqué dans des constructions nouvelles, élevées il y a quelques années par la comtesse de Rutant. C'était un bâtiment assez gracieux, formé d'un corps de logis en retour, flanqué de deux ailes, et les débris du vieux château furent abandonnés aux ravages du temps.

Jacques de la Guesle ne fut pas moins dévoué à

Henri IV qu'à son prédécesseur, il fit partie du conseil où on décida les mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre, il s'y opposa à l'expulsion des jésuites, demandée par plusieurs des membres.

Il protégeait les Pères de cet Ordre, ce qui donna occasion à Henri IV, après la tentative de Jean Châtel, de lui en faire des reproches, lui rappelant qu'il avait été la cause, involontaire, il est vrai, de l'assassinat de Henri III.

Les ennemis de Jacques de la Guesle, toujours à la piste de ce qui pouvait lui nuire, faisaient courir dans Paris, à ce propos, les anagrammes suivants sur son nom :

Jacques de la Guailė,
Laquais de la ligue.

On y joignait le nom d'Antoine Séguier, également détesté des Parisiens :

Antoine Séguier, Jacques de la Guesle,
Les gens du Roi acquiescent à la ligue (1).

Misérables jeux de mots que l'esprit de parti employait dans ces temps troublés, qui ne manquent pas d'une certaine analogie avec les nôtres.

Vers ce temps fut publié un placard dédié à Jacques de la Guesle, et qui fait partie de la *Chronologie collée ou coupée,* recueil assez rare que l'on voit quelquefois passer dans les ventes d'estampes à Paris, où il se vend de 8 à 900 francs.

C'est une grande feuille d'un mètre environ de large, sur 90 centimètres de hauteur. Elle contient dans un carré de 18 cases de long, sur 8 de large, 144 portraits des hommes célèbres de France, de Louis XII à Henri IV;

(1) Journal de Henri IV, *passim.*

parmi lesquels naturellement figure celui du président, père de Jacques de la Guesle. Ce carré est entouré d'un texte imprimé, en tête duquel se trouve la dédicace suivante :

« A très généreux, très prudent messire Jacques de la « Guesle, seigneur de Laureau, *Chars*, Marigny, Vaillé « et Bellay, conseiller du roy en ses conseils privé et « d'estat, et procureur général en sa cour de parlement. »

Elle est signée : — Jean Le Clerc (1).

Malgré tous les efforts de ses ennemis, qui pressaient le roy de le renvoyer, allant jusqu'à l'accuser d'avoir donné le coup de couteau de Jacques Clément (2), Henri IV, qui appréciait son zèle et ses talents, ne voulut pas y consentir, et ce magistrat mourut en exercice à Paris, le 3 janvier 1612.

Il avait publié, l'année précédente, le recueil de ses *Remontrances*, gros in-quarto. On a encore de lui une *Lettre sur l'assassinat de Henri III*, un *Traité en forme de contredit touchant le comté de Saint-Pol*. On a imprimé à la suite des *Remontrances faites à la reine d'Angleterre au sujet de Marie, reine d'Ecosse*, le *Récit du procès fait au maréchal de Biron*, enfin un *Discours touchant la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois*. Manuscrit à la Bibliothèque de Paris (3).

Par lettres-patentes datées du mois de janvier 1605, la terre de Chars fut érigée en baronnie par Henri IV, en faveur de Jacques de la Guesle (4) : le roy Louis XIV confirma aussi plus tard cette érection.

(1) Recueil factice de P. de l'Etoile, intitulé : *Les belles figures et drôleries de la Ligue*, in-f° à la Bibliothèque.

(2) *Journal de Henri III et Henri IV*, passim ; — *Fatalité de Saint-Cloud*, etc.

(3) Biographie générale des frères Michaud.

(4) *Dictionnaire géograph. des Gaules*, par l'abbé Expilly (1762), art. *Chars*.

Le procureur général avait marié sa fille Marguerite avec Pierre III Séguier, conseiller au parlement, maître des requêtes, appartenant à la tige principale de cette illustre famille (1).

On trouve, dans Tallemant des Réaux, une note de l'historiette de Mme de Luynes, femme du baron de Chars, qui concerne son père, P. Séguier du Soret, aussi baron de Chars, mais qui en dit peu de bien, quoi qu'il en soit, voici cette note :

« Cet homme estoit le plus indigne de vivre qui fut ja-« mais. Il avoit esté conseiller au parlement, son père « estoit mort président à mortier (2), mais il quitta la « robe et prit l'espée, luy qui n'estoit qu'un poltron. Il « espousa la fille du procureur général Jacques de la « Guesle (3), de cet homme qui pensa mourir de regret « d'avoir introduit, quoiqu'innocemment, le moine qui tua « Henri IIIe. Or M. de la Guesle estoit gentilhomme et « avoit un frère qui parvint à commander le régiment de « Champagne. C'estoit beaucoup en ce temps-là, cet « homme fit quelque fortune, et acheta le marquisat d'O. « Il n'avoit point d'enfants. Mme de Soret estoit une de ses « héritières, car elle avoit une sœur. Soret, d'impatience « d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes cho-« ses, et enfin luy fit tirer un coup d'arquebuse comme il « venoit de Saint-André (des Arts), dont un gentilhomme « qui estoit avec luy fut tué. On avera que Soret avoit « fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le vou-« lut pas permettre, et mesme, Soret étant mort, il fit « Mme de Soret son héritière, et la terre d'O lui revint. « Depuis on l'appela la marquise d'O. »

(1) Séguier, *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un mouton de même.*
(2) Le fils du Séguier de la *Chronologie collée.*
(3) Baron de Chars.

C'est elle qui figure sur une inscription dans l'église. Bien qu'il ne faille pas consulter Tallemant, pour voir le XVIIe siècle en beau, je l'ai cité, parce qu'on y trouve des renseignements qu'on ne trouve que là, sur des personnages dont la grande histoire ne parle pas. Du reste, nous verrons que la femme du marquis d'O s'était séparée de lui, ce qui semblerait donner raison à Tallemant.

De 1611 à 1630, les habitants de Chars eurent à soutenir deux longs procès, pour l'administration de l'hospice. Nous en parlerons avec détails, dans le chapitre de l'Hôtel-Dieu ; qu'il nous suffise de savoir maintenant qu'ils finirent par l'emporter sur la religieuse directrice, qui était soutenue par le baron de *Chars*, ou plutôt par sa femme, séparée de biens, Marguerite de la Guesle.

Bien qu'il fût séparé de sa femme, celle-ci lui donne, dans une inscription de l'église que nous rapportons plus loin, le titre de *baron de Chars* (1628). Lorsqu'il fut mort (1638), sa veuve devint seigneur en titre de Chars. Elle présenta en cette qualité le curé Pasquier (1649) (1). Elle figure encore sur le terrier des Essarts (1649) et sur un autre acte en 1650 (2).

Il ne paraît pas que, pendant les guerres de la Fronde, Chars ait joué un rôle quelconque, ses murs et son château avaient été rendus inoffensifs par Henri IV, et ce n'était certainement pas le nouveau qui pouvait faire quelque résistance.

Et puis, le sort de la ville de Quillebœuf était présent à tous les esprits. Le comte d'Harcourt, si on en croit une pièce imprimée que je possède, la fit piller, brûler entièrement, et noya tous ses habitants dans la Seine, en février 1649, pour la punir de sa résistance.

(1) Archives de la Commune.
(2) Archives de Rouen.

Une autre pièce imprimée, que m'a communiquée M. Lebastier de Téméricourt, est intitulée :

« Récit véritable de ce qui s'est fait à l'entrevue du « prince de Condé avec M. de Longueville, au château « de Bouconvilliers, le 14 avril 1649. »

Il s'agit de la paix qui fut signée à cette date.

Bouconvilliers touche au terroir de Chars, il est probable que le pays était tranquille, puisqu'on le choisissait pour une entrevue entre les grands seigneurs chargés de négocier la paix.

§ 5. — De Luynes, De Créqui (1651-1706).

Le 13 septembre 1651, Marie Séguier, fille de Pierre III Séguier, marquis d'O, et de Marguerite de la Guesle, épousa le duc de Luynes, Charles-Honoré d'Albert, marquis d'Albert, duc de Chevreuse et de Marigny, pair de France (1). Il devint par sa femme baron de Chars, de Bercagny, du Bellay. On le voit figurer en cette qualité dans les archives de la fabrique, où il prend avec les marguilliers de Saint-Sulpice un arrangement par lequel ceux-ci lui cèdent divers droits seigneuriaux (1662) (2).

Il vendit, en 1666, aux hospices de Paris, la ferme du Bois-Franc, et une partie de celle de Bercagny, ainsi que celle du Bellay, en s'en réservant toutefois les droits honorifiques (3).

(1) Il existe du duc de Luynes et de Marie Séguier, sa femme, un portrait gravé par Daret, et contemporain; Daret mourut en 1675.

(2) De Luynes, *écartelé aux 1 et 4 d'or, au lion couronné de gueules, aux 2 et 3 de gueules à 9 macles d'or.*

(3) Papiers de la ferme.

En 1664, il avait présenté un chapelain à l'archevêque de Rouen, pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1).

En 1669, nous le voyons encore prendre le titre de *baron de Chars*, et agir en cette qualité (2).

C'était un homme doux, tranquille et aimant peu le monde, il préférait l'étude et la retraite à tous les avantages que lui promettait sa naissance. En effet, il était l'unique fils du fameux connétable de Luynes. Il était né en 1620.

Nous avons vu tout à l'heure qu'il était pair de France; comme chef de famille, il fut nommé grand fauconnier en 1643, et chevalier des ordres du roy en 1661. C'était aussi un ami du grand Arnaut, et des jansénistes de Port-Royal. C'est à lui que furent adressés, en 1655, les deux fameuses lettres de celui-ci, sur le refus des sacrements, fait à M. de Liancourt, par le curé de de Saint-Sulpice.

Il habita peu le château de Chars, il aimait mieux celui de Vaumurier qu'il avait fait bâtir près de Port-Royal, pour être plus près de ses chers solitaires. Peut-être est-ce à cette amitié qu'il faut rapporter les quelques débris de cette célèbre abbaye, qu'on trouve encore dans les environs de Chars, notamment un Christ dans l'église de Liancourt. Mais à partir de son second mariage avec Anne de Rohan, qui était à la fois sa tante et sa filleule, cette amitié se refroidit. Il vendit la terre de Chars pour payer les dettes de son fils (3), et mourut en 1690.

C'était un écrivain ascétique, on a de lui divers ouvrages, tous de piété ou sur la religion. Nous n'en donnerons pas la liste, assez longue, qu'on trouve du reste dans

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Terrier du fief des Essarts, à Chars.
(3) Du premier lit.

la *Biographie* des frères Michaut, nous citerons seulement le livre intitulé : *Des devoirs des seigneurs dans leurs terres suivant les ordonnances des rois de France*, Paris 1668.

Mais les affaires du duc de Luynes s'étaient embrouillées (1). Nous venons de voir qu'il s'était déjà défait de la terre du Bois-Franc (1666). En 1672, un jugement, rendu à la date du 17 juin, ordonna la vente de la terre de Chars, « saisie sur le duc d'Albert, à la requête de François du Mesnil-Jourdain, seigneur de Bercagny (2). »

A la famille de la Guesle et à ses alliances, noblesse de robe, va succéder une illustration militaire ; cette même année, le 17 septembre, la terre de Chars est adjugée au maréchal de Créqui (3).

Créqui haut baron
Créquier, haut renom
Ou bien :
A Créquy, Créquy le haut baron,
Nul ne s'y frotte,

telle était l'altière devise de cette famille (4).

En 1672, on voit figurer dans le terrier du fief des Essarts (5) : « François, sire de Créquy, gouverneur de Béthune, de la Lorraine et du Barrois, général des galères de Sa Majesté, et lieutenant-général des mers du Levant. » Il était maréchal de France depuis 1668, et devint à cette époque (1672) : « marquis de Marines et *baron de Chars*, seigneur de Giraucourt, Frémécourt, Bréançon, le Rosnel, et autres lieux. »

En 1673, il fait acte de présentation d'un chapelain à

(1) On conserve au Musée des Archives, à Paris, une lettre du duc de Luynes où il est question de la vente de la terre de Chars.
(2) Archives nationales à Paris.
(3) Archives de Versailles.
(4) Crequy, *d'or au créquier de gueules*.
(5) Archives de la commune de Chars.

la chapelle Saint-Jean de l'Hôtel-Dieu de Chars, droit qui n'appartenait qu'aux seigneurs du lieu, et pour lequel, par parenthèse, ils bataillaient depuis des siècles avec l'abbé de Saint-Denis, mais pacifiquement, à coups de procès.

Le maréchal de Créqui fit encore acte de présentation en 1680, 1683, 1686 et en 1687 (1). Les habitants de Chars n'osaient intenter de procès au vainqueur de la Lorraine et de l'Alsace (2); et puis il y avait parmi ses titres, un surtout, celui de général *des galères*, qui pouvait donner à réfléchir aux plus malins.

François de Créqui, fils du premier maréchal de Créqui, mort en 1638, et de mademoiselle de Bonne de Lesdiguières, fut un rude homme d'épée. Ce fut lui qui alla, en 1665, chercher à Rome le cavalier Bernin que Louis XIV faisait venir pour achever le Louvre ; on sait ce que fit cet artiste, ses plans ne réussirent pas, et le Louvre fut achevé par Perrault, qui édifia la fameuse colonnade.

Le marquis de Créqui entra au service en 1640. En 1651 et 1656, il servait sous Turenne; en 1668, il fut nommé maréchal de France, en 1669, il commanda l'armée du Rhin, en 1674, il refusa, par jalousie, dit-on, de commander en second après le maréchal de Turenne, et aima mieux s'engager sous ses ordres comme simple volontaire.

En 1675, il eut le commandement d'entre Sambre et Meuse et prit Dinant (3). Sur ces entrefaites Turenne vint à mourir : alors le maréchal de Créqui put commander en chef sans conteste, étant le plus ancien des maré-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Voir plus loin au chapitre de l'Hôtel-Dieu, le procès de la Guesle, dont il a déjà été question sommairement.
(3) Ville de Flandre où l'on fabriquait les *dinanderies*, grands plats de cuivre jaune avec des ornements travaillés au marteau en repoussé.

chaux. La même année, il fut battu au pont de Consarbrück ; à l'occasion de cette défaite, le prince de Condé dit: « Il ne manquait plus que cette disgrâce au maré-« chal de Créqui pour le rendre un des plus grands gé-« néraux de l'Europe. » Manière délicate de le consoler de son échec.

En 1677, Créqui prend sa revanche : il battit le prince Charles de Lorraine dans plusieurs rencontres, et termina la campagne par la prise de Fribourg. Elle fut suivie de la paix de Nimègue (1678), dont Louis XIV dicta les conditions.

C'est dans cette campagne que de Créqui ayant pris Kehl, et Strasbourg ayant eu des velléités de résistance, il lança, de ce fort, un boulet contre la cathédrale, pour exprimer son mécontentement. Ce boulet alla frapper dans la galerie au-dessus du chœur : le mur le renvoya à soixante pas; l'évêque fit, depuis, entourer la place d'un cercle noir, avec une inscription en langue allemande qu'on lit encore de nos jours.

Cette campagne du maréchal lui fit le plus grand honneur et fut considérée comme un modèle de tactique militaire : des gravures nombreuses en perpétuèrent le souvenir ; une d'elles, que je possède, est intitulée : « *Devises sur Strasbourg soumis.* » Au milieu est une vue de Strasbourg ; autour, sont quatre médaillons. Le premier représente la foudre qui sort d'un nuage, avec cet exergue : « *Solo fulgure terret.* » Le deuxième un roseau courbé par le vent avec la devise : « *Vitat curvatâ fronte ruinam.* » Le troisième une éclipse de soleil qui finit, avec cette devise : « *Aspectu reddita lux est.* » Et le quatrième un mousquet qui fait feu, avec l'inscription : « *Minis est promptior ictus.* » Ces devises font évidemment allusion au fait que je citais tout à l'heure.

En 1679, il prit le commandement de l'armée du Bas-Rhin, et battit deux fois, près de Minden, l'électeur de Brandebourg. En 1684, il prit la forteresse de Luxembourg après 24 jours de tranchée ouverte ; il mourut enfin le 4 février 1687, à l'âge de 63 ans.

On lit, dans les lettres du comte de Bussy, qu'il trouva sa destinée courte, et qu'il était colère « contre cette « mort barbare qui, sans considérer ses projets, ni ses « affaires, venait ainsi déranger son escabelle. » Son oraison funèbre fut prononcée par de Brassac, aumônier du roi, et imprimée à Grenoble cette même année 1687, in-12.

Il avait eu pour élève le futur maréchal de Villars, auquel, en le voyant monter avec bravoure à l'assaut du fort de Kehl, il prédit sa grandeur militaire.

Il existe, du maréchal de Créqui, un portrait contemporain, gravé par Larmessin.

Ce maréchal de Créqui, membre illustre d'une famille déjà célèbre, eut, au jugement de Voltaire, la réputation d'un homme qui devait remplacer le maréchal de Turenne.

Le duc de Saint-Simon le place au nombre des familiers de Louis XIV, et trace son portrait en peu de mots : « Homme dont la vie était tout occupée de bonne chère, de plaisirs et du plus gros jeu. » Son fils fut le dernier seigneur de ce nom (1), mais il mourut en 1702, et la *baronnie de Chars* passa à Catherine de Rougé, sa mère, veuve du maréchal de Créqui.

Mentionnons aussi à ce propos un souvenir de madame de Sévigné. Elle parle de ce fils dans ses lettres et cite le couplet suivant qui courait la cour et les courtisans :

(1) De la tige principale, celle des Créqui-Lesdiguières.

Si j'avais la vivacité
Qui fit briller Coulanges,
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit régner Fontanges;
Ou si j'étais comme Conti,
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

La maison de Créqui, qui posséda la baronnie de Chars pendant près de la moitié du XVII[e] siècle, est une des plus anciennes familles de France; elle était originaire de l'Artois, et tirait son nom du petit village de *Créqui*, près de Fruges (Pas-de-Calais). Elle remonte au IX[e] siècle (1).

Le créquier, qui figure dans ses armes sous la forme d'un arbre à sept branches, est une sorte de prunier ou de cerisier sauvage qui croît dans les haies de Picardie, et qui porte des petits fruits rouges appelés *crèques*.

On sait que la maison de Créqui soutint, dans le cours du XVII[e] siècle, un procès contre une famille, celle des *Lejeune de Créqui*, à propos de ses armoiries; elles étaient toutes les deux pareilles, sauf que les Créqui portaient le créquier *arraché*, c'est-à-dire avec trois racines, et que les *Lejeune* en portaient un qui n'avait pas cet appendice.

En 1692, le curé, au nom de la maréchale de Créqui, passe un bail du moulin de Chars (2).

En 1701, Catherine de Rougé, veuve du maréchal de Créqui, *baronne de Chars*, et autres lieux, nomme un administrateur à l'Hôtel-Dieu (3).

(1) Selon La Chesnaie-Desbois. — M. Rochas, dans sa *Biographie des Hommes célèbres du Dauphiné*, Paris, 1861, rattache à cette province l'origine de la famille de Lesdiguières, qui était une des principales ascendantes du maréchal.
(2) Archives municipales.
(3) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

En 1705, elle nomme le sieur Lemoine, chirurgien de l'hospice (1).

§ 6. — De Rivié, de Gouy (1706-1793).

En 1706, nous voyons apparaître, comme *baron de Chars*, un homme qui avait eu une fortune singulière. Si l'on en croit la tradition, c'était un simple maréchal-ferrant, habitant un village de Bourgogne. Or, il paraît que Louvois, ministre de Louis XIV, avait un cheval de prix, atteint d'une maladie à laquelle les vétérinaires de son temps n'entendaient rien, et Louvois y tenait beaucoup.

Un jour, on l'amena à ce maréchal pour le faire ferrer; après l'avoir examiné : « Si monsieur de Louvois, dit-il, veut me le confier, je crois que je le guérirai. » On rapporte le fait à Louvois qui vient chez le maréchal, et lui promet de l'anoblir s'il y réussissait. Peut-être Louvois ne croyait-il pas s'avancer beaucoup en faisant une telle promesse. Quoi qu'il en soit, il paraît que le cheval guérit, et que Louis XIV tint la promesse de son ministre.

M. de Rivié obtint aussi de Louvois une fourniture de chevaux pour l'armée, où il gagna beaucoup d'argent, protégé qu'il était par le ministre tout-puissant, et ce fut là l'origine de sa fortune et de sa noblesse.

Pihan de Laforest (2) raconte cette anecdote d'une manière à peu de chose près la même. Selon lui, M. de Louvois, allant en Flandre, un de ses chevaux se déferra. Pierre Rivié se présenta pour le referrer ; Louvois le fit causer, lui trouva de l'esprit, lui ordonna de le suivre, et lui fit gagner beaucoup d'argent dans des

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.
(2) Notes de M. Lebastier de Téméricourt.

achats de chevaux pour l'armée. Mais je préfère la première version comme venant du château de Marines.

Il ne se maria pas et transmit toutes ses propriétés à un fils de son frère, qui était resté simple chirurgien de village.

Sur ces entrefaites, il acheta des héritiers de la maréchale de Créqui et de divers autres les seigneuries et baronnies de *Chars*, de Marines, *du Ressons* (1), du Bellay, de Bercagny, de Brignancourt, de Santeuil, de Frémécourt, de Génicourt, de Gerocourt, de Livilliers, de Breançon, du Rosnel, du Ruel, du Fay, du Heaulme, de Liancourt, de Riquebourg, de la Neuville, de Bayaumont, de la Rivière, et de Neuilly-en-Chars.

Telle est la longue énumération de ses titres, que l'on trouve dans l'acte de foi et hommage que fit, en 1758, le seigneur de Neuilly au marquis de Gouy-d'Arsy, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Yvonette de Rivié, petite-nièce de l'ancien maréchal Pierre de Rivié, comme nouveau seigneur du lieu. Cet acte est conservé en original aux archives de Chars. Ce mariage avait eu lieu en 1749.

Quelque temps après son avénement (1715), Pierre de Rivié demanda et obtint des lettres de terrier, et en fit dresser un qui est encore conservé en manuscrit aux archives de la commune de Chars.

Pierre de Rivié eut pour successeur, comme nous l'avons vu plus haut, son neveu, Etienne de Rivié de Riquebourg, que nous trouvons, en 1746 (2) : « chevalier, conseiller, secrétaire, grand-maître des eaux et forêts de France au département de l'Ile-de-France et Soissonnais, *baron de Chars*, » prenant part à la fondation du bureau de direction près l'Hôtel-Dieu de Chars.

(1) Voir plus haut le paragraphe concernant les d'Aumont.
(2) Archives de l'Hôtel-Dieu de Chars.

Les armes des de Rivié étaient pour ainsi dire parlantes : ils portaient : *de gueules à une tête de cheval d'argent, entourée de pièces de 6 francs.*

La famille de Gouy-d'Arsy est originaire de Flandre, c'est la dernière qui posséda la terre de Chars; elle clôt la liste de ses barons.

Louis de Gouy, seigneur d'Arsy, commença, comme nous l'avons vu, d'exercer la qualité de *baron de Chars*, en 1758. Il avait, paraît-il, pris en affection l'Hôtel-Dieu de Chars ; car, de 1758 à 1786, il présida toutes les assemblées hebdomadaires du bureau de direction, dont les procès-verbaux portent tous sa signature, et, quoique habitant Marines, il paraît qu'il venait tous les dimanches à la messe de Chars. Comme il était en procès avec les oratoriens de Marines ; on raconte qu'il faisait un détour chaque fois qu'il allait à la messe, pour passer en grand équipage devant leur couvent et les narguer.

C'était une dame à qui un coup de feu ne faisait pas peur, que sa femme Yvonette de Rivié; car, dans son portrait, qui existe encore au château de Marines, elle s'est fait peindre en habit de chasse à basques, tenant son fusil de la main gauche et son chapeau à cornes de la main droite.

Louis de Gouy mourut avant la Révolution, il eut pour fils Marthe de Gouy, né en 1753. Mais celui-ci était né à Paris, il délaissa Chars, se fit représenter aux États de 1789 par Charles de Lameth (1) et se consacra tout entier aux intérêts de Saint-Domingue, où il avait de grandes propriétés et dont il fut élu député en 1789.

D'après les deux portraits gravés que l'on a de lui, l'un

(1) De Courcelles, *Nobiliaire universel*, Paris, 1822.

dans la collection Le Vachez, l'autre dans la collection Dejabin, Marthe de Gouy était : colonel de cavalerie, lieutenant-général de l'Ile-de-France, grand bailly d'épée de Melun, maire de Moret et commandant général de la garde nationale de Fontainebleau.

Je possède une pièce manuscrite intitulée : *Discours au Roy*, par M. de Gouy, bailly de Melun. C'est une sorte de pétition par laquelle il réclame, au nom des habitants de Fontainebleau, contre les dévastations et les pertes de récoltes que leur causaient les bêtes fauves de la forêt.

J'ai aussi entre les mains une pièce imprimée intitulée : *Première dénonciation faite à l'Assemblée nationale contre M. de la Luzerne, ministre de la marine*, par M. de Gouy, *au nom de ses commettants.*

C'est un volume in-8° de 307 pages, qui contient la mention d'une foule d'actes d'arbitraire et de tyrannie exercés par ce ministre contre les habitants de Saint-Domingue ; elle est signée en outre de tous les représentants de cette colonie.

J'ignore ce qu'il en advint, mais je sais que dénonciateurs et dénoncés finirent par aller porter leur tête au fameux *razoir national*, comme on disait en style de l'époque. M. de Gouy fut guillotiné un peu avant thermidor ; la Révolution, comme Saturne, dévorait tous ses enfants. Ce fut lui qui finit la liste des barons de Chars. Disons tout de suite que la famille elle-même n'en périt pas pour cela, car un *de Gouy* habite encore aujourd'hui le château de Marines.

Les armes des de Gouy-d'Arsy sont : *L'aigle à deux têtes de sable, armé, couronné et lampassé de gueules, sur champ d'argent.*

§ 7. — Les fiefs, le tabellionage, les rues, les moulins, la route, etc. (1793-1872).

Nous savons ce que le *razoir national* fit de la noblesse de France. Par la même occasion, la baronnie de Chars fut supprimée, et Chars devint une simple commune du canton de Marines, de l'arrondissement de Pontoise et du département de Seine-et-Oise.

A cette époque, on planta des arbres de la liberté dans toutes les communes. Chose singulière, il y en eut qui durèrent fort longtemps. Celui de Chars existait encore en 1825 ; à cette époque, il fut abattu et vendu 30 fr. C'était un *peuple* ou *peuplier*, il y avait un chêne planté à côté, cela faisait : *le peuple déchaîné*, c'est-à-dire ayant perdu les chaînes qui le retenaient en esclavage. Ce mauvais calembour m'a été affirmé avec le plus grand sérieux par M. François, ancien maire.

Un autre arbre de la liberté fut planté en 1848, mais celui-là ne dura pas aussi longtemps : trois ans après, il fut abattu, vendu 3 francs et immédiatement scié en rondins pour brûler.

Nous avons vu plus haut que, le 23 janvier 1715, Pierre-Thomas de Rivié profita du désarroi inséparable de la fin d'un règne pour se faire octroyer des lettres de terrier, enregistrées à Pontoise le 28 du même mois. Il en fit faire le manuscrit. C'est un gros in-folio en deux volumes fort épais, qui contient les aveux et déclarations de tous les censitaires, ainsi que l'état des terres et fiefs mouvant immédiatement de la baronnie de Chars. Nous y avons largement puisé, comme on va le voir.

Ce sont :

La terre de Moussy-du-Quesnoy, appelée ci-devant Moussy-Barjot et anciennement Moussy-le-Perreux ;

La terre d'Ennery ;

La terre de Neuilly-le-Heaume ;

La terre de Sagy, ou le fief des Trois-Chevaliers ;

La terre de Courcelles-sur-Viosne ;

La terre du Bellay et les fiefs de Bois-Frand (*sic*), la Grippière et Crespy, dit des Portes, sis à Bercagny ;

Le fief de Sainte-Marie-Madeleine, sis au territoire du Bellay ;

Le fief de Neuville, sis au même territoire ;

Le fief de Neuvillette, dit Tillay, sis au même territoire ;

Le fief de la Garenne, sis au même territoire ;

Le fief des Essarts, sis au territoire de la baronnie de Chars ;

Le fief de l'Isle, sis au même territoire ;

Le fief de la Mairie, sis au même territoire ;

Le fief de la Chapelle-Saint-Blaise, sis au même territoire ;

Le fief de Commeny ou Communauté, autrement dit de Crépy, sis dans les paroisses de Commeny, Bercagny et les environs ;

Le fief d'Aumont, dit de Rouville, anciennement dit le fief des Jardins, sis à Boisgeloup, paroisse de Gisors,

Et quinze arpents, deux perches de terre en onze pièces, égrenées sur le territoire de la baronnie de Chars, au lieu dit la *Marette-Renaud* ou la *Pierre-qui-Tourne*, et sur les Groues, dont il a été rendu plusieurs fois et hommages en différents temps.

Le fief des Essarts était assez important : il appartenait aux religieuses de Sainte-Elisabeth-du-Lû, monastère de

la règle de Saint-François, situé à Paris, en face e temple. De ce fief dépendaient :

Le fief de Banthelu ou Bantheleu ;

Le fief de la Touffe-Gennequin-le-Vicomte ;

Le fief d'Aumont, sis à Énonville ;

Le fief du Bois-Franc.

Plus divers autres fiefs et de nombreux droits et redevances, hypothéqués sur des biens sis à Chars. Leur longue énumération occupe un volume in-folio manuscrit, conservé aussi aux archives de la commune de Chars et qui équivaut au tiers à peu près des volumes du terrier de Pierre de Rivié. Ce volume est daté de 1669. Les religieuses vendirent ce fief en 1758 (1).

Le fief de *Bantheleu* ou *Banthelu*, dépendant du fief des Essarts, fut acquis, en 1568, par Jean de Neuville, seigneur de Bouconvilliers, d'Anne Boursier, veuve d'un bourgeois de Paris ; plus tard (1607), il passa à Jean Bochart, avocat au Parlement de Paris (2).

Voici encore la liste des établissements ou seigneurs étrangers qui possédaient, en 1715, des fiefs à Chars :

Les religieux Mathurins de Pontoise ;

La fabrique de Saint-Cyr (en Chars) ;

L'Hôtel-Dieu de Paris ;

Les Carmélites de Pontoise ;

M. de Jeufosse ;

M. Brunet, seigneur de Neuilly ;

La fabrique de Saint-Leu Saint-Gilles à Boubiers ;

La fabrique de Sainte-Marie-Madeleine au Bellay ;

La fabrique de Saint-Remy de Marines ;

L'église de Saint-Pierre de Brignancourt ;

L'église de Saint-Pierre de Santeuil ;

(1) Archives à Paris, carton S, 4691.
(2) Archives du château de Bouconvilliers.

L'église de Saint-Maclou de Pontoise;

L'église de Saint-Denys de Neuilly ;

Le monastère des dames de Sainte-Élisabeth, à Paris, devant le temple ;

Joignons-y aussi les Feuillants de la rue Saint-Honoré, qui possédaient un fief à Bercagny (1).

Le revenu de la seigneurie consistait en champart, censives et autres droits seigneuriaux, en bois, deux moulins : l'un situé à Chars, c'est celui qui appartient actuellement à M. Bourrienne ; l'autre plus bas, sur la Viosne, à Noisement; en prés et terres labourables, affermés, au siècle dernier, 1,400 fr. par an. De plus, le seigneur partageait la dîme avec le curé. Cette moitié de dîme avait, paraît-il, été acquise des Bénédictins de Saint-Denys, d'où leur était resté la prétention de nommer à la cure du lieu, prétention qui donna lieu à de longs procès dont nous avons déjà parlé.

D'après un mémoire dressé, en 1698, par M. Phélippeaux, intendant, par l'ordre du duc de Bourgogne, la baronnie de Chars rapportait à la maréchale de Créqui 6,000 livres de revenu. Ce mémoire est manuscrit et appartient à M. Lebastier de Téméricourt.

Un tabellionage seigneurial était établi à Chars. Il est probable que les archives auront été brûlées en même temps que le vieux château, car les minutes qui sont encore déposées chez le notaire de Marines ne remontent qu'à 1595. Quoi qu'il en soit, voici une liste des tabellions ; ceux qui sont antérieurs à cette date ont été relevés sur les registres de la fabrique et le terrier du fief des Essarts :

(1) Voir plus loin le chapitre de Bercagny.

1510 Jacques de l'Épinay.
1522 Dubruel.
1525 Guillaume Dubosset.
1539 Louis Cueillemyn.
1552 Jean Verbois.
1572 Simon Dechars l'aîné.
1639 Jacques Dechars.
1660 Charles Monstre.
1663 De l'Épinay.
1671 Videcoq.
1672 Asseline.
1713 Dechaumont (René).
1723 Dechaumont (Jacques).
1735 à 1777 Bourdel.

Il y avait à Chars, au XVIe siècle (1539), un prévôt de haute, moyenne et basse justice. En 1600, il y était encore ; mais, à partir du XVIIIe (1709), les arrêts ne sont plus rendus que par le bailliage, et le prévôt est à Marines (1). — La *justice* ou lieu d'exécution des arrêts se trouvait située sur le chemin de Moussy, près de la rue Taillepied (2).

En 1631, un Jean *Dechars* était procureur à Chars ; en 1661, un autre *Dechars* y était prêtre, deux autres, tabellions, de 1572 à 1639 ; cette famille devait avoir de l'influence dans les affaires de la baronnie (3).

Au siècle dernier, on transféra à Marines le marché qui avait coutume de se tenir dans les halles : celles-ci étaient situées devant l'entrée du château (4). Ce marché se tenait tous les mercredis.

Voici d'anciens noms de rues de Chars, relevés sur le terrier de 1715 :

La Grande-Rue ou rue *de Gisors;*

La rue *de Beauvais ;*

La rue *de la Fosse* ou *des Halles ;*

La rue et la ruelle ***Maubaril*** ou ***Montbaril***, ou *des* ***Murailles***, près du moulin ;

La rue *de Clochard ;*

(1) Archives de la fabrique.
(2) Terrier de 1715.
(3) Archives de la fabrique.
(4) Terrier de 1715.

La rue *des Taille-Pied;*

La rue *Vausseré* ou *Vaussery;*

La rue *de la Mutte;*

La rue et le pont *Saint-Denys*, près l'Hôtel-Dieu;

La Grande-Rue *de Neuilly;*

La rue *du Pressoir;*

La ruelle *Mauldit;*

La rue *de Marines;*

La rue *de la Brasserie;*

La rue *du Buard;*

La rue *de Saint-Cyr;*

La rue *des Brations* et la ferme du même nom, appartenant au seigneur du lieu;

La rue *de la Gloriette;*

La rue *de la Cavée*, de Chars à Marines;

La rue *de la Cavée*, de Chars à Moussy;

La ruelle *au Coq;*

La rue *de la Cornouille;*

La rue *aux Eaux* ou *aux Caux* (1);

La rue *de la Motte* (2);

La rue *Tremail* ou *Travail*, qui conduit à Brignancourt, à la chaussée du Moulin-à-Drap et au Four-à-Chaux.

Il y avait aussi les portes de *Pontoise*, de *Chaumont*, de *Gisors* et de *Saint-Cyr*.

On s'étonne quand on parcourt cette longue liste de noms de rues, et qu'on la compare à l'étendue actuelle du village. C'est que, depuis la Révolution et même avant, Chars a perdu beaucoup d'habitants au profit de Marines, qui est le chef-lieu du canton. Il faut dire aussi que, dans ce pays, les campagnes étaient beaucoup plus

(1) Il y avait un lieu dit l'*Épine-aux-Caux*, près de l'église et du chemin de Chars à Pontoise (terr. de 1715).

(2) Peut-être est-ce la même que la rue de la Mutte.

peuplées autrefois. M. Charpillon, juge de paix de Gisors, a parfaitement établi ce fait (1).

En 1728, Chars avait 123 feux et 314 habitants ; en 1738, selon le pouillé de Rouen, 45 feux de plus ; enfin, en 1789, il en possédait 180 selon M. Desjardins, archiviste de Versailles.

Il y avait dans la Grande-Rue, qui s'étendait depuis l'église jusqu'à la côte de Gisors, une hôtellerie appelée la Maison des Trois-Rois. Cette hôtellerie était située à côté de l'Hôtel-Dieu. Elle appartenait en 1709 à la fabrique, qui l'avait obtenue par suite de deux arrêts, l'un en 1689 et l'autre en 1695, en paiement d'une rente à elle léguée en 1654.

Il y avait encore trois autres auberges à Chars, toutes situées dans la Grande-Rue, qui était la principale du bourg avant l'établissement de la route de Paris à Dieppe (2). L'une d'elles était « la maison où pend pour « enseigne l'image de sainte Marguerite, » ou « logis de « sainte Marguerite, » qui appartenait au seigneur du lieu, et lui devait « 5 sols parisis, payables par chacun « an le jour de Saint-Remy, plus 2 sols 6 deniers pour « droit de four à ban (3). »

Nous avons vu plus haut qu'en 1201 il était déjà question du moulin de Noisement ; au siècle dernier, il faisait partie d'un hameau véritable ; il y avait, selon le terrier de 1715, plusieurs maisons de cultivateur et deux moulins. Aujourd'hui il n'y en a plus qu'un, celui alimenté par la Viosne, et les maisons n'existent plus. On voit encore cependant quelques traces d'anciennes constructions près du moulin, à droite de la

(1) Gisors et son canton, les Andelys, 1867.
(2) Archives de la fabrique.
(3) Terrier de 1715.

rue Taille-Pied, quand on va de Chars à Noisement.

Le deuxième moulin de Noisement était, je ne sais pourquoi, appelé le *Moulin-à-l'Huile* : c'était un chétif moulin, alimenté par le trop-plein de l'étang et situé à l'une des extrémités de la levée. Il tournait encore il y a cinquante ans, et tombait en ruines à l'époque où l'étang fût desséché, il y a environ quarante ans. Nous reparlerons du Moulin-à-Drap, situé un peu au-dessus de Noisement et dont la chute est maintenant perdue.

Le quatrième moulin, celui de Clochart, écart de la commune, formé du moulin et d'une ferme, est situé en amont du village, sur la Viosne. Il appartenait, au siècle dernier, à M. Brunet, seigneur de Neuilly et de *Clochart*, écuyer du roy, demeurant à Versailles. Du reste, il en est question dans des temps bien antérieurs, car en 1240 l'abbaye de Saint-Denis vend le moulin de Chars à Pierre de *Clochart* et sa femme Emeline, à Garnier de *Clochart*, et à plusieurs autres (1).

Enfin il y avait probablement un moulin à vent au lieu dit la « Vallée-Allemande » ou le *Moulin-à-Vent* (2). On voit qu'à Chars on ne courait pas le risque de manquer de pain, car cela fait, de bon compte, six moulins « faisant de blé farine. » C'était beaucoup pour une petite paroisse, et cela prouve, mieux que tout le reste, l'importance passée de la baronnie de Chars : il est aussi question en 1266 (3) du moulin de *Fossart* à Chars, mais j'ignore où il se trouvait, et si même il ne fait pas double emploi avec quelque autre.

En 1250, la ferme Saint-Denis, qui se trouve placée derrière l'ancien Hôtel-Dieu, appartenait à un Raoul de

(1) Notes de M. Lebastier et cartul. manusc. de Saint-Denis à Paris.
(2) Terrier de 1715.
(3) Cartul. manusc. de Saint-Denis, aux Archives, à Paris.

Marines (1). Depuis, elle a été dans la famille de Gouy. Elle appartient aujourd'hui à M. Bourgeois, maire. Nous avons vu que celle du Bois-Franc, qui est un ancien fief, avait été achetée en 1666 par les hospices de Paris, qui la possèdent encore aujourd'hui.

La route, en temps que route royale, ne date que de 1749. Le grand-père de M. Cochard, ancien cultivateur à Marines, se rappelait avoir vu creuser la cavée de Chars à l'âge de dix ans. Mais la voie elle-même est beaucoup plus ancienne, c'était, et c'est encore, le plus court chemin de Paris à la mer. C'était aussi le chemin pour aller aux eaux de Forges que fréquentèrent, pendant plus d'un siècle et demi, la cour et les seigneurs. A ce titre, Chars vit passer, de 1632 à 1635, Louis XIII, Richelieu et Anne d'Autriche, allant à ces eaux pour y rétablir leur santé. Anne d'Autriche, à la suite de plusieurs saisons, eut enfin Louis XIV en 1638. Ce roi lui-même alla plusieurs fois à la source fécondante (2), ainsi que ses successeurs.

En 1772, la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, alla aussi à Forges suivant le même chemin, et l'on prétend que le roi Louis-Philippe est un enfant de ces eaux.

Chars vit aussi passer Napoléon Ier allant visiter Forges, et Louis-Philippe se rendant au château d'Eu, ainsi que la reine d'Angleterre, en 1842.

Nous venons de voir que la route ne date que du règne de Louis XV ; auparavant la propriété de la comtesse de Rutant et celle du docteur Bonnejoy, qui ne sont séparées que par le talus de cette route, ne faisaient qu'un

(1) Papiers de la ferme.
(2) Voy. *Journal de la santé du roy Louis XIV,* publié par M. Le Roi, bibliothécaire de Versailles.

seul grand parc, c'était celui du château, et le chemin descendait par la Gloriette, une ruelle assez mal odorante (1) que l'on rencontre à droite et à gauche de la route, vers le milieu de la descente. On conçoit que, par des chemins pareils, le voyage ne devait pas s'effectuer rapidement.

En 1829 eut lieu un grand orage qui tomba en plein dans la vallée et le bassin de la Viosne. Il en résulta une crue extraordinaire des eaux; elles passaient d'abord par leur lit actuel, puis par la rue de l'Hôtel-Dieu et la rue du Moulin ; englobant ainsi le vieux château et quelques maisons voisines dans une sorte d'île. C'est que la rivière reprenait son ancien cours. On remarque, en effet, dans toutes les crues extraordinaires, que les cours d'eau qui, pour une raison ou pour une autre, ont été détournés ; reprennent alors momentanément leur précédente direction.

Une crue pareille, mais moins forte, eut lieu en 1853. C'est à une époque indéterminée, mais déjà ancienne, que l'on a dû détourner la Viosne pour faire une chute d'eau au moulin de Chars. Ce qui confirme mes conjectures c'est qu'on trouve, dans le terrier de 1745, la mention qu'il y avait un lieu dit : *l'isle sur la rivière de Viosne* borné d'un côté par la Grande-Rue de l'autre, par *les fossez du viel Château.*

A dater de l'établissement du chemin de fer, Chars vit s'arrêter tout à coup sa prospérité. Le relai de poste qui venait d'être vendu assez cher, vint à rien et fut supprimé, et Chars ne vit plus passer que quelques beurriers et des voitures de cultivateurs. Mais le chemin de fer est comme la lance d'Achille : l'établissement de la ligne

(1) Elle est aujourd'hui en partie assainie.

de Paris à Dieppe, qui est, comme nous l'avons vu, le plus court chemin de Paris à la mer, et le choix de Chars comme tête de ligne du chemin de fer de Magny, lui rendront sans aucun doute son ancienne animation.

§ 8. — La fontaine d'eau minérale.

Lors de la fouille qui fut faite pour placer les fondations du pont qui est au bout de la rue de l'Hôtel-Dieu et qui donne accès au chemin de fer, on découvrit une source d'eau minérale sulfureuse analogue à celle d'Enghien ou de Pierrefonds. Du reste, il suffit de réfléchir que, partout où de l'eau chargée de sulfate de chaux rencontre de la tourbe, il y a double décomposition chimique et production d'eau chargée de soufre, or, c'est ici le cas : l'eau, qui descend des hauteurs du côté de Neuilly où se trouvent des carrières de plâtre, se rend dans la vallée tourbeuse de Chars ; mais cette source est à tout jamais perdue, recouverte qu'elle est par la maçonnerie.

J'ai découvert, sur le bord de la Viosne, un peu plus haut, et non loin de la gare, une autre source d'eau minérale, mais celle-ci est ferrugineuse. J'ai fait maçonner, en terre glaise, un petit réservoir souterrain, d'où elle sort, extrêmement limpide, par un tuyau de grès.

Elle donne un volume d'eau supérieur à celui de la *Reinette* de Forges, à laquelle elle est analogue, soit environ 1,000 litres d'eau par heure (la Reinette en donne 900). Elle a une saveur fraîche, fort agréable, et un goût et une odeur de fer, remarquable surtout lorsque l'on sent les mains mouillées de cette eau, ou que le temps est à l'orage.

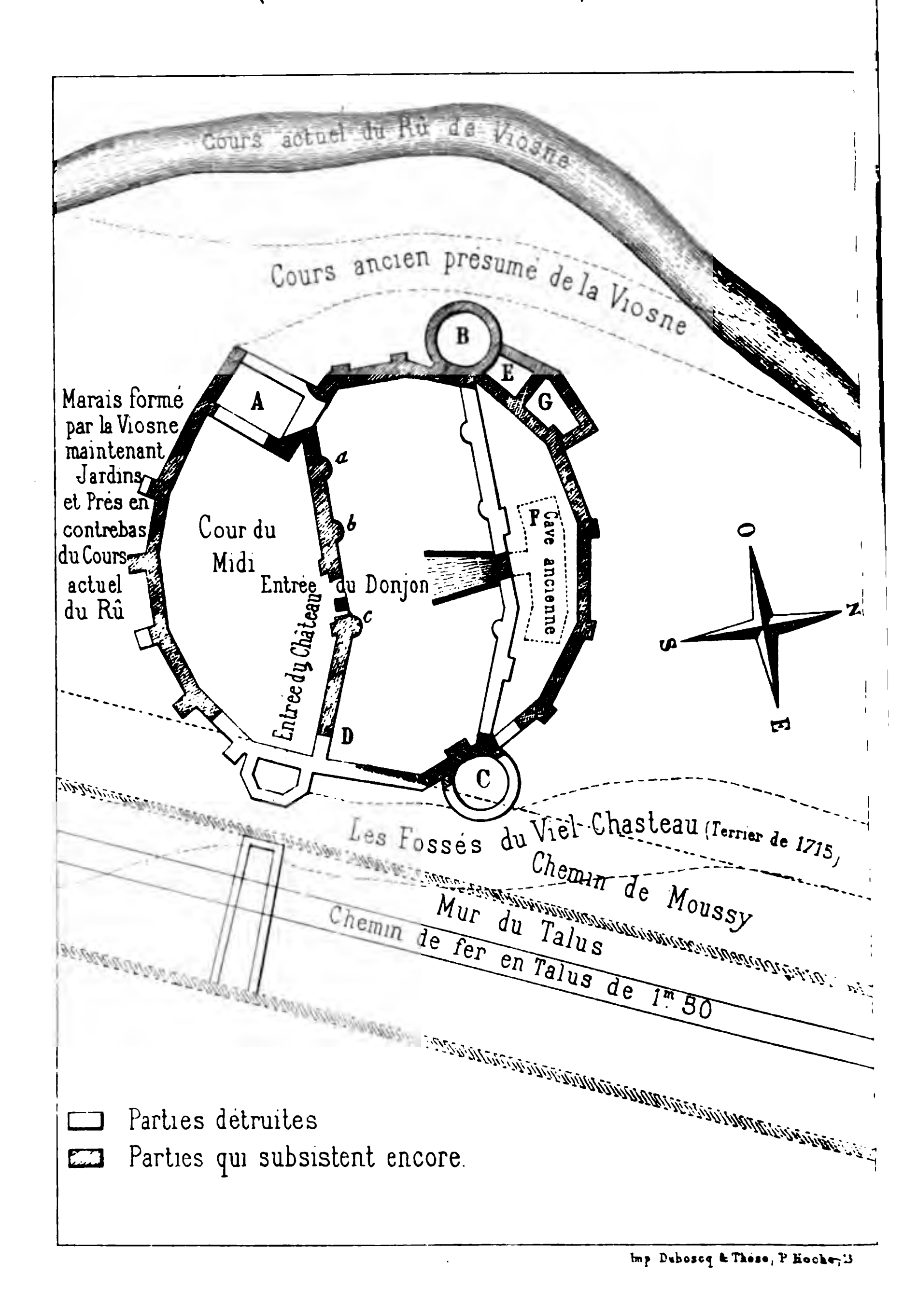
Malheureusement, elle se trouble au bout de quelques heures et n'est pas transportable, du moins à de grandes distances; il en est ainsi, du reste, de toutes les eaux qui sont minéralisées par du crénate ou du sulfate de fer, comme Forges, Passy, Gournay, etc. Néanmoins, on peut la consommer, comme eau de table, à l'instar de la Reinette, à Chars même ou dans les environs, pourvu qu'on vienne la chercher peu d'heures avant le repas, comme l'on fait à Forges même. L'usage, du reste, n'en coûte pas un centime, ce qui ne gâte jamais rien.

La pierre sur laquelle elle tombe et le tuyau de grès qui la conduit sont tapissés d'un enduit rouge vif qui fait contraste avec sa limpidité, au surplus, aucun doute ne me reste sur son efficacité, car elle a déjà guéri plusieurs personnes, et beaucoup de monde en font usage.

Il y a encore une source d'eau ferrugineuse connue très anciennement à une petite lieue de Chars, dans le vallon de Saint-Cyr, écart de la commune de la Villetertre (Oise), celle-là coule de source, mais elle est mélangée à d'autre eau non minérale, et on ne peut la recueillir facilement, elle est connue sous le nom de la *Fontaine-Rouge.*

Je ferai remarquer à ce propos qu'il ne faut pas confondre les *suintements* d'eau ferrugineuse ou autre, qui tarissent pendant l'été, avec les véritables sources d'eau minérale, dont le débit ne varie pas, le caractère qui permet de les distinguer est précisément cette perpétuité de l'écoulement, qui les fournit en tous temps.

Lesdits *suintements* ne sont pas rares, surtout dans nos contrées, tandis que les véritables fontaines minérales, celles qui coulent de source, sont au contraire infiniment moins communes.



Imp Dubosq & Thése, P Hoche, 3

PLAN DU CHASTEAU-GAILLARD A CHARS

III. — LE VIEUX CHATEAU.

§ 1. — Les ruines.

Sur une petite éminence bien en vue du chemin de fer, au coude que forme la vallée de la Viosne au moment où elle s'embranche avec le vallon de la Groue, s'élèvent les ruines du vieux château, commandant ainsi les trois issues de la vallée. C'était un donjon carré, plus long que large, inscrit dans un polygone légèrement ouvert sur un de ses côtés.

Les murs du donjon du côté nord et du côté sud, qui étaient les plus larges, forment chacun un angle très ouvert. On reconnaît encore, sur le mur du midi, la porte d'entrée surmontée d'une fenêtre et toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, dont une d'entre elles a conservé toutes ses moulures d'encadrement, comme on peut le voir sur la planche d'entrée, qui représente l'état ancien du château. Une construction moderne est adossée à ce mur, sur la face extérieure. On voit encore aujourd'hui le mur de l'ouest. Celui-ci a conservé la hauteur de ses deux étages et présente trois pointes, restes de deux fenêtres. On n'y voit pas d'autres ouvertures.

Un appendice dont on ne peut pas bien juger la forme, car il n'en reste que les fondations, A (1), fermait le polygone du côté du sud-ouest; il fait un angle droit avec le pan coupé du donjon. Il n'avait évidemment qu'un rez-de-chausée, car, sur ce qui reste de ce pan coupé, on

(1) Voir le plan ci-contre et la planche qui est en tête du volume, à gauche.

trouve la trace d'une ouverture au premier étage. Peut-être était-il crénelé et défendait-il la porte d'entrée à laquelle il se trouve faire face ; il formait un des côtés de la cour du midi. C'est dans cette cour que se trouvait l'entrée du donjon et celle du château.

A l'angle nord du mur de l'ouest, se voient les fondations d'une tour ronde, B, de 3 mètres de diamètre. Elles sont ruinées à 2 mètres environ au-dessus du sol.

Le mur du nord est complétement démoli, on ne le retrouve que sous terre : la porte d'une cave extérieure F, située sous la cour du nord, est le seul vestige qu'on en voie. Cette cave a un soupirail qui donne dans le mur polygonal d'enceinte.

A l'angle nord-est, on aperçoit un pan de muraille couvert de lierre, qui semble avoir appartenu à une autre tour, C, flanquant le troisième coin du donjon. Quant au mur de l'est, il est complétement absorbé par l'alignement du chemin latéral à la voie ferrée, qui le coupe obliquement et n'en laisse voir que quelques pierres, de sorte qu'on est réduit aux conjectures quant à la manière dont la porte d'entrée se trouvait défendue.

On retrouve sur le mur du midi, outre les colonnes à demi-engagées, *a*, *b*, *c*, qui soutenaient les planchers, des traces d'incendie très manifestes. Nous en avons déjà parlé. La pierre calcaire est fortement rougie et profondément excavée en deux endroits.

Les murs, de 2 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée, sont moins épais au premier étage et encore moins au deuxième. Ils sont formés d'un blocage de pierres ramassées dans les champs et noyées, entre deux parois de pierres de taille, dans un bain de mortier. Ce mortier n'a pas l'air d'avoir été fait avec beaucoup de soin, car on y distingue encore des morceaux de chaux assez gros.

Malgré cela, il est devenu si dur que c'est perdre son temps que de chercher à en extraire de la pierre ; c'est ce qui a sauvé jusqu'à présent ces ruines de la destruction.

Je ferai remarquer, à ce propos, que le prétendu ciment des Romains n'existe pas ; ou bien, comme au pont du Gard, ils n'en employaient pas du tout ; ou bien, comme dans nos climats, ils employaient simplement de la chaux et du sable de bonne qualité. C'est le temps seul qui a durci leurs mortiers et donné le change sur sa composition. Il en est de même ici, où nous voyons un travail assez grossier présenter une grande dureté et beaucoup de résistance aux outils.

Le mur d'enceinte extérieur offre un polygone régulier de six pans d'une part et de cinq de l'autre. La partie sud présente des contreforts bien plus avancés que celle du nord, sans doute à cause du marais formé par la Viosne, dans lequel le mur plongeait.

Maintenant c'est un jardin ; mais, au moyen âge, avant qu'on eût rehaussé le sol de la rivière pour faire une chute d'eau au moulin, c'était un marais. La construction du mur d'enceinte de ce côté ressemble à celle du donjon, excepté que, jusqu'à 1 mètre à peu près du sol, il est revêtu de pierres de grès que l'eau n'attaque pas. Une partie de ce mur est fortement inclinée, comme la tour penchée de Pise.

La partie nord du polygone d'enceinte ne présente que des contreforts à peine saillants, comme nous l'avons dit ; de plus, un soupirail s'ouvre dans la face du milieu. Adossées au côté qui est immédiatement avant la tour du nord-ouest, on voit deux espèces de petites chambres carrées, E, G, dont je ne m'explique pas la destination ancienne. Elles servent de resserre pour les outils du jardinier qui habite la maison adossée aux ruines.

Il y a 24 mètres environ de A en D. Les faces du mur polygonal ont 3 mètres dans œuvre et 4 mètres à l'extérieur.

Le donjon de Chars a-t-il toujours été renfermé dans l'enceinte polygonale qui subsiste encore, ou bien y avait-il une basse-cour accolée sur sa face nord? Aucun vestige ne reste qui puisse le faire supposer. Cependant le peu de saillie des contreforts de ce côté et ce soupirail de cave donnent à supposer que ce n'était pas là tout le château. Notons encore les deux petites chambres dont j'ai parlé tout à l'heure.

D'autre part, la tradition parle d'un gros mur longeant la Viosne; mais ce mur ayant totalement disparu, il est impossible de dire s'il était ancien ou moderne, ni même de rien savoir sur sa direction. Une autre tradition fait s'étendre le château jusqu'à la route, qui en est éloigné de 30 à 40 mètres; mais, je le répète, aucun vestige ne reste qui puisse faire supposer que la tradition dise la vérité.

J'ai exposé les raisons pour et les raisons contre, le lecteur jugera : pour moi, je m'en tiens à ce qui existe. Du reste, le château était bien complet avec son donjon carré, ses deux cours et son enceinte polygonale, et il était parfaitement en état de résister, ainsi fortifié, aux attaques des ennemis de toute nation.

Voici la description d'un château du XIII[e] siècle, que je trouve dans Amans-Alexis Monteil (1), et qui pourrait s'appliquer au château de Chars, en même temps qu'elle montre ce qu'était la vie de ces rudes hommes du moyen âge :

« Ce château était composé d'une seule tour carrée de 8 à 9 toises de côté entouré d'une chemise, sorte de mur

(1) Histoire des Français de divers états.

circulaire qui servait à défendre les approches. A l'un des angles était accotée une tourelle, au bas de laquelle était une porte d'entrée. Dans la tourelle était un escalier tournant où ne pouvait guère passer qu'une personne à la fois, et qui servait pour monter aux deux étages de la grosse tour.

« Le rez-de-chaussée de cette tour servait d'écurie et de logement aux palfreniers qui couchaient sur la terre et la litière, à côté des bêtes. Au-dessous était un souterrain dont la moitié servait de cave et l'autre de prison.

« Le premier étage était occupé par le baron et sa famille ; il formait une seule grande pièce. Sur un côté, s'élevait une énorme cheminée ; sur deux autres, étaient des fenêtres qui avaient d'énormes embrasures, et ne laissaient, même en été, pénétrer qu'un jour douteux.

« Au milieu, était disposé un lit circulaire qui avait 3 toises de diamètre et qui tournait, à l'aide de roulettes sur un pivot, de manière à se présenter successivement, par toutes ses faces, à l'ouverture d'un cabinet circulaire comme lui, qui l'entourait de toute part. Il était divisé en cases numérotées pour que chacun reconnût son numéro à l'heure du coucher.

« Les étages supérieurs servaient de grenier et de magasin aux provisions. »

Voilà, certes, une description que l'on peut parfaitement appliquer au château de Chars, tout y est, même la tourelle, la cave et les deux étages ; ce qu'on reconnaîtra, si l'on veut bien se reporter à la vue idéale qui est en tête du présent volume.

Nous avons vu qu'à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle, l'histoire signalait déjà un certain Guillaume de *Cars* ou *Chars;* depuis le château fut démoli, puis rebâti vers la fin du XII[e] siècle ; c'est de cette

époque que date celui dont on voit actuellement les ruines.

Du reste, le style des fenêtres, dont on voit encore une parfaitement conservée à l'intérieur du bâtiment moderne adossé à la façade, leurs voûtes en anse de panier surmontées d'une ogive en relief sur le mur, et surtout la disposition polygonale du mur d'enceinte, l'indiquent suffisamment.

Ce n'est que plus tard qu'on eut l'idée de battre les faces d'un mur d'enceinte à l'aide de tours ; peut-être est-ce même seulement du XIVe siècle que date la tour du Nord-Ouest, car elle a bien l'air d'avoir été surajoutée ; ses murs ne paraissent qu'accolés à la façade du donjon et ne se relient pas autrement avec eux.

D'ailleurs le nom de *Château-Gaillard* qu'il porte dans la tradition, montre bien qu'il a été bâti à l'imitation du fameux château de Richard Cœur-de-Lion.

Le château de Chars n'a jamais eu l'importance des forteresses voisines de Gisors, Chaumont ou de Saint-Clair-sur-Epte. Mais cependant, par sa position au milieu des marais formés par la Viosne, il était imprenable autrement que par la famine, moyen auquel aucune place forte ne peut résister.

Cela est surtout vrai pour un temps où, comme nous le voyons par la description du siége du Château-Gaillard aux Andelys (1), les assiégeants n'avaient d'autre moyen de ruiner les murailles, que de les miner en dessous, puis de les soutenir avec des pièces de bois, auxquelles ils mettaient ensuite le feu. On comprend qu'au milieu d'un marais la chose n'était pas facile.

Les hauteurs qui avoisinent le château de Chars ne

(1) *Guillaume le Breton*, poëme de Philippe-Auguste.

furent redoutables pour lui qu'à dater de l'invention de l'artillerie, la tradition, nous l'avons vu déjà, signale un mamelon voisin comme ayant servi à l'établissement des batteries qui ruinèrent le château, lors de sa destruction vers 1591 ou 1592.

On trouve dans le terrier de 1715 la mention suivante, relative à ces ruines :

« Item une maison et autres lieux, jardins et pré, le « tout assis audit Chars, vulgairement appelé le *Vieux-* « *Château,* tenant d'un côté la chaussée le long de la « rivière, de l'autre côté la place *où étaient les halles.* « Le tout clos et fermé de fossez et de ladite rivière. »

Mais cette mention ne nous apprend rien sur la question que nous posions tout à l'heure.

§ 2. — Les sires et les barons de Chars.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des seigneurs de Chars. Je ferai remarquer que les dates ne sont pas toujours celles des naissances ou des morts, mais bien celles que j'ai relevées sur des documents authentiques tirés, soit des archives de l'État ou des départements voisins, soit de celles de l'Hôtel-Dieu et de la commune de Chars, très bien conservées par les instituteurs, j'ai puisé aussi quelques renseignements dans les archives de la fabrique, que M. le Curé a mis à ma disposition.

LISTE DES SEIGNEURS DE CHARS.

1080 Guillaume de *Carz* ou *Chars.*

1104 / 1105 Enguerrand de Chars.

1142 Girard de Chars.

1153 } Osmont de Chars et sa femme Ehremburge.
1158 }

1172 } Thibaut de Gisors.
1183 }

1201 } Jean de Gisors.
1205 }

1211 Pierre de Chars.

1220 Thibaut de Chars.

1221 } Jean de Chars, *Miles*, exécuteur testamentaire de Jean de
1223 } Beaumont.

Vers } Thibaut de Chars, mari d'Ehremburge.
1235 } Guillaume de Chars.
Philippe de Chars, mari d'Emeline.

1244 Hugue de Chars, mari d'Ade.

1246 Pierre de Chars.

1248 Hugues de Chars, *Miles*.

1250 Guillaume de Gisors.

1306 Henri de Ferrière et Jeanne de Gisors.

1357 (6 juin) Regnault de Trie, dit *Billehaut*.

1357 (9 juin) Pierre Ier d'Aumont, chambellan des rois Jean et Charles V.

1394 Pierre d'Aumont, dit *le Hutin*, fondateur de l'Hôtel-Dieu.

1409 Pierre d'Aumont, porte-oriflamme.

1415 Jean IV d'Aumont, tué à Azincourt.

1415 Jacques d'Aumont, chambellan de Philippe le Bon.

1433 Pierre d'Aumont, vassal de la reine d'Angleterre.

1456 Jacques d'Aumont, fils du précédent.

1498 Pierre d'Aumont, chambellan du roi.

1521 Ferry d'Aumont, porte-oriflamme.

1521 Louis de Rouville, gendre de Ferry d'Aumont.

1548 Louis de Rouville, gouverneur de Dieppe.

1568 Louis de Rouville, le Huguenot, 7e du nom.

1586 }
1592 } Jacques de la Guesle, procureur du roy.
1605 }

1625 } Pierre Séguier, marquis d'O, comte du Soret.
1638 }

1650 Marguerite de la Guesle, veuve du précédent.

1662 } 1664 } 1669 } Le duc de Luynes, marquis d'Albert et de Marigny.

1672 } 1687 } François de Créquy, marquis de Marines, maréchal de France.

1692 } 1705 } Catherine de Rougé, veuve du maréchal de Créquy.

1706 Pierre de Rivié.

1746 Etienne de Rivié de Riquebourg, grand-maître des Eaux et Forêts.

1758 Louis de Gouy, seigneur d'Arsy.

1793 Marthe de Gouy, député de Saint-Domingue en 1709, dernier baron de Chars.

Chars était une baronnie, dans l'ancien droit féodal ; on entendait par *baronnie* une terre possédée primitivement par le roy. (Nous avons vu que Dagobert l'avait possédée et donnée en raison de quelque service, mais toujours possédée par lui en chef.)

Le titre de baron eut beaucoup d'éclat aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. On le donnait indistinctement à tous les grands du royaume, qu'ils fussent ducs, comtes ou évêques. Les princes du sang et les fils du roy le préférèrent souvent à celui de comtes ou de ducs. Charles II leur accorda pour couronne d'armoiries un cercle d'or avec six perles placées au bord. Aujourd'hui le titre de baron n'est plus qu'un titre honorifique conféré par le roy et inférieur à celui de comte.

IV. — L'HOTEL-DIEU.

§ 1. — Bienfaits des d'Aumont. — Administration. — La léproserie.

« *Messire Pierre d'Aumont dit le Hutin, Chevalier, Chambellan du Roy, par acte passé par devant Richart de Vaily et Guillaume le Greffe, notaires au Chastelet de Paris, le 29 mai 1394, a donné et aumosné pour fonder un hospital ou Hostel-Dieu en la ville de Chars, pour héberger et vestier les pauvres mendiants et trespassants* (les voyageurs) *les héritages ci-après déclarés, savoir*..... etc. »

Tel est le préambule de la charte de fondation de l'hospice de Chars, conservée aux archives municipales en double expédition, sur papier. Toutes deux sont d'écriture ancienne, du XVII[e] siècle. Mais l'une évidemment plus vieille et très fruste, du XVI[e] siècle probablement. La plus moderne contient neuf feuillets, et l'autre seulement huit. Du reste, on voit au sens des phrases qu'elle est incomplète. Elle contient sur les marges des notes relatives aux bienfaits des d'Aumont, précieuses pour établir la suite des sires de Chars, et qui paraissent se rapporter à un procès de préséance ou de présentation.

Il y avait très anciennement à Chars une léproserie, car dans le journal d'Eude Rigaud (1) on trouve la mention suivante parmi les prêtres qu'il nomma en 1261 :

« M CC LXI. — *Ordines celebrati in monasterio fra*« *trum minorum Rothomagensium. Sabbato ante festum*

(1) *Regestrum visitationum* de 1248 à 1269, publié à Rouen chez Lebrument, par M. Bonnin, p. 684, f° 376.

« *beati Thomæ apostoli. — Presbyteri..... Joannes, ad* « *Capellaniam leprosariæ de Chars.* »

On sait que Hugues Capet avait, par une ordonnance (1033), prescrit que quiconque voudrait porter le titre de comte, vicomte, baron ou châtelain, devait avoir ville close, abbaye ou prieuré, aumônerie ou maladrerie. Ce qui prouve, par parenthèse, que nos rois avaient souci du bien-être de tous leurs sujets.

On vit alors les seigneurs qui s'étaient emparés, pendant les guerres, des biens du clergé, les restituer, fonder ou doter des monastères, des maladreries, afin de pouvoir décorer leur nom d'une qualification nobiliaire. C'est probablement à cette époque, en même temps que la fondation du premier château, qu'il faut faire remonter la fondation de cette léproserie ou maladrerie.

Remarquons aussi que c'est probablement à un fait de cette nature qu'il faut attribuer la restitution de Walbert de Boury, dont nous avons parlé au commencement de ce travail.

Mais cette léproserie resta toujours distincte de l'Hôtel-Dieu ; ce qui le prouve, c'est un arrêté du cardinal Duperron (1) par lequel il défend aux lépreux de Chars de demander de l'argent pris sur le revenu de l'autel de la Maladrerie (le canton où se trouve le cimetière actuel), vu qu'il ne se monte qu'à 40 sous, et qu'il suffit à peine pour son entretien et la réparation du toit. Cette pièce est datée de 1612.

Ce cardinal Duperron est le même qui alla, en 1595, à Rome pour solliciter l'absolution de Henri IV à l'occasion de son abjuration : une gravure du temps, que je possède, le représente aux pieds du Saint-Père accompagné

(1) Archives de la fabrique.

du cardinal d'Ossat, et recevant les coups de verge pénitentiels qu'avait mérités Henri IV. Singulière manière de faire pénitence par procuration. Cette gravure porte la date du 23 septembre 1595. Il avait été fait évêque d'Evreux dont dépendait l'autel de la Maladrerie.

On trouve dans le pouillé de l'archevêque de Rouen (1738) qu'il y avait à Chars une chapelle de Saint-Blaise, appartenant à une ancienne léproserie qui, vers le milieu du XIII[e] siècle, était à la nomination alternative de l'évêque et du seigneur; en 1738, elle est réunie au couvent des Trinitaires de Pontoise; en 1728, son revenu montait à 100 livres (1). Notons aussi que, dans le terrier de 1715, il est dit (2) que la chapelle Saint-Blaise est située proche le chemin de Chars à Gisors.

On peut dire que la maison d'Aumont fut la véritable fondatrice de l'hôpital, bien que Jeanne de Ferrière (1306) eût déjà entretenu un hospice à Chars. Il fut de tradition parmi tous les membres de cette famille, pendant le XIV[e] et le XV[e] siècle, de laisser en mourant quelque bien à l'Hôtel-Dieu. Outre Pierre le Hutin et Jeanne de Ferrière, voici ceux qui firent des libéralités :

Pierre d'Aumont, garde de l'oriflamme, en 1409;

Pierre d'Aumont, chambellan du roy, en 1433;

Pierre d'Aumont, son fils, qui lui succéda dans sa dignité de chambellan, en 1498;

Ferry d'Aumont, garde de l'oriflamme, en 1521.

Mais malheureusement Ferry d'Aumont étant mort sans laisser d'enfant mâle, la baronnie de Chars passa, comme nous l'avons vu, dans la maison de Rouville dont un membre abjura le catholicisme, et les libéralités finirent.

(1) Notes de M. Lebastier.
(2) Terrier de 1715, p. 97.

Marguerite de la Guesle, marquise d'O, lui légua encore cependant 200 livres de rente en 1638, mais ce fut tout. Du reste, l'Hôtel-Dieu de Chars était riche : il avait en 1758, d'après les comptes du receveur, plus de 2,000 livres de rente.

Il possédait les dîmes de Bréançon, de Moussy, des biens à Fresne, une maison à Pontoise, des prés et des bois à Chars, sans compter les attributions et les redevances en nature. Après la conversion en rentes qui se fit à la Révolution, en 1807, il avait encore à peu près le même chiffre. Enfin le bureau de bienfaisance actuel, qui a hérité de toutes ces libéralités, compte environ 3,000 francs de rente.

Les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu sont situés dans la rue de l'Eglise, au coin de la ruelle Saint-Denys. Ils se composent d'un corps de bâtiments à un rez-de-chaussée, surmonté d'un grenier, situé au fond d'une cour et long d'environ 30 mètres. Ils sont maintenant habités par les Sœurs d'école. Ce sont les mêmes qui furent bâtis en 1568 par Louis de Rouville le huguenot. Ils comportaient, d'après un inventaire fait en 1680, quatre lits pour les malades et trois pour les voyageurs.

L'Hôtel-Dieu était desservi par une dame directrice, deux filles et une servante : il y avait en outre un chapelain attaché à une chapelle placée sous le vocable de Saint-Jean l'Evangéliste. A cette chapelle était dévolu un traitement fixé, par un arrêt du roy Charles IX en 1561, à 140 livres par an. Le chapelain était nommé par l'archevêque de Rouen sur la présentation du seigneur du lieu (1).

La chapelle Saint-Jean existe encore aujourd'hui, elle

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

sert d'école aux Sœurs. Le mur du fond, du côté de la ruelle Saint-Denys, est couvert de sculptures en arabesques assez jolies; il est élevé de quatre colonnes qui supportent un entablement fort orné. Malheureusement ce mur, qui formait le côté de l'autel, se trouve hors de l'alignement donné par le chemin de fer, et il faudra qu'il disparaisse à un moment ou à l'autre.

L'hospice était administré par trois administrateurs nommés par le seigneur du lieu depuis 1433, et choisis parmi les hommes honorables de la baronnie de Chars, du moins jusqu'en 1706.

Le service médical était fait par un médecin nommé par le seigneur. En 1705, la maréchale de Créqui nommait le sieur Lemoine comme « chirurgien pour soigner les malades de l'Hôtel-Dieu, moyennant 8 livres 6 sous 9 deniers, plus 3 septiers de blé par chacun an (1). » Aujourd'hui le bureau de bienfaisance alloue 200 francs par an au médecin chargé de ce service : c'est à peu près l'équivalent.

§ 2. — Le procès de la Guesle (1611-1630). — Le bureau de direction (1746-1786). — La Terreur (1793).

Il paraît que dans la première moitié du XVII[e] siècle, il y avait souvent des conflits d'attributions entre toutes ces autorités, car, en ce temps-là, ce ne furent que procès. Les minutes volumineuses en sont encore conservées aux archives de l'Hôtel-Dieu, c'est un gros cahier in-folio sur parchemin, écrit de cette écriture illisible particulière à la chicane de ce temps-là. Heureusement qu'elles ont été inventoriées plus tard, et que, sur les chemises, il y a des résumés parfaitement faciles à lire.

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu; dipl. sur parchemin.

Les hostilités débutent par un arrêt de 1611, qui casse une dame Dupuy, religieuse, laquelle avait apporté des entraves à la gestion d'un administrateur nommé Sauval.

En 1624, une Sœur du couvent des Annonciades de Gisors, nommée de Trocy ou de Trossy, vint prendre possession de l'Hôtel-Dieu de Chars, en qualité de directrice, soutenue qu'elle était par la dame de la Guesle, femme séparée de biens de Pierre Séguier, et fille du procureur du roy, Jacques de la Guesle, dame de Chars. Opposition faite par les admistrateurs et les habitants; — pourquoi, je n'en sais rien.

En 1625, la dame de la Guesle intervient, et est déboutée par sentence du bailliage de Pontoise, 20 jours après appel de cette dame à Paris, cet appel est rejeté.

En 1626, sentence au palais, à Paris, qui casse comme *attentat* toute la procédure faite à Senlis et à Pontoise, et retient la cause. Ceci était un succès obtenu par la dame de la Guesle : nourrie dans *la chicane*, elle devait en connaître les détours, et la fille d'un procureur général ne pouvait manquer de réussir devant le parlement.

Deux mois après, en 1627, arrêt du Conseil du roy, obtenu par les habitants de Chars, portant qu'on informera des alliances de la marquise d'O avec plusieurs présidents au parlement de Paris, avec défense de procéder au parlement à peine de nullité, les habitants de Chars prennent leur revanche, et on voyait bien qu'Henri IV n'était plus là.

En mars 1627, information sur ladite parenté, et en septembre assignation donnée à la marquise d'O et à la religieuse de Trocy devant le Conseil du roy, par les habitants de Chars, qui, comme on le voit ne perdent pas de temps.

En 1629, arrêt du Conseil privé du roy, qui renvoie l'affaire devant le parlement de Rouen.

En mars 1630, assignation devant le parlement de Rouen, enfin, le 14 décembre de cette même année, arrêt qui maintient les habitants de Chars au droit d'administrer l'hospice, et à la nomination des administrateurs. On ne dit pas ce que devint la dame de Trocy, mais il est probable qu'elle aura quitté Chars à la suite de la perte de son procès.

Ceci, selon moi, et autant qu'on peut juger les choses à plus de 250 ans de distance, n'était pas conforme à l'équité, car enfin n'était-ce pas les d'Aumont, ancêtres de la dame de la Guesle, qui avaient doté, et richement, comme on l'a vu, l'Hôtel-Dieu de Chars. Mais ce qu'un arrêt a fait, un autre peut le défaire, nous le verrons bientôt.

En 1648, c'est le duc de Lesdiguières qui bataille toujours pour la nomination des administrateurs. Les habitants, considérant que ces disputes les empêchent de veiller aux intérêts de l'hôpital, veulent y établir un bureau de direction, conformément à la déclaration de 1638.

Pendant la vie du maréchal de Créqui, les habitants de Chars le laissèrent nommer des administrateurs à sa guise, nous avons déjà vu qu'il était général *des galères du roy*. Il en nomma en 1673, en 1680, en 1683 et 1687 ; sa veuve en fit autant en 1701 (1). Mais après sa mort, la baronnie de Chars ayant été vendue à Pierre de Rivié, dont nous avons déjà parlé, il y eut encore de nouvelles contestations.

Cette fois, c'est le curé qui réclame le droit d'admi-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

nistrer l'hospice concuremment avec deux laïques ; un arrêt rendu en 1706 lui donne raison, et réduit la gestion des laïques à trois ans.

En 1746, nous voyons la fondation du bureau de direction. Entre Etienne de Rivié, grand maître des eaux et forêts, et Antoine Pons, curé de la greffe de Chars et administrateur de l'Hôtel-Dieu, il est convenu que le seigneur du lieu aura la préséance, et que le bureau sera composé du curé, de deux bourgeois, anciens marguilliers ou syndics, et du receveur (1). A l'occasion de cette fondation, on fit un inventaire général des titres qui existe encore, du moins en partie, et qui m'a beaucoup servi dans la rédaction de cet article.

En 1758, Louis de Gouy d'Arsy devint baron de Chars par son mariage avec Yvonnette de Rivié ; nous avons déjà vu qu'on constate sa signature sur tous les procès-verbaux du bureau de direction jusqu'à sa fin.

Ce bureau cessa de fonctionner en 1786, j'ignore à quel propos, le registre et les archives sont muets.

Sur ces entrefaites arriva la Révolution, qui bouleversa toutes les positions. Cependant, une loi, promulguée en vendémiaire an V, maintint les hôpitaux dans la jouissance de leurs biens, et les sieurs Parmentier, Dupuis et Lucas, de *Chars*, Moutiers, de *Nucourt*, et Couturelle, de *Marines*, furent nommés administrateurs le 3 frimaire an V (2).

A cette époque de déchaînement de toutes les passions mauvaises, le vieux levain d'opposition s'était réveillé. Car on raconte encore aujourd'hui que les statues de Pierre d'Aumont et de Jeanne de Ferrière, que nous avons vus être les premiers fondateurs de l'Hôtel-Dieu, ne trouvè-

(1) Acte de fondation sur les registres du bureau de direction.
(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

rent pas grâce devant les habitants de Chars. Ils les arrachèrent de l'église, où elles se trouvaient, les traînèrent dehors avec des cordes, et finalement les jetèrent dans *le grand trou*, espèce de gouffre de 3 mètres environ de profondeur formé par la Viosne. *Le grand trou* n'existe plus, les travaux du chemin de fer l'ont comblé en 1866: il se trouvait à droite et un peu au-dessus du pont qui est au bout de la ruelle Saint-Denis ; de sorte que les deux statues sont maintenant ensevelies sous au moins quatre mètres de décombres, en supposant que leurs poids ne les ait pas fait s'enfoncer dans la vase tourbeuse qui forme le fond de la vallée.

On constate encore à Chars cette tradition qu'on retrouve encore dans d'autres endroits ; à savoir que ceux qui prirent part à cette profanation doublement sacrilége moururent misérablement dans des souffrances aiguës, longtemps après ; cela m'a été affirmé par plusieurs paysans, leurs contemporains.

V. — L'ÉGLISE.

§ 1. — Le vaisseau, les inscriptions.

L'église de la commune de Chars a été bâtie à diverses époques, le vaisseau principal et l'abside portent les caractères de l'architecture du XII[e] siècle, des voussures et des ogives surbaissées à raies en zig-zag. Cependant, l'avant-corps paraît remonter un peu plus haut. Les chapelles basses, autour de l'abside, qui ont des fenêtres à style ogival flamboyant, et l'ancienne flèche remontent au commencement du XV[e].

La tour, qui porte le cachet de la Renaissance, est située sur le côté droit ou oriental du vaisseau, dans

l'angle de la croix. Elle porte, sur ses quatre faces, deux dates, 1562 et 1576, qui ne laissent aucun doute sur celle de sa construction. L'église a, comme toutes celles qui sont complètes, la forme d'une croix.

Nous avons parlé de flèche, il y en avait une évidemment au moyen âge sur le centre de la croix; d'abord, on y aperçoit encore les traces des cordes qui servaient aux cloches, puis on voyait encore les ruines de son soubassement avant la restauration actuelle; cela s'appelait la tour Saint-Nicolas. Il est probable que ce fut vers la fin du XVIe siècle, à l'époque de la construction de la tour actuelle, que la flèche fut démolie.

Lorsque l'on examine avec attention les murs de l'église, on voit qu'ils ont été ruinés en partie à une époque indéterminée; le pilier de droite, notamment, est simplement polygonal dans toute sa hauteur, tandis que son symétrique est cannelé du haut en bas, les plinthes du bas ne sont qu'indiquées, etc.

On s'aperçoit aussi que les voûtes paraissent être restées longtemps découvertes, et dans la dernière restauration on a trouvé des traces anciennes d'un incendie dont j'ignore l'époque.

Nous avons dit tout à l'heure que l'église fut agrandie au XVe siècle; c'est pendant la domination anglaise. Il est certain que les Anglais construisirent à cette époque beaucoup des églises d'alentour. Il paraît qu'ils se trouvaient bien dans ce pays, car ils ne négligeaient rien pour s'y installer confortablement. Nous avons vu plus haut que leur domination n'était pas trop exigeante, et le souvenir de leur séjour s'est conservé dans la tradition.

On sait (1) que, l'an 1172, Thibault de Gisors donna à

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise la moitié de l'église de *Chars* et de la chapelle de sa maison.

Chars appartenait à l'abbaye de Saint-Denys, il était dans la mense abbatiale, c'est-à-dire que ses revenus servaient à l'entretien de l'abbé; une bulle du pape Alexandre confirme toutes leurs possessions, entre autres le village de *Chartz* (villam de Chartio) en 1259 (1).

Plus tard, les seigneurs prétendirent au patronage, ils soutinrent cette prétention par de nombreux procès : en 1738, on lit dans le pouillé de Rouen : « *Chars*, litigieux entre le seigneur et l'abbé de Saint-Denys. »

On trouve dans le *Regestrum Visitationum*, dont nous avons déjà parlé, les passages suivants qui concernent le curé de Chars, en 1249 :

« II. KL. — *Julii, visitavimus decanatum de Mullento,* « *apud* Chars *factum.....*

« ..... *Invenimus quòd..... item presbyter de* Chars « *infamatus ést de quadam solutâ* (une veuve). *Nimis* « *discurrit* (2). »

« XVII. KL. — *Julii. Ipsa die quam assignaveramus* « *presbytero de* Chartio *ad purgandum se super vitio de* « *incontinentie, de quo fuerat et erat graviter diffamatus,* « *precipuè de* germana de Asneriis, *comparuit coram* « *nobis. Verùm, quia secum adduxerat quosdam sacer-* « *dotes minus ydoneos, utpote tales qui de conversatione* « *ejus et vita non potuerant plenam notitiam habuisse;* « *eidem diem crastinum Assumptionis assignavimus ad* « *purgandum se legitimè super premissis; ut dictum est,* « *per sex presbyteros notos, et bonâ fame, et vicinos.*

(1) Dom Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys*, Paris 1625.
(2) Folio 18, page 39.

« *Ipsa die pernoctavimus apud sanctam Katherinam,*
« *cum expensis nostris* (1). »

On voit que le dossier du curé de Chars, en 1249, était passablement chargé : babillage, paillardise, voilà son bilan. Il faut dire, à sa décharge, que beaucoup de ses confrères en faisaient autant. C'est ce qui ressort de la lecture, fort intéressante, du reste, de ce manuscrit qui, dans la pensée de son auteur, n'était pas destiné à la publicité.

On trouve dans Félibien (2) une version beaucoup plus complète concernant Chars et son église. Selon cet auteur, le patronage de Chars était divisé en deux parties, dont l'une appartenait à Thibault de Gisors, l'autre à Thibault le Jeune. Ces deux seigneurs remirent chacun leur part entre les mains de Rotrou, archevêque de Rouen (1172), pour en faire don à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. En 1177, Geoffroi, abbé de ce monastère, transporta le patronage entier à l'abbé de Saint-Denys ; mais celui-ci aliéna ce patronage et les droits seigneuriaux sur la fin du XVIe siècle, en sorte que le droit de présenter à la cure appartenait au seigneur du lieu. Cependant, nous avons vu tout à l'heure que le pouillé de Rouen prétendait qu'il était litigieux.

Il y avait en 1560, dans le château de Chars, une chapelle Sainte-Anne qui était à la présentation du seigneur (3). Elle était placée dans le doyenné de Chaumont. Mais nous avons vu que Louis de Rouville abjura le catholicisme en 1568 et vint habiter le château. Il est probable qu'à cette époque la chapelle fut supprimée.

(1) Folio 18, page 40.
(2) Histoire de l'abbaye de Saint-Denys.
(3) Registres de l'archevêché de Rouen.

On trouve dans Dumoulin (1) une mention ainsi conçue : « *Sainte Catherine de Chars*, patronne : le seigneur du lieu. » Cette chapelle est située dans le doyenné de Chaumont, j'ignore quelle elle est.

Enfin, il y avait encore à Chars la chapelle de l'Hôtel-Dieu et la chapelle Saint-Blaise de la Maladrerie. La petite chapelle qui existe aujourd'hui sur le sommet de la côte du Bois-Franc ne date que de 30 ans, et elle est le résultat d'un vœu.

Il y avait, dans l'église de Chars, une confrérie du Saint-Sacrement. Elle fut érigée en 1592 et fit approuver ses règlements en 1653. Elle avait, ainsi que la fabrique, de nombreuses rentes, dont partie était payée en blé que l'on distribuait aux pauvres de la paroisse aux jours de fêtes et octaves du Saint-Sacrement, selon l'intention des donateurs (2).

La fabrique jouissait, au siècle dernier, de 1,050 fr. de rente, dont 100 fr. pour entretenir un maître d'école. Pareille somme avait été donnée par le curé Pasquier (1660) à l'Hôtel-Dieu pour l'entretien d'une maîtresse d'école (3).

En 1729, les vicaires étaient logés près de l'église. L'Hôtel-Dieu céda, à cette date, une maison pour cet usage (4). Le presbytère actuel appartenait au seigneur de Chars (5), il fut vendu en 1793.

En 1779, le cardinal de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, donne son approbation à un échange qui dégage l'église et agrandit le cimetière (6).

(1) *Géographie de la France*, Paris, 1767.
(2) Archives de la fabrique.
(3) Papiers de M. Lebastier.
(4) Archives de la fabrique.
(5) Terrier de 1715.
(6) Archives du département, à Versailles.

La cure de Chars dépendait de l'archevêché de Rouen et du doyenné de Meulan, l'église était placée sous le vocable de Saint-Sulpice.

Voici la liste des curés, relevée sur les registres de l'état civil, qui remontent à 1595. J'ajoute le premier d'après les archives de la Seine-Inférieure. (Voir plus loin Bercagny, § 2.)

1447	Guillaume Lygnée.	1703	De Goizalin.
1595	Nicolas Picart.	1714	Poiton.
1642	Baron.	1715	Ménard.
1650	Pasquier.	1719	Sauveplane.
1671	Pierre Léon.	1736	Pons.
1678	Besson.	1767	De Rouvroy.
1700	Duret.	1782	Guédé.
1702	Rouillon.	1787	Lucas.

Ce curé Lucas y était encore en 1793, mais plus heureux que beaucoup de ses collègues, il sut éviter le trop fameux *razoir*. Il reparut quand on rétablit le culte, et racheta le presbytère, qui avait été vendu comme bien national, pour en faire don à la fabrique. Il mourut en 1818 ; c'était un homme adroit, intrigant ; il passait pour avoir *le bras long*.

Il y avait, en 1793, une statue de la Vierge qui se trouvait scellée dans le mur sur un piédestal que l'on voit encore à gauche en entrant, derrière les fonds baptismaux. Il paraît qu'un nommé Leduc s'était rendu dans l'église avec une corde pour l'arracher et la briser. Or la statue résistait : « Elle ne viendra donc pas la s.... g....» s'écria-t-il ; au même instant, la statue céda et l'écrasa dans sa chute.

On voit, dans l'intérieur de l'église, la pierre tombale du curé Baron (1642), très bien conservée, puis celle d'un seigneur du XIV[e] siècle ; l'inscription et la date sont assez

lisibles, quoique un peu effacés, et quelques fragments d'autres qu'il est impossible de déchiffrer.

Contre le pilier de droite, on remarque des traces d'excavations bouchées avec du plâtre; c'est là qu'étaient les statues de Pierre d'Aumont et de Jeanne de Ferrière, qui furent enlevées en 1793. Une plaque de marbre noir scellée dans le mur, porte ce qui suit, que je reproduis avec ses fautes d'orthographe :

« *Cy-gist le cœur de haute et puissante princesse made-*
« *moiselle Jeanne de Ferrière, fille de monsr Godefroy*
« *de Bretagne, baron de Ferriere, lequel fust fils de*
« *Pierre de Bretagne, et petit-fils de Louis VIIIe Roy de*
« *Frace, surnomé le Batailleur. Elle fust féme de mon-*
« *sieur Jean d'Evreux. Haute et puissante dame Mar-*
« *guerite de la Guesle, féme et espouse de messire Pierre*
« *Séguier, marquis d'O, comte du Sorct, baron de Chars*
« *et du Bellay, vicomte d'Aumont, seigneur de Marigny,*
« *de Corber le Cerf, Lardière, Mareuel et de la Mothe, a*
« *en l'honneur de Jeanne de Ferrière, de laquelle elle est*
« *issue et descèdue fait relever ce tobeau que l'ingure* (sic)
« *du temps avoit effacé. Faict l'an* 1628. »

Si l'on veut bien se reporter au § qui traite de la dame de la Guesle, dans le chapitre de l'Hôtel-Dieu, on verra qu'à cette époque, elle était en procès avec les habitants de Chars pour une prérogative qui n'appartenait qu'aux seigneurs du lieu; elle le perdit, en attendant, elle était bien aise de constater, sur le marbre, une parenté qu'elle n'avait que par les femmes et par alliance. C'est pour cela que son mari prend ici le titre de vicomte d'Aumont, mais il faut lui pardonner un petit mouvement de vanité, car elle fut la première, depuis la fin des d'Au-

mont, et même la dernière des seigneurs de Chars qui donna des biens à l'Hôtel-Dieu, et cela malgré la perte de son procès.

Sur le même pilier, du côté opposé, est aussi scellée une pierre qui porte l'inscription suivante :

« *A la plus grande gloire de Dieu*
« *les prestres de la congrégation*
« *de l'oratoire de la maison de Paris,*
« *près le Louvre, sont tenus après*
« *le décès du père Nicolas de Brolieu*
« *prestre de la mesme congrégation*
« *de faire faire chaque année une pe-*
« *tite mission par deux prestres du-*
« *rant onze jours alternativement*
« *une année à Chars et la suivante*
« *à Gouzangrez ou en quelqu'autre lieu,*
« *qu'en ces deux, selon le plus grâd*
« *besoin autour de Marines et selon*
« *l'ordre de M. le grand vicaire de*
« *Ponthoise ou de ses officiers, ainsi qu'il*
« *est plus particulièrement déclaré par*
« *un contrat passé p.-devant de Beaufort*
« *et de Biernes, no*[res] *au Ch*[let] *de Paris le*
« *XI aoust mil VI*[c] *LIII.*
« *et les peres de ladite maison seront*
« *aussi tenus de faire distribuer à chacu-*
« *ne mission, au lieu ou elle se fera dix*
« *francs en aumosnes en vertu d'un autre*
« *contract passé devant Gigault et Le-*
« *normand le XVI*[e] *d'aoust mil VI*[c] *LII.* »

Il fallait qu'on se méfiât bien des pères de l'oratoire

du Louvre, actuellement l'oratoire des protestants, rue Saint-Honoré, pour qu'on les contraignît à faire ainsi l'aumône, par-devant notaire. Remarquons qu'à dater du XVIIe siècle, les fondations établies dans les églises sont toujours ainsi faites par le ministère des tabellions. Il y a une inscription toute pareille dans l'église de Gouzangrez.

On voit encore l'écusson des de Rivié peint sur le mur du côté droit, dans la *littre* (1). Il est reconnaissable quoiqu'un peu effacé, on y distingue parfaitement le fond de gueules et la tête de cheval d'argent. D'autres écussons pareils ont laissé des traces à l'extérieur au pied de la tour, mais on ne les voit pas très bien. Il y a aussi des restes de peinture à fresque sur la voûte de la chapelle, derrière le chœur.

On remarque, à l'une des clefs de voûte, au-dessus de la chaire à prêcher, un espèce d'écusson sculpté en haut relief. Il représente le mouton porte-bannière, emblème de l'archevêché de Rouen, entouré par quatre rois couronnés et à mi-corps. Cette sculpture remonte évidemment au XIIe siècle, son style archaïque et sa position l'indiquent.

Au-dessus du chœur, on voit l'écusson de France avec une couronne de marquis. Les chapiteaux sont très curieux; ils représentent des animaux fantastiques, un mascaron coiffé d'un bonnet phrygien, des têtes grotesques, etc. Il y a aussi un double cordon de pareilles têtes à l'extérieur, tout autour du vaisseau principal.

Sur la cloche, qui est dans le clocher de Chars et qui sert pour l'horloge en même temps que pour le service

(1) On appelait *littre*, une bande noire peinte à l'intérieur et à l'extérieur d'une église avec les armoiries du seigneur. Ici on la peut suivre très bien sur les murs et les piliers.

du culte, se trouve l'inscription suivante, en lettres gothiques :

L'AN MIL V^{ce} VI,
NOUS FUMES FAICTES PAR LES HABITANTS DE CHARS,
ET FUS NOMMÉE MARIE.

Le style de cette inscription semble annoncer que la cloche n'était pas seule ; il y a du reste dans le bâtis qui la supporte place pour quatre autres pareilles. Les vieillards se souviennent encore que leurs pères parlaient avec regret, après 93, du carillon de Chars ; et on trouve à Versailles, aux Archives, une plainte faite par le curé Pons (1756) sur ce que les habitants sonnaient trop *les cloches*. Cela n'avait rien d'étonnant, le son devait leur en être agréable.

Il fallait que le bourg de Chars eût une certaine importance au XVIe siècle pour que les habitants s'imposassent une pareille dépense. Nous avons vu qu'en 1506, c'était Pierre d'Aumont, chambellan du roy, qui était sire de Chars ; il est probable que, ne dérogeant pas aux habitudes généreuses de sa famille, il aura voulu contribuer pour une bonne part à la dépense de ces cloches, dépense toujours assez considérable.

§ 2. — Ferrand et Mariette. — La restauration actuelle de l'église.

Sur le côté est et extérieur de la petite sacristie qui est adossée à l'église du côté du sud, se trouve une tombe qui est oubliée, maintenant que le cimetière a été transféré ailleurs. C'est celle de Mariette.

Ferrand et *Mariette*, deux noms célèbres dans les

annales du suicide. L'abbé du Bouclon a raconté leurs aventures dans un gros volume grand in-8° de 520 pages (1). Nous le résumerons aussi brièvement que possible.

C'était en 1836 ; un jeune homme nommé Ferrand, âgé de seize ans, employé dans un magasin, s'éprit d'amour pour une jeune fille de dix-sept, nommée Mariette, qui travaillait de son état de lingère dans un atelier voisin. Disons tout de suite que, jusqu'au dernier moment, cet amour fut toujours pur : le docteur Peyron, médecin de Marines, l'a constaté après la mort de Mariette (2).

Ces deux jeunes gens lisaient beaucoup de romans : on était alors dans la fièvre du romantisme. Ils en vinrent à croire à la réalité de ces récits mensongers et prirent au sérieux les déclarations creuses d'*Antony*. Sur ces entrefaites, les parents du jeune homme, qui avaient de l'ambition pour leur fils, le séparèrent de Mariette et lui déclarèrent qu'ils ne permettraient jamais qu'il la prît pour femme.

Ces deux jeunes gens résolurent alors de se tuer. Ferrand avait été élevé à Chars, il choisit cet endroit pour mettre son projet à exécution. C'était un lendemain de fête de Chars, le 28 août 1837 ; ils étaient venus en chaise de poste la veille au soir. Ils se rendirent à trois heures du matin au vallon de la Groue, et là, chargeant deux petits pistolets de poche, Ferrand ajuste Mariette; mais sa main mal assurée ne fait que la blesser. Sur ces entrefaites, le jour était arrivé. Alors Ferrand essaie de se pendre avec sa manche de chemise et en se portant un

(1) L'abbé du Bouclon, *Ferrand et Mariette*, ou influence de la lecture des romans. Paris, 1847, chez Vrayet de Surcy.

(2) Ouvrage cité, p. 158 et 237.

coup d'un petit couteau de poche; mais cette espèce de corde casse et il ne parvient à se faire qu'une blessure insignifiante : il veut alors se jeter dans la rivière, mais il n'y avait qu'un pied d'eau. On arrive et on les arrête tous deux.

Mariette ne mourut que le lendemain et fut enterrée à l'endroit que nous avons indiqué. Quant à Ferrand, arrêté et jeté en prison, il passa devant la cour d'assises le 16 mars 1838 et fut acquitté. Depuis il se fit missionnaire et l'on n'a plus jamais eu de ses nouvelles.

Déjà on avait en 1822, par un système de barres de fer, assuré la solidité des bâtiments de l'église qui menaçaient de s'écrouler, lorsqu'en 1868, le chemin de fer, par la trépidation qu'imprime à la tourbe de la vallée le mouvement de ses locomotives, vint de nouveau remettre en question la conservation de cet édifice. Mais le curé actuel, M. l'abbé Huan, ayant réuni un grand nombre de souscriptions; la commune s'étant imposée pour une somme de 50,000 francs à payer en plusieurs années; aidé, du reste, comme cela se pratique en pareil cas, par l'Etat, fit commencer les travaux.

Ils furent menés avec intelligence, et bientôt on fut rassuré. On commença par refaire entièrement deux des contreforts opposés de l'abside, qui, par une négligence incroyable, avaient été ôtés à une époque indéterminée; enlevant ainsi au vaisseau une grande partie de sa résistance à la poussée des voûtes. Puis on refit à neuf, avec de la pierre dure venant de Lorraine, plusieurs piliers de la nef qui accusaient des signes d'écrasement.

On a aussi refait les murs de l'avant-corps et leurs contreforts, ainsi qu'une partie des voûtes des bas-côtés, enfin M. l'abbé Huan poursuit la restauration complète de l'édifice, restauration qui a été très peu arrêtée par

la guerre. Il faut espérer que des travaux si bien dirigés assureront la solidité du vaisseau et lui permettront de braver autant de siècles que ceux qui se sont écoulés depuis sa fondation.

P. S. — Quand j'ai parlé des pierres tombales de l'église, j'ai dit qu'il y en avait deux principalement qui étaient assez bien conservées. Mais maintenant il n'en reste plus trace; un ouvrier ignorant les a sciées et taillées en morceaux pour faire le pourtour du nouveau carrelage. On n'a conservé que les deux plaques dont j'ai donné le contenu. — *Tempus edax, homo edacior!*

V

§ 1. — La *Pierre-qui-Tourne*. — La butte féodale.

Quand on lit les guides, les itinéraires et même l'Annuaire du département de Seine-et-Oise, car ce n'est que dans ces sortes de livres que l'on peut trouver quelques mots sur Chars, on y voit signalé aux visites du touriste un monument druidique appelé la ***Pierre-qui-Tourne***. Il va sans dire qu'ils se sont tous religieusement copiés les uns les autres.

Demandez à Chars à quelqu'un la ***Pierre-qui-Tourne***, chacun vous l'indiquera; mais vous prend-il fantaisie d'aller voir ce vénérable témoin des anciens âges, vous n'apercevez rien que la plaine toute nue, pas la moindre apparence de monument druidique; seulement quelques moellons qui jonchent le sol à gauche du chemin de Magny, à un kilomètre environ du village.

C'est là tout ce qui reste aujourd'hui de la ***Pierre-qui-***

Tourne, car celle-ci a bien réellement existé. Seulement, il y a quelque vingt ans, un cultivateur trouvant que l'éminence sur laquelle elle était gênait le labourage, la fit disparaître.

L'idéal d'un cultivateur est la plaine tout unie et toute nue, tout ce qui fait un creux : fossés anciens de circonvallation, excavations gallo-romaines, ou une bosse : éminences druidiques, tumulus gaulois, buttes féodales, etc., lui gâte la plaine, et, quand il le peut, il les supprime ; les arbres même et les haies ne trouvent pas grâce devant lui. Reste à savoir si la production d'une botte de paille de plus vaut bien le dommage qu'on fait ainsi subir à l'histoire du pays.

Donc la *Pierre-qui-Tourne*, minée par le bas, tomba et se brisa en cinq ou six morceaux. C'était un gros bloc calcaire, ce qui est assez rare dans ces sortes de monuments, surtout dans un pays où le grès est passablement commun. Elle avait environ 2 mètres de hauteur et 80 centimètres d'épaisseur et était percée de trous communiquant ensemble, de sorte que l'on pouvait y attacher un cheval.

Il est probable qu'elle avait été dressée sur place ; car, dans ce canton, le sol produit de pareilles pierres : elle était d'un grain très fin et tellement compacte, comparativement au calcaire du pays, qu'on en jugea les morceaux trop durs pour en faire des bornes pour les champs voisins. Disons aussi qu'on trouva au-dessous comme une terre noirâtre et charbonneuse.

Les pierres tournantes ne sont pas rares en France : ce sont ordinairement des blocs de forme grossièrement polygonale, placés en équilibre sur un de leurs angles ou sur une face étroite, et que la main fait facilement mouvoir. Nul doute que la pierre de Chars n'ait présenté

ce phénomène dans l'origine. Mais, par la suite des siècles, l'angle s'était émoussé, et elle était simplement posée sur le sol. Du reste, celles de ces pierres qui tournent encore sont celles en granit, pierre dure que les intempéries n'attaquent pas; mais celle qui nous occupe, étant en calcaire, on conçoit qu'elle ne tournât plus.

On rencontre encore souvent une tradition d'après laquelle, à minuit, la nuit de Noël, ces pierres faisaient un tour sur elles-mêmes et découvraient l'entrée d'un caveau contenant un trésor caché; mais ici, cette tradition ne se retrouve pas.

Mais si la Pierre-qui-Tourne a disparu, du moins son nom est resté au *canton* où elle se trouvait. C'est une consolation ; et il est à remarquer que les *lieux dits* conservent ordinairement ainsi la trace des monuments, de toute nature, qu'ils comportaient. Leur étude attentive peut, de la sorte, servir à élucider bien des points douteux d'histoire locale.

Sur la croupe de a colline, de l'autre côté de la vallée, on remarque une butte circulaire de 3 mètres environ de hauteur et de 30 mètres environ de diamètre. Est-ce une butte féodale (1), est-ce un tumulus gaulois? Je ne sais. Quand on interroge les paysans à son sujet, ils vous répondent que cette butte est *du temps des guerres.* D'autre part, elle est un peu écornée dans un sens, et le centre semble être fait de gros moellons jetés sans ordre. Peut-être est-ce à la fois l'un et l'autre, je laisse au lecteur le soin de trancher la question.

Aucune voie romaine ne traversait le territoire de

(1) On sait qu'on appelle butte féodale un petit monticule qui était surmonté d'un poste d'observation servant de sentinelle avancée.

Chars. Dans le voisinage, à quatre kilomètres environ, à Commeny et Gouzanguez, passe la voie qui se dirigeait de Paris à Rouen, par *Briva Isaræ* et *Petromantalum* : elle est dirigée en droite ligne depuis Pontoise (*Briva Isaræ*). On a détruit ses empierrements en divers endroits pour améliorer la route de Magny, qu'elle côtoie ; cependant il en reste encore des traces parfaitement reconnaissables. Ces empierrements avaient 4 à 5 pieds d'épaisseur sur la côte.

§ 2. — Les triages. — Les autres monuments druidiques du pays et des environs.

En continuant par l'étude des *triages* ou lieux dits de la commune, nous trouvons dans la vallée, du côté de Noisement :

Le Moulin-à-Drap. Aucun vestige n'en reste aujourd'hui. Pourtant, en 1543, un nommé Dubray était « *pigneux* (sic) et cardeur de laine à Chars (1). » J'ignore l'époque de la destruction de ce moulin ; cependant, il est probable qu'elle remonte assez loin.

La Pierre-Muzoire, sur le plateau du côté de Neuilly. Les vieillards de Chars ne se rappellent pas y avoir vu de pierre levée, ce qui prouve tout simplement que sa destruction remonte à une époque déjà ancienne.

Le Buisson-Gilet. C'était un gros pied cormier d'épine, qui se trouvait au milieu du canton de ce nom.

Le Gros-Grès. Même observation que ci-dessus.

La Haute-Borne. Celle-ci existe encore ; mais, évidem-

(1) Archives de la fabrique.

ment mutilée, elle n'a pas, hors de terre, plus d'un mètre de haut.

Je ferai remarquer que les *lieux dits Haute-Borne*, qui sont très communs dans ce pays, et même en France, désignent ordinairement des endroits où il y avait, soit des monuments celtiques, soit des limites de territoire, soit des colonnes miliaires romaines. Mais ici il ne paraît pas qu'il y ait eu, soit l'un, soit l'autre, de ces derniers objets ; elle est évidemment celtique.

Sur le plateau du *Bois-Franc* on trouve, paraît-il, des tuiles à rebord et des fragments de constructions.

Sur le plateau de la *Grippière*, qui est plus au sud, et en face de la butte dont nous parlions tout à l'heure, il y a évidemment eu un village gallo-romain, car, en labourant, on a découvert un tombeau en pierre qui, dans ces derniers temps, servait d'auge dans une ferme. J'ai eu en ma possession un lacrymatoire de terre grisâtre qui en venait, et je possède encore une meule de dessous et un fragment de meule supérieure, en poudingue quartzeux, qui en proviennent.

A Romesnil, écart de la commune de la Villetertre (Oise), qui touche au terroir de Chars et à trois kilomètres environ de ce dernier village, il y a une pierre levée appelée la *Pierre-Frite*. C'est un grès allongé de 3 à 4 mètres de hauteur, il a 3 mètres de large et 1 mètre d'épaisseur. A côté, gît un autre gros grès plat qui paraît avoir été aussi dressé. Il présente à son sommet une cupule où s'amassent les eaux de la pluie.

Il y a encore une pierre levée au Fayel, écart de la commune de Boubiers (Oise), à côté de Bouconvilliers.

Enfin, à deux lieues et demie de Chars, se dresse la montagne de *Montjavoult* [mons Jovis] (Oise) qui est sur le point élevé, dans un rayon d'une vingtaine de lieues.

Au sommet, s'élève une église dont le portail est, dit-on, celui de l'ancien temple de Jupiter. Du temps des Gaulois, cette hauteur formait un lieu consacré ; comme tous les points élevés du reste, et tout autour, rayonnaient un grand nombre de dolmens, de pierres levées, etc.

Feu M. Graves, dans un travail fort complet (1), dit que, dans toute la région qui avoisine Gisors et le canton de Chaumont, les monuments druidiques sont très nombreux. Il donne, pour le seul département de l'Oise, la description d'une quarantaine de monuments celtiques : pierres levées, dolmens, cromlechs, et cite, dans une liste, plus de deux cent trente *lieux dits* dont le nom s'y rapporte, rien que dans ce département. Il a fait les mêmes recherches pour les tumulus, les arbres remarquables et les fontaines, et même pour les endroits où ont été trouvées des médailles ou des ossuaires gaulois. Il est à regretter qu'un pareil travail n'ait pas été fait pour l'arrondissement de Pontoise ; mais, nous l'avons déjà dit, pour tout ce qui touche à l'histoire ou à l'archéologie de ce pays..... néant.

On voit qu'il ne manque pas de monuments ou de traces de monuments druidiques dans le pays. Je suis persuadé qu'il en est de même à peu près partout. On pourra s'en convaincre si l'on veut bien se donner la peine d'examiner les plans du cadastre, et d'interroger les vieillards de chaque commune qui savent mieux que personne ce que sont devenus ces sortes de monuments.

Les communes qui touchent au terroir de Chars sont : Neuilly, Marines, Brignancourt, Moussy, Commeny, le Bellay et Nucourt, département de Seine-et-Oise. Bou-

(1) Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1856.

convilliers, la Villetertre, par ses écarts de Bachaumont, Romesnil, Saint-Cyr, département de l'Oise.

Il nous reste maintenant à parler de l'écart de la commune de Chars, c'est-à-dire de Bercagny.

VII. — BERCAGNY.

§ 1. — Bercagny ancien. — Les Du Mesnil-Jourdain (1138-1693).

Bercagny est un petit hameau composé de trois fermes et de quelques maisons, situé à 3 kilomètres de Chars, et qui en est un écart. Il a composé au moyen âge un fief à part, qui eut ses seigneurs distincts de ceux de Chars jusqu'en 1706, époque où il fut acheté par M. de Rivié, *baron de Chars*. Il touche à la commune de Bouconvilliers.

On trouve dans les anciens titres : *Barqueigny*, *Barcagny*, *Barcheniacum*.

Suger nous apprend qu'en 1138 il donna à l'église Saint-Paul, située à Saint-Denys, le quart des dîmes de *Bercagny* (1) (de Barcheniaco).

En 1231, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise confirme une donation faite par Ménisende de Pontoise, à l'abbaye de Gomerfontaine (Oise), de deux setiers de blé d'hyver à prendre sur le territoire de *Bercagny* (2).

En 1258, Pierre, fils de Gérard de Vallière, et Pierre de *Barqueigny* ou Bercagny, vend un bois et une terre à Vallière, près le chemin de Gouzangrez, au prieuré de Marines : Robert, dit Tyois, chevalier, et Guillaume de

(1) Suger, *Œuvres complètes*, Paris, Lecoy de la Marche, 1867.
(2) Archives de l'Oise à Beauvais.

Neuilly, de qui ledit Robert tenait en fief la terre vendue, confirment cette vente (1).

En 1405, un aveu est fait, le 6 novembre, par Poly Traignel, écuyer, à l'abbé de Saint-Denys, pour un fief situé à *Bercagny* (2).

L'histoire est muette sur les seigneurs de Bercagny depuis ces temps reculés jusqu'au XVIe siècle. A cette époque (1595), on trouve un certain François *du Mesnil-Jourdain*, père de Gédéon du Mesnil-Jourdain, lequel épousa la fille de Nicolas Cossé, seigneur de *Bercagny* (1625). Il eut pour fils François du Mesnil-Jourdain, qui prit pour femme Mlle de Gombaut (1693), dont il eut dix enfants. Ce fut lui qui, comme nous l'avons vu plus haut, fit saisir et vendre la terre de Chars sur le duc d'Albert de Luynes (1672).

Il avait épousé en premières noces Marie de Carvoisin, dont il eut une fille qui épousa en 1684 Jean de Vion, seigneur de Gaillon et de Huanville, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Meulan, en 1693 (3).

Ce fut la veuve de François du Mesnil-Jourdain qui vendit, en 1706, la seigneurie de *Bercagny* à Pierre de Rivié. Du reste, cette seigneurie était fort partagée, car nous avons vu, en 1662, le duc de Luynes prendre le titre de seigneur de Bercagny, du moins en partie, et agir en conséquence.

La famille du Mesnil-Jourdain portait : *D'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles de même, trois en chef et trois en pointe.*

Il ne faut pas confondre cette famille du *Mesnil-Jourdain*, de laquelle Lachesnaie-Desbois (4) dit qu'il n'en

(1) Archives de l'Oise, à Beauvais.
(2) Id. Id.
(3) Notes de M. Lebastier.
(4) *Dict. de la Noblesse.*

connaît que les armes, avec une autre famille qui portait aussi dans ses titres le nom de cette localité : c'est celle des Le Roux, seigneurs de Tilly, du *Mesnil-Jourdain*, de Cambremont, d'Esneval, etc., dont plusieurs membres ont été conseillers au parlement de Normandie.

Le Mesnil-Jourdain est un village situé à une lieue au sud-ouest de Louviers (1).

§ 2. — L'église, le *factum*, les fermes, les dixmes, etc.

Il y avait à Bercagny une église dédiée sous le vocable de Saint-Christophe, qui était en titre dès 1447, et à la présentation du curé de Chars.

A cette date, Guillaume Lygniée, curé de Chars, y présente en effet Robert Bonsens (2).

Ce curé y présenta encore en 1504 et en 1548 (3). En 1738, cette présentation était passée à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise (4). Cette église fut fermée à la Révolution, mais elle ne fut détruite que vers 1820 : elle avait un clocher à toit carré dans le genre de celui du Bellay.

Elle avait, selon un *factum* (5) dont nous allons parler tout à l'heure, une nef de 36 pas de long sur 21 de large, un chœur, deux chapelles collatérales et une sacristie.

C'était, selon ce même *factum*, « une très belle église « au dedans et au dehors, ornée d'un grand clocher; ce « qui ressent plus la paroisse qu'une simple chapelle de

(1) Expilly, *Dict. des Gaules*, Paris, 1762.
(2) Archives de la préfecture de Rouen.
(3) Archives de l'archevêché de Rouen.
(4) Pouillé du diocèse de Rouen, 1738.
(5) Factum aux arch. de la Seine-Inférieure.

« dévotion. On y voit tous les livres nécessaires pour « l'office divin... On y trouve la représentation qui sert « à recouvrir les corps des décédés ; on y rend le pain « bénit tous les dimanches de l'année. On y prêchait au- « trefois devant la porte de l'église, à cause du grand con- « cours des peuples qui y venaient de toutes parts, etc. »

Il y avait dans l'église de Bercagny un autel consacré sous le vocable de Sainte-Anne, dont le sieur Couvry de Pontoise était titulaire en 1728 (1). Cet autel valait 100 livres de revenus; celui de la chapelle Saint-Christophe valait aussi 100 livres, plus un logement pour le vicaire ; ce revenu était assis sur 9 arpents de terre labourable (2).

On trouve aux Archives de la préfecture, à Rouen, une pièce imprimée, intitulée : « *Factum* servant de ré- « ponse à griefs pour les manants et habitants du hameau « de *Bercagny*, contre Raphaël Besson, curé de Chars. »

C'est une requête signée : Bouvart de Fourqueux, rapporteur; Bornat, avocat; Visinier, procureur, tendant à faire nommer un curé à Bercagny.

Cette pièce, datée de 1688, nous donne plusieurs renseignements précieux pour l'histoire de cette localité. En premier lieu, il y est dit que c'est l'Hôtel-Dieu de Paris qui est seigneur du lieu. Nous savons en effet qu'il avait acheté du duc de Luynes, en 1666, une grande partie de ses terres et droits seigneuriaux. Mais il en restait cependant encore quelques-uns aux seigneurs de Chars; car nous savons aussi qu'en 1706, Pierre de Rivié les acheta et prit le titre de *seigneur de Bercagny.*

Ensuite on y trouve une liste des curés de Bercagny depuis un siècle environ (1600 à 1678). Voici cette liste,

(1) Notes de M. Lebastier.
(2) Arch. de Versailles.

à laquelle j'ajoute le premier, dont nous avons parlé plus haut :

1447 Robert Bon-Sens.	Maître N., noyé dans l'étang de Noisement.
1600 Maître Jacque.	— Nicolas Garson.
— Guillaume.	— Jean Devise.
— Laurent.	— Sévin de Blannecourt
— Jean Raubon.	— Foubert, mort en 1678.

On y voit enfin qu'il y avait dans l'église un Missel manuscrit en lettres gothiques, à l'usage de Rouen, avec des actes de baptême sur les marges. Qu'est-il devenu ? Ce que sont devenus tant d'autres après 93.

Enfin, après arrêt, confirmation, appel, rejet d'appel, etc., le curé de Chars fut contraint de nommer un curé. Ce Besson agissait aussi avec un peu trop de sans-gêne; il touchait les revenus de *Bercagny*, dont il s'était emparé en 1678, après la mort du titulaire, et ne venait y dire la messe que de loin en loin. Il voulait même qu'on lui amenât les morts sur une charrette à Chars, dédaignant de les aller chercher lui-même (1).

Il résulte de diverses pièces manuscrites, conservées aux archives de Versailles, que le fermier de *Bercagny* aurait donné à ce curé un soufflet, un jour de dimanche, à la sortie de la messe. Sur ce, grand scandale; il paraît que ce curé Besson était ce qu'on appelle vulgairement *un mauvais coucheur ;* car il se disputa aussi avec le chapelain de l'Hôtel-Dieu, et même les choses en vinrent à ce point que, s'étant entendu avec une fille de service, il faisait sonner les cloches à minuit et secouer les malades dans leur lit, — disant après cela que c'étaient les

(1) Archives de Versailles.

âmes des anciens fondateurs qui revenaient pour se plaindre du chapelain (1).

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts !

En 1728, il y avait à *Bercagny* treize feux et trente-neuf habitants.

Les dames de Saint-Cyr étaient dames de *Bercagny* en partie ; elles y possédaient vingt-sept arpents de terre labourable, la moitié des dîmes du terroir et les trois quarts du champart, ce qui était affermé, en tout, 750 francs (2).

L'Hôtel-Dieu de Paris avait aussi un quart dans la seigneurie et un quart dans les champarts. Il possédait, sur le territoire de *Bercagny*, cent-vingt arpents de terre et quatre-vingt-dix arpents à la *Grippière*, lieu dit de la commune de Chars qui est tout auprès. Le tout était affermé 1,600 livres. Ce bien lui avait été vendu, en 1666, par le duc de Luynes, en même temps que la ferme du Bois-Franc.

L'autre moitié des dîmes appartenait, par parties égales, à l'abbé de Saint-Denys et à celui de Saint-Martin de Pontoise.

Les Feuillants de la rue Saint-Honoré, à Paris, possédaient aussi une grande partie du territoire de Bercagny. On sait (3) que cet Ordre, fondé à Toulouse par Jean de La Louvière, en 1577, vint s'établir à Paris en 1587. Peu de temps après (1588), Henri III les réunit à l'abbaye du Val, près Pontoise, riche abbaye qui avait de grandes propriétés, notamment à Bercagny.

On trouve encore aux Archives, à Paris, les titres ori-

(1) Archives de Versailles.
(2) Notes de M. Lebastier.
(3) L'abbé Lebeuf, annoté par M. Cocheris. Paris, 1865.

ginaux par lesquels, au XIII[e] siècle, ces propriétés lui furent données. C'est en 1225, Agnès de Gisors qui confirme la donation faite par *Robert de Barkenni* ou Bercagny à l'église Sainte-Marie de *Barkenni*, dépendant de l'abbaye du Val.

En 1223, Gillebert Desmoulins confirme une donation faite à cette même abbaye par Robert de *Barchenni*.

En 1240, Johannes de Carcio (Jean de Chars) lui fait donation de tout ce qu'il possède sur le territoire *de Barcheniaco*.

En 1253, *Pierre de Chars*, fils de *Théobald de Chars*, confirme la donation que *Robert Marbue* et sa femme ont faite du bois de *Barqueigni* à cette abbaye et y ajoute, pour son compte, huit livres et dix sols de rente.

L'abbaye du Val avait, en 1790, 132,500 livres de revenus, dont 3,000 en rentes et le reste en terres et maisons. On voit que les Feuillants ne couraient pas risque de manquer. En 1790, ils étaient 36 religieux (1).

Il y avait encore une ferme de soixante arpents de terre labourable, dont il n'y avait que huit arpents sur le terroir de *Bercagny*, le reste était sur Chars. Seulement, comme toutes ces terres étaient à champart, elles n'étaient affermées que 350 livres. Elle appartenait, en 1728, à M. Auvernon, receveur des tailles à Pontoise. Cette ferme avait appartenu à Nicolas de Cossé, seigneur de *Bercagny*, puis, par contrat de mariage, à Gédéon du Mesnil-Jourdain (2).

On trouve, dans la géographie de Dumoulin, que Ber cagny est un village de vingt feux (3).

Maintenant, ce n'est même plus une commune, comme

(1) Archives nationales, à Paris.
(2) Notes de M. Lebastier.
(3) Dumoulin, *Géographie de la France*. Paris, 1767.

nous l'avons dit, c'est un petit hameau dont les habitants s'adonnent exclusivement à la culture du blé et des céréales.

APPENDICE

Je donne ici en note une chanson composée il y a dix ou douze ans par le docteur Peyron père, médecin à Marines, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de la mairie. Bien qu'elle n'ait rien d'historique, elle pourra néanmoins venir à l'appui de ce que j'ai dit du climat du pays. Les vers ne sont pas sans mérite, pour des vers de campagne. Leur auteur est mort (1), et le conseil municipal de la commune lui a fait l'honneur de les transcrire sur le registre de ses délibérations.

AIR : *Mon père était pot.*

I

On m'a demandé vendredi
Des couplets pour dimanche,
Du coup j'en suis tout étourdi
N'ayant rien sur la planche.
Que puis-je chanter
Pour vous contenter

(1) En 1871, après plus de quarante ans d'exercice de sa profession, il a mis au monde une grande partie de la génération actuelle, y compris votre serviteur. J'ai à remercier ici le père et le fils de diverses communications qu'ils m'ont faites pour mon *Histoire de Chars*.

Dans cette circonstance ?
Eh bien, au hasard,
Je vais chanter Chars,
Ce beau pays de France.

II

Chars mérite d'être cité
Pour son beau paysage,
Pour sa franche hospitalité
Et maint autre avantage.
D'un sexe enchanteur
On y voit la fleur
Dans sa magnificence ;
On voit des vieillards
Reverdir à Chars,
Ce beau pays de France.

III

Ce pays célèbre aujourd'hui
Sa fête de famille,
Pourtant le soleil n'a pas lui
Sur son vieux campanile.
Mais sa vieille tour,
Dès le point du jour,
Semble dire en cadence :
Que de toute part
L'on accoure à Chars,
Ce beau pays de France.

IV

Grâce à de généreux bienfaits,
Grâce à monsieur le maire,
On loge dans un vrai palais
L'instruction primaire.
La mairie aussi
Est fort bien ici.

On y boit, l'on y danse,
Et tous les regards
Se tournent vers Chars,
Ce beau pays de France.

V

Ce pays tient avec raison
Sa place dans l'histoire;
Il mérite mieux qu'un flon-flon
Que l'on chante après boire.
Aux jours féodaux,
Il eut maints châteaux
Sous son obéissance.
Aussi quels égards
L'histoire a pour Chars,
Ce beau pays de France.

VI

Chars fait remonter son blason
Aux temps les plus antiques;
Il y a maint et maint baron
Dans ses vieilles chroniques.
Témoin ses remparts,
Sur le sol épars,
Qui prouvent, je le pense,
Qu'aux temps des Césars
On connaissait Chars,
Ce beau pays de France.

VII

Quand d'un nouveau chemin de fer
La ligne triomphale
Fera de Dieppe un port de mer
Pour notre capitale;
Quand ce jour viendra,
Ce que l'on verra,

Oui, j'en ai l'assurance,
Commerce et beaux-arts
Brilleront à Chars,
Ce beau pays de France.

VIII

On a dit que plus d'un savant,
Dans les deux hémisphères
Ont voulu sonder très avant
Le globe et ses mystères ;
Mais les plus vaillants
De cès fiers enfants
De l'austère science,
Cuvier et Brongniart
Ont étudié Chars,
Ce beau pays de France.

IX

Charmant pays, si mal chanté,
Pardonne à ma faiblesse,
J'aime mieux boire à ta santé
En ce jour d'allégresse.
De ces doux instants,
Oui, je veux longtemps
Garder la souvenance,
Et, dans les brouillards (1),
Crier : Vive Chars,
Ce beau pays de France.

(1) Il paraît, décidément, qu'il ne faisait pas beau temps ce jour-là.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ADRIENNE LECOUVREUR

Par M. MERCIER, Membre titulaire.

La plupart des historiens qui se sont occupés de la biographie d'Adrienne Lecouvreur, s'accordent à lui assigner pour patrie la petite ville de Fismes, en Champagne ; quelques-uns cependant la font naître à Damery, gros bourg de l'arrondissement d'Epernay. Nous allons en quelques lignes établir la vérité des faits relatifs à sa naissance, et dissiper l'erreur dans laquelle sont tombés à ce sujet plusieurs biographes.

On ne peut hésiter à reconnaîtré comme bien fondés les droits que revendique la ville de Fismes à l'honneur d'être la patrie de l'illustre tragédienne, parce que son père, Robert Couvreur, habitait en 1690 cette ville, où il exerçait la profession de chapelier, et qu'aujourd'hui même sa famille n'y est point encore éteinte.

On ne peut cependant pas non plus refuser au bourg de Damery la gloire de l'avoir vue naître, parce que c'est dans ce bourg qu'elle naquit, le 5 avril 1692; car l'extrait qui suit de son acte de naissance et de baptême en fournit la preuve incontestable :

(*Extrait du registre des actes de l'état civil de la commune de Damery, canton et arrondissement d'Épernay* (*Marne*) :

« Ledit jour cinq avril seize cent quatre-vingt-douze, est
« née et a été baptisée Adrienne, fille de Robert Couvreur et
« de Marie Bouly, ses père et mère. Le parrain, Pierre Duy,
« la marraine, Adrienne Laur. Le père ne peut signer (1).

Le Curé de la paroisse (2).
Signé : MOREAU.

D'après cet extrait, on ne peut contester au bourg de Damery l'honneur d'avoir donné naissance à Adrienne Lecouvreur; mais ce qu'il est peut-être plus intéressant d'apprendre, ce sont les causes qui l'ont fait naître à Damery plutôt qu'à Fismes, résidence de sa famille. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

A cette époque (1692), la ville de Dormans, située à cinq lieues de Fismes, entre Epernay et Château-Thierry, jouissait de certains priviléges que ne possédaient pas d'autres villes plus importantes; sa réputation, comme centre d'instruction, avait une notoriété qu'elle devait au cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais, qui, en 1370, fonda à Paris le collége de Dormans-Beauvais,

(1) Il est à remarquer que cet acte ne mentionne pas la résidence des parents d'Adrienne, contrairement à l'usage adopté dans les actes de naissance et de baptême de cette époque, et dans lesquels les noms et prénoms des parents étaient ordinairement suivis de ces mots : *de cette paroisse*.

(2) Autrefois du doyenné de Châtillon, diocèse de Soissons.

où il institua d'abord douze bourses destinées à ceux de ses jeunes compatriotes qui montreraient du goût et de l'aptitude pour les études classiques. L'année d'après, le nombre des bourses fut porté à dix-sept, et on donna aux titulaires de ces bourses un serviteur qui devait avoir, — disait l'acte, — *son boire et son manger, et deux sols parisis par semaine.* En 1372, sept nouvelles bourses furent créées et formèrent un total de vingt-quatre. En 1764, par lettres-patentes du roi, en date du 7 avril, le collége Dormans-Beauvais fut réuni au collége Louis-le-Grand, et les vingt-quatre bourses furent réduites à vingt-deux, dont vingt petites et deux grandes pour la théologie. Cet état de choses dura jusqu'en 1778. Nous entrons dans ces détails, qui semblent s'écarter de notre sujet, pour faire voir que les bourses fondées par le cardinal Jean de Dormans existaient encore à la fin du XVII[e] siècle. Par une clause spéciale de l'acte de fondation, il était stipulé simplement, et sans condition de résidence obligatoire des parents, que les garçons nés à Dormans avaient seuls le droit de concourir aux bourses du collége Louis-le-Grand, fondées par l'évêque de Beauvais.

Un grand nombre d'habitants, tant de la ville que des environs, profitèrent de cette généreuse création; et, comme il suffisait d'être né à Dormans pour avoir droit à ces bourses, beaucoup de femmes des alentours, excitées par une ambition maternelle que l'on ne peut qu'admirer, venaient faire leurs couches à Dormans, dans l'espoir d'y mettre au monde un garçon qui pût plus tard profiter de ces avantages.

La mère d'Adrienne Lecouvreur fut du nombre de ces mères prévoyantes, mais surprise en route par les douleurs, elle mit au monde à Damery, à 12 kilomètres de

Dormans, non pas un garçon, mais une fille qui fut plus tard une des gloires du Théâtre-Français.

Comme on le voit, c'est donc par une circonstance due au hasard que le bourg de Damery a vu naître Adrienne Lecouvreur. La mère et l'enfant durent y rester le temps nécessaire pour le rétablissement de la première, et revinrent à Fismes.

Cette explication, tirée des traditions que nous avons recueillies tant à Fismes qu'à Dormans, suffit pour fixer les biographes et les historiens sur la double patrie d'Adrienne Lecouvreur, et les déterminer à admettre comme la véritable, la ville de Fismes, bien qu'Adrienne n'y soit pas née.

Les talents de Mlle Lecouvreur furent extraordinaires pour une personne sortie des rangs du peuple, mais on en sera moins surpris en se rappelant la démarche de sa mère. Le projet d'avenir qu'elle forma pour son garçon présumé, en faisant tous ses efforts pour le mettre au monde à Dormans, n'annonçait-il pas dans cette femme certaines qualités d'esprit et de jugement qui ont dû naturellement se retrouver dans sa fille ?

Quoi qu'il en soit, Adrienne Lecouvreur passa ses premières années à Fismes, dans l'humble condition de servante d'auberge. Son goût naturel et inné pour tout ce qui touchait aux représentations théâtrales la portait à assister à toutes celles qui avaient lieu dans la ville. Dès son enfance, elle se plaisait à réciter des vers, et les bourgeois de Fismes l'attiraient souvent dans leurs soirées pour l'entendre (1).

Ses parents, qui avaient subi des revers de fortune, étaient tombés dans une situation précaire ; les heureuses

(1) Lettres de l'abbé d'Allainval à *milord* ***.

dispositions qu'ils remarquèrent dans Adrienne leur firent espérer un retour à des conditions meilleures et les décidèrent à la présenter au comédien Legrand, qui passait à Fismes pour se rendre à Strasbourg. La jeune fille lui récita quelques vers du *Cid* que son père lui avait appris. Les grâces naturelles avec lesquelles elle les débita, son air doux et modeste plurent également à toutes les comédiennes de la troupe et enchantèrent le directeur qui la reçut avec transport, la forma et lui fournit ainsi les moyens d'illustrer par son talent la scène tragique où elle ne brilla que trop peu de temps. Son jeu était simple et vrai, son geste, nullement étudié, était l'expression de la nature, et sa déclamation en était l'organe.

Mlle Lecouvreur resta plusieurs années à Strasbourg, où elle s'était fait une réputation éclatante par la supériorité de ses talents dramatiques; c'est pendant son séjour dans cette ville qu'elle perdit son père. Elle eut d'abord à se repentir de liaisons trop intimes avec un officier du régiment de Picardie qui y tenait garnison; puis, après la mort prématurée de cet officier, avec le comte de Kinglin, premier magistrat de la cité. Le mariage de celui-ci qui l'abandonna porta le désespoir dans son cœur trop sensible, et la détermina à quitter Strasbourg. C'est dans cette ville qu'elle vit pour la première fois Maurice, comte de Saxe, dont elle forma l'esprit en lui lisant les scènes les plus remarquables de nos grands poètes; ces lectures qui le charmèrent lui donnèrent pour le spectacle un goût qu'il conserva jusque dans les camps.

De Strasbourg Mlle Lecouvreur se rendit à Paris où sa réputation l'avait précédée et où elle trouva le plus chaleureux accueil. Là elle eut une rivale (Mlle Duclos),

mais elle l'effaça bientôt, grâce aux leçons du célèbre comédien Baron qui se plut à la perfectionner, et aux conseils de Du Marsais, qui lui fit conserver son ton simple et naturel, quoiqu'il formât un contraste choquant avec la *vieille déclamation ampoulée* de Mlle Duclos (1). Elle débuta à la Comédie-Française, le vendredi 14 mai 1717, dans le rôle de Monime, qui lui valut un succès prodigieux; puis elle parut dans ceux d'Electre et de Bérénice; et, un mois après son début, elle fut reçue comédienne ordinaire du roi pour les premiers rôles tragiques et comiques.

Les rôles qu'Adrienne Lecouvreur a constamment joués avec une étonnante supériorité sont : Jocaste, Pauline, Athalie, Zénobie, Roxane, Hermione, Eriphile, Emilie, Marianne, Cornelie, et surtout la Phèdre de Racine.

Au défaut de la juste célébrité que lui procura son talent, sa liaison si connue avec le maréchal de Saxe, qui exerça une si grande influence sur sa vie, aurait suffi pour la tirer de l'oubli. On sait que, lorsque ce guerrier fut nommé duc de Courlande, se trouvant dans un grand embarras d'argent, il écrivit en France à tous ses amis pour obtenir des secours; Mlle Lecouvreur, en apprenant sa détresse, vendit ou mit en gage ses bijoux, ses diamants et son argenterie, et réalisa une somme de 40,000 livres qu'elle lui envoya.

Les talents de la célèbre tragédienne et sa renommée brillaient toujours du plus vif éclat; mais la jalousie était entrée dans le cœur de ses rivales, et dès lors sa perte fut résolue.

Voici dans quelle circonstance :

(1) Expression empruntée à Voltaire.

Ayant à se plaindre de la duchesse de Bouillon, elle s'en vengea publiquement sur la scène en adressant ostensiblement à sa rivale ces vers de *Phèdre* :

> ..... je ne suis point de ces femmes hardies
> Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
>
> (Acte III, scène III.)

Humiliante apostrophe dont la duchesse de Bouillon fut soupçonnée d'avoir voulu obtenir satisfaction ou tirer vengeance.

La triste fin d'Adrienne Lecouvreur fut-elle, comme on l'a dit, le résultat de cette vengeance ; ou bien, ainsi qu'on l'a prétendu, les infidélités de Maurice de Saxe la firent-elle mourir de chagrin ? Les doutes que ces questions ont fait naître n'ont pas été levés ; mais, suivant la version la plus accréditée, elle serait morte empoisonnée, victime d'une vengeance féminine.

Le 20 mars 1730, Mlle Lecouvreur fut soudainement prise de coliques violentes et sentit un feu qui dévorait ses entrailles. On fit appeler des médecins, mais trop tard : ils déclarèrent qu'elle était empoisonnée et qu'il ne restait aucun espoir de la sauver. Elle mourut le même jour, privée des secours spirituels que vint lui apporter, trop tard aussi, un des vicaires de Saint-Sulpice. L'abbé Languet (1), curé de la paroisse, refusa de lui donner la sépulture ecclésiastique ; son corps fut enlevé la nuit dans un fiacre et deux portefaix, dirigés par M. de Laubinière qui avait été l'ami d'Adrienne, l'inhumèrent dans un champ qui s'appelait la *Grenouillère*, situé au coin

(1) Frère de Jean-Joseph Languet de Gergy, qui fut successivement évêque de Soissons en 1715, et archevêque de Sens en 1731.

de la rue de Bourgogne, à l'endroit où est aujourd'hui la maison qui porte le n° 109 de cette rue.

Parmi les hommages rendus au talent d'Adrienne Lecouvreur, on peut citer une épître de Lefranc de Pampignan, intitulée : *L'Ombre de Racine à Mademoiselle Lecouvreur;* une de Beaucamp et cinq ou six pièces de Voltaire qui fut, dit-on, lié avec cette actrice célèbre par d'autres nœuds que ceux d'une simple amitié (1); ce dernier, à propos de son enterrement clandestin, fit un poème intitulé : *Mort de Mademoiselle Lecouvreur*, et commençant ainsi :

Que vois-je ! quel objet ! quoi, ces lèvres charmantes !

Cet ouvrage devint pour lui le sujet d'une persécution acharnée et l'obligea même à quitter la capitale; il n'en aurait pas été ainsi, s'il se fut borné au portrait qu'il en fit dans le quatrain suivant :

Seule de la nature elle a su le langage;
Elle embellit son art, elle en changea les lois;
L'esprit, le sentiment, le goût fut son partage,
L'amour fut dans ses yeux et parla par sa voix.

Beaucoup d'autres pièces de vers furent inspirées par le regret que causa sa perte, et le comédien Grandval, son ami, fit son éloge dans le discours qu'il prononça, le 24 mars 1730, à l'occasion de la clôture de l'année théâtrale.

Deux filles naquirent de ses liaisons : l'une, née à Strasbourg, eut pour père M. de Kinglin dont il est parlé plus haut; l'autre, née à Paris, était enfant d'un officier de la maison du duc de Lorraine : cette dernière fut

(1) Lettre de Voltaire à Thiériot, 1er juin 1731.

mariée à Francœur, surintendant de la musique du roi et directeur de l'Opéra en 1757. Le mathématicien Francœur, membre de l'Institut, mort en 1849, était issu de ce mariage.

Elle n'eut pas d'enfant de ses relations avec le maréchal de Saxe.

Les amis des arts recherchent avec un double intérêt le portrait de cette actrice, gravé, d'après Coypel, par Pierre Drevet fils; elle y est représentée dans le rôle de Cornélie. On lit au bas du portrait les vers suivants qu'elle adresse à l'artiste :

> Ton art, par un effort heureux,
> Transmet mon air, mes traits, ma gloire à nos neveux;
> Ne t'enorgueillis pas du talent qui t'honore,
> Coypel! quand je jouais, je peignais mieux encore.

La rivalité qui exista entre Adrienne Lecouvreur et la duchesse de Bouillon a, de nos jours, inspiré à MM. Scribe et Legouvé une comédie-drame en cinq actes, qui fut représentée pour la première fois à Paris, au Théâtre-Français, le 14 avril 1849, sous le titre d'*Adrienne Lecouvreur*. Cette pièce, dont l'action dramatique est saisissante, offrait alors un attrait extraordinaire : la grande tragédienne de notre siècle, Mlle Rachel, interprétait si bien le rôle d'Adrienne qu'elle semblait, en s'incarnant dans le principal personnage du drame, faire revivre sur la scène la comédienne qui l'avait illustrée avant elle.

DE L'ÉDUCATION

D'UN

GENTILHOMME FRANÇAIS

AU XIXe SIÈCLE

Par M. NOEL, Membre titulaire (1).

MESDAMES, MESSIEURS,

Un des reproches que les jeunes gens adressent le plus volontiers aux hommes d'un âge plus avancé, et surtout aux professeurs, c'est de n'avoir que dédain pour les choses du jour et de vanter à tout propos, et même hors de propos, ce qu'ils appellent *le bon vieux temps*. Le caractère de la vieillesse, et même un peu de l'âge mûr, c'est « de plaindre le présent et vanter le passé. » Permettez-moi d'user du double privilége et des années et de la profession pour essayer de prouver que nous n'avons pas tout à fait tort quand nous répétons avec Horace : Nous ne valons pas nos pères, et nos enfants auront bien du bon à regretter chez nous.

(1) Lu dans la Séance solennelle du 27 novembre 1872.

J'ai le projet de comparer, en peu de mots, le jeune homme du XVIIe siècle à celui du XIXe, et pour ne décourager personne, je n'irai pas chercher des types et parangons de vertu. Tout au contraire, je veux montrer ce qu'était un dissipé, une tête à l'évent, un mauvais sujet (le mot n'est pas trop fort), un mauvais sujet de ce temps-là, et de le rapprocher de ceux des jeunes gens de nos jours, qui ne retirent des avantages de la naissance, de la nature et de la fortune que le droit aux titres successifs de Petits-Maîtres, de Mirliflors, de Lions, de Gandins, ou à quelque autre épithète plus énergique, plus triviale, et que la gravité de cette réunion ne me permet pas de prononcer ici.

Nous verrons, dans tous les égarements d'un vie désordonnée, ce que l'éducation des deux époques produit de différences, et j'ai peur que la comparaison ne soit pas à l'avantage de nos... comment dirai-je? de nos *Petits-Maîtres* d'aujourd'hui.

Je ne veux pas rendre ma tâche plus facile en allant chercher un exemple sur les marches du trône. Je ne vous citerai pas ce prince Louis de Bourbon, auquel, selon l'euphémisme de La Bruyère, « il manquait les moindres vertus, » mais qui fut le prince le plus lettré de son temps, le plus docte, le plus avide des plaisirs de l'esprit, celui que l'Académie française songeait à se donner pour protecteur, rendant ainsi un hommage signalé à sa capacité, à son goût passionné pour les lettres, à ses rares lumières.

S'il fit d'excellentes études, s'il préluda par les couronnes du collége aux lauriers de Rocroi, si, dès l'âge de quatorze ans, il soutenait une thèse de philosophie avec un éclat sans exemple, et n'était pas indigne d'entrer en lice, dans les épreuves de la Sorbonne, contre Bossuet

lui-même, vous m'objecterez sans doute que sa haute naissance lui faisait une loi de couvrir par l'éclat des mérites littéraires les reproches qu'on pouvait avec raison adresser à la dissipation de sa conduite, au désordre des années de sa jeunesse.

Soyons plus modeste dans le choix de nos modèles.

Représentez-vous, non pas un prince, mais un jeune homme d'une famille distinguée, doué par la nature et par la fortune de ces avantages qui semblent un engagement plein de séduction au loisir, à l'indolence et même au désordre.

« Il avait une belle chevelure blonde, une taille parfaite, une agréable physionomie ; volage, ami de la joïe et du plaisir, complaisant jusqu'à la faiblesse, confiant jusqu'à l'indiscrétion ; » avec cela, dès ses plus tendres années, il est privé, par un terrible accident, d'un père dont le souvenir ne peut être un exemple, et abandonné à la direction d'une mère bien jeune encore, et dont l'affection pour un fils doit toucher de si près à la faiblesse. Que de motifs de crainte pour l'avenir, que d'entraînements vers le mal, oserai-je dire que d'excuses pour le désordre !

Mais il débute dans la vie par de bonnes et fortes études. Il se nourrit avec passion des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; il prend dans Homère et Virgile, non pas seulement ce qu'il en faut pour satisfaire au programme du baccalauréat, mais tout ce qui peut agrandir son intelligence et développer les nobles et belles pensées. Enfin, comme dit son biographe, il a de *l'instruction pour un jeune homme.* Ce sera le salut, et grâce à ce fonds solide, à ce lest de l'esprit, s'il s'égare bien souvent et bien loin, nous ne devrons pas désespérer.

A peine sorti du collége, il veut du mouvement et de la liberté. L'esprit d'aventures le pousse à la carrière

des armes. Il compte y trouver cette indépendance dont il est amoureux. S'il veut échapper à la direction maternelle, ce sera du moins par une noble folie.

Écoutez les plaintes de sa mère :

« Mon fils est allé en Candie... Cette fantaisie lui est entrée fortement dans la tête ; il l'a dit à M. de Turenne, au cardinal de Retz, à M. de La Rochefoucauld. Voyez quels personnages ! Tous ces messieurs l'ont tellement approuvé que la chose a été résolue et répandue avant que j'en susse rien : enfin, il est parti ; j'en ai pleuré amèrement ; j'en suis sensiblement affligée... mais enfin, je n'en ai pas été la maîtresse, et, dans ces occasions-là, les mères n'ont pas beaucoup de voix au chapitre. »

Jusque-là, ne nous plaignons pas encore, mais gare le retour en France ! L'habitude de la liberté des camps — je parle des camps du temps de Louis XIV — et cette ivresse « du vin fumeux de la jeunesse, » à quels excès vont-ils nous emporter !

Au retour de cette expédition malheureuse, notre jeune homme signala son inconstance auprès de plusieurs femmes plus séduisantes que vertueuses : dans le nombre on distingue Ninon et la célèbre Champmeslé, qui, par son talent, était l'honneur de la scène française.

Vous voyez d'ici la suite, et les soupers avec tous leurs excès. « Votre frère, dit la mère à sa fille, est à Saint-Germain avec Ninon, une comédienne et Despréaux sur le tout : nous lui faisons une vie enragée. » Et, plus loin : « Mon fils a, de plus, une petite comédienne et tous les Despréaux et les Racine, et paie les soupers ; enfin c'est une vraie diablerie. »

Cette diablerie lui coûte cher ; on épuise la bourse de la pauvre mère, réduite aux expédients. On emprunte, on vend ses terres, on coupe ses bois, on chasse avec la

cognée les Sylvains et les Dryades, qui s'éloignent en pleurant des allées ombreuses où le feuillage les abritait depuis tant de siècles !

Les exhortations de la mère, les bons conseils de la sœur, tout est impuissant. On oublie ces sages préceptes de morale reçus dans la première enfance. La religion même semble avoir perdu son empire. Le démon du désordre et de la passion est déchaîné. Le jeune homme est dans le bel air par-dessus les yeux. « Point de Pâques, point de jubilé. Il n'y a plus rien de bon en lui que la crainte de faire un sacrilége. »

A la bonne heure; du moins aux vices nous ne joignons pas l'hypocrisie. Je sais qu'il faut prendre aussi bonne note des repentirs par intervalles, mais ces intervalles sont si répétés !

Las d'une vie dissipée, il allait se réfugier aux Rochers, y déposer son repentir dans le sein de sa meilleure confidente, et réfléchir auprès d'elle sur le vide et sur le danger de ses liaisons. Quelquefois en arrivant, il se mettait à deux genoux, ne croyant pas devoir aborder sa mère d'autre façon. On avait bien résolu de le gronder, et l'on ne savait jamais où trouver de la colère. On était fort aise de le voir; il embrassait mille fois et donnait les plus méchantes raisons du monde, que l'on prenait pour bonnes.

Il est inutile de chercher à taire le nom plus longtemps ; au style, autant qu'à la tendresse de la mère, vous avez reconnu le baron de Sévigné, le fils de cette adorable marquise, l'honneur de son sexe par la vertu, comme de la littérature française par ses écrits. Est-elle assez malheureuse de l'inconduite d'un pareil fils ! Attendons avant de la plaindre : voici le revers, ou plutôt la face de la médaille.

La forte et sérieuse instruction des premières études, jointe aux principes religieux, qui peuvent être obscurcis, mais non pas oubliés, va nous offrir une consolante diversion à ces tableaux affligeants.

Sévigné n'a jamais perdu le goût des lettres et de la lecture. Il a puisé dans l'étude attentive des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ce sentiment du devoir qui élève son cœur et l'aide à se conduire en brave dans toutes les occasions où la guerre l'engage. « A Mons, il soutient une batterie contre le feu de neuf canons avec une telle intrépidité, que le lendemain de l'affaire le général espagnol, demandant au duc de Luxembourg quel était l'escadron qui lui avait si bien résisté, le maréchal lui nomma les gens d'armes Dauphin et lui présenta Sévigné, qui les commandait, dont il fit l'éloge le plus honorable. »

Dans l'intervalle de ses désordres et de ses campagnes, il revient à ses auteurs favoris et fait aux Rochers d'agréables lectures à sa mère.

« Mon fils, par un enthousiasme qui nous réjouit, assis « sur un trône de gazon dans un petit bois, nous dit « toute une scène de Mithridate avec les tons et les gestes, « et nous surprit tellement que nous crûmes être à la « comédie, alors que nous y pensions le moins.

« Sévigné nous lit des comédies qu'il lit comme Mo-« lière, des romans, des histoires; il est fort amusant, il « a de l'esprit, il nous entraîne. Il nous a lu aussi des « chapitres de Rabelais à mourir de rire. »

Et ne croyez pas qu'il se borne à des ouvrages futiles. Cet homme de dissipation et de plaisir médite les traités de Nicole. Il lit avec passion Pascal dont le style le dégoûte de tous les autres. Il s'accommode de Montaigne où parmi des chapitres puérils et extravagants il en trouve d'admirables et d'inimitables.

Ecoutez-le gourmander à son tour cette sœur dont les conseils de morale n'étaient peut-être pas toujours dépourvus d'une âpreté qui rebute les caractères un peu violents.

« Ah ! pauvre esprit ! vous n'aimez point Homère ! Les ouvrages les plus parfaits vous paraissent dignes de mépris : les beautés naturelles ne vous touchent point. Il vous faut du clinquant. Si vous voulez avoir quelque repos avec moi, ne lisez point Virgile, je ne vous pardonnerais jamais les injures que vous lui diriez. Si vous vouliez cependant vous faire expliquer le sixième livre et le neuvième... et le onze et le douze, je suis sûr que vous y trouveriez du plaisir. Turnus vous paraîtrait digne de votre estime et de votre amitié. Et, en un mot, comme je vous connais, je craindrais fort pour M. de Grignan qu'un pareil personnage vînt aborder en Provence. »

Ce brillant guidon des gendarmes Dauphin, cet habitué des ruelles les plus galantes, trouvait le temps d'intenter à Dacier, le traducteur d'Horace, un procès littéraire sur l'interprétation d'un vers de l'Art poétique. Trois *factums* se succédèrent. Chacun des adversaires comme de raison persista dans son sentiment. Mais si tous deux furent, à mon avis du moins, à côté du sens, Sévigné profitant de ce que Dacier fuyait les grâces qui le lui rendaient bien, mit les rieurs de son côté par la légèreté de la discussion et le sel de ses réparties.

Ses lectures étaient pleines d'intérêt par le jeu qu'il y mettait. En passant par ses mains, les *Lettres provinciales* avaient un prix tout particulier. Et n'allez pas croire qu'il ne soit accessible qu'au charme littéraire. Les ouvrages les plus graves occupent ses loisirs. Une de ses lectures habituelles, c'est le Traité d'Abbadie sur la vérité de la religion chrétienne. — « Nous l'allons, dit la mar-

« quise, reprendre avec mon fils qui le sait lire en per-
« fection. Il a une qualité très commode, c'est qu'il est
« fort aise de relire deux fois, trois fois ce qu'il a trouvé
« beau ; il le goûte, il y entre davantage, il le sait par
« cœur, cela s'incorpore; il croit avoir fait ce qu'il lit
« ainsi pour la troisième fois. Il lit Abbadie avec trans-
« port et admirant son esprit d'avoir fait une si belle
« chose. »

Qu'arrive-t-il enfin, Mesdames et Messieurs, c'est que le précieux levain d'une bonne instruction fermente et purifie, et cette vie commencée par le désordre s'achève avec calme, avec piété dans un des quartiers les plus retirés de Paris. Les égarements de la jeunesse cessent avec l'âge et l'effervescence des passions. Le bon grain, trop longtemps caché sous la terre, perce enfin et fructifie. Sévigné s'en est retourné chez lui avec un fond de philosophie chrétienne, non sans quelque mélange d'un brin d'anachorète, et sur le tout une tendresse infinie pour sa femme dont il est aimé de la même façon et qui en fait en tout l'homme du monde le plus heureux.

Dois-je appuyer maintenant sur la comparaison de cette dissipation et de celle du XIXe siècle, ou laisser à vos réflexions le soin de la faire?

Nos jeunes gens, et j'entends seulement ceux qui par malheur abusent du privilége de la position sociale, de la richesse, des avantages physiques, de la faiblesse de leurs parents pour se jeter daus le désordre, ces jeunes gens ont avec Sévigné bien des points communs. Et d'abord dès le début de la vie, ils montrent comme lui cet amour de la gloire, ce désir de s'illustrer aux combats, cette valeur qui semble un apanage du caractère français. On ne part plus pour Candie, mais on s'engage dans les chasseurs d'Afrique, peut-être avec cette arrière-pensée,

dont on est vite désabusé, de trouver au régiment plus de liberté pour le plaisir, moins d'obligation au travail de l'esprit. Comme Sévigné, si l'occasion est offerte, on prouve qu'on a du cœur ; et ce n'est pas moi qui voudrais mettre en doute le courage chez nos jeunes gens, qu'ils soient au collége bons ou mauvais étudiants. Ils ont dans nos malheurs montré plus d'une fois ce qu'ils savaient faire. — Nous n'avons pas besoin de remonter les âges pour trouver des exemples de bravoure, pas plus que nous n'irons chercher par delà nos frontières des précepteurs pour nous enseigner la vertu, le désintéressement, le respect des droits des peuples et de l'humanité. Pardonnez-moi cette phrase de digression, mais il ne devrait pas y avoir en France une seule réunion publique, sans qu'on payât un tribut d'hommages à ces braves enfants qui se sont fait tuer pour la patrie.

Revenons au sujet. L'autre point commun, c'est chez beaucoup l'amour du plaisir sans règle et sans frein ; les liaisons coupables, la dissipation sous toutes ses formes, le jeu, les dettes, la ruine, la réputation compromise, le chagrin et les larmes des mères. Mais où donc est ce levain précieux des fortes études qui nous donne espoir dans l'avenir ? Où donc cet amour des travaux de l'esprit et de la lecture ? Où donc ce goût des chefs-d'œuvre, cet enthousiasme en présence d'un chant d'Homère et de Virgile ou d'une page de Pascal? Dans l'intervalle des campagnes, dans le repos des journées orageuses, dans les moments de repentir, combien vont méditer sur un chapitre de Montaigne? Ne soyons pas trop exigeants. Ne demandons plus à nos lions du jour de réfléchir sur Abbadie ou de dévorer le beau livre de M. Nicolas sur la religion ou la brillante étude de mon ami et collègue, sur le père Mallebranche. Mais si vous me montrez le

jeune dissipé, au sortir des clubs et des cercles, après les promenades aventureuses et les soupers du boulevard, après les séances dans les petits théâtres où ne le conduit guère la passion de l'art dramatique, si vous me le montrez, dis-je, rentrant dans sa famille pour lire à sa mère et à ses sœurs une belle scène de Polyeucte ou de Mithridate, voire même un acte des *Enfants d'Edouard* et de *Louis XI;* si vous m'en fournissez un qui laisse de côté quelquefois les courses et les régates pour discuter avec notre savant et spirituel secrétaire sur les difficultés d'Horace et de Virgile; alors je m'avouerai vaincu, et vous aurez le droit de me reprocher comme déplacée et même un peu ridicule ma réclamation en faveur du *bon vieux temps.*

FABRE D'ÉGLANTINE

A LIÉGE

OU LA PUISSANCE DES VERS

Par M. MONTALANT-BOUGLEUX, Membre titulaire.

Fabre, quand son regard s'ouvrit à la lumière,
Eut, mortel fortuné! pour vision première,
La Muse qui sourit au poète naissant.
Ce fut pour sa jeune âme un charme tout-puissant.
Dans ce sourire étaient la cadence, la rime,
Le rêve, la pensée avec l'art qui l'exprime;
C'était le souffle ardent, c'étaient les feux vainqueurs
Qui d'un cœur bien ému passent dans tous les cœurs.
C'était l'œil qui voit loin, l'asile où l'on s'isole,
L'égide qui défend, le baume qui console;
C'était l'oiseau, son bec, son aile, son gosier,
Et le prisme qui fait du chardon un rosier.
Ainsi la Muse, au gré de quelque fantaisie,
Jette sur un berceau le don de poésie;
Don recherché parfois en vain, don qui poursuit
Dans ses défections son élu qui le fuit,

Qui le fuit, car souvent la poésie affame
Son prêtre et son autel, et maint sot la diffame.

Laissons Fabre la prendre à son risque et péril.
A peine il a quitté tout hochet puéril,
Aux concours toulousains il envoie une page.
Son essai fut heureux, il fut mis hors de page ;
L'apprenti passa maître en son humble métier.
On lui tailla dans l'or une fleur d'églantier ;
Son blason fut choisi : dans sa joie enfantine,
Il n'eut plus d'autre nom que FABRE D'ÉGLANTINE.
Ne sourions pas trop : la noblesse du sang,
Celle du bras, de l'or, tiennent chacune un rang ;
La noblesse des arts, moins que d'autres hautaine,
Est plus douce, est plus pure, et brille plus lointaine.
Plus tard, quand la Terreur posa son joug d'airain,
C'est Fabre qui, des mois poétique parrain,
De douze noms riants enguirlanda l'année,
Couronne aux vents du jour, comme d'autres, fanée !
Dans son calendrier, tour à tour, la saison,
Grâce à son art, savait, par la terminaison
En *aire*, en *al*, en *or*, finalement en *ose*,
Se montrer froide, gaie, opulente ou morose.

Précoce lauréat, Fabre devait mûrir.
Il rêvait le théâtre ; il voulut s'aguerrir
Dans les sages délais d'une longue filière.
Il rêvait d'emprunter son Philinte à Molière,
De tailler dans ce type un visage nouveau.
Pour laisser l'égoïsme, hôte de son cerveau,
Y couver à loisir, gestation discrète,
Il monta sur la scène, et, fidèle interprète
Étudiant l'intrigue, autre nœud gordien,
Pour être mieux auteur, il fut comédien.
On sait à quels écarts ce métier sollicite.
Le pire et le premier, c'est l'amour illicite.

Jeune, élégant, habile, au-devant de ses pas
Les conquêtes venaient; lui, ne les fuyait pas.
L'amour, disait Ovide, est semblable à la guerre :
Quand on y fut vainqueur, on ne s'en cache guère;
D'amant ou de guerrier le succès fait l'orgueil.
Fabre eut cette imprudence, et donna dans l'écueil.
Son feu, trop mal couvert, lança mainte flammèche,
De sa flamme trop vive on découvrit la mèche.
Or, nous sommes à Liége. A Liége, les maris
Se piquent sur ce point comme ceux de Paris.
On fit mainte algarade; on se plaignit au prince;
La capitale en feu mit en feu la province.
Le criminel au crime ajoutait un relief;
La grandeur des plaignants grandissait le grief.
Le pouvoir temporel, au bon pays de Liége,
N'était pas sur un trône, il était sur un siége,
Un siége épiscopal. Monseigneur de Velbrück,
Prêtre orthodoxe encor dans un siècle caduc,
Aimait pourtant les arts, fruit de l'intelligence;
La foi dans son grand cœur admettait l'indulgence;
Autant que dans sa Bible et dans son rituel,
Il goûtait dans tout livre un trait spirituel;
Mais *noli tangere* ce qu'il faut qu'on révère :
Aussi Fabre et son fait l'éprouva-t-il sévère.
Banni de son théâtre, on l'y priva le soir
De figurer acteur, spectateur de s'asseoir.
Pour lui quel châtiment! quel exil! quelle trêve!
Quel sursaut dispersait maint espoir et maint rêve!

Étudier longtemps un drame nouveau-né,
Y choisir un emploi qu'on se croit destiné,
Rassembler son héros épars dans tout un livre,
L'aspirer, l'absorber, s'en pénétrer, en vivre,
S'assimiler le type en tous ses éléments,
Esprit, vertus, travers, gestes, linéaments;
Grand modèle et portrait ne sont plus qu'un, en somme,

Se montrer au public, et dire : « Voilà l'homme ! »
Faire, contagieux avec un art exquis,
Applaudir sa conquête au parterre conquis,
Au parterre qu'enlace une chaîne secrète;
Vivre en un tel milieu, pour Fabre, lui poète,
C'était le paradis..., le paradis perdu !
Victime, après Adam, de l'arbre défendu,
lest encore un fruit dont il porte le germe :
Chère incubation, son Philinte avant terme
Devra-t-il avorter?... C'était pour en mourir!
Il y songe... Le ciel veut bien le secourir.

L'Amphion des Liégeois, Grétry, fils d'Outremeuse,
Avait vu, rare effet de sa lyre fameuse,
La Fortune et la Gloire, enfin à l'unisson,
En un charmant duo lui chanter sa moisson.
Il revenait, chargé de trésors et de palmes.
C'est qu'aussi tous ses jours n'avaient pas été calmes.
Par ses nombreux labeurs nos loisirs égayés,
S'il obtint des succès, les avaient bien payés.
C'était de mille dons la juste récompense.
Avait-il, ce génie, épargné la dépense
Pour semer ses refrains tendres, doux, ingénus,
Dans nos cœurs, dans nos voix proverbes retenus?
Aussi, de toutes parts, Liége à présent se ligue
Pour fêter le retour d'un si charmant prodigue.
De la tour Saint-Martin aux rois du Cornillon,
A Grétry tout clocher demande un carillon.
Gais oiseaux, de vos chants les notes remuées
De la commune joie instruiront les nuées.
Sonnez son air chéri, voici l'occasion;
De l'amour du foyer sonnez l'explosion;
Chantez, avec le peuple ivre d'orgueil et d'aise
« Où peut-on être mieux !... » cette autre *Marseillaise*.
Le Théâtre, avant tous, veut montrer son bonheur;
Noble droit! de Grétry c'était le champ d'honneur.

Un ciseau dans le marbre a taillé sa figure;
Sur la scène, ce soir, la cité l'inaugure;
Ce soir!... Or le projet ne fut pas clandestin,
Et Fabre ne l'apprend qu'au terme du matin!
On le délaisse!... Avec la tardive nouvelle
Un dessein héroïque entre dans sa cervelle.
Mais le temps?... Devant moi luisent de beaux rayons;
Dieu m'inspire, dit-il, et je veux!... Essayons!

Il s'enferme; il médite; il n'est là pour personne.
Huit heures devant lui!... Quand la dernière sonne,
Il est prêt. Au théâtre il court : on n'admet pas
Le banni. — Quoi! dit-il, on suspendrait mes pas!
Il rejette bien loin l'homme qui l'importune,
Et toute résistance obtient même fortune.
Il entre, quand déjà le buste est couronné.
Il entre, il est en scène... Or qui fut étonné?
On regarde à deux fois : c'est bien lui, c'est bien Fabre!
Comme un cheval rétif le parterre se cabre.
Le parterre était dieu. Ce Jupiter tonnant
Portait alors sa foudre, éteinte maintenant.
Ce n'était pas encor ce ventre rond de soupe,
Silène qui, pesant des vapeurs de la coupe,
Lorgne sur nos tréteaux les blanches nudités.
Fabre avait devant lui des sourcils redoutés,
Des regards clairvoyants, Liégeois pleins d'atticisme,
Justes dispensateurs d'éloge et d'ostracisme.
Il paraît; la surprise et l'indignation,
Au souvenir du mal soudaine explosion,
Font de mille clameurs une voix colossale.
C'est de quoi sur les fronts faire crouler la salle.
Fabre n'est point Ajax, l'homme aux rébellions,
C'est Daniel, serein dans la fosse aux lions.
La fureur — juste, hélas! — vainement se déchaîne;
Ce regard inspiré déconcerte la haine.
Par degrés tout s'apaise; un curieux désir

A d'autres sentiments laisse quelque loisir;
Un signe réciproque arrête la menace;
A la tempête enfin succède la bonace;
Le bruit meurt, ou n'est plus qu'un frisson de guêpier.
Puisqu'on veut bien se taire, il déroule un papier (1),
Se pose, et fait entendre, avec sa voix qui vibre
Pour décerner la gloire au nom d'un peuple libre (2),
Cent cinquante beaux vers bien frappés et bien lus,
Bien lus! c'est pour les vers un prestige de plus.
Sur le héros du jour s'exerce la harangue;
Grétry, le virtuose, est loué dans sa langue,
Car aussi le poète est un musicien;
Car Fabre avait son chant, comme Grétry le sien.
Poésie et musique ont un pouvoir étrange.
Ce sont deux ailes d'or par qui l'homme est un ange.
Semblables de tout point ne sont pas leurs douceurs,
Ni diverses pourtant, comme il sied entre sœurs.
Faites pour grandir l'âme en flattant les oreilles,
Elles marchent souvent selon des lois pareilles,
Et de pareils effets elles frappent nos sens.
Fabre parle; la foule est toute à ses accents;
Du maestro qu'on fête il vante le génie;
En vers harmonieux il chante l'harmonie,
Mais si bien qu'à la fois venus de toutes parts,
Mille applaudissements confondent les deux arts,
Confondent le héros et son panégyriste,
De Fabre et de Grétry ne font plus qu'un artiste,
Et le peuple, entraîné par tant d'émotion,
Leur fait à tous les deux la même ovation.

(1) C'était le *Triomphe de Grétry*, poème en cent quarante-huit vers, que Fabre d'Eglantine venait de composer en huit heures, pour l'inauguration du buste du célèbre compositeur sur le théâtre de Liége, sa ville natale, solennité qui eut lieu le 23 septembre 1780. Fabre était alors âgé de vingt-cinq ans.

(2) Allusion à ce vers du *Triomphe de Grétry :*

Le cri d'un peuple libre est le cri de la gloire.

Le poète à l'acteur ouvre donc une autre ère;
Du chanteur au chanté tout va de frère à frère;
Les voilà Siamois. Sans blesser le Grétry,
Le Fabre désormais ne peut rester flétri.
Le banni, racheté, voit sa faute couverte.
Quelle main fermerait la porte ainsi rouverte?
S'il fallait, pour la forme, apaiser le pouvoir,
Triomphateur du jour, Grétry doit y pourvoir.

En somme, abeille heureuse et qui toujours butine,
Fabre de son printemps ravivait l'églantine,
Et, cette fois encor, montrait à l'univers,
Sur les cœurs généreux la puissance des vers.

LES

ŒUVRES D'ÉMILE DESCHAMPS

HOMMAGE A SES ÉDITEURS (1)

Par le même.

Au nom des esprits fins, délicats et lettrés,
Au nom des plus obscurs, au nom des mieux titrés;
Au nom de l'atticisme et des Grâces décentes,
Des Muses d'autrefois et des Muses récentes,
Gloire à vous, de Deschamps généreux héritiers !
Ses travaux, par vos soins, revivent tout entiers.
De sa bonne nouvelle, intelligents apôtres,
Vous, ses dignes neveux, vous transmettez aux nôtres
Les précieux trésors dont nous aurait frustrés
L'auteur insoucieux de vers trop peu montrés,

(1) Une édition des *Œuvres complètes* d'Émile Deschamps est, depuis quelque temps, en cours d'impression. Elle formera six volumes, dont les deux premiers, consacrés aux poésies diverses, sont sur le point d'être livrés au public, s'ils ne le sont déjà.

Les neveux de M. Émile Deschamps, ses héritiers, ont assumé les charges de cette publication.

Deux poètes, amis de l'auteur et de sa famille, l'un, M. Alexandre C..., le plus ancien et le plus aimé de ses disciples; l'autre, M. Achille T..., aussi son disciple, appartenant à la jeune phalange poétique, et auteur d'une *Notice sur Émile Deschamps*, ont bien voulu tous deux se charger de suivre l'exécution typographique et la distribution bibliographique de l'entreprise.

Ce sont ces parents et ces amis que la pièce de vers qu'on va lire appelle les *Éditeurs* d'Émile Deschamps ; c'est à eux qu'elle est adressée.

Le discret rossignol qui jetait ses préludes,
Sans échos, sans témoins, aux sourdes solitudes.
Vous dressez au poète un juste monument.
Ses vers, dans maints recueils dispersés humblement,
Sous une cendre morte enfouissaient sa gloire :
Les voici pour toujours livrés à la mémoire.
Dans son isolement bluette loin des yeux,
L'étincelle reprend son éclat sous les cieux ;
Et la plus belle part de l'homme qu'on regrette
Va briller sur sa tombe en lumineuse aigrette.

Et vous, doctes gémeaux, sage dualité,
Balance de verdeur et de maturité,
Vous, formés tout exprès pour entreprendre et suivre
Dans ses labeurs divers l'éclosion d'un livre ;
Tous deux marqués du sceau poétique et viril,
Mais l'un à son automne et l'autre à son avril,
Qu'un dévoûment commun entraîne à vous commettre,
Epluchant tour à tour page, ligne, mot, lettre,
Epiant la coquille et guettant le bourdon,
Péchés de typographe indignes de pardon,
Bourreaux par qui l'auteur est souvent sur la claie,
Et que vous saviez fuir sous les presses de Claye.
Mais vous lisiez Deschamps, heureuse indemnité !
Pour ce soin, pour ce prix doublement mérité,
Deschamps vous eût triés dans son autre famille
De disciples, d'amis dont la France fourmille.

Éditeurs ses parents, éditeurs ses amis,
Ce livre dans les mains, l'orgueil vous est permis.
Sur le rayon d'honneur, dans nos bibliothèques,
Non loin des œuvres d'art ou latines ou grecques,
— Il a leur atticisme et leur urbanité —
Il cohabitera sans trop d'humilité.
Pas un bibliophile ouvrant son tabernacle
Qui ne cherchât Deschamps parmi ceux du Cénacle,

Deschamps manquait toujours : il est enfin venu.
Sainte-Beuve, Gautier, Hugo l'ont reconnu,
Se serrent, lui font place, et la même tablette
Porte du romantisme une élite complète.

Va donc, livre charmant, va, dans ton large essor,
De la France lettrée enrichir le trésor.
C'est à vos yeux surtout qu'il doit briller, en somme,
Jeunes Parnassiens, puisqu'ainsi l'on vous nomme.
Deschamps fut votre oracle, il fut votre patron;
Vous aviez pour berceau ce paternel giron.
Que j'en ai vu venir qui, d'une voix discrète,
Invoquaient, pleins d'espoir, le conseiller-poète!
Un parrain obligeant leur ouvrait le chemin;
Ils venaient s'essayer, l'œuvre nouvelle en main;
Et c'était chaque jour quelque naissant artiste
Qui visitait, pieux, cet autre Jean-Baptiste.
Aux vers du débutant son oreille s'ouvrait,
Sympathique, attentive, accueillant chaque trait,
Trouvant, n'en fût-il pas, dans le moindre grimoire,
A louer quelque vers qu'il citait de mémoire,
Le scandant, et dans l'art de son charmant débit,
Noyant d'un mot risqué le piteux acabit.
L'enfant jugeait ses vers sur ce chant de sirène,
Se sentait baptisé poète, et, dans l'arène,
Il croyait, s'élançant au nombre des élus,
Donner à la pléiade une étoile de plus.

Mais comme aussi l'oracle, ouvrant tous ses arcanes,
Mêlant à ses bravos ses utiles chicanes,
Se donnait tout entier de cœur et de cerveau,
Aux vers qui promettaient un poète nouveau!

De ce maître si cher, vous, studieux disciples,
Pour de nouveaux conseils, dans des pages multiples,
Deschamps vous est rendu : qu'il soit lu constamment.
Un livre est une voix pour l'âme, un testament

Où, comme en un trésor d'instructions plus amples,
Aux leçons du vivant le mort joint ses exemples.
Lisez, et qu'à l'auteur votre justice en deuil,
En dépit des Quarante, adjuge le fauteuil.

En vain cette Œuvre comble une immense lacune,
Les Lettres garderont une immense rancune
Au palais Mazarin, où sont tant d'Immortels
Qui doivent à Deschamps d'être devenus tels,
Et qui, simples reflets de sa propre lumière,
Hissés par son épaule à la place première,
L'astreignaient, sur un seuil profané trop souvent,
Aux offices mineurs d'un portier de couvent.

Il renaît, ses lecteurs casseront leur sentence.
Le suffrage public sera leur pénitence.

C'est pour nous, Versaillais, qu'il subit cet affront.
Paris n'a jamais trop de perles sur le front.
Cet astre aime à pomper tout ce qui l'environne.
Émile dès longtemps manquait à sa couronne :
Au retour du prodigue on offrit le veau gras.
Qu'il revînt, le fauteuil lui tendait ses deux bras.
Il fut sourd. Fier de soi, par une complaisance,
Pouvait-il faire aveu public d'insuffisance?
Il nous resta. Ce fut l'honneur de nos salons,
Que lui, l'un des derniers, l'un des plus beaux jalons
Du bon goût, du bien dire et des belles manières,
Lui qui des novateurs tint si haut les bannières;
Lui qui, par tant de vers pris pour juge ou témoin,
Les lisait, envoyés de si haut, de si loin,
Qui, consulté toujours, toujours à la riposte,
Sans émousser sa plume eût fatigué la poste;
Lui, par les beaux esprits, bel esprit courtisé,
Ne se crut parmi nous jamais dépaysé.

Réglant sur nous son pas, il entra dans nos voies;
Il prit part à nos mœurs, à nos pleurs, à nos joies;
L'air que nous respirons fut son cher élément;
Rayon, centre, en tout cercle il fut un ornement;
Il épancha sur nous ses dons de poésie,
Et conquit dans nos murs ses droits de bourgeoisie;
Cœur toujours bienveillant, esprit toujours égal,
Regard, voix, geste, en lui tout était madrigal.
Son nom par l'enfant pauvre est béni dès la crèche;
Au sermon pastoral il y joignait son prêche,
Et ses vers, qu'avec joie on venait écouter,
Faisaient battre les cœurs, et les bourses tinter.
Pour bal de charité, patriotique fête,
Pour un deuil paternel, sa lyre, toujours prête,
Sur le mode assorti, savait se réveiller.

Il est bien nôtre : aussi, Versailles, l'oreiller
Qu'avait choisi son front pour achever de vivre,
Voudra le voir souvent renaître dans son livre,
Livre pour tout pupitre enviable décor,
Et que, vingt fois relu, nous voudrons lire encor.

LE CHIEN DE BERGER

LE CHIEN DE L'AVEUGLE ET LE LIMIER

PAR-DEVANT CERBÈRE

Par feu CH. LAFOSSE, Membre correspondant.

CHARON (*à Cerbère*).

Triple gardien du Styx, je t'amène des ombres
Qui sont de ton ressort.

LE LIMIER.

Ah! quelles voûtes sombres!
Qu'est devenu le jour? Quand luira-t-il?

CERBÈRE.

Jamais.

LE LIMIER.

Je m'en retourne alors.

CERBÈRE.

Tais-toi.

LE LIMIER.

Mais.

CERBÈRE.

Pas de mais...
Tu vois ce fleuve noir; l'esquif qui le sillonne
Nous apporte sans cesse et n'emporte personne;

Ainsi, qui que tu sois, orgueilleux passager,
Ton ombre m'appartient et je vais la juger.

CERBÈRE (*au chien de berger*).

Que faisais-tu là-haut ?

LE CHIEN DE BERGER.

Redoutable Cerbère !
Depuis tantôt dix ans, sous un pâtre sévère,
D'un peuple insoucieux je dirigeais les pas.
Pour assurer la paix de nos petits États,
Sans trêve, jour et nuit je faisais sentinelle.
Quel ministre, durant sa carrière mortelle,
Se donna plus de soins pour le commun repos ?
J'étais heureux pourtant, lorsque sur nos troupeaux
Un loup fondit hier ; j'accourus les défendre,
Il saisit un agneau que je voulus reprendre.
Les Destins m'ont trahi, mais ma voix jusqu'au bout
Aux échos a jeté le cri d'alarme : Au loup !

CERBÈRE (*au chien de l'aveugle*).

Et toi ?

LE CHIEN DE L'AVEUGLE.

J'ai dû, seigneur, exciter peu l'envie.
D'un malheureux aveugle, au déclin de la vie,
Dans la grande cité j'étais l'unique appui.
Il voyait par mes yeux, je mendiais pour lui,
J'étais son ombre enfin. A son heure dernière,
Une larme tomba de sa morne paupière :
Mon pauvre chien, dit-il, adieu, je vais mourir...
Et quand d'un drap lugubre on vint le recouvrir,
Moi seul accompagnai sa dépouille mortelle,
Mais je ne revins point, et j'expirai près d'elle.

CERBÈRE (*au limier*).

Et toi, qui tout à l'heure élevais tant la voix,
As-tu rien fait de mieux ?

LE LIMIER.

« Je ne sais; mais je crois
Qu'avec le sang bâtard de ces deux pauvres hères
Je n'ai rien de commun; j'ai reçu de mes pères
De bien autres instincts. Si des exploits guerriers
La chasse est le reflet, à de certains lauriers,
Convenez-en, seigneur, mon ombre peut prétendre.
Je ne me donne pas pour un autre Alexandre,
Mais de ce noir séjour, je crois entendre encor
Le galop des chevaux, les sons bruyants du cor,
La voix de nos piqueurs, la meute haletante.
Je vois au loin bondir, affolés d'épouvante,
Les sangliers, les cerfs, les chevreuils et les daims.
Ils tombent foudroyés, sanglants, les yeux éteints,
Tandis que des vainqueurs la phalange serrée
Appelle, en trépignant, l'heure de la curée.

CERBÈRE.

Penses-tu m'éblouir avec tout ce fracas?
De ces deux humbles morts je fais bien plus de cas
Que de tous tes pareils. Ils n'ont eu d'autre gloire
Qu'un dévoûment obscur, j'en conviens, et l'histoire
Sur ses tables d'airain n'inscrira pas leurs noms;
Mais à ce vain éclat tu vois si nous tenons.
Honte à ces fiers bandits, dont la meute sauvage
S'en va semant là-haut le deuil et le carnage!
Puisse la main des dieux sur eux s'appesantir!
Puissent de leurs clameurs ces cachots retentir,
Et leurs ombres, de sang et de larmes avides,
Se tordre sous le fouet des sombres Euménides!

POÉSIES

Par M. ED. COURTEVILLE, Membre titulaire.

Les Anges gardiens.

Pauvre petit enfant à la frêle existence,
Dans ton berceau moelleux, appelant le sommeil,
Tes larmes et tes cris trahissent la souffrance,
Car il faut payer cher notre place au soleil.
Mais qui donc calmera ta douleur éphémère
Et de son frais visage effleurera le tien?
Eh ! qui serait-ce, enfant, si ce n'était ta mère
Dont la sollicitude est ton ange gardien.

Tu grandiras un jour et tu voudras sans doute
Au banquet des humains prendre ta large part.
Qui donc écartera l'obstacle de la route
Et guidera tes pas à travers le hasard ?
Va ; c'est un noble instinct plus grand que la science
Qui sait flétrir le mal en exaltant le bien.
Dans notre langue à nous il a nom : conscience;
Mais il habite aux cieux, c'est ton ange gardien.

Tu vieilliras aussi ; sur notre pauvre terre,
Aux splendeurs du printemps succèdent les frimas.
Les doux et gais propos font place à la prière;
Vers le dernier asile on descend pas à pas.
Tu sentiras alors de sourdes défaillances ;
Mais il te restera, comme un pieux soutien,
L'amour de tes enfants... les douces souvenances...
Le foyer du vieillard sera l'ange gardien.

Enfin il faut mourir ; la mort en ce bas monde
De tout ce qui respire est l'horizon fatal ;
Il faut régénérer la séve qui féconde
Les rameaux toujours verts du grand arbre vital.
Mais quand l'heure est venue à travers la souffrance
Que de ce corps vivant il ne reste plus rien,
Au-delà du tombeau se dresse l'Espérance,
Qui, pour veiller sur nous, s'est faite ange gardien.

Le Sommeil d'un Enfant.

Ce matin, dans mon lit de l'heure insouciant,
Ma femme m'apporta, gourmandant ma paresse,
Notre enfant qui, joyeux, reposa confiant,
Sur mon bras étendu, sa tête enchanteresse.

Il s'endormit bientôt ; moi je le regardais,
N'osant me déranger pour rompre l'harmonie
De ce sein soulevé qu'heureux je contemplais,
De ce calme si pur que trop tôt l'on oublie.

Son visage vermeil annonçait la santé,
Sa respiration sonnait bruyante et forte ;
Vers les horizons bleus son esprit emporté
Aux songes fugitifs avait ouvert la porte.

« Dors, cher enfant, lui dis-je, et moi je veillerai,
Afin que sous tes pas la route soit facile.
Dors, ô mon cher petit, moi je travaillerai
Pour que ton réveil soit souriant et tranquille.

Dors, mon unique espoir, repose, ô mon trésor ;
L'aspect de ton bonheur n'est-il pas mon salaire ?
Poursuis ton sommeil pur avec ses rêves d'or,
Pendant que vers le ciel s'élève ma prière.

Dors, ô mon bien-aimé ! rudes sont les destins ;
Reste longtemps petit sous l'aile maternelle ;
Pour assurer tes pas nous te tendrons les mains,
Nous te disputerons à la douleur cruelle.

Dors, ô mon pauvre enfant, en attendant le jour
Où soldat de vingt ans, volant à la frontière,
Ardent, tu connaîtras ce noble et fier amour
Qui du nom de Patrie appelle une autre mère.

Tu n'auras plus alors ton moelleux oreiller,
Sur le sol endurci tu poseras ta tête ;
Puis, lorsque le tambour viendra te réveiller,
Il faudra du combat affronter la tempête.

Mais de la guerre, hélas ! on connaît les hasards ;
S'il te fallait un jour tomber dans la mêlée,
Je ne pourrais m'offrir à tes derniers regards,
Je ne pourrais venger ta chère âme immolée !... »

Je l'admirai longtemps, puis il ouvrit les yeux,
Enlaça ses bras ronds autour de mon visage,
Et me dit, étonné, d'un air affectueux :
« Pourquoi donc pleures-tu ? J'ai pourtant été sage !!! »

Le Cœur.

Il existe en ce monde un maître inexorable
Qui règne en autocrate et tyran sans pareil ;
Par ses instincts divers, sa puissance insondable
A soumis le vieillard, le chérubin vermeil.

Il est à la fois bon, venimeux, triste, affable,
Allègre, défaillant, fort et de bon conseil ;
Et le bien qu'il produit (ô douceur ineffable),
Vient éclairer nos jours d'un rayon de soleil.

Il ne meurt qu'avec nous, enivré d'espérance,
Lui seul ne vieillit pas, mais toute sa science
N'a pas encore, hélas! inventé le bonheur!...

Et pourtant il est plein de sublimes tendresses;
Mais on voit l'amertume à côté des ivresses
Dans ce dédale obscur qui s'appelle : LE CŒUR!...

Prière maternelle.

Mon Dieu, vous qui voyez des voûtes éternelles,
Mon enfant endormi, dans mes bras enlacé,
A mes soins attentifs daignez donner des ailes
Pour que ce front si pur ne soit jamais plissé.
Prenez mes jours, mon Dieu, pour augmenter le nombre
De ceux du frêle enfant, objet de mes amours;
Gardez ce front si pur ignorant l'ennui sombre,
Ces longs cils abaissés, ce duvet de velours;
Que ma part de bonheur vienne accroître la sienne,
Que ce soit moi qui souffre et lui qui soit heureux;
Qu'importent mes douleurs, si sa tête sereine
Vient sourire à la vie en contemplant les cieux.
Pitié pour lui, mon Dieu, pitié pour l'innocence.
Ne me le prenez pas... il est si faible encor.
A peine quelques jours ont suivi sa naissance,
La mort n'a pas d'arrêt contre un enfant qui dort;
Car vous exaucerez, Seigneur, cette prière :
Pour épargner l'enfant..., mon Dieu..., prenez la mère!...

FRAGMENTS INÉDITS

D'UNE

TRADUCTION COMPLÈTE D'HORACE

Par M. ANQUETIL.

Satire 2, II

« Quel régime excellent que de vivre de peu !
(Ce n'est pas moi qui parle et qui fais cet aveu;
C'est Ofellus, un maître à l'agreste parole,
Un sage au gros bon sens, non sorti de l'école.)
Jugez-en, mes amis, non parmi ces fumets
Que sur la table exhale un vain luxe de mets,
Quand de folles clartés éblouissent la vue,
Quand au réel, au vrai, par le faux prévenue,
Votre âme se dérobe; ici même avec moi
Venez philosopher à jeun. — A jeun ! pourquoi ?
— Disons-le, s'il se peut. L'on tient mal sa balance
Quand la prévention dicta l'arrêt d'avance.
Cours le lièvre ou maîtrise un cheval indompté;
Ou si des vieux Romains, par la Grèce gâté,
Ta mollesse craint trop les mâles exercices,
Si le disque ou la paume ont pour toi des délices,
De ton labeur distrait par un charme plus fort,
Sans nul répit fends l'air qui cède sous l'effort;
Puis rompu, prends conseil de ton dégoût stupide !
Méprise un vil manger lorsque ton ventre est vide !
Ne bois, quand ton gosier par la soif est brûlé,
Que du miel de l'Hymette au Falerne mêlé !
Le sommelier est loin, et la sombre tempête,
Abritant les poissons, défend qu'on t'en apprête;

A calmer de ta faim l'incessant abolment,
De sel assaisonné, le pain suffit. — Comment ?
Pour quelle cause ? — Où gît la volupté suprême ?
Dans un coûteux fumet ? Non pas, mais en toi-même.
Peines, sueurs, voilà le condiment des mets.
Par les excès blémi, boursouflé, désormais
Huîtres, sargets, faisans, gélinotte étrangère,
A ton palais blasé plus rien ne saurait plaire.
Mais poursuivons : qu'un paon soit posé devant toi
Est-ce que j'obtiendrai bien aisément, dis-moi,
Que pour s'en chatouiller ton palais se hasarde,
Malgré les préjugés, à choisir la poularde ?
— C'est un si bel oiseau, qu'on vend au poids de l'or,
Et dont la queue étale un merveilleux trésor !
— Et qu'importe à l'affaire ? Est-ce que d'aventure
De ce riche éventail tu feras ta pâture ?
L'oiseau, quand il est cuit, garde-t-il son grand air ?
Non sans doute ; et du paon si tu choisis la chair,
L'autre la vaut. Mais quoi ! l'éclat qui le décore
T'a pu séduire. Eh bien ! ce loup qui bâille encore,
A quel signe as-tu vu, qui peut t'avoir appris
S'il vient du Tibre ou si dans la mer il fut pris,
Entre nos ponts battu par le remous des ondes,
Ou près de l'embouchure en des eaux plus profondes ?
« Trois livres ! quel mulet ! » dis-tu. Pauvre insensé,
Ton mulet n'est servi qu'en morceaux dépecé.
Et d'où vient, lorsqu'ici tu juges sur la mine,
Qu'aux loups, dès qu'ils sont grands, tu fermes ta cuisine ?
Sinon que la nature, en les créant, les fit
Le loup pour être gros, et le mulet petit.
Qui ne jeûna jamais dédaigne un mets vulgaire.
« Un grand mulet couvrant un grand plat ! quelle chère !
Quel ravissant spectacle ! » Ainsi parle un glouton,
D'une immonde Harpye immonde rejeton.
Oh ! venez châtier cette engeance abhorrée ;
Venez, autans vengeurs, et gâtez leur curée.

Mais non; déjà sans vous le turbot savoureux,
Le sanglier tout frais sont empestés pour eux,
Quand l'estomac, chargé d'une masse fétide,
Préfère des radis et de l'aunée acide.
Ce n'est pas au surplus que de nos pauvres gens
Les mets soient tous bannis de la table des grands :
Les œufs y trouvent place et les noires olives;
Et le temps n'est pas loin qu'à ses nobles convives
L'huissier Gallonius offrant un esturgeon
Diffamait ses soupers par un luxe sans nom.
Est-ce que les turbots étaient alors plus rares ?
Non, mais ils échappaient à nos filets avares;
Et sans la trahison d'un préteur avorté,
La cigogne en son nid vivrait en sûreté.
A nos extravagants vienne un arrêt qui dise
Que des plongeons grillés la saveur est exquise,
Vite ils obéiront. Du régime frugal
Le mesquin, le crasseux pour moi n'est point l'égal;
Et ce serait un gain bien chétif que le nôtre
De n'éviter un mal que pour donner dans l'autre.
Bien digne de son nom, ce ladre Avidien
Que le peuple a flétri du sobriquet de chien,
Se plaît à savourer la cornouille sauvage,
L'olive que cinq ans sa lésine ménage ;
Il ne touche à son vin qu'après qu'il est gâté;
Puis s'il faut qu'il célèbre une nativité,
Un lendemain de noce, une fête quelconque,
Lui-même en toge blanche il verse de sa conque
Sur ses choux goutte à goutte une huile dont l'odeur
Provoque la nausée et soulève le cœur,
Prodiguant en retour son vieux vinaigre rance.
A quel régime alors donner la préférence ?
Quel modèle suivra le sage embarrassé,
Par le loup, comme on dit, ou par le chien pressé ?
A ne choquer en rien bornant son élégance,
Le sage fuit le trop comme l'insuffisance;

Le sage, à ses valets dispensant leurs emplois,
N'ira ni, comme Albuce, enfler sa grosse voix,
Ni, comme un Névius apathique et bonasse,
Souffrir qu'aux invités on serve de l'eau grasse.
Une telle incurie est un bien grand défaut.
Ecoute maintenant, et sache ce que vaut
Un régime frugal et quels biens il procure.
La santé, que d'abord la tempérance assure.
De tant de plats combien le mélange est fatal !
Pour toi-même autrefois souviens-toi quel régal
C'était qu'un mets unique, à digérer facile.
Mais dès que le rôti sur le bouilli s'empile,
Que de grives, de paons les crabes sont chargés,
Les sucs les plus bénins en bile sont changés,
Et le flegme visqueux ravage tes entrailles.
Vois-tu comment, gorgés d'un tas de victuailles,
Tous ces intempérants se retirent défaits ?
Aux excès de la veille, écrasé sous le faix,
Le corps succombe, et l'âme avec lui terrassée,
L'âme un rayon des dieux, leur souffle, leur pensée.
Après un court repas, l'homme sobre au sommeil
Volontiers s'abandonne, et dispos au réveil
Retourne avec bonheur à sa tâche ordinaire.
Ce n'est pas que parfois d'une meilleure chère
Il ne puisse tâter, lorsque durant son cours,
Pour les fêter, le temps ramène certains jours,
Quand le corps amaigri veut qu'on le fortifie,
Quand le progrès des ans, au déclin de la vie,
Exige qu'on se traite avec moins de rigueur ;
Mais si dès aujourd'hui, jeune et plein de vigueur,
Tu veux inaugurer ta précoce mollesse,
Que feras-tu de plus quand l'inerte vieillesse
Ou les infirmités viendront peser sur toi ?
Rance, on fit longtemps cas du sanglier ; pourquoi ?
Est ce que nos aïeux n'avaient point de narines ?
Non pas ; mais on pensait, je crois, dans nos chaumines

Qu'à l'hôte inattendu, survenant un peu tard,
Mieux valait, gâté même, en garder une part,
Que si, d'un tel manger prévenant l'avarie,
Le maître en eût tout frais repu sa goinfrerie.
Oh ! que ne sont mes jours en ce bon temps éclos,
Où la terre naissante enfantait ces héros !
Pour quelque chose enfin tiens-tu la renommée,
Plus douce que la muse à l'oreille charmée ?
Eh bien ! ces grands turbots et ces énormes plats
Ne t'apportent que gêne et honteux embarras :
L'oncle fait sa semonce et le voisin s'irrite ;
On se maudit soi-même, on peste, on se dépite,
On est las de la vie, et l'on n'a pas un sou
Dont seulement on puisse acheter un licou.
A bon droit le reproche à Trausius s'adresse,
Dis-tu, non pas à toi, dont l'immense richesse
Et les grands revenus suffiraient à trois rois.
Bien ! mais ce superflu pour de meilleurs emplois
N'en peux-tu disposer ? Pourquoi ton opulence
Laisse-t-elle les bons languir dans l'indigence ?
Pourquoi voit-on crouler les temples saints des Dieux ?
De ce tas d'or enfin pourquoi, goinfre odieux,
Ne réserves-tu rien pour ta chère patrie ?
Et t'imagines-tu que pour toute la vie
La fortune à toi seul épargnera ses coups ?
Oh ! comme un jour de toi se riront les jaloux !
Vienne l'adversité ; pour conjurer la chance
Qui sera mieux armé ? Celui dont l'imprudence
Plia l'âme et le corps à mille faux besoins ?
Ou qui, possédant peu, désirant encor moins,
Prévoyant l'avenir et ne s'y fiant guère,
Sage aura dans la paix su préparer la guerre ? »
Oh ! vous pouvez m'en croire : en son temps j'ai connu
Ofellus ménageant ainsi son revenu ;
A l'étroit aujourd'hui, riche dans mon enfance,
Je ne l'ai jamais vu varier sa dépense.

Dans son modeste champ mesuré pour autrui,
Valeureux métayer d'un bien qui fut à lui,
En gardant ses troupeaux : « Jadis de votre père,
Dit-il, enfants, sachez ce qu'était l'ordinaire :
Des légumes sans plus et du jambon fumé.
Mais qu'après un long temps un hôte accoutumé
Me surprît, ou qu'un jour de pluie et de chômage
Un commensal aimé me vînt du voisinage,
Sans quérir à la ville un beau poisson lointain,
Une poule, un chevreau suffisait au festin.
Des grappes de ma vigne au plafond suspendues,
Des amandes, des noix, puis des figues fendues,
Voilà notre dessert; après quoi l'on buvait;
De rançon dans nos jeux la rasade servait;
On suppliait Cérès, humblement vénérée,
De couvrir les sillons d'une moisson dorée;
Le vin nous déridait, et les propos joyeux
Ramenaient la gaîté sur les fronts soucieux.
Dût la Fortune enfin d'une rigueur nouvelle
S'armer dans son courroux, que nous ravirait-elle?
Est-on moins gras chez nous? s'est-on rien refusé
Depuis que l'autre ici s'est impatronisé?
C'est qu'après tout la terre est un bien qu'à personne,
A lui non plus qu'à moi, la nature ne donne.
L'intrus nous évinça; la chicane à son tour
Ou ses profusions l'évinceront un jour,
Tout au moins l'héritier qui survit et succède.
Ce champ portait mon nom, Umbrénus le possède :
Qu'il soit par lui, par moi, par tout autre exploité,
Nous avons l'usufruit, non la propriété.
Donc sachez dans les maux retremper vos courages,
Et du sort ennemi défier les outrages. »

Satire 6, II

C'étaient là tous mes vœux : un modeste domaine,
Quelques champs, un jardin, une claire fontaine,
Un limpide ruisseau tout près de la maison,
Un petit bois enfin pour fermer l'horizon.
Le ciel m'a donné plus et mieux, je le confesse :
Fais-moi paisiblement jouir de sa largesse,
Fils de Maïa ; de toi c'est tout ce que je veux.
Pour grossir ma fortune à des moyens honteux
Si je n'eus point recours, et si par aucun vice,
Aucun excès, j'entends qu'elle ne s'amoindrisse ;
S'il ne m'échappe aucun de ces vœux indiscrets :
« Oh ! si pour m'arrondir un jour à mes guérets
Je pouvais ajouter cette enclave importune ! »
Ou bien : « Si je pouvais rencontrer de fortune,
Protégé par Hercule, un vase rempli d'or,
Comme ce paysan qui, trouvant un trésor,
Laboura pour son compte, heureux propriétaire,
Le champ que pour un autre il bêchait mercenaire ! »
Si le présent me charme et me semble assez beau,
Je t'en prie, ô Mercure, engraisse mon troupeau,
Engraisse tout chez moi, tout fors l'esprit du maître.
Mon tuteur jusqu'ici, consens toujours à l'être.
   Donc au milieu des monts, ainsi que dans un fort,
Loin de Rome et du bruit, que doit chanter d'abord
Une Muse sans lyre et qui va terre à terre,
Que l'asile où j'échappe, en mon coin solitaire,
Aux fatigants devoirs, au pesant Africus,
A l'automne fiévreux, pourvoyeur de l'Orcus ?
   Dieu qu'au matin l'on prie, ou Janus, si ce titre
Te sied mieux, des humains universel arbitre,
Par qui s'ouvre le jour et ses travaux divers,
(Ainsi plut-il aux dieux) inaugure ces vers.

Suis-je à Rome? aussitôt sans merci tu m'entraînes :
« Sois caution, dis-tu, prodigue soins et peines,
Et que nul avant toi n'acquitte un tel devoir. »
Mais l'Aquilon glacé siffle sous un ciel noir,
Le jour est raccourci par l'hiver et la neige ;
N'importe; il faut marcher, signer, jurer, que sais-je?
Et quand j'ai malgré moi contracté haut et clair
Un bel engagement qui me peut coûter cher,
Pour sortir de la foule, où chacun me retarde,
Je dois lutter, pousser; j'entends crier : « Prends garde!
Mais quel fou! que veut-il? » Ainsi de tous côtés
Éclatent contre moi les gens que j'ai heurtés.
« Mais pour être plus vite auprès de son Mécène,
Il renverserait tout quand son cœur l'y ramène! »
Douce injure après tout, miel exquis, j'en conviens.
Mais au sombre Esquilin lorsqu'enfin je parviens,
Soudain de front, de flanc voici que mille affaires
M'assaillent à l'envi qui ne me touchent guères :
« Avant la deuxième heure au Putéal il faut
A Roscius demain ne point faire défaut. »
— « Pour affaire commune, importante et nouvelle,
Quintus, le corps entier des scribes te rappelle
Qu'au conseil d'aujourd'hui tu promis d'assister. »
— « Bien scellés par Mécène il me faut rapporter
Les actes que voici. — J'essaîrai. — Qu'est-ce à dire?
Tu le peux, si tu veux; fais ce que je désire. »
Voici bientôt huit ans qu'au rang de ses amis
Mécène décida que je serais admis;
Pourquoi? Pour emmener bonnement dans sa chaise
Un compagnon de route à qui tout à son aise
Sans conséquence il pût confier quelque rien,
Par exemple ceci : « Quelle heure est-il? » ou bien :
« Syrus et Gallina sont-ils de force égale? »
Ou bien encor : « Déjà la fraîcheur matinale
Pince les imprudents; » un tas de ces secrets
Qu'impunément chacun livre aux plus indiscrets.

Le pauvre Horace ainsi tous les ours de la vie
D'heure en heure s'est vu plus en butte à l'envie.
S'est-il près de Mécène au spectacle montré ?
S'est-il au champ de Mars avec lui mesuré?
Tous de crier : « Voyez ce fils de la Fortune! »
Un bruit fâcheux s'épand, né près de la tribune;
Chaque passant m'aborde, et le front soucieux :
« Mais tu le dois savoir, toi qui hantes les dieux.
Des Daces, cher ami, n'as-tu rien ouï dire?
— Moi! rien absolument. — Allons donc! tu veux rire
Comme toujours. — Eh! non; des dieux sois-je maudit,
Si je sais rien de plus! — Ces domaines qu'on dit
Promis aux vétérans, est-ce dans l'Ausonie
Que César les doit prendre ou dans la Sicanie? »
Sur quoi j'ai beau jurer que j'ignore; à leurs yeux
Je suis un homme étrange et bien mystérieux.
Hélas! et l'heure fuit et je perds ma journée,
Et je soupire en vain : « Campagne fortunée,
Oh! quand te reverrai-je? oh! quand sous tes abris
Pourrai-je des vieux temps relire les écrits,
Et libre de dormir, libre de ne rien faire,
En savourant l'oubli de longs soins me distraire! »
Revenez sur ma table, ô mets si doux pour moi,
Légumes d'un bon lard assaisonnés, et toi,
Fève que Pythagore appelait sa parente!
Divins repas du soir où si peu me contente,
Lorsque, entouré des miens et devant mon foyer,
Des reliefs du festin je me plais à choyer
Des marmots des valets la cohorte indiscrète.
Là fort diversement chaque invité se traite,
Au gré de son désir et non d'absurdes lois.
Tel boit sec et sa coupe est vide en une fois,
Tel autre à petits coups s'humecte; on cause, et certe
Des villas, des maisons d'autrui nul ne disserte,
Ni même si Lépos danse plus ou moins bien;
Mais de ce qui nous touche on parle, et l'entretien

Se borne aux points qu'aucun n'ignore sans dommage :
Pour le bonheur vertu, bien, qui fait davantage?
Qui scelle l'amitié? besoin? penchant? raison?
Puis quel est le principe et le comble du bon?
Cependant Cervius, dont la verve s'éveille,
Conte à l'occasion ses histoires de vieille.
D'Arellius ainsi vient-on naïvement
Nous vanter les grands biens, source d'un grand tourment :
« Un jour, dit mon voisin, dans son modeste asile
Un pauvre rat des champs reçut un rat de ville;
Vieil hôte, il hébergeait un de ses vieux amis.
Apre et dur à lui-même, il se croyait permis
D'ébrécher ces jours-là son mince patrimoine.
Pois chiches réservés, raisins secs, longue avoine,
Lard à demi rongé qu'il ménageait si bien,
De son avoir enfin bref il n'épargna rien.
D'un convive blasé qui, d'une dent hautaine
Interrogeant les mets, les effleurait à peine,
En variant les plats, le patron se flattait
De vaincre les dégoûts, tandis qu'il grignottait,
Étendu sur la paille, ivraie, orge vulgaire,
Laissant au citadin le meilleur de la chère.
« Mon pauvre ami, lui dit celui-ci, quel plaisir
« Peux-tu goûter céans? et que vas-tu choisir,
« Pour t'y loger, ces bois, ces monts inaccessibles?
« Ne préfères-tu pas à ces déserts horribles
« La ville et les humains? Viens, crois-moi, suis mes pas;
« Tout ce qui vit sur terre est soumis au trépas;
« Grands, petits, au destin nul ne se peut soustraire.
« Ainsi dès aujourd'hui, puisque tu le peux faire,
« Commence à vivre heureux, mon cher, et, souviens-toi
« Combien la vie est courte, et fais-en bon emploi. »
Il dit : charmé, vaincu, le cœur plein d'espérance,
Le rustique d'un bond hors de son trou s'élance.
On part; nos pèlerins dans la ville de nuit,
Se glissant sous les murs, veulent entrer sans bruit.

La nuit avait déjà de la voûte céleste
Parcouru la moitié; nos galants d'un pied leste
Dans un vaste logis vont s'installer tous deux.
Là sur des lits d'ivoire ils voyaient autour d'eux
Flamboyer l'écarlate, et dans mainte corbeille
S'étaler maint relief du festin de la veille.
Sur un brillant tapis de pourpre et de brocart
Le citadin d'abord étend le campagnard;
Puis devant lui, trottant tout autour, il entasse,
Pourvoyeur complaisant, les miettes qu'il ramasse;
En bon valet du reste il remplit son métier,
Et de tout ce qu'il sert il goûte le premier.
L'autre se laisse faire, heureux qu'on le festoie,
Et son nouvel état lui met le cœur en joie.
Mais sous un heurt soudain la porte retentit,
L'un et l'autre en sursaut se jette à bas du lit;
Et dans tous les recoins, éperdus, hors d'haleine,
Ils courent se blottir où la peur les entraîne;
Vingt molosses enfin de leurs longs hurlements
Ébranlent la maison jusqu'en ses fondements.
« Ami, dit le rustique, un tel genre de vie
« N'est point mon fait; adieu! Les bois sont ma patrie;
« J'y rentre, et dans mon trou prudemment retiré,
« A mon frugal menu je m'y résignerai. »

A Lollius, 2, I.

Dans Rome à déclamer lorsqu'à ton âge on reste,
Aîné des Lollius, j'ai relu dans Préneste
Des combats d'Ilion le chantre harmonieux,
Qui sait mieux qu'un Chrysippe, un Crantor, et dit mieux
Ce qu'est le beau, le laid, l'utile, le nuisible.
Pourquoi pensé-je ainsi ? Tu vas, s'il t'est loisible,

En ouïr la raison. — La fable qui nous dit
Comment, pour un Paris et son amour maudit,
La Grèce et la Phrygie, aux combats ameutées,
Dans un conflit si long furent précipitées,
Des peuples et des rois peint l'aveugle transport.
Anténor est d'avis que d'un sanglant discord
On supprime la cause; à se faire un beau règne,
A vivre heureux Paris n'entend point qu'on l'astreigne.
Nestor du roi des rois et d'Achille offensés
Veut apaiser en vain les débats insensés;
L'un est bouillant d'amour, tous les deux de colère;
Et quand les rois sont fous, malheur au populaire!
Caprice, emportement, fourbe, rébellion
Eclatent dans les murs, hors des murs d'Ilion.
  De ce qu'en retour peut la vertu, la sagesse,
Ulysse est un exemple offert à la jeunesse,
Ce dompteur des Troyens qui sous des ciels divers
Observa mœurs, cités, et sur les vastes mers,
Pour retrouver enfin Ithaque sa patrie
Et ramener les siens dans son île chérie,
Brava tant de dangers, endura tant de maux,
Sans que l'adversité l'abîmât dans ses eaux.
Qui ne connaît les chants des Sirènes perfides,
Les philtres de Circé ? De ses lèvres avides
Si, comme ses rameurs, il eût bu le poison,
Et sous un joug infâme abdiqué sa raison,
Le héros avili n'était plus en échange
Qu'un chien immonde, un porc amoureux de sa fange.
  Et que sommes-nous donc ? Un tas de ravageurs,
Amants de Pénélope, inutiles rongeurs,
Bons chez Alcinoüs à faire chère lie,
Qui mettons notre gloire à gaspiller la vie,
Et du souci, dormant jusqu'au milieu du jour,
Aux sons de la cithare éloignons le retour.
Le brigand sort de nuit pour égorger un homme;
Toi, pour vivre, tu crains d'interrompre ton somme !

Valide cependant si l'on ne veut courir,
Une fois hydropique, il le faut pour guérir.
Ainsi dès avant l'aube à moins qu'on ne réclame
Livres, flambeaux, à moins qu'on n'applique son âme
Au culte de l'honnête et de la vérité,
Par la haine ou l'amour on veille tourmenté.
A débarrasser l'œil d'un fétu qui le blesse
D'où vient que notre main d'elle-même s'empresse,
Quand d'un vice de l'âme, ulcère invétéré,
Le traitement par nous est d'un an différé ?
Toute œuvre commencée est à demi finie ;
Ose donc et commence à bien régler ta vie.
Ajourner son dessein, c'est le fait du rustaud
Qui croit que de couler l'eau cessera bientôt;
Mais le fleuve toujours s'en va baignant ses rives,
Et roulera sans fin ses ondes fugitives.
  On veut de l'or; on veut, pour procréer des fils,
Avoir femme opulente et féconde au logis,
Et sans trêve on laboure, on défonce, on défriche.
A qui reçut assez, que sert d'être plus riche ?
Des terres, des maisons, des tas de bronze et d'or,
A l'âme, au corps souffrants inutile trésor,
N'expulsent ni l'ennui ni la fièvre importune.
A qui sut amasser une honnête fortune,
Il faut, pour en jouir, une pleine santé.
Envahi par la crainte ou la cupidité,
Qu'est pour l'homme un domaine, un fastueux portique ?
Ce qu'au pied du goutteux est un bénin topique,
Une belle peinture à l'œil du chassieux,
A l'oreille obstruée un luth mélodieux.
Un vase impur aigrit tout ce que l'on y jette.
  Fi de la volupté que la douleur achète !
Le convoiteux n'a rien; se borner est le mieux.
L'embonpoint d'autrui sèche et maigrit l'envieux :
Quel supplice ! Jamais les tyrans de Sicile
N'ont trouvé de torture en douleurs plus fertile.

Qui ne sait commander à son ressentiment
Paie, et d'un long regret, le plaisir d'un moment,
Quand il voit, mais trop tard, combien sa violence
A follement hâté l'heure de sa vengeance.
Qu'est-ce que la colère? Une courte fureur.
Réduis à la raison cette mère d'erreur,
Qui, du joug affranchie, ordonne en souveraine;
Dompte-la par le frein, dompte-la par la chaîne.
La bouche tendre encor, vois ce jeune coursier,
Docile sous la main d'un habile écuyer,
Suivre sans regimber la piste qu'on lui trace;
Dans une cour dressé ce jeune chien de chasse,
Dont une peau de cerf éveilla les abois,
Jappait longtemps avant de servir dans les bois.
Dans ton cœur encor pur, enfant, grave ces pages,
Et commence à goûter le commerce des sages;
Car du premier parfum déposé dans ses flancs
L'amphore se pénètre et le garde un long temps.
Comme en route au surplus je n'attends point qui traîne,
De rejoindre qui court je ne prends point la peine.

A Numicius, 6, I.

Numicius, crois-moi; ne s'engouer de rien,
Voilà de vivre heureux le vrai, le seul moyen.
Ce soleil, ces flambeaux d'où jaillit la lumière,
Des mobiles saisons la marche régulière,
A plus d'un spectateur ne causent nul émoi.
Et la terre et ses dons, qu'est-ce pour nous? dis-moi;
Et ces brillants joyaux qu'aux limites du monde
L'Arabe et l'Indien tirent du sein de l'onde,
Et ces cirques, ces jeux, ces battements de mains
Qu'à d'heureux favoris prodiguent les Romains.

De quel œil convient-il que tu les considères?
  Convoiter de tels biens, redouter leurs contraires,
Presque au même degré c'est en être ravi :
D'un trouble douloureux l'un et l'autre est suivi,
Quand survient l'imprévu qui glace ou réconforte.
Douleur ou volupté, crainte ou désir, qu'importe,
Si tout ce qui dépasse ou l'espoir ou la peur
Paralyse âme et corps d'une aveugle stupeur?
La sagesse est folie et le juste est inique,
Si d'outrer la vertu notre rigueur se pique.
  Va donc, et maintenant des merveilles des arts,
Bronze, argent, marbre antique, enivre tes regards;
Sur la pourpre de Tyr épands les pierreries;
Sois ravi qu'au barreau durant tes plaidoiries
Des milliers d'auditeurs sur toi braquent les yeux;
Chaque jour au Forum actif, industrieux,
Accours de grand matin, n'en reviens qu'à nuit close,
De peur qu'en ses greniers un Mutus ne dépose,
Par sa femme enrichi, plus de froment que toi,
Et qu'un vil parvenu, sans honneur et sans foi,
Quand pour lui tu devrais être un objet d'envie,
O honte ! ne t'écrase et ne te mortifie !
Le temps exhumera les trésors enfouis,
Cachera ce qui brille à nos yeux éblouis;
Et lorsque d'Agrippa le fastueux portique,
Et la voie Appienne et sa chaussée antique
Ne connaîtront que toi, de l'Érèbe à la fin,
Comme Ancus et Numa, tu prendras le chemin.
  Qu'un mal aigu déchire ou tes reins ou ta plèvre,
Tu chercheras en hâte un remède à la fièvre;
Si tu tiens à bien vivre (et qui donc n'y tient pas?)
Et que la vertu seule y conduise, en ce cas
Vis pour elle et renonce aux passe-temps frivoles.
Si pour toi la vertu n'est qu'un tas de paroles,
Comme un bois, sacré même, après tout n'est qu'un bois,
Crains qu'un rival au port avant toi quelquefois

N'arrive et ne dérobe à ta lenteur punie
Le trafic de Cibyre et de la Bithynie.
Va de mille talents arrondir un beau tas,
Double et triple et quadruple incessamment l'amas :
Dot, épouse, beauté, crédit, amis, naissance,
Roi du monde, l'argent en maître les dispense;
Et Suadéla même et Vénus à l'envi
Parent l'heureux courtier que Plutus a servi.
  Le roi de Cappadoce a des milliers d'esclaves,
Mais n'a guère d'écus enserrés dans ses caves;
Fi de ce pauvre roi! Ne lui ressemble pas;
Sois plutôt Lucullus, à qui dans l'embarras
Des acteurs demandaient s'il pourrait pour la scène
De chlamydes, dit-on, prêter une centaine :
« Cent! fit-il, c'est beaucoup; mais enfin je verrai,
Et ce qu'on trouvera, je vous l'expédirai. »
Tôt après il récrit que dans son domicile
Ses gens en ont trouvé non pas cent, mais cinq mille,
Qu'on peut prendre en partie, ou toutes s'il le faut.
Un logis est bien nu, bien vide, où fait défaut
Ce large superflu qui, du propriétaire
Domaine inexploré, des voleurs fait l'affaire.
Donc si dans l'avoir seul le bonheur gît entier,
Sois le premier à l'œuvre, à l'œuvre le dernier.
  Au faste, aux dignités si le bonheur s'attache,
Achetons à grands frais un esclave qui sache
Tous les noms des passants, et nous pinçant le bras
Nous oblige, en dépit de gênants embarras,
A leur tendre la main : « Dans la tribu Véline,
Dira-t-il, l'ascendant de celui-ci domine;
Celui-là te vaudra les voix des Fabiens;
Ennemi l'autre enlève, allié donne aux siens
La pourpre, les faisceaux et l'ivoire curule.
Préviens-les, et sur l'âge adaptant la formule,
Nomme-les père, frère, au moment opportun,
Adoption courtoise et qui flatte chacun. »

Bien souper suffit-il au bonheur de la vie?
Le jour luit, rendons-nous où Gaster nous convie,
A la pêche, à la chasse; escortés de traqueurs,
Traînant, comme un Gargile, épieux, toiles, piqueurs,
Du forum encombré traversons la cohue,
Pour qu'aux yeux de la foule au spectacle accourue,
Seul de tous un mulet, dans sa gloire marchant,
Rapporte un sanglier fourni par le marchand;
Jetons-nous dans le bain gorgés de nourriture;
Oublions tout, santé, bienséance et mesure;
Aux rôles de Céré qu'on inscrive nos noms;
Sus! et du roi d'Ithaque ignobles compagnons,
Préférons lâchement à la patrie absente
Les plaisirs défendus que Circé nous présente.
Mimnerme a-t-il raison, qui dit que sans les jeux,
Sans l'amour, sans les ris nul ne peut vivre heureux?
Dans les jeux, dans l'amour laisse couler la vie.
Adieu, porte-toi bien. Dans la philosophie
Connais-tu rien de mieux? dis-le de bonne foi;
Sinon, suis mon système, et partage avec moi.

A Mécène, 7, I.

Dans cinq jours je devais te rejoindre à la ville;
Mensongère promesse! Et durant tout sextile
Loin de toi, cher Mécène, aux champs je suis resté.
Mais veux-tu que je vive, et qu'en pleine santé
Je te revienne? accorde à ma trop juste crainte
Le congé que j'obtiens dès la première atteinte.
Car la figue mûrit sous un soleil ardent;
Des funèbres convois le lugubre intendant
Marche sombre, escorté de ses noires armées;
Partout, pâles d'effroi, des mères alarmées,

Des pères inquiets tremblent pour chaque enfant;
Les labeurs du barreau sous un ciel étouffant,
Les devoirs qu'il faut rendre à des patrons rigides,
Redoublent sans merci les fièvres homicides
Et brisent tous les jours le sceau des testaments.
Lorsque des monts albains les frimas incléments
Auront blanchi la cime, à ton frileux poète
Le rivage offrira quelque tiède retraite;
Mes livres m'y suivront, et je m'y blottirai,
Et si tu le permets, je ne te reverrai,
O doux et tendre ami, qu'au jour où sur son aile
Zéphyre nous rendra la première hirondelle.
Tu m'as certe enrichi, mais sans l'air de dédain
Du Calabrais offrant les fruits de son jardin :
— Mange donc, je t'en prie. — Oh! j'en ai suffisance.
— Emporte et sans compter.— C'est trop de complaisance.
— Les enfants feront fête à ces petits cadeaux.
— Je t'en suis obligé plus que si sur mon dos
J'en rapportais ma charge. — Ah vraiment! à ton aise;
Nos porcs les mangeront tantôt, ne t'en déplaise.
Donner ce qu'il méprise et ce qu'il n'aime pas,
C'est le fait du prodigue et du sot; des ingrats
Dans ces guérets maudits l'engeance se propage.
Sur qui les mérita l'honnête homme, le sage
Déclare qu'il est prêt à répandre ses dons,
Sans confondre pourtant l'argent ni les jetons.
J'entends sur ton bienfait régler ma gratitude,
Être digne de toi; mais dans ma solitude
S'il doit m'être interdit de rentrer un seul jour,
Rends-moi mon feu, rends-moi ma vigueur en retour,
Sur mon front rétréci ma noire chevelure,
Et mon si doux sourire et ma voix douce et pure,
Et ma bonne Cinare et les joyeux festins
Où je pleurais sa fuite et ses dépits mutins.
Certain mulot fluet par une fente étroite
Dans un grand vase à blé, qu'à son aise il exploite,

Se glissa de fortune, et bien repu de grain,
A se tirer de là s'évertuait en vain,
Quand, de loin l'avisant, une fine belette
Lui crie : « Ami, ta panse est par trop rondelette;
Jeûne un peu; maigre entré, maigre il te faut sortir.
Pour qui cet apologue? et veut-on m'avertir?
Soit; je renonce à tout, et je ne suis pas homme
A vanter, mais bien soûl, pauvre chère et bon somme;
Et contre les trésors de l'Arabe indompté
Je n'échangerais pas loisir et liberté.
Ma réserve souvent te sembla méritoire;
De te nommer mon père et mon roi je fais gloire,
Devant toi, loin de toi; mais devenus un faix,
Prends-y garde, je puis renoncer aux bienfaits.
Je goûte assez ce fils du patient Ulysse,
Télémaque, disant : « Aux chevaux mal propice,
« Ithaque est un endroit de plaines dépourvu,
« Noble Atride, où des prés le gazon n'est pas dru.
« Ainsi reprends un don qui veut un champ plus vaste. »
Peu sied bien aux petits, et Rome avec son faste
Me plaît moins que Tibur et ses calmes déserts
Et la molle Tarente et ses bois toujours verts.
Philippe, un citoyen actif, infatigable,
Aux combats du Forum athlète redoutable,
Après la huitième heure, un jour que du barreau,
Des ans qui lui pesaient portant mal le fardeau,
Il revenait chez lui si las que les Carènes,
Bien voisines pourtant, lui semblaient trop lointaines,
Sous l'auvent d'un barbier, seul et rasé de frais,
Avise un inconnu sur des ongles bien faits
Promenant mollement le fer qui les nettoie.
« Démétrius! » dit-il au valet qu'il emploie,
Des ordres de son maître adroit exécuteur,
« Holà! pars, interroge, et prompt inquisiteur,
« Sache quel est l'état, le pays de cet homme,
« Son père, son patron et comment il se nomme. »

Le valet va, revient, alerte et fin limier :
« Il s'appelle Ména, de crieur fait métier,
« Assez pauvre d'écus, non dépourvu d'estime ;
« Laborieux sans fuir un repos légitime,
« Il gagne, mais jouit; possède une maison,
« Y reçoit des amis comme lui sans façon,
« Goûte assez le théâtre, et quitte des affaires,
« Hante le Champ de Mars et nos jeux populaires. »
« — D'approfondir la chose il faudra m'occuper ;
« Dis-lui que je l'attends ce soir même à souper.
Muet, abasourdi d'une telle merveille,
Ména dès l'abord n'ose en croire son oreille ;
Bref, il refuse. — « A moi ! le drôle aurait osé !
« — Mais oui; crainte ou mépris, le drôle a refusé. »
Le lendemain Philippe, arrivé sur la place;
L'avisant qui déjà vend à la populace
Des nippes de vil prix, l'aborde et sans détour
L'interdit brusquement d'un gracieux bonjour.
Ména confus s'excuse, alléguant les affaires
Et de son dur métier les liens mercenaires ;
Chez Philippe il eût dû se rendre le matin,
Le voir, le saluer, le prévenir enfin.
« Je consens, dit Philippe, à pardonner la faute,
« Mais pourvu qu'à souper ce soir tu sois mon hôte,
« Après la neuvième heure. — A tes ordres. — Fort bien !
« Et d'ici là travaille et décuple ton bien. »
A l'heure dite on vient; de tout, de rien l'on glose ;
Philippe enfin consent qu'il parte et se repose.
Bientôt avec plaisir il voit que le poisson,
Amorcé par l'appât, revient à l'hameçon ;
Le client du matin du soir est le convive ;
Du Latium enfin lorsque la fête arrive,
A la campagne il est par Philippe emmené.
Ména, sur une mule à l'amble promené,
Vante sans fin les champs, le ciel de la Sabine.
D'un air malicieux Philippe l'examine,

Et voulant à tout prix s'amuser : « Volontiers
« Je te ferai présent de deux mille deniers,
« Et de t'en avancer tout autant je projette,
« Si d'un tout petit champ tu veux faire l'emplette. »
Le marché se conclut; bref (car j'en ai trop dit,
Et craindrais sans besoin d'allonger le récit)
De citadin qu'il fut Ména devient rustique;
De se connaître en vins, en guérets il se pique;
Il taille ses ormeaux, et sans trève et sans fin
Vieillit exténué par l'âpre amour du gain.
Mais quoi ! voici bientôt ses moutons qu'on lui vole,
Puis ses jeunes chevreaux que la peste désole;
La récolte a déçu son espoir et ses vœux;
L'excès de la fatigue a fait mourir ses bœufs.
Aigri, désespéré, par une nuit obscure,
Il enfourche à la hâte une pauvre monture,
Et tout droit à Philippe il court conter son fait.
Philippe, en le voyant hâve, inculte et défait :
« Fi ! Ména, c'est pousser la lésine à l'extrême;
« Tu me parais trop chiche et trop dur pour toi-même.
« — Dur ! non, mais malheureux, dirais-tu, cher patron,
« Si plutôt tu voulais me donner mon vrai nom.
« De grâce ! par ta main, tes Lares, ton génie,
« Rends-moi, je t'en conjure, à ma première vie.
Voit-on qu'on s'est mépris et qu'on s'est mécompté?
Il faut revenir vite au bien qu'on a quitté,
Et le proverbe est vrai qui veut qu'à sa mesure
Chacun selon son pied adapte sa chaussure.

Les quatre Ages de la Vie (A. P.).

. . . .

Discerne bien les goûts et les mœurs de chaque âge;
Les ans changent les traits, les humeurs, le langage.

L'enfant qui sait déjà parler sans embarras
Et marquer d'un pied sûr l'empreinte de ses pas,
A ses pareils mêlé, court s'ébattre à son aise;
Un rien l'irrite, un rien le distrait et l'apaise,
Et vingt fois en une heure il change de maintien.
L'imberbe adolescent, d'un importun gardien
Libre enfin, des chevaux, des chiens fait ses délices,
Du poudreux Champ de Mars aime les exercices,
Cire molle et flexible où le vice s'empreint,
Indocile à la voix qui conseille ou contraint,
Assez peu diligent à pourvoir à l'utile,
Prodigue, visant haut, ardent mais versatile
Et prompt à délaisser ce qu'il aima le mieux.
L'âge viril plus mûr prend des goûts sérieux :
On se fait des amis; on poursuit l'opulence,
Les grandeurs, même au prix de son indépendance;
Et l'on ne craint rien plus qu'un maladroit écart
Qu'il serait malaisé de réparer plus tard.
Le vieillard est en proie à des fléaux sans nombre :
Il amasse, et toujours malheureux, toujours sombre,
Il tremble de jouir, et dans tous ses desseins
D'un pas lent et glacé chemine vers ses fins;
Il temporise inerte, il attend, il suppose
Que d'un long avenir à souhait il dispose,
Quinteux, grondeur, vantant le bon vieux temps passé,
Heureux lorsque par lui le jeune âge est tancé.
Le flux des ans pour nous incessamment amène
Force biens passagers que le reflux entraîne :
Ne faisons point parler nos acteurs au hasard,
L'enfant en homme fait, le jeune homme en vieillard,
Et sachons demeurer dans ce qui sied à l'âge,
A la condition de chaque personnage.

. . . .

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er MAI 1873

Le dixième volume des Mémoires contiendra un certain nombre de notices nécrologiques consacrées à la mémoire des Membres de la Société qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, et spécialement de MM. Huot, Caron, Baudry de Balzac, Rigault, Bouchitté, Coupin, Boisselier, Émile Deschamps, Montalant-Bougleux, Le Roi, etc., etc.; les deux derniers décédés au commencement de 1873.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le Préfet de Seine-et-Oise.

M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ✻, ancien maire et conseiller général (1836).

— ANQUETIL, ✻, ancien inspecteur de l'Académie de Paris (1836).

1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, ✻, officier supérieur en retraite (1836).

1842. V. LAMBINET, juge d'instruction (1841).

(1) Le date qui suit le nom d'un Titulaire indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1849. Ad. FONTAINE, ✻, professeur de dessin à l'Ecole militaire (1847).

1857. Eud. SOULIÉ, ✻, conservateur des Galeries historiques (1856).

— Léon BOUGLEUX, ancien juge au Tribunal de commerce (1841).

1858. JEANDEL, avocat (1858).

1859. COUGNY, professeur de rhétorique au lycée Henri IV (1858).

1860. Aug. MONTALANT, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— AUGER, agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. DIGARD, avocat à la Cour d'appel.

1863. DURAND DE LAUR, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles (1862).

— Edm. CHARDON, rédacteur à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— GUEULLETTE, attaché au Ministère des finances (1861).

— D'URCLÉ, *idem.* (1861).

— RUDELLE, substitut du Procureur de la République, à Melun (1861).

— COURTEVILLE, commissaire-priseur (1862).

1864. NOEL, ✻ professeur de rhétorique au Lycée de Versailles.

1866. G. DOUBLET, juge suppléant au Tribunal de première instance (1858).

1867. THIBIERGE, substitut du Procureur de la République, à Pontoise.

1868. HUEBER, chef d'institution (1866).

— DÉLEROT, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1870. RIMBAULT, ✻, ancien principal du collége de Chartres (1869).

1872. MERCIER, vérificateur des poids et mesures (1870).

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

1834. Remilly, C. ✠, ancien maire, ancien député.
1844. Finot, notaire.
1846. Lane, professeur d'anglais au Lycée.
1851. Marchand, ancien notaire.
1858. Lambert, professeur de musique au Lycée.
1859. Housay, agréé au Tribunal de commerce.
1860. Lambert, avocat.
1862. Barbu, membre du conseil général.
1863. Delaistre, professeur au Lycée.
1867. Félix Letourneur.
1869. De Javel, attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations.
1870. Em. Legrand, homme de lettres.
— Georges Haussmann, avocat au Tribunal de première instance.
1872. Bérard-Varagnac, secrétaire particulier du Ministre de l'intérieur.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES.

MM.

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
— V. Bart, ancien commissaire-priseur.
1868. Des Tournelles, premier commis de la Direction des domaines.
— De Saint-Vincent, capitaine du génie.
— E. Delle, avoué près le Tribunal de première instance.
1872. Antoine, professeur d'histoire au Lycée.
— Dutilleux, chef de division à la Préfecture.
— Marcel Rodouan.
— Brunet, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.
— Ach. Taphanel, attaché à la direction des études de l'Ecole militaire.

MM.

1873. Léopold Cerf, imprimeur, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

— Gazo, inspecteur des contributions en retraite.

— Blot, directeur du *Journal de l'instruction publique*, Paris.

— Desjardins, conservateur des archives de la Préfecture.

— Abbé Gauthier, curé des Clayes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er septembre 1870.

MM. Vatel, ancien membre titulaire, avocat à Paris.

Belot, ancien membre titulaire, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.

Ordinaire, ancien membre titulaire, professeur de rhétorique au Lycée Condorcet.

Frédéric Barré, ancien membre titulaire, à Etampes.

Léon Fontaine, professeur de rhétorique au Lycée de Bourg.

Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

Bonnejoy, docteur-médecin, à Paris,

Guégan, directeur de l'octroi, à Saint-Germain-en-Laye.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. IX).

MM. D'Urclé, président; — Le Roi; — Délerot; — Rimbault; — Cougny; — Chardon; — Anquetil, secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIEME PARTIE

Versailles. — Imprimerie de E. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIXIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIXIÈME



VERSAILLES

E. AUBERT
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
6, Avenue de Sceaux.

P.-F. ETIENNE
LIBRAIRE
46, Rue de la Paroisse.

1874

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 DÉCEMBRE 1872

Allocution de M. RIMBAULT,
A l'occasion de son installation comme Président.

Messieurs et chers Collègues,

En prenant possession de la place d'honneur où m'appelle la bienveillance de vos suffrages, mon premier sentiment (après toutefois la surprise de m'y voir) doit être de vous remercier de m'y avoir élevé.

Cette distinction, dont vous désirez que chacun de vos membres puisse se glorifier à son tour, je la trouve à mon égard bien prématurée, quand je considère les titres que j'avais pour l'obtenir. Vous n'avez pas pu vous proposer de récompenser en moi une collaboration qui n'a ni le mérite de l'importance, ni celui de la durée. Toutefois votre indulgence a, par son excès même, cet effet doublement avantageux qu'elle m'interdit toute envie de me prévaloir de l'honneur que vous me faites, et ne me laisse que le besoin de m'en rendre digne.

C'est en effet dans ces dispositions que j'aborde aujourd'hui le fauteuil de la présidence. Je succède à un homme depuis longtemps habitué, quoique jeune encore,

à vous charmer par l'agrément de son esprit, la variété de ses connaissances, la facilité piquante de son langage, et en même temps par cette franchise du caractère qui, jointe à la bonté, fait de M. Chardon un de ces présidents qu'on choisit avec bonheur, et qu'on ne quitte qu'avec regret.

Pour moi, les qualités que je viens d'énumérer me rappelant celles qui me manquent, je m'effraierais à bon droit de mon insuffisance, si je ne comptais sur vos habitudes de complaisance toute fraternelle. Mais je suis rassuré par la pensée que, dans cette société où (comme on l'a dit déjà) tout va de soi, vous saurez alléger ma tâche, et la rendre facile. Je le suis encore (et j'en appelle ici au souvenir de ceux qui m'ont précédé) en sentant à côté de moi le savant modeste qui, sous un titre secondaire, est en réalité le premier parmi nous, et qui, par son expérience aplanit toutes les difficultés, comme par son savoir il résout toutes les questions : vous avez reconnu notre digne secrétaire perpétuel.

Nous allons donc, Messieurs, reprendre de concert le cours de nos travaux, et faire, si nous le pouvons, un pas de plus vers le but que doit se proposer toute œuvre qui veut vivre : *l'utilité.*

Quand je dis que nous devons être utiles, je ne prétends pas exagérer la portée de ce mot appliqué à notre société. A notre époque agitée, ce n'est pas dans la sphère des études spéculatives que se trouvent ceux qui travaillent le plus efficacement au salut du pays : la première place est aux hommes d'action. Toutefois la régénération d'un peuple n'est pas seulement l'œuvre d'une loi : organiser la force armée, prendre de bonnes mesures financières peut réparer un désastre, mais ne suffirait pas à en prévenir le retour. Il faut toujours en arriver à

relever le caractère moral, qui est la véritable force d'une nation. Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir toujours, à ces époques critiques, les hommes sérieux porter leurs préoccupations sur l'éducation de la jeunesse.

Le rôle des sociétés comme la nôtre touche de près à celui de l'éducation. Il ne s'adresse pas à l'enfance; mais il pourrait n'être pas sans influence sur la génération présente. Que lui reproche-t-on à cette génération? De n'avoir de goût que pour les plaisirs énervants; de rejeter les choses de l'esprit. De tous côtés nous entendons dire : on ne lit plus, on n'étudie plus !

On ne lit plus ! par conséquent les trésors de sagesse et d'expérience amoncelés par trente siècles sont perdus pour nous; nous sommes livrés au hasard de l'inspiration du moment; nous flottons dans un abîme de théories mouvantes ! En effet le caractère de la plupart des productions du temps est de n'avoir aucun lien avec le passé. Dans les lettres comme dans les arts, les anciens modèles sont abandonnés pour je ne sais quelle manière fantaisiste qui plaît un jour par sa nouveauté, mais ne laisse aucune trace durable.

Ne serait-il pas digne des sociétés philosophiques et littéraires de travailler à ramener les esprits vers les saines doctrines dans la pensée comme dans l'art?

Ces réflexions vous paraîtront peut-être prétentieuses entre nous. Toutefois, mes chers collègues, ne nous amoindrissons pas à plaisir, pour nous dispenser de mettre la main à l'œuvre. Si notre ambition doit être modeste, ce n'est pas que notre but ne soit élevé, c'est parce que notre action est restreinte. Mais si une seule pierre ne fait pas un monument, chaque pierre supporte sa part de l'édifice et contribue à sa solidité.

Que chacun de nous prenne donc à cœur l'œuvre que

nous poursuivons un peu platoniquement ; promettons-nous d'être exacts à nos séances parfois trop délaissées. Depuis la reprise de nos travaux, nous constatons avec plaisir qu'elles sont plus nombreuses, plus animées, et pour mon compte je me réjouis de cet heureux présage sous lequel commence mon année de présidence. Espérons que ce mouvement favorable ne se ralentira pas, et travaillons au contraire à l'accroître en recrutant de nouveaux collaborateurs : une société ne vit qu'à la condition de se propager.

Messieurs, les événements terribles qui se sont accomplis récemment dans notre pays ont pu pour un temps nous détourner de nos paisibles travaux. Comme le disait notre préfet regretté, M. Cochin, dans la séance solennelle où il est venu nous donner le concours de sa belle éloquence et de ses ardentes convictions, ce n'était pas le moment de nous livrer à des études désintéressées quand nos familles, nos fortunes, nos existences même étaient en péril : le trait d'Archimède au siége de Syracuse a de tout temps rencontré plus de panégyristes que d'imitateurs. Je n'ose vous dire que les temps soient plus calmes, mais du moins n'avons-nous pas à craindre le retour prochain de la tragédie lugubre qui, pendant une année entière, a fait saigner nos cœurs. Les inquiétudes d'aujourd'hui sont de celles qui trouvent leur remède dans le travail et l'étude. Les circonstances mêmes qui avaient arrêté les patientes élucubrations de l'esprit semblent devenues favorables à leur essor. Les esprits sérieux ont reconnu le besoin de se retremper dans la méditation. D'un autre côté la jeunesse qui, des douceurs un peu molles de la vie aisée, a passé subitement aux privations, aux rudes labeurs de la guerre, et qui, comme le disait, il y a huit jours, un de nos bons collègues, de frivole

qu'elle était s'est tout à coup montrée héroïque, la jeunesse, dis-je, n'oubliera pas cette terrible leçon. Tout indique que les âmes sont préparées pour une vie plus ferme et plus virile.

Profitons de ces dispositions que nous devons à nos malheurs. Appelons à nous les jeunes gens. Quelques-uns nous ont demandé naguère l'hospitalité de notre toit; il n'y a peut-être qu'un pas à faire pour qu'ils nous demandent aussi celle de nos séances. Croyez-le bien, Messieurs, les têtes blanches (je puis bien me porter garant pour elles) ne sont pas jalouses de mériter seules le témoignage que notre secrétaire perpétuel leur a rendu dans son dernier rapport.

Je lisais, en parcourant les statuts et les annales de notre Société, qu'à l'origine des cours suivis étaient faits par divers membres, pendant la durée des séances hebdomadaires. Pourquoi n'en est-il plus de même aujourd'hui? Il y a parmi nous des hommes jeunes encore, et pleins de dévouement, qui à un talent remarquable joignent une élocution facile, charmante même. Pourquoi par de bonnes conférences ne chercheraient-ils pas à attirer à nous les jeunes gens d'esprit cultivé qui sont avides d'accroître encore leur savoir? Par là notre société deviendrait comme une école publique, où, en même temps que l'étude des lettres procurerait des jouissances distinguées, on trouverait de précieux éléments de travail, ou même des règles de conduite dans les graves leçons de l'histoire, de la philosophie et de la législation.

Pour ce qui est de nos communications ordinaires (et c'est par là, Messieurs, que je veux terminer), combien il serait désirable que tous y prissent un intérêt actif! On ne saurait mieux atteindre ce but qu'en les soumettant

toujours, autant que possible, à la discussion. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la discussion devrait être bannie de nos séances. Renfermée dans les limites où vous savez si bien la contenir, le respect des personnes et des convictions, c'est elle qui leur donne la vie. L'auditoire parfois laisse échapper la pensée de l'orateur qui parle seul; la controverse a toujours pour effet de ranimer l'attention, et de mettre en relief les arguments employés. L'esprit s'échauffe à cet exercice; la vérité s'élabore; un travail donne lieu à un autre travail, et c'est ainsi que nos réunions successives sont attendues avec impatience, et suivies avec empressement.

Pour moi, Messieurs et chers collègues, qui dès mon entrée au milieu de vous ai voué à votre société une sympathie qui s'accroît aujourd'hui d'un devoir de reconnaissance, vous me verrez, à défaut de talent, mettre tout mon zèle à entretenir parmi nous cette favorable activité d'où naîtra l'intérêt de nos séances, comme aussi la cordialité, qui fait le charme de nos relations.

Lorsque M. Rimbault prononçait cette allocution, il ressentait déjà depuis quelques mois les premières atteintes du mal qui devait l'emporter le 10 novembre 1873. Le 15 mars il présida pour la dernière fois notre réunion hebdomadaire, et déjà l'altération de ses traits trahissait, malgré tous ses efforts, des douleurs qui ne lui laissaient aucun repos. Les études sur Chamfort et sur Fontanes, qu'on trouvera dans ce volume, disent assez quelle perte a faite notre Société, encore que l'auteur n'y eût pas mis la dernière main et qu'il se proposât d'en compléter ou d'en modifier certains passages, si la mort ne l'eût prévenu. (*Note du Secrétaire perpétuel.*)

SÉANCE SOLENNELLE

DU 16 JANVIER 1874

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. H. LIMBOURG

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

La séance a été ouverte par une courte allocution de M. le Préfet, remerciant la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présidence. « Je suis nouveau parmi vous, a-t-il dit, et encore inconnu ; mais il y a entre nous tous un lien, ce sont les souffrances de l'invasion. Nul n'a senti ces souffrances plus douloureusement que moi ; car ce qui n'a été pour vous que l'occupation, est demeuré pour moi la conquête : Metz n'appartient plus à la France que par le cœur. » M. le Préfet a rappelé en terminant que jamais l'étude de toutes les sciences morales ne fut plus nécessaire dans notre pays.

Discours de M. DURAND DE LAUR.

Vice-Président.

Mesdames, Messieurs,

Dans cette séance solennelle, nous n'entendrons pas le discours que le président annuel prononce d'ordinaire

en quittant ses fonctions. La mort récente de M. Rimbault, notre président si regretté, explique douloureusement cette dérogation à un usage traditionnel. Vice-président de l'année dernière, si je prends la parole, c'est moins pour faire un discours que pour vous entretenir simplement des trois membres distingués que nous avons perdus dans le cours de cette même année. J'ose espérer que vous écouterez avec indulgence cette rapide notice, consacrée à des hommes qui n'ont pas seulement fait honneur à notre Société, mais qui, à des titres divers, ont bien mérité de la cité versaillaise. Vous oublierez l'insuffisance de celui qui parle, pour ne songer qu'au mérite de ceux dont il va esquisser la vie.

M. Louis-Auguste Montalant, connu de tous sous le nom de M. Montalant-Bougleux, naquit à Paris le 8 avril 1794. Il se félicita souvent d'être né assez tard pour ne pas voir les crimes de la Terreur, comme dans ses dernières années, il regrettait de n'être pas mort assez tôt pour ne point voir les attentats de la Commune. Il commença ses études au Lycée Bonaparte ; mais il les termina au Lycée de Liége, ville alors française et demeurée toujours sympathique à la France par l'esprit, les goûts et les sentiments. Il n'avait pas atteint sa dix-huitième année, lorsque le 27 février 1812, il fut admis comme élève pensionnaire à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, il fut soldat avant d'être homme. Dans la suite il publia, sous le titre de *Saint-Cyr en 1812*, un écrit plein d'intérêt, où il retraça la vie et les mœurs de la jeunesse militaire à cette époque. Moins d'un an après son entrée à l'Ecole, un décret du 30 janvier 1813 le nomma sous-lieutenant au 48e de ligne. On était au lendemain de l'expédition de Russie

qui avait dévoré tant de soldats et tant d'officiers. Il fit la campagne de 1813 en Saxe. Grièvement blessé d'un coup de lance le 23 août, à l'affaire de Goldberg, il tomba six jours plus tard dans les mains des Russes, à la suite du combat de Lowemberg où huit mille Français soutinrent le choc de trente mille ennemis, tant que les munitions ne leur firent pas défaut. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1814 après la conclusion de la paix. Ce qu'il eut à souffrir dans cette captivité de dix mois au milieu d'ennemis impitoyables qui menaçaient de la Sibérie tout prisonnier jaloux de maintenir sa dignité d'homme et de soldat, il nous l'a fait connaître dans un récit animé où respirent les sentiments du patriotisme et de l'honneur militaire.

De retour en France, M. Montalant entra le 16 août 1814 au 25ᵉ régiment de ligne. Mais la vie oisive que la paix semblait promettre aux officiers, n'était pas faite pour plaire à un homme qui devait être toute sa vie un si grand travailleur. Il donna donc sa démission, le 3 novembre suivant, et rentra dans la vie civile pour n'en plus sortir. Il fit son apprentissage dans le commerce, et quelques années après il s'allia par le mariage à une des familles les plus anciennes et les plus estimées de Versailles. Bientôt il se fixa dans notre ville où il dirigea de 1830 à 1858 une imprimerie qui dut pour une bonne part son importance à l'activité et au goût de son directeur.

Dès l'année 1835, l'élection le porta au tribunal de commerce où M. Bougleux, son beau-père, avait siégé avant lui comme président, où M. Léon Bougleux, son beau-frère, devait siéger après lui comme juge. D'abord juge suppléant, puis juge titulaire, les suffrages de ses concitoyens lui conférèrent quatre fois la présidence qu'il occupa ainsi pendant huit années. C'est le témoi-

gnage le plus éclatant du zèle et de la capacité qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions.

Les habitants de Versailles n'ont pas oublié les services sans nombre qu'il rendit dans le cours de ces laborieuses années. Gardien fidèle des droits et des prérogatives de la magistrature consulaire, pour les défendre dans une circonstance bien connue de ses concitoyens, il ne craignit pas de mettre en péril sa fortune et sa liberté : fermeté d'autant plus honorable qu'elle s'alliait chez M. Montalant à une modération incontestée et au respect scrupuleux des lois.

Lorsqu'on réorganisa la garde nationale, il fut appelé au commandement de sa compagnie. Là aussi il se distingua par son zèle et sa vigueur. Une ordonnance royale du 30 avril 1844 le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur : distinction méritée par des services récents que relevait encore le souvenir du blessé et du prisonnier de 1813.

Ami des institutions libres, comme il était intrépide soldat de l'ordre, il fonda en 1848 un journal qui porta d'abord le nom de *Caducée* et bientôt après celui d'*Union de Seine-et-Oise*. Il montra, comme publiciste, ces sentiments sages et patriotiques qui se révèlent dans tous ses écrits; mais ce que je veux surtout marquer en ce moment, c'est la place importante que la littérature occupa dans ce journal durant tout le temps qu'il en eut la direction.

Dans sa profession d'imprimeur, M. Montalant avait entretenu le goût des nobles études qu'il avait aimées et cultivées dès son enfance. Vers la fin de 1834, quand la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise fut établie, il prit rang parmi les vingt-sept fondateurs de cette Société dont il devait être plus tard

le président, et le 16 janvier 1835, il prononça, pour l'inauguration, un discours en vers sur l'Etude. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, sa collaboration ne cessa pas d'être active et féconde.

Il serait difficile et peu opportun d'énumérer devant vous ses travaux aussi nombreux que divers. Qu'il me suffise de citer parmi les plus importants ses *Notices biographiques* sur les personnages dont les statues décorent la cour d'honneur du palais, ses *Etudes littéraires et morales* sur les relations des poètes avec les cours, ses *Recherches originales et piquantes* sur le poète Santeul et la poésie latine au XVII[e] siècle, enfin une *Notice sur les couleurs nationales, sur les drapeaux et sur les emblèmes de la France* (1).

M. Montalant était poète. A la justesse des pensées, à la noblesse des sentiments, il joignait le feu poétique, une versification mâle et ferme, mais qui laissait voir l'effort quelquefois. Il mettait le plus grand soin à polir ses œuvres, plein de respect pour lui-même comme pour ses lecteurs. Un grand nombre de ses vers sont devenus proverbes. *Exercices poétiques*, *Musée de Versailles*, *Chants et récits de la berceuse*, *Chants de ma retraite*, *Effusions poétiques* : tels sont les titres des principales productions qu'il a publiées en ce genre. Elles sont aussi variées dans la forme que dans le fond. Tantôt l'auteur emploie exclusivement la forme poétique; tantôt il mêle la prose aux vers.

Nous ne parlons pas de tant d'autres pièces dont il a fait seulement confidence à la Société des sciences mo-

(1) Aux écrits déjà nommés, on peut ajouter les suivants : 1° *Souvenirs de l'Ecole militaire de Saint-Cyr*, qu'il ne faut pas confondre avec l'écrit intitulé : *Saint-Cyr en* 1812; 2° *Port royal des champs*; 3° *Monographie du Griphe*; 4° *D'une anagramme sur le nom de Voltaire*; 5° *Notice biographique sur J.-F. Ducis*, etc., etc.

rales. Pendant vingt années chacune de nos séances solennelles vit paraître une nouvelle pièce toujours accueillie avec la plus grande faveur. On se souvient des stances gracieuses qui en 1872 ajoutèrent un précieux ornement à la distribution des prix de l'exposition florale. Dans ces vers, M. Montalant célébrait les travaux des champs et les triomphes de nos horticulteurs. Six mois plus tard, peu de semaines avant sa mort, une dernière pièce était lue en son nom dans notre séance solennelle. C'était un hommage délicat à M. Emile Deschamps, son ami regretté, qui dans des vers charmants, comme il avait le secret d'en faire, avait caractérisé l'homme et le poète avec autant de grâce que de vérité. Permettez-moi de les rappeler ici :

Tandis qu'un moment libre à ma plume est laissé,
Qu'elle vous dise un peu ce que j'ai tant pensé :
    L'inspiration et l'étude
    Vous font des jours bénis et doux.
Le travail obstiné, votre trop longue habitude
Amène incessamment la Muse au rendez-vous.
On vous nomme à la fois le poète et le sage.
Ah ! qu'honneur et bonheur fêtent votre passage !
C'est ce que chacun dit et moi plus haut que tous.

Ce n'était pas seulement à Versailles que le talent poétique de M. Montalant était goûté. Lorsque débarrassé des affaires, il visita Liége qu'il n'avait pas revue depuis son enfance, les anciens amis qu'il y avait conservés célébrèrent avec joie son retour. La *Société libre d'Emulation,* dans laquelle il paraissait précédé d'une épître gracieuse, l'admit dans son sein, comme membre correspondant. Son entrée dans la salle des séances fut véritablement une fête littéraire. Depuis lors, il prit la douce

habitude d'aller chaque année retremper ses souvenirs de jeunesse dans une cité qu'il aimait comme une seconde patrie. L'année même qui précéda sa mort, il entreprit encore ce pieux pèlerinage. Ce culte des souvenirs l'a heureusement inspiré. Les pièces, consacrées à Liége et aux amis du vieux temps, sont rangées par les connaisseurs au nombre des meilleures qu'il a composées. Modeste et discret dans la publication de ses œuvres, comme dans toute sa vie, il ne les faisait imprimer qu'à un petit nombre d'exemplaires qui ne sortaient pas du cercle de la famille et de l'amitié.

Dans ses dernières années, M. Montalant eut à supporter de cruelles épreuves. Sa blessure se rouvrit, non sans péril pour ses jours. Sa vue s'étant affaiblie, il dut subir l'opération de la cataracte. Puis il perdit la digne compagne de sa vie. Cette perte laissa dans son cœur un vide que ne put remplir la tendre affection de ceux qui lui restaient. Enfin, dans les derniers temps, la maladie qui devait l'enlever, lui fit endurer de cruelles tortures et lui imposa de pénibles privations. En dépit de la fermeté de son âme, il ne pouvait plus goûter comme il aurait voulu, la douceur des plaisirs studieux, ni assister régulièrement à nos réunions hebdomadaires, ainsi qu'il en avait l'habitude; mais les douleurs patriotiques du vieux soldat de 1813 contribuèrent plus que tout le reste à précipiter sa fin. Au milieu des désastres publics, sa muse presque octogénaire, qui n'avait plus que des accents d'une philosophique douceur, retrouva la mâle énergie d'autrefois pour flétrir les excès de l'invasion et l'abus de la victoire. Il écrivit alors ces pièces connues (1) où éclate l'indignation de son âme, et les dédiant à ses

(1) *Attila II à Versailles*, avec un supplément.

petits-fils, encore enfants, il y ajouta une préface remplie du plus ardent patriotisme.

M. Montalant expira le 22 janvier 1873, entouré du respect universel. Ses concitoyens se pressèrent en foule à ses funérailles, et notre secrétaire perpétuel, interprète du sentiment de tous, fit entendre sur sa tombe des paroles que l'on n'a pas oubliées. Liége, comme Versailles, témoigna hautement ses regrets. Le journal belge, la *Meuse*, s'exprimait ainsi : « La perte de ce bon et aimable vieillard sera sensible aux Liégeois comme à ses concitoyens. Montalant fut un homme de bien et un homme de talent, un gracieux poète. Pour les Liégeois, il fut en outre un ami chaleureux et fidèle. A ce titre, il nous appartient, comme aux Versaillais, de déposer une fleur sur sa tombe. »

Un mois s'était à peine écoulé depuis la mort de M. Montalant, lorsque nous avons perdu M. Le Roi. Que de chers souvenirs, que d'éclatants services, que de nobles travaux, ce nom vénéré nous rappelle ! Enfant de Versailles, M. Joseph-Adrien Le Roi vint au monde, le 19 mars 1797. Quoique dans une position modeste, ses parents le firent instruire avec assez de soin. A une époque où tous les jeunes gens étaient appelés sous les drapeaux, il fallait songer de bonne heure à l'emploi que l'on pourrait avoir dans l'armée. Il résolut d'entrer dans le service médical. Dès l'âge de seize ans, il était élève à l'hospice civil. L'invasion apporta le typhus. En soignant les malades, il prit le germe de la maladie, ainsi que plusieurs de ses camarades. Il guérit, comme son condisciple Penard ; mais d'autres tombèrent à ce champ d'honneur. M. de Puységur, au nom du comte d'Artois, adressa des félicitations à l'intrépide phalange et le com-

missaire du roi de Prusse lui fit offrir des décorations prussiennes qui ne furent pas acceptées. Une mention honorable, inscrite au registre de l'hospice, attesta le dévouement courageux du jeune Le Roi.

Son intelligence était ouverte et prête à tout. D'après le témoignage de ceux qui l'ont connu à cette époque, sa jeunesse fut bien différente de son âge mûr. Autant dans sa maturité il se montra calme, réfléchi, mesuré; autant dans ses jeunes années il était insouciant, plein de saillie et d'impétuosité. Un visage régulier et expressif, une taille souple et bien prise, une démarche noble, une mise élégante et même coquette, un esprit de bon aloi, d'un tour vraiment français, en firent un des jeunes hommes les plus recherchés de son temps.

Mais bientôt l'amour de l'étude l'emporta sur le goût des plaisirs frivoles. Reçu officier de santé, il négligea, chose étrange ! de prendre le diplôme du doctorat, quoiqu'il eût dix fois plus de connaissances qu'on n'en demande à un docteur. De l'aveu des maîtres, il avait à un haut degré tout ce qui fait le bon médecin, esprit pénétrant, sang-froid, jugement sûr, savoir profond, parole consolante, causerie aimable. Pendant plusieurs années, il se livra presque tout entier à la pratique de la médecine. En 1825, il se fit gratuitement le médecin des pauvres du quartier Notre-Dame, et douze ans après, une décision du conseil de bienfaisance le confirma dans ces fonctions toujours épineuses. Devenu en 1830 chef de clinique à l'hôpital, il put continuer et perfectionner son instruction médicale. Médecin des pompiers de la ville, il s'acquitta si bien de ses devoirs qu'ayant plus tard renoncé à ce poste, il fut nommé lieutenant par la compagnie reconnaissante. M. Le Roi, dont l'esprit savait se plier à tout, mérita la confiance absolue des chefs et

des soldats par sa fermeté dans le commandement non moins que par la justesse du coup d'œil et l'à-propos dans les manœuvres.

Sa clientèle était assez nombreuse, et la plupart de ses clients devenaient ses amis. Il aimait beaucoup la médecine comme science; mais il supportait avec peine les ennuis de la profession. Observateur attentif, il recueillait avec soin les faits intéressants et curieux qu'il s'empressait de faire connaître au public. Appelé un jour en toute hâte auprès d'un malade, il juge qu'une saignée est urgente : un homme présent est invité à tenir la cuvette, mais aux premières gouttes de sang il s'évanouit. Le lendemain, M. Le Roi apprend que cet homme si sensible est le bourreau de la ville. La femme du personnage met le comble à sa surprise en disant que la vue du sang produit toujours cet effet sur son mari.

Voulant joindre la théorie à la pratique, pour mieux apprendre l'anatomie et la physiologie, ces deux bases de la science médicale, il se mit à les professer avec soin à la Société des sciences naturelles.

Dans les années qui suivirent 1830, il se produisit à Versailles un mouvement intellectuel qui donna naissance à plusieurs sociétés savantes. M. Le Roi fit partie de toutes sans exception, et dans toutes occupa une large place. En 1831, six jeunes gens ayant eu la pensée de créer une Société des sciences naturelles, il répondit un des premiers à leur appel et se fit inscrire parmi les membres fondateurs. Toujours assidu, ses réflexions judicieuses suscitaient et animaient la discussion. Analyses d'ouvrages d'autrui, travaux personnels, conférences préparées avec un soin extrême, cours suivis, il mit tout en œuvre pour rendre sa collaboration fructueuse. Botanique, zoologie, horticulture, médecine,

hygiène, anatomie, physiologie, phrénologie, toutes ces sciences furent successivement l'objet de ses études et de ses leçons.

Bien des fois élu président, il montra toujours cette rectitude d'esprit, ce tact parfait dont il était si heureusement doué. Il savait trouver des paroles bienveillantes et incisives pour encourager les travailleurs et stimuler les indifférents.

Lorsque la section de médecine se fut constituée avec un règlement distinct, M. Le Roi, comme membre fondateur, comme secrétaire général, comme vice-président, se distingua entre tous par son zèle et son activité. M. le docteur Le Duc, qui a écrit sa biographie, a énuméré ses travaux les plus importants en ce genre. Pour abréger, vous voudrez bien me permettre de ne pas en parler après lui (1).

Beaucoup plus ancienne que la Société des sciences naturelles, la Société d'agriculture était née avant la Révolution. Admis dans son sein, comme membre titulaire en 1837, M. Le Roi savait combien les connais-

(1) Entre autres mémoires, M. Le Roi a donné sur la phrénologie : 1° une classification par tableaux des facultés primitives de l'âme, d'après Spurzheim; 2° un mémoire sur un crâne existant à la Bibliothèque, d'abord désigné comme celui de la Brinvilliers, mais appartenant à la femme Tiquet, célèbre aussi dans les annales des criminels; 3° un mémoire sur le crâne de Jean Bouche, crâne donné sans indication aucune et dont M. Le Roi, par ses recherches, caractérisa les instincts féroces avec une précision que vint plus tard vérifier la lettre d'un magistrat, l'un des juges de cet assassin.

La médecine lui doit : 1° une étude sur les épidémies de rougeole à Versailles, avant 1789; 2° une note sur quelques observations tendant à établir un rapport entre la marche du choléra épidémique et les différentes phases de chaque période lunaire; 3° un compte-rendu très complet et très méthodique des travaux de la Section pendant, l'année 1856-1857; 4° la statistique médicale de la ville, pendant les années 1859 et 1860; 5° des recherches sur l'*Acarus Scabiei*, à une époque où beaucoup niaient encore l'existence de ce parasite; 6° enfin une foule de communications disséminées dans le Bulletin, sur la fièvre typhoïde, sur la grippe, etc.

sances en chimie, en physique, en histoire naturelle, en hygiène, sont utiles aux agriculteurs pour vaincre la routine et améliorer la culture. Presque toujours membre du conseil d'administration, il faisait partie de toutes les commissions. Ses nombreux rapports sont pleins de sagesse et de bon sens. Nommé président en 1855, il prononça dans la séance annuelle un discours sur l'histoire de l'agriculture en France, où il rappelait les efforts soutenus de tous les gouvernements pour la mettre en honneur.

Plus tard, en 1864, à côté de la Société d'agriculture, se forma la Société de zootechnie qui avait pour but de favoriser, par une étude raisonnée, l'élevage et le perfectionnement des animaux domestiques. M. Le Roi promit encore et donna son concours à une institution qu'il regardait comme très utile, mais qui vient de disparaître sous l'influence des événements politiques.

L'horticulture fut toujours en grand honneur dans le département de Seine-et-Oise, surtout à Versailles. Au mois de septembre 1839, plusieurs personnes résolurent de fonder une Société où seraient discutées les méthodes en usage. M. Le Roi fut au nombre des fondateurs. Présent à toutes les séances, il se mêlait fréquemment aux discussions qu'il rendait instructives par ses observations pleines de justesse. Parmi ses nombreuses communications, on peut citer une note lue en 1846 sur la destruction des insectes nuisibles. M. Le Roi savait donner aux matières les plus ingrates une tournure agréable.

Plusieurs fois rapporteur du jury des expositions florales, ses discours, toujours applaudis, étaient des modèles de goût où les poètes qui ont chanté les jardins et les fleurs devenaient tour à tour ses tributaires. Sobre à l'égard des maîtres auxquels une vieille réputation et

une capacité reconnue assuraient suffisamment le succès, il réservait pour leurs jeunes rivaux les encouragements les plus chaleureux, afin de les exciter à redoubler d'efforts.

Ses études sur les jardins de Versailles et de Trianon sont de véritables cours de jardinage comparé qui font voir les progrès accomplis par l'horticulture moderne. Depuis longtemps premier vice-président de l'association, il savait, mérite rare ! engager chacun à émettre son opinion suivant ses aptitudes particulières. Excités avec adresse, les hommes timides prenaient la parole au profit de tous et trouvaient l'occasion de se produire avec succès.

Quoique les sciences naturelles eussent occupé de préférence la première partie de sa vie, M. Le Roi était porté par les tendances de son esprit vers la littérature et l'histoire. Aussi quand la Société des sciences morales prit naissance, non-seulement il fut un des membres fondateurs, mais nul ne contribua plus que lui au développement et au succès de cette Société. Sa parole, toujours écoutée, avait un charme qui lui était propre. Élu plusieurs fois comme président par acclamation, il déploya un zèle à toute épreuve. La Société reconnaissante prit sous son patronage l'impression de ses œuvres dont elle avait reçu la primeur. Elle était fière de contribuer à la publication de savants travaux dont l'éclat rejaillissait un peu sur elle-même.

Lecteur assidu de notre bibliothèque, M. Le Roi devint peu à peu l'auxiliaire du conservateur, M. Huot, homme très instruit, mais absorbé par des travaux scientifiques. Quand au bout de quelques années il lui succéda, en 1845, il la trouva dans le plus grand désordre. Les livres et les collections étaient dispersés dans toutes les salles,

sans aucun moyen d'arriver aux ouvrages demandés. Par son assiduité, sa patience, sa méthode, M. Le Roi opéra une véritable transformation; il établit d'abord un répertoire général par catégories qui, répondant à la disposition nouvelle des rayons, permettait d'aller droit au livre cherché. Les salles de lecture furent dès lors très fréquentées, grâce au dévouement et à l'affabilité de tout le personnel. Les visiteurs étaient charmés de l'accueil et de l'obligeance du nouveau conservateur, toujours prêt à donner un conseil ou un renseignement. Les libéralités de l'administration municipale, comme celles de l'Etat, provoquées par des sollicitations incessantes, accrurent rapidement les richesses de notre bibliothèque, les legs particuliers en livres, médailles, panoplies et objets d'art de toute nature, lui apportèrent de nouveaux trésors. C'est ainsi que, grâce au travail, au zèle, au mérite reconnu de son directeur, elle devint, comme on l'a dit heureusement, un véritable joyau.

Ai-je besoin de rappeler à votre pensée la magnificence de l'installation première; ces bibliothèques spéciales, si précieuses pour l'érudit et pour le simple amateur, bibliothèques de M. Pernot, de l'abbé Gouget, de Mme du Barry, de Marie-Antoinette, bibliothèque musicale si riche et si curieuse, que Paris même peut nous envier; ce musée de reliures, qui renferme tant de bijoux; cet exemplaire de gravures coloriées, reproduisant tous les actes et toutes les scènes du carrousel de 1662; cette collection d'incunables, ce recueil d'autographes, ce cabinet ethnologique, ce médaillier installé avec tant de goût et de méthode; ces catalogues spéciaux d'une si grande utilité; celui des ouvrages de médecine déjà publié; d'autres presque terminés comme celui des sciences, et surtout ce catalogue des livres si nombreux

et jusque-là dispersés qui se rattachent à l'histoire de Versailles? Ce bel ordre, ces créations multipliées attestent l'activité laborieuse, le savoir et le tact judicieux du conservateur.

Aucun effort ne lui coûtait pour réaliser l'idéal d'une bibliothèque. Les vacances qui précédèrent sa mort furent employées tout entières à la rédaction du catalogue de la belle collection léguée par M. le marquis du Prat. Si vingt-huit années de labeur n'ont pu terminer tout ce qu'il avait entrepris, son digne successeur achèvera son œuvre en suivant sa trace et en s'inspirant de ses exemples.

M. Le Roi était heureux au milieu de sa bibliothèque. Il aimait qu'on vînt la visiter et plus encore qu'on mît à contribution ses richesses. Il y cherchait lui-même les matériaux épars qui devaient servir à la composition de ses ouvrages. Passionné pour sa ville natale, il dirigea principalement ses études sur ce qui avait rapport aux règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Ennemi de l'injustice et du mensonge, il ne pouvait supporter les contradictions choquantes et les exagérations ridicules des chroniqueurs. Pour découvrir la vérité dans cette confusion de récits passionnés et contradictoires, il vérifia lui-même les faits avec une patience de bénédictin et couvrit de notes les mémoires et les autres écrits du temps, publiés ou inédits.

De ces études consciencieuses sortirent plusieurs volumes d'une grande importance pour l'histoire :

1° *Les eaux de Versailles*, où l'on voit les travaux exécutés ou conçus, les tentatives multipliées, les recherches minutieuses, les combinaisons incroyables des ingénieurs, pour satisfaire les désirs de Louis XIV et amener de l'eau dans la nouvelle ville;

2° *Le Journal de la santé du roi Louis XIV*, publication aussi intéressante pour le médecin que pour l'historien, où le monarque au milieu de ses infirmités physiques reste grand par la fermeté de son âme;

3° *Les curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV et Louis XV*, où l'auteur a voulu redresser certaines faussetés historiques en vogue dans le monde;

4° *Le Journal de Narbonne*, ce premier commissaire de police de Versailles, où l'on trouve des documents précieux sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV;

5° Enfin *l'Histoire de Versailles*, le plus important de ses ouvrages, celui qui résume tous les autres, où l'on suit avec émotion, rue par rue, monument par monument, maison par maison, les événements de la monarchie et les grandes scènes de la Révolution. Elle a eu déjà trois éditions, et une quatrième est devenue nécessaire. Pour la compléter, M. Le Roi avait entrepris depuis longtemps l'histoire de Trianon dont quelques fragments ont déjà paru. Espérons qu'un habile éditeur mettra la dernière main à cet ouvrage et le livrera au public.

Combien d'autres travaux sont restés ensevelis dans l'ombre de nos séances hebdomadaires, comme ce minutieux dépouillement des registres si volumineux où l'on retrouve toutes les dépenses en bâtiments faites sous Louis XIV et par son ordre !

M. Le Roi avait la patience infatigable de l'érudit, la sagacité pénétrante du critique, la délicatesse exquise de l'homme de goût. Il a résolu une foule de problèmes historiques restés jusque-là sans solution (1). Tous ceux

(1) Ces questions en particulier : 1° Où était le château de Versailles construit par Louis XIII, et dans quelle partie de ce château s'est passée la *journée des Dupes?* 2° Quels événements parti-

qui voudront écrire l'histoire de Louis XIV et de ses successeurs devront avoir recours à ses ouvrages. On dirait qu'il a vécu dans l'intimité ou dans l'entourage de ceux qu'il met en scène. Son style est simple et pur, rapide et attachant. Il a complété les gracieux récits de Mme de Sévigné. S'il n'a pas l'incomparable vivacité de la célèbre marquise, il n'a point la sécheresse de Dangeau. S'il n'a pas le grand style de Saint-Simon, il n'a pas non plus sa bizarre partialité.

M. Le Roi n'aimait pas seulement Versailles, comme on aime sa ville natale; il l'aimait aussi en historien et en artiste. La majesté harmonieuse de ses lignes, de ses palais, de ses parcs, de ses jardins, de ses jets d'eau, avait fait sur lui une impression profonde et ineffaçable. Mais s'il sentait très vivement la grandeur de l'ancienne monarchie, il ne fermait pas les yeux sur ses erreurs et sur ses fautes. Jamais il ne sacrifia la vérité de l'histoire aux préjugés et à l'esprit de parti.

On a peine à comprendre comment M. Le Roi, avec une constitution frêle en apparence, a pu suffire à tant de travaux. Mais ce n'est pas tout encore. Durant quarante années, membre des comités et des délégations pour la surveillance des écoles, il a toujours été le plus actif et le plus dévoué dans cette armée pacifique de volontaires qui ne font la guerre qu'à l'ignorance. L'un des

culiers ont marqué la naissance du duc de Bourgogne? 3° Quels événements particuliers ont accompagné la grande opération faite à Louis XIV en 1686? 4° Louvois est-il mort empoisonné ou de mort naturelle? 5° Quel est l'inventeur de la machine de Marly, Deville ou Rennequin Sualem? 6° Où était, dans le château, l'appartement de Mme de Maintenon? 7° Quelles sont les paroles adressées au dauphin par Louis XIV à son lit de mort? 8° A quelle somme peuvent s'élever les dépenses de Mme de Pompadour pendant son règne? 9° Qu'est-ce que le Parc-aux-Cerfs? 10° A quelle somme s'élèvent les dépenses faites par Mme Du Barry? quel était son vrai nom?

fondateurs de la Bibliothèque populaire, il lui consacra bien des heures, bien des journées. Il donna également son concours à la Caisse des écoles qui, fondée depuis peu, a déjà rendu de notables services.

D'abord simple membre, ensuite président de la commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité, il fut pendant trente années un modèle d'exactitude, de justice, de bienveillante aménité. Dans la commission de météorologie récemment instituée, il se montra un des membres les plus assidus et les plus zélés, soutenant et encourageant les instituteurs qui, par l'envoi régulier de leurs observations, en sont les auxiliaires naturels. Nommé en 1838 membre de la commission des prisons, il y siégea régulièrement jusqu'à sa mort. Une association médicale s'étant formée en 1859 pour venir au secours de nobles infortunes, on vit encore M. Le Roi parmi les fondateurs. Tant de mérite, tant de services devaient appeler sur lui les distinctions. Nommé successivement officier d'Académie, officier de l'Instruction publique, membre du comité des travaux historiques, il reçut en 1857 la croix de la Légion-d'Honneur, qui ne fut jamais plus dignement placée.

Chez lui le cœur était au niveau de l'esprit; et c'est sans doute à cet équilibre parfait des facultés morales, qu'il devait ce goût exquis pour l'art sous toutes ses formes, dessin, musique, littérature. N'ayant de la vieillesse que les années, il se plaisait au milieu de l'enfance. Il prodiguait à la jeunesse les encouragements et les conseils inspirés par la bienveillance et l'affection. Simple dans sa vie, dans ses mœurs, dans ses goûts, il fuyait le bruit autant que d'autres le recherchent. Bon pour tous, il avait des égards délicats pour ses auxiliaires les plus

modestes et prenait en main leurs intérêts avec une chaleureuse sollicitude.

Au milieu de tant de soins divers, il n'oubliait pas les devoirs de famille. Se retrouver au milieu des siens, c'était son meilleur délassement, sa plus douce joie. En 1830, il avait épousé la fille du docteur Noble, praticien plein de mérite qui mourut médecin en chef de l'hospice. Il perdit cette compagne excellente et dévouée après vingt-neuf ans de mariage qui avaient été vingt-neuf ans de bonheur.

Profondément affligé, il trouva un adoucissement à sa douleur dans l'affection et les tendres prévenances de ses enfants. Sa fille était mariée à un honorable médecin et son fils venait d'embrasser la carrière des armes. Leur bien-être, leur avenir, étaient l'objet de sa constante préoccupation.

En 1870, les désastres de la patrie l'affectèrent d'autant plus que dès le principe il ne se berça point d'illusions. Après un demi-siècle, il revoyait l'invasion plus terrible et plus humiliante.

Il resta ferme à son poste, gardien fidèle de cette bibliothèque en grande partie créée par ses soins. Il reçut dans les salles de lecture les bureaux de l'état civil qui purent ainsi fonctionner en sûreté, loin des menaces de l'ennemi.

Comme dans sa jeunesse, il donna ses soins aux blessés, et en les soignant, il tomba malade. Il était à peine en convalescence, quand le prince royal de Prusse et d'autres princes allemands vinrent visiter la bibliothèque. Tous se montrèrent pour lui pleins d'égards, ils lui parlèrent avec éloge de ses ouvrages et principalement de son histoire de Versailles. Mais ces témoignages flatteurs qui en d'autres temps auraient pu le charmer, n'avaient alors qu'une douceur mêlée d'amertume. Sa

fille et ses petits-enfants avaient été éloignés de Versailles avant l'occupation. Ils revinrent enfin. M. Le Roi, qui avait craint de ne plus les revoir, oublia un moment au sein des joies domestiques les malheurs de la patrie. Mais hélas ! au mois de décembre 1871, sa fille était ravie à sa tendresse par un de ces coups imprévus que tous les efforts de la science et de l'affection ne peuvent conjurer. Le cœur du père fut brisé. Une famille bien-aimée, un gendre qui était pour lui un autre fils, rien ne put combler ce vide immense que la mort avait fait autour de lui. Les livres, le travail, sa consolation accoutumée, n'avaient plus pour son âme le même attrait. Toutefois, au milieu de cette tristesse silencieuse et concentrée qui frappait douloureusement ses amis, il n'abandonna jamais la Société des sciences morales ; il manquait rarement à nos séances, et quelques semaines avant sa mort, il nous lisait encore d'une voix affaiblie un dernier travail où l'on retrouvait tout le piquant de son esprit.

Après avoir lutté longtemps contre le mal physique et la douleur morale qui le minaient, il s'éteignit le 24 février 1873. Qu'il me soit permis de répéter ici les belles paroles qu'un ami prononçait devant sa dépouille mortelle : « Quand, soutenu comme lui, par les grandes vérités de la foi, on est assez heureux pour ne voir dans sa dernière heure que l'instant béni qui nous réunit à ceux que nous avons tant aimés ici-bas, la mort n'est pas amère. »

Pour nous, privés d'un collègue si pieusement vénéré, nous n'oublierons jamais cette figure tout à la fois si vive et si calme, cette physionomie si expressive et pourtant si contenue, ce sourire si bienveillant et si fin, cette voix si douce et si pénétrante, qui ajoutait tant de charme à sa parole.

M. Le Roi et M. Montalant, le dernier surtout, étaient parvenus presque à la limite ordinaire de la vie humaine. M. André Rimbault touchait à peine à la vieillesse. Néà Etampes, le 3 avril 1814, il fit ses classes avec distinction au collége de cette ville. D'abord maître d'études, ensuite professeur d'humanités dans cet établissement, il en devint principal en 1844. Au bout de dix ans, il passa avec le même titre au collége de Pamiers, un des plus importants du Midi, et l'année suivante, à celui de Chartres. Il releva cet établissement par la sagesse de son administration et l'on parla sérieusement de l'ériger en lycée. Mais la ville satisfaite d'avoir un collége florissant et parfaitement tenu, recula devant la dépense.

L'autorité supérieure, voulant reconnaître le dévouement et les services de M. Rimbault, le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur en 1866.

Après vingt-trois ans de principalat, il commença à sentir la fatigue, et aux vacances de 1867 il demanda un congé en attendant sa retraite. L'année suivante, il vint s'établir à Versailles; mais la douceur du repos ne le fit pas renoncer à cette vie active et dévouée qui était un besoin de son cœur. Nommé membre de la commission de surveillance près de l'Ecole normale primaire, puis de la commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité, il se fit remarquer par son assiduité consciencieuse et par son rare bon sens. Devenu administrateur de la Bibliothèque populaire, il organisa toute une comptabilité nouvelle qui a déjà rendu les plus grands services et qui lui survivra. C'est grâce à la sagesse de son administration que la bibliothèque va pouvoir bientôt faire imprimer un catalogue. C'est lui qui rédigeait les rapports mensuels sur la situation morale et financière de la Société : rapports excel-

lents dans lesquels il indiquait les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre. Les membres du conseil étaient habitués à compter sur lui, et à se reposer à peu près pour tout sur son zèle et sur la rectitude de son jugement. Il organisait, contrôlait, réformait, améliorait; et toujours avec la plus grande modestie et un tact parfait, de manière à ne blesser personne.

A la Caisse des écoles, pour me servir d'un mot familier, c'est lui qui était la cheville ouvrière. Trésorier de l'œuvre, il l'avait administrée dès sa création et l'avait faite sienne. Lui mort, il faudra réorganiser tout le conseil, pour accomplir ce qu'il faisait tout seul par des visites fréquentes dans les écoles, par des démarches de toute nature, par des enquêtes dans les familles pauvres, par des achats continuels de livres, de vêtements et d'autres objets de même ordre. Il était le grand et unique répartiteur des bienfaits dus à cette institution; bienfaits de détail qui demandent beaucoup de temps et d'attention. Tous les instituteurs et toutes les institutrices de Versailles connaissaient M. Rimbault et avaient l'habitude de s'adresser à lui, toutes les fois qu'ils désiraient quelque chose pour leur école ou pour leurs écoliers. Soit par les fonds de la Caisse des écoles, soit par des démarches auprès de l'administration municipale, il réussisait à leur donner ce qui leur était nécessaire. Comme délégué inspecteur des classes, il n'était pas moins utile. Il se plaisait dans ses inspections à faire la classe pendant quelque temps, et ces leçons étaient aussi profitables aux maîtres qu'aux écoliers.

L'*Histoire de Versailles pendant l'occupation*, publiée par M. Delerot, nous fait connaître quel fut le dévouement de M. Rimbault pendant ces tristes mois. Les familles expulsées des villages voisins par l'ennemi, ame-

naient avec elles de nombreux enfants qui trouvèrent en lui le protecteur le plus dévoué et le plus paternel. Il voua tous ses soins à ces victimes de l'émigration forcée. Il les distribua dans les écoles, où ils reçurent l'enseignement gratuit donné par la ville. Il les surveilla, les habilla et les aida de toute façon. Grâce à lui et à la Caisse des écoles, il y eut un soulagement de plus apporté par Versailles à la détresse de ces pauvres émigrés.

Au mois de septembre, le conseil municipal ayant voté 10,000 francs pour l'établissement de fourneaux économiques, M. Rimbault se fit inscrire parmi les délégués qui eurent la charge pénible de les administrer. Les distributions commencèrent le 10 octobre, et dès le lendemain cette création était devenue populaire. Elle rendit pendant tout l'hiver les plus grands services, grâce à la direction intelligente et au dévouement des délégués.

Ce qu'était l'ami, le père de famille, ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. Rimbault pourraient vous le dire. Entouré de l'amour et de la vénération de tous les siens, nul ne goûtait mieux que lui les joies du foyer domestique. Simple et droit, il inspirait l'estime et l'affection à tous ceux qui l'approchaient.

Dès son arrivée à Versailles, il devint membre de la Société des sciences morales. Il y apporta cette activité intelligente et laborieuse qui l'accompagnait partout. Il débuta par deux études remarquables sur Chamfort et sur Fontanes, l'un mort victime d'une révolution dont il avait été l'apôtre, l'autre élevé par la fortune aux plus hautes dignités de l'empire. Plus tard, dans un mémoire plein de faits et de vues judicieuses, il traita certaines questions relatives à l'enseignement populaire, spécialement en ce qui touche les classes d'adultes et d'appren-

tis. Je ne parlerai pas de plusieurs autres études de moindre importance. Sous le voile d'une modestie vraie, se scommunications révélaient un savoir solide et varié, un jugement droit et ferme, une élocution pleine de simplicité qu'animait une douce chaleur. Au mois d'août 1872, les suffrages unanimes de ses collègues le portèrent à la présidence.

Toujours actif, toujours infatigable, M. Rimbault préparait une étude approfondie sur un des esprits les plus brillants et les plus singuliers de la fin du XVIIIe siècle, sur Rivarol, quand, vers le milieu de mars, les progrès alarmants de la maladie qui devait lui donner la mort le contraignirent au repos. Malheureusement il ne céda que beaucoup trop tard à une impérieuse nécessité ; car M. Rimbault était avant tout l'homme du devoir. Tant que ses forces ne lui ont pas fait complétement défaut, il a voulu remplir avec une ponctuelle exactitude les charges diverses qu'il avait acceptées avec un entier dévouement. Que de fois l'hiver dernier, bravant des souffrances presque intolérables, il est venu par un temps froid et humide présider nos séances ! A voir la sérénité de son visage, l'attention soutenue qu'il prêtait aux communications de ses collègues, la présence d'esprit avec laquelle il dirigeait la discussion et l'empêchait de s'égarer, nul n'aurait pu croire aux ravages de la maladie cruelle qui minait sa forte constitution. Tel était le collègue aimé et respecté de tous, qui a été sitôt ravi à notre Société, ou pour mieux dire à la ville de Versailles.

En retraçant dans ses principaux traits, quoique avec de faibles paroles, la vie de trois hommes de bien, j'ai satisfait à un sentiment de confraternité ; mais je ne crois pas m'être écarté du but moral que notre Société ne doit jamais perdre de vue. A ceux qui vivent surtout

pour eux-mêmes, et ils ne sont que trop nombreux, il est bon d'opposer ceux qui ont vécu surtout pour les autres, qui toujours fermes dans l'accomplissement du devoir, toujours pleins d'ardeur pour les nobles travaux de l'intelligence, ne se sont jamais lassés d'être utiles à leurs semblables.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1872-1873.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours l'examen des doctrines philosophiques de l'un des plus beaux génies de la France, le P. Malebranche, de l'Oratoire. Le prix fut décerné à M. Ollé-Laprune, alors professeur de philosophie dans notre Lycée, et l'auteur reçut de ses juges les témoignages les plus flatteurs. La publication du mémoire, largement complété sur les indications de la section de philosophie, a pleinement justifié ces éloges; et le public, malheureusement restreint, qui s'intéresse aujourd'hui aux spéculations de la métaphysique, a joint ses suffrages à ceux de l'Institut. M. Bérard-Varagnac vous a entretenus un peu sommairement du beau travail du lauréat ; même dans nos séances intimes, il n'a pas osé s'appesantir beaucoup sur les idées de l'auteur de la *Recherche de la Vérité*, de la *Théorie de la Vision en Dieu*. A-t-il fait sagement ? Je n'ai point à me prononcer sur

sa réserve, peut-être excessive, et je me borne à cette simple mention de son travail.

M. Durand de Laur vous a lu une série d'études dans lesquelles il s'est proposé de rechercher quel fut le mouvement de la pensée philosophique à Rome, depuis Cicéron jusqu'à Tacite, quelles idées les esprits les plus éclairés de cette époque avaient sur Dieu, sur la providence, sur l'âme humaine ; quelle influence les écoles philosophiques d'une part, le gouvernement impérial de l'autre, purent exercer sur ces idées, afin de bien marquer le point où la croyance religieuse était arrivée au commencement du second siècle. C'est en s'attachant surtout aux écrits de Cicéron, de Sénèque, de Pline l'Ancien et de Tacite, que M. Durand a rédigé ces études qui l'ont conduit à des conclusions dont je vous rappellerai le sommaire.

Dans l'intervalle qui s'étend de Cicéron à Tacite, il est manifeste que l'idée de la Providence s'altère et se perd de plus en plus : l'ancien polythéisme a perdu tout empire sur les âmes ; c'est une forme qui subsiste encore, mais dont la vie s'est retirée. Trois grandes écoles philosophiques apparaissent dans Cicéron : l'épicuréisme qui nie la Providence et place les dieux en dehors du monde ; la nouvelle Académie que Cicéron cherche à ramener aux doctrines positives du platonisme, mais qui, en dépit de ses efforts, reste sceptique ; le stoïcisme enfin, qui, tout en s'enfermant dans un matérialisme décidé, maintient la morale du devoir et la doctrine de la Providence, mais compromet la liberté humaine par le dogme du destin, comme il met en péril les croyances religieuses par ses explications allégoriques des dieux grecs et romains, par ses rêves sur la divination et sur les prodiges.

Sous Sénèque, le stoïcisme conserve son caractère religieux, et tend à se dépouiller des éléments superstitieux qui altéraient sa doctrine philosophique.

Avec Pline et Tacite, la morale stoïcienne garde sa mâle austérité, mais la notion de Providence disparaît ; on ne reconnaît plus qu'une fatalité ou indifférente ou ennemie ; l'immortalité de l'âme, niée par l'épicurisme et par une branche du stoïcisme, est de plus en plus contestée ou méconnue, et le vide religieux s'est fait dans toutes les intelligences.

Pour remplir ce vide, une nouvelle expansion philosophique ou religieuse est nécessaire. Le christianisme d'un côté a déjà paru, et il fait chaque jour de nouveaux prosélytes, surtout dans les rangs inférieurs de la vieille société païenne ; la philosophie d'un autre côté va tenter un effort nouveau sous les Antonins, et de cet effort naîtra un peu plus tard la grande école d'Alexandrie ; le néoplatonisme qui, luttant avec éclat contre la religion nouvelle, s'efforcera mais en vain de ranimer la vieille foi religieuse dans les âmes où elle a été presque éteinte par les malheurs des temps, par l'épuisement des anciennes sectes philosophiques et par le complet discrédit de tous les dogmes et de toutes les formules du polythéisme.

Mais j'anticipe ici sur le travail de notre collègue : il s'est arrêté pour le moment au seuil du second siècle, et le chemin qui lui reste à parcourir n'a été qu'indiqué par lui. Nous espérons qu'il reprendra bientôt sa marche.

L'économie politique est-elle une science ? On lui conteste parfois ce titre ; mais ce qu'on ne peut contester, c'est le mérite et l'intérêt d'un certain nombre d'ouvrages qui sont dans toutes les mémoires et dont la connaissance est indispensable à tous ceux que préoc-

cupe le grand problème de l'organisation sociale. M. Bérard-Varagnac a consacré plusieurs séances à l'examen des différents traités d'un publiciste bien connu, M. Audiganne, et il a particulièrement insisté sur le plus récent de tous, intitulé : *Mémoires d'un ouvrier de Paris.* Là, sous la forme d'un journal rédigé par un ouvrier sage et rangé, qui hait l'utopie mais non le progrès réalisable, vous avez pu passer en revue toutes les questions qui agitent et passionnent les classes ouvrières : coalitions, grèves, sociétés coopératives, participation des ouvriers aux bénéfices ; et vous avez pu surtout remarquer, chemin faisant, les graves changements qui se sont introduits depuis un quart de siècle dans les conditions de l'industrie, dans la condition des ouvriers et dans la législation spéciale qui règle leurs relations avec les patrons, législation dont la critique est aisée, dont la réforme ne laisserait pas d'être bien ardue et bien périlleuse.

A l'occasion de cette étude, M. Bérard-Varagnac s'est trouvé naturellement appelé à vous entretenir de quelques chapitres de l'intéressant travail de M. le comte de Paris sur la situation des ouvriers en Angleterre, travail qui n'est en partie que le développement de la déposition faite par l'auteur devant la Commission d'enquête ouvrière instituée par l'Assemblée nationale. M. Bérard-Varagnac a surtout examiné les divers modes d'association préconisés et pratiqués jusqu'à ce jour avec des succès fort divers. Du reste, non plus que l'auteur, il ne vous a formulé de conclusions précises et absolues, et c'est là preuve de sagesse, car les éléments de la question sont tellement nombreux, tellement complexes, tellement obscurs et, disons-le, tellement inconciliables, que l'heure de trancher n'est point arrivée, si jamais

elle arrive, et les passions humaines, avec lesquelles trop d'économistes négligent de compter, permettent de douter que cette heure soit prochaine.

Enfin M. Bérard-Varagnac vous a entretenus d'un opuscule de notre collègue, M. Gazo, intitulé : *Etudes politiques*, livre plein d'idées saines et justes, qui peut sembler un peu timide aux utopistes, mais qui se recommande en revanche à tous ceux qui ne se paient ni de grands mots, ni de grandes phrases.

Outre cet ouvrage, dont il vous a fait hommage, M. Gazo vous a soumis d'importantes considérations sur la situation respective des ouvriers des champs et des ouvriers des villes d'une part, et de l'autre sur la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons. Il ne m'est point permis, il ne m'est pas possible de discuter ni même d'analyser ce mémoire; qu'il me suffise de vous rappeler que M. Gazo goûte assez le *Télémaque*, mais qu'il ne voudrait point être enfermé (Voltaire s'est servi d'un autre mot) dans la triste Salente; qu'à ses yeux, si la connaissance du réel et du possible n'est pas tout, si la recherche, non-seulement du mieux, mais encore du bien absolu, n'est point interdite, en revanche la spéculation doit rentrer dans la demeure calme et sereine d'où jamais elle n'aurait dû sortir; car l'idée, la conception la plus humaine et la plus féconde devient fatalement stérile ou meurtrière, aussitôt qu'elle est mise au service de l'envie et de la convoitise. Dieu nous garde de tomber jamais sous le joug abrutissant des pygmées qui prêchent l'égalité des salaires, des philosophes qui font litière du cœur humain, des libérateurs qui font table rase de la liberté! J'ai traduit M. Gazo, et j'espère qu'il ne me démentira pas.

En 1858, un Espagnol, bien jeune alors, M. Emilio

Castelar, publiait sous le titre de : *La Formule du progrès*, un ouvrage qui eut un grand retentissement en Espagne et dans les divers Etats de l'Amérique espagnole, et ne demeura même pas inconnu en France, où pourtant l'on est déshabitué depuis longtemps, et bien à tort, de s'intéresser aux productions de la littérature d'outre-monts. Amené par ses études à s'occuper de cette littérature, et particulièrement des œuvres contemporaines, M. Bérard-Varagnac appelait, il y a près d'un an, votre attention sur cette œuvre du publiciste auquel des événements extraordinaires allaient donner bientôt une notoriété si grande : notre collègue nous parlait alors d'un publiciste, d'un orateur, il est vrai, mais d'un simple particulier; quelques jours après, il vous aurait parlé d'un chef d'Etat, ou plutôt je me trompe, il eût gardé le silence par un scrupule de réserve facile à comprendre, la crainte de paraître effleurer la politique contemporaine. Quoi qu'il en soit, il vous a fait ressortir les qualités et les défauts d'un auteur éminemment espagnol, d'un idéaliste doué d'une grande élévation, que Louis XIV aurait, sans nul doute et je ne dis pas sans quelque raison, traité de bel esprit chimérique, d'un orateur singulièrement ardent, prodiguant sans mesure les images poétiques et n'épargnant ni les rédondances ni les périodes ampoulées et sonores. N'oublions pas toutefois que bon nombre de réformes pratiques que le publiciste demandait il y a seize ans sont désormais accomplies ; et quant à l'absolu chimérique vers lequel il s'élançait, ne perdons pas de vue, nous a répété plusieurs fois notre jeune collègue, que l'expérience ne lui avait pas encore mis aux pieds ces *souliers de plomb* dont parle Bacon.

Vous devez à M. G. Haussmann une étude sur l'orga-

nisation des tribunaux administratifs connus sous le nom de Conseils de préfecture. L'auteur, après vous avoir rappelé les attaques dirigées en 1828 par le duc de Broglie contre la juridiction administrative, attaques renouvelées depuis à plusieurs époques, vous a fait connaître le projet de loi présenté le 14 juin 1872 à l'Assemblée nationale, et tendant non à la réforme, mais à la complète suppression des conseils. Faut-il les supprimer? faut-il les maintenir? L'auteur du mémoire, après avoir fait l'histoire de la législation depuis l'origine des conseils jusqu'à nos jours, a examiné les principaux arguments invoqués par les partisans et par les adversaires de l'institution ; puis après avoir discuté un à un les articles du nouveau projet, il vous a fait connaître un contre-projet qui maintiendrait les conseils de préfecture, mais en apportant des modifications importantes d'une part à leur composition, de l'autre à leur compétence.

M. Ploix n'a pas consacré moins de sept ou huit séances à l'examen approfondi de l'œuvre capitale d'un des plus célèbres érudits de l'Allemagne, l'*Histoire de la République romaine*, de Mommsen. L'auteur, vous a-t-il dit, appartient à cette école historique qui, depuis Nieburh, a pris à tâche la démolition de l'histoire romaine telle que les historiens de Rome nous l'ont léguée. Aucun de ces historiens n'a trouvé grâce devant cette école, pas même le judicieux Polybe. Pour M. Mommsen l'histoire des trois premiers siècles et même au delà n'est qu'un amas de légendes, et la chose est tellement évidente à ses yeux qu'il ne daigne pas en alléguer une seule preuve. L'érudition française (et le bel ouvrage de Beaufort en est la preuve, ainsi que les savants mémoires qui abondent dans le grand Recueil de notre Académie des inscriptions et belles-lettres), l'érudition française procédait

autrefois avec plus de mesure : elle discutait les faits et les témoignages, acceptait les uns, écartait les autres et rendait raison de ses jugements. M. Mommsen a changé tout cela, il prononce *ex cathedra*, en pontife infaillible, des oracles qui ne se discutent pas ; bref, il a le don de seconde vue, et il voit l'histoire.

Ce n'est pas le seul paradoxe que M. Ploix ait signalé, et je n'ai garde de les énumérer tous ; il en est toutefois que je ne puis passer sous silence. On s'était imaginé, et les Romains le croyaient, que la République romaine ne finissait qu'à l'avénement d'Octave au principat; M. Mommsen fait remonter la naissance de l'empire à la journée de Pharsale et à la mort de Caton, et ne prolonge point son histoire au delà ; de là vient que le nom du second Brutus est à peine mentionné : son attentat, criminel ou héroïque, n'appartient point à l'histoire de Rome républicaine, et ne doit pas plus figurer à la fin que le nom légendaire du premier ne doit figurer au commencement. Nous serait-il permis de remarquer qu'avant César d'autres despotes, sous le titre de dictateurs, avaient mis la main sur la liberté publique? Je ne sache pas cependant qu'on se soit encore avisé de dater la fin de la République de la dictature de Sylla.

M. Mommsen fait un brillant tableau des vertus romaines au temps des guerres contre les Gaulois et les Samnites, contre Pyrrhus et même contre Carthage, au temps, dit-il, où le peuple et les tribuns avaient la sagesse de laisser au sénat le gouvernement des affaires, et où ce sénat, malgré son aspect pauvre, semblait à Cinéas une assemblée de rois (car M. Mommsen, dans l'intérêt de sa thèse, croit à Cinéas que d'autres Germains ont regardé comme un mythe). Mais pour lui la décadence commence avec la bataille de Zama : lors-

qu'après la conquête de la Grèce et de l'Asie les généraux et les soldats reviennent chargés de dépouilles, laissant derrière eux de rapaces proconsuls, peuple et sénat tout se corrompt, et la République, en perdant ses mœurs, se perd elle-même. M. Ploix n'a eu garde de contredire ce jugement, et il a rendu un juste hommage à l'habileté avec laquelle l'historien a su rajeunir ce lieu commun; mais de ce que depuis les Gracques Rome s'est trouvée déchirée par des factions conduites tour à tour à l'assaut du pouvoir par les Sylla, les Marius, les Carbon, les Cinna, les Pompée, les César, conclure que le dernier est l'homme de la Providence, parce qu'il est le plus habile et le plus fort, c'est une théorie souverainement immorale, souverainement dangereuse, c'est la théorie du succès, contre laquelle a protesté énergiquement M. Ploix. Certes vous n'avez pas oublié les portraits de tous ces personnages et d'autres encore que je ne nomme pas; notre collègue n'entend point contester à M. Mommsen l'art de peindre; mais quand il trace de Cicéron, et cela pour faire valoir César, le portrait que vous n'avez point oublié, lorsqu'il le représente comme un politique sans portée, un orateur sans talent, lorsqu'il range Caton dans la catégorie de ces vertueux inintelligents, de ces patriotes ineptes qui ont la naïveté et la niaiserie de croire au droit et aux lois, et qu'il se raille de son obstination à ne se point courber sous un maître, M. Ploix proteste avec la conscience publique contre ces funestes enseignements.

Mais le temps me presse, et je terminerai ce sommaire par la dernière réflexion que M. Ploix a soumise à nos méditations. Mommsen écrivait son histoire avant 1870, et il ne se faisait pas faute d'y intercaler de fréquentes allusions aux événements de notre siècle; souvent à propos

de Rome, les noms de Stein, d'York, de Schernox, de Blucher se rencontrent sous sa plume, et l'historien se plaît à faire contre la France l'étalage assez intempestif d'une haine que les deux invasions de 1814 et de 1815 n'avaient point assouvie. Mais il est mort depuis, et il n'effacera point de son livre cette maxime qu'à propos du traité des Fourches-Caudines il a formulée et proclamée comme un dogme : c'est qu'une nation que la force brutale a contrainte de souscrire un traité qui la mutile et l'humilie a toujours le droit de le rompre. Je ne juge pas la maxime; je me contente de dire avec notre collègue : Voilà le principe qu'a consacré un Allemand glorifié dans sa patrie, où il a réuni la triple autorité du jurisconsulte, de l'historien et du publiciste.

M. Rodouan a commencé l'examen critique du premier volume de l'*Histoire des Chevaliers romains*, par M. Em. Belot, aujourd'hui l'un de nos correspondants, ouvrage plein d'une érudition solide, mais dont toutes les parties ne sont pas également à l'abri de la critique. M. Rodouan vous a fait voir comment M. Belot, marchant ici du reste sur les traces de Nieburh, mais avec plus de rigueur et plus de méthode, a tracé le véritable caractère de la plèbe romaine, sur l'origine de laquelle il reste encore beaucoup d'obscurité. Les bornes de ce rapport m'obligent à ne donner que quelques indications. La plèbe n'était formée ni de serfs ni de clients; c'était une population libre fournie par les villes vaincues. Unis à Rome par les liens d'une fédération, les plébéiens à l'origine n'appartenaient point à la cité romaine; ils payaient l'impôt, devaient le service militaire, mais n'avaient ni droits politiques ni droits de famille : en un mot, c'étaient de véritables étrangers, et leur admission dans la cité ne date que de la transformation

profonde subie par l'assemblée des centuries entre la première et la seconde guerre punique. Telle est la théorie de l'historien, et cette théorie est la base de l'ouvrage dont M. Rodouan se propose de continuer l'examen.

Dans son examen critique de l'*Histoire romaine* de Mommsen, et spécialement de la partie de l'ouvrage où l'historien traite de la législation, M. Ploix, ayant eu l'occasion de rappeler la disposition bien connue qui autorisait les créanciers à couper par morceaux le corps de leur débiteur insolvable, vous a dit que la formule pourrait bien n'être qu'un symbole, et que la loi n'autorisait que le partage des biens saisis. Les avis des historiens et des jurisconsultes aujourd'hui même encore sont fort partagés sur ce point, et M. Rodouan vous a fait connaître les raisons qui paraissent s'opposer légalement à l'interprétation *la moins inhumaine* : 1° Au temps des Douze Tables, sous le système *des actions de la loi*, la saisie de la *personne* est la règle générale, l'autre est l'exception et ne se pratique que dans des cas nominativement énumérés; 2° le débiteur insolvable, une fois adjugé sans recours, devenait esclave de fait et de droit et subissait la *grande dégradation*. Et comme tout maître avait droit absolu de vie et de mort sur ses esclaves, on peut inférer que le droit attribué aux créanciers de le couper par morceaux n'était qu'une conséquence naturelle du premier. Je ne juge pas, j'expose; seulement rien n'autorise à penser que la prescription ait jamais été exécutée, le silence de l'histoire ne laisse pas de faire naître bien des doutes, et il n'est pas étonnant que l'authenticité même du texte ait été controversée, ce qui mettrait les contestants d'accord, et ce ne serait pas malheureux pour l'honneur des vieux Romains.

Vous devez à M. Chardon un travail sur Pline le Jeune

et sur l'antiquité romaine au siècle de Trajan, résumé, vous a-t-il dit, d'une étude très développée de M. Grasset sur le même sujet. Il vous a montré d'abord Pline le Jeune, simple dans ses goûts, aimant, alors même qu'il se livre aux travaux rustiques, à converser avec les esprits cultivés de son temps, et vous a fait apprécier l'homme dans sa vie intime, dans sa langue, dans ses lettres où se montrent à chaque page des témoignages irrécusables d'un spiritualisme des plus élevés. Puis il a peint le panégyriste, l'avocat, le fonctionnaire public et vous a rappelé ce mot si vrai qu'il appliquait à ses plaidoiries : « Bien plaider m'a fait plaider souvent, plaider souvent m'a fait plaider moins bien. » Mot qu'on pourrait à bon droit généraliser en l'appliquant à toutes les productions des lettres et des arts. M. Chardon vous a aussi rappelé que les querelles littéraires entre classiques et romantiques ne sont pas nées seulement en nos jours, et que Pline s'est rangé de son temps parmi les partisans de l'antiquité. Ensuite il a montré le gouverneur de Bithynie remplissant ses fonctions avec un zèle intelligent, veillant à la bonne exécution des travaux publics, à la salubrité des villes, à l'économie et au bon usage des finances; enfin il a étudié spécialement sa correspondance avec Trajan et spécialement sa conduite envers les chrétiens à l'égard desquels il poussa la tolérance aussi loin que le permettaient les circonstances et les dispositions des esprits; et il s'est associé à cette conclusion de l'auteur qu'il prenait pour guide : « Réservons quelques hommages pour ces renommées modestes, pour ces dieux mineurs du génie, plus rapprochés de nous que les grandes figures de l'antiquité par leurs défauts mêmes, et plus propres par conséquent à nous faciliter l'accès des génies supérieurs. »

Vous devez à M. Guégan, l'un de vos correspondants, deux notices sur les découvertes archéologiques récemment faites dans l'arrondissement de Versailles. Dans la première il s'agit d'une tombe gallo-romaine, fort bien conservée, découverte à Conflans-Sainte-Honorine sur le haut du plateau qui sépare l'Oise de la Seine et tout près de leur confluent; dans la seconde, il s'agit de l'endroit désigné sous le nom de Tour-aux-Païens, à Marly-le-Roi, non loin d'un de ces monuments druidiques connus sous le nom d'*allées couvertes*, signalé il y a trente ans et qui fut à cette époque l'objet d'un rapport inséré dans le tome III de nos Mémoires. M. Guégan a trouvé dans ce lieu, et en quantité considérable, des armes et des ustensiles appartenant à *l'âge de pierre*. Une partie de ces objets vous a été offerte par notre correspondant, dont les deux notices, complétées sans doute par des découvertes postérieures, trouveront légitimement leur place dans le dixième volume de nos Mémoires.

Vous devez à M. Mercier une notice sur le duché-pairie de la Roche-Guyon, un de ces travaux qui ne s'analysent guère, et que je me borne à rappeler, en ajoutant toutefois que cette notice forme le complément nécessaire de la notice de M. Auger insérée dans le sixième volume de nos Mémoires, notice dont l'auteur n'a pas voulu étendre ses recherches au-delà du château même et de son histoire.

Vous devez aussi à notre collègue un essai d'introduction à une véritable géographie du département, où se trouveraient réunis tous les documents, depuis l'âge de pierre jusqu'aux singulières transformations opérées pour ainsi dire sous nos yeux par l'industrie moderne. Souhaitons que l'auteur de la belle carte que vous voyez sur ces murs puisse réaliser, avec le concours de tous, l'œuvre dont il vous a esquissé le projet.

Il fut un temps où les thèses du doctorat ès-lettres ne roulaient que sur de véritables lieux communs que les candidats prenaient à peine le temps de rajeunir plus ou moins par la forme. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'une des deux thèses exigées, au moins, est devenue un travail approfondi, comportant de patientes recherches et demandant une longue préparation. Ce ne sont plus des œuvres d'un jour, et la France savante pourrait non sans orgueil les opposer à ses détracteurs d'outre-Rhin. Une thèse de M. Tessier sur Gaspard de Coligny, dont M. Cougny vous a rendu compte, vous en a fourni une preuve éclatante. Ce n'est pas, vous a dit notre collègue, que le sujet fût absolument nouveau; mais l'auteur l'a su rajeunir en présentant l'amiral, non plus comme l'homme d'un parti, mais comme le serviteur passionné des intérêts permanents de la France et de son roi, et prenant l'initiative de tout ce qui s'est fait, de tout ce qui aurait pu se faire de grand : colonisation de la Floride et du Brésil, organisation d'une armée vraiment nationale, projets rendus stériles par l'opposition violente des hommes de parti qui sacrifièrent l'amiral et avec lui les plus chers intérêts du pays. Et cette appréciation n'est point une de ces fantaisies comme en produit souvent le besoin d'innover et de contredire : elle s'appuie sur des documents inédits, mais authentiques, tirés de la correspondance de l'amiral avec tous les personnages les plus importants de son époque.

Le 17 janvier dernier, M. Le Roi assistait pour l'avant-dernière fois à notre réunion hebdomadaire, et d'une voix claire et nette encore, quoique singulièrement affaiblie, il complétait ses communications sur la dernière favorite de Louis XV, par un long récit des interminables procès auxquels donna lieu l'ouverture de sa succession.

Une seule date suffira; le dernier jugement intervenu dans l'affaire est du 12 mars 1839 et il a été rendu à Versailles. Le procès a donc duré quarante-cinq ans. On assure que d'autres procès encore pendants remontent plus haut. En pareil cas, on peut admettre que les écailles subsistent, mais il est permis de penser que l'huître est mangée et digérée depuis longtemps.

Il y a vingt ans M. Duchâtellier, aujourd'hui l'un de nos correspondants, membre résident alors et qui fut appelé par vous à la présidence de nos réunions, vous faisait connaître les circonstances curieuses qui l'avaient mis en possession de toute la correspondance de Hoche à l'époque où celui-ci, moins encore par l'habileté des combinaisons stratégiques que par la droiture et la loyauté de son caractère, sut mériter le titre de *pacificateur*. Dès cette époque M. Duchâtellier songeait à publier cette correspondance, mais jusqu'à présent tout est demeuré à l'état de projet. Toutefois un premier pas est fait : membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Duchâtellier non-seulement a fait connaître à ses confrères le précieux dépôt qui se trouve entre ses mains, mais encore il a rédigé, en grande partie d'après ces documents, un essai biographique sur Hoche dont il vous a fait hommage et dont votre secrétaire d'abord, et plus tard M. Fontaine vous ont entretenus. Il s'agit de Hoche, d'un enfant de Versailles, il s'agit de devoir et d'honneur militaire; permettez-moi de m'arrêter un instant sur quelques-uns des traits qui vous ont le plus frappés.

Il est une légende, accréditée dans presque toutes les rapsodies biographiques : Hoche fut un des vainqueurs de la Bastille, et c'est même pour plusieurs son plus beau titre de gloire. Ce n'est pas tout ; on a brodé sur ce pre-

mier thème, on a fait de Hoche l'un des chefs de ces hordes sauvages qui, dans les néfastes journées des 5 et 6 octobre ensanglantèrent le palais de Versailles ; on a même osé en faire un des héros du 10 août, demain peut-être en fera-t-on l'un des septembriseurs. M. Duchâtellier a réduit à néant toutes ces fabuleuses inventions de l'esprit de parti : soldat, Hoche ne déserta jamais ni son poste, ni son drapeau ; quels que fussent ses sentiments sur le mouvement populaire du 14 juillet, il restait à sa caserne, il la protégeait contre l'émeute, il l'empêchait d'y pénétrer pour s'emparer des canons, et ce qu'il faisait ce jour-là, pas un seul jour il ne faillit à le faire. Mainte et mainte fois dans cette salle, M. Vatel, M. Le Roi, plus récemment encore M. Digard, mainte et mainte fois la famille même de notre illustre compatriote a protesté contre le mensonge ; le mensonge a prévalu jusqu'ici, jusque dans Versailles, et sans qu'une voix s'élevât pour défendre Hoche contre cet excès d'honneur ou plutôt d'indignité. Parmi ses titres à la reconnaissance et à l'estime publique, Hoche ne compte pas seulement ceux qu'on lit sur le piédestal de sa statue, il compte l'honneur d'avoir mérité la haine d'un Saint-Just, l'honneur d'avoir été traîné dans les cachots de la Terreur par un Collot-d'Herbois. Il existe encore cet ordre infâme : rapporteur, je n'ai pas le droit, pas plus que je n'ai le goût de rien taire, mais il est triste de penser que non-seulement cet ordre est signé de celui qu'on appelait l'*organisateur de la victoire*, mais que celui-ci a corrigé de sa main jusqu'aux fautes de français, jusqu'aux fautes d'orthographe du sanguinaire histrion. Voilà l'histoire, la légende réussira-t-elle toujours à l'obscurcir ? J'en ai peur, les propagateurs n'ont-ils pas à leur service, quoi ? l'audace, l'audace, l'audace qui fut le seul génie d'un Danton.

Sous ce titre : *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, *Lettres d'un témoin de la Révolution française*, M. Taine a récemment publié la traduction d'un ouvrage écrit par une dame anglaise et qui contient les plus curieux détails sur l'état des provinces pendant la Terreur. M. Delerot vous a donné une analyse de ce document écrit avec une entière bonne foi et sans aucune malveillance pour nous ; et cependant, le traducteur en convient, c'est un amer breuvage, mais il ne laisse pas d'être salutaire. Et en effet, nous a dit M. Delerot, trop souvent nos plus grands historiens eux-mêmes nous ont amenés à n'envisager les événements de la révolution qu'à un point de vue général et à laisser dans l'ombre tous ces milliers de menus faits quotidiens qui sont en somme la substance, la moelle de l'histoire, et qui frappèrent le plus les contemporains. De là vient qu'en mainte circonstance, à force de planer sur les hauteurs, l'histoire voit mal et ne présente plus un vrai tableau du passé. Notre confrère, sans nier tout ce qu'il y a d'utile dans les vues d'ensemble, sans nier surtout les bienfaits durables qui sont dus au grand, au généreux mouvement de 1789, estime qu'il est bon, et aujourd'hui plus que jamais, de rappeler combien de désordres, d'actes violents, de tyrannies odieuses sont inséparables des agitations populaires. L'auteur de ces lettres, vous a dit en finissant M. Delerot, aimait la liberté, le règne de la loi ; elle aimait donc, et beaucoup de ses compatriotes les plus illustres pensaient comme elle, l'esprit de 1789, mais elle détestait d'autant plus les orgies et les cruautés qui ont souillé notre histoire à cette époque. Ainsi loin de lui en vouloir, nous devons la remercier de nous avoir donné l'occasion de flétrir une fois de plus les crimes des misérables qui perdraient la cause de la liberté, si cette cause n'était celle de l'humanité même.

M. Delerot a tiré des manuscrits de la Bibliothèque un rapport très curieux fait en 1793 à la Société populaire de Versailles, une succursale des Jacobins, par les commissaires chargés par elle de trouver les meileurs moyens d'établir un club dans l'ancienne salle de l'Opéra, alors inoccupée, et dont nul ne prévoyait la future destinée. Ce témoignage des passions et du style de l'an II, dans notre ville, est trop curieux pour que vous ne me permettiez pas de m'y arrêter un moment. Le rapport reconnaissait que la Société pouvait y tenir ses séances « *digvement et convenablement* » et que la salle offrait tous les avantages que l'on peut désirer par sa forme et par sa solidité « les différents étages pouvant servir à l'un et à l'autre sexe sans confusion »; mais les commissaires trouvaient en même temps la scène trop grande, et après s'être ingéniés à trouver le moyen de la réduire, ils s'écriaient en style dithyrambique : « Citoyens ! c'est, vous le savez, une chose bien sublime que la réunion d'un grand nombre d'individus qui n'ont pour objet que le bonheur de la société. Vous savez que c'est de la Convention qu'est émané le droit de nous former en assemblées populaires ; c'est de la Montagne que sont lancés comme la foudre les décrets lumineux qui nous ont régénérés et rendus à la liberté. Eh bien ! citoyens ! il faut que notre salle d'assemblée offre cette Montagne ; il faut qu'elle soit terminée par une masse de rochers, que les droits de l'homme soient gravés sur le sommet des monts voisins du ciel, à l'abri des vapeurs immondes des marais fangeux ; il faut que votre bureau, le centre de vos volontés soit placé au milieu de ce rocher.... » Quel dommage que ce rocher n'ait pas été élevé et qu'il ne surmonte pas aujourd'hui le fauteuil du président de l'Assemblée ! Mais quoi ! les architectes ne songent pas à tout.

Tout cela peut sembler étrange, fabuleux, ce que le poète appelle le *rêve d'un cerveau malade ;* mais les archives sont là, et ces archives nous apprennent que les acteurs du Théâtre-Français, alors théâtre de la République, étant venus donner trois ans plus tard, en 96, une représentation au théâtre, aujourd'hui démoli, qui occupait l'aile Gabriel, une dénonciation foudroyante fut adressée contre eux à la municipalité, parce qu'on avait négligé d'y faire entendre des hymnes patriotiques.

Il y a sept mois, au moment même où paraissait le quinzième volume de l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, M. Bérard-Varagnac, après avoir caractérisé rapidement les publications historiques qui concernent la même époque, vous a dit quelles étaient les qualités du nouvel historien, sans vous dissimuler les parties faibles qu'on regrette de rencontrer dans l'ouvrage. C'est ainsi qu'il vous a signalé les traits effacés du talent discret et peu original de l'auteur, son équité tolérante et son impartialité quelque peu timide ; un style lucide, correct, soutenu, une simplicité qui se garde de viser à l'effet, mais qui exagère la nudité et arrive à la sécheresse ; un manque de nerf et de vie qui provient surtout de ce que l'écrivain, se croyant obligé de tout dire et se faisant un cas de conscience de rien omettre et de rien abréger, ne songe pas toujours assez à ce que peut endurer la patience des lecteurs. S'il m'était permis d'aller plus loin que notre confrère, j'oserais dire, et d'autres histoires sont dans le même cas, qu'un futur historien trouvera là tous les matériaux nécessaires pour construire un meilleur édifice. Une bonne histoire est avant tout une œuvre de vérité, mais elle ne peut prétendre à vivre qu'à la condition d'être en même temps une œuvre d'art.

M. Chardon a consacré, comme par le passé, plu-

sieurs séances à la lecture d'une Étude sur le dernier Salon ; je me trompe, sur une portion des œuvres de peinture exposées au dernier Salon, genre et paysage. Et M. Chardon n'a eu garde de prendre l'une après l'autre chacune de ces œuvres, dont le nombre va toujours croissant ; il s'est particulièrement attaché à faire sortir de son examen des jugements plus larges, des considérations plus générales que ne le comporterait une discussion technique. Certes celle-ci ne serait point dépourvue d'intérêt, mais nos séances ne la comportent que dans une mesure très restreinte : il est inutile d'en dire la cause.

Notre collègue a donc commencé par vous entretenir des éléments que l'on peut distinguer dans toute œuvre d'art : l'étude de la nature qui mène à la réalité ; la tradition qui mène à la science et à l'adresse ; la théorie des milieux qui conduit à ne voir dans les écoles et dans les artistes que des faits historiques et physiologiques ; et il a montré que l'inspiration, l'originalité, la personnalité peut seule produire des œuvres d'art vraiment remarquables, aussi bien le *Mendiant* de Murillo que la *Ronde de Nuit* de Rembrandt, les *Madones* de Raphaël (pardon du rapprochement) que les *Petits Bonshommes* de Meissonnier. Toutefois M. Chardon veut que cette personnalité passionne l'artiste et demeure toute spontanée ; il veut aussi que l'artiste n'oublie jamais que la reproduction du beau est le fond même de l'art. Mais qu'est-ce que le beau ? M. Chardon en a passé en revue les plus célèbres définitions anciennes ou modernes, et les a trouvées insuffisantes et superflues ; il a donc cru pouvoir se borner à cette formule, dont il ne fait point un dogme : c'est que du moment où le peintre aura produit ce qu'il nomme une toile individuelle, personnelle, émue,

l'œuvre sera belle. Je ne discute pas, j'analyse ; mais je ne suis pas éloigné de croire que plus on s'attache à définir tout ce qui se perçoit par le sentiment, et c'est le cas du beau, plus on l'obscurcit.

Appliquant sa théorie au genre et au paysage, M. Chardon vous a tracé une rapide esquisse de ces deux branches de la peinture en France depuis le XVIIe siècle. Il vous a montré le paysage historique avec Poussin, champêtre avec Claude le Lorrain, fantaisiste avec Watteau et Boucher, plus vrai avec Lancret et Potel, plus intelligent avec Joseph Vernet, et redevenant historique avec Valenciennes ; enfin il vous a fait assister à la dernière transformation de l'art qui lui paraît dater chez nous de l'apparition des paysages anglais aux Salons de 1824 et de 1827. Alors seulement, vous a-t-il dit, l'on vit de vraies campagnes, de vraies prairies, de vrais ruisseaux et de vrais moulins tournants, ombragés par de vrais arbres ; en un mot, de là date l'école naturaliste, ce beau fleuron du paysage moderne, ce vaste musée dont vous me dispenserez de vous rappeler les décorateurs, car leurs noms sont dans toutes les mémoires. Si l'école paysagiste française tient aujourd'hui le premier rang en Europe, vous a dit M. Chardon, c'est que les artistes, les vrais, ceux qui aiment et cherchent le beau sous toutes ses manifestations, se sont placés franchement devant la nature, se réservant le droit de choisir, non celui de refaire, afin d'y chercher des impressions et d'en rendre l'aspect réel en même temps que le côté idéal et poétique ; puis, mêlant non sans raison les observations morales aux observations purement esthétiques, M. Chardon vous a montré que ce développement du paysage est un progrès incontestable, destiné à exercer une heureuse et saine influence sur le goût et

sur les cœurs, et il incline à penser que les hommes seraient meilleurs et qu'ils auraient plus de bon sens s'ils n'avaient pas rompu tous liens sympathiques avec la nature.

De la peinture de genre M. Chardon a cherché la définition et n'a pu la rencontrer, ce qui n'a rien de bien étonnant ; il s'est donc borné à vous rappeler ce qu'elle a produit à diverses époques, passant en revue les noms de ses plus illustres interprètes, depuis Valentin jusqu'à M. Gérôme et aux autres artistes contemporains. M. Chardon n'a point manifesté pour la peinture de genre la même prédilection que pour la peinture de paysage : le genre compte moins de peintres vraiment originaux, soit que par un secret attrait presque tous les artistes de talent se soient laissé attirer vers le spectacle de la nature, soit que trouvant une route commode, où se rencontre aisément et vite le succès et la vogue, la plupart s'y soient engagés sans souci des intérêts sacrés de l'art, travaillant avec la tête plus qu'avec l'âme, suivant la vile multitude au lieu de la guider et de l'éclairer, et s'asservissant misérablement à toutes les fantaisies, à toutes les démences de la mode au lieu de réagir virilement contre un abaissement continu de l'art. Et pourtant, vous a dit en finissant M. Chardon, la carrière est vaste et des artistes consciencieux (et il y en a bien quelques-uns) pourraient y cueillir encore bien des palmes ; l'artiste a le droit de mettre en scène des caractères dans leurs attitudes ordinaires, quotidiennes ; il a le droit de peindre les usages, les habitudes qu'on rencontre et qu'on coudoie pour ainsi dire à chaque pas, mais pourvu que la peinture soit non pas servilement fidèle, mais idéalement bonne, pourvu que derrière ce que l'artiste nous montre il y ait ce je ne sais quoi qui trahit une idée, qui

pique l'intelligence et fait deviner une pensée. A ce prix, mais à ce prix seulement, il peut y avoir encore de beaux jours pour la peinture de genre. — Vous me pardonnerez de m'être appesanti sur ces idées, si vous voulez bien vous rappeler le titre même de notre Société, et ne pas perdre de vue que l'influence de l'art sur la moralité publique n'est pas moins grande que celle de la littérature.

M. l'amiral Touchard a publié il y a quelque temps une remarquable étude sur les transformations que rend inévitables et prochaines dans l'organisation de la marine militaire le progrès continu des engins de destruction, aujourd'hui qu'on peut, et à des distances énormes, percer les vaisseaux les mieux cuirassés, les murs d'airain des poètes, comme de minces feuilles de papier. Si M. Ploix vous a entretenus de cette étude, ce n'est pas pour s'en faire le juge ni pour la soumettre à notre jugement, c'est que rien de ce qui touche à la défense nationale ne saurait nous être étranger, c'est surtout que l'auteur est un enfant de Versailles, un des brillants élèves de notre Lycée, et qu'une cité qui se respecte ne doit point oublier ceux qui lui font honneur par la haute situation qu'ils tiennent, non de leurs aïeux, mais de leur travail et de leur seul mérite.

C'est pour obéir à ce même sentiment que M. Ploix vous a entretenus d'un livre récemment publié dans la *Bibliothèque des Merveilles* : l'*Héroïsme*, par M. Arm. Renaud, l'un de nos concitoyens. Et comme ici les comptes rendus ne sont point de simples politesses d'où s'échappent des bouffées d'encens, notre collègue, en louant les mérites très réels de l'ouvrage, ne vous en a point dissimulé le principal défaut, et je ne le dissimulerai pas plus que lui : c'est que l'auteur a plus d'une fois paru confondre le simple courage, la simple énergie morale avec

l'héroïsme proprement dit. N'avilissons pas, en les prodiguant trop aisément, les beaux mots inventés pour représenter les grandes et belles choses : ce n'est pas seulement au nom du goût que notre confrère vous a fait, que je prends la liberté de faire à mon tour cette requête ; c'est au nom de la morale elle-même qui s'y trouve intéressée.

M. Digard vous lisait, il y a sept mois, une lettre dans laquelle notre correspondant, M. César Cantû, racontait les funérailles vraiment nationales que l'Italie venait de faire à l'un de ses plus illustres écrivains, Manzoni, et cette lecture vous montrait, au sein d'un pays bien divisé pourtant, tous les partis oubliant leurs querelles pour s'associer unanimement à un grand deuil public. La foule est partout la même : belle, quand un sentiment noble la saisit et la domine ; hideuse, quand, suivant l'énergique expression de Platon, elle se laisse enivrer par de perfides échansons.

Beaucoup de personnes voyagent, mais combien peu savent voyager ! Cela est vrai, surtout quand on voyage dans des pays qui, comme la Grèce et l'Italie, occupent une si large place dans l'histoire du monde. Pour voyager utilement dans ces contrées privilégiées, il faut s'y préparer par les études les plus variées : histoire, géographie, art, littérature, religion, institutions de toute nature et de toutes les époques. Voilà ce que vous rappelait, il y a un an, M. Digard, au moment où il songeait à faire en Italie un voyage qui pour lui n'était pas le premier. Peut-être est-ce exiger beaucoup, mais enfin l'idéal n'est jamais à dédaigner, et dans tous les cas, il n'y a rien là qui nous doive décourager ; le médiocre ici n'est point interdit, et ce n'est pas pour le voyageur qu'Horace a dit par la bouche de Boileau :

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

C'est pour eux au contraire qu'il a dit dans un latin meilleur que mon français :

Tu ne peux aller loin! Risque au moins l'entreprise,
Marche un peu.

M. Cougny vous a fait connaître par la lecture de divers extraits de la *Médée* d'Euripide la traduction par lui entreprise des œuvres qui nous sont restées du grand tragique. Vous avez remarqué, et notre collègue a pris soin de vous en prévenir, qu'il s'est attaché à reproduire exactement la physionomie de l'original, et à donner une idée de ce style tour à tour familier sans bassesse, magnifique sans emphase, toujours d'un naturel parfait, et d'un pathétique exempt de toute affectation et de tout effort. Ce n'est donc pas une traduction brutalement littérale que M. Cougny a tentée; un tel système conduit infailliblement à la platitude ou à la bizarrerie, souvent même demeure inintelligible ; il a voulu donner un reflet lumineux et comme un écho vivant de cette poésie, dont, au dire des anciens, rien n'égala jamais la puissance et la vertu tragique.

Que la langue française se soit appauvrie à partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle, on l'a tant dit que c'est presque un *truism* de le redire encore. Mais beaucoup de faits contredisent cette assertion au moins dans sa généralité, et la langue de Bossuet, de La Fontaine, de Molière, de bien d'autres démontre que l'appauvrissement fut bien moindre qu'on ne l'a prétendu. Néanmoins il faut avouer que par suite d'influences diverses un certain nombre de mots tombaient en désuétude, bannis comme vulgaires ou comme peu harmonieux ou

même par un simple caprice de la mode, et ces pertes très réelles furent regrettées de nos meilleurs écrivains : il suffit de rappeler les doléances de La Bruyère et de Fénelon. Partant de là, M. Cougny vous a montré que leurs sentiments ne restèrent point sans écho ; il vous a dit entre autres comment, jaloux de défendre la vieille langue nationale, et recourant à l'arme de la raillerie toujours si puissante en France, Saint-Evremond fit sa comédie des *Académiciens*, Ménage sa *Requête des Dictionnaires ;* et il a fini en exprimant le vœu de voir réimprimer ces deux ouvrages trop oubliés et où nous trouverions tant à apprendre.

Le poète latin disait :

Comme on voit dans les bois au déclin de l'année
La feuille choir plus tôt que la première est née,
Ainsi les mots anciens périssent de langueur
Et ne gardent qu'un temps leur séve et leur vigueur.
La mort a droit sur nous et sur tous nos ouvrages...
Tout meurt ; comment pourraient nos langues immortelles
Rester seules debout, toujours jeunes et belles ?
Que de mots renaîtront qu'on a vus succomber !
En honneur aujourd'hui, combien doivent tomber,
Selon qu'en son caprice ordonnera l'usage,
Arbitre souverain des formes du langage !

L'histoire de la langue latine a été, elle est, elle sera l'histoire de la nôtre, car elle est en somme l'histoire de l'humanité elle-même.

M. Bérard-Varagnac vous a rendu compte d'un récent ouvrage publié par M. Gidel sous ce titre : *Les Français au* XVIIe *siècle*, une série d'études dont l'auteur, mettant à profit les documents historiques et les chefs-d'œuvre littéraires du grand règne, a décrit les mœurs, l'esprit, la physionomie propre des différentes classes de la

société : noblesse, clergé, bourgeoisie, gens de loi, médecins, journalistes même, car il y en avait déjà. Certes il est difficile d'être neuf en un tel sujet, car quelle partie de ce siècle n'a été étudiée à fond? Mais c'est un mérite qui n'est point à dédaigner que d'avoir rempli son livre de faits et d'anecdotes bien choisis et de l'avoir écrit dans la bonne et savante langue qu'on parlait alors. Sans prétendre à la profondeur, vous a dit M. Bérard-Varagnac, l'auteur a su exciter et soutenir l'intérêt, et s'abstenir du paradoxe sans cesser d'être attachant. Ajouterai-je cependant que le livre est une série de conférences un peu indépendantes les unes des autres, et que de ce manque d'unité primitive dans le dessin résulte plus d'une lacune? C'est l'écueil de ce genre de livres comme de ceux qu'on forme uniquement d'articles de journaux.

M. Noël vous a fait connaître un opuscule de Bossuet, édité pour la première fois par M. Floquet et qui a pour titre : « Sur le style et la lecture des écrivains et des pères de l'Eglise pour former un orateur » (travail composé pour Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, plus tard cardinal de Bouillon). Vous avez pu remarquer quel bon sens, quelle sagacité préside aux conseils du grand orateur; et vous n'avez pas oublié qu'à ses yeux il importe peu de lire beaucoup si on ne lit bien, et que pour connaître vraiment un grand tragique par exemple, il suffit de la lecture sérieuse de *Polyeucte* ou de *Cinna*, de *Britannicus* ou d'*Iphigénie*.

Les réimpressions de nos classiques français sont l'objet d'un soin qui fait honneur à la fois aux libraires et aux professeurs. Il ne serait pas difficile de citer ici des éditions scolaires qui sont de vrais modèles du genre et qui font dire aux écoliers des anciens jours que les écoliers d'aujourd'hui sont bien heureux d'avoir entre les

mains des secours qui jadis nous faisaient complétement défaut. Telle est la réflexion qui nous venait à tous pendant que M. Noël nous lisait non-seulement la substantielle introduction de son édition de Malherbe, mais encore un choix de notes historiques, philologiques et littéraires qui accompagnent chaque pièce et qui souvent sont indispensables pour le lecteur après un intervalle de plus de deux siècles.

L'étude de la poésie ancienne (l'étude de notre poésie classique, que M. Villemain a si heureusement appelée une seconde antiquité), ne vous fait point négliger les productions de la Muse contemporaine, alors même qu'elles ne sont point à l'abri de tout reproche, ou qu'elles affichent même d'intolérables prétentions. C'est ainsi que M. Anquetil vous a entretenus du drame prétendu antique de M. Leconte-Delille, les *Erinnyes*, drame où votre collègue n'a guère trouvé à vous signaler qu'une étrange altération de la mythologie, un parti pris de ne laisser subsister de notre métrique que la rime, comme si l'auteur pensait que son public n'a point d'oreilles, ou mieux qu'il en a, mais d'énormément longues.

L'année précédente M. Courteville vous avait entretenus du dernier drame d'un poète justement regretté, et dont il fut l'ami, M. Louis Bouilhet. Cette année notre confrère nous a entretenus d'un Recueil de poésies détachées auquel le poète, par modestie sans doute et par réminiscence du vers si connu de Boileau, a donné le nom de Festons et Astragales. Vous avez pu constater avec M. Courteville que sans doute tous les petits poèmes n'ont point une égale valeur, que çà et là l'idée et le cadre qui la renferme peuvent manquer de proportion; mais vous avez applaudi à l'expression de sentiments vrais et honnêtes, à des peintures à la fois riches et

sobres, à un heureux mélange de simplicité et d'éclat; vous avez applaudi surtout la charmante épître à M. Clogenson, le savant commentateur de Voltaire, à l'occasion de sa mise à la retraite en vertu du décret sur la limite d'âge dans la magistrature.

Enfin M. Chardon vous a entretenus des œuvres de M. Sully-Prudhomme, publiées sous les titres de *Stances et Poèmes*, *Epreuves et Solitudes*. Il vous a fait remarquer que l'auteur à son insu peut-être, mais non à son détriment, appartient moins à l'école musicale et descriptive qu'à l'école philosophique. Entendons-nous pourtant : le poète semble avoir pris à cœur de dérouter le lecteur qui le voudrait pénétrer, et M. Chardon n'a pu nous dire s'il est épicurien ou stoïcien, spiritualiste ou sensualiste, attendu qu'il và sans cesse de Platon à Lucrèce et de Kant à Hégel. Certes il serait ridicule d'exiger du poète cette tenue, cette rigidité de doctrines que comporte la philosophie; Horace ne l'a point connue et l'on ne s'en plaint pas; toutefois M. Chardon vous a fait remarquer qu'ici l'ensemble du recueil est quelque peu gâté par de choquantes disparates, mais il vous a fait observer qu'au moins la sensibilité est réelle, que l'auteur éprouve, poétiquement bien entendu, tout ce qu'il écrit, et que, quant au rhythme, quant à la couleur, là où tant d'autres s'abandonnent à tant d'aberrations, les poésies de M. Sully-Prudhomme, généralement timides, mais sans être jamais plates et vulgaires, sont toujours riches et brillantes. Peut-être serait-il permis d'ajouter qu'en plus d'un endroit le travail de l'artisan dépasse trop sensiblement la valeur de la matière. Ovide a dit du char du Soleil : *Materiam superæbat opus*. Fort bien, mais la matière n'était pas du clinquant mais de l'or, mais des rubis d'un prix inestimable. N'est-il pas quelque peu

puéril de ciseler avec tant de soin une rivière de strass?

La correspondance de jeunesse de Lamartine, récemment publiée, a fourni à M. Delerot le sujet d'une étude et d'une critique approfondies. Dans ces épanchements intimes de celui qui fut le plus grand génie lyrique de notre temps, notre collègue a cherché et retrouvé la première expression des sentiments qui plus tard devaient s'épanouir avec tant de richesse en strophes harmonieuses. Ces lettres, vous a dit M. Delerot, laissent pressentir tout ce que sera plus tard le poète; il y est tout entier avec ses qualités comme avec ses faiblesses; si l'on admire la noblesse instinctive de cette âme toujours entraînée vers tout ce qui est généreux, on aperçoit aussi le germe des imperfections que l'âge ne diminuera pas. Mais, comme vous l'a montré votre collègue, si la malignité humaine peut trouver sa part dans ces lettres, elles n'en demeurent pas moins un livre d'une lecture charmante, et un document d'une valeur inappréciable pour ceux qui veulent connaître l'histoire littéraire de notre temps. Toutefois a-t-on fait aussi sagement de publier un recueil de pièces que Lamartine lui-même avait condamnées à l'oubli? La gloire du poète a-t-elle gagné quelque lustre à cette publication rétrospective? M. Delerot ne le pense pas : des ébauches ne sont point de véritables œuvres. Peut-être un critique pourrait-il, la loupe à la main, découvrir comment certaines de ces ébauches ont pu se transformer plus tard en chefs-d'œuvre, mais en vérité le profit en serait fort mince.

M. Delerot vous a fait connaître de curieux fragments inédits d'une correspondance intime de Ducis récemment donnée à la Bibliothèque de notre ville. Toutes ces lettres, appartenant à toutes les époques de la longue

vie du poète, et presque toutes inconnues de ses biographes, attestent et souvent avec un rare bonheur d'expression et une éloquence communicative toute la tendresse d'âme et le bon sens exquis du poète versaillais. Vous en avez particulièrement remarqué un certain nombre adressées à sa nièce, et qui sont comme un fragment d'un cours de morale spécial pour les jeunes femmes douées d'une imagination vive qui seraient tentées de se laisser aller trop aisément aux séductions de la plus aimable, mais aussi de la plus périlleuse de nos facultés. J'aurais voulu par quelques traits vous montrer comment Ducis, avec une clairvoyante bonté, sait doucement rappéler sa nièce aux exigences de la vie réelle : rien ne pourrait mieux justifier ce jugement de Sainte-Beuve qui appelle la correspondance de Ducis (et il ne la connaissait pas toute) « la poésie même de la vie intérieure et du foyer. » Et pourtant, vous a dit M. Delerot, le foyer ne fut pas toujours pour Ducis un asile aussi paisible qu'on l'a cru et qu'on l'a répété. Des fragments extraits d'un journal intime, inédit, que Ducis rédigeait pour lui seul, attestent que le bon Ducis a donné une grande preuve de mansuétude le jour où rédigeant l'épitaphe de sa femme, il l'appelait une « épouse parfaite. » Hélas! cette épouse parfaite, le journal intime de Ducis atteste que, dans un jour de colère (et ces jours n'étaient pas rares), elle avait *battu* son mari... parfaitement.

Une autre correspondance d'un savant illustre, J.-J. Ampère, a été également étudiée par M. Delerot. Il s'agit encore de la jeunesse d'un homme de génie, mais presque aussi célèbre par certains côtés naïfs de son caractère que par la grandeur de ses découvertes scientifiques. M. Delerot nous a fait assister à ses débuts dans la

vie, débuts pénibles qui ne réussirent point à le distraire du travail, ni à décourager son dévouement à la science; il nous a fait assister en même temps à la naissance d'un amour plein de candeur qui se développe aux regards du lecteur avec un charme de parole dont les plus habiles romanciers pourraient envier la peinture naïve. Ce n'est pas tout : vous avez pu jeter un coup d'œil sur la vie de famille telle qu'elle existait jadis, telle qu'elle existe encore souvent, Dieu merci! au sein de notre bourgeoisie française. M. Delerot a trouvé et il a saisi heureusement l'occasion de protester contre ces calomnies d'outre-Rhin qui, abusant contre nous des vices qui s'étalent en effet dans nos grandes villes où tant d'étrangers viennent afficher leurs désordres, voudraient faire croire que la race française ignore et méprise les vertus domestiques. Peut-être les trouverions-nous en France aussi florissantes que partout ailleurs, si nous n'avions contracté la détestable habitude de nous décrier nous-mêmes et de nous vanter plutôt de nos défauts que de nos qualités.

Le vieil Hésiode a dit : le potier est jaloux du potier, le poète est jaloux du poète; il aurait pu ajouter : l'artiste est jaloux de l'artiste, et ce texte pourrait servir d'épigraphe à la courte étude de M. Taphanel sur une querelle dont il croit avoir reconnu les traces entre les partisans de Lebrun et ceux de Mignard. Ces traces, M. Taphanel vous les a signalées dans deux poèmes publiés à la même époque, l'un de Molière (*la Gloire du Dome du Val-de-Grâce*), dédié à Mignard, son ami; l'autre de Ch. Perrault, l'auteur des *Contes* et des *Parallèles*, dédié à Lebrun.

M. Taphanel vous a lu également, avant leur publication, une série d'articles destinés à un recueil littéraire

et intitulés : *Histoire anecdotique de la conversation*. Dans la première partie de son travail, il s'est occupé des hôtels de Rambouillet, d'Albret et de Richelieu, des soirées de Mlle de Scudéry et des mercuriales ou réunions du mercredi qui se tenaient chez Ménage.

Vous devez à M. Gueullette deux nouvelles intitulées la première : *Une double chaîne*, la seconde, *la Cocarde tricolore moderne*. Les récits que notre confrère nous envoie chaque année ne comportent point d'analyse, et aujourd'hui, comme toujours, je dois me borner à vous en rappeler le titre.

Dans la dernière séance solennelle, j'avais l'honneur de vous lire, au nom de M. Montalant-Bougleux, une pièce de vers intitulée : *les Œuvres d'Emile Deschamps, hommage à ses éditeurs*. Cette pièce, qui fait partie du neuvième volume de nos Mémoires, et qui sera reproduite à la fin du sixième volume des œuvres de l'éminent collègue que nous avons perdu il y aura bientôt trois ans, a été le dernier travail de M. Montalant. Bien qu'il fût mortellement atteint à l'heure qu'il la composait, elle n'attestait chez le poète aucune défaillance, et ceux qui l'entendaient ne pouvaient pressentir que l'auteur fût si près de sa fin.

Des volumes dont je parle, M. Digard a détaché, encore inédites, quelques pièces de vers et quelques compositions en prose dont il serait superflu de vous redire les titres. M. Ach. Taphanel en a détaché une autre qui méritait bien de ne pas rester en oubli : je veux parler du *Médecin malgré lui*, de Molière, mis en vers français. Ce n'est là sans doute qu'une étude, mais c'est l'étude d'un poète, et même à côté de l'inimitable prose de Molière, la traduction d'Emile Deschamps ne laisse pas d'avoir souvent un grand charme et qui ne provient pas

seulement de la difficulté vaincue. Et pourtant la difficulté est bien plus grande ici que dans le *Don Juan*, dont l'imitation a fait tant d'honneur à Thomas Corneille.

Enfin, votre Secrétaire a terminé la traduction en vers français de la seconde partie des Œuvres d'Horace, et il a de plus entrepris un travail de révision qui embrasse en ce moment même toute la partie des œuvres lyriques publiée il y aura bientôt vingt-quatre ans. Quand cette révision sera terminée, alors seulement l'auteur aura le souci d'examiner si l'œuvre est en état d'être publiée, ou s'il ne serait pas plus sage de suivre le précepte du poète et de la laisser dormir durant neuf années, c'est-à-dire de laisser ce soin à ses héritiers, sous bénéfice d'inventaire.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

Jeanne d'Arc, étude sur une épopée latine du XVe siècle, par M. Cougny;

Crucifix, poésie, par M. Courteville ;

Esther et le Théâtre de Saint-Cyr, fragment d'étude, par M. Achille Taphanel ;

La Mort de mon petit chien, stances par M. de Loinville.

ETUDE

SUR

LE CARACTÈRE ET LES ŒUVRES

DE

CHAMFORT

Par M. RIMBAULT, membre titulaire.

Quand on lit les mémoires relatifs aux années qui précèdent la Révolution française, on est frappé de l'inconséquence que montrait la haute société par rapport aux hommes et aux événements qui préparaient sa ruine. Une catastrophe était prévue et annoncée. Le ministre anglais Chesterfield disait : « Tout ce que j'ai jamais rencontré dans « l'histoire de symptômes avant-coureurs des grandes « révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour « en jour en France. » Voltaire, quelques années seulement avant sa mort, écrivait : « Tout ce que je vois « jette les semences d'une révolution qui arrivera im- « manquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être « témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin « ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de « proche en proche, qu'on éclatera à la première occa-

5

« sion. Les jeunes gens sont bien heureux : ils verront « ces choses. »

Les jeunes gens de Voltaire devenaient des hommes, et pendant ce temps la noblesse française, comme autrefois Charles VII à Chinon, « perdait gaiement son royaume. » Soit calcul, soit confiance aveugle dans la puissance de ses privilèges, elle attirait à elle, elle recherchait avec empressement ceux mêmes qui travaillaient ostensiblement à la renverser ; le bel esprit était plus que jamais à la mode ; les satires et les épigrammes contre l'aristocratie couraient les salons des aristocrates ; les coryphées de la philosophie encyclopédique étaient choyés des grands ; ce fut une Montmorency qui leva les obstacles opposés à la publication de l'*Emile*, et les pièces de Beaumarchais étaient jouées sur les théâtres intimes par des princes et des princesses. Les choses allèrent ainsi jusqu'au dernier moment, sans masques, sans plus de menées souterraines de la part des agresseurs ; et quand enfin la maison s'écroula sur les maîtres, il se trouva que les hôtes pensionnés avaient disparu. Singulière époque que celle où l'on peut à peine taxer d'ingratitude ceux qui abandonnent leurs bienfaiteurs !

Cette précaution oratoire n'était pas sans utilité au commencement d'une étude sur le caractère et les œuvres de Nicolas Chamfort, car il fut un des plus remarquables parmi ces ingrats célèbres. Il devait sa fortune à la cour, et on le vit s'avancer hardiment dans la Révolution jusque par-delà le 10 août auquel il applaudit ; ses œuvres littéraires avaient été honorées de tous les suffrages de l'Académie, et il composa contre l'illustre assemblée qui l'avait reçu dans son sein un réquisitoire qui devait amener sa suppression.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Nous pouvons, pour établir le caractère de Chamfort, trouver des exemples dans les événements de sa première jeunesse. Ce fut, dès ce temps-là, un esprit brillant, mais déjà satirique, et souvent paradoxal. Au collége des Grassins, où il fit ses études comme boursier, il avait remporté en rhétorique quatre prix sur cinq : le prix de vers latins seul lui manquait. Ses professeurs, dans l'intention sans doute de développer chez lui des dispositions littéraires qu'ils jugeaient remarquables, voulurent qu'il doublât cette classe. Il le fit, et l'année suivante remporta les cinq prix. « L'an dernier, dit-il à ce sujet, j'ai manqué « le prix de vers latins, en imitant Virgile ; cette année « je l'ai gagné en imitant Buchanan. » Il y avait, comme on voit, dans cette saillie plus de malice que de justesse.

Un peu plus tard il disait : « Tout ce que j'ai appris, « je l'ai oublié ; ce que je sais, je l'ai deviné. » Toujours du piquant aux dépens de la vérité. Eût-il deviné ce qu'il savait, s'il n'eût pas appris ce qu'il avait oublié?

Quoi qu'il en soit, avec son esprit facile, enjoué, sceptique et railleur, avec une jeunesse aimable et un physique charmant, Chamfort devait plaire dans le monde. Il y réussit en effet ; mais ses succès ne furent pas toujours d'une nature bien avouable. C'est ainsi qu'admis successivement dans plusieurs familles en qualité de précepteur, il en fut bientôt éconduit, parce que, suivant l'expression d'un de ses biographes, « il y dérangeait le « bon ordre domestique. »

Après un séjour très court en Allemagne, pendant lequel il reconnut judicieusement « qu'il n'y avait rien à « quoi il fût moins propre qu'à faire un Allemand, » il revint en France. Il conserva toujours son antipathie

pour la race germanique, dont les calculs froids et égoïstes avaient failli le rendre dupe, et plus tard, dans sa comédie du *Marchand de Smyrne*, celle de ses œuvres dramatiques qui eut le plus de succès, on le verra égayer le public aux dépens d'un baron allemand.

Chamfort sentait en lui cette énergie qui conquiert le monde, et cependant il était encore pauvre et obscur. Ce n'est pas que la pauvreté lui fût à charge : il donna même plusieurs fois la preuve d'un louable désintéressement. Mais sa philosophie à cet égard consistait plutôt à savoir se passer de ce qu'il n'avait pas, qu'à faire mépris de ce qu'il possédait.

Je ne cours pas après la pauvreté :
D'un cynisme orgueilleux c'est l'absurde manie.
Il suffit de la voir avec tranquillité.
La souffrir, c'est vertu ; la chercher, c'est folie.
Ce fou de Diogène est trop sage pour moi.
J'aime sa fermeté, son mépris de la vie,
Mais son manteau percé ne m'irait pas, je croi.

Il tenait donc modérément à la fortune ; mais il était dévoré de l'ambition de jouer un rôle sur la scène du monde où il sentait que ses talents devaient lui donner une place distinguée ; car s'il était modéré à l'endroit des richesses, il l'était peu dans son opinion sur son mérite, et ce n'est pas sans le connaître que Diderot disait de lui c'était que avec les apparences de la modestie, « un « petit ballon dont une piqûre d'épingle fait sortir un « vent violent. » Pour se produire, il eut recours au moyen alors usité : il chercha des patrons et des introducteurs, et s'attacha à d'Alembert et à Duclos.

Ce dernier surtout devait lui être utile par la similitude de leurs talents. Nous avons dit que c'était l'époque du bel esprit ; il avait été mis à la mode par Duclos et

Crébillon fils. Chamfort s'attacha à imiter Duclos, et c'est à cette imitation qu'il faut attribuer le *trait* qu'il cherche, quelquefois avec effort, à donner aux saillies de son esprit, et qui fait que quelques-unes des pensées et des maximes qu'il a laissées se gravent heureusement dans l'esprit et s'y fixent, bien qu'elles ne soient pas toujours d'une grande justesse.

En peu de temps Chamfort se vit recherché comme un des hommes les plus distingués de la société littéraire. Sa conversation vive, ornée, mordante quelquefois, le posa dans le monde brillant ; des succès académiques, dans le monde lettré, et des succès de théâtre, à la cour. Pour ne négliger aucun moyen de réussir, il céda à une faiblesse. Nous disons une faiblesse, car il est juste de reconnaître que Chamfort ne demanda jamais rien à l'intrigue, à la bassesse ni à la servilité. Il céda donc à une faiblesse : il changea son nom. Jusqu'alors il n'avait été connu que sous le nom de Nicolas ; il se fit appeler M. de Chamfort. On peut voir dans l'anecdote suivante le mobile de cette prétention puérile, et l'un des traits de Chamfort que nous avons voulu préciser autant que possible, avant d'analyser ses œuvres.

Chamfort était enfant naturel, et cette circonstance devait le mettre mal à l'aise dans une société qui, dit Sainte-Beuve, tenait tout son éclat de la naissance. Un jour le duc de Créqui, dans une intention bienveillante sans doute, soutenait devant lui qu'un homme d'esprit était l'égal de tout le monde, et que le nom n'y faisait rien : « Vous en parlez bien à votre aise, monsieur le duc, « repartit Chamfort ; mais supposez qu'au lieu de vous « appeler M. le duc de Créqui, vous vous appeliez « M. Criquet ; entrez dans un salon, et vous verrez si « l'effet sera le même. »

Il faut noter cette parole de Chamfort ; elle n'est pas seulement chez lui une boutade spirituelle et passagère, mais l'expression d'un sentiment qui fermentait dans son cœur, et qui plus tard dégénéra en haine et en rancune, quand il lui fallut reconnaître que toutes ses qualités n'aboutissaient à l'établir dans le monde que sur le pied d'un poète aimable, d'un bel esprit, et que l'aristocratie veut bien condescendre, s'abandonner même quelquefois, mais jamais se confondre.

La période de production fut pour Chamfort de douze années, de 1764 à 1776, production peu féconde et de courte haleine, il faut le reconnaître. Grâce aux habitudes de vie qu'il avait prises, bien plus qu'à sa nature, il reconnut trop tôt qu'il n'était pas fait pour le travail méditatif du cabinet, et que sa gloire était dans les conversations brillantes des salons, où toutes les ressources de son esprit se donnaient carrière. Il paya son tribut au titre académique qu'il ambitionnait et s'en tint là. Un critique moderne a dit de lui « qu'il avait toujours quelque chose à dire et jamais rien à écrire. » Pour nous, si nous voulions imiter son goût pour les antithèses, nous dirions que tout ce qu'il a écrit pour la postérité est oublié, et que la postérité ne sait de lui que ces mots, heureux surtout par leur spontanéité, qui semblaient ne devoir prétendre à d'autre avantage que de soutenir son rôle parmi ses contemporains. On ne connaît plus depuis longtemps ni l'*Epître d'un père à son fils*, composition froide et fade qui lui valut son premier prix à l'Académie, ni la *Jeune Indienne*, son début dans la carrière du théâtre, ni la tragédie de *Mustapha* qui en fut le couronnement ; mais on n'oubliera jamais, par exemple, la réplique qu'il donna à Rulhière à qui on reprochait devant lui la fréquence de ses mauvais procédés. « Moi !

disait Rulhière, je ne me souviens d'avoir commis qu'une seule méchanceté dans ma vie. » « Combien de temps durera-t-elle? » reprit aussitôt Chamfort.

Les œuvres de Chamfort ont été recueillies d'abord en quatre volumes in-8°, par les soins d'un de ses amis, Ginguené. Plus tard elles furent resserrées en deux volumes, et c'est un service que leur a rendu l'éditeur. La tâche que nous avons entreprise nous faisait une loi de souffler la poussière qui couvre ces livres ; nous l'avons fait, et cette peine n'est jamais entièrement perdue, quand il s'agit d'un écrivain qui, malgré bien des défauts, avait, après tout, des aspirations généreuses, un goût fin et pur, et infiniment d'esprit.

Parmi les poésies qu'on trouve dans ces recueils, les meilleures, à notre avis, sont celles qui sont le plus dans le caractère de l'auteur, les satires, les contes, les épigrammes qu'il lisait dans les cercles qu'il fréquentait. Chamfort était trop personnel pour s'identifier aisément; mais quand il parle pour lui-même, il est moins froid, moins recherché et il retrouve tous ses avantages. Il y a tel de ses contes qui, par une allure facile et simple, fait souvenir de La Fontaine.

Il est juste pourtant de distinguer dans la poésie noble trois odes qui ne sont pas sans mérite. Malgré certaines préoccupations philosophiques, l'ode sur *la Vérité*, qui fut couronnée aux jeux floraux, a de belles pensées, et est bien dans le ton et le mouvement de la poésie lyrique.

L'univers heureux et paisible
Ne connaîtrait aucun fléau.
Thémis, pour être incorruptible,
N'aurait plus besoin de bandeau ;
Et le fanatisme barbare,
Odieux enfant du Ténare,

Qui se dit le vengeur des cieux,
Enchaîné par ta main puissante,
Au fond de sa prison brûlante,
Étoufferait ses cris affreux.

L'ode sur *la Grandeur de l'homme* et l'ode sur *les Volcans* sont citées par La Harpe ; mais il semble qu'il ne leur accorde cette distinction que pour les mieux censurer, et sa censure n'est pas toujours juste. Il ne faut pas oublier que La Harpe fut plusieurs fois, dans les concours académiques, rival de Chamfort et de plus rival malheureux, et qu'il resta probablement toujours son ennemi, ainsi que l'attestent plusieurs épigrammes de Chamfort contre lui, notamment celle qui se termine par ces vers bien connus :

Dieu ne m'a pas accordé comme à toi
Près de trente ans pour bien choisir mon père.

La Harpe reproche donc à Chamfort une grosse faute historique dans cette strophe sur les hommes qui ont été grands par leurs vertus :

Là, tranquille, au milieu d'une foule abattue,
Tu me fais, ô Socrate, envier ta ciguë.
Là, c'est ce fier Romain, plus grand que son vainqueur :
C'est Caton, sans courroux, déchirant sa blessure.

« Sans courroux ! s'écrie La Harpe ; il n'est pas pos-
« sible de démentir à ce point une histoire si connue. »
Et à ce propos, il rappelle le coup de poing donné à un esclave. En parlant ainsi, La Harpe montre que s'il connaissait cette histoire si connue, il en dénaturait le sens à plaisir. Quand Chamfort représente Caton sans courroux, il est évident qu'il fait allusion à la contenance calme et stoïque de ce sage, qui déterminé à se donner

la mort pour fuir la servitude et la honte, cherche à cacher ses intentions aux amis qui l'entourent, en causant avec eux de leurs intérêts et de leur famille. Le coup de poing donné à un esclave pour une désobéissance n'altère en rien cette contenance, et n'a rien à faire ici.

Sa critique ne nous paraît pas plus fondée quand, dans l'ode *sur les Volcans*, il blâme ces vers :

> Au fond de cet abîme immense,
> Je vois la nature en silence
> Méditer sa destruction.

« La pensée est très fausse, dit-il, les volcans ne dé-
« truisent que les ouvrages des hommes. » Est-ce que la lave qui détruit, en se précipitant, les maisons, les palais et les temples, épargne les champs et les forêts? Pour nous, nous ne voyons qu'une hardiesse dans cette image qui nous montre la nature déchirant, dans sa fureur, son propre sein, et détruisant elle-même son ouvrage.

Il y a certainement dans ces odes que nous venons de citer, du mouvement, de la vigueur, du style. Comme dans toutes ses compositions, Chamfort y est correct et pur; il respecte, comme presque tous les poètes de son temps, les traditions de la bonne école : Voltaire d'ailleurs vivait encore. Sans doute dans ces amplifications déjà rebattues sur des idées de philosophie morale, ou sur les phénomènes de la nature, le poète est plus froid que quand il s'inspire de la maladie d'un bienfaiteur, de la mort d'un héros, ou de la disgrâce d'un grand homme, et ce serait le cas de rappeler ici l'opinion de Gœthe, qui voudrait qu'un poème de cette nature eût toujours un intérêt d'actualité. Mais le genre admis, les odes sur *la Vérité*, sur *la Grandeur de l'homme* et sur

les Volcans ont des beautés réelles. Si l'expression manque parfois de force, si l'harmonie n'est pas aussi soutenue que dans les odes de Rousseau, la pensée a quelquefois plus d'énergie et de profondeur.

Parmi les succès académiques de Chamfort, c'eût été justice de placer en première ligne l'*Eloge de Molière* et celui de *La Fontaine*. Ce sont, de tous ses ouvrages, ceux qui méritent le plus d'échapper à l'oubli.

Un professeur distingué de notre époque, M. Geruzez, qui semble s'être attaché à dédommager Chamfort des grandes sévérités qu'il a eu à subir de la critique, depuis La Harpe jusqu'à Sainte-Beuve, porte sur ces deux discours un jugement dont nous voulons, en le citant, lui laisser le mérite et la responsabilité. « Une chose, dit-il, « préservera Chamfort du naufrage : c'est d'avoir atteint « la perfection dans un genre secondaire, il est vrai, « mais que n'ont pas dédaigné des talents supérieurs, « l'éloge académique. On peut dire qu'en louant Molière « et La Fontaine, Chamfort ne les a pas flattés : il a pé« nétré leur génie, et l'émotion qu'il a éprouvée en par« lant de ces deux grands poètes, tous deux philosophes, « sans prétendre à la philosophie, si clairvoyants et si « sincères, d'une allure si franche et si naturelle, a « donné à son langage un mouvement, une chaleur qui « font de ces deux études littéraires de vrais modèles de « l'éloquence tempérée. Ni La Harpe, ni Thomas, supé« rieur à La Harpe, ni Garat n'ont trouvé la vraie me« sure du genre ; La Harpe n'a pas assez de nerf ; Tho« mas est trop tendu, et Garat, trop verbeux. Chamfort, « supérieur à tous les trois par la pensée, trouve seul le « vrai rapport des idées et du ton ; il dit tout ce qu'il « faut, rien de plus, et avec convenance. »

Si nous avons cité en entier ce jugement d'un maître,

c'est qu'à bien des égards il répond à nos propres impressions. Nous ajouterons toutefois que dans ces deux remarquables discours, l'œuvre de critique nous paraît plus parfaite que l'œuvre d'éloquence. Jamais en effet le génie de nos deux grands poètes n'a été pénétré avec plus de sagacité. Mais l'analyse est quelquefois subtile, les aperçus surabondent et le ton général du discours s'en ressent. Il en est d'un discours comme d'un tableau qui doit être vu à distance : il ne faut pas que la multitude des détails y nuise à l'effet des masses et de l'ensemble.

Nous avons dit que Chamfort avait à cœur de payer son tribut à la position académique qu'il ambitionnait. Il avait donc à subir l'épreuve du théâtre (c'était alors la condition de toute réputation littéraire). Trois fois il la tenta, sans beaucoup de succès.

La *Jeune Indienne*, qui parut en 1764, est une pièce d'une versification facile et pure, mais sans originalité (si ce n'est quant aux personnages mis en scène), sans conception dramatique. Depuis Rousseau, il était de mode de mettre en opposition la vie sauvage et la vie civilisée, aux dépens, bien entendu, de cette dernière. C'est sur ce fond qu'est montée la pièce. Un jeune Anglais, Belton, échoué sur les côtes de l'Amérique du Nord, est accueilli avec humanité par un sauvage et sa fille Betty. Il devient amoureux de la jeune Indienne. Après quelque temps, il l'emmène en Angleterre où Betty s'étonne de toutes les déviations que la civilisation fait subir aux purs sentiments de la nature. Après des difficultés facilement résolues, grâce à ses amis, Belton finit par épouser devant notaire Betty, qui ne comprend pas que, pour s'attacher à un mari, on ait besoin de l'intervention d'un homme tout habillé de noir. C'est dans ces contrastes, présentés

avec esprit, qu'est tout l'intérêt de la pièce, malgré l'invraisemblance; car enfin, si primitives que soient les idées de Betty, elle n'a, pour les exprimer, d'autre ressource que le langage poli et souvent figuré d'une bonne versification. Il est vrai qu'à la représentation on chercha à ramener l'illusion qui pouvait manquer du côté du langage, en donnant à l'actrice, en guise de costume, une peau de taffetas tigré. On voit que les excentricités théâtrales remontent plus haut que la *Biche aux bois*. Grimm appelait cette comédie un ouvrage d'enfant. On peut juger par ce qui précède que cette qualification est assez justifiée. Nous voudrions pourtant qu'on y mît une restriction en faveur du style.

Le *Marchand de Smyrne*, un petit acte en prose, eut plus de succès. Mais l'intérêt dramatique n'y est pour rien; c'est un succès tout de malice, dont Chamfort eut le mauvais goût de vouloir se faire, vingt-deux ans plus tard, un mérite politique.

Le fond de la pièce est emprunté à Plaute :

Un Turc de Smyrne, nommé Hassan, emmené captif à Marseille, fut racheté par un Français, puis rendu à sa patrie et à une femme qu'il adorait. En reconnaissance de ce bienfait, il fait vœu de racheter tous les ans un chrétien captif. Sa femme, heureuse d'avoir retrouvé son époux, fait le même vœu. La première occasion qui se présente permet à Hassan de racheter son bienfaiteur lui-même, Dornal, pris par des corsaires avec sa maîtresse qu'il allait épouser. De son côté, la femme de Hassan délivre la maîtresse de Dornal, et les deux amants sont rendus l'un à l'autre. Voilà toute la trame. Nulle péripétie, nulle intrigue, par conséquent nul intérêt dramatique. Tout ce que voulait l'auteur, c'était de faire de a satire sociale; c'était dans le courant des idées de son

siècle et dans les siennes en particulier. A propos du marché d'esclaves, il fait défiler devant les spectateurs (suivant son langage de 1793) *les nobles et les aristocrates de toute robe, mis en vente au rabais, et finalement vendus pour rien.* Il décoche contre eux une foule d'épigrammes et surtout contre le fameux baron allemand dont, on s'en souvient, il a une vengeance à tirer.

La plus considérable, sinon la meilleure pièce du répertoire bien restreint de Chamfort, celle que Sainte-Beuve appelle son grand effort littéraire, effort qui dura quinze ans et qui, selon le malin critique, aurait pu demander six mois, c'est sa tragédie de *Mustapha et Zéangir.* Ce sujet avait été traité une fois avant lui par Belin, il le fut encore une fois après lui par Maisonneuve.

Les deux fils du sultan Soliman, frères de lits différents, s'aiment d'une amitié extraordinaire. La sultane Roxelane, mère du plus jeune, Zéangir, veut substituer son fils à l'aîné pour la succession au trône, et elle intrigue en conséquence, comme on intrigue dans les cours d'Orient. Zéangir, par amitié pour son frère, non-seulement refuse de seconder les projets de sa mère, mais il s'efforce de les traverser. Il fait plus : ayant découvert que la jeune captive Azémire, dont il est amoureux, est également aimée de son frère, il sacrifie son amour, comme il a sacrifié son ambition, sans efforts, sans combats. Finalement, Roxelane poursuivant malgré tout ses projets, Mustapha est assassiné par des janissaires et Zéangir se poignarde sur le corps de son frère, dont il se considère comme le meurtrier, par la seule raison que c'est en sa faveur que sa mère l'a fait périr.

Tout, dans cette pièce, est donné à l'amour fraternel. Aussi les sentiments doux y dominent, ce qui est assez

étrange dans une tragédie. Ces sentiments sont assez noblement exprimés, et c'est là tout son mérite; car, hors de là, on ne se figure pas les gaucheries qui se trouvent dans l'agencement de ce drame froid, sans action, sans situations, sans caractères, bien que le sujet comportât un rôle comme celui d'Agrippine dans *Britannicus*, et un autre, comme celui d'Acomat dans *Bajazet;* mais le talent de Chamfort n'était pas à cette hauteur.

Quoi qu'il en soit, la tragédie de *Mustapha*, représentée pour la première fois à Fontainebleau, reçut les applaudissements de la cour, applaudissements que malheureusement la ville s'obstina à ne pas ratifier. Les courtisans virent dans l'amitié de Mustapha et de Zéangir une allusion à l'union intime qui régnait entre Louis XVI et ses frères. Mais ce n'est pas dans le fait même de l'amitié entre les deux frères qu'est l'allusion : la flatterie est plus directe, et le voile est plus transparent. Voici ce passage : ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais nous ne serons pas fâchés de trouver Chamfort en délit d'adulation ; le fait ne lui est pas habituel, et d'ailleurs il s'en dédommagera plus tard.

Roxelane, cherchant à combattre les scrupules de Zéangir à l'endroit de son frère, lui dit qu'en Orient ceux qui entourent le trône sont les ennemis naturels de celui qui y est assis ; puis elle ajoute :

> Encor, si tu vivais dans ces climats heureux
> Qui, grâce à d'autres mœurs, à des lois moins sévères,
> Peuvent offrir des rois que chérissent leurs frères ;
> Où, près du maître assis, brillant de sa splendeur,
> Quelquefois partageant le poids de sa grandeur,
> Ils vont à des sujets placés loin de sa vue
> De leurs devoirs sacrés rappeler l'étendue,
> Et marchant sur sa trace, aux conseils, aux combats,
> Recueillent les honneurs attachés à ses pas!

Qu'à ce prix signalant l'amitié fraternelle,
On mette son orgueil à s'immoler pour elle,
Je conçois cet effort. Mais en ces lieux! Mais toi!

On raconte qu'aussitôt après la représentation, la jeune reine Marie-Antoinette fit venir le poète dans sa loge et lui annonça, avec une grâce charmante et des félicitations extraordinaires, que le roi lui accordait une pension de 1,200 livres sur les menus. On ajoute qu'au sortir de cette audience un courtisan ayant demandé à Chamfort ce que la reine lui avait dit, il aurait répondu : « Je ne pourrai jamais ni le répéter ni l'oublier. » Nous verrons comme il a été fidèle sur ce dernier point.

Outre les 1,200 livres sur les menus du roi, la tragédie de *Mustapha* valut encore à son auteur l'emploi de secrétaire des commandements du prince de Condé, avec une pension de 2,000 livres, et sa place à l'Académie française ne fut plus qu'une question de temps. L'occasion se présenta en 1781 ; il remplaça Sainte-Palaye. Son discours de réception est considéré comme un modèle du genre. Il appartenait à l'auteur de *Mustapha et Zéangir* de célébrer l'amitié vraiment rare des deux frères de La Curne; il le fit avec une convenance parfaite.

Chamfort était donc parvenu, par son étoile autant que par son talent, à une situation capable de satisfaire une ambition plus qu'ordinaire. Mais il était dévoré de trop de passions pour jouir en paix de sa bonne fortune. Il se laissa aller à l'entraînement des plaisirs sans réserve et sans mesure, et ne tarda pas à être victime de son imprudence. « J'ai détruit mes passions, dit-il quel- « que part, comme un homme violent tue son cheval, ne « pouvant le gouverner. » En détruisant ainsi ses passions, il détruisit aussi sa santé et affaiblit les ressorts de son intelligence. Sa jeunesse, sa belle jeunesse s'enfuit pré-

maturément ; les grâces de sa figure s'altérèrent, et son esprit, d'abord enjoué et aimable, malgré son goût constant pour la satire, prit un caractère d'aigreur et de dureté qui allait quelquefois jusqu'au cynisme. Il eut des accès de dégoût pour cette société qui lui avait fait si bon accueil, mais dans laquelle son orgueil avait à souffrir.

Il eut cependant des retours. Forcé, pour rétablir sa santé gravement atteinte, d'aller passer une saison aux eaux de Barèges, il y rencontra une société choisie. Mmes de Grammont, de Rancé, d'Amblemont, de Choiseuil, que Mlle de l'Espinasse appelle malicieusement son habit d'arlequin à cause de la divergence du caractère de ces dames, M. Dupaty, avec lequel il se lia intimement, l'entourèrent de mille prévenances. Cette circonstance sembla lui rendre du calme et de la sérénité. Il revint à des sentiments plus traitables pour le monde ; peu s'en fallut même qu'il ne rendît les armes :

« J'ai toutes sortes de raisons, dit-il dans une de ses « lettres, d'être enchanté de mon voyage à Barèges. Il « semble qu'il devait être la fin de toutes les contradic- « tions que j'ai éprouvées, et que toutes les circon- « stances se sont réunies pour dissiper ce fond de mé- « lancolie qui se reproduisait trop souvent en moi... « Mon mauvais génie me paraît avoir lâché prise, et je « vis, depuis trois mois, sous la baguette de la fée bien- « faisante. »

Il n'y resta pas longtemps. A peine arrivé à Paris, le charme disparut ; il reprit, et plus que jamais, ses amertumes et sa misanthropie. Las enfin de jouer un rôle que son cœur désavouait, et qui dès lors répugnait à son honnêteté, il prit le parti de vivre dans la retraite. Déjà sur le retour, il avait rencontré une femme plus

âgée que lui, mais jeune encore par le cœur et l'esprit. Il se lia d'amitié avec elle, et ils résolurent ensemble de s'arracher au tourbillon du monde pour ne plus se quitter. Ils allèrent se fixer dans la charmante solitude de Vaudouleurs, près d'Etampes. Là Chamfort, qui n'avait vécu jusqu'alors que d'une vie factice, qui avait dépensé en folies tous les trésors d'une âme sensible, goûta pour la première fois le véritable bonheur. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Il était à peine depuis six mois dans sa retraite, quand son amie mourut. Il en ressentit une douleur profonde.

En la perdant, il avait perdu sa volonté. De retour à Paris, il retomba dans ses caprices et ses inconséquences. Il céda encore aux sollicitations des grands; les sociétés les plus mondaines se le disputèrent. M. de Vaudreuil, un des hommes les plus considérables et les plus considérés de la cour, lui offrit dans son hôtel un logement qu'il accepta.

Malgré son humeur bizarre et même sombre, il savait encore s'adoucir quand il entrait en scène. On provoquait ses saillies spirituelles; chacun de ses mots piquants était recueilli avec avidité. C'est pour le cercle de M. de Vaudreuil qu'il composa les contes en vers dont quelques-uns se trouvent dans ses œuvres imprimées. C'est pour elle aussi qu'il fit *les Soirées de Ninon*, un petit chef-d'œuvre, paraît-il, qu'on n'a pu retrouver dans ses papiers. Un de ses amis, probablement Ginguené, à qui il avait lu ce poème, en parle en des termes bien propres à en faire regretter la perte :

« C'était, dit-il, le sel attique; c'était la grâce unie au « savoir-faire; une facilité qui cache d'autant plus d'art, « qu'elle est le sceau de la perfection. C'est La Fontaine « et Racine, fondus pour la manière, avec le talent de

« Molière pour l'observation, trois poètes dont il avait « fait l'étude la plus assidue de sa vie, et qu'il avait « analysés, décomposés, pour découvrir tous leurs se« crets, pour s'approprier leurs trésors. »

Cependant les années avançaient; les signes avant-coureurs de la Révolution devenaient chaque jour plus éclatants. Chamfort qui, malgré les flatteries dont il était l'objet, peut-être même en raison de ces flatteries, nourrissait contre la société une haine toujours croissante, va déposer enfin ce qu'il considère comme la livrée de l'esclavage. Nous allons le voir quitter avec joie places et pensions, abandonner patrons et bienfaiteurs pour s'avancer avec audace presque aux dernières limites de la Révolution. C'est dans cette période de sa vie que nous aurons surtout occasion d'examiner ces mots souvent heureux de forme, parfois atroces de sentiment qui, trop passionnés pour permettre de le compter parmi les moralistes, lui assurent au moins un des premiers rangs parmi les maîtres de la saillie française.

Le changement subit de Chamfort, l'ardeur avec laquelle le pensionnaire du roi, le poète adulé de Marie-Antoinette, le secrétaire du prince de Condé et de Mme Elisabeth, l'hôte des Vaudreuil et l'ami des Polignac embrassa la Révolution, ne fut une surprise pour personne : on peut dire, sinon à sa justification, du moins à sa décharge, que, s'il fut ingrat, il ne fut pas hypocrite. Depuis son retour à Paris, c'est-à-dire vers 1784, il fut plus recherché des grands qu'il ne les rechercha lui-même, et s'il céda à leurs instances, il leur fit payer ce sacrifice en les traitant avec une liberté qui parfois ne manquait pas d'audace. Chateaubriand a dit de lui : « Je m'étonne qu'un homme qui avait tant de « connaissance des hommes ait pu épouser si chaude-

« ment une cause quelconque. » Le sceptique auteur de l'*Essai sur les révolutions*, qui dit aussi dans le même sens : « Il n'y a pas un gouvernement qui mérite qu'on se sacrifie pour lui, » Chateaubriand nous paraît commettre ici à l'égard de Chamfort une double erreur. Chamfort connaissait-il vraiment bien les hommes? Il connaissait les vices de son entourage, il les connaissait à fond ; mais il rapportait tous ses jugements à cette connaissance, et par cette raison même il méconnut et calomnia souvent l'humanité. Aussi préférons-nous l'opinion de Rœderer, qui dit qu'avec tout son esprit il n'était réellement pas éclairé. Est-il vrai qu'il épousa chaudement les idées nouvelles? Quant à l'esprit, oui ; quant au cœur, c'est douteux. Le côté de la Révolution auquel il s'attacha surtout, ce fut la haine de l'ancien régime. Qu'on lise tout ce qu'il a écrit à ce sujet, on le verra rarement parmi ceux qui travaillaient à édifier. Ce n'est pas qu'au fond il fût insensible à ce qu'il y avait d'honnête dans les idées nouvelles ; il avait assez de probité pour leur prêter un concours sincère et désintéressé ; mais il ne fut pas assez maître de sa passion, et il se laissa entraîner par elle du côté de la violence, au moins dans le langage. Il avait dit, en parlant de la société qui l'avait accueilli : « J'ai été empoisonné avec de l'arsenic sucré : *manet altâ mente repostum.* » On ne sut jamais quel fut cet arsenic dont il se plaint, quelle main le lui servit ; mais il ne prouva que trop que le poison était dans son sang, et le *manet altâ mente repostum* eut une terrible réalité.

Quoi qu'ait pu faire la haute société pour récompenser Chamfort du plaisir qu'il lui procurait (et il est vrai de dire qu'elle le paya même au-delà de son mérite), il ne lui en tint aucun compte parce qu'il y mettait un autre prix. Il s'irrita de ne trouver que de la bienveillance là

où il aurait voulu l'égalité. A chaque instant il laisse percer le dépit qu'excite en lui la position d'un homme de lettres parmi les grands. Tantôt il le compare à un homme « qu'on force à rester au tirage d'une loterie où il n'a pas de billets ; » tantôt à un paon « à qui on jette mesquinement quelques graines dans sa loge et qu'on en tire quelquefois pour le voir étaler sa queue, tandis que les canards, les coqs et les dindons de la basse-cour prennent librement leurs ébats et remplissent leur jabot tout à leur aise. » Mais ce qui donne le mieux toute sa pensée à cet égard, c'est une lettre adressée à un de ses amis, où il parle des regrets qu'on lui exprime de toutes parts de la résolution qu'il a prise de vivre dans la retraite :

« Tout ce qu'on m'écrit à ce sujet revient à ceci : Quoi! n'êtes-vous pas suffisamment payé de vos peines et de vos courses par l'honneur de nous fréquenter, par le plaisir de nous amuser, par l'agrément d'être traité par nous comme ne l'est aucun homme de lettres? A cela je réponds : J'ai quarante ans ; de ces petits triomphes de vanité dont les gens de lettres sont si épris, j'en ai par-dessus la tête. Puisque, de votre aveu, je n'ai rien à prétendre, trouvez bon que je me retire. Si la société ne m'est bonne à rien, il faut que je commence à être bon pour moi-même ; il est ridicule de vieillir en qualité d'acteur dans une troupe où l'on ne peut pas même prétendre à la demi-part. » Le mot est lâché, il voulait la demi-part. Plus loin, dans la même lettre : « Je n'ai gagné jusqu'à présent dans le monde que des boues, des rhumes et des fluxions (il oublie 6,000 livres de pensions et de places), sans compter le risque d'être écrasé vingt fois dans l'hiver. » Il est probable qu'il tiendrait un autre langage s'il pouvait avoir à lui un carrosse ; comme

il ne le peut pas, on l'entendra dire un peu plus tard : « Je ne croirai pas à la Révolution tant que je verrai des voitures et des carrosses écraser les passants. »

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il vit arriver la grande crise sociale. Il n'attendit pas tout à fait la dernière heure pour se démettre de ses places. Il le fit de gaieté de cœur, on doit lui rendre cette justice ; il était désintéressé, il avait espoir dans l'avenir, il se sentit soulagé. Mais pourquoi faut-il que ses bons mouvements eux-mêmes ne soient pas purs de tout mauvais alliage? Nous trouverons donc l'arsenic partout? Il dit en effet à cette occasion : « Mépriser l'argent, c'est détrôner un roi; il y a ragoût. » Ce n'est pas ainsi que s'exprimait le bon La Fontaine qui pourtant n'était pas un flatteur :

> Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux;
> Ces deux divinités n'accordent à nos vœux
> Que des biens peu certains, qu'un plaisir peu tranquille...

Quand on cite de tels passages, on regrette qu'ils soient trop connus.

Chamfort quitta donc l'hôtel de M. de Vaudreuil et se retira au Palais Royal. Ce choix était d'accord avec ses tendances; le Palais-Royal était alors le foyer des conspirateurs : le poète de Louis XVI passa à Philippe d'Orléans. Il s'attacha à Mirabeau, à Sieyès, à Talleyrand, et ce qui fait honneur à son mérite, c'est que, s'il ne fut pas sur leur ligne, il fut leur inspirateur plutôt que leur disciple. Il composa pour le premier le discours sur ou mieux contre l'Académie; il fournit au second l'idée et le titre de la fameuse brochure sur le Tiers-Etat; il fit pour l'évêque d'Autun un rapport sur l'instruction publique. Mais c'est avec Mirabeau que ses relations furent les plus intimes. Ce grand orateur avait

pour lui une estime et des égards vraiment extraordinaires ; il ne faisait, ne disait rien sans le consulter. Quand il avait conçu une idée, un projet, sa première préoccupation était : Qu'en pensera Chamfort? Il parlait toujours de lui avec les plus grands éloges, le comparait à Tacite et l'appelait plaisamment *une tête électrique*. Cette dénomination n'est pas sans justesse ; Chamfort ne parlait que brièvement et par secousses, mais chaque mot qu'il disait était une étincelle qui jaillissait au loin. Nous avons vu que c'est de lui cette définition : Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Tout. Qu'a-t-il? Rien. C'est avec le même laconisme qu'il établit la différence entre le despotisme et la démocratie.

Moi, tout ; le reste, rien : voilà pour le despotisme.

Moi, c'est un autre ; un autre, c'est moi : voilà la démocratie.

La liaison de Mirabeau et de Chamfort peut s'expliquer par la conformité de leur esprit. C'était le même caractère passionné, la même hardiesse de langage ; tous deux étaient emportés et railleurs. L'un et l'autre, en ouvrant les digues de la Révolution, espéraient contenir et diriger le torrent, tous les deux échouèrent. « Il ne faut pas, disait Chamfort, espérer de nettoyer les écuries d'Augias avec un plumeau. » Il se retira quand il vit qu'on ne les lavait qu'avec du sang.

Mais s'arrêta-t-il du moins au premier qui fut versé? Tout d'abord, dès 1790, il se montre aussi avancé que d'autres le furent en 92. On le voit organiser les clubs jacobins, haranguer la multitude dans les carrefours, proclamer la guerre aux châteaux, la paix aux chaumières. Il raille le retour précoce de Lafayette protégeant la famille royale dans la journée du 6 octobre, celui de Barnave faisant le whist de la reine au retour de

Varennes. Enfin le 10 août lui-même est l'objet de ses plaisanteries. Il écrit, à la date du 12, le surlendemain de l'emprisonnement du roi, non encore déchu mais déjà détrôné :

« Je continue à me bien porter ; mais je ne néglige point mon régime. J'ai fait ce matin le tour de la statue renversée de Louis XV à la place Vendôme, de Louis XIV à la place des Victoires. C'était mon jour de visite aux rois détrônés, et les médecins philosophes disent que c'est un exercice salutaire. »

Et plus loin, dans la même lettre :

« Vous voyez que, sans être gai, je ne suis pas précisément triste. Ce n'est pas que le calme soit rétabli, et que le peuple n'ait encore cette nuit pourchassé les aristocrates. C'est ce qui doit arriver chez un peuple neuf, qui pendant trois ans a parlé sans cesse de sa sublime constitution, mais qui va la détruire, et dans le vrai n'a organisé encore que l'insurrection. C'est peu de chose, il est vrai, mais cela vaut mieux que rien. »

C'est parler bien légèrement de choses sérieuses, et ce langage, dans la bouche de Chamfort, blesse toutes les convenances.

Mais était-il au moins bon patriote, cet homme si impitoyable pour ceux à qui il avait dû sa fortune ? Trouvera-t-il son excuse dans une grande conviction ? Ne soyons pas trop sévères à son égard ; nous maintenons ce trait de son caractère, qu'à une grande passion il unissait le sentiment du juste et de l'honnête ; oui, il eût été heureux de conquérir, pour les masses populaires, l'égalité dont l'absence avait infligé tant de tortures à son âme, mais dans quelle mesure ? Voici à cet égard un témoignage qui ne sera pas suspect : c'est celui de Mme Roland qui a vu à l'œuvre et jugé avec tant

de pénétration les hommes de la Révolution. Chamfort était de ceux qu'elle aimait le plus à voir. Son esprit la charmait; ses mots la faisaient sourire et rêver, et sa fougue révolutionnaire ne déplaisait pas à son fanatisme héroïque. Elle l'avait désigné à son mari, ministre de l'intérieur, pour une place de conservateur à la Bibliothèque nationale. Voici son opinion sur son patriotisme. Quelqu'un lui disait un jour : « Est-ce que vous croyez Chamfort sincèrement patriote ? » « Entendons-nous, répondit-elle ; Chamfort voit et juge bien ; il ne se méprend pas sur les principes ; il reconnaît ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes et il ne les trahirait pas. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts, sa vie ? C'est une autre question ; je crois qu'il réfléchirait. »

Ce témoignage nous paraît en tout conforme à la vérité. Pour se sacrifier à une cause, il faut lui donner son âme, et Chamfort ne donnait que son esprit. Il était plus fait pour la critique que pour l'enthousiasme ; il tenait plus de Rabelais que de Rousseau. Il avait bien pris de Rousseau son utopie sur une nature idéale, une abstraction qu'il oppose à la société telle que la fait naturellement la famille humaine avec ses instincts, son caractère, sa vocation ; sa *Jeune Indienne* en est un exemple ; mais chez lui le cœur ne s'échauffe que pour la colère ; il ne s'attendrit jamais. Il servit la Révolution en pamphlétaire plus qu'en apôtre, et tant que l'ancienne société eut une ombre de vie et de force, c'est à la combattre qu'il dépensa toute l'énergie et de sa plume et de sa voix.

Ses principaux écrits dans ce genre sont, outre le discours contre l'Académie dont il demande la suppression, deux articles ou plutôt deux ouvrages sur les Mémoires et la Vie du maréchal de Richelieu.

Son discours contre l'Académie serait une œuvre littéraire assez remarquable, si ce n'était pas avant tout de sa part une méchante action. Il passe en revue, avec une finesse et une verve dignes de Lucien, les arguments produits à toutes les époques contre l'illustre assemblée, son inutilité pour la gloire des grands écrivains, la stérilité de ses travaux, son interminable Dictionnaire, la banalité de ses discours de réception. Il cite les railleries de Voltaire, du Persan de Montesquieu, et montre que ceux qui ont voulu conserver l'indépendance de leur caractère, Rousseau, Diderot, Helvétius et autres, ont renoncé à l'Académie. Il n'épargne rien pour la rendre ridicule, ni le fameux sujet de prix proposé sous Louis XIV : « Laquelle des vertus du roi est la plus digne d'admiration? » ni la préface placée par d'Alembert en tête du Recueil des discours et dans laquelle on trouve des phrases comme celle-ci : « L'homme de lettres qui tient à l'Académie donne des otages à la décence; l'écrivain qui veut rester isolé est une espèce de célibataire qui, ayant moins à ménager, est par là plus sujet aux écarts. »

Et celle-ci encore :

« Un pareil corps également instruit et sage, organe de la prudence par état, ne fera entrer de lumière dans les yeux du peuple que ce qu'il faudra pour les éclairer peu à peu sans les blesser. »

Tomber sur de tels discours était, en 1791, une bonne fortune : Chamfort ne s'en fit pas faute. Une autre fortune non moins heureuse pour lui, c'est la publication qui fut faite cette année même, et non sans intention, des *Mémoires du don Juan français*, du duc de Fronsac, maréchal de Richelieu. Quelle mine féconde de scandale et d'atrocités! Quelle grasse pâture pour son appétit de dénigrement! Avec quel plaisir il s'acharne à relever tous les

traits d'arrogance et de fatuité de cet homme qui disait avec un sentiment d'horreur, après la bataille d'Ettinghen, qu'il avait vu les corps des gens de son espèce mêlés et confondus sans ménagement avec ceux des simples soldats ! Avec quelle complaisance il donne tous les détails de la triste aventure de cette douce et sensible bourgeoise, Mme Michelin, que le beau Fronsac daigna honorer par surprise de ses faveurs, et qui mourait de douleur et de remords, tandis que le gentilhomme, son amant, « à l'exemple de Mercure qui, après avoir pris la figure de Sosie, allait se nettoyer dans l'Olympe avec de l'ambroisie, allait aussi, lui, se décrasser de cette liaison roturière auprès d'une céleste princesse ! » (Texte même des Mémoires.)

Chaque fois que Chamfort a cité des faits de cette nature (et son travail en est rempli), il ne manque jamais de les terminer par des réflexions dans le genre de celle-ci :

« Ces traits et tant d'autres d'une féroce arrogance trop communs dans les classes autrefois privilégiées, ont dû provoquer d'autres punitions que le ridicule. C'est du souvenir de tant d'outrages que sont nés les plus grands événements d'une révolution qui foule aux pieds, etc., etc. » Puis viennent des imitations de Suétone : *Tale monstrum per mille annos perpessus orbis terrarum tandem sustulit.* On voit dans quel esprit tout l'ouvrage est conçu.

Chamfort dit quelque part qu'il serait curieux d'étudier à quel moment précis les hommes qui avaient d'abord adopté la révolution s'en sont détachés et se sont tournés contre elle. Une semblable étude sur son compte devrait laisser quelque embarras. Quelques-uns pensent qu'il lâcha prise après la chute des Girondins, mais on chercherait en vain dans ses écrits en quels termes il fit ses adieux à ceux qu'il avait si bien escortés. La vérité

c'est que, sans abandonner le principe ni même quelques-unes de ses conséquences douloureuses, quand il vit les extravagantes et cruelles folies des hommes qui avaient usurpé le pouvoir, ses instincts honnêtes et son esprit caustique se trouvèrent d'accord pour les flétrir. Cette devise : « La fraternité ou la mort, » par laquelle des hommes fanatiques mais généreux s'engageaient à mourir plutôt que de renoncer à être frères, fut traduite dans son langage sarcastique par ces mots : « Sois mon frère, ou je te tue. » Ses épigrammes, qui n'avaient pas respecté ses bienfaiteurs, ne devaient pas s'arrêter devant les bourreaux sanguinaires qui avaient trahi ses espérances et souillé la liberté, son idole. Il fut dénoncé au comité de Salut public et traîné en prison. Relâché quelques jours après, ses attaques devinrent plus audacieuses encore. Voyant qu'il allait être saisi de nouveau, il résolut de s'affranchir. Il se retira dans son cabinet et essaya de se donner la mort; il n'y put réussir, la force d'âme n'était pas chez lui égale au courage de l'esprit : il ne fit que se martyriser. Quand les officiers civils se présentèrent devant lui, on dit qu'il leur montra cette déclaration un peu emphatique écrite de son sang : « Moi, Nicolas Chamfort, ai voulu mourir en homme libre plutôt que d'être reconduit en esclave dans une maison d'arrêt. Je déclare que, si par violence on s'obstinait à m'y entraîner dans l'état où je suis, il me reste assez de force pour achever ce que j'ai commencé. Je suis un homme libre ; jamais on ne me fera rentrer dans une prison. » Il ne fut pas emmené, et le sentiment de la vie reprenant le dessus, il aida lui-même à cicatriser ses blessures. Mais une imprudence amena une rechute qui le conduisit au tombeau. Il mourut en germinal 1794, peu de temps avant thermidor, ce jour de la délivrance que, suivant la sévère

expression de Sainte-Beuve, il n'avait pas mérité de voir.

Chamfort fut-il, comme beaucoup l'ont cru, un esprit méchant et envieux? Fut-il seulement, comme le pense le critique qui l'a le plus ménagé, un délicat qui n'a pu se satisfaire et qui ne s'est pas résigné? Nous inclinerions pour cette dernière opinion; mais au lieu d'un délicat nous dirions un ambitieux. Il y a chez lui des qualités qui excluent la méchanceté : son attachement à ses amis, et l'affection dont il entoura toujours sa mère qui avait perdu, en lui donnant le jour, sa position dans le monde. Mais il eut toujours une haute opinion de lui-même, et il s'était persuadé que ses talents devaient surmonter tous les obstacles et le mener à tout. A l'ardeur avec laquelle il voulut d'abord conduire sa fortune, on voit que l'aigreur qui peu à peu le pénètre est la conséquence de ses déceptions. Quand il reconnut que l'irrégularité de sa naissance ne lui permettait pas d'avoir dans le monde ce qu'on appelait alors un *état*, quand l'abus des plaisirs eut tari chez lui la source des vrais talents, il se vengea sur les préjugés de torts dans lesquels il était au moins de moitié : il se prit à mépriser le monde qu'il n'avait pu conquérir. Son esprit observateur n'eut pas de peine à saisir les travers d'une société où la nullité et les vices eux-mêmes étaient effacés par le hasard de la fortune et de la naissance. Mais il eut le tort de juger l'humanité sur le cercle dans lequel il restait renfermé. C'est ainsi que la royauté et le mariage furent les deux éternels objets de ses plaisanteries, parce que pour lui la royauté c'était Louis XV, et que par la corruption des mœurs le mariage ne fut à ses yeux que le voile du libertinage. Si à cette erreur de point de vue on ajoute son goût pour la saillie et par conséquent

pour l'exagération, on comprendra qu'un grand nombre de ces mots piquants, concis, auxquels il a attaché son nom, manquent souvent de justesse et le feront toujours regarder plutôt comme un misanthrope spirituel que comme un moraliste. Il n'y a par exemple qu'un misanthrope qui ait pu dire :

« En voyant les friponneries des petits et le brigandage des hommes en place, on est tenté de regarder la société comme un bois rempli de voleurs dont les plus dangereux sont les archers préposés à la garde des autres. »

Et ceci encore :

« Les fléaux physiques et les calamités de la nature ont rendu la société nécessaire ; la société a ajouté aux malheurs de la nature. Les inconvénients de la société ont amené la nécessité du gouvernement, et le gouvernement a ajouté aux malheurs de la société. »

La misanthropie prend un caractère plus sombre encore dans la pensée suivante :

« Il faudrait avaler un crapaud tous les matins pour ne rien trouver de dégoûtant dans la journée quand on doit la passer dans le monde. »

On pressent le suicide dans l'homme qui a pu écrire les lignes suivantes :

« La nature en nous accablant de tant de misères et en nous donnant un attachement invincible pour la vie, semble avoir agi avec l'homme comme un incendiaire qui mettrait le feu à notre maison après avoir posé des sentinelles à la porte. Il faut que le danger soit bien grand pour sauter par la fenêtre. »

On comprend que Mme Helvétius ait dit qu'elle redoutait la conversation le matin avec Chamfort, parce qu'elle en avait pour la journée à être triste. Faisons comme elle et cherchons des mots, mordants toujours (Chamfort

n'en a guère d'autres), mais d'un effet moins sombre.

Celui-ci, par exemple :

« On dit que la noblesse est un intermédiaire entre le roi et le peuple... ; oui, comme le chien de chasse est un intermédiaire entre le chasseur et le lièvre. »

Cet autre encore :

«La meilleure philosophie, relativement au monde, est d'allier à son égard le sarcasme de la gaieté avec l'indulgence du mépris. »

Il est à remarquer que quand Chamfort tempère son humeur, il voit plus juste. Nous allons encore en trouver la preuve dans quelques sentences d'une philosophie plus saine et qu'un vrai moraliste ne désavouerait pas.

Par exemple celle-ci :

« Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses qu'on sait par des gens qui les ignorent. »

En voici une qui, dans un autre ordre d'idées, a de la justesse et même de la profondeur :

« Le théâtre tragique a le grand inconvénient moral de mettre trop d'importance à la vie et à la mort. »

On pourrait multiplier les citations. Terminons par cette pensée toute sereine :

« On dit communément qu'on s'attache par ses bienfaits. C'est une bonté de la nature : il est juste que la récompense de bien faire soit d'aimer. »

Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas été accordé à Chamfort de goûter souvent ces douces consolations de la nature? il y eût trouvé un secret qu'il ignora toujours, et qui, en jetant des fleurs sur sa vie, la lui eût rendue plus supportable ; car si la récompense de bien faire est d'aimer, aimer c'est être heureux.

ETUDE

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

FONTANES

Par le même.

Le XVIII[e] siècle, qui occupe une place si considérable dans l'histoire des travaux de l'intelligence, fut cependant pour la poésie une époque de déclin.

Ce contraste est la conséquence naturelle de la force qui entraînait alors les esprits vers les sciences positives et la solution des problèmes sociaux.

Déjà, dès le commencement de ce siècle, la grande école française avait vu baisser sa gloire, en vertu de cette loi fatale attachée à toute grandeur humaine qui, *montée sur le faîte, n'aspire plus qu'à descendre*. Les grands rôles étaient remplis, les rôles secondaires commençaient. Molière, le profond observateur, mort depuis longtemps, n'avait trouvé pour successeur que le brillant et joyeux Regnard; Racine était remplacé par Crébillon; et, dans la poésie lyrique, J.-B. Rousseau, élevé si haut par quelques-uns de ses contemporains, montrait

dans ses œuvres l'inspiration factice et ces inégalités choquantes qui sont des symptômes de décadence.

Vers cette époque la poésie, déjà affaiblie dans ses représentants, fut attaquée dans sa forme consacrée et vivement combattue par un parti célèbre qui compta dans ses rangs Montesquieu, Fontenelle, Buffon, c'est-à-dire les premiers écrivains du temps. Le génie de Voltaire triompha de cette ligue puissante; mais s'il gagna la cause de la rime et de la cadence poétiques, il n'en introduisit pas moins lui-même dans ses vers deux éléments corrupteurs, à savoir : les préoccupations philosophiques qui substituent les calculs de l'esprit à l'inspiration spontanée, et cette dangereuse facilité qui, sous une plume peu scrupuleuse, produit aisément la négligence.

Un peu plus tard l'école poétique, en se mêlant aux encyclopédistes et en s'imprégnant de leurs doctrines, perdit encore de sa belle et noble simplicité. L'esprit philosophique la détourna de sa voie; le mauvais goût du public l'égara encore. On vit bientôt au sein d'un monde frivole fleurir une école non moins frivole, dont le maître disait en parlant de lui et des siens : « *Nous autres, nous semons sans économie, car nous savons que tout ne lève pas.* »

En effet, produire au jour le jour, vaille que vaille, telle semblait être la devise de cette école bien faite pour amuser une société folle de plaisirs et qui, voyant avancer l'orage révolutionnaire, se montrait plus soucieuse de se distraire que de le conjurer.

Le succès qu'obtint l'école de Dorat, de ce poète qui fut quelquefois brillant, rarement solide, nous montre combien dans les années qui précèdent 89, on était loin des œuvres du grand siècle que pourtant on n'avait pas

encore appris à mépriser. Racine et Boileau avaient encore des admirateurs, mais ils n'avaient plus guère que des disciples infidèles. Toutefois si le souffle poétique s'altéra, il ne s'éteignit pas, et vers la fin du siècle des œuvres relativement remarquables soit dans le genre lyrique, soit au théâtre, soit dans le genre alors nouveau de la poésie descriptive, attestent que, si le génie était devenu rare, la poésie pouvait encore compter de véritables talents.

Parmi les poètes dignes de ce nom que la Révolution française trouva dans l'épanouissement de leur réputation, il en est un qui, par sa religieuse fidélité à l'École française du XVIIe siècle, mérita d'être appelé l'héritier direct et le dernier des enfants de Racine. Ce poète c'est M. de Fontanes. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle place lui assigne dans l'échelle poétique de la France Sainte-Beuve, le grand critique qui en 1839 recueillit pour la première fois ses œuvres jusqu'alors bien disséminées, et, il faut le dire, un peu oubliées au milieu du bruit que faisait l'école romantique.

« Tout à coup, dit Sainte-Beuve, après ce long espace « (le XVIIIe siècle) et cette interruption qui semblait définitive, un talent reparaît, en qui sourit une chaste et « douce ressemblance avec l'aïeul littéraire. Dans le fond « des traits, dans le tour des lignes, à travers la couleur « pâlie, on reconnaît plus que des vestiges : c'est le rapport de M. de Fontanes à Racine. Il est de cette famille, il s'y présente à nous comme le dernier. »

Un peu plus loin, il ajoute :

« Dernier parent de Racine et adorateur du XVIIe siècle, M. de Fontanes n'est pas étranger au nôtre. Contraire aux nouveautés ambitieuses, il ne résistait pas à « celles qui s'appuyaient de quelque titre légitime, de

7

« quelque juste accord dans le passé. Sur quelques-uns « de ces points d'innovation, il devient lui-même la « transition et la nuance d'intervalle, comme il convient « à un esprit si modéré. Par ses poésies élégiaques et « religieuses, il devançait de plus de trente ans et ten- « tait le premier, dans les vers français, le genre d'har- « monieuse rêverie. Il semble donner la note inter- « médiaire entre les chœurs d'Esther et les premières « Méditations. »

Par la réserve discrète que montre Sainte-Beuve en exprimant ce jugement, il est facile de voir qu'il n'entendait pas faire de Fontanes et de Lamartine deux poètes de la même famille. M. de Fontanes ne fut jamais un novateur. Toute son ambition, comme poète, fut de maintenir l'accord, si lointain qu'il fût, avec ses modèles pour lesquels il eut toujours un culte plein de respect, et sa gloire est d'avoir rappelé leurs qualités, quoique à un degré affaibli. Mais, s'il ne fut pas le père de l'école romantique, il n'est pas moins vrai que, par le ton général de quelques-uns de ses poèmes, on voit que dans sa jeunesse il s'inspira quelquefois de ce souffle nouveau que Bernardin de Saint-Pierre venait de répandre dans ses *Etudes de la nature* et qui devait bientôt acquérir un charme si puissant sous la plume de Chateaubriand.

Quoique cette simple étude n'ait pour objet que le côté poétique de M. de Fontanes, ce serait donner une idée trop incomplète du mérite de cet homme distingué que de ne pas mentionner au moins ses autres titres à la gloire littéraire.

Il y a dans la carrière de M. de Fontanes trois périodes distinctes : dans la première, qui va de 1778 à 1790, il est poète, tout poète, et, comme beaucoup de ses devanciers, il a trouvé dans les difficultés de la vie

le stimulant de sa muse. Comme Horace, il a pu dire :

> . . . . Paupertas impulit audax
> Ut versus facerem.

Tous ses poèmes les plus importants se rapportent à cette date. Dans la seconde période, c'est-à-dire jusqu'à la fin du siècle, il est surtout publiciste. Il se mêla aux luttes ardentes de cette époque, si grande et si terrible, et s'il n'y prit pas le rôle le plus sûr et le plus profitable à ses intérêts, il suivit (ce qui est plus glorieux) l'impulsion de sa conscience, et, tout en réclamant une sage liberté, il s'attacha à défendre contre l'oppression les droits de la justice et de l'humanité.

La troisième période commence et finit avec l'empire : ce fut la plus brillante. Élevé aux honneurs par la seule force de son mérite, affermi dans sa position et parvenu à la pleine maturité de son esprit, il se montra à la fois orateur et critique de premier ordre.

Dans ses discours, tous du genre tempéré, on admire la juste mesure des sentiments et des idées, l'accord parfait de la pensée et de l'expression. Par là il est, non plus l'écho lointain, mais la voix même du XVII[e] siècle. L'éloge de Washington et le discours au pape sont, au témoignage de M. Thiers, des modèles d'un mérite supérieur.

Comme critique, il suffit, pour lui assigner sa place, de rappeler qu'il fut jugé par La Harpe digne de porter le sceptre héréditaire de cette royauté de l'intelligence, dans laquelle le monarque régnant désignait lui-même son successeur et qui, commençant à Voltaire, se continue encore de nos jours dans la personne de l'homme illustre à qui nous devons le magnifique tableau de la littérature du XVIII[e] siècle.

La grande gloire de Fontanes comme critique (et sous ce rapport l'école romantique lui a quelque obligation), c'est d'avoir marqué lui-même la place de Chateaubriand dans la prose poétique et d'avoir dirigé, corrigé la muse d'abord un peu capricieuse et rétive de son illustre ami.

Mais au milieu de ses changements de fortune et dans les différentes phases de son existence, Fontanes ne cessa jamais d'être poète. Quand les convenances ou les exigences de sa vie officielle ne lui permirent plus de l'être pour le public, il le fut encore par intervalle pour lui-même et pour ses amis. Il était né poète ; il en avait dans le caractère l'abandon, les saillies, la naïveté, l'aimable inconséquence. C'était là sa nature intime, celle où il se retrouvait le plus lui-même. Si la couronne poétique est la moins brillante de celles qui entourent sa gloire, si c'est la plus modeste, c'est à coup sûr celle qui lui était la plus chère, double motif pour que nous l'ayons dans ce modeste travail choisie de préférence.

M. de Fontanes débuta dans la poésie par une pièce que Dorat, alors son ami, intitula : *le Cri de mon cœur*. C'est une boutade de jeunesse qui mérite surtout d'être citée par l'influence qu'elle eut ensuite sur la nature de son talent.

Fontanes, nous l'avons dit, avait été élevé à l'école du malheur. Cette imagination que la nature avait faite pour sourire ne rencontra que des tristesses au début de la vie. Issu d'une ancienne famille que la révocation de l'édit de Nantes avait condamnée à une vie errante et cachée, élevé par un homme rigide qui n'avait inspiré que des terreurs à son âme sensible, il entrait à peine dans l'adolescence, quand il perdit presque en même temps sa mère, son père, un frère aîné qu'il chérissait,

et qui, poète lui-même, l'avait initié au commerce des Muses. Une modique pension dont le ministre Turgot avait récompensé les services rendus par son père lui fut retirée, par suite des inutiles mesures d'économie qu'adopta Necker. Il se vit pendant plusieurs années seul, sans appui, sans ressources dans un état voisin de l'indigence. Sa santé fut gravement atteinte. Alors le désespoir s'empara de cette âme plus sensible qu'énergique, et il eut un instant la pensée du suicide : le souvenir de son père l'en détourna.

Ce sont ces sentiments qu'il exhala dans *le Cri de mon cœur*, avec ces bouillonnements d'une âme troublée, et cette ardeur toute juvénile dans laquelle il entrait plus de sincérité que de mesure et de réflexion. Il ne tarda pas à reconnaître que, comme poète, il avait fait fausse route, et il en rougit. Aussi ce fut la seule erreur de ce genre (*felix culpa*), et dès lors il entra, pour n'en plus sortir, dans cette voie de sage modération et de douce sensibilité qui demeure le caractère définitif de sa personne comme de son talent.

Les circonstances favorisèrent ce changement. Appelé à Paris par la renommée de son mérite naissant, il y connut les coryphées de la philosophie, si violents dans leurs disputes, et la plupart simples et bons dans les relations privées. Leurs luttes stériles, dans lesquelles l'amour-propre jouait un plus grand rôle que les convictions, lui donnèrent le goût de la conciliation. Il rejeta de son éducation religieuse les terreurs et l'exclusivisme, mais il en conserva soigneusement les principes qui élèvent l'âme et la nourrissent de sentiments consolateurs. D'un autre côté (car il faut le peindre tout entier), jeté dans le tourbillon d'une ville de plaisirs, il ne résista pas à l'entraînement; son cœur sensible s'ouvrit sans

peine aux décevantes passions de la jeunesse, et son imagination poétique trouva dans leurs séductions un charme dont le souvenir persistant échauffe encore doucement ses vers quand

Au triste honneur de vivre en sage
Ses cheveux blancs l'ont condamné.

De ces impressions variées résulte chez lui ce mélange en apparence contradictoire de religion et de philosophie, de morale élevée et de sensualisme épicurien, mélange que la sévère raison ne saurait admettre sans doute, mais qui s'explique dans une âme de poète.

A quatre ans d'intervalle on voit dans *la Forêt de Navarre* combien ses idées et sa manière ont changé. Ce poème, le premier en date dans le recueil de ses œuvres, respire une aimable fraîcheur. Il est à la fois descriptif et enthousiaste, mais avec sobriété. Le plan en est un peu irrégulier, grâce aux digressions, aux souvenirs et aux rapprochements de toute sorte qui s'y rencontrent. En général c'est par l'érudition que dans ses poèmes Fontanes supplée à l'inspiration chez lui toujours un peu courte. Dans celui-ci il n'atteint pas les profondeurs de son sujet ; sa forêt est plutôt un gracieux bocage où se jouent toutes les divinités mythologiques qu'y appelle sa riante imagination. Il regrette ces jours heureux où les bosquets voyaient tout l'Olympe errer sous leurs berceaux:

Les bois désenchantés ont perdu leurs miracles.
Ils ne sont plus ces temps où chaque arbre divin
Enfermait sa Dryade et son jeune Sylvain,
Qui versaient en silence à sa tige altérée
La sève à longs replis sous l'écorce égarée.
Pourquoi n'êtes-vous plus, rêves attendrissants

Cependant ces rêves, il les fait revivre sous d'autres noms, à la fin de son poème, quand vers le soir il suit sur la lisière de ces bois l'ombre de la belle Gabrielle et de son royal amant.

La Forêt de Navarre fut favorablement accueillie; elle établit la réputation de son auteur. Elle montrait dans Fontanes un vrai poète de la nature, qui savait peindre sans enluminure, qui tout d'abord évitait les écueils de la nouvelle école descriptive, et qui, tout en témoignant son admiration pour Delille, opposerait bientôt à son genre la meilleure des critiques, l'exemple.

Ce succès attira sur lui les regards, et lui valut l'amitié de Ducis. Dès la même année il adressa à notre poète versaillais une épître où il fait un bel éloge de son nouvel ami, en appliquant à son caractère et à sa vie les considérations les plus élevées sur la dignité qui convient au poète. Dans cette même lettre, au moins dans la première édition qui en parut, il professe certaines doctrines littéraires qu'il a depuis bien modifiées. A cette époque la littérature allemande commençait à pénétrer en France. Dans sa jeunesse Fontanes se sentit du goût pour cette nouvelle forme, qui respirait une vie plus libre. Mais *cet écart* (comme il l'appela) fut de peu de durée : soit qu'il eût juré fidélité entière aux modèles qu'il s'était proposés, soit qu'il craignît les jugements du grand Aristarque qui avait déjà accordé à ses ouvrages l'honneur d'un éloge public, il abandonna pour toujours l'école germanique, et, comme il arrive quelquefois aux nouveaux convertis, non content d'abandonner, il brûla ce qu'il avait adoré.

Ce sentiment de la nature et de la vérité dans l'art que Fontanes avait manifesté dans *la Forêt de Navarre* et dans son épître à Ducis se montre encore et avec un talent plus

achevé dans *la Chartreuse* et *le Jour des morts*, poèmes religieux et élégiaques dont le premier a mérité d'être reproduit dans *le Génie du christianisme*, et dont le second est resté un morceau populaire comme *le Poète mourant* de Gilbert, et plus tard *la Chute des feuilles* de Millevoye. *Le Jour des morts* est une composition pleine d'harmonieuse rêverie où la nature a son rôle. Ce jour froid et sombre, cette bise du nord qui se mêle au son lugubre des cloches, ces feuilles desséchées que le vent emporte, les bois jaunis, les prés défleuris qui ont vu flétrir leur belle parure, tout est d'accord avec le sentiment qui domine, tout y est d'un heureux effet, jusqu'à ce rayon de soleil qui vers le milieu du jour, et après la cérémonie terminée, apporte à la nature, non plus la vie et la fécondité, mais quelques lueurs de consolation.

C'est surtout dans les tons mélancoliques de ce poème et de celui qui précède, qu'on trouve cette note lointaine qui fait pressentir l'auteur des *Méditations*.

Par exemple ce passage :

La rêveuse douleur
Le soir foule à pas lents ces vallons sans couleur,
Cherche les bois jaunis et se plaît au murmure
Du vent qui fait tomber leur dernière verdure.
Ce bruit sourd a pour moi je ne sais quel attrait.
Tout à coup, si j'entends s'agiter la forêt,
D'un ami qui n'est plus la voix longtemps chérie
Me semble murmurer dans la feuille flétrie.

Sainte-Beuve, tout en louant les beautés poétiques de ce morceau, se livre à un genre de critique qui peut paraître extraordinaire. Il reproche à l'auteur de n'avoir pas l'esprit du spectacle qu'il nous trace, d'y avoir jeté les couleurs philosophiques du XVIIIe siècle, de ne pas

oser nommer le *Curé de Village*, de ne l'avoir désigné que par ces périphrases : *le rustique Fénelon*, *le pasteur respecté*, etc. Il l'accuse même d'être en plusieurs endroits en désaccord avec le dogme. L'exemple qu'il en donne mérite d'être cité. Lorsqu'à l'imitation du poète anglais qui a traité le même sujet, Fontanes parle de ces morts obscurs qui, s'ils avaient été de leur vivant placés sur un autre théâtre, eussent été peut-être de grands généraux ou de grands poètes, il s'exprime ainsi :

Eh bien ! si de la foule autrefois séparé,
Illustre dans les camps ou sublime au théâtre,
Son nom charmait encor l'univers idolâtre,
Aujourd'hui son sommeil en serait-il plus doux ?

« *Depuis quand*, dit Sainte-Beuve, *la mort pour le chrétien est-elle devenue un doux sommeil et le cercueil un oreiller ?* » C'est traiter sévèrement un bien joli vers. Pour nous, nous ne sachions pas que la théologie la plus rigoureuse ait jamais condamné ces expressions poétiques et figurées par lesquelles on adoucit les apparences lugubres de la mort dans un dogme qui admet l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. De plus, si de l'expression poétique et figurée nous allons jusqu'à l'idée philosophique et religieuse, nous y trouvons la consécration de cette grande pensée que l'homme, après sa mort, a plus à recueillir des actions qui lui ont acquis des mérites devant Dieu que de celles qui ont eu de l'éclat devant les hommes, et que, du conquérant qui a étonné la terre par ses victoires et de l'homme modeste qui s'est consacré au bonheur de ses semblables, celui qui doit goûter le repos le plus doux, c'est le dernier. Cette doctrine est celle du poète : l'épisode du vieux Hombert en est la confirmation

Nous avons dit que la période la plus féconde pour le génie poétique de Fontanes va de 1778 à 1790. Durant cette période, il a mérité de prendre place parmi les poètes qui se sont fait un nom dans l'art sévère.

Outre les poèmes dont nous venons de parler, toutes ses œuvres les plus importantes, son *Essai sur l'astronomie*, la première édition du *Verger*, refait et complété plus tard sous le nom de *Maison rustique*, sa traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* et les *Fragments de la Grèce sauvée* sont de cette époque.

Il serait difficile d'assigner une date bien précise à ces diverses productions. Fontanes suivait le précepte d'Horace, il laissait reposer ses poèmes avant de les soumettre à l'épreuve de la publicité. Il faisait plus : il les lisait à ses amis et profitait de leurs observations. Jamais poète ne se montra, contre l'ordinaire, aussi docile aux avis. De cette docilité et aussi de l'hésitation qui lui était naturelle, résultent ces innombrables corrections qui vont quelquefois jusqu'à transformer ses œuvres et dont quelques-unes, suivant l'avis de Sainte-Beuve, ont été plus nuisibles qu'utiles, en ôtant à la pensée la fraîcheur de la première inspiration.

Fontanes était fait pour réussir dans le genre descriptif et didactique. Il avait la patience du travail, l'esprit observateur. Il sentait la nature et était assez maître de son enthousiasme pour le soumettre toujours à l'expression juste. Son talent en prose plus complet que son talent poétique brille, nous l'avons déjà dit, par toutes ses qualités. Dans sa belle préface de sa traduction de Pope, il a tracé des portraits de Lucrèce, de Pascal, de Boileau, d'Horace et de Voltaire qui resteront toujours des modèles du genre.

L'*Essai sur l'homme* est comme l'introduction de ses

poèmes dans le genre didactique. Nous n'avons pas à nous occuper du fond même de cet ouvrage, puisqu'il s'agit d'une traduction. Du reste il est probable que l'auteur et le traducteur, s'attachant surtout au côté poétique et brillant de la doctrine de Platon, se préoccupèrent médiocrement de la portée métaphysique de leur œuvre. Si on leur eût fait voir que la doctrine : *tout est servi*, *tout sert*, était grosse d'objections et qu'au fond de leur optimisme pourrait bien se trouver quelque chose du panthéisme de Spinoza, ils eussent probablement été aussi étonnés que le fut Pope quand, de par le docteur Warburton son défenseur, il se trouva être plus chrétien qu'il ne le pensait. Il ne faut demander aux poètes que ce qui est de la nature des poètes. Ce qu'ils saisissent surtout dans les objets, ce sont les impressions. Ils parlent à l'âme sensible bien plus qu'au raisonnement; l'enchaînement logique d'un système n'est pas leur fait; et sous ce rapport, comme le remarque Fontanes, leur empire est plus durable, parce que les systèmes scientifiques changent, tandis que le fond de l'homme est toujours le même.

Quoi qu'il en soit, l'*Essai de Pope* a l'avantage de présenter une morale élevée applicable à tous et dans tous les temps. Cet avantage suffirait pour consacrer le mérite d'un ouvrage dans lequel on trouve une poésie brillante qui triomphe souvent de la sécheresse du sujet par la vivacité des tours, par le mouvement des idées et par cette puissance de création qui, comme dans Lucrèce, quoique à un moindre degré, donne de la vie à l'abstraction.

Fontanes, dans sa traduction, s'est attaché à reproduire ces diverses qualités de son modèle, et il l'a fait avec succès. Il est tel passage où, par une certaine

liberté d'allure, on le croirait original. Celui-ci par exemple :

Vois ce dur sauvageon, surpris d'être dompté :
On le greffe avec art, et sa tige robuste
De ses sucs amollis féconde un doux arbuste.
Ainsi la passion, maîtresse de nos sens,
Des vertus qu'elle adopte accroît les fruits naissants.
Que de fois la colère a produit l'héroïsme!
L'amour de la patrie est un beau fanatisme;
Le talent doit sa flamme à l'amour-propre ardent;
L'avarice a formé plus d'un homme prudent,
L'amour de la paresse a formé plus d'un sage;
La peur nous adoucit, l'orgueil nous encourage;
Et, contraignant ses feux, le désir effronté
Devient un tendre amour et charme la beauté.
L'envie, affreux tourment d'un cœur pusillanime,
N'est qu'un instinct de gloire en un cœur magnanime;
Et la honte ou l'orgueil, d'un faux nom revêtus,
De l'un et l'autre sexe enfantent les vertus.

Nous ne quitterons pas ce poème sans citer encore un passage qui, en huit vers, renferme tout un traité de morale :

Tout mortel ici-bas a le droit d'être heureux.
La loi de la nature avant tout veut qu'on s'aime;
Et lorsque d'un bonheur concentré dans lui-même
Il peut jouir en paix sans offenser autrui,
Son intérêt l'absout, la raison est pour lui :
Mais quand la passion, par son but ennoblie,
Pour l'intérêt de tous elle-même s'oublie,
Elle change de nom, et devient la Vertu.

Après la traduction de Pope, vient l'*Essai sur l'Astronomie*. Ce ne devait être qu'un fragment d'un poème sur la nature qu'avait rêvé Fontanes, comme plus tard Lamartine rêva un poème « humanitaire. » Mais la vie est trop

courte pour réaliser de pareils projets; et puis tous deux furent de cet avis que le poète n'est pas tout l'homme et que le grand combat de la vie est plus utile à la société que les rêveries de l'imagination, si séduisantes qu'elles puissent être. Aussi Fontanes n'a laissé de son projet qu'un fragment, comme Lamartine n'a laissé que deux épisodes.

Malgré son titre modeste d'essai, le poème de Fontanes est, de l'avis de tous les connaisseurs, ce qu'il a fait de plus grand. Nulle part ailleurs sa poésie ne s'élève à cette hauteur; elle est en tout digne du sujet, et c'est à son occasion que La Harpe dit : « Voilà décidément un poète qui tuera l'école de Dorat. »

En effet comme cette poésie, toujours noble et majestueuse, sait cependant échapper à l'uniformité! Tantôt l'austérité du sujet est corrigée par de gracieuses fictions. Ainsi, après avoir fait remonter l'origine de l'astronomie aux pasteurs de l'Euphrate, le poète ajoute :

Ainsi l'astronomie eut les champs pour berceau;
Cette fille des cieux illustra le hameau.
On la vit habiter, dans l'enfance du monde,
Des patriarches-rois la tente vagabonde,
Et guider le troupeau, la famille, le char,
Qui parcouraient au loin le vaste Sennaar.
Bergère, elle aime encor ce qu'aima sa jeunesse :
Dans les champs étoilés la voyez-vous sans cesse
Promener le taureau, la chèvre, le bélier,
Et le chien pastoral, et le char du bouvier?
Ses mœurs ne changent point, et le ciel nous répète
Que la docte Uranie a porté la houlette.

Tantôt il nous repose doucement en mêlant aux scènes du ciel des sentiments tout humains :

Tandis que je me perds en ces rêves profonds,
Peut-être un habitant de Vénus, de Mercure,

De ce globe voisin qui blanchit l'ombre obscure,
Se livre à des transports aussi doux que les miens.
Ah! si nous rapprochions nos hardis entretiens!
Cherche-t-il quelquefois ce globe de la terre,
Qui, dans l'espace immense, en un point se resserre?
A-t-il pu soupçonner qu'en ce séjour de pleurs
Rampe un être immortel qu'ont flétri les douleurs?
Habitants inconnus de ces sphères lointaines,
Sentez-vous nos besoins, nos plaisirs et nos peines?...

Ici il peint la majesté de la création : c'est le *fiat lux* :

Soleil, ce fut un jour de l'année éternelle :
Aux portes du chaos Dieu s'avance et t'appelle.
Le noir chaos s'ébranle, et, de ses flancs ouverts,
Tout écumant de feux tu jaillis dans les airs.

Un peu plus loin, avec la rapidité d'un tourbillon, il transporte l'observateur à travers les mondes infinis :

Vers ces globes lointains qu'observa Cassini,
Mortel, prends ton essor, monte par la pensée,
Et cherche où du grand tout la borne fut placée.
Laisse après toi Saturne; approche d'Uranus;
Tu l'as quitté, poursuis : des astres inconnus,
A l'aurore, au couchant, partout sèment ta route;
Qu'à ces immensités l'immensité s'ajoute.
Vois-tu ces feux lointains? Ose y voler encor :
Peut-être ici, fermant ce vaste compas d'or
Qui mesurait des cieux les campagnes profondes,
L'éternel géomètre a terminé les mondes.
Atteins-les : vaine erreur! Fais un pas : à l'instant
Un nouveau lieu succède, et l'univers s'étend.
Tu t'avances toujours, toujours il t'environne...

Après le descriptif enthousiaste, le descriptif pur. Dans le poème du *Verger*, Fontanes n'avait qu'effleuré un sujet qu'il traite d'une manière plus complète dans *la Maison rustique*. Ce poème est divisé en trois chants : *le*

Jardin, *le Verger* et *le Parc*. Ici ce n'est plus seulement dans la forme poétique, mais dans la nature même des idées, que l'on reconnaît l'ami fidèle du siècle de Louis XIV. Cette amitié va jusqu'à la passion, c'est-à-dire jusqu'à l'injustice, et il est curieux de voir, dans la préface de cet ouvrage, une polémique ardente qui étonne de la part d'un homme toujours maître de sa pensée, quand il l'exprimait avec la plume. Il est vrai que ceux qu'il rencontre pour adversaires sont des étrangers, et nous connaissons sa prévention contre les produits exotiques. Il eut tort sans doute de mêler à sa critique des jardins anglais son antipathie pour Shakespeare, et, en raillant les grenouilles de Hirschfeld, de mépriser les *copistes* allemands du tragique anglais. Mais ce jugement passionné n'a-t-il pas droit à quelque excuse, si l'on considère que, déjà de son temps, Fontanes voyait s'opérer ce singulier revirement dont parlait naguère un de nos meilleurs conférenciers, par lequel des Français, afin de mieux témoigner leur engouement tout nouveau pour la littérature étrangère, donnaient eux-mêmes le signal du soulèvement contre nos gloires passées?

Mais revenons à *la Maison rustique*. Ici il se trouve encore l'adversaire, mais l'adversaire toujours respectueux de Delille, non seulement par son style plus ferme et par cette versification serrée et concise qui convient mieux au genre didactique, mais encore par le fond des idées. Sans attaquer l'auteur des *Jardins*, au talent duquel il rend pleine justice, il insiste sur ce que celui-ci a le plus négligé : le jardin de tout le monde. Il ne veut pas que pour jouir de la nature, il soit nécessaire de posséder la fortune de M. de Girardin. Ce qu'il veut, c'est ce que voulait Virgile lui-même, ce que l'homme le plus modeste peut se procurer à peu de frais : des plantes

potagères, des fleurs, une ruche, des arbres fruitiers, des eaux. Ce qu'il aime dans la nature, c'est la variété, la vie, la fécondité, l'épanouissement. Il ne hait pas la mélancolie, mais il faut qu'elle se retire à l'écart, et ne se répande pas sur tout un jardin qui, avant tout, est fait pour charmer.

On voit qu'il est bien de l'école française, et que son jardin bourgeois doit avoir quelque ressemblance avec celui d'Auteuil. Il ne professe aucun goût pour les grandes pelouses monotones et froides, pour les tons rembrunis, et il ne veut pas qu'on rapetisse la nature par une imitation mesquine de fausses montagnes, de faux rochers, de fausses ruines. « Si vous voulez, dit-il, jouir des accidents de la campagne, allez les chercher où ils sont (il cite le Mont-Valérien, Rueil, Marly, Saint-Germain) et n'ayez pas la prétention de les enfermer dans un espace étroit, où perdant leurs points de vue et leurs proportions, ils perdent leur effet. »

Comme un grand nombre de poètes français, mais avec plus de raison que la plupart d'entre eux, Fontanes voulait faire son épopée. Ce fut le rêve de sa vie ; il s'était élevé assez haut pour aspirer à la grande gloire. Mais pouvait-il y parvenir? Le sujet auquel il s'arrêta fut l'affranchissement de la Grèce par Thémistocle. On ne pouvait faire un meilleur choix. Les riants tableaux de la Grèce, cette terre classique de la poésie et de la liberté, des noms placés à une distance qui leur donne un caractère héroïque, la ressource des fictions mythologiques, tout se réunissait, et cependant le rêve ne fut pas réalisé. Faut-il s'en prendre aux événements de la vie qui, dans l'âge mûr surtout, ne laissèrent pas à M. de Fontanes les loisirs nécessaires pour accomplir un travail de si longue haleine. Malgré les témoignages flat-

teurs et les vives instances de Chateaubriand, on peut croire que quelque chose encore manquait. Si, pour réussir dans une telle entreprise, il suffisait de savoir faire de beaux vers, et même de savoir trouver et soutenir le ton épique, oui, Fontanes eût fait son épopée. Mais cette tension d'esprit nécessaire pour organiser un grand ensemble, l'avait-il? Etait-il bien maître de toutes les idées qui peuvent se présenter dans un ouvrage qui n'admet pas de faiblesses? Avait-il cette puissance de génie qui embrasse à la fois tous les sentiments, toutes les forces de la nature, toutes les situations, toutes les sciences, en un mot qui crée tout un monde?

Comparons son premier chant avec les modèles qu'il s'est proposés, car dans ce que nous possédons de son épopée, il est facile de reconnaître qu'il avait devant lui Virgile et Homère. Dans le premier livre de *l'Énéide*, le plus beau chef-d'œuvre d'exposition qu'on connaisse, comme dès le début le poète nous entraîne au milieu de l'action !

. . . . In medias res
Non secus ac notas auditorem rapit.

Là tout est mis en action pour nous émouvoir : le ciel, la terre, les dieux et les hommes, les vents et les flots agissent à la fois, quoique dans un ordre parfait; et une fois emporté dans ce tourbillon, le lecteur s'avance de merveilles en merveilles. Au contraire dans *la Grèce sauvée* l'exposition est froide et dénuée d'action : c'est de l'histoire mise en vers. Les rapports longuement énumérés de la guerre de Troie avec l'entreprise de Xerxès, les portraits habilement tracés de Thémistocle et d'Aristide, une savante mais pénible description des jeux olympiques : voilà par quels moyens se prépare l'action qui ne

commencera sans doute qu'au quatrième chant, puisque le deuxième et le troisième, comme dans Virgile, sont remplis par un récit rétrospectif.

Le deuxième chant renferme un épisode d'une mâle beauté. Ce sont les adieux de Léonidas et de son épouse Amyclé : là encore l'auteur a sous les yeux son modèle. Ce qui fait la force des grands poètes, c'est que, ne perdant jamais de vue la nature, ils savent élever les sentiments les plus simples à la hauteur des plus fortes situations. Dans les adieux d'Hector et de son épouse, qu'est-ce qui excite en nous tant d'émotion et d'attendrissement? C'est qu'à l'héroïsme calme et résigné d'Hector, Andromaque n'oppose que la touchante faiblesse et l'amour de la femme. Ce qu'elle voit dans la catastrophe qui la menace, c'est l'épouse privée de son époux, c'est l'enfant orphelin, la mère sans appui, et Hector lui-même nous touche moins profondément par sa constance héroïque, que lorsque, cédant lui aussi à un mouvement bien naturel, il dit d'une voix émue que de tous les maux dont il est menacé, aucun ne lui est plus cruel que de se figurer sa chère Andromaque traînée en captive à la suite d'un vainqueur brutal.

Ici que dit Amyclé?

Je suis épouse et mère, et j'adore mes fils :
Mais je descends d'Hercule et Sparte est mon pays.

Jamais ces sentiments de convention ne prévaudront contre le cri de la nature.

Non, les poèmes à grande invention n'étaient pas l'élément qui convenait à Fontanes. Homme de goût, écrivain élégant et pur, qui par l'habitude de travailler son expression avait acquis une touche délicate et fine ; artiste, plus encore que poète, il n'était pas fait pour

supporter longtemps le souffle brûlant de l'inspiration. Il le ressentit cependant quelquefois, et plusieurs de ses odes sérieuses, l'ode sur les tombeaux de Saint Denis, l'ode sur l'enlèvement du Pape, ses stances à Chateaubriand atteignent au véritable lyrisme.

Mais c'est dans un ordre d'idées moins élevées que nous trouverons les perles les plus fines de ce riche écrin. Esprit modéré et ennemi de toute violence, Fontanes était surtout un philosophe rêveur, un esprit aimable toujours un peu épicurien, cherchant dans la poésie une agréable diversion à la contenance gênée qu'il était obligé de garder dans la sphère où sa fortune l'avait placé. Aussi là où il excelle, c'est dans ces strophes légères qu'il composa dans sa retraite de Courbevoie, en ces moments de loisir et de douce paresse où son esprit se détendait. Là s'abandonnant aux caprices de sa muse mobile, tantôt il invite ses fidèles amis, Joubert et Chateaubriand, à venir partager avec lui les douceurs de son petit manoir; tantôt il décoche quelques traits satiriques sur le mauvais goût du temps. Quelquefois dans sa solitude il fait un retour sur lui-même; il voit arriver la vieillesse, dont il eut toujours quelque frayeur. Un jour sa raison la salue avec bonheur, comme Cicéron :

Le temps, mieux que la science,
Nous instruit par ses leçons.
Aux champs de l'expérience,
J'ai fait de riches moissons.
Comme une plante tardive,
Le bonheur ne se cultive
Qu'en la saison du bon sens;
Et, sous une main discrète,
Il croîtra dans la retraite
Que j'ornai pour mes vieux ans.

Un autre jour, il oublie la sagesse, et ses vers prennent l'accent du dépit et du regret :

Le passé, l'avenir, le présent, tout m'afflige :
La vie, à son déclin, est pour moi sans prestige !
Dans le miroir du temps elle perd ses appas.
Plaisirs, allez chercher l'amour et la jeunesse ;
Laissez-moi ma tristesse
Et ne l'insultez pas.

C'est dans cette retraite de Courbevoie que, cherchant à se dérober à sa gloire, il trouve les plus purs rayons de sa gloire poétique :

Au bout de mon humble domaine
Six tilleuls au front arrondi,
Dominant le cours de la Seine,
Balancent une ombre incertaine
Qui me cache aux feux du midi.

Sans affaire et sans esclavage
Souvent j'y goûte un doux repos ;
Désoccupé comme un sauvage
Qu'amuse auprès d'un beau rivage
Le flot qui suit toujours les flots.

Ici la rêveuse paresse
S'assied les yeux demi fermés,
Et, sous sa main qui me caresse,
Une langueur enchanteresse
Tient mes sens vaincus et charmés.

Des feuillets d'Ovide et d'Horace
Flottent épars sur mes genoux ;
Je lis, je dors, tout soin s'efface,
Je ne fais rien, et le jour passe ;
Cet emploi du jour est si doux !

Tandis que d'une paix profonde
Je goûte ainsi la volupté,
Des rimeurs dont le siècle abonde
La muse toujours plus féconde
Insulte à ma stérilité.

J'y perds mon temps, s'il faut les croire ;
Eux seuls du siècle sont l'honneur.
J'y consens, qu'ils gardent leur gloire ;
Je perds bien peu pour ma mémoire,
Je gagne tout pour mon bonheur.

On voit en effet qu'il perdit peu pour sa mémoire. Il serait trop long de passer en revue ces pièces nombreuses , d'une grâce toute grecque, dans lesquelles il se montre le rival plus encore que l'imitateur d'Anacréon et d'Horace. L'ode à une jeune Anglaise, l'ode à un pêcheur, l'ode à une jeune beauté, cette dernière surtout, sont de petits chefs-d'œuvre dans le genre léger. Beaucoup de ces poésies ont été ou détruites par Fontanes lui-même, ou retranchées de ses œuvres par une main pieuse dont nous devons imiter la discrétion. Toutefois nous ne saurions, sans être taxé d'inexactitude, supprimer entièrement ce côté charmant de l'esprit de notre poëte. Une seule citation nous montrera la touche fine et délicate qu'il possédait dans l'ode anacréontique.

Il s'agit d'une de ces poésies de circonstance, comme Gœthe en recommande à ceux qui ont reçu du ciel l'influence secrète. Un événement, simple en apparence, y donne lieu : le poëte s'en saisit, en découvre l'aspect intéressant et l'embellit de son imagination.

Fontanes avait placé dans son cabinet un buste de Vénus. Ses visiteurs habituels à cette époque étaient les membres du grave aréopage qu'il avait associés à ses travaux pour l'organisation de l'Université naissante. On

trouva l'idée un peu frivole, et l'on murmura quelques observations critiques. Fontanes y répondit par une ode dont nous extrayons les strophes suivantes :

Je vieillis, mais est-on blâmable
D'égayer la fuite des ans?
Vénus, sans toi rien n'est aimable;
Viens de ta grâce inexprimable
Embellir même le bon sens...

Inspire-moi ces vers qu'on aime,
Qui, tels que toi, plaisent toujours;
Répands-y le charme suprême
Et des plaisirs et des maux même
Que je t'ai dus dans mes beaux jours.

Ainsi, quand d'une fleur nouvelle,
Vers le soir l'éclat s'est flétri,
Les airs parfumés autour d'elle
Indiquent la place fidèle
Où le matin elle a fleuri.

On a dit de Fontanes qu'il fut le poète impérial. Rien ne nous paraît justifier cette qualification. Que par déférence pour l'époque la plus brillante de sa carrière et par une juste appréciation de la maturité de son talent il soit classé parmi les poètes du temps de l'empire, nous le concédons, mais la désignation plus expressive de poète impérial ne lui convient nullement, et, quant à lui, il l'eût repoussée avec force. Il faut dans Fontanes distinguer le poète de l'homme public qui a rendu les plus grands services en aidant à la réformation de ce que la Révolution avait sapé. Comme orateur impérial, il comprit ce qu'il devait à sa haute position et ne se refusa pas à des éloges officiels qu'il ne pouvait omettre sans inconvenance et souvent même sans injustice. Et pour-

tant, même sous ce rapport, des faits devenus célèbres attestent qu'il sut conserver la dignité de la parole en toute circonstance, et au péril de sa fortune et de sa faveur. Quant au poète, il s'est toujours réservé tout entier; c'est en lui que s'était réfugiée toute l'indépendance de l'honnête homme. En vain les offres les plus brillantes lui furent faites pour engager sa muse à brûler quelques grains d'encens devant l'idole, il s'y refusa obstinément, et l'ode sur les embellissements de Paris, la seule où il parle du maître avec éloge, ne fut pas publiée de son vivant. Si quelquefois dans ses vers il s'occupe des événements du temps, c'est plutôt pour déplorer et flétrir dans une secrète intimité des actes condamnés par la conscience publique. Ses stances à Chateaubriand persécuté, l'ode sur la mort du duc d'Enghien, l'ode sur l'enlèvement du pape, dans lesquelles il se montre si vraiment lyrique, l'attestent surabondamment.

Fontanes ne consentit jamais à mettre sa muse au service d'aucun parti. Ses affections personnelles étaient pour la famille qui avait donné à la France Louis XIV et surtout le bon Henri, qu'il exalte si souvent dans ses vers. Mais ce culte était tout intérieur. Quant aux systèmes politiques qui se sont succédé sous ses yeux, il ne leur accorda que ce que tout homme juste ne saurait leur refuser. Ses sympathies pour la Révolution allèrent jusqu'à la Fédération; il composa pour cette fête une ode dans laquelle on lit les vers suivants :

O peuple magnanime, imite en tout les cieux,
Pardonne et souviens-toi des complots homicides
Où la Ligue autrefois entraîna tes aïeux.
Tremble de t'égarer sous d'infidèles guides;
Redoute un zèle factieux.

Tout ce qu'un pareil enthousiasme pouvait attendre de la Révolution, c'était de n'être pas étouffé par sa main meurtrière; Fontanes en courut plus d'une fois le danger. Sous l'empire les grandeurs ne purent le corrompre; il fut prudent, habile même, mais dans les circonstances graves il ne transigea jamais avec sa conscience; toute sa vie enfin il fut fidèle à cette noble pensée que jeune encore il exprimait dans son épître à Ducis, quand, prenant sa vertu pour modèle, il disait :

Ah! puissé-je de loin, guidé par vos regards,
Vous suivre et mériter une gloire épurée
Que l'intrigue jamais n'aura déshonorée;
Dont je puisse sans honte à mes yeux me couvrir,
Qui consacre mon nom et le fasse chérir !

Après avoir étudié M. de Fontanes comme poète, il nous reste encore à l'examiner comme orateur et comme critique. Si ce côté de sa réputation littéraire n'est pas le premier par l'importance des œuvres, c'est du moins celui où son talent s'est élevé le plus haut; dans tous les cas, c'est celui qui a le plus contribué à sa fortune, et (peut-être par une conséquence naturelle) qui lui a fait le plus d'ennemis.

Nous avons vu que comme poète M. de Fontanes appartient exclusivement à l'art; nous avons établi, par l'autorité des faits, que sa muse se tient toujours à l'écart du courant où fut entraîné l'homme public. Dans le choix de ses poèmes, il ne s'inspirait que de ses sentiments intimes et des tendances naturelles de son talent. Au contraire ses discours et ses critiques se rattachent à des conjonctures politiques ou à des luttes littéraires dans lesquelles il s'est trouvé engagé, et auxquelles son mé-

rite et sa position lui ont permis de prendre une part considérable.

Nous ne saurions donc détacher les œuvres dont nous avons à parler des circonstances qui les ont fait naître, et dès lors notre tâche n'est pas sans difficulté. Les écrits dont il s'agit, quoique déjà loin de nous, touchent encore aujourd'hui à des intérêts et même à des passions qui, par le retour des événements et le mouvement des idées, n'ont pas perdu toute leur vivacité. Aussi n'avons-nous pas l'intention de nous prononcer sur les théories et les doctrines qu'ils renferment, ce qui d'ailleurs serait hors de notre cadre et au-dessus de nos forces. Toutefois nous ne nous contenterons pas d'un simple exposé. Il est un autre point de vue qui nous a paru digne d'intérêt, et nous ne voyons même aucun inconvénient à déclarer dès maintenant la pensée qui nous a particulièrement dirigé dans cette simple étude.

M. de Fontanes, à propos de quelques-uns de ces écrits, a été plus d'une fois l'objet d'attaques dans lesquelles son caractère personnel a été placé un peu bas. Dans notre complet désintéressement, il nous a semblé difficile d'admettre qu'un écrivain d'une autorité incontestable dans les lettres; d'un autre côté, qu'un homme simple et bon, qui n'usa de sa haute fortune que pour exercer une action bienfaisante, ait sacrifié et sa réputation de critique éclairé et l'honnêteté de sa conscience à de mauvais calculs d'ambition. Nous avons voulu nous faire à cet égard une opinion sincère et motivée. Ainsi chercher l'explication naturelle de la ligne que M. de Fontanes a suivie comme critique; examiner si, à travers les vicissitudes et les difficultés de sa position officielle, il a su conserver dans ses discours la dignité de la parole; en un mot dégager son caractère moral des erreurs

mêmes dans lesquelles il a pu être entraîné : telle a été notre préoccupation, elle se montrera plus d'une fois dans ce travail.

On s'accorde généralement à donner à la prose de Fontanes la supériorité sur ses vers. Cette préférence, que quant à lui il n'eût probablement pas partagée, n'aurait peut-être pas sa raison, si, au lieu des grands sujets qu'il a abordés en poésie, et dans lesquels on sent trop souvent le travail et la gêne, l'insuffisance d'une imagination limitée, il se fût borné à composer de petits poèmes, comme en prose il n'a fait que des opuscules. La nature de son talent était la netteté, la précision, l'harmonie, l'élégance; mais chez lui l'inspiration ne pouvait se soutenir longtemps. Doué de plus de goût que d'invention, il était plus apte à polir qu'à créer. Nul ne sut mieux donner à la pensée sa forme suprême; mais son esprit, plus brillant qu'étendu, ne pouvait embrasser de vastes horizons. Il n'a jamais écrit de livre; un tel effort n'eût peut-être pas été à sa mesure; mais il a la touche délicate; il excelle dans les compositions qui n'exigent pas de grands développements. De même que quelques petits poèmes d'une grâce parfaite forment sa couronne poétique, de même quelques discours d'une perfection achevée suffisent à sa réputation comme prosateur. Si l'on s'en tenait à ces éléments de comparaison, on pourrait dire que, dans l'un et l'autre genre, il atteignit également à la hauteur qu'il lui était donné d'ambitionner, celle où peuvent élever le goût, l'étude et l'art, à défaut de génie.

Cependant on ne peut disconvenir que Fontanes eut pour la forme calme et digne de la prose plus d'aptitude naturelle que pour la langue enthousiaste des poètes. Aussi, tandis qu'il ne trouva sa perfection poétique (per-

fection relative, bien entendu) que dans la maturité de l'âge, il débuta au contraire dans la prose, dès sa jeunesse, par un morceau qui tout d'abord le plaça au premier rang des écrivains de son époque. Nous voulons parler de la belle préface qu'il mit en tête de sa traduction de *l'Essai sur l'homme.*

Ce morceau parut en 1783. Il fit sensation dans le monde des lettres. Un fond si riche de connaissances variées, une raison si élevée, une critique si sûre exprimée avec aisance, finesse et solidité par un jeune homme de vingt-six ans, tout cela devait surprendre en effet à cette époque de littérature frivole. La Harpe en fit le plus grand éloge, et le désigna comme un chef-d'œuvre d'éloquence appliquée aux spéculations du goût.

Cette préface fut, par anticipation, pour Fontanes comme la prise de possession du domaine de la critique où il devait régner un jour. Il ne négligea rien pour que sa déclaration de principes y fût aussi complète que possible. Son travail est toute une galerie littéraire, dans laquelle prennent place les plus grands écrivains classiques, tant anciens que modernes. Sous prétexte d'un rapprochement avec Pope comme écrivain moraliste, Lucrèce, Horace, Boileau, Voltaire, Pascal passent successivement par ses jugements, qui sont des jugements de maître. Plusieurs de ces portraits qui ne méritent d'autre reproche que d'être amenés là un peu par force, sont restés des modèles d'appréciation à la fois fins et profonds, comme de style élégant.

Nous n'avons pas l'intention de rechercher les nombreux articles de polémique publiés par Fontanes durant sa carrière de publiciste, c'est-à-dire de 1790 à 1802. Il faudrait pour cela parcourir tous les journaux auxquels il attacha son nom. Nous nous en tiendrons aux mor-

ceaux choisis avec autant de sollicitude que de goût par l'éditeur de ses œuvres : le reste d'ailleurs ajouterait peu de chose à sa gloire littéraire.

Toutefois il est un écrit qui fait trop d'honneur à son caractère et à son talent pour être passé sous silence : c'est l'adresse qu'il composa en décembre 1793 pour les habitants de Lyon, ses concitoyens d'adoption, implorant l'humanité de la Convention contre les fureurs de Collot d'Herbois.

On sait comment ce nouveau proconsul fit expier aux habitants de cette malheureuse cité le secours qu'ils avaient fourni à la réaction. Nulle différence n'était faite entre les chefs de la conspiration et les infortunés que la misère avait poussés à leur prêter leurs bras. Des milliers de têtes avaient déjà été sacrifiées à cette affreuse vengeance. Trois citoyens dévoués se décidèrent enfin à porter le cri de la douleur commune à la barre de la Convention, et Fontanes composa pour eux un discours modéré de langage et de sentiments, mais qui emprunte au seul exposé des faits une telle énergie que des frémissements de pitié éclatèrent au sein de cette assemblée que l'horreur du sang n'avait cependant pas toujours attendrie.

Voici un passage de ce discours :

« A peine le jugement est-il prononcé, que ceux qu'il condamne sont exposés en masse au feu du canon chargé à mitraille. Ils tombent les uns sur les autres, frappés par la foudre, et, souvent mutilés, ont le malheur de ne perdre à la première décharge que la moitié de leur vie. Les victimes qui respirent encore, après avoir subi ce supplice, sont achevées à coups de sabres et de mousquets. La pitié même d'un sexe faible et sensible a semblé un crime : deux femmes ont été traînées au car-

can pour avoir imploré la grâce de leurs pères, de leurs maris et de leurs enfants. On a défendu la commisération des larmes. La nature est forcée de contraindre ses plus justes et ses plus généreux mouvements, sous peine de mort. La douleur n'exagère point ici l'excès de ses maux; ils sont attestés par les proclamations de ceux qui nous frappent. Quatre mille têtes sont encore dévouées au même supplice ; elles doivent être abattues avant la fin de frimaire. Des suppliants ne deviendront point accusateurs : leur désespoir est au comble, mais le respect en retient les éclats; ils n'apportent dans ce sanctuaire que des gémissements et non des murmures. »

La pitié de la Convention ne fut pas de longue durée. Collot d'Herbois accourut de Lyon et se justifia. Les trois envoyés furent mis en arrestation, et Fontanes, dénoncé par un homme qui avait reconnu dans la supplique la main d'un ancien rival littéraire, fut obligé de se cacher pour se soustraire à la mort.

Cependant, au milieu des agitations sociales, sa réputation avait grandi; quand après le 9 thermidor la fin de la terreur et l'apaisement des esprits permirent de reprendre les travaux de la paix, il fut nommé membre de l'Institut qui venait d'être créé, et professeur au collége des Quatre-Nations. Dès lors il exposa nettement dans sa chaire sa théorie littéraire, et dans les journaux ses principes politiques. En politique il voulait la modération, la conciliation; il inclinait aux idées monarchiques modifiées par les conquêtes libérales de 89. En littérature il professa le culte de l'école de Racine et de Boileau, et s'attaqua à la nouvelle doctrine qui, pour rabaisser le XVIIe siècle au profit de la révolution, prétendait que le siècle du goût, chez les différents peuples, ne fut jamais celui de la philosophie et de la raison.

Notons ce fait : il est facile d'y reconnaître le point de départ d'un antagonisme dont nous aurons à parler tout à l'heure, d'un antagonisme devenu célèbre et qui de nos jours pèse encore sur la mémoire de Fontanes.

Comme on le voit, les opinions politiques et littéraires du nouveau professeur étaient trop étroitement liées les unes aux autres pour ne pas partager le même sort. Elles furent également poursuivies, et, quand arriva fructidor, il fut proscrit avec tous les rédacteurs du *Mémorial* et se réfugia en Angleterre. Rentré secrètement en France, peu de temps avant le 18 brumaire, il vivait ignoré dans Paris, lorsqu'il fut désigné par Maret à Bonaparte pour prononcer dans le temple de Mars (l'hôtel des Invalides) l'éloge funèbre de Washington. Trois jours seulement lui furent accordés pour prononcer ce discours. C'est sans doute pour cette raison que le portrait de Washington y est faiblement accentué, et peint un peu de fantaisie; qu'on n'y rencontre pas, selon l'expression de Sainte-Beuve, ces traits de forme qui gravent le fond; mais en revanche on y retrouve à un haut degré les qualités ordinaires de l'auteur, le goût, la mesure, un style clair, limpide, l'habileté à insinuer les conseils sous la forme la plus capable de les faire accepter.

Ce discours dans les circonstances où il fut prononcé était une œuvre d'apaisement, un appel à la clémence : les allusions les plus délicates y relevaient avec respect ce que la révolution avait foulé aux pieds; l'ombre même de Marie-Antoinette y recevait un commencement de réhabilitation. L'orateur s'attacha à faire briller dans le héros qu'il célébrait les qualités qu'il aurait souhaitées dans le héros qui l'écoutait, la modération dans la victoire, le bon sens dans l'organisation politique de son pays, et surtout le désintéressement, l'abnégation de soi-même.

« S'il n'eût été, dit-il, en parlant de Washington, qu'un ambitieux vulgaire, il eût pu accabler la faiblesse de toutes les factions divisées, et lorsque aucune constitution n'opposait de barrière, il se serait emparé du pouvoir, avant que les lois en eussent réglé l'usage et les limites. Mais ces lois furent provoquées par lui-même avec une constance opiniâtre. C'est quand il fut impossible à l'ambition de rien usurper, qu'il accepta du choix de ses concitoyens l'honneur de les gouverner pendant sept années; il avait fui l'autorité quand l'exercice pouvait en être arbitraire; il n'en voulut porter le fardeau que quand elle fut resserrée dans des bornes légitimes. »

Le discours tout entier est dans cet esprit. Etait-ce là le langage qu'attendait de l'orateur celui qui avait commandé l'éloge? on peut en douter. Pour l'un comme pour l'autre Washington ne fut, pour ainsi dire, qu'un prétexte : l'un, en faisant célébrer le libérateur de l'Amérique, voulait faire penser au sauveur de la France ; l'autre, en vantant le désintéressement patriotique du chef d'une république naissante, voulait surtout le proposer comme exemple au chef d'une autre république que des projets ambitieux menaçaient de sa destruction. Cependant le conseil fut reçu d'assez bonne grâce. Peut-être au fond Bonaparte n'était-il pas fâché qu'on le crût encore, pour le moment, sur la ligne de Washington ; il avait pourtant déjà fait les premiers pas sur celle de Cromwell. Fontanes reçut donc un bon accueil ; son discours d'ailleurs renfermait pour le premier consul des louanges indirectes de nature à le flatter. Celui-ci voulut s'attacher un homme si habile dans l'art de bien dire, et dont le caractère modéré ne pouvait lui donner aucun ombrage ; toutefois il ne lui accorda définitivement sa faveur que quand le suffrage de ses concitoyens l'eut

élevé aux honneurs de la représentation nationale.

Les deux ou trois années que Fontanes passa encore avant d'entrer dans les grandes positions officielles, furent consacrées à la critique. Nous avons dit, dans notre première partie, qu'il reçut de La Harpe le sceptre de cette royauté de l'intelligence qu'il transmit lui-même à l'illustre secrétaire dont l'Académie regrette la perte récente. S'il n'exerça pas une moins grande influence que son devancier et son successeur, il n'a pourtant pas fourni une carrière aussi complète ; on ne peut pas dire qu'il ait comme eux élevé son monument. Ses articles disséminés dans le *Spectateur du* XIXe *siècle* attestent en général une grande sûreté de goût, mais ne constituent pas un ensemble solide et durable comme le *Lycée* ou le *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*. Il a porté sur plusieurs de ses contemporains, Duclos, Marmontel, Mirabeau, et surtout Thomas, des jugements que le temps a confirmés ; mais sa gloire comme critique est attachée au nom de Chateaubriand, de même que bientôt sa gloire comme orateur sera attachée à celui de Napoléon. On lui doit non-seulement d'avoir lancé dans le monde littéraire le *Génie du Christianisme*, mais, pour ainsi dire, de l'avoir fait ce qu'il est.

C'est une chose remarquable que l'influence des circonstances et des événements de la vie sur nos opinions. Le hasard d'une fantaisie académique avait jeté J.-J. Rousseau dans le paradoxe ; le hasard d'une rencontre dans l'exil, et l'amitié qui s'ensuivit, fit du dernier des classiques le promoteur de l'école romantique. Son goût comme critique, et son talent comme écrivain semblèrent faire divorce.

Mais est-ce seulement à l'amitié qu'il en faut attribuer l'honneur, et ce divorce n'est-il pas plus apparent que

réel? Nous avons vu, en analysant les poèmes de Fontanes, qu'il ne se refusait pas aux innovations dans lesquelles il trouvait quelque rapport avec l'école qu'il vénérait, et qu'il fut lui-même, par certaines nuances de ses poésies élégiaques, comme un intermédiaire entre Racine et l'auteur des *Méditations*. Les divergences d'écoles ne seraient-elles pas un peu comme les côtés d'une pyramide dont l'écart, très sensible dans les couches inférieures, diminue et s'efface à mesure qu'on approche du sommet? S'il en est ainsi, celui qui avait admiré la poésie calme et majestueuse d'*Homère*, les belles descriptions du *Télémaque*, les grandes pensées et les images hardies de Bossuet, n'avait pas été sans trouver, dans les pages du *Génie du Christianisme*, bien des notes en juste accord avec ces modèles.

Quoi qu'il en soit, tout ce que fit Fontanes pour les livres de Chateaubriand est touchant d'intérêt.

Un père a moins de soin du salut de son fils.

Tel qu'il avait été connu d'abord, le *Génie du Christianisme* devait manquer son but : le plan en était incohérent, le style âpre et rude; la pensée avait quelquefois du fiel : ce n'était pas là le caractère d'un livre destiné à faire apaisement. Dans ses longs entretiens avec son ami, dans sa correspondance active, quand ils sont séparés, Fontanes s'attache à montrer l'esprit qui convient à ce genre d'ouvrage; il critique les preuves mal appuyées, il veut pour le fond une érudition exacte, et dans le style de l'élévation sans déclamation, de l'émotion sans efforts, un ton général en accord parfait de douceur et de sensibilité avec la nature des idées. Il met lui-même la main à l'œuvre, et quand enfin, favorisé par toutes les circonstances, le livre fait son entrée dans le

monde littéraire, deux articles d'un éloge discret, inséré par lui dans le *Mercure*, font plus, pour le produire, que tout le tapage de La Harpe converti mais usé !

Chateaubriand, d'ordinaire si mobile dans ses sentiments comme dans ses idées, conserva toujours pour le talent de Fontanes la plus constante estime, comme pour sa personne la plus tendre affection.

« J'ai reçu de lui, dit-il dans ses *Mémoires*, d'excellents conseils ; je lui dois ce qu'il y a de correct dans mon style ; il m'apprit à respecter l'oreille, il m'empêcha de tomber dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution de mes disciples. »

Un tel aveu sorti d'une telle bouche pourrait suffire à la réputation d'un critique. Malheureusement ici, à côté du nom de Chateaubriand, vient se placer un autre nom, qui fait ombre au tableau, c'est celui de Mme de Staël. Comment un homme qui venait de tendre à l'école moderne une main amie, comment l'admirateur d'*Atala* fut-il si longtemps sourd à l'auteur de *Corinne* ? Il n'est pas sans intérêt de rechercher les causes de cette hostilité qui, malgré la modération relative de la forme, alla sinon jusqu'à l'injustice, au moins jusqu'à l'aveuglement. Le caractère bien connu de Fontanes nous permet d'écarter d'abord toute supposition de basse envie. Personne, moins que lui, ne ressentit les jalousies littéraires. Il savait que Chateaubriand le dépasserait, et il le proclamait sans arrière-pensée. Son caractère modéré, sympathique même, se montrait en toute chose. Dans sa lutte contre Mme de Staël, s'il emploie parfois l'ironie piquante, il ne va jamais jusqu'à manquer à la délicatesse. Il n'eût certainement pas été aussi loin que Chateaubriand qui, dans une lettre contre cette femme célè-

bre se permit cette phrase peu chevaleresque pour un gentilhomme.

« En amour Mme de Staël a commenté Phèdre ; ses observations sont fines, et l'on voit par la leçon du scoliaste qu'il entendait parfaitement son texte. »

La forme critique de Fontanes est plus courtoise, plus digne, et ce n'est pas lui sans doute qu'elle voulait désigner quand elle disait avec plus d'amertume peut-être que de modestie :

« L'opinion semble dégager les hommes de tous les devoirs envers une femme à laquelle un esprit supérieur serait reconnu. On peut être ingrat, perfide, méchant envers elle, sans que l'opinion se charge de la venger : n'est-elle pas une femme extraordinaire ? »

Fontanes sans doute fut sévère pour Mme de Staël, mais il ne s'attaqua qu'à son système; il ne fut jamais à son égard ni perfide ni méchant. Il se plaît même plus d'une fois à constater son mérite : il approuve son admiration pour Rousseau ; après avoir loué dans son livre *De la Littérature* plusieurs beaux chapitres, notamment sur l'invasion des peuples du Nord, il ajoute :

« On indique à l'avance les parties louables pour se dédommager des critiques qu'exigent le goût et la raison, mais qu'on ne voit tomber qu'à regret sur le livre d'une femme célèbre, si recommandable à tant d'égards. »

Plus loin, après avoir rappelé les conversations brillantes de Mme de Staël, ces conversations si pleines de feu et de génie dont ses ouvrages, quelque mérite qu'on y trouve, ne sont, suivant l'expression de M. Villemain, qu'une épreuve affaiblie, il termine en disant :

« Ceux qui l'écoutent ne cessent de l'applaudir. Je ne l'entendais pas, quand je l'ai critiquée ; si j'avais eu cet

avantage, mon jugement aurait été moins sévère, et j'aurais été plus heureux. »

Voilà, il faut bien le reconnaître, une forme de critique qui n'a rien de personnel ni d'injurieux, et c'est un mérite dont ne pouvaient pas se vanter toujours les adversaires de Fontanes qui ont pris parti pour Mme de Staël.

Quelle est donc au fond la raison de son opposition? Etait-ce déférence pour le pouvoir qui poursuivait alors Mme de Staël avec une persistance qui atteste plus l'importance de l'opprimée que la grandeur d'âme de l'oppresseur? Que cette considération ait retardé la réconciliation qui se fit plus tard, nous le croirons sans peine; mais l'antagonisme remonte plus haut que les relations de Fontanes avec le premier consul. Nous en avons indiqué tout à l'heure l'origine et le point de départ. Précisons l'état des esprits à cette époque de 1796.

Ce fut le moment heureux du Directoire. La France sortie de sa stupeur semblait renaître à l'espérance. On osait former des plans d'avenir. En littérature, comme en politique, on sentait que c'en était fait de l'ancien régime, et que la France avait besoin de respirer un air nouveau. Deux partis se trouvèrent en présence. Le premier rêvait le retour aux formes monarchiques, non plus à la monarchie absolue de Louis XIV, elle était à jamais condamnée dans l'esprit des peuples, mais à une monarchie libérale qui s'appuierait sur les droits de la nation. Ce même parti, qui comptait dans ses rangs La Harpe, Fievée, Lacretelle, Michaud, voulait aussi la régénération des esprits par le sentiment religieux et une forme littéraire plus libre que par le passé. L'autre parti, plus hardi, tenait à la Constitution de l'an III. Tout en condamnant les hommes de sang qui avaient déshonoré les

institutions républicaines, il persistait à les considérer comme étant les plus conformes aux progrès des sociétés. Quant à la régénération intellectuelle, il l'attendait du fait même de ces institutions et de la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain dont Condorcet avait posé le dogme. Ce parti fut soutenu par des hommes de talent, Garat, Chénier, Daunou, Cabanis, Ginguené, Rœderer, Benjamin Constant. La lutte fut vive, et si le Directoire eût été viable, le programme tracé par Daunou dans son discours à l'ouverture de l'Institut eût pu être réalisé; on eût peut-être consommé, sous un gouvernement républicain, l'alliance des sciences, de la philosophie et des lettres.

Telle était la situation en 1796. Fontanes, esprit modéré, timide, peu novateur, fut pour les *monarchiens* (comme on disait alors par mépris). Tout son passé l'enchaînait à ce parti, lui qui avait quitté la révolution au lendemain de la fédération. Mme de Staël, d'une imagination plus hardie, d'un cœur plus chaleureux, s'attacha au système de la perfectibilité, et comme le mouvement politique était étroitement uni au mouvement littéraire, l'apologiste de Marie-Antoinette se fit républicaine sans répudier ses anciennes sympathies; exempte de faiblesse comme de duplicité, elle tint à conserver tous ses amis, et, comme ces temples qui à la même époque servaient le matin au culte catholique, et le soir à celui de la déesse Raison, son salon eut dans chaque décade des jours réservés aux Montmorency, d'autres à Benjamin Constant et aux écrivains du *Conservateur*.

Cette situation suffirait pour marquer la ligne de dissentiment entre Fontanes et Mme de Staël. On conçoit que cette ligne devint plus profonde encore le jour où Mme de Staël, résumant la doctrine philosophique de ses amis

républicains sur la perfectibilité, donna son ouvrage *De la Littérature*. C'était justement la contre-partie du *Génie du Christianisme* qui n'avait pas encore paru, et dont Fontanes retardait la publication, soit qu'il le jugeât nécessaire dans un intérêt de perfectionnement, soit qu'il entrevît que l'heure favorable allait bientôt sonner, et qu'on ne pouvait que gagner à l'attendre. Le moment était donc critique ; le livre *De la Littérature* était soutenu par son mérite d'abord, puis par l'attrait d'idées nouvelles capables de séduire un peuple à la recherche en effet d'une nouvelle voie. Il avait toutes les qualités qui excitent l'enthousiasme. De plus il entrait le premier dans la lice, et allait prendre les avantages de la position. Fontanes comprit le danger, et montra d'autant plus d'ardeur à défendre son ami, qu'il n'avait pas besoin pour cela de fausser ses principes littéraires. L'ouvrage de Mme de Staël, remarquable par le talent, était cependant attaquable par plus d'un côté. L'auteur y passait en revue les littératures anciennes, et dominée par cette idée contraire à l'expérience que les lettres doivent grandir] avec les institutions républicaines, elle y portait des jugements pour lesquels de profondes études eussent mieux valu que l'enthousiasme. C'est toujours une entreprise dangereuse que vouloir plier l'histoire à une opinion préconçue. Alors, même avec du génie, on tombe dans le paradoxe. C'est ainsi que Mme de Staël donne en littérature aux Romains comme plus républicains la supériorité sur les Grecs; qu'elle refuse à ces derniers la sensibilité ; qu'elle fait de la mélancolie un sentiment moderne, comme si l'âme humaine était soumise à la même loi de progrès que les découvertes dans les sciences. La conclusion du livre, c'est qu'avec l'austérité des mœurs républicaines (ceci se disait sous le Directoire) le

caractère de la littérature sera le triomphe de l'esprit du Nord sur celui du Midi, du genre grave sur le genre léger. Ainsi Ossian doit être placé au-dessus d'Homère, et l'école qui nous vient d'Angleterre et d'Allemagne doit faire pâlir l'école française du XVIIe siècle. C'était, on le voit, blesser Fontanes par son endroit le plus sensible, et l'on sait, en ce qui concerne la littérature du Nord, que son siége était fait depuis longtemps. Il opposa à ce système toute la force de ses convictions et même, il faut bien le dire, les préjugés de sa religion littéraire. Timide dans ses vers, circonspect dans ses discours, Fontanes était absolu dans sa critique, et cet absolutisme, qui faisait sa force dans le système qu'il avait adopté, devait nécessairement le rendre injuste. Tous les critiques ont de ces lacunes. Cependant l'erreur d'un homme supérieur n'est jamais complète. L'injustice de Fontanes, par rapport au livre de Mme de Staël, est moins dans ce qu'il a dit que dans ce qu'il a omis. Il n'avait vu qu'une partie de la vérité. C'est ainsi que plus tard, s'obstinant à nier Lamartine, comme autrefois Boileau devenu vieux avait renié Regnard, il dit au prince de Talleyrand qui l'interrogeait sur le livre des *Méditations* : « Sans doute il y a de beaux vers dans l'ouvrage de ce jeune homme, mais, ou je me trompe fort, ou il n'a que cela dans le ventre. »

Ainsi il méconnut Lamartine parce qu'il ne saisit dans ce talent, si original et si frais pour ceux qui en ont eu la primeur, que le côté par lequel il aura peut-être à redouter la fatigue du temps.

Quoi qu'il en soit, Fontanes, trop attaché sans doute au passé, a manqué de pénétration en refusant de reconnaître tout ce que la France doit à l'intelligence si élevée, si généreuse de Mme de Staël, les richesses dont

elle nous a dotés en abaissant pour nous cette barrière du Rhin, jusqu'alors si difficile à franchir, les horizons nouveaux qu'elle a ouverts à nos poètes et à nos penseurs, cette vie plus jeune et plus fière qu'elle a imprimée à notre littérature. Ce fut donc là son tort; mais ce tort qu'il nous est bien facile de lui opposer, aujourd'hui que la marche du temps l'a consacré, n'eut rien d'une animosité personnelle et jalouse, il a son explication et son excuse dans les circonstances qui l'ont produit : c'est tout ce que nous avons voulu constater.

Ce qui nous reste à dire sur M. de Fontanes, n'appartient pas moins à l'histoire qu'à l'analyse littéraire, car ceux de ses écrits que nous avons encore à examiner sont en même temps des actes de sa vie politique.

Nous touchons à l'année 1804 : le poète et le critique s'effacent pour laisser la place à l'homme d'Etat. Déjà depuis deux ans Fontanes, pressentant sa destinée et ne voulant rien faire qui pût l'entraver, avait déclaré qu'il resterait désormais étranger à la rédaction du *Mercure*. Soit qu'il craignît de ne plus trouver dans ses nouvelles charges les loisirs nécessaires pour soutenir sa réputation comme écrivain, soit plutôt qu'il jugeât qu'un homme revêtu des plus graves fonctions ne devait pas affaiblir son prestige dans des luttes littéraires, jeter chaque jour sa pensée au vent de la discussion, ou laisser voir trop à découvert une âme de poète, toujours est-il qu'il cessa dès lors d'écrire pour le public. Est-ce à dire pour cela qu'il abdiqua complétement ses anciens titres? Il n'aurait pu sans ingratitude abandonner les lettres qui lui avaient procuré de douces jouissances, qui avaient fait sa gloire, et lui avaient ouvert le chemin de la fortune. D'ailleurs il éprouva plus d'une fois que dans les hautes positions on ne trouve pas toujours le bon-

heur à côté de la considération, et sa nature qui aimait surtout l'abandon, sentait le besoin de réagir de temps en temps, par des plaisirs de son choix, contre la gêne à laquelle sa vie était condamnée.

Il continua donc à cultiver la poésie, mais pour lui-même et pour un petit cercle d'amis fidèles. Chose étrange ! ce fut quand, renonçant aux grands ouvrages, il ne demanda plus à sa Muse que d'agréables passe-temps, qu'elle lui fournit ses plus pures inspirations. C'est dans sa retraite de Courbevoie, pendant les dix années du régime impérial, qu'il composa les petites odes qui, comme nous l'avons vu, forment le plus beau fleuron de sa couronne poétique.

Durant cette même période, il ne fit pas plus défaut à la critique qu'à la poésie. Mais c'est toujours au milieu de ce même cercle d'amis, dont quelques-uns étaient déjà célèbres, que son esprit si vif et si brillant, son jugement si sûr et si prompt se donnaient carrière et dictaient des arrêts. Il censurait avec eux cette même littérature qu'il attaque avec tant de vigueur dans son ode sur la décadence des lettres françaises ; il lisait ou se faisait lire leurs ouvrages, les corrigeait, et, ce qui est digne de remarque, c'est que les idées, les images qui quelquefois se présentaient trop lentement quand il composait pour lui-même, arrivaient toujours avec profusion quand il reprenait les œuvres d'autrui. Et qu'on ne pense pas que ce fut un faible mérite d'avoir ainsi exercé la souveraineté du goût dans un groupe qui comptait parmi les plus fidèles Chateaubriand, Joubert, Chênedollé, Guéneau de Mussy. Ce n'était pas non plus une âme matérielle et vulgaire, celle qui sut retenir toute sa vie, dans les liens de la plus étroite intimité, des hommes que leurs opinions tenaient souvent très éloignés de sa ligne poli-

tique. Il est touchant de voir dans toutes leurs correspondances, et particulièrement dans une lettre de Chênedollé, à la mort de M. de Fontanes, l'affection de ces hommes distingués pour celui qu'ils consultaient comme un oracle, et qu'ils regardaient comme l'étoile de leur destinée littéraire.

Mais nous avons fini sur ce sujet : revenons à l'orateur officiel de l'Empire, et au futur grand-maître de l'Université. Ici nous trouvons le nom de Napoléon tellement associé à celui de Fontanes, qu'il nous a paru digne d'intérêt de rechercher comment s'établirent entre eux des relations qui devinrent presque aussi nécessaires à l'un qu'à l'autre, et qui soutenues, d'un côté par l'admiration, de l'autre par l'estime, n'allèrent cependant jamais jusqu'à une entière confiance.

M. de Fontanes ne manquait pas d'habileté ni peut-être d'ambition : nous ne l'en blâmons pas, puisque, parvenu à une situation élevée, il l'a honorée par son caractère intègre et par les nombreux services qu'il a rendus. De bonne heure il entrevit la haute fortune où était appelé le vainqueur de l'Italie, et l'on peut croire qu'il ne fut pas fâché d'attirer sur lui les regards du jeune conquérant. Deux lettres nous paraissent avoir dû contribuer à le faire distinguer dans le nombre des écrivains de talent parmi lesquels Bonaparte eut à choisir ceux qu'il voulait associer, comme agents secondaires, à ses vastes projets.

La première, qui est datée du 15 août 1797, n'était destinée qu'aux journaux, bien qu'adressée au général commandant l'armée d'Italie. C'est une sorte de boutade moitié élogieuse, moitié satirique, dans laquelle l'auteur, faisant une belle part au génie du général, lui parle des grands desseins qu'il lui suppose avec une liberté de

langage qui n'eût plus été tolérée quelques années plus tard, mais qu'on pouvait encore se permettre à l'égard d'un héros de vingt-neuf ans, qui possédait déjà la gloire, mais non encore la puissance. Voici quelques passages de cette lettre, que nous avons abrégée :

« Brave général, tout a changé, tout doit changer encore, a dit un écrivain politique de ce siècle. Vous hâtez de plus en plus l'accomplissement de cette prophétie de Raynal. J'ai déjà annoncé que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez 80,000 hommes, et qu'on veuille m'en faire peur en votre nom. Vous aimez la gloire, et cette passion ne s'accommode pas des petites intrigues et d'un rôle de conspirateur subalterne auquel on voudrait vous réduire. Il me paraît que vous aimez mieux monter au Capitole, et cette place est plus digne de vous. Je crois bien que votre conduite n'est pas conforme aux règles d'une morale très sévère ; mais l'héroïsme a ses licences, et Voltaire ne manquerait pas de dire que vous faites votre métier d'illustre brigand, comme Alexandre et comme Charlemagne. Cela peut suffire à un guerrier de vingt-neuf ans. . . . . .

« . . . . Savez-vous que, dans mon coin, je m'avise de vous prêter de grands desseins ? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie. . . . .

« . . . . Ainsi, je ne serais pas étonné que vous eussiez conçu le projet hardi de planter à la fois l'étendard français sur les murs du Vatican et sur les tours du Sérail. Ce serait, il faut en convenir, une étrange manière de renouveler l'empire d'Orient et celui d'Occident. . .

« . . . . Vous préparez de mémorables événements à l'histoire. Il faut l'avouer, si les rentes étaient payées, et si l'on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant

au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde. L'imagination s'en accommode fort, si l'équité en murmure un peu. . . . . . .

« . . . . Une seule chose m'embarrasse dans votre politique. Vous créez partout des constitutions républicaines. Il me semble que Rome, dont vous prétendez ressusciter le génie, avait des maximes toutes contraires. Elle se gardait d'élever autour d'elle des républiques rivales de la sienne..... Mais vous avez peut-être là-dessus, comme sur tout le reste, votre arrière-pensée, et vous ne me la direz pas. . . . .

« . . . . Suivez vos grands projets, et surtout ne revenez à Paris que pour y recevoir des fêtes et des applaudissements. »

Ce mélange singulier de louange, de critique et de conseil, mais où la louange visait si haut, était en somme de nature à plaire à Bonaparte, dans un de ses rares moments de gaîté, et il n'est pas impossible que de ce jour-là il ait noté Fontanes. Mais ce qui l'est moins encore, c'est que cette lettre ait contribué pour une bonne part à la mesure que prit, quinze jours après, le Directoire, en condamnant à la déportation une légion de journalistes, et parmi eux les rédacteurs du *Mémorial*.

L'autre lettre est plus personnelle, et plus directement intentionnelle. C'était à la suite du 18 brumaire. Fontanes, toujours obligé de se cacher, par suite de la proscription qui pesait sur lui, mais sentant bien que le premier consul pourrait se faire un plaisir calculé de dédommager ceux qui avaient à se plaindre du Directoire lui écrivit :

« Je suis opprimé, vous êtes puissant, je demande justice. La loi du 22 fructidor m'a compris dans la liste des

écrivains déportés en masse, et sans jugement..... J'ai souffert, comme si j'avais été légalement condamné, trente mois de proscription. Vous gouvernez et je ne suis pas encore libre... »

Après avoir protesté de la modération de ses opinions à toutes les époques, il ajoute :

« Si j'ai gémi quelquefois sur les excès de la révolution, ce n'est pas parce qu'elle m'a enlevé toute ma fortune et celle de ma famille, mais parce que j'aime passionnément la gloire de ma patrie. Cette gloire est déjà en sûreté, grâce à vos exploits militaires. Elle s'accroîtra encore par la justice que vous promettez de rendre aux opprimés... »

Il termine en disant que « les grands capitaines ont toujours défendu contre l'oppression et l'infortune les amis des arts, et surtout les poètes, dont le cœur est sensible et la voix reconnaissante... »

Ce fut un mois après cette lettre que Fontanes prononçait l'éloge de Washington, et de ce moment sa position fut éclaircie. Attaché d'abord au cabinet de Lucien, alors ministre de l'intérieur, il ne resta que peu de temps dans ce poste secondaire, et nommé en 1802 député du département des Deux-Sèvres, son pays natal, il ne tarda pas à être élevé à la présidence du Corps législatif, qu'il occupa pendant six années consécutives. A la même époque, il fut rétabli sur la liste de l'Institut, d'où il avait été rayé par le Directoire.

C'est dans cet intervalle de six années, les plus glorieuses de l'Empire, que se placent les discours qui ont fait la réputation de M. de Fontanes comme orateur officiel. On reconnaît généralement dans ces discours un style correct et élégant, une belle simplicité, un accord parfait entre la pensée et l'expression, l'une toujours

élevée, l'autre toujours juste et naturelle, enfin cette forme supérieure qui, sentant sa force, dédaigne l'éclat et les faux ornements, caractère d'un esprit en pleine possession de lui-même, et d'un talent parvenu à sa maturité. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dit, en citant l'éloge de Washington et le discours adressé au pape à l'occasion du Concordat, que Fontanes fut le dernier qui ait parlé la langue pure du XVII[e] siècle. Sainte-Beuve, en rapportant ce jugement de notre grand historien, le confirme de son témoignage. Il entre à ce sujet dans des développements pleins d'intérêt, et où se révèlent ce coup d'œil pénétrant et ce jugement qui s'impose par sa netteté et sa lucidité, quand il prononce en parfaite indépendance. Après avoir démontré que les meilleurs prosateurs de notre époque, Villemain et Cousin, malgré leurs brillantes et incontestables qualités, mêlent à leur style, l'un certaines nuances spirituelles ou coquettes qui s'ingénient, l'autre de grands airs et une préoccupation de lui-même et de son sujet qui font sourire, il ajoute : « Chez Fontanes rien n'excède, rien n'atteste l'inquiétude personnelle ; il peut l'avoir au dedans, mais on ne devine rien ; il semble chez lui, il parle sa langue naturelle : c'est le suprême goût. »

Cette qualité propre au XVII[e] siècle, la perfection dans la simplicité, qui fait le charme des lecteurs attentifs, échappait sans doute à l'imagination rapide de M[me] de Staël, ou peut-être cédait-elle à une petite vengeance de femme quand, faisant allusion au style de M. de Fontanes, elle disait avec plus de piquant que de vérité :

« Un style semblable expose peu à la critique. Ces phrases, connues depuis longtemps, sont comme les habitués de la maison ; on les laisse passer sans leur rien demander. »

Elle préférait l'écrivain dont les expressions étonnent ceux qui les lisent pour la première fois. On devine aisément qui elle voulait désigner par là. Mme de Staël n'aurait peut-être plus aujourd'hui le même goût pour les expressions qui étonnent, s'il lui était donné de voir l'abus qu'on en fait trop souvent pour couvrir le vide de la pensée.

Tout en reconnaissant avec MM. Thiers, Sainte-Beuve, Villemain, Chateaubriand, le mérite des discours de Fontanes, nous ne prétendons pas qu'il soit orateur au même titre que Démosthènes ou Mirabeau. Mais nous n'acceptons pas non plus l'appréciation un peu dédaigneuse d'Arnault (un autre adversaire de Fontanes, et celui-là un adversaire ingrat) qui dit qu'on n'est pas orateur pour avoir fait des compliments de cour. Tout genre a sa perfection ; l'étendue n'y fait rien, pourvu que le cachet du talent s'y reconnaisse.

Il y a telle lettre de Mme de Sévigné qui vaut mieux que tout le Cyrus de Mlle de Scudéry. C'est un mérite de proportionner le cadre au sujet. Par une raison semblable nous ne comprenons guère non plus qu'un des biographes de M. de Fontanes reproche à sa belle prose de *manquer de véhémence, comme à ses vers de manquer du souffle brûlant de l'enthousiasme.*

Pour la poésie, le défaut est réel : nous n'avons pas à le justifier. Il n'en est pas de même pour la prose. Que la véhémence ne fût pas dans les ressources oratoires de Fontanes, soit ; mais dans les conditions où il lui a été donné de porter la parole, il est heureux au contraire que la nature de son talent se soit trouvée d'accord avec les effets qu'il avait à produire. L'orateur qui parle au nom d'une grande assemblée législative, n'a pas liberté de donner carrière à des impressions personnelles. Son

langage doit être calme, sage, clair et précis comme la loi. Résumer les actes et les sentiments du corps qu'il représente, faire entendre au chef de l'Etat le vœu du pays, quelquefois en désaccord avec sa conduite; louer ce que la nation approuve, conseiller ce qu'elle désire, quand il n'est pas bon de rappeler ce qu'elle condamne, en un mot frapper à la porte du pouvoir sans la briser, selon la belle expression de d'Alembert, tel est l'objet de ces sortes de discours qui demandent de la dignité, de la mesure, de la prudence, quelquefois de l'habileté, rarement de l'émotion. Toutes ces qualités étaient dans le caractère de Fontanes et ce fut là son succès.

C'est ici le lieu d'examiner le reproche qui lui a été adressé d'avoir dans ses discours outré l'éloge de l'empereur à un degré tel que, pour trouver un exemple de pareil lyrisme, il faudrait remonter jusqu'au panégyrique de Trajan. Puisque ce rapprochement a été fait, constatons du moins une différence. Le discours de Pline le Jeune, tel que nous le possédons, est l'œuvre spontanée d'un courtisan qui veut flatter pour un but utile, à ce qu'il prétend, mais qui n'y était tenu par aucune convenance. Rien ne l'obligeait à consacrer un volume entier à la louange d'un homme qu'il avait déjà suffisamment loué dans le sénat. Au contraire les discours de Fontanes étaient réglés par un cérémonial. C'est par là que s'établissaient les rapports du Corps législatif avec le chef de l'Etat. Or qui ne connaît les exigences de ces harangues officielles, faites plus encore pour le public que pour celui à qui elles s'adressent, et qui, destinées à relever le prestige de l'autorité aux yeux de la multitude, commandent à l'orateur de s'inspirer moins encore de ses sentiments personnels que des devoirs de la mission qu'il remplit?

Si Fontanes a paru quelquefois outrer l'éloge à l'égard d'un homme qui, après tout, a fait de grandes choses, c'est qu'en louant, il voulait aussi instruire et conseiller. Or il savait (l'écrivain latin auquel on le compare le lui avait dit) « que s'il est beau d'instruire les princes de leurs devoirs, cette entreprise délicate, qui annonce presque de l'orgueil, est rendue plus facile par la louange qui fait accepter le conseil. »

Mais cette raison elle-même, pas plus que son admiration pour un des plus rares génies dont la France puisse s'honorer, n'entraîna jamais sa conscience dans de honteux compromis. Si nous voulons savoir tout ce qui fut prodigué d'encens nauséabond, à cette époque d'effacement d'une nation devant un seul homme, c'est dans les paroles et dans les actes de ministres complaisants, de Fourcroy entre autres, que nous le trouverons bien plus que dans les discours de Fontanes. Pour lui, il n'oublia pas qu'il appartenait à la nation plus encore qu'au pouvoir. Aussi Chateaubriand lui a rendu justice, en disant « qu'il maintient la dignité de la parole sous un maître qui commandait un silence servile. »

Si ce témoignage d'un ami paraît suspect, un adversaire nous en fournira un semblable. Le savant helvétien Stapfer, dans une lettre où il exprime ses inquiétudes sur l'esprit qu'apportera dans l'Université le nouveau grand maître, à cause de ses relations notoires avec ce qu'il appelle la *clique* de l'ancien *Mercure*, ajoute :

« Néanmoins Fontanes est un beau talent comme écrivain, et le seul fonctionnaire qui sache louer l'empereur avec goût, et même avec une apparence d'indépendance. »

Mais qu'est-il besoin de témoignages? Les discours subsistent : parcourons-les, nous trouverons à chaque pas des preuves à l'appui de cette appréciation.

Quand le premier consul, se sentant assez fort pour faire consacrer dans sa famille le pouvoir qui déjà ne devait plus sortir de ses mains, se fit proposer l'empire, Fontanes dans une adresse présentée à cette occasion par le Corps législatif, s'exprime ainsi sur le gouvernement monarchique :

« Cette haute magistrature n'est instituée que pour l'avantage commun. Si elle est faible, elle tombe ; si elle est violente, elle se brise, et dans l'un et l'autre cas elle mérite sa chute ; car elle opprime le peuple, on ne sait plus le protéger. En un mot, cette autorité qui doit être essentiellement tutélaire, cesse d'être légitime, dès qu'elle n'est plus nationale. »

Et un peu plus loin, dans le même discours :

« On ne verra pas le silence de la servitude succéder au tumulte de la démocratie. Non, citoyen premier consul, vous ne voulez commander qu'à un peuple libre ; il le sait, et c'est pour cela qu'il vous obéira toujours. »

Vers cette même époque, le Corps législatif, sur la proposition du député Marcorelle, avait décidé d'élever une statue à l'empereur, en reconnaissance de la promulgation du Code civil. En inaugurant cette statue, au nom du corps qu'il représente, Fontanes dit :

« La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même temps reçoit les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine que ce monument est érigé. Le Corps législatif le consacre au restaurateur des lois..... »

Tout son discours porte sur l'excellence des lois « qui font plus, dit-il, pour le bonheur des peuples que les trophées guerriers et les arcs de triomphe qui rappellent les malheurs des peuples vaincus. »

Quand, le 5 mars 1806, de nouveaux impôts sont de-

mandés pour de nouvelles conquêtes, il dit dans sa réponse aux orateurs du gouvernement :

« Quelles que soient au dehors la renommée de nos armes et l'influence de notre politique, le Corps législatif craindrait presque de s'en féliciter, si la prospérité intérieure n'en était pas la suite nécessaire. Notre premier vœu est pour le peuple : nous devons lui souhaiter le bonheur, avant la gloire. »

Enfin (car il faut se borner) le 24 août 1807, le ministre Crétet, dans un exposé de la situation de l'empire, ayant vanté les avantages des dernières guerres, Fontanes dans sa réponse fit entendre ces sages paroles :

« Pour que la guerre ait de tels avantages, il ne faut pas qu'elle soit trop prolongée, ou des maux irréparables en sont la suite : les champs et les ateliers se dépeuplent, les écoles, où se forment l'esprit et les mœurs, sont abandonnées, la barbarie s'approche, et les générations, ravagées dans leur fleur, font périr avec elles les espérances du genre humain. »

Ce sont là de nobles pensées et un beau langage; mais quand on considère que toutes ces choses se disaient au milieu même des splendeurs et des gloires de l'empire, au milieu de l'enthousiasme qu'excitait le succès des grandes batailles, on se demande si un flatteur, un courtisan n'aurait pas su, dans de telles circonstances, trouver un autre thème à développer.

Fontanes ne s'en tint pas seulement aux conseils. Il osa quelquefois résister au nom de sa conscience, quand le pouvoir, dans les inquiétudes ou les irritations que lui causait la résistance, se laissa entraîner à des mesures arbitraires, ou mêmes odieuses. C'est ainsi qu'il fit lever l'interdit qui arrêtait la publication du poème de *la Pitié* de Delille ; c'est ainsi qu'il publia son ode à Chateau-

briand, au moment où celui-ci était persécuté : son dévouement pour ses amis croissait avec leurs périls ; c'est ainsi encore que lors du procès Cadoudal, deux commissaires du gouvernement étant venus proposer un décret comminatoire portant la peine de mort contre tout individu qui recevrait chez lui les chefs de la conspiration, il s'opposa à la création des tribunaux extraordinaires, disant « que les lois seules ont le droit de condamner, et que le corps qui les sanctionne doit attendre leur jugement. »

Il fut toujours ennemi des mesures violentes. En cela il servait mieux que par de lâches complaisances la cause de l'empire naissant. Il pensait qu'un gouvernement qui s'établit par le sang ne saurait prendre racine dans le cœur d'une nation généreuse. Quand il apprit de la bouche même de Bonaparte l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, il témoigna hautement son indignation et s'éleva de toutes les forces de son âme contre cette violation du droit des gens, puisque le jeune prince avait été enlevé sur une terre étrangère et n'était pas en état d'hostilité.

« Il s'agit bien de cela, lui dit le premier consul ; après-demain Fourcroy va clore la session législative. Dans son discours il parlera comme il convient du complot réprimé ; dans le vôtre vous en parlerez de même, il le faut. »

Fontanes protesta qu'il n'en ferait rien, et malgré les emportements de Bonaparte, il tint parole. Au discours fanatique de Fourcroy il répondit en parlant du Code civil et de l'influence des bonnes lois :

« C'est par-là, dit-il, en insistant fortement sur les mots, que se recommande encore la mémoire de Justinien, quoiqu'il ait mérité de graves reproches. »

Ce fut ainsi qu'il rappela le fait qu'il avait ordre d'approuver. Deux jours après le *Moniteur*, en reproduisant un autre discours de Fontanes, avait dénaturé une phrase qui s'appliquait aux lois; par une habile substitution de mots, cette phrase pouvait être une allusion justificative à la mesure prise trois jours auparavant contre le duc d'Enghien. Fontanes courut aussitôt au bureau du *Moniteur*, exigea et obtint une rectification.

Par cette attitude ferme et digne il gagnait de jour en jour dans l'estime de ses collègues, qui chaque année le portaient presque à l'unanimité en tête des candidats à la présidence; mais il n'en était pas de même du côté de l'empereur. Celui qui avait fait triompher sa volonté dans les conseils de l'Europe, supportait avec peine les leçons et les résistances, si adoucies qu'elles fussent, d'un homme qui lui devait sa fortune. Sa conscience ne pouvait refuser l'estime à un langage toujours conforme aux lois de la justice; mais ses instincts despotiques s'irritaient d'avoir à se heurter contre cette puissance irrésistible de la vérité et de la raison. Une circonstance détermina la fin de la lutte.

En 1808, Napoléon avait envoyé d'Espagne douze drapeaux conquis en Estramadure et qu'il destinait au Corps législatif. Ils furent remis par l'impératrice qui dit, à cette occasion, qu'elle était heureuse que l'empereur eût tout d'abord voulu associer à ses triomphes *le corps qui représentait la nation*. On vit bientôt arriver d'Espagne pour le *Moniteur* une note fort longue, mais qui est trop curieuse pour que nous n'en citions pas textuellement au moins quelques passages.

« Plusieurs journaux ont imprimé que S. M. l'impératrice, dans sa réponse à la députation du Corps législatif, avait dit qu'elle était heureuse que le premier sen-

timent de l'empereur eût été pour le Corps législatif qui représente la nation. S. M. l'impératrice n'a pas dit cela; elle connaît trop bien nos constitutions; elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'empereur.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur est le sénat, après le sénat est le conseil d'Etat, après le conseil d'Etat, le Corps législatif..... Ce serait une prétention chimérique et même criminelle que de vouloir représenter la nation avant l'empereur.....

« Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition. Le conseil législatif est donc la réunion des mandataires des colléges électoraux..... »

Toute la note est dans cet esprit. Fontanes fut sensible à l'injure faite au corps qu'il présidait. Mais le coup partait de haut; il y fallait répondre avec prudence. Quinze jours après, dans le discours de clôture, il fit allusion aux drapeaux envoyés des bords de l'Ebre. Après les félicitations voulues à l'adresse du vainqueur, il ajouta :

« Les paroles dont l'empereur accompagne l'envoi de ces trophées méritent une attention particulière. Il fait participer à cet honneur les colléges électoraux. Il ne veut pas nous séparer d'eux, et nous l'en remercions. Plus le Corps législatif se confondra dans le peuple, plus il aura de véritable lustre. Il n'a pas besoin de distinction, mais d'estime et de confiance. »

Si modéré que nous paraisse ce langage, avec nos habitudes politiques d'aujourd'hui, il ne fut pas jugé tel alors. De ce moment l'empereur résolut de remplacer Fontanes dans le Corps législatif, et l'année suivante il en trouva le moyen, en lui confiant la réorganisation de

l'Université et en lui donnant une place au sénat. Dès lors, le rôle politique de Fontanes était terminé : les nouvelles dignités qui lui étaient conférées n'étaient qu'une honorable disgrâce. Il put le reconnaître, quand, à la même époque, ses amis ayant entrepris l'impression de tous ses discours, le ministre de la police s'y refusa en ajoutant *que c'était déjà trop de les avoir entendus une fois*.

De grandes difficultés attendaient M. de Fontanes au début de ses travaux pour la réorganisation universitaire. Il eut à lutter contre le ministère de l'intérieur auquel ressortissait l'instruction publique, et contre le conseil d'État qui n'en voulait pas abandonner la direction, et contre l'empereur dont les idées absolues s'imposaient dans toutes les branches de l'administration. Trois fois il offrit sa démission, alléguant qu'au milieu de toutes ces compétitions il cherchait vainement la place et le rôle du grand-maître. L'empereur persista à la refuser. S'il était mécontent des libertés que s'était permises le président du Corps législatif, il n'en appréciait pas moins le mérite de Fontanes et ses grandes capacités. D'ailleurs, et ce fut là sans doute la raison dominante, son sens pratique lui avait dit que cet homme modéré était, par ses antécédents politiques et ses sentiments religieux, le plus capable de rapprocher, sur le terrain neutre de l'éducation, l'empire qu'il avait servi ouvertement et le parti royaliste qu'il avait toujours ménagé ; or, comme il n'entrait pas dans ses habitudes de rompre avec ceux dont il pouvait avoir besoin, il fit quelques concessions au grand-maître, et le maintint dans ses fonctions. Les pères de famille applaudirent à cette décision.

Le système adopté par Fontanes dans le choix des

hauts fonctionnaires de l'Université a été diversement jugé. Quelque opinion qu'on ait à cet égard, il est impossible de ne pas rendre justice à deux sentiments qui l'ont dirigé en cette circonstance. D'abord il pensa qu'il fallait gagner la confiance des familles, en mettant à la tête de l'éducation des hommes d'une grande réputation de sagesse et de vertu. Ensuite, il tint à honneur de placer le corps enseignant sous le patronage de tout ce qui avait un nom illustre dans les sciences et dans les lettres, quelque cause qu'ils eussent embrassée. Il ne tint compte que du mérite. Etranger lui-même à toute rancune politique ou littéraire, non-seulement il ouvrit les portes du conseil à des adversaires, mais il poussa l'oubli du passé jusqu'à proposer à la nomination de l'empereur des hommes que son despotisme rigoureux avait frappés. Sans doute, et c'est en cela qu'on a pu lui reprocher de n'être pas pratique, il résultait de ces choix si divers un ensemble peu fait pour s'accorder, mais l'administration paternelle de Fontanes, planant au-dessus de tous les dissentiments, vint à bout de bien des difficultés, et, somme toute, il rendit de grands services à l'enseignement public. C'est grâce à lui et à ses résistances que le régime militaire n'a pas complétement envahi les écoles, et transformé les lycées en casernes; il obtint la liberté réclamée pour les institutions privées, et s'il ne put supprimer l'impôt universitaire, il en adoucit la rigueur par de nombreuses dispenses. Il aimait la jeunesse, il aimait l'espérance (comme il l'appelait), il la recherchait, l'encourageait, et c'est sous ses auspices bienveillants que se sont formés et produits les professeurs qui à cette époque ont le plus honoré l'Université par leurs talents.

C'est au milieu de ces importantes et pénibles fonc-

tions, auxquelles il s'était voué tout entier, qu'il vit s'accomplir en 1814 la révolution qui changeait une fois encore les destinées de la France.

Fontanes, nous l'avons vu, était porté par goût pour les princes exilés. Dans son esprit il ne séparait pas les grandeurs littéraires de la France de la famille qui les lui avait données. Ce n'est pas qu'il aimât l'absolutisme de Louis XIV. Son héros, comme roi, c'était plutôt Henri IV dont l'éloge revient à chaque instant dans ses vers. Il aimait la tolérance, et on l'a vu, dans un poème couronné par l'Académie française, célébrer l'édit de Louis XVI en faveur des protestants, sur qui pesaient encore les effets de la révocation de l'édit de Nantes. Son rêve eût été de réaliser avec ce malheureux prince les réformes promises par le serment prêté à la Constitution. Son attachement à ces principes, qu'il montra aux époques les plus agitées de la révolution dans les journaux auxquels il collabora, dut être refoulé sans doute dans le temps de sa haute fortune politique ; mais son âme sincère était incapable de dissimuler. Même à cette époque, et jusque dans ses discours officiels, des allusions le ramènent souvent au respect des grandeurs déchues. Napoléon ne s'y trompait pas ; aussi écrivait-il un jour au duc de Bassano :

« Fontanes veut de la royauté, mais pas de la nôtre ; il aime Louis XIV, et ne fait que consentir à nous. »

Il n'est donc pas surprenant qu'il ait adopté la Restauration ; mais il le fit sans éclat, par inclination et non par calcul. Il n'eut pas le mauvais goût de chercher à flatter le nouveau maître en outrageant l'ancien, et il est faux qu'il ait, comme quelques-uns l'en ont accusé, rédigé lui-même l'acte de déchéance. Il avait salué avec un amour discret la royauté de son culte, mais il con-

serva son admiration pour le génie *qui avait*, disait-il, *plus fondé qu'on n'avait détruit*. Lorsque, le 5 mars 1815, en apprenant le débarquement à Cannes, quelqu'un s'écriait devant lui : mais c'est effroyable ! c'est abominable ! Fontanes ajoutait : et qui plus est, c'est admirable ! Mais en même temps il s'échappait de Paris, pour se soustraire aux sollicitations qui déjà le pressaient de revenir à la cause de l'empire. Et pourtant il n'avait pas à se louer de la Restauration, dont un des premiers actes avait été de lui retirer ses fonctions de grand-maître.

Enfin quand le gouvernement de Louis XVIII se fut affermi, Fontanes, appelé à la pairie, conserva toujours la même mesure dans sa conduite et dans son langage. Fidèle à sa politique de modération, il fut, dans le procès du maréchal Ney, du petit nombre de ceux qui votèrent contre la peine de mort. Libéral, tant que la réaction se montra trop ardente, il se rattacha plus étroitement aux principes monarchiques quand il vit le système contraire dominer la cour, et il se tint à égale distance de La Fayette et du pavillon Marsan. Du reste, sous la Restauration, son rôle politique fut de peu d'importance, et il était loin de le regretter. Sa nature le portait au culte désintéressé des lettres, plus qu'aux luttes parlementaires. Quelques discours académiques qui se rapportent à cette date, notamment celui qu'il prononça à l'installation des quatre sections de l'Institut, attestent qu'il n'avait rien perdu, dans ses dernières années, de son beau talent d'écrivain. Il sut même, lui à qui on reprochait de la froideur, trouver des accents émus qui firent une vive impression sur l'Académie, quand recevant M. de Sèze dans cet illustre corps, il rappela en ces termes la condamnation de Louis XVI devant celui qui avait tant fait pour la conjurer :

« Enfin l'arrêt fatal est porté contre Louis. Ses vertueux défenseurs se voilent le visage et se réfugient dans le désert. Tout a pâli d'effroi, jusqu'à ses juges. Une consternation universelle s'est répandue dans la capitale jusqu'aux provinces les plus reculées, et ce jour-là, dans la France entière, il n'y eut de calme et de serein que le front de l'auguste victime. »

Nous terminerons ici cette étude déjà trop longue. La tâche à laquelle nous nous sommes limité, ne nous oblige nullement à pénétrer dans tous les détails de cette grande existence due à un grand talent. Ce n'est pas une œuvre en règle que nous avons entreprise, et c'est déjà une prétention de le faire remarquer à ceux qui nous ont entendu. Notre but plus modeste, parce que nous l'avons réglé sur nos forces, a été de rechercher dans les écrits de M. de Fontanes les derniers vestiges d'une école littéraire dont la France aura longtemps le droit d'être fière. Nous l'avons fait pour notre propre instruction, en prenant pour guides les juges les plus compétents. Des études auxquelles nous nous sommes livré, il résulte pour nous que si la poésie de M. de Fontanes manque souvent de chaleur, d'abondance et de mouvement, elle possède des qualités de correction, d'harmonie et d'élégance qui peuvent toujours être proposées comme modèles ; que par ces mêmes qualités appliquées à la prose, M. de Fontanes a été très utile à l'idiome national que les luttes de la révolution, par l'exagération des idées et des mots, entraînaient à la décadence ; que l'école moderne, loin de le dédaigner, devrait lui savoir gré d'avoir montré dans M. de Chateaubriand ce que peuvent gagner au respect de la langue et du goût le coloris brillant, les vives images, et tous les rajeunissements dont elle a enrichi notre littérature.

Enfin ne séparant pas l'intérêt de la morale de celui des lettres, nous avons cherché dans le caractère de M. de Fontanes la justification des succès qu'il a obtenus et des sympathies qu'il a excitées, et nous avons été heureux de reconnaître que, comme homme public, il a su conserver à la parole sa dignité alors qu'elle ne pouvait plus prétendre à la liberté, et qu'on ne doit pas lui reprocher la haute fortune où il est parvenu, puisqu'elle a été pour lui la récompense du mérite et l'occasion de faire le bien.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE DE GADANCOURT

Par M. MERCIER, membre titulaire.

Gadancourt (dont le nom s'est écrit *Wadancourt*, *Vadancourt*, *Gadencourt* et enfin *Gadancourt*) était, avant la Révolution, une paroisse de l'élection de Mantes, généralité de Paris ; du diocèse de Rouen, archidiaconné du Vexin français, doyenné de Meulan. Elle ne comptait que trente-six feux en 1720, et environ 110 habitants. Le prieur de Saint-Lô, de Rouen, présentait à la cure, dont le revenu était de 700 livres.

Aujourd'hui, c'est une commune du canton de Marines, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, diocèse de Versailles, située sur la crête d'une colline dont le plateau est très restreint ; à 2 kilomètres de la grande route, n° 14, de Paris à Rouen, à 11 kilomètres au sud-est de Marines, 21 à l'ouest de Pontoise, 45 au nord-ouest de Versailles et 55 de Paris. Population, 91 habitants. On y écrit par Magny-en-Vexin.

Son territoire, d'une forme très irrégulière, bien plus long que large, a une superficie de 468 hectares 88 ares

95 centiares, dont 378 hectares 05 ares 70 centiares en terres labourables; 53 hectares 86 ares 70 centiares en bois, et le reste, 36 hectares 96 ares 54 centiares en prés, jardins, marais, chemins, sol des propriétés bâties, etc. Il est borné au nord par ceux de Guiry et de Commeny; à l'est et au sud par celui d'Avernes et à l'ouest par celui de Wy-Joli-Village, arrondissement de Mantes; la grande route n° 14 de Paris à Rouen le traverse dans la partie septentrionale sur une longueur de 750 mètres. Sa plus grande longueur, du nord au sud, est de 5,500 mètres; sa plus grande largeur, entre le territoire de Wy-Joli-Village et celui d'Avernes, n'est que d'environ 1,500 mètres; il se termine en pointe dans la partie sud au bois des Plantes, commune de Wy-Joli-Village, et à son extrémité nord touche par deux haches à l'ancienne chaussée romaine dite de Jules César, citée dans l'itinéraire d'Antonin, qui menait de Paris à Rouen.

Le territoire de Gadancourt est composé pour la plus grande partie de terres labourables produisant céréales de toute nature, qui sont le principal fond de la richesse du sol; on y remarque quelques massifs de bois de peu d'importance, dont les principaux sont: les bois de l'Aulnaye, des Sablons, du Champ-aux-Prêtres, des Allées-d'Avernes, de la Fontaine-aux-Corbeaux et des Quarante-Arpents. Le seul cours d'eau qui l'arrose passe au nord du village en traversant le territoire dans la direction du nord-ouest au sud-est, c'est le ruisseau de Guiry qui, désigné sous le nom d'*Aubette*, prend sa source à la fontaine Saint-Romain, près Wy-Joli-Village.

Le village, composé de l'église, du château et d'environ quarante maisons de cultivateurs, occupe la crête d'une colline peu étendue, et dont l'altitude est de 142 mètres entre les massifs de bois désignés sous

les noms de Champ-aux-Prêtres et des Allées-d'Avernes. On jouit sur le versant de ces dernières, vers le levant, de points de vue vraiment délicieux d'où l'œil embrasse les belles plaines du Vexin; dans le lointain, on distingue l'église de Cormeilles, puis celle de Grisy, et dans la direction de Paris celle de Courdimanche; en face, et presque à ses pieds, on a le village d'Avernes que prolongent ceux de Frémainville, de Théméricourt, de Vigny, etc. Tel est le coup d'œil gracieux que présente le versant oriental de la colline sur laquelle est assis le village.

Église. — L'église, placée sous le vocable de saint Martin, est très petite et possède un clocher remarquable, récemment restauré d'après son style primitif. Ce clocher, construit en pierres du pays, paraît remonter à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], autant que l'on peut en conjecturer, à défaut de données positives, par ses ouvertures à plein-cintre avec dents de scie et ses quatre clochetons pyramidaux. Sa situation géographique est à 0° 28′ 40″ à l'ouest du méridien de Paris et à 49° 05′ 56″ de latitude nord. Au moyen âge il servait de point de repère avec celui d'Omerville pour déterminer les limites nord de l'ancienne forêt d'Arthies, dans les restes de laquelle on voit des allées qui sont encore dans l'axe de l'un ou l'autre de ces deux clochers. La nef de l'église de Gadancourt est simple, sans ornementation; sa construction n'accuse aucun caractère architectonique. Le chœur, qui paraît être de la même époque que le clocher, renfermait quatre pierres tombales; deux entre autres, portant les dates de 1543 et 1568, et gravées au trait, recouvraient les sépultures des d'Hazeville alliés aux Mornay. Dans un intérêt de conservation et afin de prévenir une perte regrettable,

ces pierres ont été relevées par les soins de M. le baron de Boury, maire actuel de Gadancourt, et encastrées dans les murailles de l'église ; sur la première, très bien conservée, on lit cette inscription :

CY DESSOUBS GIT NOBLE HÔME HECTOR DE HAZEVILLE,
EN SON VIVANT, ESCUYER, SEIGNEUR DE GADANCOURT,
LEQUEL TRESPASSA LE VINGT MARS 1543.
PRIEZ DIEU POUR LUY ET POUR TOUS LES TRESPASSÉS.
PATER NOSTER.
POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Sur la seconde, un peu endommagée, on peut encore lire l'épitaphe suivante :

CY DESSOUBS GIT NOBLE HÔME JEHAN DE HAZEVILLE,
EN SON VIVANT ESCUYER, SEIGNEUR DE GADANCOURT,
ET NOBLE DAME LOUYSE D'ARTIGNY (1),
LEQUEL TRESPASSA LE HUITIESME JOUR D'AVRIL 1548.
PRIEZ DIEU POUR LUY ET POUR TOUS LES TRESPASSÉS.

La commune, vu son peu d'importance, a été réunie à celle d'Avernes pour le culte et l'instruction primaire ; et son église n'est plus qu'une annexe ou chapelle vicariale.

Château. — Le château actuel paraît avoir été bâti sur les fondations d'un ancien château fortifié dont il ne reste aucun vestige. Ce château, actuellement la propriété de Mme la baronne de Boury, née Roger de Gadancourt, date du temps de Henri III ; le principal corps de logis a été rebâti dans le style primitif vers 1768.

Seigneurie. — La seigneurie de Gadancourt a longtemps appartenu à une très ancienne famille de ce nom, et relevait en partie de Guiry, en partie de la Roche-Guyon ; les droits de haute, moyenne et basse justice y étaient attachés. Elle dépendait du bailliage de Meulan,

(1) Louise d'Artigny était femme de Jehan de Hazeville.

et, dans un acte passé en cette ville sous Philippe-Auguste, il est question d'un Adam de *Wadancourt*.

En 1397 elle appartenait aux seigneurs de Gaillonet, et Guillaume de Gaillonet rendait foi et hommage pour son fief de Gadancourt à Guy de la Roche-Guyon.

En 1429, sous la domination anglaise, la terre de Gadancourt fut sous la dépendance de Richard de Masbury, ainsi que tout le pays environnant.

En 1461, elle passa entre les mains de Guillaume de Hazeville, dit *Lefèvre*, qui fit construire, sur l'emplacement d'un château plus ancien, un corps de logis flanqué de six tourelles. Il mourut en 1501, laissant la seigneurie à son fils aîné, Jehan de Hazeville, qui la transmit à ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, jusqu'à Samuel de Hazeville, qui mourut sans postérité.

A la mort de ce dernier, elle passa entre les mains de son frère cadet, David de Hazeville, qui fit bâtir les deux pavillons du château. David de Hazeville épousa Marie de Valois, fille du duc d'Angoulême et arrière-petite-fille de Charles IX ; elle mourut le 15 février 1708, âgée de 94 ans, veuve en secondes noces de M. de Bescheron.

Marguerite de Hazeville, sa fille, en épousant M. de Mornay d'Ambleville, porta la terre de Gadancourt dans la famille des de Mornay. De ce mariage naquirent deux filles qui se partagèrent la seigneurie de Gadancourt : l'aînée, Marie-Léonore de Mornay, eut la plus forte part ; la neuvième partie seulement échut à sa sœur cadette, Marie-Charlotte de Mornay, qui, en compensation, reçut d'autres héritages détachés.

Marie-Léonore de Mornay eut à soutenir de nombreux procès contre les sieurs Carré et Cuquemelle, chanoines de Rouen, représentant le chapitre de cette ville qui

possédait alors la seigneurie voisine de Wy-Joli-Village.

En 1727, Marie-Léonore de Mornay vendit sa terre de Gadancourt à M. Jumelin, avocat ; à la mort de Marie-Charlotte, sa part fut vendue à M. Simon de Franval.

M. Jumelin mourut avant d'avoir fini de payer son acquisition; sa veuve revendit la terre et la seigneurie de Gadancourt à messire François-Jean Roger, escuyer, conseiller du roi. En 1747 il y réunit, aussi par acquisition, la portion appartenant à M. de Franval, et prit alors le nom de Roger avec les titres d'écuyer, conseiller du roi et seigneur de Gadancourt. Il fit reconstruire de son château le principal corps de logis qui tombait en ruines, et répara les deux pavillons édifiés par David de Hazeville, tout en leur conservant le style primitif rappelant l'époque de Henri III.

François-Jean Roger de Gadancourt eut trois fils : le premier devint seigneur de Villers-en-Arthies et prit le nom de Roger de Villers; le second eut Gadancourt avec la terre de Gouzangrez, et prit le nom de Roger de Gouzangrez ; le troisième enfin eut en partage la seigneurie d'Arquinvilliers, dont il prit aussi le nom.

Roger de Gouzangrez mourut en 1826, laissant la terre de Gadancourt à son fils unique, Pierre-Victor, qui reprit le nom de Gadancourt et mourut en 1848; sa fille unique, Françoise-Mathilde, épousa le baron de Boury, son oncle maternel, aujourd'hui propriétaire, du chef de sa femme, du château de Gadancourt.

MOUVEMENT
DE LA
PENSÉE PHILOSOPHIQUE
A ROME

DEPUIS CICÉRON JUSQU'A TACITE

PAR M. DURAND DE LAUR, membre titulaire

Je me propose de rechercher quel fut le mouvement de la pensée philosophique à Rome depuis Cicéron jusqu'à Tacite; quelles idées les esprits éclairés de cette époque avaient sur Dieu, sur la Providence, sur l'âme humaine; quelle influence les écoles philosophiques d'une part, le despotisme impérial de l'autre, purent exercer sur ces idées, afin de marquer le point précis où la croyance religieuse était arrivée au commencement du second siècle. Cicéron, Sénèque, Pline l'Ancien, Tacite, auxquels se rattacheront les contemporains, seront le principal objet de cette étude.

I

Ce que je considère dans Cicéron, ce n'est pas tant son opinion personnelle, que les doctrines des sectes phi-

losophiques dont il est l'interprète élégant et lumineux. Il avait eu pour maîtres en philosophie les stoïciens Diodote et Posidonius, les académiciens Philon et Antiochus. Ce dernier, vers la fin de sa vie, s'efforça de rapprocher la nouvelle académie de la doctrine stoïcienne. A cette époque deux écoles semblaient se partager les esprits, l'épicuréisme et le stoïcisme. On peut voir dans la *quatrième Tusculane* quels progrès la philosophie d'Epicure avait faits parmi les Romains. La nouvelle académie, si brillante sous Arcésilas et sous Carnéade, était tombée en décadence. Cicéron lui rendit un nouvel éclat. Le péripatétisme n'eut jamais à Rome un grand succès, il n'avait pas tardé à se confondre avec le matérialisme qui reçut de lui une sorte de rigueur systématique, principalement sous l'influence de Straton de Lampsaque. Cicéron, dans son traité *de la Nature des dieux*, ne donne aucun interprète à la doctrine du Lycée. L'épicuréisme est représenté par Velleius, la nouvelle académie par Cotta, le stoïcisme par Balbus.

Velleius expose le premier son système. Il est affirmatif, dogmatique, plein d'assurance; on dirait qu'il vient du conseil des dieux et des intermondes d'Epicure. Il commence par l'examen des diverses opinions sur la question de Dieu et de la Providence. A ceux qui admettent un esprit pur, immatériel, comme Anaxagore, Platon, Aristote, il objecte que l'incorporel est incompréhensible et incompatible avec la raison, le sentiment, le mouvement. A ceux qui attribuent la divinité au monde au ciel et aux astres, comme les stoïciens, il demande comment la raison et le sentiment peuvent se trouver en des corps qui ne sont pas même animés. A tous il reproche des variations, des contradictions multipliées. Quand il rencontre le spiritualisme élevé de Platon, il le

défigure pour le réfuter plus aisément. Il n'altère pas beaucoup moins la doctrine d'Aristote et celle de Zénon. Ces philosophes, pour ne pas choquer les idées populaires, ou par l'effet de ce sentiment naturel qui attache les plus fermes esprits aux opinions traditionnelles, tout en admettant un Dieu suprême, ordonnateur de la matière, principe de tout le reste, reconnaissaient, sous le nom de dieux ou de génies, des êtres supérieurs à l'homme. Ils divinisaient le monde en lui attribuant une âme; ils divinisaient le ciel, l'éther, les astres. Ces hypothèses, qui au fond ne détruisaient pas l'unité de Dieu, laissaient debout une sorte de polythéisme que Zénon surtout s'efforçait de concilier avec le polythéisme du peuple et des poëtes : de là des contradictions apparentes, des suppositions bizarres, dont l'épicuréisme triomphait à plaisir.

Quand il avait ainsi décrédité les grands systèmes en les représentant comme erronés, contradictoires, ridicules, il faisait paraître Epicure comme un dieu terrestre qui affranchissait l'homme de l'erreur et de la superstition. Avec les atomes, le vide et le mouvement, ce philosophe prétendait expliquer la formation de tous les êtres, les changements et les vicissitudes du monde. Il se passait de Dieu avec une aisance merveilleuse. Un être supérieur n'était pas même nécessaire pour donner à la matière cette *chiquenaude* légère dont parle Pascal. Tout se réduisait à une agrégation et à une séparation d'atomes. Cependant Epicure trouvait dans la conscience humaine l'idée de Dieu, d'une nature éternelle et bienheureuse. Au dehors il y avait le peuple et la cité qui punissaient du dernier supplice les athées et les impies. Il reconnaît donc des dieux; mais ces dieux ne sont pas des êtres incorporels, des intelligences pures. D'après lui,

de tels êtres sont inconcevables même pour la pensée. De plus ils ne sauraient être heureux ; car n'ayant ni sens ni raison, ils ne pourraient goûter le plaisir. Ce ne sont pas cependant des corps ; en effet, si les dieux avaient des corps, ils seraient sujets à bien des misères. Leur félicité, leur éternité, seraient singulièrement compromises. Que fait donc Epicure ? Il leur accorde une apparence de corps, une apparence de sang. Il leur donne la forme humaine qui, à ses yeux, est la plus belle de toutes, qui seule est compatible avec la raison et le sentiment. Il fait consister leur bonheur dans la jouissance constante de la raison et du sentiment, dans la sécurité éternelle d'une existence oisive. La vie divine pour eux, ce n'est pas, comme pour le dieu d'Aristote, l'intelligence toujours en acte, *la pensée de la pensée ;* c'est l'éternel repos. Les dieux d'Epicure ne s'occuperont pas du monde ; ce soin troublerait leur quiétude. Ils ne l'ont pas fait ; ils ne le conservent pas.

Mais combien y a-t-il de dieux ? Il y en a un nombre infini ; et la raison, c'est qu'il y a un nombre infini d'atomes. Ces atomes envoient à notre esprit un nombre infini d'images divines qui représentent une multitude d'essences éternelles et bienheureuses. Ce n'est pas tout ; dans l'universalité des choses, il doit y avoir une *isonomie*, c'est-à-dire un équilibre parfait, un partage égal des diverses natures ; et comme les principes qui détruisent sont innombrables, les principes qui conservent doivent l'être pareillement. Que conservent-ils ? Dans le système d'Epicure, ils ne conservent rien. Mais ce philosophe léger et superficiel ne creuse pas plus avant. Ce qu'il lui faut, c'est un système qui laisse subsister les dieux en apparence, et qui les détruise en réalité ; car dans cette agrégation fortuite d'atomes, qui a formé le

monde, il n'y a point de place pour les dieux ni pour la Providence.

La sagesse qu'il prêche n'est pas la morale austère du devoir, qui a besoin de consoler la vertu souffrante par les espérances de la pensée religieuse; c'est la morale du plaisir. Que le plaisir soit calculé, modéré, épuré même, c'est toujours le plaisir qui est le but. A vrai dire, les dieux d'Epicure n'ont pas d'existence réelle. Ils ne sont pas esprits, ils ne sont pas corps. Que sont-ils donc? Il n'y a pas de nature intermédiaire entre le corps et l'esprit. Ces dieux n'ont donc qu'une existence idéale. Ce ne sont que des idées, ou des images de béatitude éternelle; ce ne sont que des conceptions de notre esprit. Qu'Epicure ait voulu éviter les conséquences pénales de l'athéisme ouvertement professé, ou qu'entraîné par sa doctrine bizarre sur la connaissance et la certitude, par la fausse théorie des *idées images*, il ait cru réellement à l'existence de ses dieux, parce que leurs images sont présentes à notre esprit, il n'en est pas moins évident que la conséquence logique de son système était non-seulement la négation de la Providence, mais l'athéisme le plus absolu.

Cotta, sectateur de la nouvelle académie, attaque la doctrine épicurienne de Velleius avec une dialectique subtile et pénétrante. Son affaire n'est pas de prouver, mais de réfuter. Les raisons qui établissent une vérité se présentent moins facilement à son esprit que celles qui démontrent une erreur. Interrogé sur la nature des dieux, il serait embarrassé de répondre ; mais si on lui demande son opinion sur le système exposé par Velleius, rien ne lui paraît moins acceptable. L'école de Platon, attaquée par les autres sectes, s'était réfugiée dans une sorte de scepticisme mitigé. S'abstenant de toute affir-

mation franchement dogmatique, elle se cantonnait dans la vraisemblance et la probabilité. Cotta réduira donc en poussière le système d'Epicure, il ne laissera rien debout de ce fragile édifice. A la fin de sa réfutation, il fera entrevoir des perspectives sublimes; mais ne lui demandez rien de plus. L'existence même des dieux, qu'il ne saurait rejeter, ne lui paraît pas incontestable. En tout cas, les preuves qu'en donne Epicure ne sont pas concluantes. Ce philosophe en apporte deux qui se rattachent l'une à l'autre : 1° le consentement universel des peuples, qui peut être contesté, car il y a des individus et même des nations qui professent l'athéisme; 2° l'idée qui se présente naturellement à notre esprit et qui est, pour ainsi dire, innée en nous. Mais n'avons-nous pas aussi l'idée d'un hippo-centaure, d'un Jupiter à longue barbe, d'une Minerve portant un casque, de ce qui n'exista nulle part, de ce qui ne saurait exister? L'hypothèse des *idées images* s'échappant des objets, hypothèse empruntée à Démocrite, est une supposition insoutenable. Elle ruine toute certitude; car elle entraîne comme conséquence l'existence réelle de tous les objets dont nous avons l'idée. Elle est en même temps d'une absurdité palpable; car elle fait entrer des images matérielles non-seulement dans l'œil, mais même dans l'esprit.

A ces objections un vrai disciple de Platon aurait pu répondre solidement. Il aurait pu établir le caractère particulier que l'idée de Dieu revêt dans notre esprit, comme fit plus tard saint Augustin, comme l'ont fait après lui saint Anselme et Descartes, qui ont démontré l'existence de Dieu par l'idée même que nous en avons. Mais Epicure n'avait rien à répliquer. L'épicuréisme, si tranchant, si dogmatique, aboutissait à la négation de toute certitude, comme à la négation de toute divinité.

Toute sa doctrine, même la théorie de la connaissance, reposait sur l'hypothèse des atomes. Or les atomes et le vide sont en contradiction avec les principes des physiciens qui affirment que tout est plein. Attribuer la formation du monde à leur concours fortuit, c'est choquer le sens commun qui voit dans l'ordre universel l'œuvre d'une intelligence. L'inclinaison, ajoutée par Epicure au mouvement perpendiculaire de Leucippe, est impossible et contradictoire. Il n'y a plus de vérité immuable avec ces mondes éphémères et innombrables qui se forment sans cesse, avec ces atomes aveugles qui exécutent de si beaux ouvrages, sans qu'une cause intelligente dirige leur travail.

Ajoutez que dans un système exclusivement matérialiste, tel que celui d'Épicure, les dieux peuvent seulement être conçus comme des agrégations d'atomes. Mais toute agrégation suppose un commencement; donc ils ne peuvent être immortels; car d'après un principe reconnu par tous les philosophes de l'antiquité et par Epicure lui-même, tout ce qui a commencé doit finir.

Mais à quelles objections, à quelles railleries ne s'est-il pas exposé en donnant aux dieux une forme humaine? Cicéron, par l'organe de Cotta, dirige contre cette opinion ridicule les traits inépuisables de son esprit. « Pourquoi, dit-il, supposer sans preuve que la raison ne peut exister que sous la forme humaine? Par quel heureux hasard a eu lieu ce merveilleux concours d'atomes, d'où sont sortis tout à coup des hommes d'une nature divine? Tous les philosophes ont-ils extravagué, en refusant des mains et des pieds aux dieux qui, selon vous, en ont pour ne pas s'en servir? Pourquoi dire qu'ils ont la forme humaine lorsqu'il serait plus naturel de prétendre que nous avons la forme divine, les dieux existant avant

nous? Affirmer qu'ils ont seulement l'apparence du corps, l'apparence du sang; qu'ils ne sont pas sensibles, mais intelligibles ; que leur forme n'a ni relief ni saillie ; qu'elle est plate et diaphane; c'est les réduire à l'état d'ombres et de fantômes, à des apparences sans réalité. Vous déclarez que la forme humaine est la plus belle de toutes; mais la beauté est chose relative. Quand même tous les hommes, ce qui n'est pas, auraient représenté les dieux sous la forme humaine, il faudrait en demander la cause aux politiques qui ont voulu frapper les imaginations, à l'art du peintre et du sculpteur qui a besoin de formes sensibles, à la superstition qui se repaît d'images, à la vanité humaine qui s'adore elle-même. »

« Pourquoi nous débiter ces extravagantes erreurs? C'est qu'il vous répugne d'appeler dieux le soleil, la lune, le ciel, inanimés selon vous, incapables de connaître le plaisir, la raison, la sagesse; c'est que vous ne croyez qu'à ce que vous touchez ou voyez; c'est que vous n'avez jamais vu d'être raisonnable que sous la forme humaine. Mais avez-vous jamais rien vu de semblable au ciel, à la lune, aux cinq planètes? Il faudra donc nier tout ce que nous n'avons pas vu nous-mêmes, tous les faits de l'histoire. A plus forte raison vous refusez de croire à une intelligence incorporelle; mais alors soyez conséquents avec vous-mêmes; niez franchement les dieux et ne venez pas nous offrir des chimères risibles. »

Si maintenant nous considérons quelle est la vie qu'Epicure prête aux dieux, nous verrons qu'il arrive au même terme, c'est-à-dire à l'athéisme. En effet le bonheur est inséparable de la vertu, et la vertu est inséparable de l'action. N'avoir rien à souffrir et ne cesser de penser qu'ils sont heureux, ne constitue pas la béatitude suprême. Heurtés par le mouvement des atomes et voyant

mille images s'échapper d'eux, ils devraient craindre plutôt pour leur vie et pour leur félicité. Les dieux ne songent pas à nous; pourquoi songer aux dieux? Epicure rompt toute relation entre le ciel et la terre, entre Dieu et les hommes. La chaîne est brisée. Pour que les dieux reçoivent des mortels un culte, il faut que leurs bienfaits découlent sur nous. Vainement vous leur attribuez une nature supérieure et excellente qui a droit à nos hommages. Vous enlevez à cette nature ses plus hautes perfections, l'action, la bonté, l'amour; vous en faites des rois fainéants. Que dis-je? vos dieux ne sont pas même les rois du monde. Ils ne connaissent que le repos et le plaisir.

Ici Cotta semble entrevoir ce Dieu bon et miséricordieux, devant lequel l'humanité tombe à genoux, que Platon pressentit dans ses hautes méditations, que le Christ prêcha aux hommes, ce Dieu qui veut que nous l'appelions du nom de père, ce Dieu enfin d'où découle tout bien et toute grâce en ce monde. Mais il s'arrête; ces idées sublimes ne sont pas un dogme de foi pour la nouvelle académie, elles apparaissent dans la discussion comme une arme contre l'épicuréisme. Mais si vous demandez à Cotta : quelle est votre croyance? Qu'affirmez-vous? En sa qualité de pontife, il en appelera à la tradition de ses pères; comme philosophe, il vous répondra par le doute, ou tout au plus par la probabilité, c'est-à-dire par une foi incertaine et flottante qui ne peut suffire au besoin et aux nobles instincts de l'humanité.

Toutefois du haut de ces idées majestueuses, il gourmande Epicure. « Vous prétendez, dit-il, avoir guéri les hommes de la superstition; mais du même coup vous avez détruit la religion elle-même, comme Diagoras, comme Théodore, comme Evhémère, comme tous les

athées. Vous avez extirpé la piété du cœur de l'homme en refusant aux dieux la prérogative et la volonté de faire du bien. Quoi de meilleur en effet que la bienfaisance? Les dieux, selon vous, n'aimeraient donc rien, ni dieux ni hommes, inférieurs au sage des stoïciens, qui est ami du sage sans le connaître! mais pour vous, la bonté, la volonté de faire du bien est une faiblesse. Ce nom d'amour qui a sanctifié l'amitié, cette affection pure et désintéressée qui attache l'homme à l'homme, sans que l'intérêt et l'égoïsme la corrompent, vous la refusez aux dieux! Ah! bien plutôt, n'ayant pas de besoins, ils s'aiment les uns les autres et veillent sur notre bonheur. S'il n'en est pas ainsi, pourquoi le culte? pourquoi la prière? Epicure a beau écrire un livre sur la sainteté; il n'y a pas de sainteté possible avec des dieux indifférents. Mais peut-on seulement concevoir des êtres animés qui soient indifférents? Posidonius a raison : Epicure ne croyait pas aux dieux; il ne les a reconnus que par prudence. Autrement aurait-il été assez dénué de sens pour imaginer un Dieu semblable à un simple mortel, un Dieu qui ne fait rien, qui ne s'intéresse à rien? Un tel Dieu est impossible, et s'il existait, nous n'aurions pas à nous en occuper, puisque lui-même ne s'occuperait pas de nous.» Ainsi négation de Dieu, négation de la Providence, voilà le terme inévitable, la conclusion logique de l'épicuréisme.

II

Les opinions indécises et vacillantes de la nouvelle académie ne sauraient satisfaire le stoïcien Balbus. Il lui faut un dogme stable et certain. Epicure a été plus que

suffisamment réfuté. Balbus, laissant de côté toute polémique, exposera la doctrine stoïcienne. Le stoïcisme dogmatise comme l'épicuréisme, mais avec plus de profondeur et de vérité. Il démontre Dieu et la Providence d'une manière forte et solide. S'il embarrasse cette démonstration de preuves équivoques ou fausses; s'il s'égare dans ses idées sur Dieu et sur la Providence, il rachète ses erreurs par d'éclatantes vérités. Pour lui, la doctrine religieuse comprend ces quatre points : 1° Il y a des dieux; 2° quels sont ces dieux? 3° ils gouvernent l'univers; 4° ils veillent particulièrement sur les hommes.

L'existence des dieux semble n'avoir pas besoin de démonstration. Cependant Balbus la démontre par des preuves nombreuses. 1° La persuasion de leur existence est universelle, affermie, épurée par le temps qui détruit les opinions imaginaires. 2° Les dieux manifestent souvent leur présence dans les apparitions, dans les présages, dans la divination qui est un art réel et fondé, bien que souvent corrompu par l'ignorance et la malice des hommes. 3° D'une part l'abondance des choses utiles et agréables que nous offre le monde, et d'autre part les effets mystérieux et terribles qui nous épouvantent dans la nature, nous portent par la gratitude ou par la crainte à reconnaître une puissance suprême. 4° L'existence des dieux est écrite, pour ainsi dire, sur la face du ciel, dans cet ordre régulier et invariable des corps et des mouvements célestes. Cette preuve est regardée par Balbus comme de beaucoup la plus forte. 5° L'intelligence et l'âme dont l'homme est doué doivent nous faire remonter à une intelligence et à une âme supérieures, d'où elles dérivent. 6° Le monde, étant ce qu'il y a de plus parfait, doit posséder la plus grande de toutes les perfections, l'intelligence et la raison. 7° Cette raison elle-même éclate

dans l'admirable liaison de l'univers, qui suppose une âme divine répandue et présente dans toutes ses parties. 8° L'homme ne pouvant faire ni le ciel ni le monde, l'être qui les a produits doit être meilleur que lui, doit être Dieu. 9° Les cieux et le monde, si magnifiques, ne peuvent avoir été faits pour l'homme seul, surtout ces régions éthérées qui sont les meilleures et les plus pures. 10° Le sentiment et la raison se trouvant dans certaines parties du monde, le tout doit aussi les posséder. 11° La physique reconnaît un principe universel qui maintient chaque partie de l'univers et le fait subsister tout entier; ce principe est la chaleur, qui doit être animée, raisonnable et sage; car en chaque genre la partie qui commande est la meilleure. 12° Si la chaleur produit ici-bas le sentiment et la raison dans l'homme, le feu épuré de l'éther doit être la raison suprême et parfaite du monde qui est Dieu par elle. 13° L'âme étant le seul principe qui se meut lui-même et tout mouvement venant de l'éther enflammé, il s'ensuit que l'éther est l'âme par excellence et que le monde est animé. 14° Si le monde n'était pas animé, raisonnable et sage, l'homme qui n'est qu'une partie du monde, vaudrait mieux que lui. 15° En remontant l'échelle des êtres depuis le végétal, on s'élève nécessairement jusqu'à des êtres qui ont une raison droite, inaltérable, et non imparfaite et faillible comme celle de l'homme. 16° Tous les êtres ayant leur perfection qu'ils atteignent, la nature universelle ne pouvant être contrariée par rien doit avoir la perfection suprême, et par conséquent la raison et la sagesse dans un degré supérieur. 17° Enfin l'univers, étant ce qu'il y a de plus accompli, doit posséder la vertu qui ne peut exister sans la raison et la sagesse.

L'existence des dieux démontrée, Balbus cherche à

déterminer quels sont ces dieux. Il veut que notre esprit se détache du corps; et partant de ce double principe, qu'un Dieu doit être animé et qu'il doit être le meilleur de tous les êtres, il attribue une âme et une essence divine au monde, sans se mettre en peine des plaisanteries d'Epicure sur ce Dieu rond qui ne fait que tourner; car la figure ronde est la plus parfaite de toutes et les mouvements réguliers du monde demandent une forme sphérique. La nature est un feu artiste qui produit toutes choses méthodiquement, et la nature du monde qui contient tout en lui, est l'artiste suprême. Le nom de Providence lui convient parfaitement, puisque son principal soin est de pourvoir à ce que le monde soit constitué le plus convenablement pour durer, soit doué de la plus grande beauté possible.

Les stoïciens, on le voit, ne séparent pas Dieu du monde. Pour eux, le principe divin n'est pas immatériel, bien qu'il soit actif, intelligent, raisonnable et sage. C'est la matière dans sa plus grande subtilité; c'est l'éther enflammé qui anime et vivifie toute la nature, qui en est l'âme. Le monde est un animal immense, un animal vraiment divin, composé d'une âme et d'un corps. L'âme est essentiellement active et toujours en mouvement. Le corps n'a par lui-même ni le mouvement ni la vie; il est toujours inerte et passif; mais l'un est inséparable de l'autre. Dieu n'est donc pas véritablement distinct du monde; il n'en est pour ainsi dire qu'une face; c'est le principe intime et latent; le principe de toute sa vie, de tous ses mouvements, comme de toute intelligence et de toute sagesse. Partout où ce principe se montre, le stoïcisme reconnaît la divinité. Il se montre pur et parfaitement raisonnable dans les astres; il se montre dans tout ce qui révèle une vertu, une puissance sage et bienfaisante,

dans les grands hommes qui ont bien mérité du genre humain, et dont les âmes survivant au corps, jouissent de l'immortalité. Tel est le fondemeut rationnel du polythéisme ; fondement légitime sur lequel s'est élevé un édifice mêlé de vérités et d'erreurs. Ainsi dans Junon, il faut voir l'air, et dans Jupiter, l'éther enflammé.

C'est de cette manière que le stoïcisme expliquait les dieux grecs et romains, comme des forces ou des principes naturels qui étaient personnifiés. Mais sous tous ces noms, dans toutes ces divinités, c'est toujours le principe actif et vivant de la nature universelle qui se manifeste. Ne croyez pas cependant que ce feu éthéré, doué de vie, d'intelligence, de raison, soit d'une nature particulière, distincte, immuable ; car les éléments sont convertibles. La terre se transforme en eau, l'eau en air, l'air en éther. L'éther, à son tour, se change en air, en eau, en terre. C'est ainsi que s'est formé l'ensemble admirable du monde. Mais comme les astres se nourrissent de la vapeur des eaux, l'éther finira par absorber tout le reste. Alors le monde cessera d'exister ; mais il sortira de nouveau du sein de l'éther. Il y aura une sorte de palingénésie universelle ; tout renaîtra pour périr encore ; car la nature des choses accomplit des révolutions circulaires.

Aristote et Platon avaient reconnu l'essence incorporelle. Avec le stoïcisme, la doctrine religieuse a reculé ; elle s'est obscurcie et corrompue ; Zénon n'admet que des êtres matériels. Mais tout en altérant la notion de Dieu, les stoïciens proclamaient et démontraient la Providence. D'après eux, le monde dans son ensemble et dans toutes ses parties a été formé au commencement et gouverné depuis sans interruption par la sagesse divine. Ils en donnent trois preuves principales. 1° D'abord les dieux ne sauraient être inactifs ; car l'inaction ressemble

au néant même de l'existence. Il faut donc les croire occupés et à quelque chose d'excellent. Or quoi de plus beau que le gouvernement du monde ? Si donc le monde était régi par une nature inanimée, ou une nécessité aveugle, on devrait admettre que les dieux ont manqué de puissance ou de science ; il y aurait quelque chose de supérieur à la divinité.

2° En second lieu, toutes choses étant soumises à une nature douée de sentiment et qui fait tout avec un ordre admirable, il faut rapporter l'origine de cette nature à des principes animés et intelligents. La nature en effet n'est pas l'universalité des choses, comme le dit Epicure, ni une force dénuée de raison, comme Straton le suppose. C'est une force raisonnable qui procède avec sagesse et méthode, qui révèle en tout une fin avec des moyens adaptés pour l'atteindre, et qui ne saurait être égalée par aucun art. C'est elle qui féconde la terre, qui produit et fait croître les végétaux, qui lie toutes les parties, tous les éléments du monde. Elle forme cet ensemble continu qui doit durer toujours, ou du moins un temps presque infini. L'art de la nature éclate dans la génération des animaux, comme dans la production des plantes. N'est-il pas encore plus éclatant dans l'univers ? La nature a fait ce qui pouvait se faire de mieux avec les éléments qui existaient. Elle ne saurait mériter aucun reproche. Désirer autre chose que ce qui est, c'est désirer quelque chose de pire, ou vouloir l'impossible. Le monde est donc aussi bon qu'il a pu l'être : tel est l'optimisme des stoïciens.

Cette parfaite ordonnance, cette beauté incomparable, cette proportion qui règne dans l'univers, cette stabilité plus admirable que tout le reste, toutes les merveilles du monde terrestre, auxquelles l'habitude nous a rendus

insensibles, que Chrysippe avait sans doute analysées dans son livre *sur la Nature des dieux*, que plus tard Fénelon, Racine le fils, Bernardin de Saint-Pierre, devaient célébrer à la gloire du Créateur, sont présentées par Balbus comme un témoignage frappant et irrécusable de l'action providentielle, faisant tout concourir à la conservation de toutes choses. Les atomes, par leur concours fortuit, n'ont pas plus formé un monde d'une si grande beauté que des caractères, représentant les lettres de l'alphabet, jetées à terre ne formeraient en tombant les *Annales d'Ennius*. Dans cette partie Balbus, ou plutôt Cicéron déploie toute la richesse de son style, toute la force de son éloquence persuasive avec une grandeur qui égale presque celle de Platon.

3° Les stoïciens invoquaient encore une troisième preuve qui affaiblissait plutôt qu'elle ne fortifiait leur doctrine sur la Providence. La divination, objet de raillerie pour les épicuriens comme pour les académiciens, leur paraissait prouver très fortement que les dieux veillent sur les choses humaines. Ayant à leurs yeux un fondement réel, elle ne pouvait être qu'un don divin.

Non content d'avoir montré la Providence partout présente, partout agissant dans l'univers, Balbus s'attache encore à établir que le monde a été fait surtout pour les dieux et les hommes, les plus parfaits de tous les êtres. Il est en quelque sorte leur habitation commune, ou pour mieux dire leur cité. Seuls les dieux et les hommes se servent de la raison, vivent selon la justice et la loi. De même que les villes d'Athènes et de Lacédémone ont été construites pour les Athéniens et les Lacédémoniens, ainsi le monde n'a pas été fait pour les rats et les belettes, mais pour les dieux et les hommes. Le soleil, la lune et les astres non-seulement font partie

de ce qui constitue l'univers, mais sont destinés aussi à servir de spectacle aux mortels. Cicéron et l'école stoïcienne dont il est ici l'interprète, ont vu parfaitement que l'homme joue dans l'ensemble des êtres terrestres un rôle à part, qu'il est l'enfant privilégié de la Providence, le premier des êtres après les dieux dont il peut imiter la sagesse, sinon égaler la durée; qu'il est pour ainsi dire le terme final de ce monde sublunaire, le but auquel tout semble se rapporter. Mais Cicéron n'exagère pas ce point de vue jusqu'à dire que tout n'est fait que pour l'homme; car au-dessus de l'homme il y a la divinité. Tout est fait pour l'homme ici-bas; mais le monde entier est fait pour Dieu. Dans cette mesure, la doctrine stoïcienne est non-seulement élevée, mais elle semble exacte; elle est en conformité parfaite avec cette idée d'harmonie universelle que nous trouvons dans Leibnitz.

Il faut ajouter que la Providence des stoïciens veille sur chaque individu, comme sur le genre humain dans son universalité. Balbus le démontre d'une façon un peu subtile. « Si les dieux, dit-il, veillent sur tous les hommes, ils veilleront aussi sur ceux d'un certain pays, d'une certaine ville, enfin sur certains individus. » C'est au moyen de cette gradation qu'il cherche à démontrer la Providence spéciale. A ceux qui ne reconnaissent qu'une Providence générale, on peut demander quel sera le terme où ils s'arrêteront; il leur sera difficile de le déterminer.

Balbus essaie encore de prouver ce point de sa doctrine par les faveurs extraordinaires dont certains hommes ont été l'objet de la part des dieux, par les apparitions que l'on rapporte, par les avertissements qui sont donnés en songe, par tous les présages auxquels s'applique la divination. « Jamais, dit-il, un grand homme ne devint tel, sans quelque inspiration divine. » Il faut

avouer que son argumentation n'est pas bien solide; de plus il méconnaît le vrai caractère de la Providence spéciale, quand il prétend que les dieux prennent soin des grandes choses et négligent les petites. Par là il répond à ceux qui accusent la Providence, parce que l'orage a gâté leurs blés ou leurs vignes. Cette pensée de Balbus est en contradiction avec le sentiment de Platon qui nous dit : Tout est ordonné en vue de la perfection de l'ensemble. Rousseau, écrivant à Voltaire, exprime à peu près la même idée : « Au lieu de dire : tout est bien, il vaudrait peut-être mieux dire : le tout est bien, ou tout est bien pour le tout. »

Le stoïcisme, en mêlant de grossières erreurs à de sublimes vérités, prêtait le flanc aux sectes rivales. Les successeurs dégénérés de Platon, abdiquant le dogmatisme hardi du maître, s'étaient réduits au rôle critique, qui n'était qu'une face du platonisme. Cotta n'épargnera pas plus les stoïciens qu'il n'a épargné les épicuriens. Il met d'abord à couvert son caractère de pontife et de romain. Il regarde la religion comme le fondement de l'Etat. Il professe le culte que prescrivent les lois de la patrie. Il admet les sacrifices, les prédictions et même les auspices. Il croit fermement à l'existence des dieux sur la foi de ses pères. Mais comme philosophe, il ne doit recevoir que ce qui est démontré à sa raison.

L'existence des dieux n'est pas évidente, puisque Balbus a été si long à la prouver. S'appuyer sur le consentement des hommes, c'est compter les suffrages et non peser les raisons; c'est en appeler à des rumeurs populaires, à des juges que les stoïciens accusent de folie. On peut admettre que les âmes des grands hommes sont divinisées et immortelles; mais croire aux apparitions, c'est se repaître de chimères. La divination

serait inutile avec le destin des stoïciens; mais elle ne repose sur rien de solide. Qui a jamais entendu la voix d'un faune?... Quelle idée nous donne-t-on de ces divinités qui demandent le sang innocent et généreux des Décius? Dire que beaucoup de gens regardent les dieux comme les auteurs des secousses terribles qui ébranlent la nature, c'est ne rien dire.

Mais quels sont ces dieux dont vous ne prouvez pas bien l'existence? Vous voulez que je me détache le plus possible des yeux du corps; mais plus je fais effort sur moi-même, moins je puis concevoir le monde comme animé, raisonnable et sage. Qu'il soit très beau, qu'il soit parfaitement accommodé à nos besoins, je l'accorde; mais je ne vois pas comment il pourrait être très sage. Zénon dit : Ce qui a la raison est meilleur que ce qui ne l'a pas. Mais y a-t-il sur la terre quelque chose de meilleur que la ville de Rome?... Ce monde doué d'intelligence et de sagesse sera-t-il aussi musicien, mathématicien, orateur?

La divinité du monde ébranlée, celle des astres chancelle du même coup. Leurs mouvements réguliers, la liaison et l'harmonie de toutes les parties de l'univers peuvent s'expliquer par des causes naturelles, tout comme le flux et le reflux de la mer, comme la régularité des fièvres elles-mêmes. Recourir à un Dieu, c'est faire comme les poètes embarrassés de trouver un dénouement à leurs pièces. Dire avec Chrysippe que s'il y a dans le monde des choses au-dessus de la puissance humaine, il faut reconnaître une nature meilleure que l'homme, c'est confondre une cause intelligente avec une cause naturelle et fatale. Ce philosophe aurait dû définir ce qu'il entend par un être meilleur. Il ajoute que s'il n'y avait point de dieux, l'homme serait ce qu'il y a de meil-

leur, comme si une telle prétention n'était pas le comble de l'arrogance. Mais y a-t-il de l'arrogance à comprendre que nous avons de l'intelligence, tandis qu'il n'y en a point dans Orion ou dans la Canicule?

Affirmer que le monde n'a pas été fait pour les rats et les belettes, mais pour les dieux, c'est admettre ce qui est en question, à savoir, que le monde est l'œuvre d'un architecte, et non l'effet de la nature; et ici j'entends, non pas cette nature artiste de Zénon, mais cette nature qui meut et qui modifie toutes choses par ses mouvements et ses changements. L'âme de l'homme ne vient pas plus d'un Dieu que n'en viennent la parole, l'harmonie, le chant. La liaison de toutes les parties du monde subsiste non par la puissance des dieux, mais par les forces de la nature, par une sorte de sympathie et d'attraction secrète. Votre Dieu est un corps; mais il n'y a point de corps éternel; car tout corps est divisible. De plus tout animal est périssable, parce qu'il est passible et sensitif. Enfin tout animal est formé d'un élément simple ou de plusieurs éléments; mais les éléments étant muables et susceptibles de se transformer l'un en l'autre, il ne saurait y avoir d'animal éternel ou immortel.

Ici Cotta sape le côté le plus faible du stoïcisme. Quand il a recours à une nature aveugle et fatale pour expliquer l'ordre du monde, il est sur un mauvais terrain; car l'ordre suppose la raison; l'intelligence ne peut venir que de l'intelligence. Mais quand il attaque le matérialisme stoïcien, il montre sans peine la faiblesse et les contradictions d'un tel système. En se plaçant au point de vue de Straton, c'est-à-dire du matérialisme pur, Cotta le ruine de fond en comble. Le feu ne saurait être éternel, car c'est un corps; il a besoin de nourriture. Il n'est pas plus le principe du monde que tout autre élément; trop

de chaleur tue. Pourquoi supposer le feu animé plutôt que l'air, ou un mélange d'air et de feu ? Ensuite peut-on imaginer un Dieu sans vertu ? Cependant ni la prudence, ni la tempérance, ni la justice, ni le courage, ne sauraient convenir à un être pour qui rien n'est obscur, qui ne vit pas en société, qui n'a point de corps, qui n'est exposé ni à la souffrance ni au péril. En ce point Cotta s'abuse ou s'amuse ; car Dieu possède la sainteté ; mais la vertu ne convient qu'à l'homme.

Il est plus heureux, quand il attaque les dieux innombrables du stoïcisme, ses explications historiques ou philosophiques sur les divinités de la Fable. Les stoïciens, soit prudence personnelle, soit faiblesse de système, avaient prétendu conserver le polythéisme en le transformant : tentative renouvelée plus tard par les néoplatoniciens d'Alexandrie. Ils avaient essayé de faire un choix parmi ces dieux de la Grèce et de Rome. Cotta démontre qu'un tel éclectisme n'est pas possible, qu'on ne peut rejeter les divinités de l'enfer et admettre celles de l'Olympe. Il faut tout accepter, ou remonter à la source de toute cette superstition extravagante et contradictoire. Au lieu de réduire les divinités de la Fable à un seul Dieu, le Portique a reconnu des divinités innombrables dans les astres. Au lieu de combattre ces fables impies qui corrompent la religion, il les accrédite par le sens mystérieux qu'il prétend y découvrir. Les explications physiques, les étymologies puériles dont il se paie, sont indignes de la philosophie. Cotta accable du même coup le polythéisme des poètes et le polythéisme des stoïciens. « On a, dit-il, divinisé jusqu'aux choses les plus pernicieuses, la fièvre, la mauvaise fortune. Comment concevoir une intelligence dans la mer, dans la terre? »

Le stoïcisme aurait pu se défendre en répondant qu'il

ne reconnaissait qu'un principe universel, l'éther enflammé, le feu artiste, qui se manifeste sous diverses faces et porte différents noms. Par là il échappait aux conséquences ridicules du polythéisme ; mais il trouvait devant lui le panthéisme matérialiste de Straton qui le poussait jusque dans ses derniers retranchements.

Avec la question de la Providence commence dans l'ouvrage de Cicéron une grande lacune. Qu'elle doive être imputée aux chrétiens, ou aux païens, elle n'en est pas moins regrettable. On peut conjecturer que dans sa réfutation Cotta s'appuyait sur la doctrine de Straton. Ce philosophe admettait dans la matière une force propre et naturelle qui rendait toutes ses modifications non-seulement possibles, mais nécessaires. Pour lui tout ce qui existe n'a point d'autre principe que les lois mécaniques d'une nature inanimée ; tout est matière, et chaque portion de la matière a une force naturelle d'où résultent toutes ses diverses modifications. C'est à cette partie que paraît se rapporter un des deux passages conservés par Lactance, celui où Cotta soutient que la matière n'a pu être faite par la Providence divine, ni par conséquent la terre, l'eau, l'air, le feu : passage d'où l'on a voulu à tort conclure que le principe de la création avait été admis par la philosophie ancienne. Balbus avait exposé les merveilles du ciel et de la terre comme un témoignage sensible de la Providence. Cotta répondait à la manière de Lucrèce et comme fait Cicéron lui-même dans ses *Académiques*, en opposant à ce tableau les plantes et les bêtes venimeuses, les terres arides, les grêles, les orages, la pluie qui tombe dans la mer, les sables brûlants de la Libye, enfin tout ce qui peut paraître défectueux.

Pour démontrer la Providence spéciale, Balbus apportait quatre preuves : 1° la structure admirable de notre

corps; 2° les perfections de notre âme; 3° l'utilité de tout ce qui existe dans le monde par rapport à nous; 4° enfin divers exemples d'hommes protégés par les dieux. La réfutation de la première, et celle de la troisième manquent. Cotta réfutait sans doute la première en décrivant nos infirmités, nos maladies, nos besoins corporels. « Pouvez-vous même affirmer, dit Cicéron dans ses *Académiques*, qu'il y a une force intelligente et sage qui ait formé, ou pour employer votre expression, qui ait façonné l'homme? » Pour réfuter la troisième preuve, Cotta n'avait qu'à faire l'énumération des choses qui nous sont inutiles ou pernicieuses.

Balbus avait exalté les facultés de l'esprit humain. Cotta s'attaque à la raison, souvent conseillère du crime et cause de tant de malheurs. Peu de gens s'en servent bien. Les dieux auraient dû nous la refuser plutôt que de nous la donner si imparfaite et si pernicieuse. On dira : tout le mal vient du mauvais usage qu'on en fait. Dieu n'en est pas plus responsable qu'un père ne l'est du mauvais usage que fait son fils de l'héritage paternel. Mais un père peut se tromper sur l'usage que ses enfants feront de son bien; les dieux ne le peuvent pas.

Ce n'est pas tout; nul homme ici-bas n'atteint la véritable sagesse; ce qui est une grande misère pour nous que vous dites si favorisés de la Providence. Cotta montre ensuite le crime triomphant et la vertu persécutée; objection sérieuse pour les stoïciens qui, n'admettant pas les peines d'une autre vie, plaçaient dans la conscience toute la sanction de la loi morale. La vertu est notre ouvrage et non un don divin. Comparer les dieux aux rois, c'est faire une comparaison défectueuse; car les dieux ne peuvent manquer ni de connaissance, ni de pouvoir. Vous avouez qu'ils ne veillent pas sur chaque par-

ticulier, ni sur chaque ville, ni sur chaque peuple ; ils pourraient bien négliger le genre humain tout entier. Vous voulez cependant que tous les invoquent ; ils écoutent donc les vœux de chacun. Ici le représentant de la nouvelle académie touche le point vulnérable de la doctrine de Balbus sur la Providence. Le stoïcisme la mutilait ; il se laissait égarer par une comparaison spécieuse. La Providence embrasse toutes choses ; elle les ordonne pour le bien de l'ensemble, tout en laissant un espace suffisant à la liberté humaine.

Cicéron laisse sans réponse l'argumentation de Cotta, mais en déclarant que la vraisemblance est du côté de Balbus. On trouve, il est vrai, dans les *Tusculanes* une affirmation positive au sujet de la Providence. « Ce n'est pas le hasard, dit-il, qui nous a produits : à n'en pas douter, nous devons l'être à quelque puissance qui veille sur le genre humain. »

Voilà donc où en était la pensée religieuse à Rome vers le temps où mourut Cicéron. L'épicuréisme supprimait dans le monde la vie, l'intelligence ordonnatrice, la Providence qui veille sur son œuvre, pour ne laisser subsister que des atomes errant au hasard dans le vide et s'accrochant sans cause pour former des mondes innombrables. Le stratonisme qui avait succédé à la philosophie du Lycée, supposait dans la matière une force propre, mais aveugle, qui produisait toutes choses suivant une dynamique fatale. Il ne rendait pas la vie et l'intelligence à la nature, mais la force. C'était un progrès sur le monde corpusculaire de Démocrite et d'Epicure. On dirait que le poète Lucrèce a puisé dans ce système le souffle puissant qui respire dans son poème et qui ne pouvait lui venir de la doctrine atomistique. Le stoïcisme fait plus ; il anime le monde ; il lui donne

une âme, une intelligence, une raison parfaite. Il replace la Divinité au centre de l'univers ; mais il la conçoit sous une forme matérielle. Il ne sait pas s'élever jusqu'au Dieu incorporel d'Anaxagore et de Socrate, de Platon et d'Aristote. Il fait de la Divinité le principe ordonnateur du monde, mais il ne la distingue pas essentiellement de son œuvre. Il proclame hautement la Providence qui se révèle par ses admirables effets ; mais il la dénature en lui refusant le soin des petits détails, comme si pour Dieu tout n'était pas petit. Il ne sait pas se dégager de la superstition populaire ; il admet le polythéisme.

La nouvelle académie nie hardiment les autres doctrines ; mais elle n'ose rien affirmer. Elle se sert du stratonisme pour saper les principes des stoïciens au lieu de remettre au jour la vraie doctrine de Platon. Enfin nous voyons Cicéron lui-même flottant dans ses croyances comme dans sa conduite politique. Lui qui se proclame tant de fois le disciple de la nouvelle académie, il conclut d'un mot en faveur de Balbus, lorsqu'il aurait dû au moins réfuter l'argumentation pressante de Cotta. Il faut dire pourtant que la doctrine contenue dans l'ouvrage sur la *Nature des Dieux* est complétée dans les deux livres sur la *Divination* et dans le *De fato*. Là Cicéron sépare sa croyance philosophique de celle des stoïciens. Il rejette la divination et toutes les superstitions qui s'y rattachaient. Il repousse le fatalisme de cette école, et pour sauver la liberté humaine, il semble avec Carnéade nier la prescience divine. Dans le *De natura Deorum*, il s'est prononcé pour l'ensemble de la doctrine de Balbus. Ici il fait les restrictions nécessaires pour débarrasser le stoïcisme des éléments impurs qui le corrompaient.

Il nous reste à dire en peu de mots ce que les philosophes de cette époque pensaient de l'âme, de sa liberté, de son immortalité. Les épicuriens ne voient en elle qu'un assemblage d'atomes polis et ronds, qui doit se dissoudre à la mort. Selon Dicéarque et Straton, elle n'est absolument rien ; il n'y a d'existant que la matière dont les parties sont arrangées de telle sorte qu'elle a vie et sentiment. Pour un philosophe de la même école, qui était musicien, l'âme n'est qu'une harmonie résultant du rapport que les différentes parties du corps ont entre elles. Pour les stoïciens, c'est un feu subtil. Au milieu de ces opinions diverses, Cicéron désespère presque de trouver la vérité. Tantôt il semble pencher pour le matérialisme raffiné du portique ; tantôt il incline à penser avec Platon et Aristote que l'âme, ou tout au moins l'intelligence, la raison, est d'une nature immatérielle, qu'elle est un principe qui se meut lui-même. En ceci, comme en tout le reste, la nouvelle académie n'osait rien affirmer avec certitude.

Telles étaient alors les opinions des philosophes sur la nature de l'âme. Voyons quelle place ils faisaient à sa liberté. Epicure, croyant au hasard, semblait admettre le libre arbitre dans les actes humains. Mais une âme, composée d'atomes, peut-elle avoir une spontanéité propre, une véritable liberté? Non, assurément. Dans un tel système, tout doit être soumis aux lois de la matière et du mouvement. On peut en dire autant du stratonisme. Les stoïciens, reconnaissant dans le monde, sous le nom de destin, un enchaînement nécessaire de causes et d'effets, où tout était fatalement prédéterminé, anéantissaient logiquement le libre arbitre de l'homme, sur lequel cependant leur morale reposait. Nous avons dit que Cicéron, fidèle à la doctrine de Platon et d'Aristote,

se sépara sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, du fatalisme de Zénon et de ses disciples.

Reste la question de l'immortalité de l'âme. Epicure et Straton s'accordaient à la nier. Les stoïciens étaient partagés de sentiment. Les uns, comme Panétius, la repoussaient pour deux raisons. Aux yeux de ce philosophe, la ressemblance des enfants aux pères dans les traits et même dans l'esprit fait voir que les âmes sont engendrées et par conséquent ne sont pas immortelles; car ce qui est né doit périr. En second lieu, tout ce qui peut souffrir, peut aussi être malade et dès lors peut mourir. Ces difficultés ne sont pas bien sérieuses, au jugement de Cicéron lui-même. Car lorsque Platon fait l'âme immortelle, il parle de l'entendement qui n'est pas susceptible d'altération, et non des autres parties soumises aux passions. Quant à la ressemblance, elle n'est guère que dans le corps, et si elle a du rapport à l'esprit, il faut en voir la cause dans l'influence des organes. D'autres stoïciens prétendent que les âmes vivent comme des corneilles, longtemps, mais non pas toujours. Ils ne leur attribuent qu'une immortalité relative et les font remonter vers la région des astres, où elles finissent par se réunir à l'éther enflammé, principe universel.

L'opinion de Cicéron n'est pas très assurée. Au commencement des *Tusculanes*, il semble refuser toute existence aux morts. Il compare l'état qui suit la mort à celui qui a précédé la naissance. « Si, dit-il, nous devons être malheureux après la mort, nous l'avons été avant la naissance. » Peut-être s'agit-il simplement d'une existence corporelle et sensible, la seule compatible avec la douleur. Plus loin en effet, comme Platon, il n'attribue l'immortalité qu'à l'entendement; mais alors l'individualité et la personnalité risquent de s'évanouir avec la vie

terrestre. Si l'âme est un feu subtil, comme les stoïciens le croyaient, elle ira se joindre au principe universel, à l'éther enflammé ; mais conservera-t-elle la conscience d'elle-même? Si elle est une substance immatérielle, n'ira-t-elle pas se confondre avec la raison divine d'où elle est sortie, sans conserver une existence distincte. Cicéron a entrevu peut-être ces questions; mais il ne les a point abordées. Dans le traité de l'*Amitié* et ailleurs, il semble croire fermement à l'immortalité de l'âme, et il affirme que Socrate n'a jamais varié sur ce point. Dans les *Tusculanes*, il essaie de la démontrer par plusieurs preuves : 1° La croyance générale des hommes est l'expression et la voix même de la nature ; le désir et la pensée d'une renommée immortelle, ambition des plus nobles âmes, supposent l'espérance et la persuasion de l'immortalité réelle et véritable; car à quoi servirait la gloire, si rien ne nous intéressait après la mort? 2° L'âme, étant un principe qui se meut lui-même, ne peut avoir ni commencement ni fin; elle est donc non-seulement immortelle, mais éternelle. 3° Les facultés incomparables dont elle est douée, la mémoire, l'intelligence, la raison, révèlent sa nature divine, émanation de Dieu lui-même. 4° Enfin son indivisibilité la préserve de la dissolution et par conséquent de la mort.

Cicéron admet donc l'immortalité de l'âme, comme une chose probable; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que la philosophie, à cette époque, ne présentait qu'un matérialisme effronté, ou des espérances vacillantes et incomplètes. « Cicéron dans les *Tusculanes,* dit M. V. Leclerc, s'efforce d'adopter les dogmes du stoïcisme sur la constance du sage; mais dans sa conduite privée, cette constance se démentit souvent. Il venait de passer presque toute l'année à pleurer la mort de sa fille Tullia,

à laquelle dans sa douleur il voulait élever un temple et consacrer un culte religieux. Il pleurait aussi les malheurs de sa patrie, et en toutes choses il s'écartait de cette noblesse et de cette fermeté qui convenaient à son caractère et à son génie. Il était difficile sans doute d'enseigner avec tant d'élégance et de goût la philosophie de Socrate et de Platon ; mais il était encore plus difficile de leur ressembler. »

III

J'ai essayé de faire connaître l'état de la pensée philosophique à Rome, au moment où la République allait expirer aux champs de Philippes. Qu'il me soit permis d'insister encore. On avait cessé de croire à l'ancienne religion. Les peines du Tartare n'inspiraient plus de terreur, et l'opinion exprimée par César en plein sénat était devenue le sentiment général. Toutes les sectes philosophiques étaient d'accord pour rejeter le dogme d'un Dieu, vengeur du crime. Les uns sapaient avec Epicure toute religion en niant la Providence divine. Les autres reconnaissaient un Dieu bon, source de tout bien et de tout ordre ; toutefois, ne sachant pas s'élever à l'idée d'une suprême justice, ils admettaient une providence capable de faire du bien aux hommes, mais qui étant bonne par essence, ne pouvait punir les méchants. L'Académie flottait entre le doute et la probabilité. Dans son antagonisme contre les autres écoles, elle empruntait des arguments à tous les systèmes et même au matérialisme de Straton. A la vue de l'ordre du monde et du mouvement réglé des corps célestes, elle confessait encore l'existence d'un Dieu ; mais ce n'était qu'une

croyance incertaine et sans influence pratique. Pour éviter le fatalisme et les superstitions de l'école stoïcienne, elle niait la prescience divine et altérait la notion de l'être parfait. Même indécision, même défaut de fermeté dans la croyance à l'immortalité de l'âme. Ce n'était pas une telle doctrine qui pouvait sauver le monde romain.

Un esprit tout différent animait le stoïcisme. Là on trouvait encore une séve active et féconde, une impulsion forte et salutaire. La morale sublime de Zénon était faite pour passionner les grandes âmes. Le culte désintéressé du bon et de l'honnête devait avoir un singulier attrait pour les cœurs généreux. Comme l'a dit Montesquieu, le stoïcisme était un effort considérable de l'esprit humain. Toutefois il recélait dans son sein bien des misères ; il n'avait pas su s'établir solidement sur le terrain du spiritualisme ; il avait confondu Dieu avec le monde ; il avait mis en péril le libre arbitre de l'homme, en admettant je ne sais quelle fatalité, je ne sais quel enchaînement de causes, qui semblait refuser toute place à la spontanéité humaine. Vainement Chrysippe avait essayé avec sa subtilité ordinaire de concilier le destin et la liberté ; ses efforts n'avaient pas réussi complétement, et les semences de fatalisme, mêlées à la morale pure et austère de Zénon, devaient produire cette résignation passive qui indignait quelquefois l'âme ardente de Tacite.

Ce n'étaient pas les seuls côtés du stoïcisme qui prêtaient le flanc à la critique. Il prétendait conserver le polythéisme en le transformant, et il s'égarait dans un labyrinthe d'explications physiques et allégoriques qui défiguraient sa doctrine. La divination qu'il avait la faiblesse d'admettre, le rendait ridicule ; car s'il y avait

quelque chose de décrié dans l'ancienne religion, c'était l'art des aruspices et des augures. Ainsi, en face de l'épicuréisme qui séduisait les âmes par l'attrait du plaisir, qui les affranchissait de toute crainte religieuse, la nouvelle académie d'une part, ressuscitée par le génie de Cicéron, pouvait être seulement la doctrine de quelques beaux esprits que charmait l'éloquence de Platon, ou celle de son brillant interprète ; d'autre part le stoïcisme, attirant les âmes d'élite par la hauteur de sa morale, compromettait sa cause par de grossières erreurs.

Il est temps de passer outre, de suivre ces trois systèmes sous les empereurs et d'étudier l'influence du régime impérial sur les croyances philosophiques des Romains. Le long règne d'Auguste nous occupera peu. C'est un temps d'arrêt et de calme. Après les guerres civiles, le triumvir légitime en quelque sorte son pouvoir en donnant la paix au monde. Alors les lettres reçoivent un éclat inconnu, les génies les plus purs se donnent rendez-vous à sa cour. Virgile et Horace y tiennent le sceptre du goût parmi tant d'autres dignes d'occuper le second rang. Horace disserte souvent sur la morale avec la finesse et le bon sens qui font son caractère ; mais si l'on cherche sous cette poésie si pure, et quelquefois si noblement inspirée, quelle était sa croyance philosophique, on s'aperçoit bien vite que l'on est en présence d'un disciple d'Epicure. Le vers célèbre :

Et mihi res, non me rebus subjungere conor,

cache la doctrine de l'indifférence politique, si commode pour le pouvoir absolu. Chez Virgile on trouve des aspirations plus religieuses. Dans l'Eglogue à Pollion, comme dans les *Géorgiques*, comme au VIe livre de l'*Enéide*, on sent comme un écho affaibli de Pythagore et

de Platon. Mais en même temps, malgré l'appareil mythologique qui orne ses poèmes, on reconnaît que la religion ancienne n'a plus d'autorité et d'influence sur son cœur. Il est difficile de scruter la pensée de Tite-Live dans ses livres historiques. Ses *Dialogues* qui sont perdus contenaient probablement la doctrine du stoïcisme, si nous en jugeons par les éloges que leur donne Sénèque. Ce qui frappe quand on lit les écrivains du siècle d'Auguste, c'est la tendance à égaler aux dieux immortels les maîtres du monde. Ces adulations indécentes montrent que la religion de l'empire et la croyance religieuse elle-même n'étaient plus qu'une affaire de convenance politique. On avait placé la statue de César à côté de celles des dieux. On éleva des temples à Auguste. Le temps approchait où les honneurs divins devaient être décernés à des monstres couronnés.

Franchissons l'intervalle qui sépare Cicéron de Sénèque, nous voici en présence d'une grande intelligence et d'un beau génie, d'un philosophe longtemps heureux qui gouverne pendant quelques années l'empire romain sous le nom de son élève, qui appartient à l'école stoïcienne, mais qui n'a rien d'exclusif et d'intolérant dans l'esprit, qui est souple dans sa doctrine à peu près comme dans sa conduite. Que voyons-nous? Au milieu du calme de la paix universelle, au milieu de cet épanouissement magnifique d'écrivains éminents qui ont paré de fleurs le joug imposé à la république romaine, la corruption a fait d'immenses progrès. Le culte du plaisir a remplacé tout le reste. Ecoutez Sénèque déplorant la décadence, ou plutôt le délaissement de toutes les sectes philosophiques (1) : « Qui maintenant s'applique à la sa-

(1) *Nat. quæst.*, l. VII, 32.

gesse ?... qui tourne ses regards vers la philosophie, ou vers un art libéral quelconque, sinon quand les jeux sont interrompus, quand survient un jour de pluie qu'il est permis de perdre ? Aussi les sectes philosophiques, si nombreuses, s'éteignent-elles sans héritiers. Les académiciens anciens et nouveaux n'ont laissé aucun maître. Qui est-ce qui enseigne la doctrine de Pyrrhon ? L'école pythagoricienne, odieuse à la foule, ne trouve pas d'interprète. La secte nouvelle de Sextius, digne de l'énergie romaine, après avoir débuté avec tant d'élan, est morte à son berceau. Mais quel intérêt ne met-on pas à ce que le nom d'un pantomime ne soit point oublié ? La famille de Pylade et de Bathylle subsiste, grâce à leurs successeurs. Ces arts ne manquent ni de disciples ni de maîtres. Dans toute la ville les théâtres privés retentissent. Les deux sexes sont également passionnés pour la scène. Les maris et les femmes se disputent la faveur d'y paraître à côté des histrions. Puis quand leur front a longtemps porté le masque, on se livre à la débauche; nul ne s'occupe de la philosophie. »

Ne faut-il voir dans ces énergiques paroles qu'une de ces déclamations reprochées à Sénèque ? N'est-ce pas plutôt l'esquisse abrégée des misères morales de l'époque ? Depuis la mort de Cicéron, un siècle ne s'est pas encore écoulé ; et voilà ce que l'empire a fait de la société romaine. Ce n'était pas seulement le peuple qui demandait du pain et des spectacles ; la corruption était universelle. La doctrine d'Epicure, c'est-à-dire la doctrine du plaisir, de l'égoïsme, de l'indifférence politique, cette doctrine qui semble faite pour une nation d'esclaves, régnait en souveraine. Le stoïcisme luttait en vain, s'efforçant de maintenir les sévères enseignements de la morale du devoir.

Ce n'est pas le seul passage où Sénèque déplore les vices de son temps. Il semble bien reconnaître qu'à toutes les époques il y a eu une grande corruption parmi les mortels, il déclare souvent que le *sage n'existe pas sur la terre*, que les *hommes les plus vertueux commettent des fautes* et qu'*on ne parvient à la sagesse qu'à travers les erreurs* et *les manquements;* mais tout en faisant ces concessions, il n'a pu s'abuser sur le dépérissement des mœurs romaines. La corruption des femmes, leur impudicité qu'il appelle le plus grand mal de l'époque, leurs adultères, les abus révoltants du divorce, l'immodestie de leur parure, leur luxe effréné. les scandaleux déportements de la fille d'Auguste, les avortements, la *rapacité de ces mères qui dépouillent leurs propres enfants*, ce sont là des sujets qui tiennent une grande place dans ses amplifications satiriques. S'il flétrit les excès des guerres civiles et des proscriptions qui précédèrent l'empire, il s'élève aussi contre la mollesse des Romains dégénérés, contre les jeux du cirque, école de tous les vices, *où les Romains apprennent la cruauté* et qui enseignent *aux empereurs à répandre le sang des hommes*, contre ces voluptueux et ces égoïstes qui aimeraient mieux voir l'*Etat bouleversé que l'édifice de leur chevelure compromis*, contre la corruption de la musique elle-même et contre la dépravation d'une époque *ingénieuse seulement pour ajouter de nouveaux raffinements à la mollesse*. Il appelle la colère des dieux et des déesses sur ces hommes dont le luxe a franchi les limites d'un empire *si exposé à l'envie*, sur la gourmandise effrénée de ces Romains, *qui vomissent pour manger et mangent pour vomir*, sur Apicius, *ce maître en cuisine*, qui infecte son siècle de ses détestables leçons, sur ces richesses démesurées des citoyens et des affranchis. Il reporte avec regret sa pensée vers les temps an-

tiques et vers ces Romains *dont la vertu soutient encore les vices du temps présent*. « Autrefois, dit-il, les saturnales ne duraient que le mois de décembre ; maintenant elles durent toute l'année. »

Sénèque n'a pas exagéré les vices de son temps. Il en a parlé avec autant de justesse que d'énergie. Ce n'est pas un esprit mécontent et chagrin, porté à tout dénigrer. Le pouvoir impérial ne trouve pas en lui un censeur rigoureux. On pourrait lui reprocher d'avoir prodigué à Claude et à Néron des louanges excessives. Ce Claude qu'il devait couvrir après sa mort d'un ridicule indélébile, il en fait un grand homme et même un dieu dans la *Consolation à Polybius*. Il vante son éloquence, sa douceur, sa justice, que plus tard il devait sacrifier si cruellement sur l'autel d'une ironie sanglante plutôt que fine. Sénèque était alors exilé en Corse ; mais les ennuis de l'exil ne justifient pas ces adulations immodérées dans la bouche d'un philosophe. Au sujet de Néron, il est plus excusable. Quand il mettait sa clémence au-dessus de celle d'Auguste, quand il l'exaltait comme le modèle de toutes les vertus, Néron était arrivé depuis peu à l'empire, et l'on sait que ses commencements furent heureux.

Ajoutez que Sénèque, qui loue Caton et Brutus, regarde le meurtre de César comme une faute, tout en ayant l'air de le croire légitime. Selon lui, les mœurs corrompues de Rome ne comportaient plus la République. Ailleurs il avoue que le gouvernement monarchique sous un bon prince est le meilleur des gouvernemeuts. Comme la plupart des Romains de son temps, il proclame plusieurs fois que l'empire était nécessaire pour assurer la paix publique et pour empêcher un si vaste corps de se dissoudre. Souvent il célèbre le règne d'Auguste et

les commencements de son successeur comme des époques de bonheur et de liberté.

Pourtant les dernières années de Tibère, le règne de Caligula, la domination sanglante de l'imbécile Claude, qui laissait commettre des cruautés sans être cruel, semblent avoir fait sur son esprit une impression profonde. Il revient souvent sur les extravagantes barbaries de Caligula qu'il appelle un nouveau Phalaris. Il flétrit les délations qui incriminaient sous Tibère jusqu'aux paroles, déjà mal reçues, mais non punies sous Auguste. Lorsqu'il vante la douceur et la clémence de Néron, quand il dit que les combats des gladiateurs enseigneraient la cruauté au jeune empereur, s'il lui était possible d'entendre une telle leçon, il se défie peut-être de ce caractère impétueux qui s'était contenu jusqu'alors. Il semble qu'il le loue, et c'est là probablement la moralité de ses louanges, pour l'empêcher de mal faire, pour l'attacher à la vertu. Racine l'a compris ainsi dans son *Britannicus*, où Burrhus loue Néron, comme fait Sénèque. On dirait qu'un pressentiment sinistre l'avertit que Caligula sera bientôt dépassé.

De là ces pensées qui rivalisent en amertume avec celles de Tacite : « Ce qu'il y a de pire dans les âmes enflées par une grande fortune, c'est qu'elles poursuivent de leur haine ceux qu'elles ont offensés. » De là ce retour triste sur le *prix sanglant que coûtent les conseils donnés aux rois par des amis fidèles*. De là ces aspirations à la mort, au suicide même, comme le seul moyen de tenir toujours dans sa main sa propre destinée, comme une porte toujours ouverte à la liberté, comme le refuge de toutes les âmes souffrantes. La vie lui apparaît par moments comme un perpétuel esclavage. Quelquefois même, il se prend de haine pour le genre humain à la

vue de tant *de crimes heureux*. « Qu'est-ce que l'homme? dit-il, un corps faible et fragile, nu, sans défense par sa nature, ayant besoin du secours d'autrui, exposé à tous les outrages de la fortune. C'est par les larmes que la vie est inaugurée ; et pourtant cet être si méprisé, quels terribles mouvements n'excite-t-il pas ! »

Ce qui le console de la rigueur de la destinée, c'est qu'elle est égale et commune pour tous. Mais Sénèque ne s'abandonne pas, comme Pline et Tacite, à un sombre désespoir. Le despotisme impérial n'a pas étalé encore tous ses excès. La corruption romaine, si grande qu'elle soit, laisse un peu d'espérance au fond de l'âme du philosophe. Rome n'a pas encore vu les saturnales sanglantes de Néron, les massacres parricides d'Othon et de Vitellius, la sauvage tyrannie de Domitien. L'homme se montre donc à Sénèque, malgré ses misères physiques et morales, comme l'enfant privilégié de la Providence. Son âme, descendue du ciel, aspire à y retourner. L'immortalité, l'éternité même, remplissent ses pensées. Elle est l'abri de tout esclavage et de tout mal ; car la vertu est facile pour elle. La route qui doit l'y conduire, est droite et unie. Or la vertu est le seul bien, comme le vice est le seul mal de l'homme. Dès lors chacun de nous n'a rien à craindre de la fortune, et si la vie est dure, si la patience est à bout,on peut sortir de ce monde ; mais il ne faut pas quitter son poste à la légère.

Cicéron proscrit le suicide ; Sénèque l'autorise en certaines circonstances; c'est la seule protestation qu'il permette à l'opprimé contre l'oppresseur. Ici le philosophe suit la doctrine de son école. Sénèque est stoïcien. Quoiqu'il fasse des emprunts à toutes les sectes et même à Epicure qu'il combat plusieurs fois et auquel il reproche de couvrir du manteau de la philosophie l'égoïsme et l'amour

des voluptés, quoiqu'il prétende juger avec indépendance et ne s'assujettir à aucun maître, il est par sa philosophie religieuse et morale l'organe de l'école de Zénon. Sa doctrine sur Dieu, sur la Providence et sur l'âme humaine est à peu près celle du Portique. Comme Balbus dans Cicéron, il reconnaît dans l'ordre du monde, dans la régularité des mouvements célestes, dans la disposition de toutes choses pour la conservation de l'univers et surtout pour le bien de l'homme, l'œuvre d'une intelligence ordonnatrice, d'une raison divine. Qu'on l'appelle raison suprême, ou nature, ou destin, peu importe ; ce sont des noms différents d'une même chose. On est forcé d'admettre que le hasard n'a pu créer l'ordre, n'a pu enfanter les merveilles du monde, cette admirable convenance de certains moyens à certaines fins, cette harmonie du ciel et de la terre. Une force intelligente a pu seule produire de tels effets.

Mais quelle est cette force mystérieuse qui se révèle par ses œuvres? pour Sénèque, comme pour Balbus, Dieu, c'est le feu artiste, répandu dans tout l'univers; c'est l'âme du monde qui se distingue de la matière seulement comme le principe actif se distingue du principe passif. Point de monde sans Dieu ; mais aussi point de Dieu sans monde ; l'un est en quelque sorte nécessaire à l'autre. Dieu est un ; car Dieu, c'est le principe universel de toute vie, de tout mouvement, de toute intelligence ; mais il prend différents noms, selon qu'il manifeste différentes vertus, qu'il produit différents effets. Les astres sont divins, car la régularité inaltérable de leurs mouvements suppose la raison, et une raison divine. Mais ni les astres qui sont des dieux, ni le monde qui est dieu aussi, ni l'âme humaine qui est une émanation de Dieu, ne sont éternels, puisque tout ce qui a commencé doit finir. L'univers

peut être bouleversé par les déluges, par des conflagrations partielles et universelles. Quant au monde actuel, il doit finir par le feu qui absorbera tous les autres éléments. Mais il y aura une nouvelle formation, une palingénésie. La nature procède ainsi par évolutions successives. Le feu primitif, agissant sur la matière, produit les trois autres éléments, et par suite tous les dieux et tous les hommes, comme tous les phénomènes du ciel et de la terre. Derrière nous il y a un déluge universel, devant nous une conflagration pareillement universelle.

Dans le monde de Sénèque, comme dans celui de Balbus, il n'y a donc qu'un seul principe actif, le feu divin, le feu artiste, principe matériel, mais d'une matière extrêmement subtile, et un autre principe mal défini qui nous apparaît seulement comme une négation, comme une limite, comme quelque chose de passif et d'inerte, qui résiste pourtant à l'action divine, et qui est la source de tout mal, de toute imperfection. On le voit, Sénèque n'atteint pas jusqu'au véritable spiritualisme. A côté de sa morale essentiellement spiritualiste, nous trouvons une sorte de matérialisme panthéistique.

C'est l'erreur capitale de la doctrine stoïcienne, telle qu'elle se présente à nous dans ses écrits ; mais ce n'est pas la seule. La morale du devoir suppose nécessairement que l'homme est libre. Hors de la liberté, il n'y a d'autre morale que celle des instincts et des passions. Cependant si l'on examine les idées de Sénèque sur le destin, il sera difficile de les concilier avec le dogme de la liberté humaine. Ce philosophe admet la prescience divine : « Les dieux, dit-il, connaissent la série de leurs œuvres. » Ailleurs il déclare que tout est lié par un enchaînement continu de causes qui ne laisse aucune place à la liberté. Chrysippe a cru résoudre la difficulté avec

sa comparaison du cylindre. Mais si le cylindre, après avoir reçu une impulsion, tourne ensuite lui-même, est-il la véritable cause de son mouvement? est-il libre? non assurément. Les stoïciens avaient beau multiplier les subtilités; ils reconnaissaient le destin et le libre arbitre, mais ils ne pouvaient concilier les deux dogmes. Le destin, tel qu'ils le concevaient, cet enchaînement de causes se liant l'une à l'autre, était incompatible avec la spontanéité humaine. Point de liberté possible avec la doctrine matérialiste et panthéiste qui se trouvait au fond du stoïcisme. En réalité Dieu était l'acteur unique du monde, la cause absolue et universelle, je dirais la substance unique, si les stoïciens n'avaient admis au delà une sorte de matière indéfinie, indéterminée, qui ressemble au néant même de l'existence.. Dès lors plus d'individualité véritable, plus de volonté autonome, plus de spontanéité et de liberté humaine.

Ce n'est pas là sans doute ce que professaient ostensiblement les disciples de Zénon. Les nobles âmes qui s'attachaient à la vertu pour elle-même, qui portaient si haut leurs aspirations désintéressées, qui étaient toujours prêtes à s'immoler pour la liberté et pour la patrie, auraient reculé si elles avaient aperçu nettement les fatales conséquences du système. Cependant la saine philosophie, tout en rendant justice aux hommes, tout en respectant les intentions pures, doit soumettre les doctrines à l'épreuve de la logique et pousser les principes faux à toutes leurs conséquences, pour rendre l'erreur manifeste et déblayer le terrain sur lequel doit s'élever l'édifice imposant de la vérité.

Mais si la doctrine du Portique ne savait pas distinguer Dieu du monde, si elle ne savait pas remonter à la pure notion de la substance spirituelle et libre, en retour

elle parlait magnifiquement de la bonté et de la sagesse divine. « Les dieux immortels, dit Sénèque, ne veulent ni ne peuvent nuire. Leur nature est toute douce et toute calme, aussi éloignée de faire que de souffrir aucun mal. Le délire et l'ignorance peuvent seuls leur attribuer la fureur de la mer, l'intempérance des pluies, la rigueur opiniâtre de l'hiver... Les êtres célestes ont leurs lois qui président à leurs mouvements divins. Croire que de si grands mouvements s'opèrent à cause de nous, c'est trop nous rehausser. Rien de tout cela ne se fait en vue de nous nuire. Au contraire tout tend plutôt à notre conservation, car tout conspire à l'ordre universel, et comme nous sommes une partie considérable du monde, les mouvements célestes ont aussi rapport à nous. Ce sont des bienfaits et des bienfaits désintéressés, puisque les dieux ne nous demandent rien, n'ont besoin de rien... L'homme sensé ne les craint pas ; c'est en effet une folie de redouter ce qui est salutaire, et d'ailleurs nul n'aime ceux qu'il craint. »

Les dieux, tels que Sénèque les envisage, ne sont dignes que d'amour ; car tous les biens qui nous environnent, cette âme qui nous vient du ciel, cette raison qui franchit les espaces, cette volonté qui défie la fortune, la beauté de ce monde, cité commune des hommes et des dieux, tout est leur œuvre. Mais s'il y a une Providence essentiellement bonne, sage, toute-puissante, d'où vient la douleur ? d'où viennent ces fléaux qui troublent le monde et frappent l'humanité ? Pourquoi l'homme vertueux souffre-t-il ? pourquoi Rutilius est-il exilé ? pourquoi Regulus expire-t-il dans les supplices ? pourquoi Caton s'ouvre-t-il les entrailles sur les ruines fumantes de la liberté ?

Pour expliquer ce mystérieux problème, Sénèque

raisonne ainsi : la vie humaine est une épreuve. C'est dans l'adversité que l'homme développe ses facultés les plus sublimes. Celui qui a toujours été heureux, ne s'est pas fortifié par la lutte avec l'infortune. Sa vertu est incomplète. Faut-il croire d'ailleurs que l'homme de bien puisse jamais être malheureux? Si la vertu est le seul bien et le vice le seul mal, Regulus dans les supplices est plus heureux que ses bourreaux; Rutilius n'a rien à envier à ceux qui le proscrivent, et Caton est plus grand que César. L'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune est le plus beau spectacle que les dieux puissent se donner. Celui qui a la sagesse et la vertu possède les seuls biens véritables; comment donc serait-il malheureux ?

Il faut en outre considérer que le monde n'est pas seulement fait pour l'homme. Nous n'en sommes qu'une partie. Tout est bien, si l'on embrasse l'ensemble. L'erreur de nos jugements vient de ce que nous nous regardons comme la fin unique de tout ce qui existe. Mais c'est trop d'orgueil, il faut remettre l'homme à sa place. Plus élevé que les plantes, que les animaux courbés vers la terre, il est inférieur aux dieux. Sa glorieuse prérogative, c'est de pouvoir les imiter, les égaler même par la sagesse et la vertu; c'est d'avoir un dieu dans son sein ; c'est d'être le sanctuaire d'une raison divine. Ajoutez encore que tout est réglé par une loi éternelle à laquelle obéissent les divinités elles-mêmes. Cette loi a sa cause en Dieu qui a décrété éternellement la série immuable de ses œuvres. Rien ne saurait arriver contrairement au décret éternel et tout conspire au bien général. Dès lors l'homme doit se résigner à tout ce qui importe à l'ordre universel; sinon, il est digne d'éprouver du mal. Enfin la puissance divine s'exerce sur une matière qu'elle ne peut changer.

Sénèque admet donc comme première source du mal l'imperfection originelle de la matière qui s'oppose à l'effusion des trésors divins. Mais pourquoi les bienfaits des dieux tombent-ils sur les méchants comme sur les bons? On peut croire qu'ils n'ont en vue que les hommes de bien ; mais il est des choses qu'ils ne peuvent accorder aux uns, sans les accorder aux autres. Le soleil peut-il luire pour les bons sans luire aussi pour les méchants? N'oublions pas d'ailleurs qu'il y a des biens qui deviennent de véritables maux, quand on ne sait pas en user. Le souverain pouvoir a-t-il été un bien pour Caligula? Quelquefois les dieux récompensent dans le fils les vertus de ses ancêtres; quelquefois ils récompensent d'avance dans le père les vertus de ses descendants.

Telle est la doctrine de Sénèque sur Dieu et sur la Providence. Sans adopter les explications physiques et allégoriques des premiers stoïciens, il reconnaît en quelque sorte que le polythéisme n'a fait que donner différents noms aux diverses vertus, aux divers effets du principe divin. Comme Balbus, il voit dans les astres des dieux et semble voiler le dogme philosophique de l'unité divine sous cette pluralité apparente des divinités secondaires.

Quant à l'âme, elle est pour lui une émanation du feu divin; formée d'une matière subtile, elle n'est pas un principe spirituel. Comment le serait-elle, lorsque Dieu lui-même n'existe pas indépendamment de la matière? Sur la question de son immortalité, Sénèque est flottant et indécis. En quelques endroits il semble n'attribuer cette prérogative qu'aux âmes grandes et vertueuses. Dans d'autres passages, il compare l'état qui doit suivre la vie présente à celui qui a précédé la naissance, et il refuse à l'âme après la mort tout sentiment, toute exis-

tence distincte. Mais le plus souvent il lui accorde l'immortalité. Détachée du corps et comme affranchie de ses chaînes, elle prendra son essor vers les régions supérieures. Elle s'élèvera jusqu'à ce qu'elle soit, pour ainsi dire, en équilibre au milieu des astres. Là elle contemplera le ravissant spectacle de l'univers. Sa vue embrassera l'avenir, comme le passé. Mais toutes les âmes ne s'élèveront pas avec la même vitesse. Celles qui ont été esclaves du corps et des plaisirs, traînant avec elles des souillures, des restes d'éléments grossiers, ne monteront qu'avec peine vers les régions éthérées. Sénèque mêle ici les idées de Pythagore et de Platon avec les opinions du Portique. Mais l'immortalité des âmes aura un terme comme celle des dieux. Elles finiront avec le monde pour renaître avec lui. Elles iront se confondre dans le feu primitif, source de tout ce qui existe, d'où tout sort et où tout revient s'engloutir.

Ce qui doit nous frapper dans un tel système, c'est que le méchant n'a point à craindre les peines d'une autre vie. Sénèque lui promet l'anéantissement ou une vie meilleure ; car il semble que l'âme même de celui qui ne s'élève pas tout d'abord vers les régions éthérées, est plus heureuse au milieu de cette lente ascension que dans la prison du corps. Le philosophe ne réserve donc aux méchants que les peines de la conscience et un moindre bonheur dans l'autre vie. Son Dieu, source de tout bien, ne saurait nuire, ne saurait punir. L'idée de la justice, vengeresse du crime, n'apparaît pas dans sa doctrine. Il admet pourtant en quelques endroits que Dieu réprime et châtie ; mais c'est pour l'amendement des coupables, comme un père châtie ses enfants pour les rendre meilleurs. Quelquefois même il avance que certains bienfaits des dieux sont le plus grand châtiment

qu'ils puissent infliger aux méchants ; mais cette pensée est indiquée en passant et pour le besoin de la question présente. Au fond Sénèque n'a pas reconnu ce grand principe, que Dieu, auteur de la loi morale, doit punir les infractions à cette loi, que sa justice demande une expiation. Les religions anciennès et avec elles la philosophie de Platon, avaient proclamé ce dogme; mais l'enfer des poètes était devenu si ridicule pour des esprits cultivés qu'on ne pouvait plus croire à son existence. Avec l'enfer des poètes disparut la notion d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Quand cette notion est effacée, on peut dire que la religion n'a plus d'empire sur la plupart des esprits.

Résumons en quelques mots ce qui vient d'être exposé. Sénèque a vu que le monde était l'ouvrage d'une intelligence souveraine et toute-puissante. Il a parlé dans un langage brillant et élevé de la raison et de la bonté divine. S'il n'a pas séparé de la doctrine stoïcienne les éléments impurs qui la corrompaient, c'est-à-dire le principe matérialiste et le principe fataliste, si dans la question de l'âme il a laissé paraître de l'indécision, il faut du moins lui tenir compte d'avoir conservé avec une pureté relative la notion de la Providence dont les caractères principaux sont la sagesse et la bonté. Entre la doctrine développée par Balbus et les opinions professées par Sénèque, les différences sont peu importantes. Soit infidélité de la part de Cicéron, soit progrès de la raison dans Sénèque, il semble que le stoïcisme chez ce dernier tend de plus en plus à se dégager des éléments mythologiques dont il s'était embarrassé. S'il ne repousse pas l'astrologie et la divination, il paraît les restreindre dans des limites plus étroites. Mais sa véritable originalité en philosophie doit être cherchée ailleurs. Elle se révèle

dans ses idées sur l'esclavage, sur l'égalité de tous les hommes, sur la libéralité qui doit considérer avant tout dans ses bienfaits l'homme et non le rang, sur l'indulgence mutuelle que nous devons avoir les uns pour les autres, comme également sujets à faillir.

L'homme est représenté par Sénèque comme le citoyen du monde. « Il est criminel, dit-il, de nuire à sa patrie, et par conséquent à un citoyen qui en fait partie, car les parties sont sacrées, si le tout est respectable ; et par suite il est criminel aussi de nuire à un homme quelconque, puisqu'il est notre concitoyen dans une plus grande cité. Tous les hommes sont comme les membres d'un seul corps. Nous épargnerions même les vipères, et les bêtes semblables, si nous pouvions les apprivoiser. » Il veut qu'on donne l'aumône avec délicatesse, sans blesser la dignité de celui qui la reçoit. Ces idées qui reviennent souvent dans ses écrits, tandis qu'elles ne se présentent que rarement chez ses devanciers, sont très dignes d'être remarquées à une époque où le christianisme apparaissant dans le monde nourrit la sainte ambition d'en faire la croyance commune du genre humain.

On a prétendu en conclure que Sénèque avait eu connaissance de la doctrine chrétienne. Saint Jérôme l'a placé dans son *Catalogue des saints*, qui du reste contenait des personnages d'une sainteté douteuse, le juif Josèphe, Tertullien, Novatien et Donat. Les anciens chrétiens le revendiquaient comme un écrivain presque orthodoxe. Aussi les livres de ce philosophe étaient-ils lus et expliqués à la jeunesse dans des temps de barbarie où l'on dédaignait la littérature profane. Grâce à cette bonne opinion qu'on avait de lui, il a été mieux conservé que tant d'autres auteurs éminents. Il existe même de préten-

dues *Lettres de saint Paul à Sénèque*. Mais déjà au commencement du XVI[e] siècle, Erasme et d'autres érudits avaient montré que ces lettres étaient apocryphes. Sénèque a-t-il été en relation soit avec saint Paul, soit avec tout autre chrétien ? C'est une question sur laquelle les documents historiques font complétement défaut. Les idées nouvelles que l'on trouve dans ses écrits sont en germe dans Cicéron et dans quelques autres auteurs. Toutefois on peut dire avec M. Jouffroy qu'une doctrine ne peut faire son apparition dans le monde sans exercer une influence telle quelle sur les doctrines mêmes les plus opposées.

IV

Pline l'Ancien se place entre Sénèque et Tacite. Il écrit son *Histoire naturelle* sous Vespasien et sous Titus. Mais il a vu Caligula, Claude, Néron, Vitellius ; il peut déjà pressentir Domitien. Découragé par le spectacle des malheurs publics et des catastrophes humaines, il s'est réfugié dans l'étude ; il s'y est plongé avec une ardeur inouïe. C'est d'ailleurs une âme honnête, généreuse, intrépide ; il meurt martyr de la science et de l'humanité. Ennemi du vice, zélé défenseur de la vertu, panégyriste hardi de Cicéron, de Pompée, de Caton, indulgent pour César en considération de sa clémence, il peut à bon droit être compté parmi ces Romains qui, regrettant l'ancienne république, sentaient pourtant la nécessité de l'empire et s'y résignaient. Son imagination, qui est grande, ne manque pas de chaleur ; et cette chaleur se répand dans ses écrits sous la forme de l'emphase et de la déclamation. Plein d'une mâle vigueur, il pèche par le goût ; son expression est souvent dure et forcée. Il n'a

ni finesse dans la plaisanterie, ni délicatesse dans la louange. Lisez la dédicace de son ouvrage ; quel encens grossier il brûle à la face du prince ! Il est vraiment d'une humilité singulière, et la seule excuse de cette flatterie exagérée, c'est qu'elle s'adresse à Titus ; malheureusement il s'y mêle l'éloge de Domitien.

Le travail se montre plus en lui que la sagacité de l'esprit. Il a beaucoup d'érudition, mais une érudition mal digérée, mal éclairée par la critique ; il adopte les fables les plus étranges. Compilateur infatigable, le sens vrai de la science lui fait défaut. Comme philosophe, il serait difficile de dire à quelle école il appartient. On l'a rangé quelquefois parmi les épicuriens ; mais on ne trouve en lui ni le système des atomes, ni la morale du plaisir. Il n'est pas non plus stoïcien ; car il nie la Providence et professe l'athéisme. Sa doctrine semblerait plutôt se rattacher au matérialisme péripatéticien de Straton auquel il mêle les principes de Zénon et d'Héraclite.

Esprit morose et chagrin, il envisage avec une amère tristesse, pour ne pas dire avec un profond désespoir, les misères de la condition humaine. Pour en juger, on n'a qu'à se rappeler le sombre tableau qu'il a tracé au début de son septième livre. « Il est juste, dit-il, de commencer par l'homme, pour qui la nature semble avoir produit les autres animaux. Mais elle s'est largement et cruellement payée de ses dons si grands, et l'on pourrait difficilement décider si elle a été pour lui une bonne mère plutôt qu'une funeste marâtre.

« D'abord c'est le seul qu'elle couvre de vêtements étrangers... c'est le seul qu'au jour de sa naissance elle jette nu sur la terre nue pour crier aussitôt et pleurer, tandis qu'aucun autre animal ne pleure ; et ces pleurs, il les répand dès le début de la vie. Mais le rire, ô ciel !

le rire même précoce, même le plus hâtif, n'est donné à personne avant le quarantième jour. Après cet essai de la lumière, il est chargé de liens dont les bêtes sauvages, nées au milieu de nous, sont affranchies. Toutes les articulations de ses membres sont captives. Le voilà cet enfant, venu au jour sous d'heureux auspices, les pieds et les mains enchaînés. Le voilà pleurant, celui qui doit commander aux autres animaux. Il inaugure la vie par des supplices, et son unique faute, c'est d'être né. Ah ! fatale démence de ceux qui, après de tels commencements, s'imaginent avoir été mis au monde pour l'orgueil ! « Le premier présage de force, le premier bienfait du temps le rendent semblable à un quadrupède. Quand aura-t-il la marche, quand aura-t-il la voix de l'homme? Quand sa bouche sera-t-elle assez ferme pour broyer les aliments? Jusques à quand la mollesse palpitante de son crâne attestera-t-elle qu'il est le plus faible de tous les animaux? Et ces maladies, et ces remèdes inventés pour les guérir, vaincus eux-mêmes par des maux inconnus !

« Les autres animaux ont le sentiment de leur nature. Ils savent d'eux-mêmes déployer la vitesse de leurs pieds, les mouvements rapides de leurs ailes, fendre les eaux à la nage. L'homme seul ne sait rien sans l'avoir appris, ni parler, ni marcher, ni manger. En un mot par l'impulsion de sa nature, il ne sait que pleurer. Aussi plusieurs ont-ils jugé que le meilleur était de ne point naître, ou de rentrer au plus tôt dans le néant.

« A lui seul a été réservé le chagrin ; à lui seul le luxe sous des formes sans nombre et sur toutes les parties de son corps ; à lui seul l'ambition ; à lui seul l'avarice ; à lui seul le désir immense de la vie ; à lui seul la superstition ; à lui seul le souci de la sépulture et de ce qui ar-

rivera, même quand il ne sera plus. Nul n'a une vie plus fragile ; nul n'a des passions plus effrénées ; nul n'a des peurs plus effarées, une rage plus furieuse. Enfin les autres animaux vivent en paix avec ceux de leur espèce; mais c'est de la part de l'homme que l'homme éprouve le plus de maux. Dans tout son corps et jusque dans ses yeux, la nature a voulu répandre des poisons, afin que tout mal fût en lui. Elle en fait pour sa puissance ingénieuse une sorte de jouet. »

Ce passage éloquent est connu de tous ; j'ai voulu le reproduire tout entier pour bien marquer cette disposition morose qui semble avoir exercé sur la pensée philosophique de l'écrivain une influence décisive. Pour Pline il n'y a pas d'autre Dieu que le *monde* ou le *ciel*, éternel, immense, qui enveloppe toutes choses, qui n'a pas eu de naissance et qui ne doit jamais finir, hors duquel l'intelligence ne peut rien concevoir ; tout en tout ou plutôt le tout lui-même, fini et en quelque sorte infini, déterminé en tout et en quelque façon indéterminé, embrassant en soi tout ce qui est extérieur et intérieur, ouvrage de la nature et tout à la fois la nature elle-même. On reconnaît sous ce langage obscur l'unité matérielle de Straton, c'est-à-dire le matérialisme sous sa forme panthéiste, l'identité absolue de l'œuvre et de l'ouvrier, la *Natura naturans* confondue avec la *Natura naturata*, si je puis me servir de ces expressions barbares, en un mot la divinisation du grand tout. « C'est folie, dit-il, oui, c'est folie de sortir de ce monde, et comme si tout ce qu'il renferme dans son intérieur était parfaitement connu, de sonder ce qu'il y a au dehors. Peut-il connaître la mesure de quelque chose celui qui ne sait pas se mesurer lui-même? L'esprit de l'homme peut-il voir ce que le monde lui-même

ne contient pas ? » Remarquons en passant l'apparition du scepticisme qui accompagne toujours les doctrines matérialistes.

Pline suppose que des images sans nombre d'animaux et de toute sorte d'objets sont empreintes dans le ciel. C'est de là que tombent les semences de toutes choses ; et de leur mélange le plus souvent confus naissent des espèces innombrables et monstrueuses, principalement dans la mer. A ses yeux, le soleil est l'âme ou plutôt l'intelligence, *mens*, du monde. « C'est lui, dit-il, que nous devons regarder comme le principal régulateur et comme la divinité du monde, si nous tenons compte de ses œuvres : être supérieur, excellent, qui voit tout, qui entend tout, comme le veut Homère, le prince des poètes... Mais s'imaginer que l'être suprême, quel qu'il soit, prend soin des choses humaines, c'est une prétention ridicule. Un ministère si triste et si complexe ne le souillerait-il pas ? Serait-ce d'ailleurs un avantage pour le genre humain ? On pourrait difficilement en décider ; car les uns n'ont aucun égard aux divinités et les autres leur rendent un culte honteux. Ils s'asservissent à des pratiques étrangères, portant à leurs doigts leurs dieux et les monstres, objets de leur adoration. Ils attribuent aux divinités un empire cruel sur eux-mêmes, troublés par la peur jusque dans leur sommeil... Faut-il choisir une épouse, adopter des enfants, prendre une décision quelconque, ils ont recours à la religion. Les uns dans le Capitole trompent par leurs parjures Jupiter tonnant ; les autres font de la religion une sorte de supplice... Croire à des dieux innombrables, diviniser les vertus et les vices des hommes, la pudeur, la concorde, l'intelligence, l'espoir, l'honneur, la clémence, la bonne foi, ou seulement, comme le veut Démocrite, le châtiment et le

bienfait, c'est le signe d'une faiblesse d'esprit plus grande encore. »

Pline repousse donc avec mépris le polythéisme. Il se moque de ses dieux infernaux, de ses maladies et de ses fléaux divinisés. « On peut comprendre, dit-il, que la foule des divinités soit plus nombreuse que le genre humain, si l'on songe que les hommes font d'eux-mêmes autant de dieux, en adoptant chacun pour soi des Junons et des génies... Que dire des animaux de l'Egypte, transformés en divinités, de ces mariages qui ne donnent pas de postérité, de ces dieux toujours jeunes ou toujours vieux ? Croire à tout cela, ne serait-ce pas imiter la folie des enfants ? Mais ce qui dépasse toute impudence, c'est de supposer entre eux des adultères, des querelles, des haines, des divinités présidant aux larcins et aux crimes... Il est dieu, le mortel qui aide son semblable. Telle est la route qui mène à une gloire éternelle : c'est elle que les héros de Rome ont suivie ; c'est elle que suit d'un pas divin avec ses enfants le plus grand prince de tous les âges, Vespasien Auguste, soutenant de sa main l'empire fatigué. Témoigner de la reconnaissance aux bienfaiteurs des hommes en les plaçant au rang des divinités, c'est une coutume très ancienne : voilà l'origine de tous les dieux. »

Toutefois, aux yeux de Pline, l'opinion qu'un être supérieur prend soin des affaires humaines, est utile à la société; car son intérêt demande que les crimes ne puissent échapper au châtiment qui *vient tardif quelquefois, la puissance divine ayant beaucoup à faire dans une si grande masse*, mais qui ne reste jamais sans effet; comme aussi que l'homme, qui par son origine se rapproche le plus de la divinité, ne soit pas pour elle d'un prix aussi bas que la brute.

En lisant cette profession de foi si nette et si franche, il semble que l'athéisme de Pline n'a été mêlé d'aucun doute, d'aucune incertitude. Pourtant la notion de Dieu est si profondément gravée dans le cœur de l'homme qu'on a beau essayer de l'extirper, elle reparaît toujours présente, toujours vivante au fond de la pensée humaine, en dépit des négations les plus décidées. L'athéisme du philosophe naturaliste n'est pas sûr de lui-même. « Chercher, dit-il, la forme et la figure de Dieu, c'est l'effet de la faiblesse humaine. Un Dieu, quel qu'il soit, si toutefois il en existe quelque part un autre que le ciel ou le monde, est tout sens, tout vue, tout ouïe, tout âme, tout soi. » *L'éternelle question de Dieu*, pour employer ses expressions, l'importune. Il voudrait s'en débarrasser une fois et la rejeter loin de lui. Effort impuissant : elle revient toujours et s'impose à son esprit. Il la retrouve, quand il s'agit du hasard et du destin. « Entre ces deux excès, » c'est-à-dire l'impiété sacrilége et la superstition abrutissante, « les hommes se sont fait une divinité intermédiaire. Dans le monde entier, en tous lieux, à toute heure, toutes les bouches invoquent la seule fortune. Elle est seule nommée, seule accusée, seule mise en jugement, seule objet de nos pensées, seule louée, seule blâmée et honorée au milieu des injures ; mobile et aveugle même dans l'opinion de la plupart des hommes, flottante, incertaine, volage, capricieuse, accordant ses faveurs passagères à ceux qui en sont indignes. C'est à elle qu'on se croit redevable de tout et dans tous les comptes des mortels, c'est elle qui remplit les deux pages. Notre condition est si dépendante que nous avons fait un dieu du hasard même, qui rend incertaine l'existence de la divinité.

« D'autres bannissent le hasard et attribuent les évé-

nements aux astres et aux lois qui président à la naissance et à la vie de chacun. Ils prétendent que Dieu a décrété une fois pour toutes les destinées de tous ceux qui devaient exister un jour, et qu'il est rentré ensuite dans un repos éternel. Cette opinion a pris racine. Ignorants et hommes instruits, tous s'y sont précipités. Voici venir les avertissements de la foudre, la voix prophétique des oracles, les prédictions des aruspices et d'autres superstitions encore plus minutieuses, les présages tirés d'un éternument ou d'un faux pas. Le divin Auguste n'a-t-il pas raconté qu'il avait mis au pied gauche la chaussure du pied droit le jour où il faillit périr victime d'une sédition militaire ? »

Au milieu de ces opinions contradictoires, un doute pénible et douloureux traverse l'âme de Pline. Il s'écrie : « Toutes ces choses enveloppent l'imprévoyante humanité. Un seul point est certain, c'est qu'il n'y a rien de certain et qu'il n'est point d'être plus misérable ou plus superbe que l'homme. Les autres animaux n'ont d'autre souci que celui de leur nourriture à laquelle la bonté de la nature suffit d'elle-même. Ils ont un bien supérieur à tous les biens, c'est qu'ils ne songent ni à la gloire, ni à l'argent, ni à l'ambition, ni à la mort. » Il semble préférer leur condition à celle de l'homme ; il parle de la bonté de la nature pour eux, et il ne s'aperçoit pas qu'il est sur la route qui conduit au dogme de la Providence. Mais il ne veut pas que la nature soit bonne pour l'homme. Elle ne lui a donné qu'un bien qui vaut cependant tous les autres, la mort.

Ce qui, à ses yeux, doit surtout nous consoler dans les misères si grandes de la vie, c'est que Dieu lui-même, s'il existe, ne peut pas tout ; car il ne peut se donner la mort, quand même il le voudrait ; il ne peut accorder

l'éternité aux mortels, ressusciter les morts, faire que celui qui a vécu n'ait pas vécu, que celui qui a obtenu les honneurs ne les ait pas obtenus. Il n'a aucun pouvoir sur le passé, sinon le pouvoir de l'oubli et enfin, pour mêler le plaisant au sérieux, il ne peut empêcher que deux fois dix fassent vingt. Pline ne voit pas que le contradictoire et l'absurde répugnent à la nature divine, sans que pour cela sa puissance soit limitée. Dieu cesse-t-il d'être tout-puissant, parce qu'il ne peut pas mourir? Qui serait assez insensé pour le croire?

Matérialiste et athée, Pline ne pouvait pas admettre l'immortalité de l'âme. « Chacun, dit-il, se trouve au jour suprême dans le même état qu'avant le premier jour de la vie. Le corps et l'âme n'ont pas plus de sentiment après la mort qu'avant la naissance. Mais la vanité humaine se prolonge au sein de l'avenir et s'attribue une vie mensongère au-delà même du trépas, en rendant un culte aux mânes et en faisant un dieu de celui qui a déjà cessé d'être un homme, comme si la vie qui respire en nous différait en quelque chose de celle des autres animaux, ou comme s'il n'y en avait point parmi eux qui ont une vie plus longue. Cependant personne ne présage pour eux une immortalité semblable. Quel corps, quelle matière l'âme a-t-elle par elle-même? où résiderait sa pensée? comment s'exerceraient la vue, l'ouïe, le toucher? et sans ces facultés, de quoi servirait-elle? de quel bien jouirait-elle? quelle serait sa demeure? enfin quelle immense multitude d'âmes, semblables à des ombres, depuis tant de siècles! Mais quelle démence de vouloir que la mort recommence la vie! Quel repos goûteront jamais ceux qui sont nés à la lumière, si les âmes dans les régions célestes, si les ombres dans les enfers, conservent le sentiment? Certes le charme de

cette crédulité nous ravit le bien le plus précieux de la nature, la mort. Elle double la douleur du trépas, s'il vient s'y ajouter la triste pensée de notre sort à venir; car s'il est doux de vivre, à qui pourrait-il sembler doux d'avoir vécu? Mais combien il est plus facile et plus sûr pour chacun de ne croire qu'à soi et de chercher un gage de sécurité dans l'expérience qui a précédé la naissance! »

Pline embrasse avec amour la pensée du néant. Ce n'est pas seulement sa raison qui rejette l'immortalité de l'âme; son cœur la repousse comme sa raison. Il s'attache à la mort comme d'autres à la vie; il aspire au moment où il cessera d'exister. Cette pensée est sa consolation, son espérance. Il énumère avec une sorte de plaisir douloureux tous les maux de l'homme, la fragilité de sa vie si courte en comparaison de l'immensité du temps, abrégée de moitié par le sommeil qui ressemble à la mort et dont la privation est un tourment, sans parler des années de l'enfance et de la vieillesse qui en se prolongeant deviennent un supplice, des accidents divers, des maladies, des craintes, des chagrins qui nous font si souvent invoquer le trépas. Combien peu il faut pour tuer un mortel dans le ventre de sa mère! la dent venimeuse d'un serpent, un grain de raisin, un poil engagé dans le gosier, suffisent pour détruire la vie la plus forte. Les sens s'émoussent, les membres sont frappés de torpeur, la vue s'éteint. L'ouïe, la marche, les dents même qui servent à broyer les aliments, tout meurt d'avance. On n'en compte pas moins ce temps dans la durée de la vie. Mourir par un effort de la sagesse, ou par une mélancolie de l'âme fondée sur la sagesse, c'est encore une maladie. Telle est la condition des mortels, tels sont les jeux de la fortune, que l'on ne doit pas même croire à la

mort. Pline cite plusieurs exemples de mort apparente, rapportés par Varron.

Mais à vrai dire, la nature ne nous a rien donné de meilleur que la brièveté de la vie ; car nul homme n'est heureux. Celui que la fortune traite avec le plus de complaisance, c'est beaucoup si l'on peut dire à bon droit qu'il n'est pas malheureux ; même au sein du bonheur, la crainte de retours soudains corrompt sa félicité. Ajoutez que nul mortel n'est sage à toutes les heures de sa vie. Mais l'humanité est ingénieuse à s'abuser ; elle est si vaine ! Souvent les plus grands succès ont ouvert une série d'infortunes et de tourments, sans compter que les biens n'égalent pas les maux, même lorsque leur nombre est égal. Il n'est point de joie qui compense le moindre chagrin ; car l'homme sent plus vivement la douleur que le plaisir. Ce qui fait les grandes joies, c'est qu'elles succèdent à de grands maux ; ce qui fait l'immensité des maux, c'est la grandeur des joies qui ont précédé. Pline rappelle plusieurs exemples de ces retours de fortune extraordinaires pour faire voir que la vie n'est qu'une amère dérision. Il flétrit en passant ce Sylla qui se faisait appeler heureux, parce qu'il pouvait proscrire des milliers de citoyens, et qui mourut misérablement rongé par une affreuse maladie, plus à plaindre que ses victimes. Il n'accorde le bonheur ni à L. Metellus en dépit de l'oraison funèbre prononcée par son fils, ni à l'empereur Auguste dont la vie fut mêlée de soucis et de revers, et qui *obtint le ciel plus qu'il ne le mérita.*

Un tel esprit ne doit pas épargner les mœurs corrompues de son temps, le luxe qui fouille les déserts de l'Afrique pour en rapporter l'ivoire, qui va chercher à l'extrémité de l'Orient des pierres précieuses, qui extrait

des carrières des blocs de marbre pour l'ornement des palais et des maisons ; la gourmandise insatiable qui épuise les mers et les provinces pour servir sur les tables des mets pernicieux au corps comme à l'âme, la détestable impudicité des femmes qui voilent mal leur nudité sous leurs robes transparentes. Tous les excès que nous avons vus censurés par Sénèque. Pline les poursuit avec plus de force encore et surtout avec plus d'amertume. Il s'en prend même aux éléments. Il accuse la mer comme un élément ennemi et avide qui envahit notre domaine *en dépit de la terre* et *par une fatale complaisance de la nature*. Il déclame, au lieu de parler le langage sévère de la science. Le feu par sa mobilité lui semble éminemment propre à engendrer des formes bizarres et monstrueuses. Comme les stoïciens, Pline croit que le monde est soumis à la succession alternative des déluges et des embrasements. Après le déluge de Deucalion, on doit s'attendre à une combustion générale. Suivant lui, une force terrible, répandue dans toutes les parties du monde, éclate de temps en temps de différentes manières et brise la machine de l'univers. C'est à cette force latente qu'il attribue les exhalaisons mortelles qui s'échappent de certaines cavernes, le souffle fatidique de certains antres fameux, comme celui de Delphes, les tremblements de terre qui présagent de grands malheurs, comme avant la bataille de Trasimène, comme dans la *guerre sociale* et dans la dernière année du règne de Néron. Il se plaint des *crimes* de la nature, *scelera naturæ*, qui menace à tout moment l'univers d'une conflagration universelle, et il s'étonne qu'il se soit passé un seul jour, sans que tout fût embrasé.

Il n'a de vénération que pour la terre. C'est sa vraie divinité, sa Providence. Il l'appelle mère des hommes à

cause de ses éminents bienfaits. C'est elle qui nous reçoit à notre naissance, qui nous nourrit, qui nous soutient toujours, une fois que nous avons vu la lumière. Enfin, lorsque le reste de la nature nous abandonne, elle nous accueille dans son sein, nous protége alors surtout, comme une mère. Elle porte les tombeaux et les inscriptions tumulaires, prolongeant la durée de notre nom et de notre mémoire en dépit de la brièveté de la vie. C'est la dernière divinité dont nous appelons la colère sur ceux qui ne sont plus, comme si nous ignorions que seule elle ne s'irrite jamais contre l'homme. Si elle contient des animaux pernicieux, il faut en imputer la faute au souffle vital et à la puissance génératrice qui ne lui appartiennent pas ; car les semences de toutes choses descendent des astres, comme une rosée céleste. Quant aux poisons, on peut croire que c'est par pitié qu'elle les produit, pour nous donner les moyens d'en finir plus promptement avec la vie.

Saluons la divinité dernière du matérialisme. L'imagination humaine ne saurait se passer de Dieu. Lucrèce, le poète qui chante le monde corpusculaire d'Epicure, n'a-t-il pas commencé son poème par une invocation à Vénus qui représente la vertu génératrice de la nature ? Il prélude par l'éloge d'une déesse, lui qui se propose d'extirper des cœurs toute religion. Pline, lui aussi, a divinisé la terre ; mais sur la terre il a divinisé particulièrement l'Italie, mère du monde qui la nourrit, choisie par les dieux pour rendre le ciel lui-même plus éclatant, pour réunir les empires, pour civiliser les nations, et pour effacer par le commerce d'une langue commune les différences de tant de langages divers et barbares. On trouve en effet chez lui tout l'orgueil d'un romain. Il rougit d'emprunter aux Grecs la description topogra-

phique de l'Italie. Comme Tacite, il les accuse d'admirer puérilement tout ce qui leur appartient. Ailleurs il se rit de leur vanité et de leurs mensonges monstrueux.

Tout matérialiste qu'il est, Pline croit aux présages qui viennent du ciel. Le feu qu'une étoile rejette, les météores qui traversent rapidement les airs, les comètes, *astres funestes, le plus souvent et accompagnés de grandes catastrophes*, comme sous le consulat d'Octavius, dans la guerre de César et de Pompée, et vers l'époque de l'empoisonnement de Claude ; si fréquents et si terribles sous Néron ; quelquefois pourtant salutaires, comme la comète qui parut au milieu des jeux célébrés en l'honneur de Vénus mère par Octave peu de temps après la mort de César, toutes ces choses sont pour lui des signes de l'avenir. Il cite un grand nombre de phénomènes célestes, suivis d'événements considérables, et il ajoute cette réflexion : « Je crois que ces phénomènes sont apparus, comme les autres, à des époques marquées par la nature, et non par l'effet de diverses causes que la subtilité de l'esprit humain a imaginées ; car ils furent les signes avant-coureurs de maux immenses. Je pense toutefois que ces événements se sont accomplis, non parce que ces phénomènes ont eu lieu, mais que ces phénomènes ont eu lieu, parce que ces événements devaient s'accomplir. » Suivant lui, la nature ne va pas au hasard ; elle obéit à une loi ; tout est réglé, même les vents qui soufflent sur la terre.

Pline donnait donc dans les superstitions astrologiques et prouvait par son exemple que l'athéisme ne délivre pas l'homme de toutes les faiblesses de l'esprit. Il avoue cependant que ces présages heureux ou malheureux n'ont pas de cause certaine et que tout est caché dans la majesté de la nature. Mais il attribue aux corps célestes

une influence directe sur les phénomènes de ce monde sublunaire. Il distingue les foudres qui viennent d'en haut et des astres. Celles-ci ont une vertu prophétique. Après avoir rapporté ce que la science des Etrusques disait du tonnerre, Pline conclut ainsi : « Les avis sur ce sujet sont variés et diffèrent selon l'esprit de chacun. Il y a de la présomption à croire que l'on peut commander à la nature ; mais il n'y a pas moins de lenteur d'esprit à nier les bienfaits de la science, qui par l'interprétation des éclairs est parvenue à prédire d'autres événements futurs à jour fixe et à indiquer les moyens de conjurer le destin, ou plutôt d'ouvrir la voie à d'autres destinées qui sont cachées : double science fondée sur une multitude d'expériences privées et publiques. Mais qu'il soit de ces choses comme il a plu à la nature : qu'elles soient certaines pour les uns, douteuses pour les autres, approuvées de ceux-ci, condamnées par ceux-là. » Comme on le voit, Pline n'a pas une foi entière dans la science des Etrusques. Il semble hésiter entre la croyance et le doute. Mais le soin qu'il met à rapporter tous ces présages avec les événements fameux qui les ont vérifiés, montre qu'il était enclin à ces superstitions astrologiques.

Il faisait paraître plus de sagesse et de bon sens, quand il honorait de son admiration et d'un culte presque divin ceux qui par les arts ont civilisé les nations et qui par leurs travaux nous ont ouvert les sources de la lumière. Lui qui déplore si amèrement la vanité et la misère de l'homme, il exalte la puissance et la sublimité de la science humaine. « Allons, courage ! s'écrie-t-il ; donnez l'essor à votre génie, ô vous interprètes du ciel, capables de pénétrer la nature des choses, inventeurs d'une science par laquelle vous avez vaincu les dieux et les hommes !

Qui en effet à la vue de ces phénomènes et de ces accidents réguliers qu'éprouvent les astres, ne pardonnerait pas à la nécessité de sa condition mortelle ? » Il accuse l'ingratitude dont on les paie, tandis que par une étrange corruption de l'esprit humain, on se plaît à remplir les annales du tableau sanglant de tant de massacres, comme pour faire connaître les crimes des hommes à ceux qui sont ignorants des lois du monde lui-même. « Quels services, dit-il, n'a pas rendus aux mortels la science qui les a délivrés des terreurs excitées par les éclipses de lune ou de soleil ! Les découvertes ultérieures sont encore un bienfait de ceux qui ont les premiers montré la route. Seulement que personne ne désespère du progrès des générations qui avancent toujours (1). » Remarquable pensée à laquelle la plume de Pascal donnera une forme saisissante !

Ainsi Pline croit à trois grandes choses, la vertu, la science, le progrès. Il semble que cette triple croyance aurait dû le conduire à la foi religieuse, car la vertu suppose le devoir, et le devoir implique la loi qui, à son tour, ne peut exister sans législateur. En second lieu la science a pour objet la vérité, et la vérité qui de sa nature est immuable et éternelle, ne peut être conçue sans un esprit éternel en qui elle réside. Enfin le progrès montre que l'humanité marche vers un but marqué par un être supérieur qui lui a donné en même temps les moyens pour l'atteindre. Pline n'a pas vu ces conséquences logiques. A ses yeux, la nature n'est pas une mère bienfaisante ; c'est une marâtre qu'il faut maudire. Le ciel n'est pas l'ami de la terre, tous les maux en viennent. Il y a, pour ainsi dire, une guerre déclarée

(1) *Modo ne quis desperet sæcula proficere semper.*

entre l'un et l'autre. La terre seule est bonne à l'homme. Le ciel au contraire ne nous offre que des phénomènes effrayants et funestes. Les dieux semblent être les ennemis de l'homme. Quand je dis les dieux, je me trompe; il n'y en a pas, à proprement parler, pour le philosophe naturaliste; mais il croit voir dans la nature une force ennemie et malfaisante qui se joue des mortels et paraît se plaire à les tourmenter.

Pline, comme de nos jours Proudhon, ne se contente pas de douter; il ne se contente pas de proclamer le matérialisme le plus absolu; il blasphème. Il n'est pas seulement athée ; il est impie : étrange emportement dans un homme qui devrait avoir le calme de la science, qui expose dans ses écrits les principes d'une morale pure et même austère, qui montre si souvent avec force les merveilles inépuisables de la nature, qui reconnaît sa bonté pour les animaux et quelquefois même pour l'homme, qui étudie les êtres divers de la création, qui en admire les rouages si délicats, d'une perfection si achevée, et qui ne sait pas y voir l'œuvre d'nne raison souverainement sage et souverainement bonne! Un pareil aveuglement tiendrait-il uniquement aux vues étroites d'une philosophie erronée? Ne faut-il pas croire plutôt que le spectacle de Rome, esclave d'un Néron et d'un Vitellius, après avoir supporté un Tibère, un Caligula, un Claude, a aigri son âme? S'il y avait une Providence, laisserait-elle le genre humain gémir sous de tels monstres? Se jouerait-elle ainsi de l'homme, son enfant de prédilection? Telle est, ce me semble, la cause de cette sombre tristesse, de cet athéisme chagrin qui blasphème contre le ciel.

Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est que Pline n'est pas le seul écrivain de son temps qui accuse

les dieux, qui blasphème contre la Providence. C'est comme le cri douloureux des âmes qui ne sentent plus sa main protectrice, que les crimes, les folies et les misères de l'homme poussent à la négation d'un Dieu *très bon* et *très grand*. Elles désespèrent du genre humain; elles ne voient plus dans le monde que les effets d'une fatalité terrible, ou le jeu aveugle du hasard. L'espérance était permise à Sénèque ; Néron commençait seulement à régner ; Auguste pouvait faire oublier Tibère et Caligula. Mais après Néron et Vitellius, que pouvait-on encore espérer? Les règnes supportables n'étaient plus que les trêves du despotisme et de la folie.

V

Il y a un peu plus de vingt ans, on essaya de réhabiliter Tibère en dénigrant Tacite. C'était le temps où florissait la doctrine des deux morales. Cette fantaisie bizarre, née des circonstances, a passé avec elles. Tacite est resté debout sur son piédestal de gloire, comme le plus grand esprit de la Rome des empereurs. Narrateur attachant, il raconte avec une simplicité charmante ce qui ne demande qu'un simple récit ; peintre incomparable, il retrace avec de vives couleurs les faits dramatiques et les scènes émouvantes. Historien philosophe, il sonde les replis du cœur humain et cherche les causes cachées des événements. Il fait plus ; il entrevoit la philosophie de l'histoire, et appliquant à la marche de l'humanité le principe stoïcien de l'évolution circulaire, il dépose en passant le germe d'une idée que plus tard Vico développera. Historien moral par excellence, il juge les actes

humains à la lumière de la conscience, d'après la règle éternelle du bien et de la justice.

Mais ici je laisse de côté ces divers points de vue pour rechercher seulement sa pensée sur Dieu, sur la Providence, sur l'âme humaine, et compléter l'étude que j'ai entreprise. A cet égard les interprètes de Tacite ne sont pas d'accord. Les uns, comme Juste Lipse, Brotier, Dalembert, l'ont accusé tout à la fois de superstition et d'impiété. D'autres, tels que Dureau de La Malle, Dotteville, Burnouf, ont soutenu qu'il était plein de respect pour le culte national sans être superstitieux, et que bien loin d'être impie, il avait confessé dans ses ouvrages la divine Providence. Ferlet a été plus loin ; à ses yeux, Tacite ne parle pas autrement qu'un père de l'Eglise. Mais aucun d'eux n'a démontré par de solides raisons la justesse et la vérité de son sentiment. Ils n'ont touché qu'en passant une question très sérieuse et peu facile à résoudre ; aussi peut-on dire que la cause est encore pendante. Et pourtant il importe à tous ceux qui s'occupent d'études philosophiques, de savoir ce que le plus grave des historiens de l'antiquité, le scrutateur pénétrant de la nature humaine, le vengeur immortel de la vertu opprimée, a pensé de l'intervention divine dans le gouvernement du monde. Son sentiment en cette matière ne peut que jeter un grand jour sur l'état de la pensée philosophique chez les Romains les plus éclairés au commencement du second siècle.

Tacite n'expose nulle part *ex professo* sa doctrine sur Dieu et la Providence. Une fois seulement il s'arrête au milieu de son récit et se demande en peu de mots si les choses humaines vont au hasard, ou si elles sont régies par le destin et une nécessité immuable. Partout ailleurs nous ne trouvons que des paroles isolées, de brèves ré-

flexions s'échappant de son âme, ou même de simples membres de phrase, qui laissent deviner plutôt qu'ils ne montrent l'opinion philosophique de l'historien. Examinons d'abord le passage assez étendu dont il a été question. Tacite vient de rapporter l'histoire de l'astrologue Thrasylle, consulté par Tibère, et qui évita la mort, dit-on, en lisant dans les astres le péril dont il était menacé. Il poursuit ainsi : « Quand j'entends raconter de tels faits, mon jugement est indécis. Faut-il croire que les événements sont conduits par la destinée et par une nécessité immuable, ou livrés au jeu du hasard ? Car vous trouverez que les plus sages des anciens et les disciples de leur secte diffèrent d'opinion. Beaucoup sont persuadés que les dieux ne s'inquiètent ni de notre commencement ni de notre fin, qu'en un mot ils ne s'occupent nullement des hommes. Voilà pourquoi les revers sont le plus souvent pour les bons et les succès pour les méchants. »

« D'autres au contraire croient que la destinée concorde avec les choses, non pas cependant d'après le cours des astres errants, mais d'après les principes et l'enchaînement des causes naturelles ; et pourtant ils nous laissent le choix de la vie. Mais une fois que ce choix est fait, la suite des événements futurs est déterminée. D'ailleurs les biens et les maux ne sont pas tels que le vulgaire les imagine. Beaucoup de ceux qui paraissent accablés de revers sont heureux, et la plupart de ceux qui possèdent de très grandes richesses sont malheureux, si les premiers supportent avec fermeté la mauvaise fortune, et si les derniers usent inconsidérément de la bonne. Au reste la plus grande partie des mortels ne peut renoncer à l'idée que les événements sont déterminés dès la première origine de chacun ; mais quelques-uns de ces évé-

nements ont lieu autrement qu'ils ont été prédits à cause des mensonges de ceux qui annoncent ce qu'ils ignorent. C'est ainsi que s'altère la foi dans un art dont l'antiquité et le temps présent ont offert des preuves éclatantes; car le fils de ce même Thrasylle prédit l'empire de Néron, comme je le rapporterai à sa place, pour ne pas trop m'écarter à présent de mon sujet. »

Nous retrouvons ici en présence l'opinion épicurienne et l'opinion stoïcienne. Mais parmi les stoïciens, les uns croient à l'astrologie, les autres croient seulement à un enchaînement de causes. Les uns laissent une place telle quelle à la liberté humaine ; les autres semblent la supprimer entièrement. Les uns n'admettent pas la divination ; les autres l'admettent dans certaines circonstances. Tacite est indécis. Il penche cependant pour la croyance à la fatalité, à la divination et à l'astrologie. Il rapporte les prédictions de Thrasylle et de son fils, comme un homme convaincu de leur vérité. La philosophie stoïcienne, dont il était le disciple, le préparait à cette croyance, au lieu de l'en affranchir. Mais comment accorder ce choix de la vie avec la nécessité, avec cette destination marquée dès l'origine? La conciliation paraît impossible. Ce qu'il faut remarquer, c'est la place de ce passage au VIe livre des *Annales*, c'est-à-dire au milieu des scènes horribles de débauche et de cruauté qui attristent l'historien et le portent à douter de la Providence.

Essayons, à l'aide d'autres passages, d'éclaircir sa pensée. Au commencement des *Histoires*, Tacite a peint dans une page pleine de force et de couleur les temps qui suivirent la mort de Néron. Enfin son âme, oppressée par ce sombre tableau, laisse échapper cette parole de désespoir : « Et jamais de plus terribles désastres du

peuple romain ou des marques plus décisives ne montrèrent que les dieux prennent soin, non de notre sécurité, mais de notre punition (1). » Parole impie qui détruit l'idée de la Providence, telle que Platon, Cicéron et Sénèque nous l'ont représentée.

Burnouf, il est vrai, a compris ce passage autrement. Il entend que les dieux punissent les monstres qui, sous le nom d'empereurs, ont désolé Rome par leurs cruautés et leurs débauches. S'ils ne prennent pas soin de notre sécurité, ils prennent soin de notre vengeance. Pour confirmer cette interprétation, au lieu de *indiciis* qui se trouve dans tous les manuscrits, ainsi que dans les éditions primitives, le savant traducteur lit *judiciis*, comme d'autres l'ont fait avant lui. Mais le mot *indiciis* s'accorde mieux avec ce qui précède, je veux dire avec les calamités que l'historien a énumérées tout à l'heure et surtout avec les prodiges dont il vient de parler. D'après Burnouf, ces *jugements* des dieux regardent Vitellius, Domitien et leurs pareils. Mais rien n'appuie une telle interprétation. Ce n'est pas la mort de Vitellius ou de Domitien que Tacite a rappelée, mais les catastrophes multipliées qui ont accablé l'empire romain.

Quelques-uns, pour affranchir l'historien du reproche d'impiété, prétendent que ses paroles ne doivent pas être prises dans un sens absolu et d'une application universelle, qu'elles se rapportent seulement au peuple romain et à cette époque d'une corruption désespérée. Mais si l'on considère attentivement le passage, on voit que l'auteur parle en général et que sa pensée a la portée la plus étendue, à moins qu'il ne renferme selon sa

(1) *Nec enim unquam atrocioribus populi romani cladibus magis ve justis indiciis approbatum est non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.*

coutume le genre humain tout entier dans l'empire romain. L'interprétation que j'ai préférée, paraîtra plùs vraisemblable encore, si l'on fait attention que Tacite ne représente jamais les dieux comme punissant les monstres couronnés qui opprimaient les Romains, tandis qu'il se plaint souvent de leur colère envieuse contre Rome et ne nous montre dans la divinité qu'une puissance menaçante qui châtie indifféremment la vertu et le crime, les bons et les méchants. Lorsqu'il rapporte les prodiges si nombreux et sans effet, *irrita*, qui accompagnèrent le meurtre d'Agrippine, il s'écrie : « Ces prodiges avaient lieu tellement en dehors de l'intervention des dieux que Néron, pendant plusieurs années encore, continua le cours de son règne et de ses crimes. » Ces paroles, considérées isolément, peuvent s'entendre de la circonstance présente ; mais si on les rapproche de celles qui ont été déjà citées et de celles qui le seront bientôt, on y reconnaîtra un doute chagrin sur le gouvernement de la Providence, doute né surtout du malheur des temps.

Mais voici un autre passage d'une grande importance pour la question présente. Au XVIe livre des *Annales*, un certain Egnatius qui cachait sous le masque d'un stoïcien une âme perverse, vend la vie d'un ami pour de l'argent. Tacite flétrit sa perfidie. En regard il nous présente Asclépiodote, un bithynien pieux et ferme dans son dévouement, qui, après avoir recherché l'amitié de Soranus florissant, ne l'abandonne pas dans sa chute. Dépouillé de toute sa fortune, cet homme fut exilé, « les dieux, dit l'historien, montrant une indifférence égale pour les bons et les mauvais exemples, *æquitate Deûm erga bona malaque exempla.* » Burnouf entend que la justice des dieux opposait un bon exemple à un mauvais : interprétation

tellement étrange que l'on doit s'étonner dè voir un traducteur si habile l'offrir au public. Mais il s'est laissé entraîner par le désir de sauver son auteur de l'accusation d'impiété. Tacite se plaint à plusieurs reprises de ce que la vertu est privée de la récompense qui lui est due, de ce que la méchanceté et le crime triomphent de l'honnêteté. Ce désordre moral qui égarait l'âme de Brutus mourant, pousse l'historien à douter de la Providence et à représenter les dieux comme indifférents aux actes vertueux ou criminels.

Les deux passages précédents accusent les dieux d'indifférence; ceux qui vont suivre nous les montrent comme jaloux et ennemis des mortels. Dans ce même XVIe livre des *Annales*, sous le règne de Néron, lorsque *la patience servile des Romains et tant de sang répandu fatiguent l'âme et la resserrent de tristesse*, pour prévenir le dégoût du lecteur rebuté par tant de catastrophes semblables, Tacite déclare cependant qu'il ne hait pas *ceux qui périssent avec tant de mollesse, tam segniter pereuntes ;* et il ajoute : « On doit accuser la colère des dieux contre la puissance romaine, qu'il n'est pas permis de passer sous silence, après l'avoir signalée une fois, comme dans les désastres des armées et la prise des villes. »

Qui pourrait, après de tels passages, douter encore du sens des paroles que l'on trouve au commencement des *Histoires?* La colère des dieux ne poursuit par les tyrans, Vitellius, Néron, Tigellinus, mais la puissance romaine. Cette pensée est tellement entrée dans l'âme de l'écrivain qu'elle reparaît trois ou quatre fois dans ses ouvrages. Ainsi au IVe livre des *Annales*, il dit que le pouvoir de Séjau a grandi non pas tant par son habileté, car il fut vaincu par les mêmes artifices, que *par la colère des dieux contre Rome* à laquelle sa grandeur et sa chute

furent également funestes. Au second livre des *Histoires*, rappelant les guerres civiles qui perdirent l'ancienne république, plein de tristesse et de douleur, il fait cette sombre réflexion : « Les légions de citoyens ne déposèrent pas les armes à Pharsale et à Philippes ; comment les armées d'Othon et de Vitellius auraient-elles spontanément renoncé à la guerre? La même colère des dieux, la même rage des hommes, les mêmes causes de crimes, les poussèrent à la discorde. » Combien l'historien s'éloigne de la pensée de Sénèque qui disait : « La Divinité ne peut pas nuire ! » Cette souveraine puissance dont les attributs sont la bonté et la miséricorde, apparaît chez lui comme une force ennemie et funeste qui ne sait que frapper et punir.

Ne croyons pas cependant qu'il soit toujours d'accord avec lui-même. Cette âme grande, *élevée*, *tendant par sa nature aux choses célestes*, pleine d'amour pour la vertu et la vérité, laisse voir par moments de plus saines idées sur la puissance divine. Le doute et la foi durent nécessairement se combattre dans un tel homme. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver chez lui quelques passages d'un caractère différent. Nous lisons dans la *Germanie* : « Les Bructères ayant été chassés et entièrement détruits par le concours des nations voisines qu'excitait la haine, ou l'appât du butin, ou la *faveur des dieux pour nous.* » Qui ne connaît ce beau passage du XIV° livre des *Annales* où Tacite raconte le meurtre d'Agrippine : « Les *dieux donnèrent* une nuit étoilée, et pleine de calme avec une mer tranquille, *comme pour convaincre le crime ?* » Ailleurs il écrit : « Les dieux nous seraient propices, si nos mœurs le permettaient; » et dans un autre endroit : « La grande bonté des dieux vint au secours de nos affaires extérieures. » Tant il est

vrai que la nature nous porte à regarder l'être divin comme bon et bienfaisant.

Tacite ne parle qu'une fois de l'immortalité de l'âme, et encore il exprime plutôt un vœu de son cœur qu'une croyance de son esprit. Arrivé au terme de l'histoire d'Agricola, son beau-père, il se livre aux espérances de la piété filiale, mais non sans réserve. « S'il est, dit-il, une demeure pour les mânes des hommes pieux ; si, comme il plaît aux sages, les grandes âmes ne s'éteignent pas avec le corps, repose en paix. » Mais laissant aussitôt la pensée de l'immortalité véritable, il s'étend sur l'immortalité du génie, de la vertu, des belles actions conservées dans la mémoire des hommes. Ainsi le stoïcisme que nous avons vu dans Cicéron et dans Sénèque soutenir avec tant d'éclat le dogme d'une Providence bienfaisante et sage, comme aussi dans une certaine mesure la croyance à l'immortalité de l'âme, semble avoir rejeté presque entièrement l'espérance d'une vie future ; et ce n'est pas seulement Pline qui blasphème contre Dieu, c'est Tacite lui-même, le plus moral des historiens !

Ce qui doit nous frapper encore davantage, c'est que cet esprit supérieur n'est pas exempt des superstitions de son temps. Comme l'école stoïcienne, il semble croire aux prodiges et à l'astrologie. Il raconte avec toute l'apparence d'une conviction véritable une sorte de miracle opéré par Vespasien dans la ville d'Alexandrie. Il rapporte plusieurs prédictions vérifiées par l'événement ; il retrace les prodiges, non en historien qui se fait l'écho de l'opinion populaire, mais en homme qui croit à la vérité de ces faits merveilleux : étrange faiblesse dans une intelligence de cette trempe, qui semble si près de rejeter toute croyance religieuse ! Comment expliquer

cette contradiction étrange dans un esprit si ferme et si judicieux ? Un coup d'œil jeté sur ses écrits nous en donnera le secret.

Tacite, comme la plupart des âmes généreuses de cette époque, appartient à la secte stoïcienne, mais il n'est pas philosophe de profession. Il semble même condamner l'étude exagérée de la philosophie. Il loue Agricola d'avoir *su garder, ce qui est bien difficile, la mesure dans la sagesse*. Pour lui la sagesse, c'est la philosophie active, la philosophie stoïcienne. Quand il parle des maîtres de la sagesse, bannis par Domitien, c'est des stoïciens qu'il s'agit. Traçant le portrait d'Helvidius Priscus, il expose avec assez d'exactitude les principes de leur morale austère qu'embrassaient avec empressement tous ceux qui regrettaient l'ancienne liberté et détestaient au fond du cœur la tyrannie impériale. C'est à cette secte qu'appartenait le beau-père d'Helvidius, Thraséa, cette noble victime de la cruauté de Néron. Tacite ressent un vif enthousiasme pour tous les personnages qui dans leur vie se montrèrent pénétrés des principes du stoïcisme. Mais il ne faudrait pas voir en lui un de ces esprits excessifs, toujours enclins aux partis extrêmes. En plus d'un endroit il se prononce contre cette ostentation qui cherchait la renommée par des protestations éclatantes et une indépendance téméraire. S'il flétrit la molle inertie des Romains qui supportèrent si longtemps les excès de Néron, s'il fait une sorte d'appel rétrospectif à la révolte, c'est que la tyrannie sous un tel empereur avait comblé la mesure. Mais le plus souvent sa pensée laisse voir une résignation douloureuse. Il considère les événements comme dirigés par une fatalité inévitable. On peut les prévoir ; on ne saurait les éviter. C'est ainsi qu'il nous montre dans la vertueuse Octavie une victime

du destin. Son esprit se reporte souvent avec regret vers les temps de l'ancienne république ; mais il reconnaît bien des fois la nécessité d'un chef unique pour le maintien de la paix et de la domination romaine. Ce qui l'attriste profondément, c'est de voir que Rome, cette maîtresse des nations, est devenue le jouet de tyrans exécrables. Pour ces fiers patriciens dont les ancêtres avaient soumis l'univers, quelle humiliation ! Quel abaissement ! Se sentir courbés sous le joug d'un vieillard soupçonneux et cruel, qui se meurt de débauches dans son île de Caprée; d'un fou qui torture à plaisir ses victimes, avant de répandre leur sang ; d'un prince imbécile qui se fait adorer comme un dieu, tandis que des affranchis cupides et des femmes perdues trafiquent de l'honneur et de la vie des plus nobles citoyens ; d'un histrion, meurtrier de son frère, de sa mère, de sa femme, qui par passe-temps met le feu à sa capitale et signe des arrêts de mort en se jouant ; de cet autre insensé qui semble avoir déclaré la guerre à la vertu et à tous les arts honnêtes, qui veut étouffer la liberté du sénat et la conscience du genre humain en livrant aux flammes les livres suspects à sa tyrannie, qui fait espionner les épanchements mêmes de l'amitié, qui condamne les hommes au silence et qui éteindrait aussi la mémoire, s'il en avait le pouvoir !

Quand on lit le commencement d'*Agricola*, on sent que Tacite a gémi lui-même sous cette détestable tyrannie. Son âme, comprimée durant quinze ans, espace considérable de la vie humaine, a besoin d'éclater. De là ces élans d'indignation, son immortelle vengeance. Toutefois, dans ses premiers ouvrages, dans *Agricola*, dans les *Histoires*, son cœur n'est pas fermé à l'espérance; le règne de Nerva et de Trajan promet de concilier l'empire et la liberté, jusque-là incompatibles. L'historien est heu-

reux de rencontrer une de ces rares époques où il est permis de penser comme on veut, et de parler comme on pense. Mais ce n'est qu'un rayon qui passe, pour ainsi dire, sur son âme désolée. Nous ne retrouvons plus dans les *Annales* ces lueurs d'espérance. Là tout est plus triste et plus sombre. Faut-il accuser la vieillesse qui détruit les illusions décevantes? Ne devons-nous voir dans les passages connus d'*Agricola* et des *Histoires* que le premier mouvement d'une âme qui, échappant tout à coup à une oppression accablante, se voit sous un régime supportable et respire enfin? Il est difficile de répondre avec assurance. On peut fixer à peu près l'époque où la *Vie d'Agricola,* la *Germanie* et les *Histoires* furent composées; il n'en est pas de même pour les *Annales.* Nous savons seulement que la composition de cet ouvrage est postérieure. Quant à la différence que je viens de signaler, elle est sensible et frappante. L'indignation se change en ironie amère. L'historien flagelle sans pitié l'abrutissement du peuple, la servile bassesse du sénat, les excès sans frein des empereurs. Il accuse les hommes, il accuse les dieux. Son humeur chagrine prête à la tyrannie et à la cruauté des calculs raffinés qu'elles n'ont pas faits. Elle ne s'arrête que devant la vertu malheureuse ou devant la grande figure de Thraséa. On dirait qu'un pressentiment sinistre l'avertit du sort qui attend l'empire romain destiné à passer par toutes les phases du despotisme militaire et de la guerre civile, jusqu'à ce qu'il devienne la proie des barbares.

Il tourne ses regards vers cette Germanie d'où viendra un jour la tempête. Il étudie les mœurs simples de ses peuples et les compare aux mœurs amollies et dissolues de Rome. Il oppose la chasteté et l'indissolubilité de leurs mariages aux abus révoltants du divorce, à l'impu-

dicité adultère des femmes romaines. On croirait qu'il veut rappeler ses concitoyens au culte des anciennes vertus, afin qu'ils soient capables de résister un jour à ces peuples *dont la liberté est plus redoutable que la monarchie d'Arsace*, à cette Germanie qui, depuis plus de deux siècles, est toujours vaincue, jamais domptée.

Dans son patriotisme un peu étroit, mais ardent et profond, il souhaite que les ennemis de Rome s'affaiblissent par la discorde, que ces nations barbares s'égorgent mutuellement pour assurer la sécurité de l'empire romain. Il oublie les droits de l'humanité, si hautement reconnus par Sénèque. Le dédain avec lequel il parle des esclaves et de tout ce qui vient de la servitude, montre aussi que Tacite en dépit du stoïcisme avait conservé tout l'orgueil du citoyen libre. Mais il ne faut pas oublier que les esclaves étaient un des grands périls de l'empire. Leur nombre sans cesse croissant à mesure que celui des citoyens diminuait, inspirait des alarmes légitimes. A tout moment il pouvait s'élever un nouveau Spartacus menaçant de venger l'illustre gladiateur et d'affranchir le monde opprimé. C'est encore ce même patriotisme qui rend Tacite si respectueux pour le culte national. A voir les récits des cérémonies religieuses, que l'on rencontre dans ses écrits, on croirait avoir affaire à un fils pieux de l'ancienne Rome. C'est que pour les Romains la religion et la patrie sont inséparables. De là aussi ces violentes attaques contre les superstitions orientales qui envahissaient Rome au détriment de l'ancien culte. De là cette partialité révoltante qu'il fait paraître contre les chrétiens, sans pouvoir s'empêcher de rendre témoignage à l'innocence de leur vie. Tacite ne se doute pas que cette religion nouvelle, objet de son dédain, deviendra un jour la maîtresse du monde. Pline le Jeune, dans

sa lettre si connue, d'une authenticité peu contestable, est plus juste et plus impartial que son ami. Il a moins de préjugés contre les chrétiens, parce que sans doute il les connaît mieux.

Je n'ai plus qu'à formuler une conclusion. Dans l'intervalle qui s'étend de Cicéron à Tacite, la croyance religieuse s'altère et se perd de plus en plus. L'ancien polythéisme ne conserve aucun empire sur les âmes éclairées. C'est une forme qui subsiste encore, mais d'où la vie s'est retirée. Avec Pline et Tacite, la morale stoïcienne garde sa mâle austérité ; mais la notion de la Providence s'efface et disparaît. On ne voit plus dans le monde qu'une fatalité indifférente ou ennemie. L'immortalité de l'âme est contestée ou méconnue. Le vide religieux s'est fait dans les intelligences. Pour le remplir une nouvelle expansion religieuse ou philosophique est nécessaire.

DUCIS EN JUILLET 1789

(*Document extrait des manuscrits de la Bibliothèque de Versailles*)

---

16 JUILLET 1789. — DISTRICT DES CARMES

(Proposition faite par Delagrey, Vice-Président)

Dans un gouvernement populaire et doux, sous un roy juste, humain, l'amy de son peuple par essence, il ne doit point subsister, au milieu d'une ville capitale de son empire, une forteresse armée, l'effroy de tous les sujets, un gouffre où la vertu gémit, où repose le vice; il est donc urgent, et le Comité de l'Assemblée des Carmes, après en avoir délibéré, sont (*sic*) d'avis de faire part aux 60 districts de Paris de sa résolution d'y envoyer cinquante ouvriers armés d'outils propres à sa démolition, soutenus, s'il le faut, de citoyens armés, et invite tous les districts à se joindre à ces ouvriers pour opérer la résolution de cette assemblée. Le district des Carmes chargera un chef ingénieur pour le commandement, l'ordre et la distribution. Il invite Messieurs du district de nommer un chef expert à la chose pour commander les ouvriers. Cette démolition commencera à trois heures de ce jour, 16e juillet 1789, à dix heures du matin.

La question mise en délibération en l'assemblée du Comité, il a été résolu que les avis du Comité étant partagés. on iroit aux voix; la proposition a été généralement adoptée, mais avec amandement. La première proposition étant d'envoyer à trois heures cinquante hommes pour contribuer et concourir à la démolition, en donnant un chef pour le bon ordre et en donner avis aux 60 districts de la capitale, la deuxième proposition était d'envoyer aux 60 districts, pour savoir leur résolution, et après les avoir reçu, en délibérer, envoyer au bureau de la ville y porter le vœu. D'abord il y a eu minorité dans le Comité pour la première proposition, mais l'assemblée générale ayant pris connaissance et s'étant fait rendre compte des différents amandements a, à la très grande pluralité des voix, voulu que l'on envoyât à trois heures 50 ouvriers conduits par un ingénieur à l'effet de concourir à sa démolition; alors il a fallu consommer cette volonté générale, par le consentement forcé de ceux qui s'y opposaient. — Arrêté le 16 juillet 1789, à onze heures.

DUCIS, *Président*; — DELAGREY, *Vice-Président*; — LEFÉBURE, *Secrétaire*.

ÉTUDES SUR LE XVIe SIÈCLE

THÉORIES POLITIQUES

FRANÇOIS HOTOMAN [1]

LA FRANCE-GAULE

Par M. Ed. COUGNY, membre titulaire.

I

François Hotoman est un de ces hommes rares dans tous les temps, au XVIe siècle comme dans le nôtre, qui, pouvant jouer un rôle éclatant, aiment mieux s'en tenir à un rôle utile. Il avait tout ce qu'il faut pour aspirer aux plus hauts emplois, pour y atteindre et s'y maintenir :

(1) Hotoman, et non pas Hotman ; c'est l'orthographe qu'il a toujours préférée. La vie d'Hotoman a été écrite par Nevelet de Dosche. Elle se trouve en tête du Recueil de ses lettres, publié à Amsterdam en 1700, in-4°, et est datée des calendes de septembre 1592. Cette intéressante biographie est complétée, dans cette édition, par des notes de Fr. Jac. Leicker. On y a joint un catalogue détaillé des ouvrages de Fr. Hotoman et les *Témoignages* de ses contemporains : De Thou, Scév. de Sainte-Marthe, Jos. Scaliger, etc. Bayle, dans son *Dictionnaire*, art. Fr. Hotoman, n'a guère fait que traduire Nevelet, qu'il complète et corrige quelquefois dans ses notes, intéressantes comme toujours, mais extrêmement diffuses. Une des meilleures sources d'informations pour la vie du savant jurisconsulte, est encore le Recueil des lettres mentionné plus haut, lequel en contient un grand nombre de plusieurs de ses plus illustres contemporains et des princes avec lesquels il fut en rapport.

illustration, richesses, talents. Sa famille, originaire de Silésie, était établie en France depuis le règne de Louis XI. Son aïeul, Lambert Hotoman, né à Emmerick, au pays de Clèves, était venu se mettre au service de ce prince, à la suite d'Engilbert de Clèves, qui fut le premier duc de Nevers. Cette famille était si riche qu'un de ses membres fournit des sommes considérables pour la rançon du roi François Ier. Fr. Hotoman était le fils aîné du dernier des dix-huit enfants de Lambert : il naquit à Paris le 23 août 1524.

A peine âgé de quinze ans, ayant déjà terminé ses humanités, il fut envoyé à l'Université d'Orléans pour étudier, dans ses écoles alors fameuses, la jurisprudence : trois ans après, il etait docteur en droit. Son père, conseiller au parlement de Paris, voyant déjà en lui son successeur, voulait, comme c'était l'usage, pour le conduire sûrement et dignement à cette charge, le faire passer d'abord par le barreau. Mais l'âme généreuse du jeune savant répugnait aux subtilités de la procédure : il aima toujours avec passion la noble science du droit; il n'eut jamais que du mépris pour les misérables arguties de la chicane. Nous le verrons même attribuer à ces pratiques corrompues et de bonne heure triomphantes de la justice une large part des malheurs de la France. A peine arrivé à l'âge d'homme, il eut une telle réputation de savoir qu'il fut admis à faire des leçons publiques aux écoles de Paris. Estienne Pasquier qui commençait alors ses études de droit, regarde et proclame comme un des plus beaux jours de sa vie, celui où il eut le bonheur de l'entendre pour la première fois, au mois d'août 1546 Hotoman n'avait pas vingt-trois ans (1).

(1) Est. Pasquier, *Lettres*, liv. XIX, à M. Loysel : « Ie puis vous dire que l'vn des plus grands heurs que ie pense auoir recueilly

Malheureusement on commençait alors de poursuivre les protestants. Le jeune professeur, habitué par la nature de ses études au respect des garanties légales, fut révolté de ces rigueurs excessives : les réformés envoyés à la mort, presque sans jugement, furent à ses yeux des martyrs. Il embrassa avec ardeur les nouvelles doctrines. Pour s'y adonner librement, il quitta Paris, il sacrifia les triomphes de son enseignement, et se retira à Lyon où il publia son remarquable commentaire sur le titre VI, livre IV des Institutes, *De Actionibus*. C'était son second ouvrage. Encore presque enfant, *pene puer*, dit son biographe, il avait donné un petit traité *De Gradibus cognationis*, qui tout de suite avait pris une place distinguée dans la science et fait autorité. Son père cependant ne pouvait lui pardonner ses erreurs, ni surtout l'abandon d'une carrière où il avait rêvé pour lui le plus brillant avenir : on ne se résigne pas aisément à la perte des plus douces et des plus légitimes espérances : il le laissa dans le besoin. Le jeune homme dut songer à se suffire à lui-même. Il se rendit à Genève où il gagna l'amitié de Calvin, ce qui lui valut une chaire de belles-lettres à Lausanne. Il se maria alors dans cette ville à une protestante française, Claudie Aubinel, d'une excellente famille d'Orléans, qui s'y trouvait réfugiée (1). Fr. Hotoman professa ensuite le droit civil à Strasbourg, et rendu à ses études de prédilection, il obtint dans cet enseignement une nou-

en ma ieunesse, fut qu'vn lendemain de l'Assomption Nostre-Dame, l'an 1546, Hotoman et Balduin commencèrent leurs premières lectures de droict aux escholes du Décret en ceste ville de Paris : celuy-là à sept heures du matin, lisant le titre *De Notionibus* ; celuy-cy à deux heures de relevée, lisant le titre *De Publicis Iudiciis*. en un grand théâtre d'auditeurs. Et ce iour mesmes, sous ces deux doctes personnages, je commençay d'estudier en droict.»

(1) Elle était alliée à plusieurs maisons considérables de l'Orléanais, aux Briconet, aux Robertet, aux L'Aubespin, aux Morvilliers, aux Ruzé, etc. — Nevelet, *Fr. Hotom. Vita.*

velle gloire. Il vit bientôt se presser autour de sa chaire des étudiants nombreux que sa renommée attirait de tous les points de l'Europe et de l'Allemagne en particulier. En témoignage de sa reconnaissance et de son admiration, le sénat de Strasbourg lui conféra le droit de bourgeoisie, faveur souvent sollicitée, rarement accordée. Il fut alors recherché par plusieurs princes d'Allemagne. Albert l'Ancien, duc de Prusse, lui fit offrir une chaire de droit romain à l'Université de Kœnigsberg, et le titre de conseiller avec toutes sortes d'avantages et d'honneurs (1). Hotoman résista à toutes ces sollicitations : il ne voulait pas s'éloigner de la France pour laquelle il s'obstina longtemps à espérer des jours meilleurs. Quand éclatèrent les grands troubles religieux, il se rendit auprès du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, en qui les huguenots mettaient une confiance bien peu justifiée (2). Pendant une des plus étranges oscillations de la politique de Catherine de Médicis, il parut un instant sur un théâtre digne de lui : il fut chargé par cette reine d'une ambassade auprès de divers princes dont elle sollicitait ou feignait de solliciter l'alliance.

Après un second séjour à Strasbourg qui était devenu pour lui une seconde patrie, il alla enseigner à Valence où l'avait appelé l'évêque Jean de Monluc. Il ne fut pas simplement pourvu d'une chaire de droit à l'Université, alors célèbre, de cette ville; il fut chargé de réformer

(1) Pro lectione juris florenos aureos 400, pro opera consiliari 100. Mihi quotidianum victum in principis mensa, et famulo uni, cum famulitio principis. Item domum præclaram; postremo vestiarium mihi et meo famulo. — Lettre de Fr. Hotoman à H. Bullinger, pasteur à Zurich, 10 cal., juin 1556. — *Recueil des Lettres d'Hotoman*, p. 6.

(2) *Ibid.*, Epist. XXII, p. 28 : « Omnium mortalium spem Navarrius miserrime fefellit. Si scires quam acriter sit admonitus, quæ conditiones illi oblatæ sint, quanta subsidia delata, quanta tamen inertia omnia despexerit, vehementer mirareris. »

l'Université elle-même : il releva si bien ce vénérable temple des Muses, pour parler comme un de ses biographes, qu'il le laissa de marbre après l'avoir trouvé de briques.

A la demande de Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur de Henri II, Hotoman vint s'établir à Bourges. Il arriva dans cette vieille Université où la science du droit avait compté et comptait encore tant d'illustres maîtres, avec un cortége de jeunes gens qui avaient déjà suivi ses leçons, et qui voulaient en profiter encore. La duchesse, passionnée pour les nobles études, comme l'étaient tous les princes de la maison de Valois, lui avait offert un logement dans son palais. Après un séjour de cinq mois seulement à Bourges, il quitta cette ville au moment des nouveaux troubles, et rentra dans la politique active. Il se rendit à Orléans où s'étaient réunis les chefs du parti. Appelé par eux dans leurs conseils, le digne interprète des lois se distingua par sa probité, sa prudence, sa modération, son désir d'atténuer les maux de la guerre, en réprimant, autant qu'il était en lui, la licence des soldats, en s'opposant à leurs attentats contre les églises et les propriétés particulières.

Délégué à Blois pour y administrer la justice et maintenir l'ordre public sans cesse menacé, il garantit cette ville de tout dommage, mais il n'en rapporta que la gloire de s'être conduit, au milieu de ces troubles, avec une parfaite équité et un dévouement des plus rares.

Durant la paix qui suivit, paix grosse d'orages qu'il pressentait mieux que personne, Hotoman chercha un asile et surtout un peu de repos dans la petite ville, toute huguenote, de Sancerre en Berry. Cette retraite momentanée ne fut pas exempte d'alarmes. Un beau jour la ville

fut attaquée et presque prise par trahison : il fallut courir aux armes; le pacifique savant dut quitter ses livres pour saisir le mousquet, se mettre à la tête des bourgeois et faire le coup de feu : on parvint à repousser l'ennemi.

Ces sinistres préoccupations, ces inquiétudes de tous les instants, ces nécessités violentes ne pouvaient pourtant l'arracher tout à fait à ses chères études : dans quelques jours de ces loisirs si incertains, il composa son beau livre de *la Consolation*, qui ne fut publié qu'après sa mort par les soins de son fils (1). C'est un éloquent et substantiel résumé de l'histoire sainte depuis la création du monde jusqu'à la restauration de la loi divine à Jérusalem par Esdras.

Revenu à Bourges sur une nouvelle invitation de la duchesse Marguerite, Hotoman y fit, à la demande des étudiants de la nation d'Allemagne, un cours de droit féodal. La Saint-Barthélemy le surprit au milieu de ces savants travaux, et il n'échappa au carnage que grâce au dévouement de ses disciples (2). A travers ces périlleuses vicissitudes, il perdit presque tous ses biens et se trouva réduit à un état de gêne dont, malgré tous ses efforts, il ne put jamais sortir. Mais ce qui, dans ces malheurs, l'affligea le plus cruellement, fut la perte de sa bibliothèque (3).

Dès lors, la mort au cœur, il quitta la France pour ja-

(1) Il fait partie du tome 3e et dernier de la grande collection des Œuvres de Fr. Hotoman, publiée à Genève par Lectius, en 1599, in-f°. L'édition donnée par Jean Hotoman est de 1593, Lyon, Fr. Preuxius, in-8°. Le vrai titre est : *Consolatio e sacris litteris.*

(2) De Thou, *Hist.*, lib. 52.

(3) Post binas fugas et direptiones bonorum meorum, quas Biturigæ superioribus annis sum perpessus. Lettre CXCIII, à Richard Streinn, baron de Schwarzenau, Bâle, 26 oct. 1589. — Préf. de ses *Institutiones dialecticæ*, et *Epit. dédicat.* à Michel Varron.— Cf. Nevelet, *Fr. Hotom. Vita.*

mais, en poussant un cri de douloureux regret, cet amer soupir d'espérance trompée : « Combien sont heureux les citoyens à qui il est donné, grâce à l'équité de leurs princes, de vieillir paisiblement en leurs maisons, aux foyers bénis de leurs ancêtres, avec leur femme et leurs petits enfants ! Qu'ils sont heureux ceux qui peuvent jouir d'un tel bien ! »

Retiré définitivement en Suisse, il enseigna le droit à Genève d'abord (1572-1578), ensuite à Bâle où il mourut le 12 février 1590.

Les Œuvres d'Hotoman ont été réunies en trois volumes in-folio. Cette énorme collection qu'il avait préparée et qui ne fut publiée que neuf ans après sa mort, ne contient pas tous ses écrits. En vérité, on ne peut assez admirer l'incroyable activité des hommes de ce temps (1). Sans cesse en voyage, courant d'un bout de l'Europe à l'autre, à travers des difficultés et des périls de toute sorte ; ruinés, pillés, bannis, souvent réduits à la gêne et presque à la misère ; forcés d'implorer des princes, chefs de partis, quelque argent pour vivre, ils entretiennent, en dépit de tous les obstacles, une immense correspondance; ils s'enquièrent de tout ce qui se passe, se communiquent les événements nouveaux, et les événements alors se succèdent avec une effrayante rapidité : ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui. La situation de l'Europe en est incessamment modifiée. Hotoman s'intéresse à la succession de Pologne, où, dit-on, la Réforme fait des progrès : qui aura la couronne des Jagellons? Que va faire l'Angleterre au milieu des grands conflits religieux où l'Espagne se prononce si ouvertement pour le catholicisme, où la France hésite parfois et semble vouloir

(1) Ego totos hosce menses duos nunquam quievi. Sed video nos inaniter laborare. Epist. XXII, D. H. Bulling., p. 28.

établir entre les deux communions un équilibre chimérique? La cour de Rome, ses alliances, — avec le Turc même, dit-on, — l'ordre déjà si puissant des Jésuites attirent aussi l'attention de ces infatigables esprits. Magistrats, évêques, ministres de l'Evangile, professeurs ou savants, ils quittent, au besoin, leurs siéges, leurs chaires, leur cabinet d'études, et chargés des plus grands intérêts, ils vont remplir de difficiles et souvent délicates missions. Parmi tant de travaux, parmi des occupations si complexes, ils trouvent encore le temps d'enseigner, de se livrer à des recherches infinies, d'écrire de longs et nombreux et savants ouvrages. La découverte d'un manuscrit, d'un texte plus ancien ou plus pur les remplit de joie. Hotoman apprend que la ville de Zurich possède dans sa bibliothèque un vieil exemplaire manuscrit des *Institutes*, sans gloses. Il remue ciel et terre pour obtenir qu'on lui prête quelques semaines seulement (*aliquot hebdomadas*) le précieux volume. La chose est difficile et demande de longs pourparlers. Mais ce livre, qui peut lui être si utile pour ses travaux, il le lui faut, il le demande et le redemande sans cesse, avec passion, et sa joie est presque du délire quand, après deux mois de négociations, son ami, le pasteur Bullinger a pu lui envoyer ces *Institutes*, objet de son attente inquiète, *quas avide expectabam*, dit-il. Il s'empresse d'en collationner le texte.

Tous ces labeurs divers, ces importantes occupations ne détournent pas Hotoman des mille soins très urgents de la vie ordinaire. Par le moyen de ses amis de France, il tâche de recouvrer une partie de son patrimoine, que lui refuse sa mère, que lui disputent ses frères, des objets précieux qu'il a confiés à des parents et qu'on oublie toujours de lui rendre : c'est à qui volera le malheureux

proscrit. Il s'occupe même de certains détails du ménage, il fabrique des boissons, de l'hydromel, des médicaments, et l'électeur palatin lui demande ses recettes. Il faut bien pourvoir, et de toutes manières, aux besoins d'une famille qui s'accroît presque chaque année, et que l'on aime à voir s'accroître (1). Nourriture, éducation, graves soucis pour un père chrétien. Quelle que fût sa confiance en Dieu, il se sentait loin de l'époque où, quittant la France pour la première fois et privé par son père de tout secours, il répétait avec la brave insouciance de la jeunesse le mot d'Epicure cité par Sénèque : « De l'eau et du pain, et je suis plus heureux que Jupiter (2) ! »

De plus Hotoman, comme c'est encore l'usage en Allemagne, a chez lui des élèves, une autre famille, et de ce côté encore d'impérieux devoirs. Les vivres parfois deviennent si rares, si chers (3), qu'il ne peut plus nourrir ses pensionnaires ; il faut les renvoyer et se refuser la joie de recevoir sous son toit même le fils de son meilleur ami, le pasteur H. Bullinger.

Du reste, chez lui, à son exemple, tout le monde travaille. Ce qu'il exige des enfants qu'on lui confie paraîtrait écrasant pour la mollesse de notre époque où l'on traite « d'homicide » l'éducation, hélas ! si peu sévère de nos colléges. A six heures, lecture de la Bible et

(1) Dominus nuper sororem illi (filio nostro) dedit quam Mariam nominavimus. Ita familia Hotomanorum in Germania, unde oriunda est, iterum pullulat. D. H. Bullingero, Epist. XIV, p. 19.

(2) Senec., Epist. 110 (cf. 25) : Habeamus aquam, habeamus polentam, Jovi de felicitate controversiam faciamus.— Stob., XVII, 30. — Clem. Alex., *Strom.*, 2 ; Ælian , *Var. Hist.*, 4, 13.

(3) Hotom., Epist. XIX, p. 24 : Rerum omnium incredibilem caritatem, quid dico caritatem ? Imo penuriam summam...

Ibid., Epist. VII, p. 8 : Scit ipse me omnes meos convictores missos fecisse, propter incredibilem carnium inopiam qua hic laboramus.

Ibid., Epist. XXII, p. 28 : Scis me aliquando scripsisse, quam mihi curta supellex sit.

prières ; à sept heures, leçon du maître sur le gouvernement de la république romaine ; à huit heures, étude des *Philippiques* de Démosthène, etc. (*sic*). A une heure de l'après-midi, cours de rhétorique — *partitiones*, etc. (*sic*). A quatre heures, l'enfant ira suivre un cours de dialectique avec de jeunes Anglais : Hotoman a obtenu de leur gouverneur cette faveur pour son pensionnaire. J'espère, ajoute-t-il naïvement, qu'il ne perdra pas son temps chez moi. Notez qu'il l'aime avec tendresse, et que sa femme, qui partage ses sentiments, veut qu'il soit un modèle pour leurs enfants.

C'est dans les premiers mois de son dernier exil, exil volontaire mais nécessaire, que Fr. Hotoman composa, entre autres ouvrages politiques, son fameux Traité sur la constitution du royaume de France, auquel il donna le titre significatif de *Franco-Gallia*. C'est sous ce titre que ce livre est généralement cité. L'idée lui en vint, ainsi qu'il le dit lui-même, presque tout de suite après qu'il eut quitté la France pour la dernière fois, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1573.

Mais nous résumerons plus loin l'histoire de cet important ouvrage, si goûté des uns à son apparition, si violemment attaqué par les autres, et pillé pendant deux siècles par la plupart des théoriciens politiques. Nous allons en donner d'abord une analyse détaillée, d'après l'édition de Francfort, 1665, qui contient les chapitres ajoutés par l'auteur, après les trois premières éditions. La première, qui est du mois d'août 1573, n'en contenait que vingt : il y en a vingt-un dans la vieille traduction française, attribuée à Simon Goulart (1), qui fut faite sur la troisième édition.

(1) *Opuscules françoises* (sic) *des Hotmans*, Paris, veuve Mathieu Guillemot, M DC XVI, in-8°, table, 14 : « Le traitté dudit François

II

Ce livre est un produit naturel du XVIe siècle. Les terribles luttes de cette époque ne furent pas stériles. Que d'idées elles ont soulevées, lancées dans le monde, d'un puissant essor, qui, en des temps plus calmes, auraient encore dormi d'un long et pesant sommeil ! Telle est l'idée de patrie ; elle vient d'elle-même à l'esprit avec celle de la République, *res publica*. Les républicains du XVIe siècle l'évoquèrent donc tout de suite, cette grande et douce et féconde idée de la patrie, si tristement voilée jusque-là. Les meilleurs des royalistes, Marion, du Vair, quelques autres suivirent.

Dans sa préface, épître dédicatoire à Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, électeur du Saint-Empire Romain (1), Fr. Hotoman combat avec vivacité la maxime égoïste : *la patrie est partout où l'on est bien* (2). « Il semble, dit-il, que c'est le propre d'un cœur vaillant

Hotman touchant l'estat de la France sous les trois races de nos rois, mis en françois par Simon Goulart, sous le titre de *France-Gauloise*, e c. »

(1) Août 1573.

(2) V. Cicer. *Tuscul.*, V, 37, la critique de cette maxime qui se trouvait dans une ancienne tragédie perdue intitulée Tencer. — Cf. Aristoph., Plutus, 1151 ; Euripid., apud Stob., titul. XXXVIII. — V. dans les *Capitaines françois*, disc. LXXXVII, 4, article Fr. de La Noue, la cynique boutade à laquelle se livre contre la patrie l'égoïste courtisan Brantômé. Il affirme, dans un langage immonde, que nous ne lui devons pas plus, que nous lui devons même moins pour nous avoir mis au monde que pour nous recevoir dans son sein après notre mort. L'amour de la patrie est, dit-il, une invention des législateurs pour le maintien de la Société. Il a le triste courage d'approuver la conduite de ceux qui chez les Romains, comme chez nous le connétable de Bourbon, ont porté les armes contre elle, et il trouve juste et vraie la pensée exprimée dans ce vers d'Ovide (*Fast.*, I, 493), qu'il détourne du sens que lui a donné l'auteur :

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor.

et haut, de supporter avec autant de calme l'ennui de l'exil que les autres misères humaines, et de mettre sous ses pieds les injures d'une ingrate patrie comme celles d'une marâtre. Mais mon sentiment est bien différent : si c'est un crime et presque une impiété de nous révolter contre l'humeur et la rudesse de nos parents, que sera-ce de nous emporter contre notre patrie qui, de l'aveu de tous les sages, est si fort au-dessus de nos père et mère !... »

Cet amour de la patrie est si profond, si naturel, que, pour le détruire, il faut étouffer au cœur de l'homme tous les autres sentiments humains. En vain on répètera la vieille objection à laquelle Platon a donné l'autorité de sa grande parole : Le pays a ses moments de délire, de folie furieuse. Peut-on encore l'aimer quand on en a honte? Hotoman répond simplement à ceux qui, d'un cœur si léger, avec une si facile indignation, vont reniant leur patrie : Prenez garde ! examinez, démasquez les vrais coupables. N'imputez pas à votre malheureuse et innocente patrie les torts des tyrans de toute sorte qui l'ont tenue ou la tiennent encore sous le joug. Elle souffre, elle gémit, elle implore le secours de ses enfants. Mettons-nous à l'œuvre, à la grande œuvre du salut national ; cherchons sans préoccupation d'intérêt personnel, sans considérations de parti, les remèdes à ses maux ; gardons surtout que les remèdes ne soient pires que les maux (1).

Il y a là, dans cette épître d'Hotoman à un prince étranger, quelques lignes d'un patriotisme bien touchant : c'est un regard jeté en arrière sur le glorieux passé de la France, de ce noble pays qu'il était de mode alors

(1) Nam plerumque certe usu venit, ut remedia malis ipsis quibus ea quæruntur, deteriora sint. *Præfatio.*

comme aujourd'hui de calomnier et de maudire. « Vn temps a esté (je me sers ici de la vieille et hardie traduction contemporaine (1), vn temps a esté que toute manière de gens accouroit de toutes parts de l'Europe voir nostre France (Hotoman dit *Franco Galliam nostram*), et les jeunes gens studieux venoient iusques en nos vniuersitez au trafic honorable et acquest laborieux des nobles sciences ; mais auiourd'huy ils l'ont en horreur, ne plus ne moins qu'vne mer tenue en sujétion par des coursaires ou qu'une terre habitée par des sauuages. De quoy toutefois et quantes qu'il me souuient, la mémoire me naure le cœur au vif, etc. »

Ce qui l'afflige encore plus, c'est qu'au lieu de chercher un remède aux maux de la patrie, la plupart, retirés à l'étranger, contemplent tranquillement ses misères. Quelques-uns font pis : ils soufflent le feu qui la dévore ; leurs paroles, leurs livres excitent l'incendie (2).

Pour lui, si chétif, si impuissant qu'il soit, il va se mettre à la tâche du salut ; il espère qu'on ne dédaignera pas le modeste seau d'eau qu'il apportera pour combattre le feu.

Arrêté à la pensée de toutes ces misères, il s'est convaincu, par la lecture des ouvrages qui ont été faits tant ici qu'à l'étranger, sur *l'Histoire des Gaules et de la France*, que la cause de nos malheurs est dans l'abandon de nos anciennes institutions nationales. Il n'y a donc d'autre remède que de revenir à cet état si sagement ordonné par nos pères, et à qui notre pays a dû dix siècles de force réelle. Mais il faut bien s'entendre à ce sujet ; il faut débrouiller ce passé où le bien et le mal se confon-

(1) Publiée sans nom d'auteur dans le recueil intitulé : *Mémoires de l'Estat de France*, sous Charles neufuiesme, t. 2, M D LXXVII.
(2) Flammasque illas impiorum quorumdam vocibus ac libellis, tanquam flabellis, excitari.

dent. Les dates ici sont de grande importance. Le changement déplorable, source de toutes nos misères, remonte, selon Hotoman, à cent ans environ en deçà, conséquemment à Louis XI. C'est lui qui fit à la France cette « plaie ; » car il est constant que c'est lui qui le premier ébranla les excellentes institutions politiques de nos ancêtres. Hotoman aurait pu remonter plus haut, au moins à Charles VII, le premier de nos rois absolus, et le premier qui, bravant le scandale, eut une maîtresse en titre et publiquement avouée. Il aurait pu reconnaître bien auparavant, presque à l'origine de la dynastie, cette tendance fatale de la royauté à tout absorber en elle, à se débarrasser de toute opposition, à prendre de plus en plus pour modèle le pouvoir impérial de la vieille Rome, en adoptant de plus en plus la dangereuse idée du prince incarnation de la loi, loi vivante, *lex animata.*

La *France-Gaule*, sous sa forme définitive, en tant que traité à part, se compose de vingt-sept chapitres. Le premier traite de la Gaule avant la réduction de ce pays en province romaine. C'était une sorte de fédération comprenant une foule de petites cités ou républiques, quelques-unes avec un roi à leur tête. Ici, une chose qui mérite la plus grande attention, c'est l'adresse de Rome à se servir de ces petits princes (*regulos*, p. 4) (1) pour s'introduire dans les affaires intérieures du pays et en préparer la conquête.

« De tous ces roitelets, dit-il, ceux dont les intérêts s'accordaient le mieux avec les leurs, les ambitieux, les brouillons, ils ne manquaient jamais de s'en faire des alliés et des amis. »

Les idées d'Hotoman sur l'unité nationale se révèlent

(1) Tite-Live désigne par ce mot un peu dédaigneux les *Brenn* gaulois, V, 38.

dans cette remarque : elles ne sont pas moins apparentes dans le soin qu'il prend d'établir que, parmi les cités gauloises, les unes ne voulaient point de roi, comme celle des Arvernes qui condamna à mort Celtill, le père de Vercingétorix, parce que, non content d'être le premier citoyen de la république, il voulait en devenir le maître ; les autres ne laissaient à leur roi qu'une ombre de puissance, et un titre qui n'était pas même héréditaire. « La royauté était élective : le peuple la donnait à qui passait pour le plus juste ; elle ne comportait pas une puissance absolue, infinie, sans frein : elle était limitée par des lois formelles, et ces chefs de l'Etat n'étaient pas moins sous l'autorité du peuple, que le peuple sous la leur. » (Ch. I, p. 9.)

Hotoman se rangerait volontiers à l'opinion des anciens (1), que la monarchie peut être une bonne constitution d'état, à la condition de trouver un contre-poids perpétuel et suffisant dans la nation. Ce contre-poids nécessaire, il le cherche dans une aristocratie de naissance et dans une représentation nationale élective. (Ch. I, p. 10.)

On trouvera sans doute que c'est aller chercher bien loin dans l'histoire de notre pays la tradition du gouvernement représentatif. A ce sujet, il y aurait peut-être quelque chose à reprendre dans l'ouvrage d'Hotoman. Mais évidemment, il a voulu analyser et reconnaître avec soin tous les éléments constitutifs de l'esprit politique de la France ; il a voulu n'en négliger aucun, si restreinte que semble sa place au premier abord ; car il lui a paru que, pour avoir été jetés les uns après les au-

(1) Platon, *Répub.*, partic. liv. VIII ; Archyt. ap. Stob., *Flor.* XLIII ; Aristote, *Polit.*, II, III, 10 ; Polybe, VI, III ; Cicéron, *Rép.*, I, 29, 45 ; II, 29, 39. — Cf. Machiavel, *Disc. sur Tite-Live*, I, 2.

tres et à d'assez longs intervalles dans le même creuset, ils ne s'étaient pas moins pénétrés, combinés, de manière à former un excellent alliage, altéré plus tard par des importations violentes d'idées étrangères.

Le chapitre II : *De la langue des anciens Gaulois*, n'a guère de rapport au sujet principal. L'auteur y établit qu'avant la conquête romaine, il y avait une langue gauloise, différente de celle qui était parlée outre-Rhin, et analogue à celle dont se servent les Bas-Bretons. La langue française a, selon lui, retenu quelques mots de cet idiome de nos ancêtres de la Gaule. Les Francs qui remplacèrent les Romains apportèrent aussi leur contingent. Quelques mots grecs enfin ont pu s'introduire en Gaule par Marseille : mais la moitié au moins des mots français sont d'origine latine. Hotoman aurait pu faire plus large encore la part de l'élément romain : il explique du reste fort bien l'invasion de cette langue en Gaule et son établissement presque partout : et la cause de ces faits, il la trouve non-seulement dans la conquête et la domination romaine, mais dans la pratique si longue, si générale du droit romain, et dans l'habitude de traiter en cette langue toutes les affaires d'intérêt public ou privé, jusqu'à l'an 1539, où François I[er] ordonna de plaider à l'avenir en français ; il la trouve aussi et surtout dans l'influence de la religion, qui de bonne heure adopta la langue latine. « On ne sçauroit dire combien (1) cela a embrouillé les églises françoises, et quel crédit il a donné au pape sur les affaires de la religion. Mais leur estant auenu d'en abuser audacieusement à l'encontre de nos Roys, le Roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, estant paruenu à la couronne, l'an 1370, estant ennemy

(1) Trad. de S. Goulart.

de ceste tyrannie papale, fit traduire la Bible en françois, laquelle on peut voir encore en plusieurs endroits du Royaume, avec ceste inscription : « *Par le vouloir et le commandement du Roy Charles cinquiesme.* » I'ay souuenance de l'auoir veuë en la librairie du Roy à Fontainebleau. »

Ces lignes seules peuvent nous révéler l'intention de l'auteur en écrivant cette dissertation. C'est le protestant qui a tenu la plume, et l'écrivain politique s'est montré fort complaisant pour le sectaire religieux. Il croyait ne pouvoir assez réagir contre l'influence romaine (1).

Chapitre III. Ce sentiment de haine qui poursuit la Rome papale dans la Rome des Césars, lui a dicté les pages qui suivent sur l'état de la Gaule après la conquête. Cette grande nation porte le joug, mais en frémissant : la tradition de l'antique liberté ne s'est jamais complétement effacée chez elle. Vaincue, écrasée, mais toujours indomptée, elle ne cesse de protester contre l'oppression par de terribles révoltes. Ainsi l'on peut dire que, si elle perdit son indépendance, elle saisit toutes les occasions d'affirmer son droit à la liberté, et qu'il n'y eut jamais prescription. Ces préoccupations du jurisconsulte, nous les retrouvons partout, et non-seulement chez lui, mais chez tous les légistes de son temps. Ils sont remplis de l'esprit national, et comme ils le voient

(1) Cette influence, il la combattit partout, jusque dans l'étude du droit romain, dont l'enseignement avait commencé sa réputation. C'est son but dans l'*Antitribonien :* « Sur l'estude des Loix... faict par l'aduis de feu monsieur de l'Hospital, chancelier de France, dès l'an M D LXVII; » traduction qui se trouve dans le volume mentionné plus haut, p. 250, note 1. V. surtout le chap. 1. « Préface en laquelle l'autheur proteste pour l'estude des Loix ; 2. Que l'estude d'vn art qui est hors d'vsage est inutile ; 10. Conférence de la façon d'enseigner le droit des anciens avec le nostre ; 15. De la manière d'enseigner des docteurs modernes ; 17. Discours *sur l'heur ou malheur advenu* à la France par les liures de Iustinian ; 18. Aduis sur l'espérance de quelque réformation.

menacé, assailli soit par l'Espagne au nord et au midi, soit par l'Italie qui par la religion, les mœurs, la politique, l'administration (financière, surtout), le commerce, etc., pénètre et envahit de plus en plus la France, on dirait qu'ils se regardent comme les patrons de la vieille patrie gauloise, — toujours prêts à plaider pour elle contre toutes sortes d'adversaires. Ils procèdent en véritables avocats : ils établissent d'abord le point de droit : droit à la propriété du sol, ils marquent avec un soin minutieux les limites naturelles de la France ; droit à la liberté, à l'indépendance, la Gaule n'a jamais volontairement aliéné la sienne, et après que l'étranger la lui eut arrachée, elle n'a manqué aucune occasion de la revendiquer, et par tous les moyens.

Ils vont ainsi rechercher par-delà la conquête romaine l'origine de ces libertés qui, dans un certain ordre de faits, avaient reçu de l'usage et conservaient le nom de *gallicanes*. La conquête franque ne les embarrasse nullement. Hotoman s'imagine, dans la débâcle de l'Empire, « la pauvre Gaule, » plus malheureuse que jamais, appelant, pour se soustraire à la mort ou à un esclavage pire que la mort, ses sœurs de la Germanie (1).

Les Romains, même au moment où cette belle province va leur échapper, ne voient rien que la surface des événements ; le fond, cette conspiration des envahis et des envahisseurs, ils n'en soupçonnent rien. Le rhéteur Latinus Pacatus, dans son Panégyrique de Théodose, s'écrie : « Par où puis-je mieux commencer que par le tableau de tes malheurs, ô pauvre Gaule qui, entre toutes les contrées où s'est abattue cette peste (les barbares), as le droit de réclamer le privilége des misères. »

(1) Gallis non modo faventibus, verum etiam adjuvantibus.

Chapitre IV. Ces barbares qui envahirent la Gaule, un peu, on le voit, avec l'agrément des Gaulois, ces peuples d'outre-Rhin qui la délivrèrent des Romains, étaient surtout des Francs, c'est-à-dire une confédération de tribus germaines unies pour défendre leur liberté contre l'ennemi commun, le grand ennemi du monde qu'il avait asservi.

De la savante dissertation où se complait l'auteur, il résulte que les Francs, inconnus sous ce nom avant le règne de Probus, habitaient primitivement le pays autrefois occupé par les Chauques, c'est-à-dire la contrée maritime qui s'étend entre l'Elbe et le Rhin (1). Hardis aventuriers, ils poussaient leurs courses au loin, jusqu'en Espagne. Leurs coutumes étaient dès lors à peu près ce qu'elles furent après leur établissement en Gaule. Rien de plus faux donc que l'opinion qui les fait venir de la Scandinavie et les confond avec les Phirasses de Ptolémée. Rien de plus ridicule que les contes par lesquels on rapporte leur origine aux Troyens, et à je ne sais quel Francion, fils d'Hector. Ceux qui ont pris au sérieux ces fables bizarres, comme Guill. du Bellay, en ses *Antiquités de la Gaule et de la France*, « ne semblent pas, comme dit Hotoman, dans son vieux traducteur, auoir entrepris de déduire vne histoire françoise, ains plustost des contes d'Amadis de Gaule. » Mais ces contes où se complaisait la vanité nationale, tout le monde y croyait alors : qu'on ne l'oublie pas, et l'on comprendra la nouveauté

(1) V. dans Pline, XVI, 1, une curieuse description du pays et des mœurs des Chauques. — Cf. Tacite, *German.*, XXXV, le brillant éloge que fait l'historien romain de cette grande nation qu'il appelle *populus inter Germanos nobilissimus*. Comme ce peuple se distinguait par son amour pour la justice, par son caractère loyal, on a (Alting, *Not. Germ. infer.*, p. 41) dérivé son nom de *kauken*, qui en vieil allemand signifie *hommes d'honneur*. Hotoman aurait pu tirer de là quelques arguments en faveur de sa thèse sur l'origine des Francs.

et l'importance de ces dissertations d'Hotoman, à leur apparition, si vulgaires et si rebattues que puissent nous sembler les idées qui y sont exposées.

Dans le chapitre V, l'auteur cherche l'origine et le sens du nom des Francs. Il n'y a, selon lui, que deux opinions admissibles. D'après la première, ce nom aurait été d'abord celui d'un petite peuplade qui s'était distinguée dans les luttes de l'indépendance nationale, et la reconnaissance aurait par suite étendu ce nom à une réunion de tribus armées contre les conquérants étrangers. De même le petit canton de Schwitz qui le premier osa se révolter contre la tyrannie autrichienne, eut l'honneur de donner son nom à la nation suisse.

Cette opinion est spécieuse : Hotoman toutefois la rejette, et il adopte celle qui depuis a été généralement admise, et selon laquelle notre nom national dérive de *frenck*, en vieil allemand, libre, fier, *ferox*. Il fait remonter ce nom qui se montre pour la première fois dans la *Vie de Gallien* (1) par Trébellius Pollion (260), à l'époque où les Caninéfates, après une victoire signalée sur les Romains, méritèrent dans toute la Germanie le glorieux titre de fondateurs de la liberté, *libertatis auctores* (2). Ces peuples, délivrés de la tyrannie étrangère, maintinrent leur indépendance sous des chefs ou rois nationaux. Car, ajoute Hotoman (et nous recommandons ce passage à ceux qui veulent voir en lui un partisan exclusif du gouvernement républicain), « l'obéissance à un roi n'est point un esclavage, et, pour vivre sous cette autorité, on ne doit pas être considéré comme esclave. Ceux-là seuls méritent ce nom et cette honte, qui subissent un

(1) Treb. Poll., *Gallieni duo*, VIII.
(2) Magna per Germanias Galliasque fama, *libertatis auctores* celebrabantur. Tacit. *Hist.*, IV, 17.

pouvoir tyrannique, qui, comme des moutons sous le couteau, baissent la tête devant un brigand, devant un bourreau... Les rois, chez les Francs, ne furent, dans le principe, ni des tyrans, ni des bourreaux, mais des gouverneurs, des tuteurs, gardiens et défenseurs des libertés nationales. »

Voilà comment l'imagination d'Hotoman, se mettant au service de ses idées favorites, lui montrait dans de petits chefs de guerre, au milieu de leurs compagnons librement groupés autour d'eux, l'application anticipée et complète de ses théories sur le gouvernement représentatif et la monarchie pondérée. Ce n'était pourtant pas une pure illusion : il y avait dans les coutumes gauloises et franques des éléments de liberté politique qui résistèrent à l'influence romaine, et dont on pouvait d'âge en âge suivre les traces, même à travers tant et de si profondes révolutions.

Hotoman, avec un savoir incontestable, s'appuyant sur des textes qu'il violente un peu quelquefois, suit ainsi assez librement l'histoire des Francs aux premiers siècles : il insiste avec complaisance sur leur humeur belliqueuse, hardie, indépendante ; ils les montre partout affranchissant les peuples que les Romains avaient asservis. Ce chapitre est plein d'un véritable enthousiasme patriotique. Que les témoignages y soient un peu accommodés aux besoins de la cause, je le veux bien ; mais il n'en reste pas moins de cette lecture une bonne impression de fierté nationale.

Chapitre VI. La royauté, en France, était-elle à l'origine élective ou héréditaire ? De l'élection royale.

Hotoman, on le devine, est tout à fait partisan du système électif. Il admet qu'on choisisse de préférence le roi dans la famille de son prédécesseur, qu'on prenne

même un de ses fils, s'il y a lieu. « Je ne pense pas, dit-il, qu'on puisse inventer une loi ou une coutume ni plus sagement ordonnée, ni plus profitable à la chose publique. » Il emprunte à Plutarque (*Sylla*) une comparaison qui rend très sensible sa pensée : Pour avoir un bon chien de chasse, ou un bon cheval, on s'enquiert moins de l'origine que des qualités du sujet. En faisant son choix on ne se laisse pas conduire par certains proverbes qui nous invitent à croire à la vertu du sang, à des qualités héréditaires : on préfère le témoignage de ses yeux, et les promesses de l'expérience.

Après cette déclaration de principes assez large, on le voit, Hotoman aborde la question historique. Sous les Mérovingiens, la royauté resta élective ; cela ne fait pas de doute, selon lui. Les premiers Carlovingiens prirent de même, à chaque changement de règne, l'avis des principaux du royaume. Il passe en revue les faits de l'histoire de France sous la première race, et démontre que jamais un roi n'arriva au trône par le seul fait de sa naissance. Selon l'ancienne coutume germanique, il était élevé sur le pavois (1).

Hotoman cite nos vieux chroniqueurs. Tous les témoignages s'accordent ; ils démontrent également que la sanction populaire s'exerça aussi sous les Carlovingiens. Entre mille exemples, Hotoman cite celui de Charlemagne lui-même, qui n'a jamais voulu disposer d'une part quelconque de l'autorité souveraine ou du territoire de l'empire, sans prendre l'avis d'un conseil composé des principaux personnages de ses vastes états (2).

Dans le chapitre VII qu'on peut regarder comme la suite et le complément du précédent, l'auteur établit

(1) V. Grégoire de Tours, *passim*, et notamment VII, 10.
(2) Regin., *Chronic.*, lib. II, anno DCCCVI, Eginhard, *Carol. vita*.

par des faits nombreux attestés par les historiens les plus dignes de foi, que le pouvoir souverain, résidant dans la nation, était librement délégué par elle à ses chefs, et qu'elle exerçait également son droit en retirant aux indignes le sceptre et la couronne. Charles le Gros, lâche devant les Normands, est déposé; Charles le Simple, qui s'entêtait à garder un ministre méprisé de tous, est abandonné et forcé de quitter furtivement le royaume. Hotoman a recueilli avec soin ces faits et tous ceux qui prouvent le contrôle direct et fréquent exercé par les représentants de la nation sur la conduite des dépositaires de l'autorité souveraine.

Le chapitre VIII promet par son titre de traiter de la part à faire aux enfants du roi décédé dans l'héritage de leur père. Hotoman n'aborde pas d'une façon directe cette importante question. Après avoir rappelé d'un ton d'assurance un peu téméraire le caractère électif de l'ancienne royauté française, et le droit pour l'assemblée du peuple et le conseil général des Etats, non seulement de donner, mais aussi d'ôter la dignité royale, il indique sommairement la question du sort à faire aux enfants des rois décédés ou dépossédés, à ceux qui pour une raison ou pour une autre n'ont point hérité de la couronne de leur père. La réponse à la question ainsi posée, le jurisconsulte ne la fait pas; il la remplace, momentanément du moins, par une curieuse dissertation sur un point de droit romain, de droit impérial. Nous connaissons sa prédilection pour ces sortes d'études et sa parfaite compétence en ces matières. S'il paraît avoir un peu trop cédé à sa passion favorite, disons pour l'excuser qu'il ne pouvait oublier l'influence considérable de la jurisprudence romaine sur les usages politiques et civils des barbares après leur établissement dans les

provinces conquises. On s'explique ainsi qu'il ait cru devoir préparer la solution de la question des apanages à donner aux princes de la famille royale, par une dissertation sur l'état et les caractères divers des propriétés dans l'ancien empire romain.

Ces propriétés sont de quatre espèces distinctes appelées par les jurisconsultes : 1° patrimoniales, 2° fiscales, 3° publiques, 4° privées. Les deux premières appartiennent aux princes, mais à divers titres : les biens patrimoniaux ne tiennent pas à la dignité ; ils sont à la personne ; les droits fiscaux, correspondant à peu près à ce que nous appelons *la Liste civile*, sont assignés au Prince, en tant que prince, pour ses besoins : ils consistent non-seulement en argent, mais en biens de toutes sortes, fonds de terre, redevances, etc. Il y a aussi une grande différence entre les biens patrimoniaux de César et les droits fiscaux (*fiscalia jura*). Les premiers ne peuvent être aliénés, vendus ou échangés sans le consentement du Prince. Pour disposer des autres on n'en a pas besoin. Les biens patrimoniaux (le patrimoine sacré, *patrimonium sacrum*, comme les appellent les lois impériales) passent seuls aux héritiers du Prince, qu'ils lui succèdent ou non sur le trône. Les droits fiscaux, attachés à la dignité, ne sont transmissibles qu'avec elle.

La distinction entre les biens publics, *res publicæ*, ou Domaine de l'Etat, et les droits du Prince est encore plus facile et plus nécessaire. A plus forte raison aussi est-il impossible de confondre avec ce qui lui appartient à divers titres, ce qu'on nomme propriétés particulières, *res privatæ*. Ce n'est que par une fiction légale qui n'implique ni possession ni usage, que les biens des particuliers sont dits appartenir au Prince ou à l'Etat. Et la preuve, c'est que nous voyons chaque jour des particu-

liers vendre, donner ou léguer des propriétés au Prince, empereur ou roi, quelque titre qu'on lui donne.

Dans le chapitre IX, intitulé *Du Domaine du Roi et des Apanages*, l'auteur va traiter au point de vue du droit français la question qu'il vient d'examiner d'après la loi romaine. Aux *droits fiscaux* des empereurs correspond ce qu'on appelle chez nous Domaine du Roi, *Dominium*, espèce de dot de la royauté, sorte d'usufruit de certaines possessions, droits de différentes natures attribués au Prince pour l'aider à tenir son rang. De ces biens constituant le domaine du roi, ceux qui forment des propriétés foncières ou qui consistent en des redevances, des revenus attachés à des propriétés de ce genre, appartiennent à l'Etat, et ne peuvent par conséquent être aliénés ni en totalité ni en partie par le roi, sans le consentement de la nation, exprimé par ses représentants, c'est-à-dire par les Etats. Il est à remarquer que, dans les biens attribués au roi, et souvent à tort confondus avec le Domaine, il y a, outre ce qu'on appelle droits régaliens, *regalia jura*, d'autres droits fort nombreux qui lui sont concédés pour le gouvernement et l'entretien de l'Etat, *quæ Regiæ Majestati ad Rempublicam tuendam concessa sunt*. Tout cela se comprend quelquefois sous la dénomination du fisc. En cas d'insuffisance du fisc pour faire face à de certaines nécessités publiques, on a recours à des impôts, véritables secours, *subsidia*, demandés à toute la nation par un vote de ses représentants réunis en assemblée générale.

Du droit exclusif des Etats de disposer de la couronne et du domaine public, résulte la nécessité d'assigner, dans cette assemblée, des apanages aux enfants des rois, exclus du trône, pour les mettre à même de tenir leur rang. Selon Hotoman, le mot apanage viendrait même

d'un ancien mot franc *abbannen*, le même que l'allemand *ausbannen* ou *forbannen*, qui signifie *exclure*. L'apanage aurait donc été primitivement le lot, la part des *exclus* de la succession royale, à quelque titre que ce soit (1). Tout en reconnaissant que la royauté devint insensiblement héréditaire en France, et que l'usage s'établit, pour la couronne comme pour les fiefs, de donner à l'aîné des fils du roi et à ses enfants la prérogative et la meilleure part dans la succession paternelle, Hotoman a bien soin de montrer que ce sont là de simples coutumes, qui ne reposent sur aucune loi formelle et écrite. Parcourant l'histoire des deux premières races, il constate au contraire avec soin l'ingérence constante et légale des représentants de la Nation, des Etats, dans toutes les grandes affaires du royaume et particulièrement dans tous les cas de succession, dans toutes les questions de partage ou d'apanage.

On peut apercevoir déjà l'objet et le but que se propose l'auteur de la *France-Gaule* : ce livre est moins un exposé purement historique des droits imprescriptibles de la nation, qu'un plan de monarchie constitutionnelle conçu et tracé d'après un passé plus ou moins authentique. Ce n'est pas une république à la manière de Platon ; c'est plutôt l'ouvrage de Cicéron qui lui sert de modèle. Il semble dire à la France dégénérée des Valois, à la France meurtrie, épuisée par plus d'un siècle de tyrannie : Voilà ce qu'étaient tes ancêtres, voilà ce que tu n'aurais jamais dû cesser d'être, et voici ce que tu pourrais redevenir encore !

Chapitre X : *De la loi salique*. C'est l'histoire de cette

(1) Etymol. fausse. Le mot apanage vient de l'ancien verbe *apaner*, qui signifiait *nourrir*. Il avait en droit féodal le sens générique de pension, ou plutôt de dotation alimentaire. La racine est pain, *panis*.

loi fondamentale de la vieille monarchie française. Ce que dit Hotoman sur ce sujet intéressant est aujourd'hui connu de tout le monde. Mais avant les travaux des Aug. Thierry, des Guizot, de tant d'autres, il n'en était pas de même. Il n'en était pas de même surtout à la fin du XVIe siècle. On s'en tenait toujours à ce que dit de cette loi Robert Gaguin, dans sa *Vie de Philippe de Valois*, au profit duquel elle avait été invoquée à grand bruit ; on répétait ce qu'on apprenait sur ce sujet des autres historiens « de même force, » comme parle Hotoman. La loi salique avait pour premier auteur Pharamond : on affirmait hardiment qu'elle réglait la succession de la couronne au profit des hoirs mâles issus des rois, et à l'exclusion des femmes. Selon Gaguin, il est vrai, c'était une extension du sens et non la lettre même de la loi, portant simplement : « Que nulle portion de la terre salique ne vienne en héritage aux femmes. » Et il ajoutait que « les jurisconsultes appellent terre salique celle qui n'appartient qu'au roi, etc. »

Hotoman rétablit la vérité sur tous ces points, en citant de meilleures autorités que celle d'un moine chroniqueur du XVe siècle, et notamment le texte même de la loi depuis peu découvert. L'épithète de salique donnée à cette loi ne vient ni de *sal*, *salis*, sel, symbole de la prudence du législateur, ni, par corruption, du mot *gallica* (1), ni même du nom d'un des rédacteurs de ce vieux code des Francs, Salogast. Toutes ces étymologies sont fausses et plus ou moins ridicules. La loi salique est tout bonnement le code civil des Francs saliens, ainsi nommés à cause de leur long séjour outre Rhin, sur les

(1) Cette étymologie donnée par le rêveur Postel, Matharel, dans son désir aveugle de trouver Hotoman en défaut, la donnera comme très probable : « *Lex illa sive salica, sive, ut vult Postellus, et fortassis bona ratione, Gallica...* »

bords de la *Sala;* il règle les intérêts particuliers et ne traite nulle part de la succession royale. Hotoman en donne des extraits souvent reproduits dans la suite. Le fameux passage cité à peu près exactement par Gaguin, appartient au titre 62, *des Alleuds*. Notre auteur en donne la suite que voici : « Mais si après un long espace de temps il se produit quelque différend au sujet d'une terre allodiale entre les petits-enfants ou arrière-petits-enfants, qu'elle soit divisée, non par lignée, mais par tête. » Même disposition dans la loi des Ripuaires et dans celle des Anglo-Saxons. Rien de spécial à l'hérédité royale. Sur ce sujet nulle loi écrite, ni salique, ni franque, mais un usage qui s'est de bonne heure établi et a régné de tout temps, une sorte de droit coutumier de la pratique duquel on trouve plusieurs exemples sous la première race de nos rois. Selon Hotoman, les conseillers de Philippe de Valois auraient mieux fait d'appuyer leurs prétentions sur le droit féodal qui ordonne que les fiefs ne se peuvent transmettre qu'aux hoirs mâles, à l'exclusion expresse des femmes, et qu'au cas où, dans la ligne directe jouissant du fief, la race des héritiers mâles vient à faillir, le fief est transporté à la lignée la plus proche.

Le chapitre XI est encore une de ces dissertations historiques où Hotoman se plaît à montrer son savoir supérieur à celui de la plupart de ses contemporains. Il y traite *du droit propre aux princes mérovingiens, de porter la chevelure longue et flottante.* Ce privilége leur est reconnu par tous les historiens. Hotoman établit toutefois que primitivement cet usage était général dans la nation franque, et que même il avait été commun aux Gaulois — témoin la Gaule dite *chevelue* — et aux Germains, aux Chauques notamment, les ancêtres des Francs, que Lucain nomme chevelus, *crinigeros* (I, 463. — Cf., Tacit. *Germ.*,

38, etc.). Une remarque curieuse, c'est que les étrangers, les Grecs de Byzance, par exemple, dans leur mesquine et impuissante haine contre nos vaillants ancêtres, les appelaient par dérision τριχορράχατοι, dos chevelus, et les assimilaient aux pourceaux (1). Hotoman réfute en finissant l'opinion que, sous le règne de Louis VII, et d'après les conseils de Pierre Lombard, évêque de Paris, la chevelure longue serait devenue la marque distinctive des Gaulois, tandis que les Francs avaient seuls le droit de laisser croître tout à la fois leurs cheveux et leur barbe. Il observe avec raison que, dans l'espace de plus de huit siècles écoulés depuis la conquête, les deux races avaient dû se confondre, et qu'il n'était plus possible d'établir une pareille distinction : il rappelle, du reste, que le fait de cette fusion est historiquement démontré.

Avec le chapitre XII, l'auteur revient à son sujet et traite *de la constitution de la monarchie chez les Francs-Gaulois*. Après avoir rappelé que l'amour de la liberté était un fonds moral commun aux deux peuples dont s'est formée notre nation, il indique quelles sont, selon les anciens philosophes, les marques essentielles de la tyrannie. Aucun de ces caractères ne se retrouve dans la vieille royauté française : elle s'appuie sur la volonté nationale, et tant s'en faut que nos princes s'entourent, comme les tyrans, de satellites étrangers, qu'ils n'ont pas même de gardes. Philippe-Auguste redoute, à tort ou à raison, les embûches de Richard d'Angleterre; il ne sort plus qu'entouré de soldats : on s'émeut de cette innovation dangereuse, ni plus ni moins qu'on ne l'eût fait dans une république de la Grèce, et le roi, en pleine assemblée des grands du royaume, reconnaît que c'est

(1) Georg. Cedren., *Hist.* — Cette observation injurieuse a passé textuellement dans l'*Hist. mêlée*, liv. XXIV.

rompre avec les anciennes coutumes de la monarchie. Il ajoute : « Si vous estimez que ma garde soit malséante ou superflue, cassez-la (1). »

Un signe encore plus caractéristique du gouvernement tyrannique, c'est que tout s'y fait sous le bon plaisir du maître, sans nul souci de l'utilité publique.

Rien de pareil dans notre ancienne monarchie. On dirait que nos pères, instruits à l'école des grands philosophes de l'antiquité, s'efforçaient de maintenir en leur république cette excellente combinaison formée des trois espèces de gouvernement, et recommandée par Platon, Aristote, Polybe, Cicéron, etc., et qu'ils résumaient l'essence même de leur constitution politique dans cette vieille et forte maxime : « Que le salut du peuple soit la suprême loi. » Un gouvernement ainsi constitué, ainsi équilibré, est le seul raisonnable. Une domination absolue, comme celle du sultan des Turcs, ne convient qu'à la conduite des bêtes brutes. Ainsi parlent à peu près Aristote (2) et le bon sens.

Et qu'on ne croie pas que les assemblées de la nation puissent être remplacées par les conseils ordinaires des rois. « C'est autre chose d'estre du conseil du royaume et autre chose d'estre du conseil priué du roi ; car le premier tend à pouruoir au bien de toute la république uniuersellement, l'autre ne pense qu'à seruir aux commoditez et aduantages d'vn homme (3). » Et puis ces sortes de serviteurs personnels du prince, ne s'éloignant guère de la cour, peuvent-ils connaître les besoins divers des provinces ? Hotoman pense assurément à maints personnages bien connus de son temps quand il achève

(1) Guill. de Neubrig., *Rer. Anglic.*, lib. IV, 2. *Decernite amovendam.*
(2) *Polit.*, III, 10. — Cf. *ibid.*, V, 10.
(3) Trad. Sim. Goulart.

ainsi le portrait qu'il vient d'ébaucher des membres du conseil du roi : « Amorcez par les délices et voluptez de la cour, ils se corrompent et se laissent aisément transporter à vne conuoitise de dominer, et aux désirs excessifs de faire leurs maisons grandes, de sorte qu'à la fin ils donnent à conoistre qu'ils ne sont point conseillers du royaume et du bien public, mais qu'ils sont flatteurs d'vn roy et ministres de ses dissolutions et des leurs (1). »

Ce désir naturel de restreindre l'autorité royale, en donnant une part dans le gouvernement à toutes les classes de la nation, à des représentants de tous les intérêts, cette constitution d'état indiquée par tous les philosophes comme la meilleure, a été pratiquée dans tous les temps ; elle se retrouve partout, mais particulièrement chez les peuples modernes, en Angleterre, en Espagne, aussi bien qu'en France. Hotoman la suit avec complaisance à travers l'histoire d'Aragon, où, jusqu'au XVe siècle, on la voit confirmée à l'avénement de chaque roi d'une manière si originale ; et il montre par des faits que ces coutumes n'étaient pas lettre morte, que ces cérémonies n'étaient pas plus en Espagne qu'en France de frivoles parades. Il est donc clair, dit-il en manière de conclusion, que le droit de s'occuper de leurs affaires est pour les peuples un droit naturel, imprescriptible, et que les rois qui, par de coupables manœuvres, étouffent cette sainte et sacrée liberté, doivent être regardés comme des violateurs du droit des nations, qui se mettent en dehors de la société humaine, et qu'il ne faut plus voir en eux des rois, mais des tyrans. »

Chapitre XIII. Ici se place un de ces discours historiques, sorte de tableaux un peu de fantaisie où l'auteur,

(1) Trad. S. Goulart, p. 308 ; 140 du texte.

sous prétexte de retracer ce qui fut, expose plutôt ce qui, selon ses désirs, devrait être. Après avoir décrit cet excellent « tempérament » de l'ancienne monarchie française, avec sa représentation nationale appelée Parlement, nom plus tard si étrangement détourné de son acception primitive qu'il a gardée en Angleterre (1), il peint les rois assistant à ces assemblées comme de bons pères à un conseil de famille ; il les représente s'y rendant sur un chariot traîné par des bœufs, y prenant place sur un siége doré, recevant les présents de leurs sujets et les tributs des peuples soumis, réglant, avec le concours d'un grand nombre d'hommes éclairés, les affaires les plus importantes de l'Etat, quelquefois rendant la justice et tenant même à cet effet audience tous les jours. C'est là ce qu'on appela d'abord l'assemblée générale (*conventus generalis*), le plaid (*placitum*) ou le parlement (*parlamentum*), et plus tard, tantôt la Cour du Parlement des Trois-Etats, ou simplement le Parlement des Etats. L'auteur remarque en passant qu'on ne parlait de la majesté des rois qu'autant qu'ils étaient dans

(1) Loys le Roy, *Politiq. d'Aristot.*, liv. v, ch. I, p. 275, notes (Paris, M DC, in-f°) : « Anciennement tenir le Parlement en France, n'estoit autre chose qu'assembler les Estats du Royaume et communiquer par le Roy auec ses suiects ou aucuns de leurs députez de ses plus grands affaires, preudre leur aduis et conseil, ouïr aussi leurs plaintes et doléances et y pourueoir : dont le nom est demeuré en Angleterre et en Ecosse, etc. » — *Ibid.*, p. 256 : « Les anciens Rois françois auoient accoutumé de tenir souuent Estats, qui estoient souuent assemblées de tous leurs suiects... » — « Les Estats estoient assemblez pour diuerses causes... Il est sans doute que le peuple reçoit grand bien desdits Estats, car il a cest heur d'approcher de la personne de son Roy, de lui faire ses plainctes, lui présenter ses requestes et obtenir les remèdes et prouisions nécessaires. Messire Michel de l'Hospital, chancelier de France, en la première remontrance qu'il feit aux Estats tenus à Orléans par le roy Charles IX, l'an 1559 : où il réfute bien au long ceux qui disent que le Roy diminue aucunement sa puissance, de prendre l'aduis et conseil de ses subiects, n'y estant obligé ni tenu, et aussi qu'il se rend trop familier à eux, ce qui engendre mespris et abbaisse la dignité royale... »

l'exercice de leurs fonctions vraiment royales; et se représentant sans doute ces princes frivoles pour qui le pouvoir souverain semblait n'être autre chose que le privilége de s'amuser : « Il n'y a point, dit-il, de majesté royale à où le roi joue au ballon ou à la paume, danse, babille ou folâtre avec des femmes : pitoyable abus des mots les plus sacrés !... »

Chapitre XIV. On pourrait croire d'après ce qui précède que l'auteur en a fini avec l'organisation des pouvoirs publics en France dans ce qu'il regarde comme les bons temps de la monarchie : il a marqué le rôle, dans le gouvernement, de la royauté et de ce qu'il appelle les Etats; il a indiqué la composition de cette sorte de représentation nationale que son imagination plus que son savoir, très réel d'ailleurs, lui montre, sans parvenir à la bien définir, dans le passé de notre pays. Il revient cependant sur cette dernière question qu'il craint d'avoir traitée trop superficiellement (*summatim*). Dans l'énumération qu'il donne des matières soumises aux délibérations du *Conseil National*, et qu'on appelle encore vulgairement, dit il, affaires d'Etats, *Statuum negotia*, je n'en vois guère qu'il n'ait mentionnées plus ou moins explicitement. Cette sorte de redite n'est pas néanmoins sans quelque utilité, car il prouve par de nouvelles citations empruntées soit aux historiens, soit aux ordonnances royales, que nulle affaire essentielle à l'Etat, questions de paix ou de guerre, lois d'intérêt général, élection ou déposition de souverains, nomination aux grandes charges publiques, apanages, etc., ne se traitait sans la participation de la nation. Revenant de même sur le nom de *placitum*, plaid, donné quelquefois aux anciennes assemblées du peuple, il le rattache à la formule consacrée des décrets du sénat romain : *Placere senatui*, etc.

Il va plus loin, il prétend que la formule plus tard introduite dans les ordonnances et édits royaux, « car tel est notre plaisir, » est venue par ignorance ou basse flatterie, de cette phrase exprimant autrefois, dans le latin officiel, les décisions de l'assemblée nationale, promulguée par le roi avec force de loi, *quia tale est nostrum placitum.*

Chapitre XV : *Des Maires du Palais.* On a dit que les Allemands ne savent pas faire un livre : Hotoman, à cet égard, ne dément pas son origine. Son *Traité de l'Etat de France* est plutôt une suite de dissertations sur l'histoire et la constitution de l'ancienne monarchie française, qu'un ouvrage formant un tout bien lié dans ses parties. S'il ne nous a pas laissé, sous le titre de *Franco-Gallia*, une suite de leçons sur le droit politique, il a été à coup sûr dominé par ses habitudes de professeur, et nous retrouvons dans son livre les qualités et les défauts d'un cours public où l'improvisation tient plus ou moins de place : parole passionnée, entraînante; argumentation serrée, redites, longueurs, digressions, etc. C'est un hors-d'œuvre que sa savante histoire des *Maires du Palais*, et l'on peut la supprimer sans que l'unité de l'ouvrage en soit altérée; elle ne ferait qu'y gagner. Il n'y a qu'un point par lequel il essaie de rattacher cette intéressante digression à son plan général, c'est quand il affirme et prouve, par certaines citations, que les maires du palais ne tenaient pas leur pouvoir du roi, mais qu'ils étaient élus, comme le roi, par l'Assemblée nationale; qu'ils avaient dans leurs attributions la convocation, et, en l'absence du roi, la présidence de cette assemblée, et que par conséquent, loin d'être sous la main du roi, ils étaient en quelque façon placés à côté de lui pour contrebalancer son pouvoir. C'est là même ce qui donna bientôt à leur rôle une importance exces-

sive et leur permit peu à peu d'attirer à eux toute l'autorité, toute la puissance exécutive, enfin de prendre le titre et les insignes de cette puissance qu'ils exerçaient de fait, en renversant une race dont les derniers représentants ont été notoirement calomniés par les flatteurs à gages de la nouvelle dynastie.

Chapitre XVI. Après avoir préparé leur usurpation par un long exercice du pouvoir souverain sous le nom des derniers princes de la race de Mérovée, les Carlovingiens n'osèrent pas pourtant s'emparer du diadème et du sceptre sans consulter la nation. Ils avaient le prestige de la gloire, ils avaient l'habitude de paraître dans les assemblées et d'y effacer les rois; il ne leur manquait, pour pouvoir sans danger aucun s'asseoir sur le trône, que d'obtenir les suffrages de ceux qui alors représentaient le mieux la population franco-gauloise, des hommes de guerre et des hommes d'église. Ces suffrages ne leur firent pas défaut. Hotoman établit avec soin que ce changement de dynastie fut en réalité une nouvelle et éclatante consécration de la souveraineté nationale, que c'est la nation qui, agissant dans la plénitude de son droit, déposa le dernier mérovingien et mit à sa place le chef d'une autre famille, et que l'intervention des papes ne fut en cette affaire qu'une pure formalité sans conséquence. Nous l'avons déjà remarqué, en sa double qualité de jurisconsulte français et de protestant, il ne laisse guère échapper d'occasions de rompre des lances avec Rome, et d'attaquer ou de contester le rôle politique de l'Église dans l'histoire de l'Europe et de la France en particulier. Ce chapitre se termine (et l'intention de l'auteur est bien claire) par une poétique légende dont naturellement il se raille, mais qui peint à merveille l'esprit du temps. C'est le récit d'une vision du

pape Etienne II, chassé, comme chacun sait, de l'Italie par Astolphe, roi des Lombards, et forcé de chercher un asile que lui offrit en France la piété intéressée de Pépin le Bref.

Encore une dissertation qui n'a guère de rapport au sujet, c'est le chapitre XVII : *Du Connétable et des Pairs de France*. Sur ces deux points comme dans toutes les questions du même genre, Hotoman a devancé son siècle. Mais depuis, les résultats de ses longues et sérieuses études sont devenus vulgaires, et nous ne trouvons plus guère à apprendre dans ces *disputes* historiques qui rappellent plus d'une fois les *Recherches de la France* et n'ont pas été inutiles à l'auteur de ce savant ouvrage.

Le connétable, primitivement *comes stabuli*, puis par abréviation *comestable*, était d'abord un des officiers de la maison du prince. comme tous ceux qui portaient le titre de comte, *comes*, compagnon. Il avait la surintendance des écuyers. Peu à peu son office s'assimila à l'ancienne charge du maître de la cavalerie romaine, sous la République, et il devint un des plus grands dignitaires de l'Etat, une sorte de lieutenant du roi pour les affaires de la guerre.

Pour les pairs de France, sujet de difficile recherche, faute de documents authentiques, l'opinion d'Hotoman est celle qui a généralement prévalu. On n'en trouve aucune mention sérieuse ni sous les Carlovingiens, ni même sous les premiers successeurs de Hugues Capet. Le continuateur d'Aimoin, qui conduit sa chronique jusqu'au règne de Louis le Jeune, n'en parle nulle part. Hotoman pense toutefois que c'est à Hugues Capet qu'il faut attribuer l'institution de la pairie ou du moins de quelque chose qui y ressemble. Ce dut être à ses yeux un moyen de s'attacher par un titre nouveau, le même et égal

pour tous, quelques-uns de ces grands feudataires dont la puissance menaçait la sienne autant et plus que la sienne ne portait ombrage à la leur. L'idée de la pairie dérive, du reste, du droit féodal, d'après lequel les vassaux qui tiennent des fiefs du même seigneur, sont dits pairs entre eux, *inter se pares*. Ce qui a une triple conséquence : 1° du moment qu'on devient vassal d'un seigneur, on est uni à la compagnie des vassaux de ce seigneur ; 2° les vassaux, dûment requis, rendent témoignage de l'investiture ; 3° en cas de différends entre eux ou entre le seigneur et eux, l'assemblée des vassaux juge au civil et au criminel. Il est certain que ce triple droit appartient aux pairs de France, qu'on ne les peut créer que pour faire partie de cette sorte de compagnie ou collége, qu'on ne les en peut retrancher qu'avec connaissance de la cause instruite et jugée en cette compagnie, qu'enfin ils ne peuvent être jugés que par la compagnie.

Hotoman combat, avec tout le respect qu'on doit à un homme d'un immense savoir, l'opinion de Guill. Budé, qui, dérivant le nom des pairs de *patres*, les assimile aux *patrices* du Bas-Empire. Il trouve qu'ils furent créés à deux fins : 1° pour assister au sacre des rois et y remplir certaines formalités d'investiture ; 2° pour former un tribunal destiné à juger ceux des grands qui ne pourraient sans inconvénient ou même sans danger être traduits devant la Cour du Parlement. Il donne à entendre que l'institution de la pairie et l'extension de plus en plus grande prise par le pouvoir judiciaire du parlement de Paris et ensuite des autres, avec un caractère plus stable, sont des inventions des princes Capétiens pour remplacer peu à peu les assemblées de la nation et agrandir la puissance royale. Quant au nombre des

pairs, il a souvent et beaucoup varié; c'est seulement dans les romans de chevalerie que figurent invariablement douze pairs de France. Dans le plus ancien document historique où il soit question de ces dignitaires et qui est de 1116, au nombre assez considérable des pairs se trouvent huit évêques outre l'archevêque de Reims.

En achevant cette dissertation, Hotoman reconnaît naïvement que c'est un hors-d'œuvre : il est temps, dit-il, de revenir à notre sujet, *jam tempus est ad institutum nostrum redire :* c'est une admonestation qu'il a souvent besoin de s'adresser, et il le fait toujours aussi inutilement.

Désormais pourtant il s'en écartera moins; il s'appliquera surtout à démontrer l'existence et l'action des États maintenus sous la dynastie carlovingienne (chap. XVIII) et même assez longtemps sous les Capétiens (chap. XXI). Comme toujours, il n'apporte guère à l'appui de ses assertions d'autres preuves que des faits relatés par les historiens; ces faits constatent l'usage généralement suivi dans l'ancienne monarchie, de consulter, sur les grands intérêts de la nation, certaines personnes en nombre indéterminé, prises toujours parmi les hautes classes, noblesse et clergé; il va sans dire qu'il n'insiste nullement sur le caractère aristocratique de ces assemblées. Pour grossir la masse de ses preuves, il enregistre sous le nom de conseil public, ou, comme nous disons, d'Etats, les assemblées de toute nature convoquées par l'autorité royale ou formées autrement, pour délibérer ou seulement donner un avis. Mais il ne parvient pas à démontrer qu'il y eut jamais une représentation nationale régulière, avec des attributions nettement définies par la loi. Que souvent le besoin s'en soit fait sentir, et aux rois eux-mêmes, c'est ce qui est incontestable; qu'on ait

quelquefois agité dans ces assemblées les plus graves questions, des faits nombreux l'attestent, mais elles n'existèrent jamais qu'en vertu d'un vieil usage; et en dehors de l'usage, rien ne réglait ni le mode de convocation, ni la composition de ces assemblées, ni l'époque et la durée de leurs sessions, ni même les matières qui pouvaient être soumises à leur examen.

Entre les chapitres XVIII et XXI, destinés à établir que la nation, sous les Carlovingiens et les Capétiens, ne cessa pas d'être consultée sur ses propres affaires, l'auteur introduit deux dissertations comme il les aime, et qui, pour être moins en dehors du sujet que quelques-unes des précédentes, ne s'y rattachent pas par un lien assez étroit. La première surtout (chap. XIX), sous le titre : *Du Roi et du Royaume*, traite une question de principes et pourrait tout aussi bien figurer en tête de l'ouvrage, comme prolégomènes. L'auteur y établit que le royaume n'est pas fait pour le roi, mais le roi pour le royaume, comme le pilote pour le vaisseau; et pour preuve que le royaume n'est pas la chose du roi, il cite, après de nombreuses autorités empruntées aux philosophes, aux légistes, aux historiens, ce fait qu'il y a dans ce pays des officiers qui sont dits du roi, qui sont ses serviteurs, attachés à sa personne, et des officiers qui sont dits de la France, comme le connétable, les maréchaux, le chancelier, le grand trésorier, etc. Or, selon Hotoman, c'est là une preuve manifeste de la souveraineté nationale, puisque de ces dénominations il résulte que les armées, les finances, la justice appartiennent, non pas au roi, mais à la nation.

La deuxième dissertation, formant le chapitre XX, se rapporte à l'avénement de Hugues Capet. L'auteur ne traite ce point d'histoire que pour montrer une fois de

plus combien peu solide était en France le principe de l'hérédité royale sous les deux premières races de nos rois, en dépit d'un usage qui avait presque force de loi et qui remonte aux Germains. Vaincu et ne s'étant défait que par trahison de son compétiteur, le dernier des carlovingiens. Hugues Capet, s'empare de la couronne tout à la fois pour lui-même et pour son fils Robert; il cherche dès lors des appuis dans quelques-uns de ces redoutables seigneurs qui l'avaient fait roi, en leur reconnaissant le droit de transmettre par héritage, non plus seulement leurs biens propres et patrimoniaux, mais les seigneuries et principautés qu'ils n'avaient eues jusque là que comme bénéfices temporaires. C'était intéresser les grands du royaume à la pratique générale de l'hérédité; c'était aussi considérablement réduire l'autorité des États.

Cette autorité néanmoins se conserva sous les descendants de Hugues Capet (chap. XXI), et l'auteur, oubliant ce qu'il vient de dire (1), prétend, en invoquant le témoignage de tous les historiens, qu'elle ne fut pas sensiblement diminuée, *nihilo prope minor*. Suivant son procédé habituel, il établit de nouveau par des faits que, dans nombre de grandes occasions, les États-Généraux furent convoqués et de graves intérêts soumis à leurs délibérations. Sur ce point nul ne conteste, et il faudrait s'étonner de l'insistance d'Hotoman, si l'on ne se rappelait son but qui est de mettre la nation au-dessus du roi et de montrer que tout pouvoir émane d'elle, en prouvant, — ce qui suffit à sa thèse, — que la souveraineté nationale a été assez souvent reconnue par des actes solennels pour

(1) Quo facinore non minimam publici Concilii auctoritatem ab ipso imminutam constat.

qu'il ne puisse y avoir à cet égard ni doute ni prescription.

Le titre du chapitre XXII est un peu illusoire : *De l'autorité des États en matière de religion.* Cette autorité des États dans les affaires, non pas à vrai dire religieuses, mais plutôt ecclésiastiques, n'y est attestée que par un fait unique, la part qui leur fut attribuée par Philippe le Bel dans ses démêlés avec le pape Boniface VIII. On peut y joindre un fait du même genre rapporté dans le chapitre XXIV, qu'on doit regarder comme une suite de celui-ci. Ce fait appartient au règne de Charles VI; c'est la condamnation par les États réunis à Paris, de l'antipape Benoit XIII et la dégradation publique infligée à ses envoyés.

Ces scandaleux débats, les scènes de violence plus scandaleuses encore auxquelles ils donnèrent lieu, Hotoman, qui y trouve de quoi satisfaire ses passions de sectaire, les expose avec complaisance. Pour les premiers, il transcrit tout au long la fameuse bulle du pontife et la réponse non moins fameuse du roi, avec le récit très intéressant d'ailleurs du moine anglais Thomas Walsingham (l'*Histoire sous Edouard Ier et Annales*). Pour les autres, il reproduit l'étrange narration du chroniqueur Monstrelet.

Cette souveraineté de droit dont, selon Hotoman, la nation française était si jalouse, qu'en la déléguant à ses rois, elle ne l'abdiqua jamais, il la montre ensuite (chap. XXIII) s'affirmant avec énergie sous le règne de Louis XI, le prince le plus habile et le plus absolu qui fut jamais, dans la redoutable manifestation appelée *Ligue du bien public.* Hotoman prend au sérieux ce titre spécieux et ne met point en doute la sincérité de ceux qui s'en paraient. Ce qui semble certain et par consé-

quent lui suffit, c'est qu'ils réclamaient avant tout la convocation des États. Louis, bon gré mal gré, dut en passer par là; il s'en tira à bon marché : un tout petit conseil de *trente-six* membres, *douze de chaque ordre*, et encore ceux du Tiers pris dans la magistrature, c'est-à-dire parmi les *gens du roi*. Ces députés qu'Hotoman appelle emphatiquement les curateurs de la République, ne constituèrent donc à vrai dire qu'une assemblée de notables « choisis, » selon l'expression de Monstrelet, « par l'autorité du Roy. » Encore Louis, au mépris de son serment, ne tint-il aucun compte de leurs vœux. Qu'importe? dirait Hotoman, il avait été forcé de rendre hommage à la souveraineté nationale. Et Comines, encore qu'il professe pour ce prince la plus haute estime, ne peut s'empêcher de convenir que le plus sage des rois ne doit pas être maître absolu, surtout en matière de finances; qu'il est bon et pour son peuple et pour lui-même d'associer la nation au gouvernement de la chose publique; qu'il n'y a que de vils flatteurs, partisans intéressés d'abus séculaires, pour voir dans cette association si naturelle un crime de lèse-majesté, une diminution dangereuse de l'autorité royale (1). Le savant Guill. Budé (2) est du même avis que l'historien diplomate : « Si les déportemens de ceux qui gouuernent estoient espeluchez en vne assemblée des Estats, il n'y

(1) Comin., V, 18 : « Disoient aucuns de petite condition et de petite vertu, et ont dist par plusieurs fois depuis que c'est crime de lèse-mai sté que d'assembler les Estats, et que c'est pour diminuer l'authorité du Roy; et sont ceux qui commettent ce crime enuers Dieu et le Roy et la chose publique. Mais seruoient ces paroles et seruent à ceux qui sont en authorité et crédit sans en rien l'auoir mérité, et qui ne sont propres d'y estre et n'ont accoustumé que de *flageoler et fleureter en l'oreille et parler de choses de peu de valeur et craignent les grandes assemblées de peur qu'ils ne soient connus ou que leurs œuures en soient blasmées.* »

(2) *De Asse*, trad. de Goulart.

a doute que ceux qui s'estiment bien habiles et qui en veulent auoir la réputation, ne se trouuassent bien camus (*apprime simi*). »

Le chapitre XXV résume l'esprit de tout l'ouvrage et la thèse de l'auteur : la puissance des rois de France n'est point — entendez : ne doit point être — absolue, mais restreinte par les lois. C'est un plan, ou plutôt une esquisse de constitution, avec une déclaration de principes qui sont censés les principes mêmes de notre ancien droit politique. Chaque article — il n'y en a que huit — est appelé une loi, et contient en effet l'idée-mère, le germe d'une loi organique.

Article 1er (ou, pour parler comme l'auteur, 1re loi). Le gouvernement est monarchique, mais le roi ne peut prendre aucune décision d'intérêt général sans l'avis de l'assemblée nationale ou conseil public (1). Cet article est déjà admis en principe, et trouve jusqu'à un certain point son application dans la formalité de la vérification et de l'enregistrement par le parlement de Paris, des ordonnances et édits royaux qui sans cela ne peuvent avoir force de loi. Le parlement a en ceci usurpé l'autorité des Etats.

Article 2. Toute adoption d'enfant mâle est interdite au roi ; il lui est interdit également de disposer de tout ou partie du royaume par cession quelconque, donation entre-vifs ou testament. Cet article — toute notre histoire le montre — n'est, comme le précédent, qu'une consécration nouvelle et formelle de notre ancien droit national.

L'article 3 règle la succession royale selon l'ordre de primogéniture, ce qui la rend indépendante de la volonté

(1) Ne quid quod ad statum Reipub. in universum pertineat, Regi sine publici consilii auctoritate statuere liceat.

du prince et de toutes dispositions testamentaires quelconques qui pourraient l'altérer ou l'amoindrir. On voit plus que jamais quelle a été l'erreur ou la mauvaise foi de ceux qui ont vu dans Hotoman un républicain ou un novateur téméraire.

Article 4. L'hérédité royale est interdite aux femmes, mariées ou non mariées, à quelque titre que ce soit.

Article 5. Le roi ne peut aliéner aucune portion du domaine de la couronne sans le consentement des Etats. L'auteur a indiqué ailleurs (chap. X) la nature du domaine royal et l'a soigneusement distingué du domaine particulier qui reste toujours et entièrement à la disposition du prince.

Article 6. Le droit de grâce ne peut être exercé par le roi que sous l'autorité du parlement.

Article 7. Le roi ne peut destituer aucun des magistrats du royaume (1), que sa cause n'ait été entendue et jugée en cour des pairs, *nisi causa in parium concilio cognita et probata*. Sans être trop radical, Hotoman aurait pu aller jusqu'à mettre dans son projet de constitution, *que personne ne sera distrait de ses juges naturels.*

L'article 8 et dernier concerne la monnaie : le roi ne peut apporter à la monnaie aucun changement sans l'aveu des Etats. « Ce droit, dit Guill. Budé (2), a toujours appartenu au peuple de France. » Selon Ch. Du Moulin (3), ce droit n'a jamais été prescrit. Il atteste avoir vu dans les registres du Parlement et de la Cour des monnaies, nombre de lois ordonnant « qu'on ne ferait ni hausse ni rabais de monnaies que par le consen-

(1) Ceci doit s'entendre évidemment de ces dignitaires dont il a été dit plus haut qu'ils sont des serviteurs *de la France* et non *du roi.*
(2) *De Asse*, 3 et 5.
(3) *Extr. comment. : De Contract. et Vsur.*

tement exprès du peuple qui a toujours déclaré sa volonté sur ce point. »

Tel est ce plan de constitution qui, selon l'auteur, résume avec fidélité les principales dispositions de notre ancien droit national. Ce n'est qu'une ébauche, et il n'y faut pas voir autre chose; mais les traits essentiels y sont presque tous nettement marqués. Hotoman a la prétention de codifier des usages sécu'aires, des coutumes traditionnelles, et, sans rien innover, de conserver ce qui a toujours existé, le roi et une représentation nationale sérieuse, en déterminant avec plus de précision les attributions de l'un et de l'autre.

Chapitre XXVI. Cette intervention si naturelle de la nation dans ses propres affaires, qu'il est facile de constater à des degrés divers dans les diverses époques de notre histoire, Hotoman en revendique l'exercice, en démontre la nécessité surtout pendant la minorité des rois. Et pourtant — il le remarque avec une sorte d'indignation — c'est justement dans la situation presque toujours dangereuse créée par cette circonstance, que l'autorité de la nation a été en général méconnue, la loi fondamentale de l'Etat ouvertement violée. En effet, tandis qu'en vertu d'une coutume ayant force de loi, dérivation ou conséquence d'une des plus anciennes lois du royaume, les femmes ne peuvent arriver au trône et régner en leur propre nom, on en a vu maintes fois, par ce seul fait qu'elles étaient épouses et mères de rois, s'emparer du gouvernement, régner de fait et toujours au plus grand détriment de la chose publique. Hotoman ne fait grâce à aucune des reines-régentes, pas même à B'anche de Castille : les reproches qu'il lui adresse sont même si graves que, pour la défendre, l'un des plus ardents adversaires de notre auteur, Matharel, est obligé

de récuser sa principale autorité, le bon sire de Joinville, le compagnon, l'ami, l'admirateur sincère de saint Louis, en faisant du naïf biographe une créature du comte de Champagne. Toutes les régentes, même les plus sages, ont porté dans l'administration de l'Etat l'entêtement, la violence, les caprices, la plupart des défauts de leur sexe. Par elles la porte est ouverte aux plus funestes influences. Ce chapitre, on le voit, s'il est d'un jurisconsulte dévoué aux lois de son pays, est aussi du protestant zélé qui ne peut pardonner à Catherine de Médicis ses souffrances et les misères de ses coréligionnaires (1). Les courtisans de l'ambitieuse italienne ne s'y trompèrent pas, et de toutes les parties de la *France-Gaule* il n'en est pas qui fut par eux plus violemment attaquée.

Chapitre XXVII et dernier. Je me trompe, le dernier chapitre de ce livre, *des Parlements et sièges judiciaires de France*, souleva encore plus de tempêtes : il ameuta contre l'auteur, contre « le misérable exilé, » tout ce qui tenait à la justice, tout ce qui vivait de la chicane. Ce discours est assurément un des plus intéressants de l'ouvrage. C'est un exposé moitié railleur, moitié indigné des mœurs de ce que l'auteur appelle « le royaume de plaiderie (2), » ou pour emprunter le mot de Rabelais « le pays des chicanous. »

« Il y a auiourd'huy — je me sers ici plus volontiers que jamais de la vieille traduction — vne ie ne sçay quelle manière de gens qui a la vogue par toute la France, que les vns appellent gens de iustice, les autres

(1) Catherine de Médicis prétendait prendre Blanche de Castille pour modèle : elle l'imitait à sa manière, et aux yeux de bien des catholiques, cette manière n'était pas la bonne. V., à ce sujet, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, p. 392-399, le *Discours d'un courtisan catholique* descouurant les ruses du Roy, de la Royne-Mère et de leur Conseil secret. — V. ci-après, p. 295.

(2) *Regnum rabularium.*

praticiens, lesquels, depuis trois cents ans en çà ou enuiron, ont si bien sceu iouer leur personnage, et ont fait tant de bons tours d'habileté et souplesse qu'ils ont non seulement mis sous leurs pieds et supplanté toute l'authorité de l'assemblée des Estats, telle qu'elle a esté déclarée cy-dessus, mais aussy ont contraint tous les princes du royaume, voire mesme la Maiesté du Roy de passer sous leur main et de s'humilier sous leur grandeur. »

Hotoman, on le voit, est peu favorable aux parlements. C'est là sans doute un des passages de son livre dont on disait qu'ils fournissaient des armes à tous les partis. L'autorité royale que les parlements gênaient assez alors, et qu'ils irritaient de leurs prétentions à la souveraineté même politique, devait voir, non sans un secret plaisir, ces récriminations d'un homme de loi et d'un protestant. Certes, dans cette attaque, Hotoman n'avait pas toujours la raison pour lui; mais la passion raisonne-t-elle? La sienne ne lui permettait pas de voir le parlement de Paris sous son vrai jour : ce grand corps n'était à ses yeux que le promoteur ou l'instrument implacable de la persécution religieuse; serviteur intéressé des rois, son ambition aveugle avait été habilement exploitée par eux, pour se débarrasser peu à peu des Etats. Mais si, comme compagnie judiciaire, le parlement s'était laissé envahir par de nombreux abus, comme assemblée politique, il rendait, en l'absence des Etats, d'incontestables services. En admettant même que ses *Remontrances* restassent sans effet, ce qui arrivait trop souvent, elles étaient au moins une protestation fréquemment renouvelée, et toujours respectée, contre les excès de l'omnipotence royale. Enfin c'était dans le parlement de Paris que le roi choisissait souvent ses ministres et ses conseillers, et l'on ne saurait

nier qu'il se trouva maintes fois dans cette grande compagnie des hommes honnêtes, courageusement indépendants, vraiment attachés à la justice dont ils étaient les dignes interprètes, et dévoués aux intérêts de la nation. Je n'irais pas jusqu'à voir chez eux ce qu'ils se plaisaient à y trouver eux-mêmes, en s'appliquant un mot fameux, « une assemblée de rois ; » mais il est pénible de voir un savant légiste retourner contre eux cette parole ambitieuse et substituer, de sa grâce, au mot « rois » le mot « satrapes. »

Hotoman est de mauvaise foi aussi quand il rattache aux parlements toute la justice du royaume, quand il fait de celui de Paris le centre « de ce bel art de chinanerie. » On sait assez qu'il y avait nombre de juridictions indépendantes de la sienne; celle du conseil du roi notamment, à laquelle le prince pouvait toujours évoquer les affaires qu'il désiraît voir juger d'une certaine manière, et qui lui permettait d'étouffer de périlleux débats. Maintenant Hotoman a raison, mille fois raison quand il se plaint des complications de l'organisation judiciaire, de la manie qui possède la nation dont « la plus grande partie ne s'emploie à autre occupation qu'à mener procès, dresser calomnies et grater le papier. » Nous concevons donc qu'il approuve le projet que Comines, liv. VI, ch. VI, prête à Louis XI, de fondre en une seule toutes les *coutumes* du royaume « pour éuiter la cautelle et pillerie des aduocats. » Mais nous ne voyons pas en quoi le parlement était responsable de ces désordres.

Nous arrivons au véritable grief d'Hotoman contre le parlement de Paris. Selon lui, cette compagnie judiciaire ne dut son rôle politique qu'à une usurpation graduelle favorisée par les rois dans l'intérêt de leur autocratie;

et ce furent les capétiens qui peu à peu mirent le parlement à la place de l'ancienne assemblée nationale. Cette assemblée, ce *conseil public*, véritable représentation de la nation, s'appelait aussi parlement, *parlamentum*. Pour la détruire, ils lui prirent son nom et le donnèrent à une corporation de « praticiens » et de « juges, » dont le savoir et surtout l'adresse leur étaient d'un bon service dans leurs luttes incessantes contre de trop puissants seigneurs, luttes où la ruse était plus souvent de mise que la force et finissait toujours par en triompher. Ainsi, selon Hotoman, s'inaugura en France, à côté de l'empire de la force, le règne de l'astuce, l'un soutenant l'autre. Mais sa prévention contre les parlements de son temps l'aveugle ici et l'égare. D'abord, il oublie de prouver ce qu'il avance par rapport aux changements introduits dans la constitution politique du royaume. En second lieu, en énumérant les prérogatives attribuées par les rois au parlement de Paris, il ne remarque pas que, si elles eurent l'étendue et la solidité qu'il leur prête, les rois s'étaient donné un frein, frein puissant, salutaire peut-être, mais souvent importun. Il ne voit pas même ici, bien qu'il le reconnaisse un peu plus loin, que cette imposante autorité du parlement se forma à la longue, par des progrès, et, si l'on veut parler comme lui, par des « usurpations » insensibles.

Ces usurpations, à l'en croire, ne furent possibles que grâce à l'importance donnée à cette compagnie judiciaire par la manie de plaider si commune en France. Les rois l'encouragèrent, la favorisèrent : Louis le Hutin, c'est-à-dire le querelleur, *turbulentus*, et, selon d'autres, Philippe le Bel construisit le Palais-de-Justice, *Basilica Regia* « la Basoche Royale. » Dès lors, le parlement qui, auparavant était ambulatoire, y fut établi à demeure fixe,

pour la plus grande commodité des plaideurs. Est-ce une raison pour affirmer que les rois capétiens développèrent dans la nation le goût de la chicane? Hotoman fausse ainsi trop souvent des idées justes au fond. D'abord il ne veut pas voir que ce qui était possible dans les premiers siècles qui suivirent les invasions, cessa de l'être quand les anciens et les nouveaux possesseurs du sol, définitivement établis sur le sol et confondus entre eux, eurent donné naissance à un état social nouveau. Là, avec la propriété constituée sur de tout autres bases que pendant la domination romaine, se formèrent entre les habitants des relations extrêmement compliquées sous une apparence de simplicité, plus variées aussi qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Le droit du plus fort qui dominait à peu près seul sous les premiers mérovingiens, la justice sommaire de Charlemagne et de ses commissaires royaux ne purent suffire à la nouvelle société. Celle du bon roi saint Louis, si naïvement décrite par Joinville, devait être bien rarement praticable. Les lois s'étaient multipliées à l'infini; le droit romain, le droit écrit qui n'avait jamais complétement abdiqué, reprit son empire presque partout, et principalement au midi de la Loire : l'Eglise le favorisait; ses lois, à elle, tenaient par mille liens aux constitutions impériales; elle s'immisçait par les canons de ses conciles, par ses décrétales, par les bulles des papes, dans une multitude de détails de la vie civile. Enfin de l'absence de lois précises appropriées à des besoins nouveaux étaient nés sur presque tous les points du territoire des usages traditionnels, des coutumes. Ces *coutumes*, qu'il fallut bientôt rédiger, constituèrent un droit nouveau, et comme elles ne s'accordaient pas toujours entre elles, elles donnèrent lieu à mille questions embarrassantes, à des difficultés inextri-

cables. Le droit romain, le droit canonique, le droit coutumier réclamèrent, chacun pour soi et pour leurs rapports, des interprètes. La jurisprudence était ressuscitée avec la justice légale. Les rois qui, suivant la tradition romaine, n'avaient guère cessé de se regarder comme les représentants de la loi, et, d'après la tradition biblique, comme tenant de Dieu leur puissance, devaient naturellement se poser dans l'Etat comme gardiens suprêmes et suprêmes exécuteurs de la loi, comme « justiciers. » Rien donc de plus simple que l'appui qu'ils demandèrent aux légistes, que la délégation qu'ils leur firent de leur autorité juridique, que la majesté quasi royale dont ils les entourèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Rien de plus naturel aussi que leur désir de voir tous leurs sujets et même les têtes les plus fières se courber devant les représentants de la justice souveraine, en recevoir l'investiture des plus hautes dignités, soumettre à leur arbitrage les litiges sans nombre auxquels donnaient lieu des lois contradictoires, des droits souvent douteux et toutes les combinaisons de l'astuce et de la violence. Ces puissants seigneurs, presque rois et justiciers eux-mêmes sur leurs terres, au lieu de vider toujours leurs querelles les armes à la main, s'habituèrent peu à peu à réclamer la justice du roi ; ils plaidèrent, en cour de parlement, devant les gens du roi. L'importance que prit ainsi la justice royale fut certainement un bienfait pour tous en même temps qu'un accroissement de force pour la royauté.

Ces considérations n'échappent pas à Hotoman ; mais elles se perdent dans le fouillis d'idées où il ne se retrouve pas toujours lui-même ; il ne lui plaît pas de les dégager du monceau d'autorités qu'il recueille, qu'il réunit, qu'il entasse pour décrire l'origine et les progrès

de cet empire de la chicane, objet de ses violentes colères et de ses implacables railleries.

Comme son grand savoir obéit à la passion et ne redoute guère les contradictions, il vante ensuite, d'après Budé, la façon simple et prompte de rendre la justice au temps de Philippe le Bel. Ainsi, à l'en croire, ce serait seulement à partir de Louis le Hutin qu'aurait commencé le règne désastreux de la plaiderie. Auparavant, cette tourbe des interprètes du droit, *ista turba interpretum juris*, ou, selon l'expression du traducteur qui est encore plus violent que l'auteur, « cette canaille d'interprètes et rapetasseurs du droict, n'auoit point encore mis le pied dedans la chose publique. » Cependant sa haine contre la cour de Rome est plus ardente encore que celle qu'il porte au parlement; il oublie même qu'il a attribué aux rois et spécialement à Louis le Hutin, les progrès de la chicane en France, et par deux fois il l'impute aux papes et la fait remonter à Clément V, contemporain de Philippe le Bel. « Cette maladie, cette gale (*scabies*), de même que la peste des superstitions, est sortie de l'officine des pontifes de Rome, est venue de leur cour d'Eglise et de leur officialité. » Le droit romain et le droit canon ont la même origine : de l'un et de l'autre sont venus nos maux. Secouons donc le joug de Rome, de la Rome des empereurs et de la Rome des papes.

De toute cette dissertation très savante, mais très passionnée, confuse et déclamatoire, il reste un fonds de plaintes assez justes, mais en beaucoup de points exagérées et partant sans effet : abus des procès, leur longueur interminable, corruption de la justice, triple conséquence de la vénalité des charges de judicature d'où l'on cherche à tirer les plus gros revenus, aux dépens du bon droit et d'une équitable application de la loi. Cette vénalité des

charges de justice est en contradiction formelle avec le serment exigé des membres du Parlement à leur entrée en fonctions, « de n'auoir rien baillé ni promis, ni fait bailler ni promettre. » La corruption et la superstition, dit en terminant Hotoman, voilà les maux qui nous tuent. Pour nous en guérir, prenons les remèdes efficaces; lisons et méditons la parole de Dieu, contenue dans les Saintes-Ecritures.

III

Le livre d'Hotoman, en quelques-unes de ses parties, tient beaucoup du pamphlet, et le savant s'y met volontiers au service du sectaire : il poursuit avec colère, et partant non sans un peu d'injustice, les ennemis de son parti qu'il regarde comme les ennemis de la France : Rome, les reines-régentes et les Parlements. Rome assurément jouait alors dans nos affaires un rôle funeste. Toute à son désir d'arrêter les progrès de l'hérésie et même de l'extirper totalement, elle eût, pour y parvenir, sacrifié le vieux royaume très chrétien; elle l'eût d'abord morcelé, et les tronçons séparés, impuissants, seraient tombés à jamais sous sa dépendance. Adieu les libertés gallicanes, cette invention diabolique, cette sacrilége usurpation de nos rois, cet objet d'horreur pour la papauté ! La noblesse trouvait son compte à ce travail de dissolution ; que lui importait l'unité nationale, œuvre de tant de rois, continuée avec tant d'efforts, une si longue patience ? Il était aisé de voir qu'elle n'avait nullement pris son parti de l'amoindrissement de son rôle, et que si, dans ses confuses espérances, elle ne caressait pas le rêve d'une reconstitution de la féodalité, elle ima-

ginait une sorte de fédéralisme qui lui livrerait la province, la campagne surtout et les petites villes, avec plusieurs des droits utiles de la puissance seigneuriale. Les vues de la noblesse s'accusent par mille tentatives diverses simultanées, par des empiétements de chaque jour sur le pouvoir souverain. La royauté s'y prête elle-même ; malgré quelques efforts pour résister, pour disputer sa vie, elle aide à sa propre ruine par les faiblesses, les folies, les hontes de ses représentants ; souvent réduits à la gêne et presque à la misère, ils ne songent qu'à s'amuser : le roi, la reine-mère empruntent pour payer les plaisirs de la Cour. Chacun tire à soi ; la France déchirée, pressurée, agonise : c'est un moribond dont on attend l'héritage, chacun comptant bien s'en attribuer une grosse part. Le protestantisme qui, sans les persécutions, aurait probablement fait peu de progrès en France, — car par son austérité maussade il répugnait au génie de ce pays, — y avait pris la large place que le bon cœur français fait toujours aux victimes. Il fallait compter avec lui : lui aussi il voulait vivre, et l'on savait par expérience qu'il avait la vie dure. C'était encore une cause de démembrement. Mais le démembrement, c'est la ruine. Qui pouvait la conjurer? La royauté? Mais depuis près de vingt ans elle était de fait aux mains d'une femme, d'une étrangère comme l'étaient presque toujours les reines. Double violation de la loi fondamentale, traditionnelle, qui excluait du trône les étrangers et les femmes. Hotoman n'avait pas de peine à démontrer cette désastreuse désobéissance à la volonté nationale. L'italienne Catherine, comme ces régentes venues de divers pays, qui, grâce au hasard aidé souvent par de criminelles intrigues, exercèrent sous le nom d'un roi enfant le pouvoir souverain, n'avait au-

cune idée des besoins, des sentiments, du génie de la France; elle résumait en elle tous les vices de cette puissance illégale, capricieuse, violente. Hotoman condamnait donc cette femme que le parti honorait du surnom de Sémiramis, non-seulement pour ses fautes, mais aussi pour celles de toutes les princesses qui, avant elle, avaient exercé la même autorité : c'est le règne de la femme qu'il ne pouvait souffrir (1).

Le Parlement, ce semble, celui de Paris surtout aurait dû trouver grâce devant lui : il opposait une barrière aux abus, il blâmait les excès du pouvoir royal. Mais cette barrière était bien faible et bien basse : on ne prenait pas la peine de la jeter à terre; on sautait par dessus, ou bien on lui ordonnait de s'ouvrir. Donc il aurait mieux valu qu'elle n'existât pas, puisqu'elle n'arrêtait rien. Puis le Parlement admettait la royauté de

(1) *Discours d'un Courtisan catholique*, etc., f° 394 et s. L'auteur expose la politique de Catherine d'après l'ambassadeur de Venise, Jan Correro; il affirme avoir vu le rapport « de cet ambassadeur au Sénat de sa République, » en 1566 : « Alors ce bon sénateur Correro adiouste qu'vn iour la Royne-Mère luy dit en vn semblable propos qu'elle s'estimeroit la plus mal fortunée femme de ce monde, si elle seule entre toutes les autres Roynes de France auoit ce malheur d'endurer tant de trauaux, fascheries et tourmens comme elle fait, sinon qu'elle se consoloit par ceste obseruation et règle ancienne qu'on a, que touiours, durant les minoritez des Roys, les principaux du Royaume ont accoustumé de faire des tumultes et esmotions, à cause du gouuernement, ne pouuans souffrir qu'autre leur commande que leur propre Roy naturel; et qu'elle auoit souuenance, estant à Carcassonne, à son retour de Bayonne, d'auoir leu vne chronique escrite à la main, en laquelle trouua que la mère du Roy S. Loys, nommée Blanche et fille d'Alfonse, roy de Castille, demeura vefue, auec son fils, qui n'auoit pas plus de onze ans, et qu'incontinent les grands du Royaume, etc. »

Relativement aux Albigeois, Blanche « accordoit à ces mutins et rebelles plusieurs choses qu'ils demandoient; et puis auec le temps et par le Conseil de la Royne, le roy estant venu en plus grand aage, en feit telle vengeance et chastia tels rebelles, ainsi qu'ils l'auoient mérité. Et sur cela la Royne-Mère, reprenant la substance de ce faict, discouroit là-dessus, en faisant comparaison et rapportant les actions de ceste Royne Blanche aux siennes, etc. »

droit divin, et consacrait ainsi l'éternelle abdication du vrai roi, le peuple. Les droits de la nation à être bien gouvernée, ses plus chers intérêts se trouvaient placés sous la garde d'une compagnie judiciaire se recrutant elle-même, sans communication directe avec le pays, dont les attributions législatives très restreintes étaient sans cesse contestées par les rois qui les lui avaient laissé prendre, et ne les lui avaient jamais conférées par acte authentique. Dans ces conditions d'existence et d'action, le Parlement est incapable de sauver le royaume : il parle en vain de réformes ; il voudrait sérieusement en opérer, même des plus urgentes, qu'il ne le pourrait pas ; il est intéressé lui-même dans la plupart des abus dont souffre et meurt la France. L'expérience est complète et décisive : on a vu à l'œuvre cette royauté qu'on a si imprudemment laissée se rendre absolue. Tout en elle, tout ce qui existe avec elle, par elle ou pour elle est profondément corrompu.

La nation est-elle donc perdue sans ressources ? Non, dit Hotoman. Si elle se trouve en ce déplorable état, c'est parce qu'elle a cessé d'être elle-même, la *Gaule* et la *France*, ou mieux en un seul mot, la *Gaule-France*, dont la nature propre est d'être libre. La liberté, la libre disposition d'elle-même, *sui juris esse*, c'est sa vie, c'est son droit. S'il y a eu parfois interruption dans l'exercice de ce droit, il n'y a jamais eu renonciation formelle. Des usurpations, des empiétements favorisés par les circonstances, et légitimés en apparence par un consentement tacite, ont produit une mauvaise administration. Le peuple reste toujours le maître de changer des gérants incapables ou infidèles. Rien du reste à innover; une restauration toute simple, très légitime ; un retour à la forme et à la force primitive de l'État. Que la nation

rentre en pleine possession d'elle-même ; qu'elle se dérobe à toute influence étrangère ; qu'elle affirme sa souveraineté et l'exerce par les États-Généraux, *Concilium Publicum*, véritable émanation d'elle-même, représentation réelle de son génie, de ses besoins et de ses droits.

On peut croire qu'Hotoman, en vrai juriste, a voulu établir par des faits qu'il n'y avait jamais eu dans notre pays prescription contre la liberté politique et la souveraineté nationale. Des éclipses momentanées ont toujours été suivies de manifestations éclatantes. Son livre n'est ainsi, dans sa pensée, qu'un résumé de notre histoire, *summam historiæ nostræ*, au point de vue du droit public. C'est, comme dit le vieux traducteur en commentant, selon sa coutume, le texte original, c'est « en somme un brief recueil de nos lois et coustumes anciennes et de ce qui en est le plus mémorable en nostre histoire françoise. »

Hotoman ne veut pas même qu'on voie autre chose dans son livre : *liber est historicus ; historia facti est.* Image du passé, pouvait-on lui dire, mais image embellie, retracée en vue de l'avenir. Il n'eût pas pu nier que cette histoire était aussi et surtout un programme politique se résumant ainsi : il n'y a loi ou coutume qui tienne, quand l'État est en danger : une seule loi, en ce cas, domine et remplace toutes les autres ; le salut public, *salus populi suprema lex esto*. Hotoman avait donc bien fait un traité historique, mais il avait fait aussi un livre de politique pratique, probablement pour mettre la couronne sur la tête du roi de Navarre. Un peu plus tard (1585), il défendit directement les droits de ce prince dans un autre écrit : « *De la succession disputée entre l'oncle et le neveu.* » L'oncle, c'est le cardinal de Bourbon, Charles X, le roi de la Ligue, et ce dernier ou-

vrage, une réponse à une sorte de consultation faite pour les ligueurs par un avocat italien, Matteo Zampini (1).

Quoi qu'il en soit de l'intention immédiate de Fr. Hotoman en publiant la *France-Gaule*, tout de suite après la Saint-Barthélemy, ce livre sortait des spéculations générales plus ou moins vagues sur les mérites respectifs des diverses formes de gouvernement : « question tant pourmenée, » dit la Boëtie, qui lui-même, dans son éloquent opuscule n'avait pas voulu quitter le domaine de la pure théorie. Mais du moins, le traité *De la Servitude volontaire*, plus tard intitulé aussi le *Contr'Un*, avait-il, en traçant avec vigueur le portrait de la royauté absolue, démontré l'absurdité de cette espèce de gouvernement, si bien caractérisée par son double titre. On pourrait même, en y regardant de près, reconnaître que le jeune et hardi écrivain ne va pas chercher bien loin les traits dont il peint les tyrans, et que nos rois, en dépit de l'éloge qu'il en fait, ne sont pas à ses yeux des modèles de vertu. Qui pense-t-on qu'il ait eu en vue dans ces lignes énergiques : « Veoir vn nombre infini, non pas obéir, mais seruir, non pas être gouuernez, mais tyrannisez, n'ayants ny biens ny parents, ny enfants, ny leur vie mesme qui soit à eulx ! Souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautez, non pas d'vne armée, non pas d'vn camp barbare contre lequel il fauldroit despendre son sang et sa vie deuant, mais d'vn seul ! non pas d'vn Hercule ni d'vn Samson, mais d'vn seul hommeau, et le plus souuent du plus lasche et féminin de la nation ; non pas accoustumé à la pouldre des battailles, mais encores

(1) Et non par Ant. Hotoman, comme le veulent le commentateur de la *Satire Ménippée* et le P. Maimbourg, *Hist. de la Ligue*, liv. IV, p. m. 367, à l'ann. 1589 : — Cf. De Thou, liv. LXXXI, à l'ann. 1585, *init.*

à grand'peine au sable des tournois ; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de seruir vilement à la moindre femmelette ? »

Si, comme il est probable, Hotoman a connu le *Contr'Un* qui fut composé en 1548, et qui, avant d'être publié en 1578, « courut longtemps, dit Montaigne, ez mains des gents d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation, » nul doute qu'il n'ait voulu tirer les conséquences pratiques de ce livre, en s'appuyant sur le tempérament moral de notre nation étudié dans toute la suite de son histoire. C'était faire beaucoup sans doute que d'inspirer, comme La Boëtie, l'horreur du despotisme ; c'était un grand mérite aussi que de mettre, comme d'autres, le doigt sur nos plaies ; c'en était un plus grand encore que de venir à propos, et d'indiquer tout ensemble et le mal et le remède, mal bien défini, remède nullement chimérique, puisqu'il avait été appliqué souvent avec succès, nullement violent : Hotoman ne prêche jamais l'insurrection, pas plus que La Boëtie qui conseille même « de porter le mal patiemment et se reseruer à l'aduenir à meilleure fortune. »

Mais, pour être modéré, le livre d'Hotoman n'en était que plus fort : aussi l'effet en fut prodigieux. « Il resueilla merueilleusement les esprits, » dit le traducteur contemporain (1). On trouva qu'il avait fait grand bien, « ayant esclairci par bons et suffisans tesmoignages ce qui estoit demeuré comme enseueli par la malice de certains garnemens abusans de la facilité des roys et se seruans de leur authorité pour asseruir les François d'vne façon misérable (2). » Mais si la France se reconnut dans le portrait tracé par Hotoman, si elle se retrouva dans

(1) *Mémoires sur l'Estat de France*, p. 271, recto.
(2) *Ibid.*

cette grande histoire ainsi racontée, ceux qui vivaient de son esclavage et de ses misères se sentirent dangereusement atteints et coururent aux armes. Ce n'était pas pourtant la première fois que ces idées étaient lancées dans le public : Cl. Seyssel, Comines, Budé, Ramus, bien d'autres encore les avaient exprimées, au moins en partie, soit dans des ouvrages spéciaux, soit en passant et par occasion. Mais la *Monarchie de France* de l'évêque contemporain de Charles V était un livre oublié (1); Comines n'avait touché qu'accidentellement quelques points de cette grande question de la souveraineté nationale, et l'on ne voyait dans son œuvre que son admiration pour Louis XI. De Budé, déjà bien vieux aussi, on ne connaissait plus que son érudition universelle; ses savantes recherches étaient même lettres closes pour le vulgaire. Ramus, dans son *Traité des mœurs des anciens Gaulois*, publié une première fois en 1559, et traduit la même année en français par Michel de Castelnau, abou-

(1) Moins oublié pourtant qu'on pourrait le croire : il est souvent cité dans la seconde moitié du XVIe siècle, notamment par Loys le Roy, dans ses Commentaires sur la *Politique* d'Aristote. L'honnête traducteur copie des pages entières de la *Monarchie de France*. En voici un passage que n'eût pas désavoué Hotoman (liv. I, ch. 8) : « Ie présuppose que le plus grand danger qui soit aux Estats monarchiques de venir à roture ou confusion, est pour cause de la mutation des princes; et mesmement quand ils viennent par succession naturelle de prochain en prochain, comme celui du Roy de France. Car il aduient souuent qu'à vn bon et vaillant Roy succède vn imbécille entaché de plusieurs vices et imperfections, ou bien encore vn ieune enfant, dont s'ensuiuent plusieurs choses désordonnées et volontaires pour cause du mauuais gouuernement d'iceluy Roy vicieux, ou de ceux qui ont le maniement du Roy qui est enfant, ou totalement hébété, qui peuuent estre occasion de la grande désolation et destruction de l'Estat, ainsi que l'on a veu par plusieurs exemples en ce royaume mesme... Mais... ie dy que les remèdes qu'on peut bonnement pourpenser et excogiter pour obuier à tels inconuénients quand ils aduiendront, sont trop plus prompts et certains en ceste monarchie qu'en nulle des autres... Il y a trois freins par lesquels la puissance absolue des Roys de France est réglée, à sçauoir : religion, iustice et police, etc. »

tissait juste aux mêmes conclusions qu'Hotoman. On y observait, non sans intérêt, l'esprit, les maximes et les coutumes de cette nation, vraie mère de la nôtre, et, indépendamment des réflexions de l'auteur peu favorables au despotisme, on devait trouver que nos ancêtres faisaient assez sagement de limiter le pouvoir de leurs rois, et de leur laisser ou de leur ôter l'autorité, selon qu'ils en usaient bien ou mal. Mais Ramus passait pour un esprit chimérique qui, voulant tout régler, et brouillant tout, avait mis un peu partout à la place de la réalité ses téméraires fantaisies.

Hotoman avait en ces matières une bien autre autorité. Aussi son livre fut-il un événement, un grand événement politique. Ceux qui avaient cru tuer la liberté française, virent avec terreur qu'elle n'était pas morte, et que, pour l'étouffer, il faudrait détruire la nation même. De là tant d'attaques, des cris de rage. Les amis de l'auteur le blâmèrent d'avoir signé son ouvrage : on lui répétait le mot de Pollion : « Il y a danger à écrire contre qui peut proscrire (Macrob., *Sat.* II, 4), » et on le dissuadait de plaider en France contre les injustes détenteurs de ses biens : sa *Gaule-France* lui avait fait trop d'ennemis; il perdrait son procès.

Cette fois en effet c'était bien autre chose que les bouffonneries de Rabelais, dont les uns riaient, que les autres repoussaient avec dédain ou dégoût, sans voir, ni ceux-ci ni ceux-là, la pensée profondément sérieuse cachée sous ce gros rire, et la fécondité de ce fumier intellectuel. Les railleries du *Gargantua* et du *Pantagruel* ne poussaient pas d'ailleurs à une réforme immédiate, et depuis ce bruyant éclat de satire, les choses avaient pu aller encore leur petit train ordinaire. L'ouvrage d'Hotoman était une mise en demeure : voulez-vous vivre?

reprenez l'âme de vos ancêtres; à travers tant de siècles, elle est restée la même; vous êtes toujours la Gaule et la France. Vicissitudes terribles, invasions, agrandissements démesurés, démembrements, mélanges bizarres qui semblaient avoir changé la nation jusqu'au fond, le corps et le cœur et tout, n'y ont en réalité rien fait; elle n'a qu'à vouloir pour se retrouver telle qu'elle fut à l'origine, telle que cent ans plus tard la dépeint encore le grand républicain Milton avec « son impétuosité vivante et généreuse au nom de la liberté (1). »

Que la France se redressât libre et fière sur son vieux sol où tant de maîtres avaient respecté son indépendance et ses franchises, c'est ce que ne voulaient pas tous ces oiseaux de proie, tous ces « mange-peuples, » selon l'expression que La Boëtie emprunte à Homère, tous ces étrangers qui pullulaient à la cour des Valois, et la vieille italienne Catherine, leur reine. Les courtisans et les brouillons furent « piqués jusqu'au cœur ; » « les suppôts du conseil secret » sentirent bien, dit un contemporain, que c'était la plus grosse et rude pierre que l'on eût jetée en leur jardin. Il fallait repousser au plus vite d'insolentes prétentions. Hotoman avait demandé à ses adversaires de lui prouver qu'il y avait dans son livre erreur ou mauvaise foi; mais on se contentait de s'indigner, de frémir; c'était plus facile que de répondre. A la demande de la reine-mère, Antoine Matharel, un avocat auvergnat qui était son procureur général, releva le défi. Avant lui, Papire Masson, un ex-jésuite, avait fait mine d'accepter le combat, mais il n'avait trouvé, avec un déluge de grossières injures (2), que deux bien pauvres

(1) *Defensio secunda*, cité par Chateaubriand, *Etude sur Milton*, p. 25, en tête de la trad. du *Paradis perdu*. Gosselin, 1841.

(2) « Sed, ut ille, potus in aliquo œnopolio, forte hunc libellum

arguments : 1° Hotoman a nié sans preuves le caractère héréditaire de la couronne de France ; 2° Hotoman, en attaquant le parlement de Paris, fait la guerre à la compagnie la plus auguste et la plus savante qui fût jamais.

Après avoir lancé ce trait sans force et sans portée, *telum imbelle, sine ictu*, Papire Masson s'effaça devant Matharel. C'était sur Matharel que l'on comptait pour terrasser l'ennemi de l'autel et du trône, le transfuge de la judicature, qui se retournait contre sa mère. Matharel, catholique, avocat chargé des intérêts de la reine-mère, était naturellement désigné pour être le champion officiel de la royauté et des parlements. Il accepta d'assez bon cœur cette tâche, fit un livre qu'il intitula simplement : « Réponse à la France-Gaule d'Hotoman, *Ad Fr. Hotomani Franco-Galliam Responsio* (1), » et le dédia *Au très chrétien et très invincible Henri III*, roi de France et de Pologne.

Matharel suit pas à pas son adversaire et examine chapitre par chapitre l'ouvrage qu'il combat. Il avoue, avec une naïveté moins maligne qu'il ne se l'imagine peut-être, que ce livre plaît et captive au premier abord. La science de l'auteur est incontestable : mais quel usage il en fait ! Cette science est si réelle que Matharel, en y regardant bien, ne la peut prendre en défaut que sur d'insignifiants détails, légères erreurs, imperceptibles omissions, textes sans grande importance que n'a pas

furoris et insaniæ plenum evomuit : ut verissime Cujacius dixisse videatur, quod pene præterieram, scripta Hotomani scutica egere. » Pap. Masson, en tête de la *Réponse* de Matharel.

(1) Voici le titre complet : Ad Franc. Hotomani Franco-Galliam, *Antonii Matharelli, Reginæ Matris a rebus procurandis primarii Responsio.*

In qua agitur de initio Regni Franciæ, successione Regum, publicis negotiis et politia, ex fide Annalium nostrorum, Germaniæque, et aliarum gentium, Græcis et Latinis scriptoribus. Francofurti, apud Georg. Fickwirt. Anno MDCLXV, in-12.

connus Hotoman, qu'il a négligés à tort ou mal cités. Ainsi, voyez ! il n'a pas relevé, dans les auteurs anciens, des mots notés comme gaulois, *leuca* ou *leuga*, lieue, *becum*, bec, *crupellarii*, gladiateurs bardés de fer, etc. Il croit que la formule des actes royaux « car tel est notre plaisir, » *quia tale est nostrum placitum*, rappelle les anciens plaids, *placita*, assemblées de la nation, aux décisions desquelles se référaient les rois; il ne voit pas que c'est au contraire une expression essentiellement autocratique, une affirmation expresse de la volonté souveraine du prince dont on trouve des exemples partout, et même à Rome, dans les actes de la chancellerie impériale.

Telle est la critique de Matharel, minutieuse, pointilleuse et néanmoins souvent inexacte. On dirait même parfois qu'il n'a pas lu ou n'a pas compris son adversaire. Ainsi Hotoman réfute l'opinion qui fait parler aux Gaulois la langue germanique (p. 19); Matharel pourtant lui attribue cette opinion, et il ajoute que Hotoman, si cela dépendait de lui, ferait de nous des Allemands (p. 14). Plaisanterie sans doute excellente à ses yeux, car il y revient ailleurs (p. 26). En somme, la *Franco-Gallia*, ce mauvais livre dont il faut s'abstenir comme d'un poison (*lectione illa penitus abstineat*), se trouve exact à peu près partout, on en convient, on l'avoue; personne, dit-on, ne conteste les faits qui y sont enregistrés, faits si connus d'ailleurs qu'il était inutile d'y revenir (1) : le caractère électif de la royauté aux premiers temps de la monarchie, par exemple, ou le rôle important des Etats-Généraux. C'est donc l'intention de l'auteur qu'on recherche, qu'on incrimine; on lui fait

(1) P. 143 : « Nescio ad quid (asserat), quum hoc nemo hactenus in dubium vocaverit. »

un procès de tendance (1) : « Que nous veut-il avec cette élection qu'il vante comme une loi si sage, comme une panacée? Pourquoi nous ramener à cette coutume surannée, oubliée, peut-être imaginaire (*imo quæ nunquam fuit*), sinon pour altérer, dans son essence même, notre monarchie établie sur des bases si solides, et la livrer à cette affreuse, monstrueuse et sanglante bête de l'élection (p. 32-33)? » C'était bien là en vérité l'intention d'Hotoman, et il ne la dissimulait guère. Il préférait l'élection et l'agitation qu'elle pouvait occasionner au danger d'avoir pour maître un fou furieux, un être vicieux jusqu'au scandale, un enfant ou un idiot. Matharel, lui, brave ces périls : le principe de l'hérédité est si bon en lui-même, qu'on peut s'exposer, pour le maintenir, aux funestes conséquences que parfois il entraîne. « *Nescis bonos principes, malos habuisse successores et hæredes, hæreditatem tamen bonam, justam et legitimam dici* (p. 37). » L'aveu était naïf, surtout quand l'adversaire admettait l'hérédité sous la réserve que l'héritier en fût digne.

La grande ressource de Matharel et des autres est donc de crier au scandale; haro sur le perturbateur de la paix publique, sur l'ennemi de l'Etat, sur l'incorrigible *révolutionnaire* (2)! Il est remarquable que deux siècles plus tard, à Genève, dans la ville même où fut composée la *France-Gaule* par un protestant français réfugié, on condamna pour des raisons identiques un

(1) « Norunt (Franci) quo *tendat*.illa modulatio, quoque illa verba splendida *tendant* (p. 189). »

(2) P. 50 : « Nihil aliud vult quam toties nostræ Reipub. incommodis expertas seditiones et sopitas, ad huc redivivas facere et renovare; ut si qui audaciores sint, aut Hotomanicæ factionis et *novandarum rerum cupidi*, etc. » — Cf. la dédicace au roi : « ... Qui regnum tuum et regni hujus politias *subvertere* contendit. »

livre qui n'est pas sans analogie avec celui d'Hotoman, et qui était l'œuvre d'un protestant genevois réfugié en France. L'auteur du *Contrat social* fut, dit-il lui-même, « non pas accusé, mais jugé, mais flétri *pour avoir publié deux ouvrages téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne, et tous les gouvernements* (1). » Le livre de Rousseau, développant une thèse générale, paraissait s'attaquer à toute société politique et à tout le christianisme; celui d'Hotoman, ne comprenant que l'histoire de France, sapait, disait-on, la monarchie et le catholicisme; même accusation au fond; il n'y a de différence que du plus au moins; même procédé d'ailleurs, nier partout la bonne foi de l'écrivain. Si, en effet, Hotoman cite Comines : « Ah! s'écrie l'avocat de la reine-mère, celui-là n'avait pas de mauvaises intentions; il ne lui serait jamais venu à l'idée de renverser le trône de son roi. » — « Louis XI a rendu d'immenses services au pays, il a mis fin à des séditions qui depuis plus d'un siècle déchiraient la France, et cependant on ne rougit pas de rabaisser un si grand prince, et cela, avec une impudence telle qu'on semble attaquer non pas un roi, mais un homme de la plus basse condition (p. 185). »

Œuvre de factieux. Son but ne se révèle pas moins par ses calomnies contre les reines-régentes. Son livre n'a peut-être pas d'autre cause : « il fallait vouer à la haine des Français la plus grande des reines, la reine Catherine, l'épouse de Henri II, cette femme qu'on n'a jamais assez louée, cette mère de tant de rois et de reines (p. 188). » Et comment l'attaque-t-on? par des arguments incroyables sous la plume d'un légiste : — La loi exclut les reines du trône; donc elle leur refuse la

(1) *Lettres écrites de la Montagne*, part. I, lettre VI, au commencement.

tutelle de leurs enfants. — Et Matharel triomphe de ce raisonnement qui lui semble monstrueux, absurde : « *Quasi eadem sint*, dit-il, *et hæc est jurisconsulti Hotomani opinio!* » Il ne voit pas, il ne veut pas voir que la tutelle du prince héritier, c'est la régence, c'est l'exercice par la reine-mère de l'autorité royale, c'est la femme régnant sur la France et la gouvernant, malgré la défense expresse de la loi.

La réfutation du chapitre des Parlements judiciaires n'est pas plus solide; toujours le même reproche : Hotoman ne respecte rien, Hotoman veut tout renverser. On cherche à le mettre en contradiction avec lui-même : il est professeur de droit; en attaquant la judicature, il condamne la science qu'il enseigne, dont il vit... Les Français sont processifs; pourquoi rendre tel ou tel prince responsable de ce défaut national? Chaque peuple n'a-t-il pas quelque vice pour ainsi dire naturel? Les Grecs sont menteurs, les Espagnols hautains et vaniteux, les Allemands ivrognes et gloutons, *epulones et ebrii*.

Enfin à quoi bon montrer le mal, mettre à nu nos plaies, si l'on ne peut y remédier? Les adversaires d'Hotoman feignaient ainsi de ne pas voir ce que, d'un bout à l'autre de son livre, il leur criait à eux et à tout le monde : « La nation souffre; elle semble près de périr; mais elle porte en elle-même son salut : qu'elle s'occupe elle-même et de ses maux et des moyens de les guérir. » Spécialement par rapport aux procès : « *Propone nobis aliquod remedium huic morbo*, s'écriait Matharel, *in toto orbe christiano frequenti, et in Gallia frequentissimo, propone, inquam, et te audiemus*. Autrement, pourquoi, comme un Thersite, hurler si fort contre les procès? C'est le fait d'un insensé, et non d'un médecin. » — Mais, en signa-

lant le mal, — la vénalité des charges, — Hotoman du même coup avait indiqué le remède.

Matharel ne trouve pas autre chose à dire; il était de ces conservateurs quand même, que le moindre changement alarme, parce que trop d'intérêts, peu respectables pourtant, en seraient froissés, et qui, après avoir bouché les lézardes les plus apparentes du vieil édifice, l'avoir replâtré et badigeonné, pensent avoir assez fait, non pas pour conjurer sa ruine, mais pour le mettre en état de durer autant qu'eux. Que faut-il davantage?

Ce faible plaidoyer ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès (1). Quelques amis seulement, des avocats d'Auvergne, à peu près inconnus, applaudirent à outrance, et reprenant quelques-uns des arguments de leur compatriote, les amplifièrent en vers latins. — Hotoman est un Catilina. « Sous couleur de dissertation historique, il a dissimulé de tragiques fureurs, ravivé le brandon des discordes civiles; il a calomnié le génie de la France, toujours si dévouée à ses rois. Aussi n'est-il pas un vrai Français, mais un Français bâtard qu'il faut appeler non pas *Hotoman*, mais *Nothoman*, comme son livre doit prendre le titre de *Falso-Gallia.*

(1) Voici le jugement qu'en porte le vieux traducteur d'Hotoman : « Dès l'an 1573, ce livre fut mis en lumière par Hotoman, et tout incontinent connu partout. Or combien qu'il eust accueilly à cause de cela la haine de tous ceux qui n'ayment le bien et le repos de la France, et que les supposts du Conseil secret sentissent bien que c'estoit la plus grosse et rude pierre que l'on eust iettée en leur iardin, néantmoins son liure vola et fut bien leu. Au bout de deux ans, vn Anthoine Matharel, se disant procureur de la Royne-Mère, escriuit en latin vne réponse à ce liure. Il fut aidé d'vn Papyrius Masson, iésuite renié et maintenant aux gages du sieur de Chiuerny; mais au lieu de couurir l'ordure de la tyrannie, ils la rendirent plus puante en la remuant. Et s'il y eut iamais escrits impudents et sots, ce sont ces réponses-là, auxquelles Hotoman ne daigna s'arrester. On leur dressa des pasquils et passauants qui leur fermèrent la bouche, tellement que depuis on n'a ouy nouuelles d'iceux. » *Mémoires de l'Estat de France*, p. 349.

Un de ces poètes par occasion comme tous les autres, avocat de profession, Châteauclair, trouve du moins de beaux vers sur le lieu commun des guerres civiles : c'est au nom de la patrie en deuil qu'il demande, qu'il supplie qu'on s'en tienne à ses vieilles lois, qu'on reste fidèle à ces princes qui lui ont donné tant de gloire :

Parcite, per, si qua est pietas immanibus ausis,
Nec patrias verbis leges temerate nefandis;
Vellite neu priscum decus inviolabile regum,
In terris aliud quo non augustius ullum.

Comme un franc et honnête royaliste, s'il fait des rois presque des dieux sur terre, il leur donne de sages conseils :

Ab Jove sunt reges; regni ducuntur ab illo
Patribus a primis ad seros sceptra nepotes :
Spem licet ex tam multis una aut altera forte
Degener antiquis soboles mentita fefellit.
  Sed tamen, o reges, antiquæ ab origine gentis
Tradita sceptra quibus longo sunt ordine avorum,
Nec sanctam violate fidem, nec libera jura :
Nam pulcrum vitam pro libertate pacisci.
Tam populus ducens, furit, et fera fertur ad arma
Præceps...
Denique debentur pœnis ultricibus omnes
Qui sævos populis sese exhibuere tyrannos,
Et fas atque nefas vertere, ut cuique libido...

On voit que ce poète, homme de loi et homme de bon sens et de cœur, n'aurait pas été loin de s'entendre avec l'auteur de la *Franco-Gallia;* mais ici il oubliait son rôle.

Jean Pisseu, d'Issoire, qui voit surtout dans Matharel le procureur général de la reine-mère, trouve que sa victoire est complète, décisive sur l'ennemi de la patrie et des dieux.

Jean Bonnefonds, encore un Auvergnat dévoué, pour mieux affirmer son royalisme, insulte le malheureux exilé; il ne lui pardonne pas ses attaques contre la royauté et le Parlement, *in augustos reges sacrumque senatum;* il ne lui pardonne pas surtout d'initier à ces questions dangereuses, à ces redoutables mystères le peuple qui n'est que trop disposé à écouter les accusations portées contre les grands. Mais si, comme le prétend ensuite le poète royaliste, les discours d'Hotoman ne sont, sous le masque de l'histoire, que des contes de vieilles, pourquoi tant de colères? Pourquoi crier à l'impiété?

Dans ce concert de malédictions intéressées, on ne distingue que deux voix connues, celle de Jean Daurat, qui s'intitule ici comme partout « poète du roi, » *poeta regius*, et celle de l'avocat Louis d'Orléans, dont la Ligue fit un avocat général au Parlement de Paris. Pour la muse *royale* et pédante de Daurat, la *Franco-Gallia* devient la *Franco-Calumnia*, et Hotoman, dont il écrit le nom sans H, est de la race d'Othus, un des fils d'Aloée, un de ces géants qui tentèrent d'escalader le ciel et d'enchaîner Jupiter. A l'exemple de ses dignes aïeux, Othoman, *nomen vesania cui dedit* (1), veut lier son roi.

Pro Jove nunc regem velle ligare suum.

Louis d'Orléans, s'il exprime les mêmes idées que tous les autres, le fait du moins en beaux vers. Pour lui aussi, Hotoman est un révolutionnaire qui porte sur tout ce qu'il y a de plus vénérable une main sacrilége.

Quelques années plus tard (1587), au temps de la

(1) Ὤθου μανία, *Othi insania*, démence d'Othus.

Ligue qui, comme nous l'avons dit, fit de lui un grand personnage, le même d'Orléans se montra plus violent et surtout plus adroit contre la *Franco-Gallia;* le vent avait changé, et la Ligue elle-même songeait à l'élection pour enlever la couronne à l'héritier légitime. Il ne se contente donc plus d'appeler « la *Françoise-Gaule* « un des plus détestables livres qui aient vu le jour, » il donne aux catholiques le conseil d'adopter, comme le veut Hotoman, le principe de l'élection, mais de le retourner contre les Huguenots. Les Huguenots le demandent pour porter au trône un roi *à leur appétit*, et l'on sait quel est le roi de leur choix. Eh bien! « ditesleur que le roy de Navarre n'est à vostre appétit, et partant, qu'il se tienne en son Béarn iusques à ce que le goust vous en soit reuenu. Ainsi les faut-il fouetter des verges qu'ils ont cueillies (1). »

Voilà le changement qui s'était opéré dans les esprits entre 1575 et 1587 : la lutte avait pris un tout autre caractère; mais, au commencement, l'adversaire d'Hotoman, Matharel, était un Hercule qui avait terrassé le le monstre de l'anarchie, un savant, un sage, un bon et courageux citoyen qui avait dévoilé d'odieux artifices, et réduit au silence un dangereux sophiste.

De pareils adversaires n'étaient en réalité guère redoutables : Hotoman et ses amis finirent par en rire, et c'est par le ridicule qu'ils crurent à propos de leur répondre. Justement Matharel avait reproché à la *Franco-Gallia* des traits de bouffonneries dignes de Rabelais (2); ces traits, à vrai dire, étaient assez rares.

(1) *Aduertissement des catholiques anglois*, in-8°, 1587, p. 74-75.
(2) Page 216 : « Tu imitatus Rabelasium... » Page 226 : « Cessa per Deum ridicula ista et inepta proferre, dignaque potius Rabelasio Epicureo quam viro gravi et alicujus judicii. »

Eh bien! ce sera dans ce style, écrit Hotoman à son ami du Tilloy qu'on lancera une dernière réplique à ce livre si sot, si barbare, si grossier qu'on ne sait quelle réponse y faire (1).

Du Tilloy approuve, mais il ne faut pas négliger le côté sérieux de la défense : « Il y a des points contestés et contestables; l'adversaire a piqué au vif et laissé dans la plaie je ne sais quel aiguillon (2). » Suivant ces conseils, Hotoman se mit à l'œuvre, et tout en améliorant son ouvrage d'après les observations de ses amis et les critiques de ses ennemis, il envoya à l'adresse de ces derniers le pamphlet qui, malgré l'assertion de Bayle, n'a guère de macaronique que la partie du titre où est censé se trouver le nom de l'auteur, *Matagonis de Matagonibus*. Ce mot burlesque est probablement formé des premières lettres du nom de ses deux principaux contradicteurs, Masson et Matharel, et du grec ἀγὼν, combat. On peut le croire du moins, puisque l'auteur quelque part désigne lui-même sa réplique par le mot *matagonistes* (2), comme qui dirait les *ma* ou *mat* antagonistes. Enfin ce mot plaisant peut aussi rappeler les *matagots* (3), les fous d'humeur sombre à qui Rabelais interdit l'entrée de l'abbaye de Thélème. Quoi qu'il en soit de la forme comique de ce titre, la réplique d'Hotoman était vive, mais généralement sérieuse; la suite du titre en indiquait parfaitement du reste le sens et la portée : *Monitoriale adversus Italo-Galliam* (ceci à l'adresse de Catherine l'Italienne) *sive Anti-Franco Galliam Antonii Matharelli.*

Il insiste sur cette considération qu'il n'invente rien

(1) Lettre 40, à J.-C. du Tilloy, 20 avril 1575, p. 51.
(2) Lettre 42, 4 juin 1575, p. 55.
(3) Lettre 45, 24 septembre 1575, à du Tilloy.
(4) Rac., *mat, matte*, en vieux français, triste, morose, confondu; en italien, *matto, a*, fou, extravagant.

dans son livre; qu'il n'y a mis presque rien de lui, qu'il n'y fait guère que l'office de rapporteur. Pourquoi donc cette fureur? Pourquoi ces injures de mauvais lieu (*meretriciam impudentiam*, etc.)? Qu'y a-t-il dans son ouvrage qui sente le cabaret? qui rappelle le langage de l'ivresse ou de la colère? A-t-il jamais perdu le sang-froid qui convient à un écrivain sérieux, traitant un sujet sérieux?

Hotoman avait raison, et les hommes graves, les vrais savants du parti contraire lui avaient tacitement rendu justice. Car aucun d'eux, — c'est Matharel lui-même qui nous l'apprend dans sa dédicace à Henri III, — n'avait osé prendre la parole pour le réfuter, *tot doctis viris oscitantibus*. Tous sans doute, comme son ami du Tilloy, avaient reconnu « dès l'épître liminaire de la *Franco-Gallia*, sinon la griffe du lion, du moins aux traits de l'enfant son véritable père. »

Dans la réplique cependant, et même, nous l'avons vu, dans quelques lignes ajoutées à une nouvelle édition, Hotoman prit le ton violent de ses adversaires, et il s'avouait à lui-même, il convenait avec ses amis, qu'il croyait leur avoir fait une réponse digne d'eux : « Ces deux chiens ont reçu de Sémiramis un morceau de pain pour prix de leurs aboiements : il faut user du bâton pour les chasser, et non de paroles pour les corriger (1). »

Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les attaques dirigées contre le livre d'Hotoman aidèrent à sa fortune. En deux ans il eut trois éditions; on en fit plusieurs traductions en diverses langues, une même sans l'assentiment de l'auteur (2). En 1575, à Chambéry, on publia à son de trompe la défense de vendre, d'avoir

(1) Août 1575. Lettre 43, à du Tilloy.
(2) Lettre 35, p. 43, *Ad Danielem Tossanum* (chapelain de l'électeur palatin).

chez soi ce livre pernicieux, de le lire ou même de le manier, *contrectare* (1). Effet de cette bruyante proscription : des imprimeurs accourent à Genève, et c'est à qui obtiendra de l'auteur la permission d'en faire une nouvelle édition.

IV

Les idées soutenues dans la *France-Gaule* ne paraissaient pas dans ce livre pour la première fois ; elles continuèrent d'autant mieux leur chemin, après avoir ainsi éveillé l'attention. Quelques années après la mort d'Hotoman, un jurisconsulte allemand, Jean Althusius, — Rousseau l'a connu et le nomme, — dans un traité intitulé Politique méthodique, *Politica methodice digesta*, reprit, en la généralisant, sa thèse sur la souveraineté des peuples ; il alla aussi plus loin. Ainsi, au chapitre XIV, *Des Ephores*, il soutint que l'on peut déposer un tyran, lui ôter l'administration dont il abuse, même le mettre à mort, si l'on n'a d'autre moyen de s'en délivrer, et élire à sa place un autre chef de l'État (2). Un autre auteur allemand, Arnisæus Henning, professeur de médecine à l'Université de Helmstadt, soutint à peu près vers le même temps la thèse contraire, dans un livre intitulé : *De Autoritate principum in populum semper inviolabili* (3). Il y donne une liste des auteurs qui ont écrit en faveur de la souveraineté du peuple. Il paraît qu'en dépit du triomphe de la monarchie absolue dans presque toute l'Europe, l'idée opposée, l'idée d'Hotoman avait

(1) Lettre 37, à J. du Tilloy, p. 46-47.
(2) V. Réponse apologétique à l'*Anti-Cotton*, p. 185-186.
(3) Francf., 1612.

gagné beaucoup de terrain, puisque Bayle (1), en 1699, dit que si l'on refaisait en ce moment le catalogue d'Arnisæus Henning, il serait beaucoup plus long.

Hotoman avait frappé juste, et de même qu'il eut de nombreux disciples qui continuèrent, jusqu'à la Révolution, une sorte d'école traditionnelle de la souveraineté nationale, il eut d'ardents et vigoureux adversaires dont les attaques se succédèrent sans interruption. La *Réponse apologétique* à l'Anti-Cotton, dédiée à Marie de Médicis, en 1610, le réfute avec passion, et lui donne une large place dans la liste déjà fort longue alors des adversaires de la monarchie, *inter monarchomachos* (2). C'était, en réalité, lui faire tort, puisque, nous l'avons plusieurs fois remarqué, Hotoman ne repousse pas, en principe, le système monarchique, mais la royauté héréditaire et absolue qui lie fatalement une nation à une famille, quelque en puisse être le représentant légitime. Pour lui, la souveraineté réside dans le peuple, c'est du peuple qu'elle émane, et les rois ne sont que les délégués du peuple; mais il distingue avec le plus grand soin la royauté de la tyrannie. Ce n'est pas être esclave que d'obéir à un roi qui gouverne selon les lois. Ce nom, et un nom plus honteux encore, s'il en est, il faut le réserver à ceux qui subissent volontiers le joug des tyrans (3). Voilà ce que, amis et ennemis, n'ont pas voulu voir; tant, avec la manie de généraliser et de classer, on supprime aisément les nuances les plus caractéristiques !

(1) Article Arnisæus, note A.

(2) Page 185. Ce livre est du P. Cotton lui-même.

(3) Non enim regi parere servitus est; neque qui regi parent, continuo servi habendi sunt. Sed qui tyranni libidini, qui latroni, qui carnifici tanquam pecudes lanioni sese subjiciunt, ii demum vilissimo servorum nomine appellandi sunt. Itaque reges semper Franci habuerunt... (*Fr.-Gall.*, c. v, p. 55.)

Les arguments d'Hotoman, à l'appui de sa thèse, parurent même une raison suffisante pour lui attribuer le livre fameux publié sous le pseudonyme de Stéphanus Junius Brutus, et intitulé : *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum, populique in principem legitima potestate.* Bayle a démontré, dans une dissertation spéciale, que cet ouvrage appartient à Hubert Languet, et que la première édition est, sinon de 1572, du moins probablement de 1581 (1). C'est un traité purement théorique des droits des peuples. Il en ressort cette maxime que si ces droits sont méconnus, ils peuvent être revendiqués les armes à la main, et que par conséquent on peut tuer un tyran. Cette doctrine ne se trouve nulle part, ni explicitement ni implicitement, dans la *France-Gaule.* Le droit à l'insurrection n'y est pas même indiqué. Milton s'y est pourtant trompé lui-même. Dans sa *Seconde Apologie* pour le peuple anglais régicide (en réponse au *Cri du sang royal contre les régicides anglais*, par Pierre Du Moulin, chanoine de Cantorbéry), il cherche à établir que les doctrines qui ont conduit Charles Ier devant un tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud, ne sont pas particulières à sa nation. « D'où est sortie, dit-il, la *Franco-Gallia*, sinon de la France, et les *Vindiciæ contra tyrannos*, généralement attribués à Th. de Bèze (2)? »

Ainsi, le livre d'Hotoman, même pendant le XVIIe siècle,

(1) V. l'étude de M. H. Chevreul, *Hubert Languet*, 2e édit., in-8°, Paris, 1856. — L'auteur (p. 181-182) consacre quelques lignes à la *France-Gaule.* Je crois qu'il n'avait pas lu l'ouvrage d'Hotoman et encore moins la réponse de Matharel qu'il confond avec Papire Masson.

(2) Cf. *Defensio* (prima) contra Claudii Anonymi, *aliàs* Salmasii, *Defensionem regiam*, Londini, 1651, in-16, p. 212 : « Miraris quid faciat ut rex Britanniæ hodie debeat haberi pro magistratu tantum regni, qui autem alia regna in Christianitate obtinent, plena et libera potestate polleant... De Scotia te remitto ad Buchananum, de Gallia etiam tua, ubi hospes esse videris, *ad Franco-Galliam Hotomani* et Girardum Franciæ historicum, etc. »

continue d'être, sinon cité, du moins consulté et mis à contribution. On le réimprimait à l'étranger; l'exemplaire que j'ai sous les yeux est de l'édition de 1665, Francfort. En France, on paraissait l'avoir oublié davantage, de même que d'autres écrits du siècle précédent, qui s'était montré si fort préoccupé de ces grandes théories. Et cependant, au milieu des grandeurs et des splendeurs du règne de Louis XIV, dans l'effacement complet du Parlement comme assemblée politique, quelques-uns prenaient encore intérêt à des spéculations plus ou moins hardies sur les meilleures formes de gouvernement. Qui? Quelques rêveurs ou songe-creux, comme on disait alors, des idéologues, comme on a dit plus tard, auxquels il semblait qu'une monarchie sans contre-poids, capable des plus belles choses comme des excès les plus monstrueux, n'est pas le dernier mot de la raison humaine sur la conduite des sociétés. Les misères du grand règne à son déclin, et surtout les immondes régimes qui suivirent, donnèrent pour ainsi dire un brevet de bon sens à des esprits qu'on avait traités de chimériques. On se prit à méditer avec passion sur ces problèmes politiques qui avaient tant occupé le XVI[e] siècle, et naturellement on voulut savoir ce qu'avaient trouvé les infatigables chercheurs de cette époque. Seulement on traita leurs idées propres ou empruntées aux anciens, comme des matériaux amassés pour un édifice qui n'avait jamais été construit. Ainsi Mably, l'abbé Du Bos, Montesquieu lui-même, Rousseau peut-être et bien d'autres, ont dû connaître la *France-Gaule* du vieux publiciste, dont les ouvrages de jurisprudence et de pure érudition faisaient encore autorité de leur temps; ils ont tous sans doute puisé à cette source, mais aucun d'eux ne lui a fait l'honneur d'une simple mention. Mirabeau,

en écrivant son *Essai sur le despotisme*, ne s'est pas douté que les meilleures armes qui lui étaient fournies par les écrivains modernes, avaient été dérobées à l'arsenal de F. Hotoman.

Ce qui étonne davantage, c'est le silence de M. Guizot. Il pouvait, à bien des égards, reconnaître dans Hotoman un devancier; ne l'a-t-il pas connu? cela n'est pas vraisemblable; ou bien, trompé comme d'autres par le très indigeste article de Bayle, n'a-t-il vu dans la *France-Gaule* qu'un pamphlet sans grande portée, tel qu'il en parut des milliers durant nos guerres civiles et religieuses? M. Augustin Thierry est, je crois, le premier qui, de nos jours, ait appelé l'attention sur ce vieux traité latin de droit public français. Dans ses *Considérations sur l'Histoire de France*, il le présente comme l'auteur d'un « système » pour expliquer nos origines nationales; les principales phases du gouvernement de notre pays et « la constitution essentielle » à laquelle ce pays, pour retrouver la paix et la prospérité, devrait revenir et demeurer fidèle. Tout en reconnaissant la patience et la bonne foi des recherches d'Hotoman, M. Augustin Thierry lui reproche d'avoir arrangé l'histoire de manière à en faire la base de ses opinions préconçues, ou plutôt de n'avoir vu les faits qu'à travers ses idées. C'est un reproche auquel n'a échappé aucun de ceux qui ont cherché la raison philosophique des événements. Pour la trouver à peu près, il faudrait marcher à la lumière du triple flambeau de l'histoire, de la logique et de la psychologie. Hotoman ne s'éclaire que des données de l'histoire, et encore ne les soumet-il pas à une critique assez sévère. Au XVIIIe siècle, on ne consulte guère que la logique. Mais qui ne sait combien les conclusions qu'elle fournit, peuvent varier selon qu'on part de tels

ou tels principes, et suivant qu'on met plus ou moins de rigueur dans l'emploi des procédés de raisonnement? Généralement on abuse de l'induction et de l'analogie. De nos jours on a fait à la psychologie un rôle plus large dans l'étude de l'histoire ; mais on n'a pas encore assez, ce semble, interrogé les passions humaines. C'est là pourtant, et seulement là qu'on pourra trouver le secret de bien des événements, quand on ne voudra pas se contenter des exposés très simples, très commodes, mais si peu satisfaisants de l'école fataliste.

Depuis cette première et importante mention accordée au livre d'Hotoman, M. Aug. Thierry a encore, dans son ouvrage intitulé *Dix ans d'Etudes historiques*, rendu hommage au publiciste du XVIe siècle : il a donné de la *France-Gaule* une nouvelle analyse plus courte, avec les titres des principaux chapitres et un extrait d'une page en latin.

A peu près vers le même temps (1845), un écrivain qui a beaucoup fait pour porter la lumière dans les obscures complications de cette singulière époque, Charles Labitte, consacrait deux pages de son *Etude sur les Prédicateurs de la Ligue* à la *Franco-Gallia* de Fr. Hotoman. Malgré toute sa bonne volonté de rendre justice à cet important ouvrage, il n'ose pas rompre entièrement avec les idées reçues sur ce sujet : il répète, en les résumant, les critiques de Bayle, c'est-à-dire les opinions des protestants républicains, adoptées en partie déjà par M. A. Thierry. Lui aussi, il range Hotoman parmi les apôtres de la démocratie, parmi les précurseurs de ces terribles harangueurs qui, du haut de la chaire chrétienne, manièrent à leur gré les esprits du peuple parisien, et firent trembler sur son trône le dernier des Valois. Mais encore faut-il s'entendre sur les idées démocra-

tiques d'Hotoman; nous avons vu qu'elles ne sont pas aussi radicales qu'on l'a cru, et qu'on l'a dit et redit.

En 1850, parut enfin un travail complet, un travail d'ensemble sur Fr. Hotoman. M. Rodolphe Dareste fit de sa vie et de ses œuvres le sujet d'une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Cette dissertation, remarquable par la netteté des idées et l'élégante précision du style, offre de la *France-Gaule* une analyse faite avec un soin particulier et une parfaite intelligence du sujet. Elle a valu au vieux traité d'Hotoman, sinon de nombreux lecteurs, du moins des appréciateurs jugeant en connaissance de cause. M. Henri Martin, qui n'a pu donner qu'une très petite place à Hotoman dans sa grande *Histoire de France* (1), renvoie, en effet, à l'intéressante et substantielle étude de M. Dareste. Ce qui ne l'empêche pas pourtant de se ranger à l'opinion commune et de faire de notre jurisconsulte, ami du Béarnais, un républicain.

Il est certain pourtant que l'auteur de la *Franco-Gallia* trouva d'ardents adversaires parmi les protestants et les catholiques (2), parmi les partisans de la royauté et parmi ceux qui, dans l'une et dans l'autre religion, désiraient, sous des formes diverses, des institutions républicaines. Mais, en retour, il a aussi, dans les camps les plus opposés, de chaleureux approbateurs. Comment expliquer cette contradiction? Précisément par le caractère même de son ouvrage. Les idées n'y sont pas assez absolues pour qu'il devienne le manifeste d'un parti.

(1) T. IX, p. 370-371.

(2) P.-V. Cayet, *Chronol. noven.*, Avant-Propos; d'Aubigné, *Hist. universelle*, t. II, p. 670; Teissier, *Elog.*, t. II, p. 136, édit. de 1696, d'après de Thou, liv. LVII, p. 49, *ad ann.* 1573; Bongars, lettre à de Thou, 1595, p. 651 des *Lettres* de Bongars, édit. de La Haye, 1695.

Aussi quelques-uns qui comptaient Hotoman comme un des leurs, ne lui pardonnèrent jamais d'avoir fourni des armes à leurs ennemis religieux et politiques. Les huguenots le maudirent quand ils virent les ligueurs s'emparer de ses théories, s'en approprier les résultats et y chercher des arguments en faveur de leurs passions et de leurs projets. On peut dire toutefois que c'est un honneur pour lui d'avoir été condamné par les violents de son parti ; cela prouve implicitement qu'il n'était pas violent lui-même, et que, s'il mettait de la passion dans ses études politiques, il y cherchait aussi avec bonne foi la vérité. Ceux qui sont toujours et partout à même de la mieux reconnaître, les esprits tempérés, dont les convictions, pour être raisonnées, n'en sont pas moins énergiques, ont rendu à Hotoman bonne et prompte justice.

Des esprits généreux, mais téméraires, n'en continuent pas moins de revendiquer le vieux jurisconsulte comme un des plus anciens porte-drapeau de la démocratie en France. D'autres en feraient volontiers un démagogue. Nous croyons avoir démontré que cette dernière opinion n'est pas soutenable. Quant à la première, pour qu'elle soit admissible, il faut considérablement réduire la portée du mot démocratie. Si c'est être démocrate que d'établir théoriquement les droits généraux, imprescriptibles de la *nation*, Hotoman fut démocrate ; mais je crois qu'on l'eût bien étonné si, de son vivant, on lui eût donné cette épithète. Ses adversaires le représentèrent plus volontiers comme un républicain, ennemi de la royauté. Cette prévention, je le répète, a égaré et égare encore bien des critiques.

M. Michelet, dans son *Histoire du* XVIe *siècle*, arrivé à l'an 1573, au sortir des horreurs de l'année précédente, pousse, en rencontrant sur son passage la *France-Gaule*,

un soupir de soulagement et un cri d'admiration. Le siècle a enfin dit son mot. De toutes ses douleurs, de tous ses crimes, s'est dégagé un livre de génie, fruit de tant d'épreuves. L'auteur a reçu la lumière de Dieu, et M. Michelet conclut son analyse enthousiaste, rapide, mais exacte, par ces lignes qui résument bien, sous leur forme éclatante, un peu outrée, l'impression première et durable d'un livre à quelques égards si nouveau, et, malgré ses défauts et ses lacunes, encore aujourd'hui plein d'un si vif intérêt : « Livre profond, vrai, lumineux, qui donna l'identité de la liberté barbare avec la liberté moderne, relia les races et les temps, restitua l'unité et l'âme, la conscience historique de la France et du monde (1). »

C'est, à notre sens, exagérer la portée du livre d'Hotoman ; il n'eut pas, croyons-nous, ce retentissement immense, formidable. Disons donc plus simplement, pour résumer cette longue étude : la *France-Gaule* n'est un livre ni d'erreur, ni de mensonge ; tout au plus dépasse-t-elle la réalité ; elle enlaidit le présent, elle embellit le passé, et, selon l'heureuse expression de M. Dareste, elle en est l'utopie. Pour nous, bien que ce soit à quelques égards le roman de notre vieille histoire nationale, nous n'hésitons pas à dire, en modifiant un jugement fameux porté sur un ouvrage du même genre (2) : « La France avait perdu ses titres à la liberté politique ; Hotoman les a cherchés avec soin, avec passion ; il a cru les avoir retrouvés ; il a pu espérer qu'il pouvait les lui rendre. »

(1) T. X, p. 36.
(2) *L'Esprit des lois.*

JEANNE DARC [1]

ÉPOPÉE LATINE DU XVIe SIÈCLE

Par M. ED. COUGNY, membre titulaire.

I

Le mardi 31 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, Jeanne Darc subissait l'horrible supplice du feu. L'enthousiasme qu'elle avait excité pendant la courte durée de sa mission, loin de s'éteindre après son martyre, devint sans cesse plus vif, et durant tout le siècle qui suivit, on ne voit pas un instant s'éclipser sa mémoire : le peuple parle toujours de la « bonne Lorraine »

Qu'Anglois bruslèrent à Rouen,

de la vierge héroïque, enfant du peuple, en qui se résuma, avec un doux et formidable éclat, l'âme de la patrie jusque-là sans conscience d'elle-même. Et pourtant Jeanne Darc n'a pas de légende ; elle n'a pu en avoir. A son histoire, par elle-même assez merveilleuse, l'imagination populaire n'ajouta rien ou presque rien. Remar-

(1) Sur la véritable orthographe de ce nom, voir M. V. de Viriville, *Procès de condamnation*, etc., in-8°, 1867, p. 267 et suiv.

quons-le bien d'ailleurs, si cette muse d'ordinaire si heureusement inspirée, a été ici à peu près impuissante, le génie des poètes n'a guère été plus fécond. Les plus voisins des faits se sont bornés à les exposer en vers avec plus ou moins de détails; ils ont suivi pas à pas l'histoire. Il n'y en avait pas de plus connue : les deux procès de condamnation et de réhabilitation, plaidés et jugés à vingt-quatre ans d'intervalle, n'avaient rien laissé dans l'ombre. L'enquête avait été complète, minutieuse. Nulle place pour le doute; nulle pour les poétiques apports de l'imagination. D'eux-mêmes les faits parlaient assez : il n'eût fallu à leurs interprètes qu'un peu de vrai talent, avec beaucoup de cœur; le cœur et le talent, le cœur surtout, furent au-dessous de la tâche.

Deux siècles après ces mémorables événements, un poète parut qui tout bonnement se crut élu du ciel pour traiter, comme il convenait, ce beau sujet, — l'âme de la France; il mit la main dessus comme sur son bien, main magistrale, bien lourde, peu délicate, encore moins puissante. C'était Chapelain qui nous promettait tout ensemble une Iliade et une Enéide, Chapelain à qui son œuvre, grâce à Boileau, a valu l'immortalité... du ridicule. Chapelain voulut à toute force agrandir, embellir, ennoblir l'histoire : cette témérité ne lui a pas porté bonheur. Il avait pourtant bien pris ses mesures : il avait consciencieusement étudié Aristote et surtout les interprètes de la *Poétique* d'Aristote, les commentateurs de Virgile et d'Homère. Ainsi préparé, il réunit tous les ingrédients de son ragoût littéraire; il les dosa avec un art infini, dont une longue et docte préface, pour éclairer et soutenir l'admiration, nous révèle d'avance tous les secrets. Rien n'avait été négligé; tout était justifié, et le

choix du sujet, et le merveilleux, ou, selon son expression, les « machines, » et l'intention morale et les ingénieuses allégories. Mais laissons-le exposer lui-même ce point capital de sa théorie :

« La France, » dans son œuvre, devait « représenter l'âme de l'homme en guerre avec elle-même et travaillée par les plus violentes de toutes les émotions; le roy Charles, la volonté, maistresse absolue et portée au bien par sa nature, mais facile à porter au mal sous l'apparence du bien; l'Anglois et le Bourguignon, suiets et ennemis de Charles, les diuers transports de l'appétit irascible qui altèrent l'empire légitime de la volonté; Amaury et Agnès, l'vn fauory, et l'autre amante du prince, les différents mouuements de l'appétit concupiscible...; la Pucelle..., la grâce diuine qui, dans l'embarras ou dans l'abattement de toutes les puissances de l'âme, vient raffermir la volonté, soustenir l'entendement, se ioindre à la vertu, et par vn victorieux effort, assuiettissant à la volonté les appétits irascibles et concupiscibles qui la troublent et l'amollissent, produise cette paix intérieure et cette parfaite tranquillité en quoy toutes les opinions conuiennent que consiste le souuerain bien.»

Ce qu'on vient de lire n'est pas emprunté à quelque scène comique, comme il y en a dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans les *Femmes savantes;* on pourrait aisément s'y tromper : c'est du Chapelain tout pur, et l'on y reconnaît le pédant versificateur, l'adorateur de « la noble allégorie » si bien peint dans une scène des *Académiciens* (II, 1) de Saint-Evremond, alors qu'il se prépare à composer :

Quelque ouvrage excellent, soit en vers, soit en prose.

On comprend qu'une épopée composée sous une pareille influence pouvait être au gré de je ne sais quel « campagnard » « une œuvre bien galante, » mais qu'il était difficile de ne pas « bâiller en la lisant. » Chapelain, qui croyait tout de bon avoir fait un chef-d'œuvre, a-t-il emporté ses illusions dans la tombe, ou bien,

Perdant l'heureuse erreur qui charmait sa pensée (1),

a-t-il reconnu avant de mourir qu'il s'était trompé, et qu'un poème n'en vaut pas mieux pour avoir été composé selon la formule ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'en tint à *ses douze fois douze cents vers;* son douzième et dernier chant s'arrête à la prison de Rouen.

Ainsi le trop confiant poète gâta par son pédantisme ce magnifique sujet ; si fort qu'il eût « tenaillé son cerveau, » il n'eût pas même le mérite de l'avoir trouvé, d'avoir voulu en tirer une épopée nationale. L'invention du merveilleux chrétien et de ces « machines, » selon lui, nécessaires pour rehausser les plus grands événements humains, ne lui appartient pas davantage. Un siècle et demi auparavant, un docteur en théologie avait eu l'idée de chanter en vers latins la mission miraculeuse de Jeanne Darc et sa mort. Ce vieux poème depuis longtemps oublié, Chapelain l'a connu ; il en a profité sans le nommer ; il l'a traité comme une épave appartenant au premier venu ; il aurait pu en tirer un meilleur parti.

Cette épopée, moins prétentieuse sous son costume antique que celle de Chapelain, est intitulée simplement *Gesta Joannæ Gallicæ*, « Exploits de Jeanne la Française, »

(1) Boileau, *Satire* IV, v. 102.

ou *Gesta Joannæ, virginis Gallicæ, Anglorum expultricis,* « Exploits de Jeanne, la vierge de France qui chassa les Anglois. » Elle a été insérée par le nivernais Tixier de Ravisy (Ravisius Textor) dans sa grande compilation *De claris Mulieribus* (1), où figure également l'ouvrage de Jacques de Bergame *Sur les Femmes illustres*, dont le chap. 157, *De Janna Gallica pulcella, optima juvencula,* est consacré à Jeanne Darc. L'auteur des *Gesta Joannæ Gallicæ* a, selon l'usage du temps, donné à son nom une forme latine, Valerandus Varanius, qui nous permet, je crois, de l'appeler en français Valerand de Varanes ou des Varennes. Il était d'Abbeville, et probablement, après avoir pris ses grades en Sorbonne, il enseigna la théologie à Paris (2). Son poème en quatre livres, de sept à huit cents vers chacun, est dédié à Charles de Genlis, évêque et comte de Noyon, et à Georges d'Amboise, deuxième du nom, archevêque de Rouen. Dans la première de ces dédicaces, datée de Paris, 16 octobre 1516, l'auteur rappelle qu'au temps des rois Charles VI et Charles VII, la France, en proie à toutes les calamités de la guerre civile et de la guerre étrangère, semblait si bas que tout le monde s'attendait à la voir finir. Ces craintes et ces plaintes, on le voit, ne sont pas nouvelles; elles se reproduisent périodiquement au moins une fois par siècle. Mais Dieu, pour nous servir de l'expression de notre vieux poète, au milieu de ces fureurs et de ces

(1) Paris, Simon de Colines, 1521, in-f°, f. 199-214, c'est-à-dire trente pages à deux colonnes.

(2) C'est à peu près tout ce que l'on sait de lui. M. J. Quicherat (*Procès*, etc., t. V, p. 83) dit qu'il a publié d'autres poésies sous le nom de Valerandus de Varanis, et l'auteur anonyme de la notice qui lui est consacrée dans l'*Histoire du Ponthieu*, par de Vérité, t. II, in-12, p. 325 et suiv., lui attribue une ode latine intitulée *Epithalame*, sur le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, célébré à Abbeville, etc.

hasards de la guerre, *inter extremam sævientis belli aleam*, tient toujours en réserve quelque instrument de salut, et l'on dirait qu'il se plaît à donner un démenti à ces prophéties de la haine ou du désespoir.

Dans l'autre dédicace, du 10 du même mois de la même année, V. de Varanes déclare qu'en composant son poème, il espère rendre un peu mieux connue la touchante histoire qui en est le sujet. Il n'est pas seul à penser, — nombre d'hommes de cœur et de savoir pensent comme lui — que cette histoire mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Les poèmes des anciens, fables toutes pures, vaines amusettes (1), ont bien un charme, — charme coupable, — dont maints esprits sont possédés. Combien sera-t-on plus avide de lire ce véridique récit ?...

Ainsi naïvement l'auteur se flatte de travailler pour la postérité. Aussi bien le moment est propice pour une telle œuvre : il a pu connaître des vieillards qui avaient été témoins de ces événements merveilleux. S'il ne dit pas expressément qu'il ait rien dû à leurs souvenirs, on peut conjecturer que de là lui vinrent certains détails qui ne se trouvent pas ailleurs, — détails très vraisemblables et qu'il ne peut pas avoir inventés. Du reste, il renvoie ceux qui voudraient avoir de cette histoire une plus pleine connaissance à la source où il a puisé lui-même, — aux pièces des deux procès rassemblées dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris (2). Ces précieux documents, Valerand de Varanes en avait obtenu communication pendant quelques jours (*quem aliquot dies mutuatus sum*). A la fin de son poème, il re-

(1) *Meras et inanes nugas.*
(2) Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n° 285.

mercie l'abbé qui les lui avait prêtés avec tant d'obligeance. Cet abbé était sans doute Nicaise de Lorme qui gouverna le monastère de 1488 à 1516, et par les soins duquel avait été faite cette intéressante compilation.

A la suite de son édition des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc, M. J. Quicherat (1) a réuni les *Témoignages des Chroniqueurs, des Historiens et des Poètes* sur l'héroïne française. Dans cette collection de documents plus ou moins authentiques, il a donné une petite place à l'œuvre de Valerand de Varanes : il lui a consacré quelques pages ; il en a même cité textuellement deux passages, avec les arguments en latin de chacun des quatre livres. Mais tout en constatant l'importance accordée par les historiens modernes à ce vieux poème, il déclare qu'il n'entre pas dans son plan de le reproduire. Pour nous, indépendamment de l'intérêt que présentent certaines particularités qui, comme nous l'avons dit, ne sont pas mentionnées ailleurs, nous croyons que, puisque les historiens de Jeanne Darc ont tenu si grand compte de ce livre, il mérite d'être connu, ne fût-ce que pour montrer le parti qu'ils en ont tiré. En attendant que nous en fassions une traduction complète, nous en donnerons une analyse et des extraits. Nous en rapprocherons quelques passages de Chapelain : on verra que, parmi les auteurs qu'on a appelés les *victimes de Boileau*, celui-là méritait bien d'être immolé sur les autels du bon sens et du bon goût.

(1) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,* publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat ; 5 vol. in-8°, 1841-1849. — Publication de la Société de l'Histoire de France. Les Témoignages ci-dessus forment les tomes IV et V.

II

Le poète latiniste aborde hardiment son sujet : « J'entreprends de chanter la gloire et les exploits de l'auguste Pucelle qui, s'élevant au-dessus de son sexe, mit fin à de longs combats, à d'interminables querelles, alors qu'aidée d'une force invincible, elle chassa des rivages de France les descendants de Brut (1). »

Chapelain, qui aime mieux faire de Jeanne une sainte qu'une guerrière, suppose que c'est par ses prières qu'elle a sauvé le royaume, « en fléchissant les cieux, en domptant les enfers. » Etrange idée qui confinait pourtant à une idée très poétique et très vraie : la France sauvée par le martyre de Jeanne, par cette *passion* qui la montra plus grande sur le bûcher qu'au milieu des batailles; par cette mort dont mourut la domination anglaise, par ces flammes qui portèrent dans l'âme des Français, avec son souffle belliqueux, sa foi et son pieux espoir. Mais cette idée devait échapper à l'indigent rimeur; il avait bien autre chose en tête : ne pouvant supprimer l'héroïne dont le nom brillait en tête de chacune des pages de son poème, il s'évertua à en faire quelque chose d'éthéré, un être presque divin, un ange sous la figure d'une vierge. Grâce à cet ingénieux artifice, il donna, dans les choses de la terre, la première

(1) On sait que d'anciennes légendes, souvent reproduites dans les *Chansons de gestes*, et notamment dans le roman de Brut, donnaient pour héros éponyme et premier prince de la Grande-Bretagne, un guerrier troyen nommé Brut ou Brutus, petit-fils d'Ascagne et arrière-petit-fils d'Enée. Le roman de Brut est de Robert Wace, poète anglo-normand du XII[e] siècle.

place à Dunois, son véritable héros. Car Dunois était la tige de la maison d'Orléans-Longueville, et Chapelain était, comme on disait alors, à M. de Longueville.

Quant à V. de Varanes, il n'est pas non plus sans quelque préoccupation qui le gêne. Il lui faut une invocation, — c'est la loi du genre, — à qui l'adresser? En sa qualité de théologien, il sait trop bien qu'on ne manie pas sans danger les choses de la religion : il prend donc le parti de faire appel aux Muses, — aux vieilles Muses de la Grèce. Cela jure, mais au moins il y met de l'originalité.

S'il l'osait, « s'il était permis, dit-il, au vassal de s'irriter contre sa dame, » il demanderait compte aux « vierges Libéthrides » de leur retard à célébrer l'héroïne à qui elles doivent prodiguer leurs trésors. Que font-elles en ces contrées, jadis les délices d'Apollon, aujourd'hui bauge immonde des pourceaux agaréniens? A l'exemple de Pallas et de ses sept sœurs (1), qu'elles viennent aussi régner en ce noble pays de France. Où trouveront-elles une plus riche matière pour leurs chants sublimes? « Secouant la poussière de sa longue prison, qu'elle apparaisse en sa pure lumière, la généreuse vierge à qui la France ne doit pas moins que Rome au brave Camille... N'en rougissez pas, parce qu'elle a passé ses années en fleurs parmi les moutons, parce qu'elle a porté les armes des bergers... » Double invocation à Apollon qui n'a pas dédaigné les soins de la vie champêtre, et à Pan qui aima à vivre parmi les pasteurs.

Après toute cette mythologie bien déplacée, malgré ses efforts pour l'accommoder à son sujet, le poète ter-

(1) Sans doute les sept arts libéraux dont le nom est féminin en latin, *artes ingenuæ*.

mine son exorde par une plus courte et plus naturelle prière à sainte Catherine, qu'il appelle Costide, c'est-à-dire fille de Costus, roi sans royaume, qui, d'après la légende, descendait des Ptolémées (1). On sait que sainte Catherine (d'Alexandrie) et sainte Marguerite étaient les « saintes » qui apparaissaient à Jeanne Darc, et que c'est dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, que se trouva, sur l'indication de la Pucelle, l'épée dont elle voulut être armée.

« Viens donc à mon aide, ô Costide, toi qui es témoin de la tâche que je me donne aujourd'hui; dirige par ta sainte inspiration des chants où doit parler la vérité, puisque c'est toi qui maintes fois es venue annoncer ce qu'il fallait faire (2). »

La nation « qui porte les lis, » est abattue, mourante au milieu des hasards sanglants de Mars. Le grand Charles en a le cœur navré; il se prosterne aux pieds de la mère du Christ et l'implore pour son peuple infortuné. Il fait des malheurs de la France une peinture la-

(1) « Costum regem, qui claram a Ptolemæis Ægyptiorum habuerat originem, habuit (Catharina) patrem. Ipsum enim haud dubitato titulum illum regium ab ipsis Ptolemæis regibus reor *sibi* per successionem obvenisse. Nam, ut aliquibus placet, ut ab ejusdem dominio aliquod sumamus exordium, quum Augustus Octavianus M. Antonium æmulum suum, Cleopatræ maritum, exstinxisset, ipsa conjunx, maritum nimium dolens, se ipsam cum ipso sepelivit, malens cum viro suo commori, quam Augusti triumphatoris incurrere manus. Augustus vero de ipso Antonio celebrata victoria, Romam repedare volens, infinitos Ptolemæorum regum thesauros secum adduxit, et tantos quidem fuisse constat, *ut* nec ante nec post Romam adductos noscatur. Verum tametsi regias opes abstulerit, et regnum sine ullo rege stetisse videre visum fuerit, nihilominus titulus antiquorum Ptolemæorum regius in hac eademque Lagidarum familia usque ad hujus Costi regis tempora remansisse pro certo reor. Atque in hunc modum Costum ipsum divæ Catharinæ parentem, Regem appellatum indubitato crediderim... » Jacob. Bergomensis, *De claris Mulieribus*, cap. CVII.

(2) Ergo age, Costis, ades, præsentis conscia facti,
Et rege veridicum spiranti numine carmen,
Crebra gerendarum fueris quum nuntia rerum.

mentable qui n'a que le tort de ressembler à des milliers de peintures du même genre. C'est le sol couvert de chardons et de ronces; plus de moissons, plus de vendanges, des prairies desséchées; ce sont d'affreuses solitudes où pullulent les bêtes fauves, d'où les loups viennent jusque dans les maisons arracher les enfants au giron de leurs mères; c'est le crime partout sous ses formes les plus hideuses. Si ces fléaux sont pour la France des châtiments mérités, l'expiation n'est-elle pas suffisante? Il a connu, lui, le grand Empereur, bien des peuples divers, il peut jurer qu'il n'en a pas trouvé d'aussi pieux, d'aussi loyal que le peuple de France. Il supplie donc la vierge Marie d'obtenir de son fils la fin de ces longues calamités, et il termine sa prière par cette remarque assez naïve qui rappelle ces sortes de marchés proposés à leurs dieux par les héros d'Homère : « Plus de sacrifices, tu le vois; les prêtres font défaut à nos temples, et nos temples ruineux vont bientôt disparaître. »

Ce tableau, Chapelain s'en est emparé, et il l'a mis également au début de son poème; mais en le réduisant aux traits les plus généraux, il l'a singulièrement affaibli. Placées par le vieux poète dans la bouche de Charlemagne, de pareilles images ont bien plus de force et de vie. Je citerai cependant ce passage de Chapelain, qui n'est pas un des moins bons de ces longs chants si péniblement arrachés à son imagination impuissante. On y remarque même quelques beaux vers. La France est « au comble de ses maux ; »

Deux déluges de sang, espanchés de ses veines,
De Poitiers, d'Azincourt auoient noyé les plaines,

Et de deux coups de foudre et Creuant et Verneuil
Venoient de la conduire aux portes du cercueil.
Charles, son ieune maistre,

« éprouvait l'insolence » de l'usurpateur étranger. Errant, méconnu des siens,

Il voyoit par l'Anglois ses estats enuahis,
Et dans son païs propre il cherchoit son païs.
Les costeaux, les vallons, les champs et les prairies
A ses regards troublés n'offroient que barbaries,
Et les vastes remparts des tremblantes cités
N'enfermoient que tourments et que calamités.
Tous les fleaux des humains, la peste et la famine
Des peuples, en tous lieux, auançoient la ruine,
Et la Guerre, en tous lieux, agitant son flambeau,
De leurs toits embrasés composoit leur tombeau.
L'impitoyable Mort des prouinces entières
Ne faisoit désormais que de grands cimetières;
Le sang en chaque bois par les routes couloit,
Et dans chaque riuière aux ondes se mesloit.
L'audace, la fureur, le discord et la rage
Destruisoient à l'enuy le royal héritage :
Il ne paroissoit plus qu'vn gouffre de malheur..., etc.

La Vierge, dans le poème latin, touchée de la prière de Charlemagne, recommande à la clémence de son fils un peuple moins coupable que malheureux. Elle fait, elle aussi, un tableau des misères de la France, mais en insistant sur deux points : la licence effrénée des gens de guerre et le pillage des églises. Ici le poète sort du convenu; il peint évidemment d'après nature. — « Il en est qui, sous le nom de soldats, se jettent dans mille et mille horreurs; ils font plus de mal au pays que les troupes de l'étranger. Ainsi, de tous côtés et sans cesse, dans les champs, dans les maisons, l'habitant a quelque ennemi

à craindre. Que dire ? Voici les bandes des malheureux chassés de leurs foyers, les misérables serfs ! Voilà des valets que ne lie pas le serment militaire : ils se ruent par les campagnes, par les villes ils se ruent ; et puis, tous ceux qui ont la paix en horreur, pour qui l'olivier est sans charmes, du moment que l'absence du maître laisse le champ libre au crime. Les bêtes farouches envahissent nos sanctuaires, les eaux les envahissent ; leurs frontons s'écroulent et les autels tombent en poussière... Souvent, aux jours solennels, quand le prêtre accomplit les rits sacrés, un soldat en embuscade force les portes du temple, souille de sang la demeure sainte et entraîne le pauvre peuple qu'il a chargé de fers (1)... »

Ainsi ce qui frappe d'abord dans ce poème historique, c'est l'emploi du merveilleux. Il y a là des souvenirs de l'antiquité, un mélange de sacré et de profane dont on est choqué. On regrette que l'auteur n'ait pas eu le courage ou le bon goût de laisser là tout cet attirail si peu en harmonie avec son sujet, qu'il n'ait pas assez compté sur l'intérêt propre des faits que lui fournissait l'histoire. Cependant il faut reconnaître que toute cette mythologie grecque, dont on est impatienté à la première rencontre,

(1) Sunt qui militiæ titulo per mille feruntur
Flagitia, hostilique nocent plus agmine, ut hostem
Indigenæ semper timeant rurique domique.
Nam quid abactorum turmas, quid vilia dicam
Mancipia, et lixas non sacramenta professos
Militiæ ? qui grassantur per rura, per urbes,
Pax quibus est odio atque ingratum munus olivæ,
Dum, nullo rectore, vident scelus omne licere.
Nec modo terreni facies elanguit orbis,
Fœda sed in nostrum contagio serpit honorem :
Pervia sunt delubra feris, sunt pervia et undis,
Dispereuntque sacræ pinnis labentibus aræ...
Solenni quum sacra facit sub luce sacerdos,
Subsidit miles valvisque subinde refractis
Ingrediens, ædem crudelibus inquinat ausis,
Ferreaque adducunt miseram sub vincula plebem.

tient en réalité assez peu de place dans l'œuvre de V. de Varanes, qu'elle ne s'y montre guère que dans des expressions poétiques, dans des rapprochements qui s'imposaient à tout écrivain de cette époque savante, amoureuse de toutes les choses antiques. Comment, pour parler des jours et des ans, des nuits et des mois, etc., se priver des images accoutumées et si commodes que nous offrent le bel Apollon aux cheveux d'or, et Phébé, sa pâle sœur ? Comment s'empêcher

de peindre la Prudence,
De donner à Thémis *son* bandeau, *sa* balance,
De figurer aux yeux la Guerre au front d'airain
Et le Temps qui s'enfuit une horloge à la main ?

Dans l'épopée latine, le merveilleux, sauf quelques détails, est ce qu'il pouvait être, et j'ajouterai ce qu'il devait être, une fois admis cet élément du genre : il était donné par l'histoire et de plus parfaitement orthodoxe. En tout cas, on ne saurait le confondre avec celui de Chapelain. Le triste auteur de *la Pucelle* a eu la malencontreuse idée de faire de Charles VII une espèce d'Enée, dévot, pleureur : il gémit prosterné sur le seuil d'un ermitage près de Chinon.

Alors du Roy des roys la vénérable image
Fit d'vn soudain esclair resplendir son visage.

On préfère en vérité à ce lâche « remply de Dieu » — quelle invraisemblance ! — le personnage historique, résigné, insouciant, ne pensant qu'au plaisir et perdant gaiement son royaume. A l'autre on est tenté de crier pendant qu'il est en oraison : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

Du reste, ici comme en d'autres endroits, Chapelain copie Valerand de Varanes ; mais il n'est pas heureux dans ses larcins. Ainsi, chez le vieux poète, la Vierge implorée par le grand empereur dont on a fait un saint, supplie à son tour son divin fils. Dans l'épopée française, le roi Charles au seuil de son « dévot hermitage » « qu'humecte la Vienne, » s'adresse lui-même à Dieu : « sa fervente prière, »

> Pénétrant jusqu'au fond l'abysme de lumière,

« esmut Dieu dans son throsne, » et c'est alors que la Vierge intervient, quoique, Dieu se montrant touché, toute intervention dût sembler inutile. Elle se borne à dire : Les Français sont malheureux, et pourtant jamais peuple n'a été plus rempli de sentiments de piété ; ils ne méritent donc pas leurs misères. Comment peut-elle conclure, en bien mauvais termes d'ailleurs :

> En te satisfaisant des maux qu'ils ont soufferts,
> Veuille les garantir du trespas et des fers ?

Le poète latiniste raisonne autrement : les Français sont si coupables qu'ils ont bien mérité les maux qu'ils endurent ; mais d'autre part ils sont si malheureux qu'ils sont assez punis.

> Ultricem compesce manum ; jam parcere tempus.

Et puis il y a parmi eux des innocents et des coupables : pourquoi les envelopper dans le même destin ?

Le Sauveur accorde à sa mère la grâce qu'elle demande, et Marie annonce à Charlemagne le salut de son peuple. Une vierge, une pure enfant de ce peuple sera

l'instrument de la délivrance; elle sera aussi la victime expiatoire. Ainsi dans cette scène qui ne manque ni de sentiment, ni de grandeur épique, se révèle en quelques vers la destinée de Jeanne, ses étonnants exploits, son douloureux martyre, les outrages et les mépris de ses juges et de ses bourreaux, sa réhabilitation éclatante quelques années après une condamnation qui avait voulu flétrir jusqu'à sa mémoire.

Un ange est chargé de transmettre à la pauvre fille des champs les ordres de Dieu. Le poète théologien, pour peindre cette scène, a cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire à peu près le tableau de l'Annonciation, telle qu'il la voyait représentée dans les vieilles et naïves fresques des églises. Le céleste messager entre dans la chambre de la jeune fille; elle est tout interdite, muette d'étonnement; il la rassure par de douces paroles, *dulciloquo ore* : « O lumière, ô gloire nouvelle du pays de Bar, salut!... » Quelle que soit la douceur de sa voix, n'est-il pas à croire que par cette pompeuse salutation il devait redoubler la stupeur de l'humble bergère? Il lui fait connaître en quelques mots la situation de la France, et « ce deuil amer que le Seigneur a pris en pitié, et la mission glorieuse que le ciel lui confie. » Pourquoi terminer ce discours par la mesquine promesse d'un titre nobiliaire pour la famille de l'héroïque paysanne?

Ces dernières paroles n'ont pas été bien puissantes sur son cœur : l'ange parti, elle n'y pense guère. Ce qui la préoccupe, ce qui la trouble, ce sont ces visions étranges : elle cherche un refuge dans la prière.

Chapelain place cette scène dans une épaisse forêt qui a le tort de rappeler ce fameux bois de Marseille décrit

dans la *Pharsale*. Ici, pas plus qu'ailleurs, il n'a su tirer parti des données de l'histoire. Il y trouvait aussi, mais combien plus poétique! un bois aimé de la rêveuse bergère, le bois de chênes que Jeanne voyait « de l'huys de son père, » avec la fontaine et le grand hêtre, — la fontaine et l'arbre des *Dames*, comme on appelait dans le peuple les fées qui le hantaient (1).

« En cet affreux séjour, » selon son expression, Chapelain représente la paysanne des Vosges comme une sorte d'ermite toujours en prière

Et toûiours adorant l'autheur de l'uniuers...
La grandeur du Très-Haut est son obiet unique,

ajoute-t-il. C'est pendant qu'elle se livre à ces méditations sublimes que l'ange arrive,

Il *tombe* sur le bois où *la fille* médite.

Comme dans le poème latin, il lui annonce sa glorieuse destinée; il triomphe sans trop de peine d'un moment d'hésitation. Jeanne alors se trouve toute transformée,

De cette nouueauté son esprit est confus;
Elle se cherche en elle et ne s'y trouue plus.
Son troupeau, sa forest, ses prés et ses fontaines
Pour elle désormais sont des images vaines,
Dieu, l'Anglois, le François, les siéges, les combats
Seuls maintenant pour elle ont de dignes appas.

Elle avait un frère qui s'appelait Pierre : Chapelain

(1) *Procès*. —Interrog. du 24 février 1431. — Cf. Vallet de Viriville, *Procès de condamnation*, 10e séance. Réponse de Jeanne : « Il y a près de Domremy un arbre appelé l'arbre des Dames ou

change ce nom trop vulgaire en celui de Rodolphe. Ce Rodolphe se trouve à point nommé tout prêt à se mettre en campagne avec sa sœur dont l'ardeur guerrière n'a rien qui l'étonne. C'est ainsi que l'auteur de la *Pucelle*, en ses vers encore plus plats que durs et âpres, méconnaît tout à la fois la nature et l'histoire.

III

Oh ! que j'aime bien mieux la simplicité de notre vieux latiniste ! son art presque partout consiste à être sans art. Il suit de point en point la merveilleuse chronique. Jeanne persuade d'abord son oncle. Conduite par lui, elle va trouver Baudricourt, le gouverneur de Vaucouleurs, qui la prend pour une folle et la renvoie en souriant à son bétail et à ses fuseaux. Il finit même par s'apitoyer sur cette belle jeune fille à qui de généreux sentiments semblent avoir troublé la tête. Mais rien ne peut ébranler ce courage surnaturel : des plaisanteries de corps de garde, de brutales insultes ne l'empêchent pas d'affirmer, avec le calme de la foi, la réalité, la nécessité de sa mission. Baudricourt se décide à l'envoyer à Loches (1) sous la conduite d'un de ses serviteurs, Ber-

des Fées ; près de là est une fontaine ; elle a entendu dire que les malades de la fièvre boivent de cette fontaine et qu'ils y vont chercher de l'eau pour se guérir. Et cela, elle l'a vu ; mais elle ignore s'ils guérissent ou non. Elle a entendu dire que les malades, une fois relevés, vont à cet arbre pour se divertir... Parfois elle y allait se divertir avec d'autres filles, et elle faisait à l'arbre des guirlandes pour l'image de N.-D. de Domremy... Elle dit n'avoir jamais vu passer lesdites fées près de cet arbre, qu'elle sache ; quant à en avoir vu ailleurs, elle ignore si elle en a vu oui ou non. »

(1) Loscos (*sic*).

trand de Poulengy, qui la présente au roi. Elle trouve dans le prince et ses conseillers la même incrédulité railleuse. On se résout pourtant à soumettre la question au Parlement qui, à cause de l'occupation de Paris par les Anglais, siégeait alors à Poitiers. La jeune fille comparaît devant cette imposante assemblée de magistrats; elle entend le procureur général (1) dire qu'on peut croire en elle, mais qu'il ne faut pas agir à la légère. La délibération est ouverte; un membre que le poète appelle vénérable chevalier, *venerandus eques*, cherche, par un long discours, à inspirer de la défiance. — Rien de bon à attendre d'une femme; de nombreux exemples le prouvent. C'est en nous qu'il faut aujourd'hui, comme on l'a fait en des temps meilleurs, trouver l'énergie nécessaire pour repousser l'ennemi, délivrer Orléans et sauver la patrie (2). L'orateur n'a pas de peine à ranger à son avis une assemblée où se trouvaient en majorité ceux qui doutaient de l'héroïne, qui craignaient une indigne supercherie. Le doute, des soupçons injurieux irritent un cœur sincère. Jeanne peut à peine dissimuler l'indignation dont son âme est remplie, enflammée; quelques instants de plus, et l'on dit (3) que sa colère aurait éclaté avec plus de violence, colère qui l'aurait précipitée, le glaive à la main, à travers les hasards de la guerre (4). Elle se révolte, elle demande qu'on la laisse courir aux

(1) Cujus erat provincia fandi
(2) . . . . Cognovimus olim,
Dum melior sanguis vegetaret robora, magnos
Tum bello, tum pace duces, qui insignibus actis
Egregias laudes et Francæ sceptra coronæ
Plenius ornarunt, sed non regnarat anilis
Hæc levitas. Anceps quid pendet ab ore puellæ
Curia, dum tantis agitur res nostra periclis?
Quid non Aurelios dura obsidione levamus? etc.
(3) Ut referunt...
(4) Ira per incerti gladios ruitura duelli.

combats et montrer ce qu'elle vaut; elle appelle à une lutte en champ clos un de ceux, — n'importe lequel — qui lui opposent doute et mépris. « Si j'obtiens la victoire, croyez en moi; si je suis vaincue, renvoyez-moi, pieds et poings liés, et que je sois la fable des siècles à venir (1). » Nouvelle délibération : sa fermeté étonne; plusieurs sont à demi convaincus. Pierre de Versailles qui fut, après la guerre, évêque de Meaux, tout en reconnaissant que la défiance est souvent une vertu, que l'histoire — il cite de nombreux exemples — nous invite à nous prémunir contre l'erreur et le charlatanisme, déclare que la jeune inspirée lui semble de bonne foi. On peut espérer un sort plus heureux (2). Quels retours soudains ! quels changements inouïs ne nous offre pas la scène du monde ! Il faut donc soumettre Jeanne à un examen plus complet. L'orateur réclame pour le clergé ce soin délicat (3). Jeanne, devant ces juges, n'hésite pas davantage; elle s'écrie :

« Ah ! sages sénateurs, pourquoi tant de retards? Pendant qu'en ces délais vous dépensez de longues heures, le feu et le fer assaillent tout près d'ici les remparts d'Orléans. Dans les soucis qui agitent leurs nuits sans sommeil, les habitants pâlissent et vous êtes sans pitié pour eux ! Ce sang-froid, vous l'avez payé cher. Quoi ! vous pouvez si souvent ouïr les ordres auxquels j'obéis ! si c'est chose nouvelle, il faut pourtant écouter tout ce que commande le Dieu qui m'inspire. Vous demandez

(1) Si cuiquam vis tanta animo, descendat in æquæ
Planitiem pugnæ ; mihi si victoria cedat,
Credite victrici ; noster si vicerit hostis,
Compede vincta abeam, et cunctis sim fabula seclis.

(2) . . . . Damnare puellam
Non ausim temere, quando, me judice, multam
Frontis honestatem præfert ; rem fraude carere
Auguror ; innocuam prætendunt omnia mentem.

(3) Sistatur nobis coram tentanda puella.

d'où je sors? J'ai reçu le jour sur les frontières de l'Austrasie; Darc est le nom de mon père; à travers mon pays la Meuse roule ses ondes de cristal. Mon village s'appelle Domremy; à Toul le saint chrême oignit mon front, et quand je reçus dans les eaux purifiantes du baptême une nouvelle vie, Jeanne est le nom que me donnèrent mes parents. Humble lignée; mince héritage, mais il suffit à mon père. A ma première jeunesse fut confié le soin d'un troupeau de brebis; mais quand mon âge fut plus mûr et que j'atteignis mes douze ans, je ne sortis plus guère de la maison, je restai auprès de ma mère, toujours prête à lui obéir. Ne croyez pas, mes pères, que je sois engagée dans les artifices de la magie; je n'en sais pas même les noms (1).

« Un jour, je menais aux champs, pour les garder, les troupeaux de mon père, quand une voix céleste doucement descendit jusqu'à mon oreille craintive : — Il faut

(1) Heu! Quid tam differre juvat, consulte senatus?
En, ubi cunctando longas absumitis horas,
Ignibus et ferro Genabinæ proxima gentis
Mœnia lnstrantur. Curis insomnibus acti
Impallent cives, et non miserescitis!... Empta est
Hæc gravitas magno; toties audisse potestis
Quæ mandata sequor : si res insueta, necesse est
Exaudire tamen quidquid Deus imperat author.
Quæritis unde genus? Natalem protulit ortum
Austrasiæ limes; Darco sum nata parente;
Per patriæ fines vitreis Mosa labitur undis;
Dompremio nomen vico; Tullense perunxit
Chrisma mihi caput, et lustrali fonte renatæ
Nomen Ioannæ poni voluere parentes.
Non sublime genus, tenui sed vivit agello
Contentus genitor. Primæ data cura juventæ
Lanigeri gregis; at postquam maturuit ætas
Altior, et quartæ tetigit trieteridis annos,
Vix egressa domo, maternis semper adhæsi
Sedula in obsequiis. Magicis ne credite, patres,
Artibus implicitam, quarum ne nomina novi.
Quum patrios aliquando greges in pascua rura
Egissem custos, timidas vox cœlitus aures
Lapsa subit, quæ liligeras me visere sedes
Terque quaterque jubet.

que j'aille voir les demeures où règnent les lis, trois et quatre fois elle me l'ordonne. Je n'accueillis pas tout de suite ces paroles; je rougis d'abord, je n'osai en parler à personne, une longue hésitation pesa sur mon esprit : oui, plus de trois hivers je restai flottante, inquiète. Le plus souvent, c'est au milieu du jour et dans les ombres du soir que m'arrivaient ces choses. Enfin, poussée par ces prodiges tant de fois répétés, j'allai à Vaucouleurs : j'y restai bien des jours, rebutée à cause de mes pauvres habits. Mais les voix me parlèrent plus souvent; elles ordonnaient, elles accusaient la lenteur de mon âme effrayée. Enfin, conduite par mon oncle, j'allai frapper à la porte du gouverneur; je le suppliai de m'envoyer au château de Chinon, où le roi passait sa vie dans la tristesse et les soucis. Alors les gens du pays me firent don d'un habit, d'un cheval, de quelque menue monnaie. Poulengy et Colet se chargèrent de me conduire. La route, bien que gardée partout par les ennemis, s'acheva sans encombre (1).

« Si cela ne suffit pas pour vous convaincre, quels signes demandez-vous? Je ne sais pas faire descendre le

(1) Non mox audita recepi;
Erubui primo, nec talia prodere cuiquam
Ausa fui : longa incubuit nutatio menti.
Namque hiemes plus quam ternas his fluctibus egi;
Sub media plerumque die, plerumque sub umbris
Ista tuli; tandem tot monstris acta petivi
Vallicorem, multosque dies contempta resedi
Paupere vestitu; sed postquam sæpius istos
Accepi monitus, tardi incusata timoris,
Præfecti demum, patruo duce, limen adivi,
Obtestans in Caionem me mitteret arcem,
Rex ubi volvebat curas et mœstus agebat.
Tum me veste et equo donant nummisque pusillis
Indigenæ. Pullengeius, comitante Coletto,
Ducendam recipit, nec iter, licet undique septum
Hostibus, ulla tulit discrimina. Si satis ista
Non faciunt fidei, quæ signa requiritis? Ignem
Non deduco polis, nec hiulca tonitrua cudo.
Aurelios veni misera subducere clade :
Istæc primitias nostri sperate laboris.

feu du ciel ; je ne sais pas forger les traits du tonnerre. Je suis venue pour soustraire Orléans à un lamentable désastre : tels seront mes premiers travaux. Espérez ! De là Charles ira à Reims pour y recevoir l'onction sacrée ; les Anglais seront chassés, au loin s'étendra son empire. Voilà les signes que je vous apporte. Orléans verra revenir son seigneur. Il me faut des armes et des hommes ; il me faut rassembler pour la guerre de hardis bataillons. Si Dieu nous assiste, en quoi peut vous ébranler l'ennemi (1) ?... »

Ces longs discours ne sont pas dans le caractère de l'héroïne ; il est bien probable qu'elle en a prononcé toutes les paroles, mais séparément, et pour répondre aux diverses questions qui lui furent posées en ce sévère examen. L'auteur, pour obéir à des lois littéraires qu'on commençait à regarder comme sacrées, n'a pas osé rendre la réalité bien autrement saisissante de cet interrogatoire où Jeanne, par sa présence d'esprit, son bon sens, sa naïve grandeur, étonnait des hommes d'une expérience consommée, d'un esprit rompu aux subtilités de l'argumentation, des gens de loi et des gens d'église. Il se croira obligé d'en user de même pour le procès et ne fera guère que répéter le discours que nous venons de traduire. Il s'efforcera ainsi de concilier les données de l'histoire et les exigences de la composition épique. Il aurait bien mieux fait de secouer hardiment des entraves gênantes, et de laisser à ces scènes quelque chose de leur naturelle et imposante simplicité.

Toutefois, remarquons bien qu'il ne fait pas de Jeanne

(1) Inde petet Remos sacro tingendus olivo
Carolus, et pulsis late dominabitur Anglis.
En vobis ea signa fero, reducemque videbunt
Aurelii dominum. Tantum est opus arma virosque
Contrahi, et audentes in bella coire maniplos.
Si Deus affuerit, quid vos concusserit hostis ?

une illuminée, qu'il la présente surtout comme ayant reconnu d'un coup d'œil la situation. L'amour de la France, « le mépris du danger, » comme l'a dit un autre poète (1), « voilà sa magie et ses charmes. » Oui, d'abord il n'y eut que cela en elle, avec une confiance sans bornes en Dieu et dans la justice de la cause qu'elle voulait défendre. Mais quand elle fut sur le théâtre de l'action, elle montra une étonnante intelligence des choses de la guerre; elle eut toutes les qualités d'un bon général : la prudence, la résolution, l'activité, toutes les ressources du génie.

Aussi avec quelle force elle parle ! les prêtres qui l'entendent en sont ébahis : je ne sais s'ils ne virent en elle que sa vive piété ; mais comme rien dans la religion ne s'opposait à ses desseins, ils y donnèrent leur plein assentiment. Le peuple, lui, ne s'y trompa nullement; il admira tout de suite, il aima avec ardeur, avec tendresse cette belle et forte fille, issue de son sang, qui s'entendait à la guerre mieux que les gens du métier (2), et qui, vivant au milieu des hommes d'armes, restait sans tache même aux yeux de l'envie. La vénérable reine de Sicile, la belle-mère du roi, assistée des dames les plus sages et les plus expérimentées, la soumit tout d'abord à un examen qui mit en pleine lumière la virginale pureté de son corps (3).

(1) Casimir Delavigne.

(2) Spumantem conscendit equum Campana propago,
Et quæ nuper erat moderandi nescia freni,
Quadrupedantum animos et pressum naribus ignem
Mitigat : hoc studium getico sub Marte putares
Egregie doctam. *Tali regit ordine turmas :
Hos in fronte gradi, maturis passibus illos
Pone sequi, inque data quemvis incedere sorte
Imperat, et recta partitur singula lege.* (Lib. II.)

(3) . . . . Tentare pudorem
Constituit; veteres non ignarasque negoti
Matronas jubet exquiri, sed *pura refulsit
Corporis integritas.* (Lib. I, *sub fin.*)

IV

Chant II. — Jeanne a pris les armes à Tours ; elle retourne vers le roi, elle s'ennuie de tous ces retards ; elle n'en a pas fini avec les obstacles que le mauvais vouloir ou la lâche défiance va dresser sur sa route.

Cependant des cavaliers envoyés d'Orléans arrivent à Chinon. Ils dépeignent à Charles le triste état de leur ville où règnent la famine, les maladies et les violences qu'engendre la misère. Toutes les nuits les machines de l'ennemi lancent dans leurs murs des boulets enflammés (1). Grondements pareils à ceux de la foudre, sifflements plus sinistres encore ; on se croirait dans le voisinage d'un volcan. Des cadavres mutilés, des membres épars jonchent les rues ; la population impropre à la guerre se tient cachée sous les voûtes des caves. Les femmes enceintes arrivent rarement à leur terme. Ainsi ce pauvre peuple est tué jusque dans son espérance. Les églises mêmes, les choses saintes ne sont pas épargnées... Malgré tant de misères, Orléans est résolu de périr plutôt que de courber le front sous le joug de l'Anglais. Mais que le roi vienne en aide à ses fidèles sujets : avec leurs seules forces ils ne peuvent plus longtemps tenir ; le nombre des ennemis grandit sans cesse, et en même temps leur haine. L'Angleterre a juré d'anéantir les titres des Valois (2). Si Orléans tombe, Loches sera bientôt attaqué. Où s'arrêteront les envahisseurs ? Où le roi

(1) Evomit *ignitas* hostilis machina *g'andes*,

(2) . . . . Vides odiis quam certet iniquis
Anglia Vallesiæ titulos extinguere gentis.

trouvera-t-il un refuge? Bien aveugle qui ne voit pas que le temps est proche où l'ennemi sera maître partout. Mais cet incendie, si vaste qu'il soit, on peut encore l'éteindre; il y faut seulement apporter de prompts, d'énergiques secours. « Pourquoi nous avoir trompés tant de fois par de vaines promesses? Sire, songez à vous-même enfin. C'est votre fortune qu'il s'agit de défendre par les armes, avec un mâle courage. »

Il y avait près de sept mois que durait ce siége (1); sept mois, un long hiver, que de souffrances! « O doux sire, s'écrient en finissant les envoyés d'Orléans, prenez pitié de nos plaintes! »

Charles, avec de gracieuses paroles, promet de prompts secours : il pense à la brave jeune fille qui est venue lui rendre l'espoir. Mais avant qu'il mette ses troupes en campagne, ses scrupules de chrétien se réveillent; le voilà tout inquiet : s'il y avait là-dessous quelque diablerie. Il adresse donc à Jeanne de pressantes recommandations; qu'elle ne fasse rien que réprouve la religion : point de magie, point de sorcellerie, point de commerce avec les démons (2). Hélas! est-il donc vrai que bien souvent la débauche et l'oubli des devoirs les plus sacrés s'accommodent parfaitement avec les petitesses de la superstition? Charles VII, après tout, n'était pas préparé par son éducation, par toutes ses habitudes, à reconnaître à leurs caractères propres les plus pures vertus, les plus nobles qualités de l'âme : le dévouement et le génie. Il aima mieux croire à un miracle du ciel en sa faveur. « Va, dit-il à Jeanne, va avec l'aide de Dieu!... » Pourtant, comme en même temps qu'il est de mœurs

(1) 12 oct. 1428; on était à la fin d'avril 1429.
(2) *Dæmonibus tecum ne sint commercia...*

faciles, il n'est pas dépourvu de prudence, il ne croit pas devoir laisser la Pucelle à la seule garde de Dieu et de sa vertu; il lui donne, pour veiller sur elle, comme écuyer, le brave chevalier Daulon, et pour la servir, en qualité de page, un autre gentilhomme, Louis de Contes. Elle s'arme de l'épée qu'une révélation a mise entre ses mains. Charles enfin croit en elle, et tandis qu'elle se prépare à partir pour Orléans, il s'enferme dans sa chambre, et, les yeux baignés de larmes, il implore le secours du ciel. — Quel malheur est le sien! qu'a-t-il fait pour mériter un sort pareil? Il eût mieux valu pour lui mourir le jour de sa naissance. S'il n'est pas le légitime héritier du trône, que Dieu lui ôte la vie plutôt que de livrer, à cause de lui, son peuple aux calamités de la guerre. S'il lui reste quelque espoir de salut, que le ciel vienne en aide à la vierge qui combat pour sa cause : il a pour lui le bon droit, la vieille loi du royaume.

La voilà partie, la merveilleuse enfant « en bel arroi, » comme dit le vieux poète Martial d'Auvergne, et l'on admire non-seulement son adresse à manier un cheval, mais son habileté inconcevable à ranger des troupes en bataille : les vieux soldats eux-mêmes en sont étonnés,

Et de nos gens preuz et abiles
Elle est principal chevetaine.
Tel force n'ot Hector ne Achilles;
Mais tout ce fait Dieu qui la menne (1).

On arrive à Blois, on tient conseil. Comment faire pour franchir les lignes ennemies et approcher d'Orléans? On s'occupera avant tout de ravitailler la pauvre ville; on emmène tout ce qu'il faut pour cela; on passe à tra-

(1) Christine de Pisan.

vers les plaines de la Beauce où l'on croit n'avoir pas à redouter les piéges des Anglais, et c'est ainsi qu'on parvient, même sous les yeux de l'ennemi, à s'introduire dans la ville assiégée. « Quelle joie ! s'écrie ici d'un ton lyrique le vieux poète, quels chants d'allégresse ! quels pieux gémissements s'exhalent de tous les cœurs à la vue de l'ange que Dieu envoie pour leur salut. » Mais Jeanne, sans s'arrêter trop longtemps aux bénédictions dont on la comble, s'empresse d'écrire, sous l'inspiration de Dieu, *monitore Deo*, cette lettre par laquelle, selon l'expression de Martial d'Auverge, elle disait aux Anglais,

Qu'ils s'en alassent belle tire,
S'ilz ne vouloient qu'il leur mescheust.

Notre poète a traduit en vers assez heureux les simples et nobles paroles de l'héroïne; mais, en dépit de ses efforts, il est demeuré beaucoup au-dessous. Les capitaines anglais, dit-il, en rirent à gorge déployée : « Ne voilà-t-il pas qu'une ribaude d'Armagnac a cure de notre salut ? Que ne s'occupe-t-elle plutôt des amoureux pour qui elle brûle d'un si beau feu (1) ?

Le lendemain, Jeanne la bergère tout de suite se met à l'œuvre : elle exhorte les Français à bien faire. Dunois à ses discours ajoute quelques vaillantes paroles. Les plus braves, les plus habiles des ennemis Classidus (Glasdale), Molinus (lord Molyns), Palmatius (lord Poynings) réunissent en vain leurs efforts. La jalousie les divise : chacun veut pour soi l'honneur de prendre la

(1) Anglorum proceres lectis risere tabellis
Gutture Stentoreo : nostræ, aiunt, cura salutis
Est Armeniacæ meretrici ? Sed magis illis
Consulat ipsa procis quos tanto deperit igne !

ville aux abois. Glasdale contrarie les opérations de Salisbury. Les habitants, désespérés de ne pas voir arriver l'armée royale, se seraient volontiers rendus au duc de Bourgogne. L'Anglais s'y oppose : « Je n'aurai pas sué, dit-il, à battre les buissons pour qu'un autre attrape et emporte le gibier... » Salisbury est atteint mortellement par la chute d'une fenêtre brisée (1). Les troupes découragées parlent de lever le siége ; mais Glasdale encore une fois relève leur courage. Jeanne, de son côté, entretient de son mieux l'ardeur des siens.

Ici notre poète semble un peu confondre les faits. Il ne dit rien des obstacles qui de toutes parts étaient suscités à Jeanne par la malveillance ou la lâcheté ; il s'éloigne aussi de l'opinion commune qui représente la vierge pure comme évitant de se souiller de sang. Chez lui, elle frappe volontiers de l'épée ; elle la brandit avec une sorte de rage aveugle (*circumrotat ensem*) ; elle tue presque à la fois trois soldats anglais dont les cadavres roulent à ses pieds dans la poussière. Comme les guerriers d'Homère, elle joint la raillerie aux coups mortels qu'elle porte. Le même jour, Molyns est renversé par elle dans la Loire. Au moment où, malgré ses efforts pour se sauver à la nage, il périt entraîné par le poids de son armure, elle voit un soldat anglais à sa portée, et en ricanant : « Ton capitaine, dit-elle, est tout seul à combattre avec les aloses de la rivière : va donc tenir compagnie à ton pauvre capitaine ; il aura peut-être besoin de ton aide, et vous pêcherez tous deux avec les mêmes filets. » A ces mots, elle saisit le malheureux par ses cheveux roux, lui arrache son casque, enfonce un

(1) . . . Impulsu fractæ dux ipse fenestræ
Letiferum excepit vulnus...

poignard dans son front découvert, et le sang jaillit sous le coup furieux qu'elle lui porte (1). Ailleurs, dans le même chant, V. de Varanes raconte à sa manière la mort de Glasdale, à la prise de la bastille des Tournelles. Palmatius (L. Poynings) venait d'être tué. Glasdale, au moyen d'une corde, tente de s'échapper par une fenêtre cachée : il est déjà arrivé au milieu du pont quand la Pucelle accourt : « Tu m'as souvent appelée ribaude, Glasdale, dit-elle... Je ne prendrai pas ton sang pour ma vengeance, non !... mais va sous les eaux tenir compagnie à Molyns. » Et, à ces mots, elle précipite le malheureux capitaine dans la Loire :

Hoc effata virum Ligerinis obruit undis.

Selon les témoignages les plus certains, le pont fut brisé par un boulet ; l'Anglais tomba et se noya sous les yeux de la Pucelle : elle lui cria seulement : « Classidas ! Classidas ! *ren-ty*, *ren-ty* au roi des cieux ; tu m'as appelée ribaude... J'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens, et elle se prit à pleurer fortement pour son âme et celle des autres noyés (2). »

Ainsi généralement, et l'on ne sait pourquoi, V. de Varanes fait de Jeanne, la douce vierge dont chacun aimait la bonté autant qu'on admirait son courage, une sorte de furie impitoyable, comme l'étaient alors tous les gens de guerre. Pourtant, dans une circonstance qui

(1) Rien de plus faux que ces inventions. Tous les témoignages s'accordent et disent que Jeanne avait horreur du sang. Elle pleura en voyant le champ de bataille de Patay jonché de morts; elle sauvait le plus de prisonniers qu'elle pouvait, et les disputait non sans peine à la fureur de ses soldats. V. Michelet, *Jeanne d'Arc*, p. 71, et *passim*.
(2) *Notice des Mss.*, III, 362.

n'a pas été, que je sache, mentionnée ailleurs, il nous la montre cédant à la clémence. « Toujours vigilante et voulant tout voir par elle-même, elle explorait pendant la nuit les rives du fleuve. A un bruit vague qu'elle entend, elle s'arrête. A genoux, la tête baissée contre terre, elle fait cacher son escorte dans un repli du terrain. Bientôt des jeunes gens approchent, ils se hâtent à la voix du batelier, et déjà ils sont près du bord. Ils le voient au loin couvert de broussailles; ils soupçonnent une embuscade. L'un d'eux, sans avancer, frémissant, d'une voix haletante s'écrie à tout hasard : « Holà ! qui que tu sois, parle. Quel est le mot d'ordre? ton capitaine? ta nation? sous quels drapeaux marches-tu? » Il avait dit, et tirant son épée, il pensait effrayer les soldats des lis. Mais la Pucelle se dresse devant eux soudain; ils tombent à ses pieds, ils demandent grâce et rendent leur épée. On les lie avec une corde et Jeanne les interroge. En même temps, voyant pendre au flanc de l'un d'eux une bourse, elle s'élance, la saisit, l'arrache, et en brisant les cordons, elle en tire un billet imperceptible écrit en anglais. Glasdale priait Talbot de lui amener des renforts le lendemain; il annonçait la mort de Molyns, la prise de la bastille des Augustins, etc... » La Pucelle eut pitié de ses prisonniers; elle fit grâce à leur jeunesse. Ce trait de clémence généreuse est à peu près le seul que le poète relève dans son héroïne.

Son dessein est évidemment de faire de Jeanne Darc une femme forte selon la Bible, sur le modèle des Jahel et des Judith (1). Rien de moins conforme à la vérité historique; mais il n'y a vérité qui tienne contre une

(1) . . . . Tu nobis altera Judith,
Altera tu nobis Esther... (Lib. III.)

idée préconçue. Jeanne avait au contraire toutes les faiblesses (avouables), toutes les grâces, toutes les tendresses de son sexe (1); elle pleurait facilement, et quand elle sentait son cœur faillir, elle cherchait dans la prière et les autres pratiques religieuses un espoir et un réconfort. Ainsi quand elle fut blessée à l'attaque de la bastille des Tournelles, elle eut peur, elle pleura, *timuit*, *flevit*, disent les témoins oculaires (2). Notre vieux poète supprime ces larmes et cet effroi si naturels; il supprime aussi l'image des saintes que Jeanne vit lui apparaître en ce moment critique. Il dénature sans s'en douter le personnage pour accroître notre admiration; il ne comprend pas non plus que le courage est d'autant plus beau qu'il est réfléchi. « On veut la faire porter au camp, dit-il, elle résiste. » — « Non ! s'écrie-t-elle; pour cette seule « blessure je ne tremblerai pas. Mon sang qui coule sur « la terre redouble mes forces, enflamme mon ardeur. » — La véritable vertu n'a rien de théâtral. Cette merveilleuse fermeté est admise aussi par Martial d'Auvergne :

Mais nonobstant le mal et tout,
Oncques l'ost si n'en délaissa.

Chant III. — Molyns est mort, Glasdale est mort. Il ne reste plus un Anglais sur la rive gauche de la Loire. Les meilleurs soldats ennemis ont été pris ou tués, tués surtout; car, au grand chagrin de Jeanne, on ne faisait guère de prisonniers. La lassitude, le désespoir gagnaient les plus fiers courages; le brave Suffolk lui-même ex-

(1) V. son portrait par Martial d'Auvergne; pour être un peu bizarre dans l'expression, il n'en est pas moins caractéristique :

Elle estoit très douce, amyable,
Moutonne, sans orgueil, n'enuie,
Gracieuse, moult seruiable,
Et qui menoit bien belle vie.

(2) *Notice des Mss.*, 360.

prime ces sentiments (1) et propose à Talbot de lever le siége. Les soldats, sans même attendre leurs ordres, plient bagage et incendient les camps. Ils sont à peine partis, l'armée française arrive : la malheureuse ville s'empresse de lui ouvrir ses portes. C'est un jour de triomphe, un jour de fête que sa reconnaissance ne cessera jamais de célébrer avec le même enthousiasme (2). On ne laisse pas même la vaillante « chévetaine » prendre un repos dont elle aurait grand besoin : les jeunes filles en foule, les cheveux épars, *fusis post terga capillis*, (pourquoi?) vont trouver celle qui est l'honneur de leur sexe ; elles lui rendent grâces avec effusion, au nom de la cité tout entière, et la prient de suivre jusqu'au bout, pour le salut du royaume, les inspirations de Dieu, de son courage et de son génie. — « O vierge au grand cœur, vis pour nous longtemps ; sois heureuse toujours ! Grâce à toi, grâce à ta valeur, la France se relève. La liberté nous est rendue. Plus de sinistres préoccupations, plus de veilles aux remparts, plus de terreurs ! Tout ce que nous avons t'appartient, puisque c'est grâce à toi que nous l'avons gardé... »

Cependant les Anglais se sont jetés sur la Beauce ; avec Talbot, ils portent partout le ravage et la mort. Falstoff leur promet qu'à la fin la victoire sera pour eux : — « La ribaude causera la ruine de Charles ; elle ne saurait mentir au funeste génie de son sexe ; au hasard, elle se précipite en toute sorte d'aventures, sans dessein prémédité, sans connaissance de la guerre. Elle poussera

(1) . . . . Nos ergo necesse est
Spe vacuos hinc exhaustis migrare periclis.

(2) Sed quia longævi decursu temporis esset
Elapsura animis præsens victoria, cives
Unanimi edicto voluerunt sacra quotannis
Institui, laudesque Deo Nymphæque referri.

ceux qui marchent avec elle d'abîme en abîme, et plusieurs y trouveront leur perte; car, à n'en pas douter, il y a là œuvre du démon. Et quand à des signes certains se reconnaîtront les mensonges, se trahira la fourbe de cette fille, les Français eux-mêmes voudront l'envoyer au bûcher, à la mort, ou bien à quelque bataille elle tombera en nos rêts (1)... »

C'était bien là l'espoir des Anglais, et Falstoff exprimait le sentiment universel. Pourtant il eût voulu éviter tout engagement sérieux et user la résistance et la patience des Français. Mais les Français qu'on croyait bien loin, qui ne savaient pas même bien où était l'ennemi, se trouvèrent par hasard à quelques pas de l'armée anglaise. « Soudain les taillis retentirent du son des clairons, et dans ces halliers ordinairement déserts étincelèrent des armures. » De part et d'autre les dispositions furent bientôt prises. La rencontre eut lieu près de Patay. Le duc d'Alençon y montra sa prudence accoutumée dont Jeanne plus d'une fois dût stimuler les lenteurs.

V. de Varanes fait de cette bataille un récit à la façon d'Homère. Les harangues des chefs, les grands coups d'épée, les terribles blessures, le flux et le reflux de la mêlée et ses mille accidents divers, tout a sa place dans ce tableau épique. En vain les capitaines anglais Talbot, Falstoff ont fait des prodiges de valeur; les Français redoublent d'ardeur et d'audace. « Epouvantable car-

(1) Sic meretrix perdet truculento funere Carlum :
Non a feminei nativo more recedet
Ingenii : temere eventum descendit in omnem,
Indiga consilii, bellique exercita nullis
Legibus, impellet socios in mille charybdes,
Exitiumque feret multis. Nam dæmonis hoc est
Impensum studium. At postquam mendacia certis
Prodita erunt signis, et fraus detecta puellæ,
A Gallis mox in mortem flammasque petetur,
Aut ruet in nostros aliquo certamine casses.

nage : la terre se baigne en un fleuve de sang; elle s'en abreuve; horreur! elle s'est revêtue d'un rouge manteau. Vous eussiez vu à travers les champs voler des têtes sous le casque, des cadavres demeurés suspendus aux croupes des chevaux, et des flancs soudain traversés par le fer. Mais la Fortune propice aux Français les emportait sur son aile : parmi les épées, parmi les bataillons irrités des Anglais, parmi les masses pressées de leurs ailes, ils courent, ils volent; la durée de la lutte n'a point amoindri leurs forces. » Suffolk songe à la retraite, Falstoff, le brave Falstoff s'est enfui; le sire de Scales, Walter Hungerford sont prisonniers : seul, Talbot tient encore; une brillante troupe marche toujours en bel ordre devant lui : Mars saurait à peine aussi bien ranger ses troupes en bataille. A la vue de sa bannière, la vierge de Toul s'élance comme la foudre; elle s'ouvre un passage au milieu des escadrons, renverse les uns de leurs chevaux, pourfend les autres, et nulle fatigue n'épuise ses forces toujours entières. — « Ici, ici, compa-
« gnons! s'écrie-t-elle; par ici, tournez le fer. Une vic-
« toire assurée nous promet les lauriers du triomphe.
« Que reste-t-il à faire? Cette troupe est à nous; à peine
« aurons-nous assez de cordes pour lier nos prisonniers.
« De la vigueur! encore un moment de combat et ce sera
« fini; mais auparavant ceux qui, en ce suprême effort,
« veulent montrer leur bravoure, mettez-les à bas (1). »

Nous l'avons dit, nous le répétons, ce n'est pas là le langage habituel de notre brave et douce « Lorraine. »

(1) Huc, huc, o socii, clamat, convertite ferrum;
Certa triumphales spondet Victoria lauros.
Pars quota jam superest? Captæ vix nostra cohorti
Vincula sufficiunt. Alacres intendite nervos.
Pugna brevis cœpto finem dabit. *At prius istos*
Qui cupiunt fortes extremo Marte videri,
Sternite.

Plus de deux mille morts couvraient le champ de bataille; elle pleura en voyant les vainqueurs enivrés de sang se montrer cruels, même après le danger (1). Talbot était parmi les prisonniers; il avait remis son épée à Jeanne elle-même; il avait fléchi le genou devant une jeune fille (2)...

Aussi voyons nous le vaillant guerrier dans sa prison s'indigner d'avoir été vaincu par une femme, de porter les chaînes d'une femme (*muliebria tandem vincula me involvunt*).

Suivant pas à pas l'histoire, le poète nous montre Jeanne pressée d'accomplir sa mission, et trouvant dans l'indolence du roi et dans le mauvais vouloir de la Cour (il le constate enfin) des obstacles inattendus; il traduit les nobles remontrances qu'elle avait, disait-on, adressées à Charles (3), alors que, dans le conseil, on avait pris la résolution de rétrograder de Troyes jusque dans le Berry. Le bon sens parlait par sa bouche : le roi, en s'avançant hardiment dans le pays, ne trouverait guère de résistance; car, en droit, il serait partout chez lui, et sa présence redonnerait du cœur à ses sujets forcés de subir un joug détesté. Comme pour donner raison à son patriotisme, la grande ville de Troyes se rend sans coup férir, et bientôt le roi et son armée arrivent à Reims sans encombre. Charles reçoit l'onction sacrée « et Jeanne, pendant l'auguste cérémonie, a la joie de tenir près de l'autel l'*étendard de la France* (4). »

Ici, le poète se souvient encore et se souvient trop peut-être des procédés ordinaires de l'épopée : il ne veut

(1) V. *Jeanne d'Arc*, par Michelet, p. 71.

(2) Tandem victrici cedit Talebotus et arma
Abjicit; hinc jurat supplex in verba puellæ.

(3) *Quam sic accepimus orsam.*

(4) Mystica dum sacrat venerandus liba sacerdos,
Lætabunda *tenet Francorum insignia Virgo.*

pas avoir fait simplement un poème historique; il revient à son merveilleux du début, à ses « machines, » pour parler comme Chapelain. Charlemagne s'est réjoui dans son cœur de la sainte cérémonie qui a rendu, devant le monde entier, au prince déshérité son vrai caractère de roi; il vient le trouver et lui donne d'amples et sages conseils, — honnête traité *De regia potestate*, dont le moindre tort est d'être surchargé d'exemples empruntés à toutes les histoires.

Cependant Bedford a appris le sacre de Charles VII; il en a compris, il en a vu déjà les immanquables effets; il pense qu'il faut frapper un grand coup. Plus que jamais il représente à ses Anglais Jeanne comme une sorcière qui ne doit ses succès qu'à l'aide du démon. Mais que peuvent ces misérables manœuvres contre la science de la guerre, la valeur et la foi chrétienne? C'est la frayeur absurde qu'inspirent ces charmes, ces maléfices qui font toute leur force. — Il prend toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès de l'ennemi. Aussi bien Charles est entré dans le Valois : le voilà avec ses troupes sur les bords de l'Oise. Bientôt on tente d'assiéger Paris; effort téméraire. Jeanne, blessée, se retire à Saint-Denis. Le poète nous la montre agenouillée dans la vieille église, implorant l'apôtre des Gaules, pour la nation à qui il a apporté les lumières de la foi, pour la nation chrétienne par excellence. Comme on le faisait généralement au moyen âge, il le confond avec Denys l'Aréopagite (1).

Pendant ce repos forcé de l'héroïne, Philippe de Bourgogne est rentré plus activement dans la lutte; le bon

(1) . . . Nostra *tuas* si sectaretur *Athenas*
Gallia, quæ Christi susceptum dogma negaret,
Nemo tuam imploraret opem pro gente...

duc ! le moment lui paraît venu d'en profiter pour lui-même. Il a amené aux Anglais, — ce prince du sang royal de France ! — des forces nouvelles. Jeanne apprend qu'il assiége Compiègne, et que la malheureuse ville qui s'était empressée de reconnaître son roi, implore des secours : elle promet, et, malgré de sinistres pressentiments, elle tient sa promesse et se rejette dans la place. Elle espérait que ce serait son dernier effort; elle le voulait. — « Bedfort m'a depuis longtemps vouée au feu... Mais je n'abandonnerai pas la tâche que j'ai entreprise avant que Dieu qui m'a forcée de prendre les armes, me retire des camps, et toujours je suivrai mon Seigneur en quelque endroit qu'il m'appelle... »

Hélas ! sa mission était finie, bien finie, elle le sentait, elle craignait la trahison. Le vieux poète sorboniste ne dit rien des appréhensions de l'héroïne, cela se conçoit de reste; il aime mieux peindre l'indomptable courage de Jeanne bravant les efforts de toute une armée réunis contre elle; il n'ose pas même affirmer sans réserve que Jeanne, prise dans une sortie, fut victime de la jalousie qu'excitaient ses merveilleux exploits (1). Quoi qu'il en soit, elle se trouva abandonnée au milieu des ennemis; elle attendit en vain, regardant de tous côtés si l'on viendrait à son aide, et malgré son incroyable valeur, ses genoux fléchirent, elle tomba; elle avait été blessée derrière l'oreille droite. Son sang coulait en abondance, et son épée avait roulé sur la poussière (2).

(1) Fama, sed *incertis* veniens *auctoribus*, exstat
Invidiam, tectique odii fomenta puellæ
Egregiam armorum laudem peperisse, nec æquis
Ferre animis proceres populi suffragia in ejus
Elogium propensa nimis...

(2) Tandem succiduo procumbens poplite vulnus,
Ab latere averso dextræ secus excipit auris,
Tempora et immixti dum manant sanguine rivi,
Excussus media provolvitur ensis arena.

V

Chant IV. — La fureur des ennemis — et c'étaient des Français, des Picards ! — eut toutes les peines du monde à l'épargner. Ils grincent des dents, ils la lient, ils l'entraînent. Au milieu de cette lâcheté enragée de tant d'hommes contre une femme, de cette curiosité cruelle de gens qui accouraient de toutes parts, — de bien loin, du Hainaut, du pays de Tongres, etc., croyant voir un monstre épouvantable, quelque être infernal, le poète évoque une image de touchante pitié. Jeanne avait été vendue à Jean de Ligny, seigneur de Luxembourg, qui, au dire de V. de Varanes, avait même forcé sa prisonnière à se montrer, dans une sorte de cirque, à tous ces yeux avides, à ces poltrons à peine rassurés (1) : la femme de ce misérable eut pitié de la généreuse enfant; elle eut de douces paroles pour sa douleur, hélas ! et pour ses trop justes craintes.

Mais les Anglais voulaient avoir la Pucelle, la jeune fille qui avait mis tant de fois leurs soldats en déroute; il leur importait que le charme fût rompu. Bedfort prodigue l'argent, — l'argent et les promesses, et Jean de Ligny lui vend sa prisonnière. Dans leur haine impatiente, ces chevaleresques ennemis auraient voulu s'en débarrasser à l'instant, la tuer, la noyer, craignant quelque sorcellerie, une diabolique influence. Cette naïve et brutale vengeance n'eût pas fait l'affaire des habiles : il

(1) . . . . . Quam circo jussit equestri
Currere Ligniacus crebra in solatia gentis.

fallait, par la mort honteuse de Jeanne, perdre Charles qui lui devait d'avoir été sacré roi; il fallait pour cela qu'il fût prouvé régulièrement, par jugement authentique et solennel, que cette *fille* était une vile sorcière, une hérétique, une envoyée du démon. Que devenaient alors les droits du Dauphin qu'elle avait proclamés, soutenus, fait triompher? Warwick se fit le promoteur de cette idée, et le théologien J. de Châtillon en fut le porte-voix : il se chargea de démontrer que Jeanne n'avait pu agir comme elle avait fait que par sorcellerie et inventions diaboliques.

Après une longue et pédantesque dissertation sur la magie chez tous les peuples et dans tous les temps, il fit un réquisitoire furibond contre la brave et pure jeune fille qui, par la simplicité de ses sentiments généreux, comme par la grandeur extraordinaire de son génie, déroutait la science étroite de ses juges ou irritait leurs viles passions. Cette violente invective résume tous les interrogatoires si insidieux, si compliqués, si malveillants, véritable torture morale qu'on fit pendant plus de quatre mois, en cinquante-six séances, subir à la sainte et glorieuse accusée. Le poète, en effet, aurait eu bien de la peine à retracer dans leurs minutieux détails, dans leurs éternelles redites, ces interminables débats. Il a fait pour les admirables réponses de Jeanne Darc comme pour les charges qu'on lui imputait : il les a condensées dans un discours qu'il prête à l'héroïne, et qui, nous l'avons déjà dit, ressemble beaucoup à celui du premier chant. Assurément ce procédé est moins dramatique que ne l'eût été la reproduction abrégée de ces interrogatoires incessants, pleins de questions équivoques, subtiles, odieuses, où une jeune fille montra devant ces vieux juges retors, je ne dis pas plus de cœur qu'eux

tous, c'est trop peu, mais plus de bon sens et d'esprit.

Dans ce suprême plaidoyer, Jeanne retrace encore l'histoire si simple et si courte, hélas ! de sa vie. Elle s'applique surtout à écarter l'accusation de magie. — Tout son courage, tout son savoir dans les armes, toutes les pensées qu'elle a eues, tout lui est venu de Dieu qui a daigné se servir d'elle pour le salut de la France. Cette œuvre n'est pas achevée, mais elle s'achèvera; rien désormais n'y saurait mettre obstacle. Elle explique aussi — ce dont on lui faisait un crime — pourquoi elle a pris des habits d'homme. Oh ! s'il lui était donné de retourner jamais au foyer de son père, avec quelle joie elle reprendrait les vêtements de son sexe ! « Vous dites que je recherche les hommages du peuple, que je veux passer pour une sainte. Ah ! certes, jamais pareille folie n'est entrée dans mon esprit; jamais passion envieuse n'a forgé en moi le mensonge !... Et puis, mes pères, j'ai toujours été une simple fille des champs; pourquoi me faire de ces hautes questions ? S'enquérir de ce qui surpasse la portée de notre esprit, c'est chose vaine : je ne m'attribue pas le don de pénétrer dans les mystères de la foi. »

Paroles inutiles; les larmes qui les accompagnèrent ne le furent pas moins. Sa mort était décidée, les Anglais l'exigeaient; le tribunal obéit. L'affreux bûcher se dressa pour elle, pour dévorer cette belle vie, au moment, dit le poète, où le soleil donne aux champs leur verte et riante parure, au mois charmant de la jeunesse, où Flore se promène dans les jardins, son doux et splendide royaume. C'est en cette saison où tout être se sent heureux de vivre et de s'épanouir à la lumière, que des juges vénérables, des hommes poussèrent cette pure

et vaillante vierge dans la nuit du tombeau. Ah! si une foule imbécile ou sauvage se pressa ce jour-là sur la place du Vieux-Marché de Rouen, combien de nobles cœurs — c'est le vieux poète qui parle — enfermèrent dans le sanctuaire de leurs maisons leurs gémissements! Combien aussi étouffèrent les plaintes et les cris d'indignation qu'épiait un étranger cruel et jaloux!

Sur le bûcher, Jeanne, dit le poète, prit Dieu à témoin de l'innocence de sa vie : non-seulement elle n'a pas fait le mal, mais, autant qu'elle a pu, elle a empêché de le faire. Elle n'a fait, elle, pauvre fille, qu'obéir aux ordres du ciel. Ah! qu'elle eût mieux aimé paître toujours, comme auparavant, ses moutons, et passer sa vie dans l'obscurité de son humble toit... Mais non, elle a dû quitter ce doux abri pour le fracas et le tumulte des camps, et elle va mourir, mourir déshonorée par une horrible sentence!... Ses derniers vœux sont pour que son innocence soit reconnue, sa famille, son nom sauvés de la honte; pour que le roi voie son trône affermi, et pour que la patience et le courage ne l'abandonnent pas elle-même en face de la mort. Les bras étendus vers le ciel, Jeanne a adressé à Dieu cette dernière prière, puis elle s'est affaissée dans les flammes en jetant dans un cri suprême le doux nom de Jésus (1). Mais les Anglais ont des cœurs de pierre, cette affreuse vengeance ne les peut attendrir : ils insultent après sa mort leur généreuse ennemie; ils jettent dans la Seine ses cendres que des mains pieuses auraient pu recueillir.

Le poète, dans une sorte d'épilogue qui forme la se-

(1) Hæc ubi commemorat, tensis ad sidera palmis,
Corruit in flammas aversa, et nomen Jesu
Dulcius inclamat moriens.

conde partie de son quatrième chant, raconte le procès de réhabilitation plaidé et jugé en 1456, à la requête du roi Charles VII, et avec la permission du pape Calixte III. Il attribue l'initiative de cette juste et tardive réparation à la mère même de Jeanne Darc, Isabelle Romée. Sans préambule, il montre l'inconsolable mère prosternée aux genoux du prince, demandant la révision de cet odieux procès, afin de rendre à sa fille, à défaut de la vie, au moins l'honneur :

« Sire... écoutez les plaintes et les prières d'une veuve. Quand le ciel, après tant de tristes jours, eut décidé de relever les ruines de la France, une pauvre fille — hélas ! j'étais sa mère ! — poussée par je ne sais quelle inspiration divine, aborda cette noble tâche. Elle fit, à ce qu'on rapporte, bien des choses d'un éclat, d'une audace au-dessus de son sexe, qui attestent le secours d'en haut. Mais elle eut pour sa peine un cruel salaire. D'après l'opinion de l'Anglais, elle fut déclarée fautrice d'hérésie; un arrêt inique la livra aux flammes. Qui pourrait souffrir cette ignominie, cette damnable accusation ? Nous n'avons fait aucune faute, et pourtant on croit qu'il nous est interdit de nous mêler aux assemblées des fidèles; à peine nous est-il permis de franchir le seuil sacré. Est-ce là le loyer de la vertu ? Que j'étais loin de m'attendre à un pareil sort ! Ah ! plût au ciel que ma pauvre enfant se fût brisé la tête, ou qu'un mal cruel, en me la prenant, lui eût fermé ce périlleux chemin ! C'est malgré ses parents, en dépit de nos conseils, qu'elle est venue vers vous, sire ! D'une force plus haute émanait ce grand dessein; c'est elle qui poussait une pauvre fille à cette œuvre hardie. Ah ! glorieux prince, pitié pour notre famille, pitié ! Qu'une plus juste sentence condamne un

procès menteur ! Mon époux, en apprenant le trépas de son enfant chérie, a succombé à sa douleur; il a maudit et la cause de sa mort et les feux du bûcher. Moi-même, si vous n'avez pitié de nous, une fin pareille m'attend. Ah ! la mort me serait bien douce si je voyais le nom de ma fille lavé auparavant d'une injuste souillure !... »

La mère de Jeanne obtint gain de cause : notre poète essaya, lui, de venger son autre mère, la patrie.

Par ces extraits, par ces analyses, que j'aurais pu, que j'aurais voulu multiplier et étendre, peut-être a-t-on pu apprécier ce vieux poème historique. Quel qu'en soit le mérite, l'intention de l'auteur vaut mieux que son ouvrage. Cette intention, louable dans tout autre, est chez lui presque de l'héroïsme. Nous savons que, dans ce monstrueux procès fait à la vaillante fille qui avait sauvé la France, l'Université de Paris, — la Faculté de théologie surtout, — avait opiné contre elle avec une extrême rigueur. On peut lire dans l'historien de l'Université, Egasse du Boullay, tous les actes, toutes les pièces authentiques qui nous la montrent s'associant, avec l'impitoyable autorité de la foi, aux passions sauvages de l'étranger (1). Quelle douleur pour des cœurs français ! Eh bien ! cette amertume s'est trouvée adoucie autant qu'elle pouvait l'être par le poème de Valerand de Varanes. On a pu voir dans cette œuvre d'un docteur de Sorbonne un acte de repentir, une amende honorable de la grande et sévère corporation dont tant de causes

(1) On les trouve aussi dans le livre si intéressant de M. Vallet (de Viriville), *Procès de condamnation de Jeanne Darc*, etc. Paris, 1867, in-8°. — Une circonstance atténuante en faveur de l'Université de Paris, c'est que cette année-là le recteur était Pierre de Gouda, un Hollandais, un étranger, un sujet du duc de Bourgogne. Il n'était que maître ès-arts.

qui n'étaient pas toutes respectables, avaient dû égarer le jugement. A coup sûr, c'était un hommage à la mémoire de l'héroïne qu'un pape avait honorée du nom de martyre, de l'humble fille que la France dès lors regardait comme la plus pure personnification d'elle-même, vers laquelle depuis plus de quatre siècles elle aime à tourner les yeux, quand battue des orages, foulée aux pieds par d'implacables haines, insultée, trahie, presque mourante, elle s'arrache au désespoir en se disant que le pays sauvé par Jeanne Darc ne peut pas périr.

UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

LAFAYETTE

(*Extrait des Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles, communiqué par* M. E. Delerot.)

Lafayette ayant été élu commandant de la garde nationale de Versailles, annonça son acceptation par la lettre suivante :

Paris, le 29 octobre 1789.

Messieurs,

L'honneur que je reçois, en étant élu commandant de votre garde nationale, met le comble à ma reconnoissance pour les bontés que vous avés daigné me témoigner : j'ai fait part à la Commune de Paris du bonheur que j'avais d'obtenir votre confiance, elle a vu dans cette partialité pour son commandant général une nouvelle marque de la fraternité qui l'unit à vous, et elle a pensé que je ne pouvois mieux remplir ses intentions qu'en exécutant vos ordres. C'est avec un vif empressement que j'accepte des devoirs bien chers à mon cœur, et je regarderai comme un beau jour pour moi celui où, pouvant aller moi-même prendre vos instructions, je vous porterai l'homage de la soumission, du dévoûment et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LAFAYETTE.

LE THÉATRE DES JEUNES FILLES

DE LA

MAISON ROYALE DE SAINT-CYR

AU XVIIe SIÈCLE

Par M. ACHILLE TAPHANEL, membre titulaire.

(LU DANS LA SÉANCE SOLENNELLE DU 16 JANVIER 1874.)

MESDAMES, MESSIEURS,

J'obéis à mes collègues, — je devrais plutôt dire à mes maîtres, — en venant ce soir vous lire quelques extraits d'un travail sur la maison royale de Saint-Cyr, et particulièrement sur les représentations théâtrales qui y furent données au XVIIe et au XVIIIe siècle.

J'écarterai de ma lecture un grand nombre de détails qui trouveront leur place ailleurs; et, afin de fatiguer le moins possible votre attention et votre indulgence, je sacrifierai volontiers le document à l'anecdote.

. . . .

On peut s'étonner, au premier abord, de trouver dans un couvent de jeunes filles comme Saint-Cyr tout un théâtre organisé, avec un personnel et un matériel complets; des auteurs, un répertoire, et, — ce qui manque à bien des théâtres, — un public.

Mais il ne faut pas oublier que ce fut précisément dans

les couvents et dans les colléges que s'opéra en France la renaissance de la scène. Les écoliers, qui de tout temps avaient joué sous les yeux de leurs maîtres des pièces grecques ou latines, en étaient venus, dès le milieu du XVI[e] siècle, à représenter presque publiquement des tragédies et des comédies françaises.

Ce fut au collége de Boncourt que Jodelle fit jouer, en 1552, sa tragédie de *Cléopâtre* et sa comédie d'*Eugène*. La *Trésorière* de Jacques Grévin fut jouée au collége de Beauvais le 5 février 1558, et deux ans après, le 16 février 1560, on représenta dans le même collége deux autres pièces de Jacques Grévin : *César* ou *la Liberté vengée* et les *Esbahis*. Cette dernière comédie avait été composée pour les noces de la duchesse de Lorraine qui y assista avec toute la cour. On peut citer encore les tragédies de *Polixène*, d'*Esaü* et d'*Hypsicratée*, jouées en 1597, 1598 et 1604 au collége des Bons-Enfants de Rouen.

Enfin le *Mercure*, en annonçant les représentations de Saint-Cyr, dit que « *cela s'est fait depuis plusieurs siècles et se fait encore dans les couvents les plus austères.* »

La première supérieure de Saint-Cyr, M[me] de Brinon, ne fit donc que se conformer à l'usage immémorial des colléges et des couvents en faisant apprendre et réciter à ses élèves des pièces de théâtre. Elle eut seulement le tort de choisir des moralités insipides, sans poésie et sans style, telles que sont encore trop souvent les ouvrages destinés à édifier la jeunesse.

Toutes les vieilles tragédies de Martyrs y passèrent. Elle-même se mêla d'en composer quelques-unes encore plus détestables. C'est ainsi du moins qu'en parlent dans leurs mémoires les Dames de Saint-Cyr, ajoutant que « pour réussir en ces sortes de choses, il faut avoir une

disposition et un génie particulier qu'on ne se donne point, quelque esprit qu'on ait... »

« Mme de Maintenon, continuent-elles, souffrit assez longtemps qu'on jouât de ces mauvaises pièces, par complaisance pour Mme de Brinon, et aussi pour les demoiselles à qui tout est bon pourvu qu'elles aient récréation. Mais elle comptait bien y mettre ordre lorsqu'elle serait débarrassée de choses plus importantes et plus pressées; ce qu'elle fit dès qu'elle put. Et, réfléchissant sur cela, elle crut qu'il n'y aurait point d'inconvénients de faire jouer à ces demoiselles quelques-unes des pièces de Corneille et de Racine, parce qu'il y en a qui lui semblaient assez épurées des passions dangereuses à la jeunesse, ou traitées si délicatement qu'il n'y aurait pas à craindre qu'elles leur fussent préjudiciables; et que ce sont de beaux vers qu'il valait mieux qu'elles apprissent que ceux qui sont plus communs ou qui n'ont rien que de bas; elle pensa que ce serait un moyen de cultiver leur mémoire par de belles choses, de leur apprendre à bien prononcer, à se tenir de bonne grâce, et à n'être pas si neuves quand elles s'en iraient que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents. »

On joua tour à tour *Cinna*, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Alexandre*. « Ces petites filles, dit Mme de Caylus, représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent ensuite *Andromaque*, et, soit que les actrices en eussent été mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée au gré de Mme de Maintenon... »

On a souvent cité sa lettre à Racine : « Nos petites

filles ont joué hier *Andromaque*, et l'ont jouée si bien qu'elles ne la joueront plus ni aucune de vos pièces. »

Il n'est pas d'ailleurs étonnant que Racine fût mieux interprété que Corneille. Le génie de Corneille est rude, peu accessible. Le vieux poète ne descend jamais des hauteurs de l'héroïsme et du sublime ; ses personnages sont plus grands que nature ; il n'y en avait point à la taille de ces toutes jeunes filles. Racine, au contraire, tendre, poli, correct, harmonieux, tout féminin, leur convenait parfaitement. Il ne s'élevait guère au-dessus de cette éloquence noble et pure qui est le type de la perfection classique ; mais il s'y maintenait, et il était facile de l'y suivre. Enfin, il n'avait fait qu'emprunter à la cour — et Saint-Cyr était presque la cour — la délicatesse et les élégances de son style.

Mais Mme de Maintenon, comme nous venons de le voir, se montra fort alarmée du succès des jeunes actrices. « Elle commença de craindre, disent encore les Dames de Saint-Cyr, qu'elles n'entrassent trop dans l'esprit des personnages qu'elles représentaient ; que ce ne leur fût un piége qui excitât leur goût pour les choses profanes, et ne leur fit perdre celui qu'on tâchait de leur inspirer pour la piété ; que les passions ne laissent pas de se faire sentir dans ces sortes d'ouvrages d'une façon d'autant plus dangereuse qu'elles y sont représentées sous des couleurs apparentes de vertu, mais vertus païennes qui ont l'orgueil pour principe, et qui par conséquent sont bien plus opposées qu'elle n'avait pensé à l'esprit de l'Evangile... Ces réflexions lui firent abandonner son premier projet pour en prendre un plus conforme à ses intentions, qui fut d'engager Racine à faire quelques belles pièces dont le sujet serait pieux et composé de manière que ces demoiselles y trouvassent au-

tant de plaisir que des instructions propres à leur faire goûter la religion et la vertu. »

C'est ainsi, on le sait, que naquit *Esther*. Mme de Maintenon avait demandé à Racine « s'il ne pourrait pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poème où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer. — La pièce, disait-elle, serait uniquement pour Saint-Cyr et ne serait nullement connue du public. » — Il ne fallait pas que l'auteur crût sa réputation intéressée dans cet ouvrage ; il importait peu aussi que les règles de la poétique n'y fussent pas observées, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'on avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant.

« Cette proposition, dit Mme de Caylus, jeta Racine dans une grande agitation. Il voulait plaire à Mme de Maintenon : le refus était impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui avait comme lui une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avait renoncé à travailler pour les comédiens, ne voulait pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avaient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida pour la négative. Ce n'était pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* ce qu'il fallait pour plaire à la cour. Despréaux lui-même en fut enchanté et l'exhorta à travailler avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner. »

Pendant que Racine créait pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr un de ses plus purs chefs-d'œuvre, celles-ci se préparaient par d'excellents exercices à la déclamation et au jeu du théâtre.

Mme de Maintenon leur avait composé elle-même des dialogues ou conversations dont plusieurs eussent à peine

été déplacés dans une comédie de Molière. Les sujets en étaient bien choisis et prêtaient tous à d'agréables développements en même temps qu'à des observations utiles. Plus d'une fois le Roi, dans ses visites à Saint-Cyr, en fit réciter devant lui et se montra charmé de la grâce et de l'esprit des demoiselles. Celles-ci s'enhardirent peu à peu, si bien que lorsqu'arriva le grand jour de la première représentation d'*Esther*, elles montrèrent une assurance qui étonna plus que tout le reste leur magnifique auditoire.

Louis XIV avait de tout temps aimé les divertissements de l'esprit, la musique et les spectacles. Il entendait à merveille la déclamation, les effets de parole et de geste, l'art du décor et du costume. Il joua plus d'une fois la comédie dans son palais, à côte de Molière. Et bien des années après, sur le déclin de sa longue vie, ne pouvant plus supporter le mauvais jeu des acteurs qui déjà avaient perdu la tradition du maître, il prit le parti d'instruire lui-même ses musiciens, et de leur faire représenter, suivant les vraies règles de l'art, ses comédies favorites.

On a prétendu qu'un vers de *Britannicus* lui avait fait de bonne heure renoncer à la scène. La vérité est que depuis une certaine époque, Louis XIV ne dansa plus sur le théâtre de la cour. On ne le vit plus dans le *Ballet royal des Muses*, en habit d'Espagnol et portant une mandoline, ou bien en berger de l'*Astrée*, avec une perruque blonde et des rubans, ou encore sous le galant costume de Cyrus, chaussé de bottines dorées, et coiffé d'un casque héroï-comique à plumes roses et vertes. Il ne représenta plus le *Printemps* dans la pastorale de *Psyché*, vêtu comme un dieu champêtre et tenant en

main un thyrse enguirlandé de jonquilles! Mais il n'en conserva pas moins le goût de ces belles fêtes; il y assista encore sans y prendre part; il les transforma peu à peu et les rendit plus graves. Les fantaisies mythologiques firent place à la grande comédie, aux concerts de musique religieuse, aux tragédies saintes.

Le théâtre de Saint-Cyr marque la date de cette phase nouvelle; il fait époque dans la vie du Roi; il ouvre la série des divertissements sérieux; il devient le principal plaisir et même un instant la principale affaire de Louis XIV.

Racine, logé à Versailles dans l'un des principaux appartements du château, voyait très librement Mme de Maintenon et le Roi. C'est dans ces entretiens intimes que fut conçu le projet d'*Esther*.

Mme de Maintenon fit dresser à Saint-Cyr un joli théâtre dans le vestibule des dortoirs au deuxième étage du grand escalier des demoiselles. L'un de ces dortoirs. celui de la classe jaune, servait de *foyer* aux actrices. « Il y avait du feu et toutes les choses nécessaires. » La maîtresse générale des classes et les autres maîtresses veillaient à ce qu'il ne se passât rien qui ne fût dans l'ordre; et Racine, souvent aidé de Boileau, son ami, était là pour diriger les actrices et les faire aller et venir sur le théâtre quand il fallait. « Sa conduite était si sage, disent les Dames, qu'en un besoin il aurait bien valu une maîtresse. »

Afin de mettre quelque variété dans les décors, on avait prié Racine de ne pas observer avec trop de rigueur l'unité de lieu. L'action se passe dans le palais d'Assuérus à Suze, mais le théâtre représente successivement : *au 1er acte, l'appartement d'Esther; au 2e acte, la chambre*

où est le trône d'Assuérus ; et au 3e acte les jardins d'Esther et l'un des côtés du salon où se fait le festin.

Tous ces décors furent peints par Bérain, décorateur des spectacles de la cour. Ce fut également lui qui dessina les costumes. « Il ne se fait rien de beau en France touchant les habits, dit le *Mercure galant*, qui ne soit de M. Bérain. »

Mme de Maintenon fit faire pour les actrices de magnifiques habits à la persane, couverts de pierreries. Le Roi avait voulu qu'on y employât les perles et les diamants qu'il avait autrefois portés dans ses ballets.

La dépense s'éleva à plus de 14,000 livres. Ce riche matériel, réparé à grands frais vers le milieu du XVIIIe siècle, existait encore à l'époque de la Révolution, comme le prouve un inventaire du théâtre dressé en 1790 et qui est conservé aux archives de la préfecture de Versailles.

Nous y retrouvons des colliers, des parures, plus de douze cents pierres brillantes de toutes couleurs ; le trône d'Assuérus, le décor du jardin d'Esther ; vingt coulisses avec les toiles plafonnées (c'est-à-dire des bandes de toile peinte, allant transversalement d'une coulisse à l'autre au-dessus de la scène, et simulant tantôt un plafond, tantôt un ciel) et trois rideaux, outre celui de l'avant-scène. Ces rideaux tenaient lieu de toile de fond dans certains décors. Il y en avait un sans doute pour l'*appartement d'Esther*, un pour la *chambre d'Assuérus*, et un pour le *vestibule du temple* aux représentations d'*Athalie*.

Nous remarquons encore, parmi les menus objets que mentionne l'inventaire du théâtre, les *trente-cinq biscuits de fer-blanc* qui servaient à parer la table du festin d'Esther, et les *plaques*, *sabres*, *piques*, etc., de *bois et fer-blanc*, dont on armait les gardes d'Assuérus. Il paraît

que les demoiselles de Saint-Cyr faisaient grand usage de cet équipement guerrier, car l'auteur de l'inventaire, voulant arrêter l'abus et la dépense, a soin d'avertir que ces objets ne sont remplacés *qu'à l'extrémité*.

Nous trouvons dans les Mémoires des Dames une description générale du théâtre qui complète les détails donnés plus haut. Le vestibule des dortoirs avait été partagé en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs.

On construisit le long des murs quatre rangs de gradins en amphithéâtre pour y placer les demoiselles; les rouges, c'est-à-dire les plus jeunes, étaient sur les bancs d'en haut; les vertes au-dessous d'elles; les jaunes au-dessous des vertes, et les bleues en bas. Les rubans de soie aux couleurs des classes avaient été distribués avec profusion sous forme de ceintures, de colliers, de nœuds de coiffe et d'épaule; cela faisait une diversité fort gaie et fort harmonieuse.

Un amphithéâtre plus petit fut disposé dans la partie inférieure de la salle, tout près de la scène, pour la communauté, et l'on ménagea entre les deux amphithéâtres un espace assez large et garni de siéges pour le Roi et les personnes du dehors.

Nivers, organiste de la maison, accompagnait au clavecin, et les musiciens de la chambre du Roi composaient l'orchestre. Des lustres de cristal éclairaient cette belle assemblée. Enfin, « depuis le vestibule d'en haut jusqu'à la porte de clôture, c'est-à-dire l'escalier des demoiselles, le grand corridor, l'escalier des dames, tout était éclairé aux bougies. »

Ce fut le 26 janvier 1689, vers quatre heures de l'après-midi, que se fit cette mémorable représentation d'*Esther*. « Mme de Maintenon, nous dit Dangeau, avait

disposé de toutes les places, et il n'y eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très bien, et Mme de Caylus fit le prologue mieux que n'aurait pu faire la Champmeslé. Le roi, les dames et les courtisans qui eurent la permission d'y aller, en revinrent charmés. » Nous avons la liste à peu près complète de ces premiers spectateurs d'*Esther*. Dangeau en cite un certain nombre : MM. de Beauvilliers, de La Rochefoucault, de Noailles, de Brionne, de La Salle et de Tilladet, venus dans le second carrosse du Roi ; MM. de Louvois, de Chevreuse, Forbin de Janson, évêque de Beauvais, Bossuet, évêque de Meaux, Félix de Tassy, frère du premier médecin du Roi, évêque de Châlon-sur-Saône; MM. de Montchevreuil et d'Aubigné, et enfin le marquis de Dangeau, notre précieux narrateur, qui se nomme le dernier.

Tous ces choix étaient excellents : M. de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, était la vertu même. Le maréchal de Noailles, jeune encore et déjà célèbre, était l'ami éprouvé de Mme de Maintenon : dix ans plus tard, son fils, Adrien Maurice de Noailles, épousera Mlle d'Aubigné; enfin la présence de trois prélats, au nombre desquels était Bossuet, faisait disparaître les derniers scrupules qu'on pût avoir relativement au caractère profane et mondain de la fête.

Mme de Sévigné, dans une lettre du 28 janvier 1689, complète les détails donnés par Dangeau, et cite un nom qu'il a omis. Suivant elle, M. le Prince (Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé) assista à cette première représentation d'*Esther*, et pleura aux vers de Racine comme son père avait pleuré à ceux de Corneille. — « Racine, dit Mme de Sévigné, n'a rien fait de plus touchant; il y a une prière d'Esther pour Assuérus qui

enlève. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi : on dit que cela est fort bien... Mme de Caylus *fait mieux que la Champmeslé.* »

C'est l'observation même de Dangeau qui va de bouche en bouche. « *Toutes les Champmeslé du monde*, dit l'abbé de Choisy, *n'avaient point ces tons ravissants qu'elle laissait échapper en déclamant.* » Les Dames de Saint-Cyr, dans leurs Mémoires, disent qu'elle charmait par sa vive intelligence et le son enchanteur de sa voix.

Elle-même raconte dans ses *Souvenirs* comment se fit son éducation dramatique. « Me trouvant présente, dit-elle, aux récits que M. Racine venait faire à Mme de Maintenon, de chaque scène à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers; et, comme j'en récitais un jour à M. Racine, il en fut si content qu'il demanda en grâce à Mme de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage. » C'est à cette occasion que Racine composa le prologue d'*Esther*.

Dès lors Mme de Caylus devint l'élève favorite du poète. Il lui enseigna cette déclamation harmonieuse et noble dont il avait le secret, et qui s'appliquait si bien à sa poésie et à son style.

Dès les premières années du XVIIIe siècle, la mode vint de réciter les vers comme la prose, sans en marquer la cadence; et Mme de Caylus, ainsi que le fait observer Voltaire, peut être considérée comme la dernière personne, la dernière actrice qui ait conservé au théâtre la déclamation de Racine.

Nous ne pouvons guère citer que les noms des demoiselles de Saint-Cyr qui prirent part à cette représentation.

Mlle de Lastic (Assuérus) *était belle comme le jour*, a dit

Mme de Maintenon dans une lettre. Elle s'est faite plus tard carmélite.

Mlle du Pont de Veilhan qui créa le rôle d'Esther « avait bien de l'esprit et une figure convenable à son personnage. » C'est tout ce que nous apprennent sur elle les Mémoires de Saint-Cyr. Elle s'est faite également carmélite.

On donna le rôle d'Aman à Mlle d'Abancourt qui était un peu plus âgée que ses compagnes; jolie d'ailleurs, intelligente et bonne comédienne. Elle entra comme novice, en quittant Saint-Cyr, dans un couvent de Visitandines.

Mlle de Marsilly, qui jouait le rôle de Zarès, fut particulièrement remarquée et applaudie. Elle était faite pour le monde. — On raconte que lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, un des fils du marquis de Villette (un frère par conséquent de Mme de Caylus), M. de Murçay, qui sans doute avait eu l'occasion de l'admirer à l'une des représentations d'*Esther*, voulut l'épouser. Le marquis de Villette, consulté, désira d'abord connaître la jeune personne, et en fut ravi, paraît-il, au point de la demander pour lui-même en mariage. Il était veuf depuis longtemps. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Murçay entendit facilement raison, accepta de bonne grâce un parti fort avantageux qu'on lui offrit en échange, et se maria même avant son père. De son côté, Mlle de Marsilly, sensible au mérite et à l'aimable caractère du vieux gentilhomme, lui avait donné la préférence. Elle était sans bien, mais très spirituelle, et, suivant plusieurs témoignages, extrêmement jolie.

Plus tard, devenue veuve, la marquise de Villette épousa lord Bolinbroke. Elle est morte en Angleterre le 18 mars 1750. Elle fut une de ces femmes charmantes à

qui le XVIIIe siècle doit d'être appelé par excellence le siècle de la conversation et de l'esprit.

Mlle de Mornay d'Ambleville remplissait le rôle peu important d'Hydaspe. C'était, si l'on en croit les Mémoires des Dames, « une personne pleine d'agrément. » Elle s'est faite visitandine.

Le rôle de Mardochée fut donné à Mlle de Glapion. Racine disait d'elle : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » Elle devint plus tard dame de Saint-Louis, et l'amie de confiance intime de Mme de Maintenon. Son nom est un des noms célèbres de Saint-Cyr. Elle était pleine d'esprit, de bonté et de vertu; musicienne et artiste jusqu'à la passion ; propre à tout : à l'enseignement, à l'administration, au soin des malades. La vie de cette sainte religieuse ne fut qu'un long combat intérieur. Elle lutta contre elle-même, contre les inquiétudes de sa raison, contre son naturel trop tendre et trop mélancolique, contre son trouble et peut-être ses regrets au souvenir des beaux jours d'*Esther*. Elle est morte en 1729 à l'âge de cinquante-cinq ans.

Mlle Le Maistre de La Maisonfort avait le rôle d'Elise. Elle était de la famille de Le Maistre de Sacy, et alliée par sa mère aux Arnauld de Port-Royal. Le roi l'appelait en badinant *la petite chanoinesse*, par allusion à sa sœur, Mme de La Maisonfort, qui était chanoinesse de Poussey.

« Un jour (les Dames de Saint-Cyr ne nous disent pas si ce fut à la première représentation d'*Esther*), un jour Mlle de La Maisonfort hésita un peu en jouant son rôle. Racine qui était derrière le théâtre, fort attentif au succès de la pièce, s'en aperçut et en fut ému. Aussi, quand Mlle de La Maisonfort, sa tirade achevée, rentra dans la coulisse, il lui dit d'un air fâché : « Ah ! mademoiselle,

qu'avez-vous fait? Voilà une pièce perdue. » — Elle, sur ce mot de pièce perdue, crut qu'elle l'était en effet par sa faute et se mit à pleurer. »

« Racine, peiné de l'avoir contristée et craignant, comme elle devait retourner sur le théâtre, qu'il ne parût qu'elle avait pleuré, se mit à la consoler de son mieux. Il tira son mouchoir de sa poche et essuya lui-même les larmes de la jeune fille, comme on fait aux enfants pour les apaiser, lui disant des paroles douces afin de lui donner courage, et que cela ne l'empêchât pas de bien achever ce qu'elle avait encore à faire. »

« Malgré cette précaution, le roi s'aperçut que Mlle de La Maisonfort avait les yeux un peu rouges, et dit : « La petite chanoinesse a pleuré. »

« Quand on sut ce que c'était et la simplicité de M. Racine, on en rit, et lui-même aussi, qui, n'ayant en tête que la pièce, avait fait cette action sans penser le moins du monde à ce qu'elle avait de peu convenable. »

Ce qui devait atténuer encore l'inadvertance de Racine, c'est que Mlle de La Maisonfort était âgée de quinze ans à peine. La plupart des actrices d'*Esther* avaient été choisies à cet âge où les jeunes filles ont encore toutes les grâces de l'enfance sans les séductions de la jeunesse.

Revenu à Versailles, Louis XIV ne fit plus que parler d'*Esther*. Tout le monde en parla avec lui. Tout le monde voulut voir cette merveille.

Le 29 janvier 1689, trois jours après la première représentation, le Roi en fit donner une seconde, à laquelle il conduisit le duc d'Orléans, quelques princes de la maison royale, Madame la Dauphine, Mme de Miramion, « cette mère de l'Église, » et huit jésuites, au nombre desquels était le Père Gaillard. « Aujourd'hui,

écrivait Mme de Maintenon, nous jouons pour les saints. »

Mme de Caylus qui faisait Esther à la place de Mlle de Veilhan, transforma le rôle et changea le succès du premier jour en triomphe. Les princes furent enchantés de ce spectacle, et en firent partout les plus beaux éloges.

Les représentations continuèrent sans relâche ; on laissa de côté pour un temps les travaux des classes, et, jusqu'au carême de cette année 1689, Saint-Cyr fut tout à son théâtre. La même agitation régnait à la cour. Les personnages les plus graves de l'Etat et les plus occupés voulurent prendre leur part des vacances du couvent. Il fallait, toute chose cessante, aller voir *Esther*. « On y porta, dit Mme de Lafayette, un degré de chaleur qui ne se comprend pas. Il n'y eut petit ni grand qui n'y voulût aller ; les ministres, pour se rendre à cette comédie, quittaient les affaires les plus pressées. »

Les Mémoires de Saint-Cyr nous apprennent que Mme de Maintenon dressait elle-même la liste des invités. « On donnait cette liste à la portière (alors Mme de Gauthier), afin qu'elle n'en laissât pas passer d'autres ; et, quand le Roi était arrivé, il se mettait à la porte en dedans, et, tenant sa canne haute pour servir de barrière, il demeurait ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes conviées fussent entrées ; puis il faisait fermer la porte. Il en a toujours usé de même, ajoutent les dames, chaque fois qu'il nous faisait l'honneur de venir ici... ayant une grande attention à nous garantir du désordre que cause la multitude. Il voulait que les gens de sa maison se tinssent dans les vestibules ou autres lieux publics, proche celui où il était, sans oser dire un mot à personne. »

Esther fut jouée pour la quatrième fois le 5 février,

en l'honneur de Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, à qui Louis XIV avait offert dans le château de Saint-Germain une hospitalité souveraine, et à qui plus tard il donnera une flotte et une armée pour reconquérir son royaume.

Cette représentation fut la plus brillante de toutes et mit le comble à la gloire de Racine. Son âme tendre et impressionnable ressentit vivement les émotions du triomphe.

On le surprit un soir à la porte de la chapelle, étouffant devant Dieu la joie et l'orgueil dont il se sentait gonflé.

Car l'auteur de *Phèdre* et de *Bérénice* ne le cédait en rien pour la foi naïve et la simplicité du cœur à ces innocentes jeunes filles dont il avait fait de si adorables actrices, et qui de leur côté, avant d'entrer en scène, se mettaient à genoux derrière le théâtre et disaient des *Veni Creator*, afin d'obtenir de ne pas broncher. Le maître était digne des élèves.

Cependant la renommée d'*Esther* s'était répandue rapidement au dehors. A Paris comme à Versailles, il n'était bruit que des fêtes de Saint-Cyr. « Je vous avertis, écrit Mme de Coulanges à Mme de Grignan, que, si vous voulez faire votre cour, vous demandiez à voir *Esther*... Toutes les personnes de mérite en sont charmées; vous en seriez charmée plus qu'une autre. — « C'est un chef-d'œuvre de Racine, dit à son tour Mme de Sévigné. Si j'étais dévote, j'aspirerais à le voir. »

Il est évident que Mme de Sévigné a grande envie d'aller à Saint-Cyr ; elle-même nous l'avouera dans ses prochaines lettres. Mais elle considère que Mme de Maintenon y fait seulement aller les *gens d'une profonde sagesse*, et sa modestie l'empêche d'espérer. Elle ira pour-

tant, et si cela ne devait nous entraîner un peu loin, nous pourrions nous donner le plaisir de suivre un moment, à travers ses lettres, l'histoire de notre théâtre.

Être admise, après mille difficultés, à une représentation d'*Esther*, y aller en grand habit avec Mme de Coulanges, cette gaie et ravissante compagne, dans l'équipage de la duchesse de Chaulnes ; assister à la pièce avec le petit nombre des élus ; recevoir les compliments du Roi et de toute la cour, et s'en revenir le soir aux flambeaux, escortée comme une reine, tel est le rêve charmant que fit Mme de Sévigné et qu'elle raconte.

Il faudrait, pour compléter cette esquisse trop rapide, dire un mot de la représentation d'*Athalie;* il faudrait montrer le théâtre de Saint-Cyr encore florissant au XVIIIe siècle ; il faudrait enfin faire connaître les diverses tragédies du répertoire : *Judith*, *Absalon Gabinie*, *Débora*, *Jephté*, *Saül*, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, et qu'on appelait les *tragédies de la maison.* Mais le temps me manque et je dois me borner à ces fragments déjà trop longs. Je ne finis donc pas, je m'arrête.

Messieurs, vous savez ce qu'est devenu Saint-Cyr. Le vent révolutionnaire a emporté, avec tant d'autres choses glorieuses et belles, cette institution du grand roi. Mais Saint-Cyr n'a pas péri tout entier, il a même repris une vie nouvelle. C'est là que notre jeunesse militaire est venue depuis soixante ans se préparer à soutenir, jusque dans la plus mauvaise fortune, l'honneur du nom français. On dirait que l'ombre guerrière de Louis XIV protége encore cette maison, destinée toujours à un noble usage, et où s'abritent à la fois nos plus beaux souvenirs et nos plus chères espérances.

RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET PRÉHISTORIQUES

AUX ENVIRONS DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Par M. Paul GUÉGAN DE LISLE, membre correspondant.

I

LE DOLMEN DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

La découverte du beau dolmen de Conflans, récemment acquis par le Musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, est due à une réunion de circonstances assez singulières : Un carrier de Conflans, le sieur Loslier, embarrassé d'une assez grande quantité de dalles en grès, chercha à s'en défaire, et, pour cela, il s'adressa à un entrepreneur de pavage de Saint-Germain, M. A. Dumé, qui me fit part de cette proposition, en me faisant remarquer que les grès sont assez rares à Conflans. Nous résolûmes donc d'aller dès le lendemain visiter le carrier, afin de nous rendre compte de ce singulier gisement,

qu'aucune carte géologique ne nous faisait soupçonner.

Quel ne fut pas notre étonnement, lorsqu'après quelques instants de marche au milieu des terres labourées, Loslier nous mit en présence d'une fosse béante d'environ 2 mètres de large sur 7 à 8 mètres de long et 1 mètre de profondeur, entièrement garnie de dalles en grès posées verticalement ! Cette excavation, dont les terres fraîchement remuées avaient été jetées en talus de chaque côté, renfermait encore une assez grande quantité d'ossements humains. Cette dernière circonstance nous indiquait que nous nous trouvions en présence d'une sépulture fort ancienne, mais rien, si ce n'est les dalles, ne pouvait en préciser l'époque.

Loslier, interrogé par nous, nous apprit qu'en outre de 15 ou 16 squelettes, il avait découvert une espèce de couteau ou poignard en pierre, mais que cet objet, aupuel il n'avait attaché aucune importance, avait été enlevé par un des terrassiers chargés de déblayer la fosse. Cette assertion fixait dès lors notre opinion ; nous avions affaire à une sépulture *celtique*, et il devenait très important pour la science de prendre à l'instant même tous les moyens en notre pouvoir pour lui conserver ce monument.

Le carrier Loslier ne paraissait pas très convaincu de la valeur de ses grès sous le rapport préhistorique ; il désirait avant tout s'en défaire le plus avantageusement possible, et sa conclusion était qu'ils feraient d'excellents pavés. M. Dumé et moi eûmes à combattre cette opinion, et nous lui conseillâmes d'attendre quelque temps encore avant de tout détruire. Je dis de tout détruire, car déjà le carrier, ayant un chemin voisin à *ferrer*, avait brisé pour cet objet les dalles de recouvrement. Il n'y avait donc pas un instant à perdre ; aussi, après avoir à

la hâte relevé le plan de la fosse, nous rentrâmes à Saint-Germain.

Dès le lendemain, je me rendis au Musée avec mes croquis, afin d'informer M. le conservateur de notre découverte. Le conservateur était en voyage, et personne en son absence ne put prendre aucune mesure de conservation. Connaissant l'impatience de Loslier, et craignant qu'il ne s'adressât à un entrepreneur moins scrupuleux que M. Dumé, je ne savais plus comment faire. Enfin je me rappelai fort à propos que M. de Breuvery, notre ancien maire, membre du Conseil général, s'intéressait à tout ce qui se rattache à la science préhistorique; je résolus donc d'aller le consulter (1).

Ainsi que je m'en étais douté, je fus parfaitement accueilli; M. de Breuvery, après examen de mes croquis, m'engagea à prendre de suite tous les moyens possibles de conservation, se chargeant volontiers des frais qui pourraient en résulter. Puis il m'indiqua la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, et m'invita à lui faire part de ma découverte. Ces mesures étant prises, je fus un peu rassuré sur la conservation de l'*allée couverte* de Conflans; cela me permit d'attendre le retour de M. le conservateur du Musée de Saint-Germain.

M. Bertrand n'eut pas plus tôt aperçu mes croquis, qu'il me donna rendez-vous à Conflans pour le lundi suivant. Loslier nous attendait; il remit à M. le conservateur une petite hachette en pierre polie. Je vis avec plaisir que le carrier n'avait pas continué la destruction

(1) M. de Breuvery, qui a fait de laborieuses recherches dans les cavernes des bords de la Vézère (Dordogne), en a rapporté de magnifiques spécimens de silex taillés, dont il a offert une collection complète au Musée gallo-romain de Saint-Germain.

qu'il avait déjà commencée ; les ossements se trouvaient à la même place et dans le même ordre qu'à notre première visite. M. le conservateur du Musée déclara que c'était un *dolmen*, et fit faire sous ses yeux une fouille sommaire qui ne produisit presque rien.

Pendant ce temps, je me dirigeai vers le chemin où je savais que Loslier avait répandu et dispersé les pierres qui recouvraient la sépulture, espèce de *tumulus*, que les paysans de nos campagnes appellent un *murger*. Mes recherches ne furent ni longues, ni infructueuses, car au bout d'un quart d'heure, je rapportais un très grand nombre de silex taillés et quelques fragments assez importants de haches polies.

M. Bertrand, après avoir fait mettre de côté une certaine quantité d'ossements et plus particulièrement les crânes, discuta avec Loslier sur le prix d'acquisition des grès qui garnissaient la fosse, et je crois que le carrier n'eût pas à se repentir d'avoir attendu quelque temps, car l'administration du Musée lui offrit un prix beaucoup plus élevé que celui que lui aurait proposé mon ami, M. Dumé.

Depuis, le *dolmen* ou plutôt l'*allée couverte* de Conflans a été transportée dans les fossés du château de Saint-Germain, mais comme l'administration de ce Musée a cru devoir faire subir à ce monument de très notables modifications, nous en donnerons ci-dessous une description succincte :

1° *Vestibule ou entrée des corps.* — Cette pièce, qui a été déblayée des terres qui l'encombraient, formait un rectangle dont les parois verticales étaient revêtues partie de dalles en pierre calcaire et grès, partie en grossière maçonnerie de pierres sèches. Une dalle en grès était posée à plat et semblait former une marche pour l'entrée

du caveau. Le vestibule était séparé de la première chambre ou *ossuaire*, par une énorme pierre calcaire, percée en son centre d'une ouverture circulaire, au moyen de laquelle on devait introduire les cadavres dans l'*ossuaire*. Un tampon de pierre de même nature, grossièrement façonné, devait servir à fermer plus ou moins hermétiquement l'entrée de l'*ossuaire*.

Première chambre ou ossuaire. — Cette chambre, contiguë au vestibule et séparée de la chambre du fond au moyen d'une dalle qui était brisée en partie, contenait une très grande quantité de débris humains ; nous l'avons surnommée l'*ossuaire*, parce que ce n'est que dans cette pièce qu'on a trouvé les 15 ou 16 squelette, ainsi que les pierres travaillées. Nous avons regretté que des visiteurs ou des curieux aient cru devoir changer la disposition de ces squelettes qui, Loslier nous l'affirma, étaient placés symétriquement.

Deuxième chambre ou chambre du fond. — Cette chambre communiquait avec la première, au moyen d'un étroit passage, ménagé sans doute à dessein dans la dalle qui formait sa séparation avec la précédente. Les fouilles qui y ont été faites ne produisirent presque rien, et il ne paraît pas qu'elle ait contenu des cadavres, car on n'y a trouvé aucun ossement humain. Les dalles de grès qui garnissaient cette sépulture ont dû y être amenées d'assez loin. En effet la plaine de *fin d'Oise*, qui repose presque exclusivement sur le calcaire grossier, avec quelques lambeaux de sables moyens, ne contient pas de gisements quartzeux, et il faut aller jusqu'auprès de Pontoise pour en trouver.

On a de la peine à se rendre un compte bien exact des efforts surhumains que nos ancêtres celtiques ont dû employer non-seulement pour apporter de très loin ces

dalles énormes, mais encore pour les dresser verticalement, dans une fosse de près de 2 mètres de profondeur. Lors de la reconstruction de ce monument dans les fossés du château, nous avons été témoins de la difficulté que les entrepreneurs ont éprouvée pour remettre en place ces blocs considérables ; il a fallu avoir recours à tous les moyens mécaniques connus, tels que : *crics*, *chèvres*, *palans*, etc., etc., ce qui n'a pas empêché un des ouvriers d'être écrasé pendant ce pénible travail.

Il est à regretter que Loslier, trop pressé de détruire, ait brisé les dalles de recouvrement qui, paraît il, étaient de la même dimension que les autres. Enfin le dolmen de Conflans, malgré les modifications peu réfléchies qu'on a cru devoir apporter à sa réédification, n'en est pas moins l'objet le plus considérable et le plus intéressant des nombreuses collections du Musée de Saint-Germain.

L'origine de ce monument doit, selon nous, remonter à une très haute antiquité. La réunion de la pierre taillée à la pierre polie, que nous avons constatée sur ce territoire, indique suffisamment qu'il a été le siége d'une grande réunion d'hommes des temps primitifs, et que cette station ou campement à l'air libre a commencé dès les temps *paléolithiques*, pour ne cesser qu'à l'époque *néolithique* ou de la pierre polie. Le plateau de *fin d'Oise* convenait parfaitement à cet usage; c'était comme un cap de défense inaccessible, qui était protégé par deux cours d'eau considérables, la Seine et l'Oise.

Nous ne terminerons pas cette notice, sans protester une fois de plus contre les changements si *radicaux* qu'on a cru nécessaire d'apporter à la reconstruction du dolmen de Conflans. Qu'était-il donc besoin, par exemple, de pratiquer latéralement une ouverture qui

n'existait pas? N'est-il pas à craindre que ce monument ainsi défiguré ne soit classé plus tard dans un ordre auquel il n'a jamais appartenu? Ne sait-on pas que les dispositions combinées de ces galeries souterraines, leurs formes et leurs aménagements intérieurs, sont les seuls indices de leurs usages supposés, soit comme autels, tables de sacrifices, sépulcres ou monuments commémoratifs? A quelle classe va donc appartenir maintenant le dolmen de Conflans, avec son ouverture sur le côté et ses deux escaliers en briques de Bourgogne?... Nous avouons, sans fausse modestie, notre peu de science préhistorique, mais nous ne voudrions pas avoir commis une telle faute.

II

LA TOUR-AUX-PAIENS (PLATEAU DE MARLY)

La découverte qu'il nous a été donné de faire en 1872 du dolmen de Conflans-Sainte-Honorine, aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye, a réveillé notre goût pour les études géologiques et préhistoriques.

En effet la mort de notre vieil ami, M. Philibert Beaune, attaché audit Musée, avait quelque peu interrompu ces études qui cependant étaient devenues pour nous un délassement fort agréable.

Le père Beaune (c'est ainsi que nous le désignions et il ne s'en formalisait pas) fut chargé, dès l'ouverture du Musée gallo-romain, de classer les premiers objets envoyés de Paris. C'était un bon vieillard, ayant peu de prétentions à la haute science, mais chercheur infati-

gable et observateur d'un grand sens. Il s'attachait principalement à nos environs, et me disait souvent ces paroles que j'ai retenues : « Croyez-moi, notre département est plus riche qu'on ne le pense en monuments mégalithiques ; seulement ils y sont cachés, il s'agit de les découvrir (1)... »

Je dois avouer ici que je n'avais alors qu'une confiance médiocre dans les silex taillés, où je ne voyais souvent que le résultat du clivage ou de la cristallographie. Je me permettais même quelquefois, au grand scandale de mon professeur, de nier l'authenticité de pièces qui lui paraissaient indiscutables ; ce qui le mettait dans un état de colère dont méchamment je m'amusais beaucoup.

Depuis je me suis repenti, et c'est sans doute pour me punir de mon indifférence première et de mon peu de foi que, la découverte du dolmen de Conflans aidant, j'ai repris un goût si profond pour les études préhistoriques.

Ainsi que mon vieil ami, je commence par décliner toute prétention au titre de savant ; ce que je recherche avant tout dans cette étude, c'est un délassement à mes occupations journalières. Je consacre donc maintenant ma journée du dimanche à des courses souvent fort longues, et je suis heureux quand j'ai une butte à fouiller ou un tas de cailloux à remuer. Et lorsque le soir je rentre bien fatigué, ayant pris mon repas au grand air, j'ai au moins quelque chose à ajouter à ma collection.

Depuis quelque temps, le but de mes promenades a été le plateau de Marly, et voici pourquoi : Le père Beaune (et je reconnais qu'il avait bien raison) me disait encore : « Les plateaux qui environnent Paris, sur les bords de la

(1) Voir la note A, aux *Pièces justificatives*.

Seine, doivent avoir été des lieux de rassemblements nombreux après le passage du grand courant diluvien; en y cherchant bien, on doit certainement y trouver quelque chose. » Je me suis rappelé ces paroles, qui ont été successivement confirmées par les faits.

On avait déjà le dolmen d'Épône, sur les bords de la Seine, mais il est à une altitude relativement peu élevée; depuis on a découvert celui d'Argenteuil sur le plateau de ce nom; puis ceux de Meudon et de Conflans, et enfin on nous annonce la récente découverte d'une sépulture du même genre à Luzarches.

On lit, dans le bel ouvrage de M. Belgrand, intitulé : *La Seine aux temps antéhistoriques*, les lignes suivantes : « Sur les bords du fleuve qui baigne Paris, au sommet des plateaux, à la pointe des promontoires qui émergeaient alors du sein des eaux (1), et qui forment aujourd'hui les accidents de l'horizon parisien, l'homme primitif a vécu, il a souffert, il a travaillé, il a lutté, puis il est mort, et les traces de son passage, effacées partout par celles des générations successives, sont enfouies aujourd'hui, etc., etc. » Je continuai mentalement : sont enfouies aujourd'hui sous le sol des plateaux où ils ont vécu. Il ne m'en fallut pas davantage pour prendre la résolution d'étudier à fond le plateau de Marly, et je ne crois pas avoir tout à fait perdu mon temps, comme on le verra par ce qui va suivre.

Le plateau de Marly en effet, comme celui de Conflans, devait se prêter merveilleusement à une grande agglomération d'hommes, obligés, à cette époque reculée, de se réfugier sur les hauteurs, par suite de l'inondation subite des parties basses.

(1) Dernier soulèvement des Alpes.

Les plaines des parties basses du lit de la Seine étaient entièrement submergées, et M. Belgrand ajoute : « La Seine n'avait pas moins de 6 kilomètres de largeur à Paris » (*Le bassin parisien aux âges antéhistoriques*, p. 221).

Et plus loin encore : « La Seine à Paris a abaissé son lit de 60 mètres et même de 63 mètres, où elle coulait autrefois, à l'altitude de 26 mètres 25 centimètres où nous la voyons aujourd'hui. »

Or l'altitude du plateau de Marly étant supérieure à celle d'autrefois, devait émerger entièrement au-dessus des eaux; c'était donc un refuge assuré. Ce territoire rassemblait d'ailleurs toutes les conditions nécessaires à l'existence et à la sécurité de toute une population. La Seine et la Seine préhistorique, venant affleurer les contreforts de ce plateau, devenait une fortification naturelle et était une ressource précieuse sous le rapport de la pêche. Nos ancêtres de l'âge de pierre, peu cultivateurs, préféraient s'adonner à la pêche et à la chasse, et, sous ce dernier point de vue, la forêt de Cruye déjà séculaire leur offrait d'immenses ressources. Quant à leurs armes, à leurs instruments, le voisinage des affleurements de la craie blanche leur en offrait la matière première, on y trouvait alors, comme aujourd'hui, le silex pyromaque en abondance.

Ces prolégomènes une fois établis, je me dirigeai donc vers le plateau de Marly, et en rentrant le soir, je rapportai un certain nombre de débris d'ossements humains et de silex taillés que j'avais trouvés épars sur le sol. Je me renseignai aussi auprès de plusieurs cultivateurs, et j'appris qu'à diverses reprises on avait déjà découvert sur le plateau des sépultures *très anciennes et garnies de pierres*, mais que l'on n'en avait absolument rien conservé d'intéressant pour la science; que le sieur Pau-

zières notamment, étant vers le commencement de 1848 locataire d'une pièce de terre au lieu dit le *Mississipi*, y avait trouvé un bloc de grès de très grande dimension; qu'ayant déblayé la terre qui recouvrait cette dalle, il avait découvert une fosse rectangulaire d'une grande étendue, dont les parois étaient entièrement garnies de dalles de même nature et pleine d'ossements humains (1); qu'ayant appelé à la visiter plusieurs savants et des médecins, on prit d'abord des mesures de conservation, mais que les événements politiques de février étant survenus, on ne s'en était plus occupé; qu'enfin, pressé de rendre son champ à la culture, il avait fait porter les ossements au cimetière communal, et que les grès, qui étaient fort épais, avaient été vendus par lui à un entrepreneur de routes, pour faire des pavés.

Je fus frappé de la ressemblance de ce récit avec ce que se proposait de faire à Conflans le sieur Loslier, qui était aussi venu offrir à M. Dumé de lui vendre les grès du dolmen découvert dans son champ, pour en faire des pavés. Combien de richesses archéologiques sont ainsi perdues pour la science, par suite de l'ignorance ou de la cupidité de ceux qui les découvrent !

Le sieur Pauzières ayant ajouté que plusieurs personnes notables de notre ville, entre autres MM. les docteurs Clerc et Le Piez, ainsi que M. de Breuvery, avaient visité cet hypogée, je résolus d'aller les consulter.

M. le docteur Clerc, rassemblant ses souvenirs, me confirma le récit de Pauzières; il voulut bien même ajouter que les ossements contenus dans la fosse, indiquant une race vigoureuse, avaient appartenu à des vieillards, à des adultes et à des enfants des deux sexes ;

(1) Voir la note B.

que la conformation de la boîte osseuse du crâne et l'ouverture de l'angle facial dénotaient une grande intelligence chez cette race d'hommes (1); qu'il pouvait assurer, d'après la disposition des ossements et leur examen attentif, que la sépulture avait eu lieu successivement et non brusquement, et qu'elle ne pouvait être le résultat soit d'un combat, soit d'une épidémie.

Ces renseignements si précieux me furent confirmés par M. de Breuvery, ainsi que par M. le docteur Le Piez. De plus on m'assura que, malgré le peu d'attention qui fut apporté alors à la conservation de cette sépulture, elle n'en avait pas moins été classée comme monument historique.

Je visitai l'emplacement désigné par M. Pauzières, et je n'y trouvai que quelques débris d'ossements humains, plusieurs silex taillés et une pierre à aiguiser.

Un autre cultivateur, M. Gagné Robert, m'assura qu'on avait aussi découvert, il y a quelques années, une tombelle en pierres sèches, dans laquelle il y avait un squelette; et que le *champtier* où l'on avait fait cette découverte se nomme la *Tour-aux-Païens.*

Cette coïncidence de sépultures, évidemment de l'âge de pierre, avec les ossements humains et les silex trouvés par moi, dans un lieu si singulièrement désigné, me donna beaucoup à réfléchir. Il y avait certainement là une lacune à combler; mais pour cela il fallait essayer de retrouver au moins une partie de ce qui était perdu.

Le plateau de Marly est situé à deux kilomètres de Saint-Germain-en-Laye; on y arrive, en venant de cette ville, au moyen d'une rampe assez douce qui longe la propriété de Monte-Cristo. Justement on faisait, au mo-

(1) Voir la note C.

ment de notre passage devant cette propriété de M. Al. Dumas, de grands travaux de terrassement; et nous devons à la gracieuse obligeance du nouveau propriétaire, M. Lejeune, de pouvoir donner ici la composition géologique du terrain de ce plateau.

L'épaisseur de la terre végétale, sur toute l'étendue du plateau, paraît varier entre 50 et 70 centimètres; elle est le produit d'un limon boueux d'attérissement de couleur brun foncé. Immédiatement au-dessous on rencontre une couche d'argile assez puissante, puis le calcaire grossier, par bancs d'une grande épaisseur. En certains endroits la couche d'argile est remplacée par une couche de sable marneux. Sous le calcaire on voit encore quelques filons d'argile grise, alternant avec d'autres filons de calcaire oxygène; puis enfin la craie, dont il n'est pas possible d'apprécier la profondeur. On a trouvé dans ces différents dépôts quelques fossiles, tels que le bois silicifié (Dicotylédone) et plusieurs coquilles marines, dont le *cardium porulosum* du terrain parisien. Enfin nous devons à l'obligeance de M. Lemée, propriétaire d'une carrière de craie à Port-Marly, quelques mollusques de l'époque crétacée, des bélemnitelles et des échinodermes, etc.

. La plaine, qui comprend toute l'étendue du plateau, est bornée au sud par le village de Marly, la vallée et la forêt de ce nom (ancienne forêt de Cruye); au nord par les coteaux de Saint-Germain et de Mareil; à l'est par la Seine et les routes nationales de Saint-Germain à Paris et à Versailles; enfin à l'ouest par le village de l'Etang et les collines de Mareil et de Fourqueux. Le sol, planté en vignes et en céréales, est très fertile.

En quittant la route que nous avons suivie de Saint-Germain à Monte-Cristo, et en tournant brusquement à

gauche, nous nous trouvons en plein vignoble, dans un *champtier* dénommé au cadastre la *Tour-aux-Païens.*

Les lieux dits sont presque toujours caractéristiques d'une époque, d'un temps ou d'un événement quelconque ; ces lieux dits, concurremment avec les justices, les camps de César, les voies romaines, etc., que l'on trouve un peu partout, doivent être examinés avec soin, car ils renferment souvent des enseignements que ne peuvent pas toujours procurer les chartes ni les cartulaires. J'étais donc dans un lieu dont la désignation m'engageait à faire des recherches très attentives.

J'interrogeai le sol, dont j'examinai pour ainsi dire chaque pierre, et j'arrivai enfin à découvrir d'assez nombreux spécimens d'objets en pierre polie. C'étaient de précieux renseignements dont je devais tenir le plus grand compte, d'autant plus que dans le même lieu la pierre taillée était assez rare. Si la pierre taillée se rencontrait sur toute l'étendue du plateau, la pierre polie ne se trouvait absolument que sur le lieu dit la *Tour-aux-Païens.*

Mais qu'était cette *Tour?* En restait-il quelques traces? J'eus beau chercher, je ne découvris absolument rien.

Je résolus alors de m'adresser aux gens du pays, espérant que la tradition m'apprendrait quelque chose. Les paysans ne savaient rien ; l'un d'eux seulement m'indiqua un livre publié en 1861 par feu X.-B. Saintine, qui a habité Marly pendant longtemps, livre dont l'un des chapitres était, disait-il, intitulé : *La Tour-aux-Païens.* Je me procurai le livre et je dévorai le chapitre indiqué, mais, hélas ! de science préhistorique, il n'en est pas question. A peine y est-il fait mention d'une pierre druidique où l'héroïne de la légende, car c'est une légende, va faire sa prière. Quant au reste de l'histoire,

c'est une imitation d'un mystère du moyen âge, où *monseigneur le Dyable* joue un rôle fort important, comme on va en juger par l'exposé sommaire qui suit (1) :

Au XIe siècle, sur le territoire de Marly, vivait un digne et brave gentilhomme, du nom de Guillaume Bernard, seigneur de Fontenilles.

Ce seigneur était jeune (il n'avait que vingt-trois ans); souvent ses yeux distraits avisaient, le dimanche à la chapelle, une jeune fille de quatorze à quinze ans, qui avait été consacrée à la Vierge : c'était Jeanne de Montmorency, fille de Bouchard Ier, seigneur de Marly, dont il devint tout à fait amoureux.

Guillaume était pauvre, et pour épouser Jeanne il n'y avait qu'un moyen, c'était de se croiser. Il prit la route d'Aigues-Mortes où il alla s'embarquer; puis, au bout de quelque temps, il rentra dans son pays menant à sa suite un pauvre Sarrasin, les bras étroitement bouclés.

Il était temps d'arriver, car déjà Jeanne était fiancée en mariage à Renaud de Beauvais. Quant au Sarrasin, le PAÏEN, il fut relégué dans une TOUR isolée.

Il se trouva que le Sarrasin maudit était quelque peu magicien. Il dit un jour à son seigneur et maître : — « Tu veux épouser Jeanne ; eh bien ! Jeanne sera ta femme, si tu souscris à mes conditions. — Quel gage exigez-vous? — D'abord, renie Dieu le Père !... — Vous êtes donc Satan en personne? — Qu'importe ! si tu n'acceptes pas, Jeanne épousera Renaud. »

(1) Les deux ouvrages du moyen âge, auxquels Saintine dit avoir emprunté sa légende, sont : 1° un in-12 gothique, intitulé : *Mystère du chevalier qui donne sa femme au diable;* 2° un autre intitulé : *Come li Dyable se fist Turcq.*

L'ouvrage entier est intitulé : *Antoine, l'Ami de Robespierre.* Paris, Hachette et Cie, rue Pierre-Sarrasin, 14.

Bernard, non sans avoir longtemps hésité, renia Dieu le père... « — C'est bien, mais cela ne suffit pas; renie Dieu le fils maintenant. — Comment! ce n'est pas assez du premier gage? — Renie Dieu le fils! » Et Bernard renia Dieu le fils... Mais cela n'était pas encore fini; le Sarrazin commanda à Bernard de renier aussi madame la Vierge. — « Jamais! dit Bernard. La Vierge, une femme! Que j'outrage ainsi ma confidente, ma divine amie, ma dévotion particulière, jamais!... Je ne renierai point la mère des anges, dont je suis et veux rester le fidèle zélateur. »

Sur ce dernier reniement, Bernard resta inflexible, et le Sarrazin, qui vit bien qu'il n'obtiendrait rien de plus, lui dit alors : « Reste! par la foudre et les éclairs, ton obstination a vaincu la mienne; changeons nos conditions. Je te dispenserai de ton troisième reniement; mais, au lieu de dix années, tu n'en passeras que trois auprès de Jeanne, trois, tu m'entends! après lesquelles c'est à moi qu'elle appartiendra! »

Dans ce nouveau pacte, dit la légende, Bernard ne vit d'abord qu'un avantage pour lui, c'est qu'il ne laisserait son âme en gage que pendant trois ans, au lieu de dix. Il accepta donc le marché, le signa de son propre sang; sa fiancée, qui le détestait auparavant, en devint subitement éprise et le mariage fut célébré pompeusement. Mais, hélas! trois ans sont bientôt passés, le sire de Fontenilles vit arriver avec terreur le moment fatal. Abattu par le chagrin, torturé par le remords, il devint le plus malheureux des hommes!

Heureusement pour lui, sa femme avait une dévotion particulière à *madame la Vierge*. Un jour qu'elle se rendait aux Vaux-de-Cernay pour voir son frère devenu anachorète, elle se mit en prières près d'une *pierre drui-*

dique (1). Les prières de madame Jehanne furent si ferventes (2), dit encore la légende, que la Vierge prit en miséricorde celui-là même qui n'avait pas voulu la renier, et, se présentant en son lieu et place devant Satan, elle parvint à lui arracher sa proie. Le prince des ténèbres fut précipité dans les entrailles de la terre, et on n'en entendit *oncques* parler. Le lendemain, à la place où avait été la pierre druidique, on voyait une profonde excavation, semblable au cratère d'un volcan, et toute sillonnée par la trace des flammes. C'est par là que le tentateur, vaincu et cachant sa honte, avait disparu. Ce lieu, on le nomma, on le nomme encore *le Trou-d'Enfer !*

Quant à la dénomination de *Tour-aux-Païens*, qui fait l'objet du livre de Saintine, l'auteur de *Picciola* oublie de nous dire l'époque de son origine ; toutefois il donne à penser qu'elle résulte du séjour du Sarrazin maudit dans une des tours du château de Fontenilles.

Selon lui, cette origine ne remonterait pas au-delà du XI[e] siècle, qui est en effet la période historique la plus reculée du comté de Marly (3).

Tout en prenant acte de cette date fort respectable, nous nous sommes demandé si à cette époque le territoire ne portait pas déjà le même nom qu'aujourd'hui, et si quelques chroniqueurs, ne sachant comment justifier cette dénomination, n'auraient pas jugé à propos de composer là-dessus un très joli *mystère*. On conviendra que si la solution, telle que nous la donne Saintine, était bonne du temps où *le dyable se fist Turcq*, elle ne paraîtrait plus suffisante aujourd'hui. Nous en avons donc cherché une autre, moins poétique, mais beaucoup plus

(1) C'est la seule fois que Saintine parle d'un objet préhistorique.
(2) Voir la note D.
(3) Voir Dulaure, l'abbé Lebœuf et la note E.

en rapport avec les connaissances reçues et admises par la science préhistorique.

« Ce sont les inductions, dit M. de Maricourt dans la brochure qu'il a bien voulu nous adresser (1), qui nous ont permis de reconstruire avec probabilité l'état social primitif, en inspectant les outils, les débris de toute nature, restes de nos sauvages ancêtres, etc. » Sous ce rapport, nous croyons avoir assez de matériaux pour attribuer à notre Tour-aux-Païens une origine remontant à des milliers d'années.

Ces matériaux, ce sont nos deux ou trois cents pierres travaillées, dont le témoignage indiscutable viendra tout naturellement se relier aux sépultures déjà découvertes sur le plateau. Et ces pierres, rebutées depuis des temps presque fabuleux, enfouies dans le sol, brisées par les instruments de culture, usées par le frottement, nous sommes allé les rechercher sous la terre qui les recouvrait souvent à une profondeur de 30 à 40 centimètres.

C'étaient cependant les mêmes pierres que j'avais autrefois reniées, et de l'authenticité desquelles j'avais douté si obstinément; j'allais maintenant par tous les temps les recueillir, ne craignant pas de me souiller les mains de l'argile boueuse qui les dérobait d'abord à ma vue.

Elles m'ont déjà appris bien des choses que j'ignorais, et avec leur aide j'espère arriver enfin à donner de la *Tour-aux-Païens* une explication acceptable.

En attendant, j'en vais donner une description succincte, m'aidant pour cela de l'intelligent tableau de la brochure de M. de Maricourt (2).

(1) Les études préhistoriques, brochure in-12, par M. le comte de Maricourt, de la Société archéologique de Senlis.

(2) Bien qu'en ces sortes de choses nous ne soyons pas partisan

Epoque paléolithique (pierre taillée). — 1° Type de Thenay. Nous n'avons que quelques rares exemplaires que nous avons trouvés associés à un grand nombre d'autres cailloux, ayant aussi subi l'action du feu. (Plusieurs savants ont fait remonter ce type à la période tertiaire; nous croyons en ceci devoir réserver notre opinion.) (1) 2° Type dit de Saint-Acheul; les silex imitant ce type de fabrication sont en assez grand nombre dans notre collection, nous pouvons présenter notamment plusieurs pointes de lances ou petites hachettes, ainsi que d'autres instruments dont l'usage nous est inconnu. 3° Type dit de Solutré; quelques exemplaires, mais assez rares. 4° Type du Moustier; nombreux exemplaires, pointes de lances, de flèches, ciseaux, grattoirs, racloirs, et une foule d'autres instruments. 5° Type de la Madeleine; beaucoup de couteaux, éclats, pointes de lances, de flèches, perçoirs, nucléi, pilons, percuteurs, fragments de grosses haches et de lances, paraissant se rattacher à ce mode de fabrication.

En général, le type de ces silex taillés est bien accentué, les arêtes en sont encore très vives, et le bulbe de percussion bien déterminé. La patine varie entre le gris et le bleu foncé, quelquefois elle est entièrement noire. Nous avons compris dans cette époque un certain nombre de débris d'ossements humains, ainsi que des dents de cheval, bœuf, cerf, chien, etc., évidemment fossiles.

Epoque néolithique (pierre polie). — Les armes et les instruments de cette période de l'âge de pierre sont assez rares sur le plateau, et, comme nous l'avons déjà dit,

des systèmes et des classements, nous avons cependant cru devoir accepter celui-ci, comme étant d'une grande simplicité et d'une facile compréhension.

(1) Nous ne croyons pas à l'existence de l'homme tertiaire.

on ne les trouve absolument que sur le territoire appelé *la Tour-aux-Païens*. 6° Type dit de Rabenhausen; nous possédons plusieurs petites hachettes très bien conservées, des fragments de grosses haches polies comme du marbre, dont la pierre est totalement étrangère à celle qu'on trouve sur le plateau.

A ces objets nous avons réuni de délicieux spécimens très perfectionnés de silex retaillés, qui, selon nous, doivent appartenir à une époque de transition entre le silex taillé et la pierre polie : ce sont plusieurs pointes de flèches d'un travail précieux, un poignard, une scie et différents autres objets du même genre. Nous avons également classé dans cette catégorie plusieurs cols de vases en poterie grossière, et quelques fragments de terre cuite.

Maintenant, revenons-en à *la Tour-aux-Païens*. C'est un endroit charmant du plateau, situé de façon à dominer toute la vallée, depuis Saint-Germain jusqu'à Montmorency. Si j'avais quelque fortune, j'y ferais construire ma maison, j'y bâtirais un observatoire, et ce serait probablement la première construction de ce genre qu'on y verrait, car de tour il n'en est aucunement question. Nous avons, Dieu merci, assez parcouru le terrain, le sondant, le fouillant même, et nous n'y avons pas trouvé la moindre trace d'un édifice quelconque.

Enfin, fatigué de rechercher inutilement, nous nous sommes adressé à un érudit en ces sortes de choses, M. Maquet (1), de la Société archéologique de Rambouillet, qui habite Marly, et voici ce qu'il nous a écrit, tant sur l'existence de la susdite tour que sur celle du château de Fontenilles : « Je m'empresse de répondre à

(1) M. Maquet est le savant auteur de l'*Histoire des Seigneurs de Noisy-le-Roi*.

ce que vous désirez savoir sur l'existence d'une tour, dite au païen, située non loin de la partie du territoire de Marly, appelée les Grandes-Terres.

« J'ai interrogé bien souvent les vieillards et les vignerons du pays à ce sujet, et je n'ai rien appris. Tous cependant connaissent parfaitement ce canton du vignoble de Marly, mais aucun d'eux n'a jamais pu me montrer l'emplacement de la *tour*. L'on est donc réduit aux conjectures et aux probabilités. M. Saintine n'a pu que s'appuyer sur une tradition locale, plus ou moins erronée, pour composer sa jolie légende, etc. »

Voilà pour la tour; voyons maintenant ce que nous dira l'histoire en ce qui concerne le château de Fontenilles ?

Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, nous apprend qu'au XIe siècle (en 1042, selon Mézeray), « Galeran, comte de Meulan, se révolta contre Henri Ier; son comté fut confisqué au profit du monarque et réuni à la couronne. » De son prétendu neveu, le sire de Fontenilles, il n'en est pas un seul instant question.

L'auteur de l'*Histoire des seigneurs de Noisy-le-Roi*, consulté à ce sujet, nous donne plus de détails : « Je ne crois pas non plus, dit M. Adrien Maquet, qu'il ait existé des descendants de l'illustre maison de Meulan, du nom de sire de Fontenilles. La maison de Meulan avait formé les branches des seigneurs de La Queue, de Gournay et de Neubourg, éteintes en 1360, celle des vicomtes d'Evreux, seigneurs d'Aubergenville, éteinte au commencement du XIVe siècle, et celle des seigneurs de Courcelles et de Saint-Paër, éteinte vers 1438. Une fontaine, seule, pourrait peut-être rappeler ce nom de Fontenilles; elle est située sur la route de Saint-Germain à Saint-Cyr, par Marly, à gauche en arrivant près des

murs et des jardins qui avoisinent la Croix-Rouge, à l'entrée de Marly, et encore cette fontaine est-elle nommée Fontenelle et non Fontenilles. Il ne devait y avoir, à l'époque féodale, sur le territoire de Marly, aucun autre *castrum* que celui des sires de Marly, construit sur l'emplacement de la maison que Blouin fit bâtir au commencement du XVIII[e] siècle et qui appartient aujourd'hui à M. Victorien Sardou. »

De ce qui précède il résulte, et cela nous paraît à peu près prouvé, qu'il n'y avait sur le plateau de Marly ni tour ni château. Il ne nous reste donc plus maintenant qu'à établir : 1° que le plateau de Marly a été, dès les temps préhistoriques, le siége important d'une grande réunion d'hommes ; 2° que la désignation de *Tour-aux-Païens*, donnée à une partie de ce plateau, remonte bien au-delà du XI[e] siècle.

Nous avons dit en commençant que, par suite de l'inondation des parties basses du bassin préhistorique de la Seine, les habitants de ces contrées avaient dû se réfugier sur les hauteurs. Nous irons plus loin ; nous supposerons que ces réfugiés étaient contemporains de l'époque du Mammouth.

Nos observations dans les sablières qui avoisinent la Seine, notamment dans celle du Pecq (1), nous ont permis de constater que l'homme primitif y a laissé, dans le *Diluvium* (2), un grand nombre d'instruments à son usage, lesquels sont mêlés à des dents de l'*elephas primigenius* (3). Ces sauvages populations du plateau ve-

(1) Voir note F.
(2) Alluvions quaternaires.
(3) Dernièrement encore, M. Lambert père, ouvrier terrassier, a trouvé dans la sablière du Pecq une magnifique molaire de l'éléphant antique. Cette molaire mesurait $0^m,28$ de longueur sur $0^m,18$ de large. Le même nous a remis environ 100 à 150 silex taillés indiscutables, trouvés dans la même couche de gravier.

naient donc des lieux bas qu'elles avaient habités pendant des milliers de siècles peut-être.

Comment ont-elles pu traverser la Seine pour se réfugier sur les hauteurs ? Cette question ne nous embarrasse pas ; on sait que dès les temps les plus reculés, l'homme se servait de pirogues creusées au moyen du feu (1); et d'ailleurs rien ne prouve que l'invasion du bassin de la Seine ait été aussi subite que M. Belgrand le suppose. Cette inondation a pu s'annoncer par des phénomènes précurseurs, qui ont averti de l'imminence de ce grand cataclysme. Actuellement encore, la Seine, un des plus tranquilles de nos fleuves, ne procède que lentement et progressivement. Mais remontons sur notre plateau.

Ici les preuves matérielles abondent : les silex taillés, les pierres polies, les sépultures garnies de dalles de grès ne nous font pas défaut. Elles nous prouvent, autant toutefois que l'affirmation est permise en ces sortes de choses, que l'occupation du plateau a commencé dès les premiers âges de la pierre taillée, *temps paléolithiques*, et qu'elle n'a pris fin que vers les derniers temps de la pierre polie (*période néolithique.*)

En effet, de la forme rudimentaire de certains silex taillés nous avons conclu que les premiers habitants du plateau de Marly, obligés à une retraite précipitée, ont dû, pour se défendre, se nourrir et pourvoir à leurs premiers besoins, se servir de tout ce qui pouvait leur tomber sous la main. Pour se défendre d'abord, et pour atteindre ensuite les animaux nécessaires à leur nourriture, un éclat tranchant de silex, grossièrement emmanché dans un os ou un morceau de bois, leur aura suffi

(1) Voir au Musée gallo-romain. On a trouvé, en Suède et en Norwége, des barques qui remonteraient encore à une plus haute antiquité.

d'abord. Puis plus tard, lorsque l'ordre se sera établi, que l'effroi aura fait place à la tranquillité, une sorte de société se sera fondée. Elle aura eu ses lois, sa religion, ses relations commerciales. Puis elle aura eu aussi un important atelier de fabrication d'armes et d'instruments de toutes sortes.

La matière première, le silex, nous l'avons dit, ne manque pas. On perfectionnera donc ces armes et ces outils; pour un de parfait, combien de manqués? On les rebutera d'abord, on les utilisera ensuite, car il s'agit de préparer de nombreuses peaux de bêtes pour se vêtir et confectionner des abris. Et l'instrument rebuté sera repris; c'est un silex, plat en dessous et coupant sur les bords. Ce silex sera un grattoir ou racloir; c'est en effet l'instrument qui domine dans notre collection.

Les tables de pierres, les dolmens, les menhirs vont aussi se dresser sur le sol; peut-être même le sang humain va-t-il couler dans les sacrifices. On a apporté là, à grands renforts de bras, ou plutôt on a roulé sur des troncs d'arbres, ces grès énormes, dont on rencontre encore aujourd'hui des traces incontestables (1). Ce grès, le sol ne le produit pas, il faut aller le chercher assez loin du plateau. On n'a sans doute aucun moyen mécanique, mais on y suppléera par un plus grand nombre de travailleurs.

L'occupation tranquille et assurée de la plaine et de la forêt tout entière ne suffira bientôt plus à cette agglomération. Car la population s'est augmentée, on se trouve à l'étroit, il faut se créer des débouchés; on établira donc des relations avec les tribus voisines.

(1) Le 3 novembre dernier, un cultivateur de Marly a découvert dans son champ une dalle en grès mesurant $1^m,30$ de surface sur $0^m,25$ d'épaisseur. Il existe, sur toute l'étendue du plateau, plusieurs têtes de pareilles dalles qu'il serait utile de fouiller.

Si d'un côté (au nord-est) la Seine, avec son vertigineux courant de 20 mètres à la seconde (*M. Belgrand*) ne permet pas de mettre les barques à l'eau, on a près de soi deux grands golfes (1) aux eaux profondes, mais tranquilles qui permettront le passage sur les hauteurs voisines (2). Et, s'il y a encore trop de péril à s'embarquer, on pourra suivre la crête des hauteurs dans le fond de la vallée (3).

Des communications seront d'abord établies avec les fractions de tribus qui sont campées sur le versant nord du plateau voisin (4), qu'on peut apercevoir de celui de Marly; puis ces communications s'étendront encore, et atteindront enfin la grande tribu d'Epône.

La grande tribu d'Epône, où l'on adore le grand Dieu (5), doit avoir ses relations assurées avec la nation Armoricaine des bords de l'Océan. Les chemins sont déjà assez fréquentés pour être reconnus, le commerce s'établit. On trafiquera de peaux de bêtes, au moyen de coquillages ou de *nummulites* (6), ce sera la monnaie courante; pour les grandes transactions, on échangera les haches et autres instruments de pierre.

Une longue suite de *siècles* s'écoulera; la Seine peu à peu rentrera dans son lit, on pourra alors la traverser de nouveau, pour aller constater ses ravages, et rechercher les objets abandonnés par les ancêtres lors de leur fuite précipitée.

(1) Les golfes formés par la Seine préhistorique dans les vallées du ru de Buzot et du ru de l'Etang.

(2) Les hauteurs de Saint-Germain.

(3) La crête de la forêt de Marly, qui relie l'Etang à Mareil et Fourqueux. (*Voir la carte de l'état-major.*)

(4) Le plateau de Saint-Germain. Ces fractions de tribus sont probablement les mêmes qui plus tard, converties au christianisme, fonderont la petite cité mérovingienne de Saint-Léger, au sud de Saint-Germain.

(5) Voir plus loin.

(6) Petites pierres plates et rondes imitant une pièce de monnaie.

Mais hélas ! que de changements ! la tradition, religieusement conservée, disait qu'ils avaient laissé des trésors, et on ne retrouve plus qu'une épaisseur considérable de sable et de graviers sur les lieux habités autrefois par eux (1). Peu importe; désormais le sol, autrefois submergé, redevient solide, de nouveaux établissements s'y formeront (2). Puis, de nombreuses années se passeront encore. Tout à coup, au milieu du calme le plus profond, un cri de terreur retentit sur le plateau. L'invasion étrangère approche.

Les relations de tribus à tribus avaient bien fait connaître que depuis des centaines d'années (*cinq siècles environ*), l'étranger (*les Romains*) avait assuré sa domination dans le sud des Gaules. Mais rien jusqu'alors ne pouvait faire prévoir qu'il s'étendrait vers le Nord. C'est qu'un grand conquérant, un de ces demi-dieux qui n'apparaissent que tous les mille ans, est né chez le peuple ennemi. César a résolu de conduire ses légions invincibles dans la Grande-Bretagne. Il faut donc se préparer à la guerre sainte, à la guerre nationale. Toutes les tribus enverront leurs contingents pour repousser l'ennemi commun.

Le vrai Celte ne craint pas la mort ! Il aiguisera ses haches en silex, et ses flèches de pierre à pointes barbelées. Les femmes, les vieillards et les enfants seront au besoin évacués sur la tribu d'Epône, près de l'endroit où l'on adore le *Dieu de la Mort* (3). Le grand Chef, re-

(1) Dans la sablière du Pecq, cette épaisseur est environ de 7 à 8 mètres.

(2) Comment expliquer autrement la présence des silex taillés que l'on trouve parfaitement conservés dans le sol végétal des plaines du Vésinet, de Chatou, de Croissy, de Montesson, du Pecq, etc., etc. ?

(3) Flins. — Les anciens Vandales, dit le *Dictionnaire des Sciences occultes*, p. 634, adoraient sous ce nom une grosse pierre qui repré-

vêtu de son vêtement de peau des grandes solennités, parcourra le campement. Il donnera l'ordre d'enterrer les pierres sacrées ; dorénavant rien n'indiquera plus les sépultures, et le Celte dormira dans : *heur be coachet dinnam an douar!* (une tombe cachée sous la terre) (1).

Toute la tribu se met donc à l'œuvre ; les uns creusent des fossés autour du camp, d'autres au moyen de branchages entrelacés, transportent la terre ; le reste est chargé d'assurer la subsistance au moyen de la pêche et de la chasse. Mais César, après avoir massé ses légions près du temple d'Isis (2), autour d'une petite tribu de mariniers assez éloignée (3), continue sa marche vers le Nord. Le plateau d'ailleurs est entouré de forêts impénétrables, l'ennemi sait par expérience qu'elles sont un rempart assuré, et qu'elles renferment quelquefois une nation tout entière, il en remettra donc la conquête à plus tard.

De longues années de tranquillité s'écouleront encore, mais cette tranquillité ne sera plus que relative. L'établissement de plusieurs bourgades sur les confins du plateau y a déjà semé l'inquiétude. Ce sont probablement des Gaulois dispersés par l'invasion, qui viennent s'établir sous des tentes dans la forêt. Mais ils abattent des arbres avec des outils nouveaux et très perfectionnés (4) : ils amassent des pierres, et bientôt des huttes d'un autre

sentait *la Mort*. Ces peuples croyaient que cette divinité, lorsqu'elle était de bonne humeur, pouvait les ressusciter après leur trépas. On sait que le village de Flins est limitrophe du territoire d'Épône.

(1) Breton vulgaire du Morbihan.

(2) *Essais historiques* de Saint-Foix (*Par'Isis*), étymologie grecque assez suspecte de Paris, encore que les langues grecque et celtique aient un certain lien de parenté.

(3) Lutecia.

(4) En pierre polie, on en a trouvé près et au-delà de Marly, principalement au lieu dit la *Calotte*.

genre que celles qui sont connues jusqu'à ce jour, vont apparaître aux yeux étonnés des habitants du plateau.

Les nouveaux arrivants relient leurs matériaux au moyen d'un ciment également inconnu; leurs coutumes sont étranges ainsi que leurs vêtements bariolés de mille couleurs (1). La curiosité a toujours été le défaut capital de la femme; plusieurs habitantes du plateau se sont aventurées jusqu'auprès de ces étrangers, elles en ont rapporté des amulettes et quelques haches en pierre polie comme du marbre qui leur ont été offertes en cadeaux. Elles ajoutent que les nouveaux arrivants sont d'un caractère doux, pacifique, et qu'ils seraient heureux d'entrer en négociations avec la tribu du bord de l'eau. Pour toute réponse, celle qui a porté la parole reçoit un coup de javeline sur la tête, elle tombe; la pointe de cette arme lui est entrée profondément dans le cuir chevelu (2).

Les bourgades s'accumulent sur le versant de la vallée qui fait face au plateau (3), les habitants en paraissent nombreux, l'inquiétude renaît alors sous les tentes du bord de l'eau. Le grand conseil se rassemble; le chef principal de la tribu prend la parole, il exprime ses craintes sur le nouveau voisinage. « Depuis des milliers de siècles, dit-il, la tribu est restée fidèle à ses anciennes mœurs, à ses dieux, à ses vieux usages, et les nouveaux venus ne font aucun cas du *gui sacré*. Déjà ils ont entraîné un certain nombre de nos frères, ils cherchent

(1) *Histoire de France par ses monuments* (Edouard Charton).

(2) Plusieurs habitants de Marly m'ont assuré que dans un des crânes de femme trouvés dans la sépulture (Pauzières), on avait reconnu une entaille très profonde paraissant avoir été faite au moyen d'un instrument tranchant, une hache ou javeline, sans doute à pointe de silex. (M. Belgrand cite également un exemple de ce genre.)

(3) Emplacement actuel du village de Marly-le-Roi.

encore à en entraîner d'autres; leurs avances ont été constamment repoussées, mais il est temps de prendre des mesures sévères pour empêcher la désertion de se propager. »

Le grand conseil va aux voix, il prononce d'un accord unanime la sentence de mort contre quiconque s'abouchera avec les *étrangers* (1). Les *étrangers* paraissent vivre paisiblement, ils bâtissent de grandes huttes de pierres pour en faire leurs demeures, et sur la plus élevée d'entre elles, ils ont croisé deux branches d'arbre. C'est sans doute un signe de ralliement. Oui, car c'est le signe de la croix ! Ce signe, c'est la paix, que malgré leurs farouches voisins ils viendront encore leur proposer, mais ceux-ci les repousseront brutalement encore. Les sauvages émigreront plutôt que de changer leurs Dieux.

Le grand conseil de nouveau se rassemble, le grand prêtre cette fois prend la parole; il tonne d'abord contre l'impiété d'une certaine partie de ses ouailles, qui est, dit-il, sur le point d'abandonner la religion des ancêtres; puis il insinue qu'il n'y a qu'un moyen, un seul, d'arrêter ces funestes exemples, c'est l'émigration en masse.

Cette proposition soulève de grands murmures dans l'Assemblée : comment ! on quitterait ainsi un lieu qui a été si propice depuis une longue suite de siècles, et où reposent tant de générations ! Le chef suprême, ce vieillard à barbe blanche, que l'on révère comme le père de la tribu, partage l'avis du grand prêtre. Comme lui, il ne voit qu'un remède au mal qui se propage : il faut émigrer vers *le pays des pierres levées du bord de la mer*.

(1) Un cultivateur de Marly, M. Gagné père, m'a raconté qu'il savait par son aïeul qu'une tribu sauvage avait habité *autrefois* sur le plateau, à la *Tour-aux-Paiens*, et que jamais cette tribu n'avait voulu s'allier *aux gens de Marly* (sic).

Deux courants s'établiront alors : l'un aura lieu sur le Nord, par Epône (1) ; l'autre se fera sur l'Ouest, en passant par Chartres.

Le Conseil va aux voix, mais cette fois l'accord n'est pas unanime, des dissidences se produisent, plusieurs fractions de tribus s'obstinent à demeurer sur le plateau. Elles veulent mourir à l'endroit qui les a vues naître et où reposent les os des ancêtres.

Une de ces fractions demeurera donc au bord de l'eau ; l'autre ira s'établir près de la *haute pierre* (2), où se font les offrandes et les sacrifices. On y enterrera les morts : et afin d'être à la hauteur de la nouvelle civilisation, on se procurera des armes polies dans le genre de celles des nouveaux voisins (3). Quant à ces derniers, rebutés dans leurs avances réitérées, ils renonceront enfin à leurs tentatives de conversion. Mais pour eux, la pierre levée de la tribu du bord de l'eau, qui pourtant n'est pas d'une dimension colossale, représentera une *tour* (4). Les femmes et les enfants le soir se détourneront avec effroi de ce monument grossier, devant lequel les hommes se contenteront de se signer. Et quand, réunis devant l'âtre, ils se rappelleront les avances qu'ils

(1) On trouve la pierre polie à l'Etang-la-Ville, à Chambourcy, à Ecquevilly, route d'Epône, par les plateaux.

(2) M. Maquet, auquel je dois tant de renseignements sur Marly, m'informe que sur un vieux plat de la commune de l'Etang-la-Ville, dressé en 1702, on voit parfaitement indiquée cette *haute pierre* qui a donné son nom à un *champtier* du territoire, dénomination que le cadastre a conservée jusqu'à ce jour.

(3) C'est sur les lieux dits la Tour-aux-Païens et à l'Etang, qu'on rencontre la pierre polie. C'est également sur le lieu dit la *Tour-aux-Païens*, qu'on a découvert une tombelle de l'époque gallo-romaine.

(4) Plusieurs menhirs, en Bretagne, sont de dimensions assez grandes pour être de loin pris pour des tours. (Voir la note G.) On rencontre encore, sur le territoire de Marly, des blocs de grès d'assez fortes dimensions pour avoir fait partie d'une de ces pierres levées.

ont faites et les rebuffades qu'ils ont reçues, eux, qui sont déjà de fervents chrétiens, n'auront plus qu'un nom à ajouter à cette tour sinistre : celui de *païens*, et la tour deviendra *la Tour-aux-Païens.*

Voilà ce que nous ont raconté nos pierres, et ce que nous croyons fermement jusqu'à plus ample informé. « *Si cela est ou non*, dit souvent Mézeray dans son *Abrégé chronologique*, *je ne m'en porte pas garand.* » Nous ne nous portons pas « *garand* » non plus de ce que nous avons avancé ; cependant, nous osons affirmer que notre manière de résoudre la question est bien plus près de la vérité que celle qui est énoncée dans la légende *du Dyable qui se fist Turcq* (1).

Nous terminerons enfin par une citation que nous avons été assez heureux de découvrir dans le *Bulletin de la Société des Sciences* de Semur (Côte-d'Or), année 1865 :

« ..... Il y avait donc dans l'Auxois, pendant la domination romaine, des villages gallo-romains et des bourgades purement gauloises. Ces dernières étaient habitées par des Arbrennes, vivant à la manière antique, c'est-à-dire en communautés, en subdivisions de tribus; et, comme la tribu s'appelait *Pagus*, ceux qui vivaient ainsi portaient le nom de *pagani*.

« Les pagani, attachés aux anciennes coutumes, se convertirent lentement au christianisme, de là est venue cette appellation de « *païens*, » appliquée aux adorateurs des faux dieux. » (*Des vestiges de la domination romaine dans le pays d'Auxois, par J.-J. Locquin, de la Société des sciences de Semur* (*Côte-d'Or*), 1865.)

(1) Il est bien entendu ici qu'il n'est et ne peut être question que du point de vue historique ou préhistorique, nous ne pouvons qu'admirer la légende au point de vue littéraire; Saintine a voulu faire une charmante légende, et il a parfaitement réussi.

Cette citation vient très à propos pour corroborer l'opinion que nous nous sommes faite sur l'origine de notre *Tour-aux-Païens*.

NOTES

A. — Du temps du père Beaune, on ne connaissait guère dans ce département que le dolmen d'Épône. D'autres ont été découverts depuis. Ainsi, à Saint-Léger-en-Yvelines, on a le dolmen dit *la Pierre-Ardroue*; à Chars, un monument de la même époque, dit *la Pierre-qui-Tourne*; dans la forêt de Carnelle, *la Pierre-Turquoise*; à Argenteuil, *une Allée-Couverte*; à Meudon, *un petit dolmen*; deux *menhirs* à Bruyères-le-Châtel, et un autre, dit *la Pierre-Fritte*, à Villeneuve-le-Roi. On peut désormais ajouter à cette nomenclature le dolmen de Conflans, l'allée couverte de Marly et la motte de Montlhéry (1).

Nous avons visité le dolmen d'Épône, et nous croyons utile d'en donner ici une succincte description, afin d'en faire reconnaître la différence de construction avec celui de Conflans.

Près de la ligne du chemin de fer de Rouen, sur le territoire d'Épône, et à environ 500 mètres de la Seine, on rencontre deux énormes tables de pierre d'environ 1 mètre 25 centimètres de hauteur, sur une longueur totale de 12 mètres 50 centimètres, et 43 mètres de tour. Une troisième table est à moitié enfouie dans le sol, elle a 5 mètres de tour, 1 mètre 40 de large et 2 mètres de long. Ces blocs considérables sont en calcaire siliceux (*meulière*), ils sont supportés par d'autres pierres de moindre dimension, en meulière et grès.

(1) On appelle ainsi toutes les pierres levées, branlantes, tournantes, tables d'autel de sacrifices, etc. (Voir, sur l'allée couverte de Marly-le-Roi, le tome III des *Mémoires de la Société*, p. 63.) La motte de Montlhéry est considérée comme un *tumulus*, et la sépulture de Luzarches, sur laquelle nous n'avons encore que des renseignements vagues, doit être ajoutée à cette liste.

Nous présumons que ce dolmen a dû servir de table d'autel pour les sacrifices, et ce qui nous a confirmé dans cette supposition, c'est qu'ayant fouillé sous les pierres qui le composent, nous y avons trouvé un léger lit de cendres (1). Le temps nous a manqué pour faire des recherches plus étendues, cependant nous en avons rapporté plusieurs silex taillés bien caractérisés.

A environ 200 mètres du dolmen, on remarque un assemblage de plusieurs blocs de meulières de très fortes dimensions, que l'on appelle dans le pays *les Pierres-de-la-Justice*. Nous pensons qu'il y aurait lieu de fouiller sous ces pierres, ainsi que sous le dolmen, et probablement M. le marquis de Besplas, qui en est le propriétaire, ne s'y opposerait pas.

B. — *Le Cimetière*. — Ainsi est désigné par les habitants de Marly le champ où le sieur Pauzière a découvert un dolmen, ou plutôt une allée couverte en 1848. Au dire de ces mêmes habitants, cette sépulture n'a été fouillée que très imparfaitement dans le milieu, elle doit s'étendre encore assez loin de chaque côté. Il en est de même de plusieurs autres, et nous soupçonnons fort que des fouilles bien dirigées, à tous les endroits où se montrent encore bon nombre de têtes de dalles en grès, amèneraient d'heureux résultats.

En 1867, nous devions, avec M. Beaune, procéder à quelques fouilles sommaires, mais nos occupations nous en ayant empêché, M. Beaune y alla seul et trouva en effet quelques ossements, ainsi que d'autres débris qu'il a dû, je crois, placer au Musée auquel il était attaché. Et, puisque le nom de cet aimable vieillard revient encore sous notre plume, nous ne pouvons nous empêcher d'en entretenir de nouveau le lecteur.

Le père Beaune n'avait pris le goût des choses préhistoriques que depuis son apparition au Musée de Saint-Germain, aussi ne passait-il pas pour très érudit. Cependant il était assez considéré des princes de la science, entre autres de

(1) Peut-être y faisait-on des sacrifices au dieu de la Mort qui était adoré à Flins, village limitrophe d'Epône.

MM. Boucher de Perthes et de Longpérier; comme relations, il correspondait avec M. l'abbé Cochet et feu M. le marquis de Vibraye.

En *géologie*, le père Beaune avait selon nous *un grand travers*, c'était de vouloir absolument reconnaître, dans la forme des silex de la craie, des fruits, des branches d'arbres et même le corps de certains animaux. Il y a en effet des silex qui affectent des formes bizarres, et beaucoup de personnes, en y mettant de la complaisance, trouvent que ces pierres sont la représentation réelle des objets qu'elles veulent y voir.

Cette opinion, qui nous paraît erronée, *n'est pas nouvelle*, nous avons pu nous procurer dernièrement un bouquin respectable, publié en 1768, à Amsterdam, par J.-B. Robinet, et qui est intitulé : *Vue philosophique de la gradation naturelle des formes de l'être, ou essais de la nature* (Amsterdam, chez E. van Harrevelt). Cet ouvrage peu scientifique est cependant très curieux ; il traite des pierres qui affectent la forme de certaines parties du corps humain, telles que les lithocardites, les buccardites, les antropocardites, les carnioïdes, les pierres de reins, auriculaires, mammilaires, priapolites, colites et phalloïdes.

Nous avons recherché ces pierres, et nous en avons trouvé de semblables, mais cela ne prouve absolument rien en faveur de la théorie exposée dans le livre précité.

C. — A l'appui de cette assertion, le savant docteur vient de nous remettre une mâchoire d'adulte parfaitement conservée, qu'il a rapportée en 1848 du plateau de Marly. Nous avons recueilli avec respect ce débris humain, qui a peut-être appartenu à l'un de nos ancêtres (1), et nous avons été heureux de constater qu'il n'avait aucun des caractères du *prognathisme* (2).

Nous avions fait, nous l'avons déjà dit, avec un secret sentiment de satisfaction, la même remarque sur les ossements

(1) L'auteur est originaire du Morbihan.
(2) Prognathe, se dit des têtes humaines où la proéminence des mâchoires constitue un trait caractéristique des races.

trouvés dans le dolmen de Conflans. C'est qu'il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ces faits à bien d'autres faits du même genre, afin de détruire, si l'on peut, les suppositions que l'on s'est empressé de bâtir sur *l'homme singe*. En effet, depuis la découverte des deux mâchoires de la Naulette et de Néanderthal, on s'est empressé de conclure que notre premier père pourrait bien avoir été un *gorille* ou un *orang-outang*.

Cela n'est pas, cela ne peut pas être ; l'homme et le singe ne dérivent pas d'un *ancêtre commun*. Le singe a peut-être été créé avant l'homme, si l'on s'en rapporte à certains géologues, mais le singe et l'homme ont été créés chacun à l'état parfait. Cette croyance du reste est adoptée par un grand nombre de savants (1) : « *Quoique vous fassiez*, dit Edgar Quinet, dans son livre de la création, tome Ier, *vous n'élèverez pas le singe à l'homme, ni vous ne ramènerez l'homme au singe.* » Notre opinion est de bien peu de poids, nous le reconnaissons sans peine, mais nous repoussons de toutes nos forces cette assimilation, et nous sommes certain que nos idées là-dessus seront partagées par un grand nombre de personnes. Qui donc en effet serait flatté d'être le petit cousin d'un *ouistiti* ou d'un chimpanzé ?

D. — S'il fallait ajouter foi au récit de X.-B. Saintine, et si le moindre fait historique venait le confirmer, on n'aurait plus qu'à s'incliner, car *la cronique del vaillant Guillelme seroist ung vray mirascle!* Mais si l'on s'en rapporte au silence de l'Église et au peu de mémoire des habitants de Marly, il est permis d'en douter.

En effet les habitants de Marly, qui dès le XIe siècle étaient de fervents catholiques, ayant deux églises et un prieuré (2), n'auraient pas manqué de constater un fait si remarquable et d'en célébrer pompeusement les anniversaires, tandis qu'ils se contentent de ne fêter que leur patron qui est saint Vigor.

(1) Parmi lesquels on compte aussi un grand nombre de géologues distingués.
(2) Dulaure, *Histoire des environs de Paris*.

E. — « Les plus anciens seigneurs de Marly, dit Dulaure, ne remontent guère qu'au XIe siècle; ce sont Hervé de Marly et Bouchard, l'aïeul et le père de ce Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly en 1150, qui, après s'être distingué dans les guerres de Philippe-Auguste, se croisa, et alla mourir près de Constantinople. La terre de Marly resta dans cette famille jusqu'en 1356, où elle passa à Bertrand et Thibaut de Levis elle fut érigée en comté en 1660. »

« Je trouve, dit l'abbé Lebœuf, que depuis ce temps-là, le roi Louis XIV l'avait eue par sentence de décret et adjudication aux requêtes du Palais. »

Quant aux sires de Fontenilles, il n'en est pas un seul instant question dans ces différents auteurs. Seulement, de recherches laborieuses auxquelles vient de se livrer M. Maquet, il résulterait qu'au XVe et non au XIe siècle, il existait un sire de l'Estendard, seigneur de Fontenilles et de Beynes.

Cette nouvelle découverte de notre ami M. Maquet n'infirme en rien notre allégation première sur le château de Fontenilles, qui n'a jamais pu exister sur le lieu dit *la Tour-aux-Paiens*. Le seul château dont il ait été possible de constater l'existence, est le château de Louis XIV, mais il était situé à plusieurs kilomètres du lieu indiqué par X.-B. Saintine.

F. — La sablière du Pecq, située près de nous, mérite une mention particulière, à cause de sa richesse en débris fossiles. On y a trouvé des dents et des ossements de l'*éléphas primigenius*, du *rhinocéros tichorhinus* (1), du *cheval antique*, du *bos primigenius*, du *bouquetin*, etc., etc. Ces objets auraient été entièrement perdus pour la science, sans l'intelligence des tireurs de sable, MM. Lambert père et fils, auxquels M. Beaune avait enseigné quelques éléments de géologie dont ils ont su

(1) Une molaire de mammouth a été donnée en 1867 au Musée de Saint-Germain, par M. Beaune; M. de Breuvery possède une dent de lait du même animal et de la même provenance; enfin, en 1872, on y a trouvé une dent de rhinocéros et une molaire d'éléphant très remarquable par ses dimensions considérables. Ces deux dents font actuellement partie de la collection d'un amateur.

profiter; et, à ce propos, nous émettrons l'avis qu'il serait vraiment utile de donner dans nos écoles primaires quelques leçons de cette science trop peu répandue.

La sablière du Pecq est classée comme terrain de transport et d'attérissement de l'époque quaternaire (alluvions anciennes de la Seine), elle est située sur la rive droite de ce fleuve, en face du cap de Saint-Germain-en-Laye. C'est à la profondeur de 7 mètres que l'on y trouve, sous le gravier roulé, les silex taillés associés aux restes des grands pachydermes de la période quaternaire. L'homme existait donc en même temps que le mammouth!

Cette question, qui a été si longtemps controversée, semble aujourd'hui définitivement tranchée par les heureuses découvertes d'un grand nombre de savants. Non-seulement l'homme a été contemporain du mammouth, mais encore il a été démontré que l'homme de l'âge du mammouth avait aussi le goût des beaux arts, ce qui est suffisamment attesté par les manches de poignards, les bois de renne sculptés et ornés de figures d'animaux de l'époque, trouvés dans les cavernes.

M. Boucher de Perthes, auquel la ville de Saint-Germain-en-Laye doit la fondation d'un prix annuel en faveur de l'ouvrière la plus méritante, est pour ainsi dire le créateur de la science préhistorique. Nous avons assisté, en compagnie de M. Beaune, à une visite qu'il a faite à la sablière du Pecq, où il avait l'intention de pratiquer une fouille considérable. Mais sa mort, survenue peu de temps après, nous a privés de découvertes qui sans doute eussent été fort intéressantes.

« Les travaux de M. Boucher de Perthes, dit M. Martins (1) et de plusieurs savants français et étrangers, ont démontré *incontestablement* l'existence de l'industrie humaine dans la couche du *diluvium* (2). Il est donc certain que l'homme existait avant le grand phénomène géologique qui a produit le

(1) Bulletin de la Société d'anthropologie, 5 décembre 1861.
(2) *Diluvium*, on a donné ce nom aux alluvions provenant des révolutions géologiques du globe.

diluvium. Jusqu'ici c'est la date la plus ancienne de l'histoire primitive de l'humanité. »

Remarquons en passant que les géologues sont encore loin d'être d'accord sur le terme de *diluvium* (1). Ce mot représente selon les uns les sables et les cailloux roulés mêlés ensemble, sans stratification régulière, comme dans les sablières; selon les autres non-seulement le *diluvium* représente ces derniers, mais encore le limon boueux qui recouvre presque tous les terrains, les sables marins, les marnes, les tourbes et les argiles. Lesquels ont raison? C'est un point que nous ne pouvons discuter ici; nous pensons toutefois qu'on ne peut confondre les dépôts de graviers roulés des sablières, avec les autres terrains. Pour nous, ils n'ont pas la même origine; nous croyons qu'ils sont exclusivement d'origine *fluviatile*, tandis que les autres sont entièrement marins; leurs époques ne peuvent être confondues, ce que nous nous réservons de développer plus tard.

Maintenant revenons à notre sablière du Pecq, qui, par son étendue, sa position géographique et ses richesses fossiles, offre à l'amateur un lieu fertile d'observations et de recherches. Comment ces graviers roulés, qui atteignent une épaisseur de 7 à 8 mètres, ont-ils été amenés là (2)? Ce ne peut être qu'à la suite d'un grand cataclysme dû, soit à un soulèvement de montagnes, soit à une fonte subite des glaciers, peut-être à ces deux causes réunies. Toujours est-il que des torrents d'eau ont été jetés dans le bassin de la Seine, qui est alors devenu une petite mer enserrée par les collines calcaires qui forment, depuis Paris jusqu'à Rouen, la vallée de la basse Seine.

« La masse d'eau de la Seine, dit M. Belgrand, avait de 40 à 50 mètres de hauteur, animée de la vitesse d'une locomotive, ou de 10 à 20 mètres par seconde. Et il serait facile de démon-

(1) Repoussé par quelques géologues et principalement par M. Belgrand, qui lui substitue celui de terrains de transport.

(2) On sait que les plaines de Croissy, de Gennevilliers, de Chatou et le Vésinet, sont recouverts d'une couche plus ou moins épaisse de ces graviers.

trer, par des calculs très simples, que la vitesse du courant diluvien était beaucoup plus grande encore. »

On comprendra sans peine qu'un semblable courant ait eu la force de charrier le gravier et même les gros blocs que l'on retrouve dans les sablières, tel que celui, par exemple, que l'on voit encore dans un déblai du chemin de fer, près de la passerelle du Pecq.

La sablière du Pecq est donc un lieu fertile en observations pour le géologue. En effet, celui-ci découvrira dans le gravier roulé et non roulé, presque tous les échantillons des *roches* qui composent l'épiderme de notre globe. Voici du calcaire siliceux. des grès parisiens, du silex de la craie, des calcaires jurassiques, qui ont été amenés par la Marne, l'Aisne et la haute Seine; des granites et des syénites qui sont venus du Morvan et de l'Auxois, charriés par l'Yonne. Au milieu de ces cailloux, nous trouverons, dans ce qu'on appelle le *gravier de fond*, des débris assez importants de polypiers, de bélemnites et des échynodermes; dans le *gravier moyen*, des coquilles marines et fluviatiles, et dans le *gravier supérieur* quelques coquilles terrestres.

Nous avons parcouru presque toutes les sablières des bords de la Seine, depuis Saint-Germain jusqu'à Poissy (rive droite), et, nulle part, nous n'avons trouvé autant de débris fossiles que dans celle du Pecq. Cette particularité n'indiquerait-elle pas que cette sablière devait former une anse, un petit golfe, où les cadavres flottants des animaux gonflés par les gaz venaient attérir? Voici le relevé des coupes de terrains qui est à peu de choses près le même dans toute l'étendue de la sablière :

1° Épaisseur du sol végétal composé de limon rouge ocreux.	0m,70
2° Première couche de gravier fin, entremêlé de bandes de sable gris vaseux (*gravier supérieur*)	2m,60
3° Deuxième couche de gravier moyen, également strié	
A reporter. . .	3m,30

Report. . . .	3m,30
de filons de sable vaseux (*gravier moyen*). C'est dans cette couche que l'on commence à rencontrer les coquilles marines, les bélemnites et les échinodermes avec quelques débris de mammifères. Epaisseur.	2m,70
4° Gros gravier, dit gravier de fond, mêmes débris que dans la couche précédente; ossements et dents du mammouth et du rhinocéros. Epaisseur	1m,20
Total	7m,20

Au-dessous de cette limite se trouve l'eau, puis la marne calcaire et enfin la craie. Quant aux silex taillés que nous avons trouvés dans cette sablière, ils sont de deux espèces bien distinctes; nous les avons classés en silex *supérieurs* et en silex *inférieurs*. Ceux que nous appelons supérieurs se trouvent exclusivement dans l'épaisseur du sol végétal, ils sont d'une conservation parfaite, ayant des arêtes vives et bien coupantes, leur patine est généralement noirâtre, ils sont probablement de la dernière période de la pierre taillée. Les silex inférieurs ou de fond sont moins bien conservés, leurs arêtes sont émoussées et ils paraissent avoir été roulés (il y a cependant quelques exceptions), leur couleur jaune ocrée ne permet jamais de les confondre avec les silex supérieurs. Ceux-là sont évidemment les restes de l'industrie de l'homme au temps du *mammouth*.

G. — M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquité monumentale*, t. I, p. 65, s'exprime ainsi sur les menhirs :

« Les pierres levées, que l'on connaît aussi sous le nom de *menhirs*, peulvans, pierres fiches, etc., sont des pierres brutes d'une forme allongée, implantées verticalement dans la terre comme des bornes; leur hauteur varie depuis quatre pieds jusqu'à *vingt* et au delà.

« Ces pierres sont isolées ou réunies par groupes plus ou moins considérables. Les pierres levées sont, en même temps, les monuments les plus simples et les plus nombreux de l'époque Celtique, quoiqu'on en ait détruit une quantité considé-

rable depuis dix-huit siècles (1). Il en reste encore dans presque tous nos départements du Nord et de l'Ouest. C'est surtout en Bretagne qu'ils sont très nombreux, ainsi que les autres monuments celtiques... Un grand nombre d'antiquaires pensent que les pierres levées isolées ou réunies en petit nombre, ont été destinées à honorer les dépouilles mortelles des Celtes, parce qu'on a souvent trouvé des ossements humains enterrés près d'elles. Plusieurs passages des poésies d'Ossian paraissent favorables à cette opinion, mais on croit aussi que souvent c'était des espèces d'idoles regardées comme l'emblème de la divinité, etc., etc. »

Maintenant voici dans quels termes parle des menhirs, M. l'abbé Corblet, dans son *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, p. 15 :

« Les menhirs sont des monolithes de forme allongée, implantés verticalement dans la terre à une assez grande profondeur. Leur hauteur varie de deux à *dix* mètres. Le plus grand qu'on ait signalé jusqu'alors est celui de Locmariaker (Morbihan), qui dépasse *vingt* mètres.

« On a hasardé diverses conjectures sur la destination de ces grossiers obélisques : les uns n'y ont vu que des pierres limitantes élevées en l'honneur du dieu *Mark*, qui, chez les Celtes, avait les mêmes attributions que le *Thot* des Egyptiens et le *Terme* des Romains; les autres en ont fait des idoles et ont cru voir un grossier essai de représentation humaine dans les *peulvans*.

« On pense plus généralement que ces pierres étaient élevées tantôt en commémoration de quelque événement remarquable, tantôt comme un monument funéraire. Cette dernière destination nous est démontrée par les restes de charbon mêlés à des ossements humains que les fouilles font découvrir au pied des menhirs. »

(1) Plusieurs de nos rois de l'époque mérovingienne, à l'instigation du clergé, ont fait détruire un grand nombre de ces monuments. En Bretagne, beaucoup de menhirs ont été ornés d'une croix en fer.

Ces opinions d'hommes très compétents, dans l'état d'incertitude que présentent les études sur les menhirs, sont très remarquables, mais il est bon de se tenir dans une prudente réserve.

Quoi qu'il en soit, si le menhir que nous supposons avoir existé sur le lieu dit *la Tour-aux-Païens* avait eu seulement la moitié des dimensions de celui de Locmariaker, on peut très bien admettre que de loin il ait pu être pris pour une *tour*.

Considérations HYPOTHÉTIQUES *sur la fabrication des armes et des instruments en silex, dans les ateliers du campement préhistorique, ou station à l'air libre du plateau de Marly.*

Nous nous sommes souvent demandé comment procédaient nos sauvages voisins du plateau de Marly, pour fabriquer leurs armes et leurs outils en silex. La réponse à cette question devait encore nous être faite par nos pierres taillées elles-mêmes.

Parmi les nombreux spécimens que nous possédons, il s'en trouve quelques-uns à l'état d'ébauche intentionnelle; ils nous aideront sans doute à entrevoir la pensée de l'ouvrier.

Ce sont des pointes de lance ou de javeline, dont une seule face est taillée; le reste est à l'état brut. D'autres, dont les deux faces sont abattues, mais où la pointe reste à faire. Pour la confection de ces objets, on devait choisir de petits blocs de silex, d'une forme à peu prés cylindrique, on ne taillait pas en pleine masse, comme pour les couteaux.

D'un coup sec, sans doute, en frappant avec un autre bloc de silex de plus forte dimension, on abattait d'abord la face supérieure, en forme de *biseau*, puis d'un autre coup, la face inférieure était enlevée. Enfin, par de petites percussions ré

pétées sur les côtés, on obtenait la pointe, et la tête de lance ou de javeline pouvait être adaptée à un manche d'os, de corne ou de bois.

De même que l'on s'étonne avec raison de ce qu'étant sans aucuns moyens mécaniques, les hommes de l'âge de pierre transportaient souvent à de grandes distances des grès énormes. on n'est pas moins surpris de la perfection qu'ils atteignaient dans la confection de leurs armes. Sans aucun doute le hasard les servait souvent, mais il est bon de remarquer qu'ils en ont toujours profité avec beaucoup d'intelligence.

Certaines personnes ont prétendu qu'il ne serait pas difficile d'atteindre aujourd'hui les mêmes résultats, et, à l'appui de leur opinion, elles citent ceux que l'on a obtenus dans la taille des pierres à fusil.

Nous n'ignorons pas que la taille des pierres à fusil avait atteint toute la perfection désirable, mais ici la question n'est plus la même. L'homme moderne a à son service les meilleurs instruments en fer et en acier, ce qui simplifie singulièrement sa tâche, tandis que l'homme de l'âge de pierre n'avait absolument que *le silex pour tailler le silex*. Et encore il paraît établi que les *tailleurs* de pierre à fusil devaient tenir compte de la nature du silex, et de certaines conditions atmosphériques ou d'extraction de la carrière.

En effet tous les silex ne se prêtent pas à la taille. Il en est de fibreux, de lamellaires, de conchoïdes et même de friables. Celui-ci se fendra par lames plus ou moins épaisses, ayant une cassure nette et luisante. Il a dû être le plus recherché. C'est sans doute cette espèce qui a donné les types remarquables des cavernes de la Dordogne. (*Laugerie haute et basse.*) Celui-là, au contraire, se fend par lamelles conchoïdales, ou par cassures obliques ou horizontales.

Dans ce cas, les outils seront de courte dimension; on opérera alors sur des blocs de moyenne grosseur, qui déjà par leur forme naturelle se rapprochent de la forme de l'objet que l'on a en vue. L'ouvrier sera prudent; il ne détachera de ce bloc que de petites écailles, si nous pouvons nous servir de

cette expression, et il les enlèvera succesivement sur toutes les faces, de manière à donner à la pierre la forme d'une grosse amande. Cette grosse amande sera la hache dite de Saint-Acheul. Ceci est suffisant pour les armes grossières des premiers âges, plus tard la taille se perfectionnera.

En attendant, voyons les outils de cette première époque, et essayons d'en déterminer l'usage. Voici d'abord des grattoirs; c'est, nous l'avons dit, l'instrument qui domine sur le plateau de Marly. Il y en a de forme ronde et allongée. Presque tous ont été retaillés par de petites percussions, afin de leur donner, sur une face, cette partie *coupante* particulière au silex. Avec cela, on devait enlever facilement toutes les rugosités, tous les débris qui sont attachés à l'intérieur des peaux d'animaux. Tout morceau de silex pouvait faire un grattoir, mais on employait à cet usage principalement les armes et les outils dont la taille avait d'abord été manquée. C'est ce qui explique cette diversité de formes que l'on remarque dans les grattoirs-râcloirs.

Nous avons aussi dans notre collection différents outils qui nous ont semblé appartenir spécialement au plateau de Marly. Ce sont de petits *rabots*, des *égrugeoirs*, qui ont évidemment servi, et qui sont remarquables aussi bien par leur forme que par le soin avec lequel on leur a conservé, pour leur servir de poignée, ce bulbe arrondi qui se trouve souvent dans les rognons du silex.

De même l'ouvrier a négligé de tailler les surfaces lorsqu'il n'était pas utile de le faire ; aussi presque tous les instruments sont-ils revêtus, en certains endroits, de la croûte calcaire provenant de la carrière. Si beaucoup d'entre eux portent des traces d'oxyde de fer, ces traces résultent du contact des instruments de culture depuis plus de six mille ans peut-être!

De la variété dans les formes et dans les types de ces instruments, on pourrait conclure que l'on s'est adressé, pour leur fabrication, à des ouvriers de différentes localités, qui ont importé chacun sur le plateau leur manière de procéder. Nous pouvons, sous ce rapport, présenter divers types provenant de contrées souvent fort éloignées les unes des autres.

Nos expériences.

Nous avons essayé, non avec des outils de fer ou d'acier, mais avec d'autres silex, de produire ces lames effilées et coupantes que l'on est convenu d'appeler *couteaux*.

Nous avons d abord pris de petits blocs que nous avons tirés nous-même de la craie, dans un moment donné, ce que les ouvriers appellent le *silex sur son eau de carrière*. Tenant de la main gauche le bloc à tailler, et frappant avec la droite, au moyen d'un autre silex, sur la partie supérieure, dans le sens présumé du fil, nous devons dire que nous n'avons pas obtenu de merveilleux résultats. Était-ce maladresse ou une autre cause? par exemple, celle du manque de sécheresse du caillou.

Nous l'avons alors laissé exposé à l'air libre assez longtemps, puis nous l'avons repris pour le tailler, et nous n'avons pas été plus heureux.

Nous avons aussi essayé du feu, mais le plus souvent les blocs éclataient; cela devenait dangereux, et ne nous donnait pas de résultats plus satisfaisants.

Enfin, nous avons examiné le travail des casseurs de pierres sur les routes, et là encore nous n'avons rien trouvé d'analogue aux pierres taillées que nous possédons.

Mais nous avons pris le marteau de fer, et en mettant le silex à tailler entre deux autres pierres, nous sommes arrivé à produire des lames un peu plus présentables, sans cependant pouvoir être mises en comparaison avec celles des cavernes. Il faut donc admettre que nos sauvages pères avaient ou une adresse particulière servie par une patience à toute épreuve, ou qu'ils connaissaient une espèce de silex spécial pour fabriquer leurs armes et leurs outils.

Nous nous *arrêterons* ici pour le moment, remettant à plus tard les nouvelles expériences que nous nous promettons de tenter encore sur cet objet.

Nota. — Nous donnons une vue de *la Tour-aux-Païens,* telle que nous l'avons imaginée, et quelques spécimens de nos pierres taillées.

UN PROJET DE TRANSFORMATION

POUR LA

SALLE DE L'OPÉRA

Document extrait des Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles.

Versailles, 22 pluviose, 2e année républicaine.

Rapport fait à la Société populaire par les Commissaires chargés d'aviser aux moyens d'établir la réunion des citoyens dans l'ancienne salle de l'Opéra (1).

CITOYENS,

Vos Commissaires, après avoir pris connaissance du local que vous leur avez indiqué, ont reconnu qu'il était possible d'y tenir vos séances dignement et commodément; mais cherchant à consillier les dispositions générales avec les besoins particuliers, ils ont vu que toutte la superficie du théâtre et de la salle était trop vaste pour l'usage ordinaire et offrait d'autres inconvénients encore : en conséquance, ils se sont attachés à reconnaître celle des deux parties qui était preferable et ils sont convenus que *la salle* suffirait et offrait tous les avantages que l'on pouvait désirer par sa forme et sa solidité : les différents étages de loges pouront servir à l'un et l'autre sexe, sans confusion; le parquet est déjà disposé à recevoir des banquettes en amphithéâtre peu élevé, etc. Cecy bien reconnu, vos Commissaires ont pensé à la

(1) Où siége aujourd'hui l'Assemblée nationale.— V. le Rapport du Secrétaire perpétuel, p. 48.

manière de séparer cette partie d'avec celle du théâtre (1) et à placer convenablement le bureau et les tribunes des orateurs.

Citoyens ! c'est, vous le savez, une chose bien sublime que la réunion d'un grand nombre d'individus qui n'ont pour objet que le bonheur de la société... Vous savés que c'est de la Convention nationale qu'est émané le droit de nous former en assemblées populaires ; c'est de la Montagne que sont lancés comme la foudre les décrets lumineux qui nous ont régénérés et rendus à la liberté....

Hé bien, citoyens ! il faut que notre salle d'assemblée offre cette Montagne ; il faut qu'elle soit terminée par une masse de rochers ; que les Droits de l'homme soient gravés sur le somet des monts voisins du ciel, à l'abri des vapeurs immondes des marais fangeux.... Il faut que votre Bureau, le centre de vos volontés, soit placé au milieu de ce rocher, que deux tribunes aux harangues soient disposées de manière à ce que du vaste emphythéâtre on puisse aisément y parvenir.

Vous pourés, citoyens, vous installer dans ce nouveau temple de la liberté décadi prochain. Vous pouvez ordonner une fête civique ; tous les habitants de notre commune s'y réuniront; les communes voisines y acoureront. Vous aurez aussi de nos frères de Paris et des membres de la Convention nationale... Ils croiront n'avoir pas quitté son sein, tant sera imposante et ferme en principes notre réunion impérissable.

Huvé, Grincourt, Braille, Bunout, Pinon, Devienne, Loiseleur.

(1) C'est-à-dire de la scène, aujourd'hui occupée en grande partie par la buvette de l'Assemblée nationale.

POÉSIES

De feu MONTALANT-BOUGLEUX

Traduction

D'UNE POÉSIE LATINE DU CHANCELIER DE L'HOSPITAL

ÉPITRE A JEAN MOREL

Contre les mères qui ne nourrissent pas leurs enfants et qui ne les élèvent pas chez elles.

J'avais dit que les champs ne m'auraient que cinq jours;
Huit et neuf sont passés et l'on m'attend toujours.
Sans l'État, qui m'appelle avec sa voix sonore;
Sans ma charge, et surtout si, plus pressant encore,
Vers Henri, notre roi, ne tendait mon souci,
Peut-être le mois d'août me retiendrait ici.
Car, sans compter l'attrait que m'offre la campagne,
Dans ces lieux, voiturée avec moi, m'accompagne
Une suite qui vient bannir de mes côtés
Les ennuis du prétoire et le bruit des cités.
C'est mon épouse, c'est ma fille, c'est mon gendre,
C'est mon petit-fils. Rien comme ce marmot tendre,
N'est fait pour égayer. Un sot amour d'aïeul
Peut-être me fascine, et je n'y suis pas seul.
Je l'attends, dans trois mois, à son premier sourire.
Même il est dans ses pleurs un charme qui m'attire;
Et de sa jeune voix, à l'égal d'un doux chant,
Le vagissement rauque est suave et touchant.
A la ville, on manquait de nourrice laitière :
Sa mère le couvrit, le mit dans sa litière,
Et poussa vers nos champs, où du moins l'appelait,
Au refus des cités, l'espérance du lait.
Une femme nous vint, choisie en nos contrées,
La meilleure de trois à grand'peine montrées.

Je croyais voir le ciel répondre à mon désir ;
Mais l'enfant, qu'une fièvre ardente vient saisir,
Voit des sucs nourriciers la subite indigence,
Et n'a rien pour sa soif. Mère, aïeules, d'urgence,
A la ville, au village, envoyaient à l'envi,
Demander ce trésor ardemment poursuivi.
Les nourrices venaient, nombreuses, mais aucune
De soulager l'enfant n'obtenait la fortune.
C'était une, puis deux, puis trois; les médecins
Surviennent, proclamant que sucer tant de seins
Compromet la santé. Mais adieu la doctrine,
Quand la faim et la soif creusent une poitrine.
Regardant chez les miens ce maternel souci,
J'admirais, en tous lieux où j'allais hors d'ici,
Quel aspect différent. Dans la moindre chaumine,
Les enfants du hameau, gras, de brillante mine,
Tétaient leur propre mère, à son sein suspendus.
Ces trésors de bien-être, à quels soins sont-ils dus ?
Demandais-je partout ; et ces femmes rustiques
Repoussaient le soupçon des damnables pratiques
De la sorcellerie et des enchantements ;
Même on n'avait besoin d'aucuns médicaments.
L'enfant ne cherche pas le sein d'une inconnue.
Nourrice de son fruit, la mère y continue
Le produit de son sang par l'œuvre de son lait.
J'écoutais ces discours, et tout m'y révélait
Comme les sucs tirés d'une quadruple veine
A notre cher enfant pouvaient suffire à peine,
Lorsqu'un sein maternel aux petits nourrissons,
Donnait seul, sans secours, d'abondantes boissons.
La nature à la femme a donné deux mamelles:
C'étaient, pour deux jumeaux, deux nourrices jumelles.
La nature fut sage ; un troisième, ajouté,
Rare comme un prodige, est sans vitalité.
Toujours du nouveau-né la nourriture est prête ;
Sa mère en a toujours, chez l'homme ou chez la bête.

Eloigner, s'il se peut, leur enfant de leur sein,
Des femmes de la ville est souvent le dessein.
Dans mille amusements elles sont amollies;
Leur besoin le plus cher est de rester jolies.
Tarissant dans sa source un nectar pur et blanc,
Magnifique trésor que Dieu mit dans leur flanc,
Elles frustrent leur fruit d'aliment, ces marâtres!
Ah! c'est que de leur corps elles sont idolâtres.
Son ramollissement, ses rides, sa maigreur
Après de longs travaux, leur font d'avance horreur;
C'est qu'une seule nuit sans sommeil les expose
A montrer, le matin, un visage moins rose :
Tant l'éclat de leur teint, tant leur chère beauté
Vaut mieux que, chez un fils, la vie et la santé!
  Le voici grand : sans trouble on lui dit que c'est l'heure
De quitter les parents et la chère demeure.
A des soins étrangers, eux, passent leur devoir.
Eux, ne le verront plus; lui, ne doit plus les voir.
Chasserait-on ainsi la bonne haquenée,
La bichonne surtout, qui chez madame est née,
Qui suit ses pas, qui dort dans ses bras pleins d'accueil,
Bête qui, par sa mort, causerait plus grand deuil
Que l'époux bien-aimé, s'il trépassait lui-même?
  Triste éducation! Affreux début! Système
Contre nature! Offense à la Divinité!
Source de mille maux pour notre humanité!
C'est là qu'avec le lait tout homme qui commence
De nos déréglements va puiser la semence.
L'adultère interrompt la ligne des parents;
Les pères et les fils ont des traits différents.
Si l'hymen reste pur, du sang le plus austère
Dans un lait étranger la vertu s'oblitère.
Telle fille, bien née, a pourtant des façons
De servante, rit, boit, danse, court les garçons;
Son frère est oiseux, dur, paillard, plein d'avarice :
Tous deux ont des penchants sucés à leur nourrice.

Et nous nous étonnons d'un fils dégénéré,
Quand le sein maternel s'est tari de plein gré,
Et livre un innocent à des seins de louage!
Sur les adolescents l'oubli du premier âge
Pourrait se réparer; mais l'abandon maudit
Croît avec les besoins de l'enfant qui grandit.
Par l'exemple enseigner l'honneur et la décence,
De maîtres vénérés pourvoir l'adolescence,
Quel père en prend souci? Sur le pire ou le mieux
L'enfant, trop jeune encor, n'a pas ouvert les yeux,
Quand c'est l'amour du gain qu'on allume en son âme;
Le riche est tout, dit-on, et le pauvre est infâme.
La mère instruit sa fille à ranger, — tristes soins! —
Ses cheveux, où plus d'art est un charme de moins;
De colliers, de bandeaux, d'or, de perles pesante,
Au souper d'un prélat, le soir, on la présente;
Elle en revient flétrie ou dépravée. Ainsi
Un cortége de maux, de jour en jour grossi,
Avec suite et longtemps sort des sources impures;
Tant un premier écart nuit aux choses futures.
Veux-tu savoir, Morel, s'il est un châtiment
Pour ces cœurs endurcis, ces dénis d'aliment,
Pour ces seins qui du lait font dévier la course,
Qui, pour mieux refouler ce trésor vers sa source,
Tirent du suc des fleurs de coupables boissons?
Leurs membres sont en proie à d'horribles frissons;
Fièvre, douleurs des seins, déroute dans les veines,
Le sang s'y coagule et combat, — luttes vaines, —
Pour s'ouvrir un passage et quitter sa prison.
Les tissus, entamés, distillent un poison,
Et, sans un soin pressant, ce venin des ulcères,
En virus cancéreux court dans tous les viscères :
C'en est fait; d'un Péon l'art tenterait en vain
De marquer sa limite au dévorant levain.
Plus on le bride, plus il étend son ravage,
Prend narine, menton, dévaste le visage,

Et conduit lentement des douleurs à la mort.
Mères, que la leçon vous touche, et qu'un tel sort
N'atteste pas sur vous la colère divine,
N'oubliez pas surtout votre même origine
Avec l'homme, le seul, dans la création,
Dont Dieu, pour loger l'âme, ait fait élection.
La leçon des humains chez la brute se trouve.
Voyez avec quel soin la lionne et la louve,
Avec quel soin aussi tant d'autres animaux,
A travers cent combats, au prix de mille maux,
Cherchent pour leurs petits salut et subsistance,
Moins prêts à tant d'efforts pour leur propre pitance.
Regardez les oiseaux ; voyez comme avec art,
Avec sollicitude, ils cherchent un écart
Où cacher sûrement le nid de leur famille
Au sommet d'un grand arbre ou dans quelque charmille,
Loin des dents ou du bec d'un animal voleur,
Loin du piége et des traits du perfide oiseleur,
Qui promet cette proie aux plaisirs de sa bouche.
C'est peu de l'abri sûr, ils songent à la couche :
Ils tapissent leur nid de paille et de gazon ;
Ils couvent, patients, tant que de sa prison
Le fœtus enfermé ne rompt pas la clôture.
Voit-il le jour? Bien loin ils vont à la pâture,
Et l'apportent, joyeux, à ce gosier béant,
Gouffre nain qu'élargit un appétit géant.
Ainsi fait la lionne, ainsi fait la tigresse,
Et tous les animaux ont la même tendresse.
Si leur bon vouloir manque à vos cœurs abattus,
De la paternité prenez donc les vertus.
Plutôt, si vous avez d'humain plus que la forme,
Du frêle et tendre oiseau, du quadrupède énorme
Suivez l'exemple, ou bien qu'ils soient l'humanité,
Et vous, cherchez un nom dans la férocité.

Traduction

DE L'INVECTIVE DE J.-A. DE THOU : *IN PARRICIDAS*

Premier janvier quinze cent quatre-vingt-quinze, peu de jours après l'attentat d'un assassin contre la personne du Roi très chrétien (1).

Après l'an dont la fin risqua d'être funeste,
Heureux soit l'an nouveau ! Comble ce vœu, Janus.
Fais que si désormais quelque danger nous reste,
Que si Dieu nous réserve à des maux inconnus,
Ils soient tous rachetés par l'auguste victime
Sur qui tant de périls se sont accumulés ;
Et l'an calamiteux sera blanc de tout crime.
Janus au double front, qui des temps écoulés,
Et qui des temps futurs conçois la perspective,
Tu peux tourner derrière une face plaintive,
Si tu n'as par devant que des yeux consolés.

(1) Le 27 décembre 1594, J. Châtel avait attenté à la vie de Henri IV. Peu de jours après, J.-A. de Thou lança contre les jésuites, signalés comme instigateurs du crime, une invective en distiques latins, précédée d'une dixaine d'hexamètres datés du 1er janvier 1595. Cette pièce, gâtée par un mauvais appareil d'érudition et dont la virulence atteste la passion de l'époque, nous a paru doublement intéressante pour l'homme de lettres et pour l'historien. C'est à ce titre seul que nous l'avons traduite avec son prologue, pour répondre à de bienveillantes excitations.

Près de trois siècles écoulés ont jeté quelque obscurité sur certains passages du texte. Nous avons dû faire, pour nous guider, des recherches dont nous donnons les résultats dans des notes puisées aux sources que nous avions sous la main, et cela sans prétendre à une érudition dont nous avons le regret de nous reconnaître privé.

CONTRE LES PARRICIDES

De nouveau les trois Sœurs s'échappent de l'Averne;
Mégère agite ses serpents;
L'enfant sicilien nourri dans la caverne
S'arme encor pour le guet-apens.
De l'Orient tout seul jusqu'à nos jours connue,
La secte des noirs assassins,
O pudeur! maintenant parmi nous est venue
Enseigner ses affreux desseins.
Une race, en effet, savante en l'art de nuire,
France, contre ta sûreté,
Naguère de l'Espagne arriva pour t'instruire.
Sous un semblant d'austérité
Cachant l'esprit de fraude, il est dans sa nature
D'ébranler partout le pouvoir;
Envers prélat, ministre, envers magistrature,
De se soustraire à son devoir.
Au triple Géryon (1), son prince, elle sait plaire;
Les autres lui sont soliveaux.
Pour elle, ôter son sceptre au roi, s'il est contraire,
Est le plus digne des travaux.
Par ses mains, à nos mœurs toute règle est ravie;
Le rit gallican perd ses droits;
Et c'est peu qu'elle enseigne à mépriser leur vie,
Elle pousse au meurtre des rois.
Garder sa foi! La secte avec une risée
Détourne ce divin décret;
Plus d'un jette — à quoi bon? — sur la loi méprisée
Le fard d'un pieux intérêt.
Ils accusent les bons, l'impie a leur suffrage,
Et leur conseil et leur appui.
La superstition joint-elle son orage
A leur atrabilaire ennui?

Ont-ils besoin plutôt, dans leur vertu fictive,
De ne pas voir en moi des torts,
Ne pouvant les blâmer sur ma tête chétive
Sans les blâmer chez de plus forts?
Ils dressent la couleuvre à charmer toute oreille,
A tout séduire, à tout tromper,
A sembler en candeur aux colombes pareille,
A rougir de se voir duper.
Et nous les souffrons! Pris d'une colère extrême,
Nous restons sans activité;
Et c'est, par tant d'abus, la religion même
Qui fait périr la piété,
Si c'est religion de nourrir dans sa veine
Un mal qui doit tout envahir;
Si c'est religion de regarder sans peine
Des gens dont la main doit trahir,
Infecter nos sillons de leur graine funeste,
Semence de sucs vénéneux,
Germe qui lentement doit engendrer la peste
Des doctrines qui sont en eux.
Ce mal, qu'une jeunesse à l'évent s'inocule,
Chez d'autres lui donnant accès,
Dans tous les rangs, clergé, petit peuple, circule,
Aspiré par tous les Français.
Veine, cœur, flanc, d'un mal tout organe s'affecte,
Et tout le corps est mal-en-point.
Plût à Dieu, Loyola, chef de l'horrible secte,
Que l'archer ne t'atteignît point,
Quand, pour leurs chers foyers, l'Ibérie et la France
Guerroyaient aux champs biscayens!
En paix plus qu'à la guerre, artisan de souffrance,
Traître et cruel dans tes moyens,
Tu règnes sur la France, où ta malice abonde.
Au nom de la fraternité,
De conflits, de combats, tu tourmentes le monde.
Une guerre, calamité

Qui fut de tous les maux la cause infortunée,
A ta secte donne l'essor;
De ta secte naissante une autre guerre est née
Qu'adulte elle soutient encor.
Regarde Carafa (2), qui de tes disciplines
Dans un long calme s'est instruit :
Soudain, du haut des forts mis sur les sept collines,
Sa foudre menace à grand bruit;
Le tambour assourdit l'Italie; à sa porte
Rome attend un autre Annibal.
Nous, crédules Français, un démon nous exhorte
A suivre ce branle infernal.
Une trêve est rompue (3), et le pape, le traître,
Envoie un glaive dont le fer
Brille si flamboyant, que ce gage dût être
Trempé dans les eaux de l'enfer (4).
C'est là que prit naissance un mouvement de guerre,
A nous, Français, pernicieux (5).
Cherchez la vérité, souverains de la terre;
Otez le voile de vos yeux.
Henri Quatre, c'est vous; la ressemblance est claire.
Son salut du vôtre est l'appui.
On attente à ses jours; vous, à moins de complaire,
Vous êtes menacés en lui.
Malheureux! nul refuge; inévitable, impie,
Partout la mort est sur vos pas;
Poussé de quelque rage, en tous lieux vous épie
Un meurtrier qu'on ne voit pas.
Quels respects pour son rang, quels bras pour sa défense
Désormais suffiront au roi,
Si de tels précepteurs enseignent à l'enfance (6)
A subir la mort sans effroi,
A croire que qui souffre et qui jamais n'avoue
Gagne les clefs du ciel? Celui
Qui de sa propre vie et de sa mort se joue
Prend des droits sur celles d'autrui;

Et les jeunes esprits que cette ardeur pénètre
Sont conduits à tous les excès.
Éclairés, quoique tard, nous savons reconnaître
Que Dieu garde les rois français.
Quand Dieu si doucement nous a touché l'oreille,
De nous-mêmes prenons souci.
Le sénat de Venise a vu nos maux ; il veille,
Et sait se défier aussi.
Défense à ces renards d'être des jeunes âmes
Les guides et les confidents,
De diriger l'étude et d'exprimer leurs blâmes
Par leurs férules de pédants.
A vous que Dieu fit rois la leçon est utile ;
Suivez-la, si près du danger.
Chassez ces vagabonds (7) : à quelque terre hostile,
S'il en est, de les héberger.
Prompts malheurs, pleurs tardifs seront la destinée
De qui n'aura pas cru ma voix.
Plus doux était l'oiseau qui, dit-on, de Phinée
Souillait les festins autrefois.
Le forfait de ces gens, comme un ordre céleste,
Eût jeté partout soif et faim.
Quel Dieu poussa du Nord deux gémeaux au pied leste
Et dispersa l'horrible essaim ?
Loin de nos aliments tout souffle impur s'envole,
Notre eau n'a plus d'empoisonneur ;
Nous retrouvons nos droits, le roi son auréole,
L'Église reprend son honneur.
Et maintenant le vrai peut se dire et s'entendre ;
Dans le temple il est écouté.
Pour corrompre et payer la conscience à vendre
L'Espagnol n'est plus aposté.
Va-t'en donc au loin, tourbe ennemie et maudite,
Race furieuse encor plus
Que le Centaure affreux disputant au Lapithe
La femme de Pirithoüs.

Alcide, ami pieux du héros qu'on outrage,
Coucha les monstrueux rivaux
Sous la grêle des traits que Lerne à son courage
Laissa dans l'un de ses travaux.
Que dis-je? notre Alcide, injurié lui-même,
Par lui-même n'a point puni.
Mieux que l'Hercule grec, celui qu'en France on aime
De tous les cœurs sera béni.
Car si de l'Ixion la race fut jalouse,
Pire est celle de Loyola,
Qui, pour nous arracher l'Église, notre épouse,
Sur la table sainte mêla
L'impur sang de la guerre au vin du sacrifice;
Qui, frappant l'homme généreux
Dont les monstres vaincus sont la gloire propice,
Rendit les monstres plus nombreux.
Du prophétique don je ne me fais pas gloire;
Un dieu n'habite pas en moi;
Si pourtant au présage un esprit sain peut croire,
Pour d'autres je sens quelque effroi.
Peuple qui, trop voisin de la France alarmée,
Nourris tant de Frères impurs,
Comprends : Notre grand roi te dépêche une armée
Bien moins pour envahir tes murs,
Que pour trancher les nœuds et pour briser la chaîne
Qu'à ta conscience ils ont mis.
Il pourrait t'expulser de ta patrie, en haine
De tes hôtes, ses ennemis.
Il peut te dévouer, si sa foi n'est la tienne,
Aux Enfers qui suivent ses lois.
Toi, Vindélicien, et toi, race boïenne (8),
(Boïenne, c'est un nom gaulois),
Qu'au-delà du Danube, où vous vîntes en maîtres,
La vieille Norique subit;
N'importe en quel berceau vous placiez vos ancêtres,
Dont s'agrafait le simple habit;

En prodigalités se fond votre richesse ;
Une autre génération
Pleurera les excès, cause de sa détresse,
Chez vous, indigne nation.
Changeant en guerre à mort votre paix séculaire,
La secte des séditieux
De vous donner au roi qui saura mieux lui plaire
Se croira le droit spécieux.
Que ne renvoyez-vous dans leurs Indes ces Pères
Qui vantent là-bas leurs progrès ?
Là leur religion prend ses destins prospères
Dans le silence des forêts.
Ce n'est point par le Verbe, ainsi que Dieu l'ordonne,
Qu'à s'étendre elle se complaît ;
C'est un muet rosaire, emblème que festonne
Et le grain et le chapelet.
La foi périt chez nous dans ces vaines pratiques ;
Elle aura là-bas même loi.
Il ne reste plus rien des croyances antiques ;
Nouveau Monde, nouvelle foi.
Loin, enfants d'Ixion ; loin, race demi-bête,
Monstres par la nue enfantés ;
Loin, vous par qui, selon le trouble de sa tête,
Chacun fait ses divinités.
Le Français ne veut pas, il s'en fait un mérite,
Monstres, dans son sein vous nourrir.
Il veut vivre toujours fidèle à son vieux rite ;
Dans sa foi simple il veut mourir.

NOTES

(1) C'est le roi d'Espagne que notre auteur désigne sous ce nom mythologique de *Triple Géryon*.

(2) Carafa, qui devint le pape Paul IV. « Le pape (Paul IV), qui, « dès le temps de sa jeunesse, avait fait contenance d'une reli- « gion très austère, et qui (comme l'on dit) avait introduit en « Italie l'ordre des Théatins, est devenu nouveau gendarme, sou- « dain qu'il a été appelé à la papauté. » (Et. Pasquier, Lettre à M. de Fonsomme, liv. IV, lettre 13e.)

(3) La trêve de Vaucelles, conclue en 1556, par Charles-Quint, et rompue par Henri II en 1557, à l'instigation du pape Paul IV.

(4) « Le capitaine Carafa, son neveu (neveu du pape Paul IV), « a été fait par lui cardinal, lequel il a envoyé soudain après par- « deçà pour apporter au roi (Henri II) non les clefs de saint Pierre, « afin de nous ouvrir les portes du Paradis, ains l'épée de saint « Paul. Vous estimez que je me moque. Il a fait voirement (réelle- « ment) présent au roi d'une fort riche épée, et quand et quand « l'a convié au recouvrément de l'état de Naples, qui est le jouet « du pape et amusoir des princes étrangers. » (Et. Pasquier, Lettre *ut suprà*.)

(5) Expédition malheureuse du duc de Guise en Italie.

(6) Jean Châtel, l'auteur de l'attentat commis le 27 décembre 1594, n'était âgé que de dix-neuf ans. C'était un disciple des jésuites.

(7) « Deux jours seulement après l'attentat, le Parlement dé- « créta que tous les membres de la société de Jésus sortiraient « dans trois jours de Paris et des villes où ils avaient des col- « léges, et, dans quinze jours, du royaume, comme corrupteurs « de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi « et de l'Etat. » (Théoph. Lavallée, *Hist. des Français*.)

(8) « *Boïi* ou *Boïens*, nation de la Gaule dont on ignore la situa- « tion positive. Elle se répandit en Italie, en Germanie et jusque « dans l'Asie Mineure..... Vers le ve siècle avant notre ère, d'au- « tres Boïens, émigrant vers l'Orient, pénétrèrent dans la Ger- « manie et se fixèrent au nord du Danube..... Ils donnèrent à ce « pays le nom de *Boïohemium*, qui, légèrement altéré, subsiste « encore sous le nom de *Bohéme*. Chassés par les Marcomans, ils « passèrent le Danube et vinrent s'établir dans un autre pays « que les Romains appelèrent la Norique des fleuves. Ils lui im- « posèrent également leur nom, et on l'a appelé en latin *Boïoria*, « *Bajoaria*, en allemand *Baiern*, en français *Bavière*..... » (MM. Bescherelle aîné et Devers, *Grand Dictionnaire de Géographie universelle, ancienne et moderne*.)

Rêverie à Trianon

A MONSIEUR A. NOEL, PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DE VERSAILLES

Trianon-le-Petit, somptueuse villa,
Jardin l'un des plus beaux qu'un pied mortel foula,
De Versailles pourtant satellite modeste,
La reine de tes murs, qui te voulut agreste,
Bergère et s'entourant d'un peuple qui bêlait,
Espérait adoucir, dans des jarres de lait,
La coupe des grandeurs, où se boit l'insomnie,
Et ce poison des cours, l'infâme calomnie.
Les grandeurs ont poussé la foudre sur son front;
Sur sa mémoire encore on discute l'affront.
Je laisse discuter. Dans des sphères si hautes
Les malheurs sont certains, et douteuses les fautes.
Je crois aux médisants pour moins de la moitié;
Comme revers, le reste a ma douce pitié.
Voir ce destin de reine est plus qu'une souffrance,
Car c'était une femme, et nous étions en France.
Aussi dans Trianon, quand j'y suis, point par point
Je rêve aux traits d'histoire, et ne m'arrête point
A des jours de gaîté, peut-être de folie;
Mais à des temps de pleurs et de mélancolie.
Loin les jeux de la cour, loin guêpes, loin frelons,
Insectes venimeux, parasites félons,
Qui de la royauté veniez flétrir la rose.
J'aime à songer; je songe à quelque heure morose
Quand un jour de plaisir est à son lendemain.
Je vois la reine, seule, une bêche à la main,

Creusant — son tombeau ? — Non ; n'y songeant guère encore,
Mais la fosse où planter l'arbre qui le décore,
Ce saule pleureur, vieux aujourd'hui, mais vivant (1).
Touriste, saluez ; Français, songez devant.
Ce fut sa première œuvre et ce fut sa dernière.
Trianon sans retour perdit sa jardinière,
Et l'arbre dont sa main auguste orna ce bois
N'a jamais pour ses yeux verdi même une fois.
Saule, tes bras pendants inspirent la tristesse ;
Ils montrent les ennuis de la royale hôtesse ;
Mais quand d'autres voisins t'invitaient à l'entour,
Comment de Marlborough n'as-tu pas fui la tour ?
La tour, quel souvenir ! le saule, quel présage !
Que veut ce monument ? et quel fut son usage ?
Traduit-il, ou complainte ou cri de reconfort
Pleurant notre défaite ou riant d'une mort,
La chanson qu'au dauphin fredonnait sa nourrice,
Que nous psalmodions encore ?... O vain caprice !
Pour moi ce noir cylindre assombrit le bosquet ;
Marlborough me dit trop Hochstedt et Malplaquet (2).
Je passe inattentif devant les toits de chaume.
J'ai trop lu que souvent, dans ce petit royaume,
Des céladons de cour en habit de berger
Attaquaient, échouaient, et, prompts à se venger,
Sur la reine forgeaient quelque fable bien noire.
Un fat allait mentir, et vingt sots venaient croire.
La laiterie au moins me surprend un coup d'œil.
Quatre bustes pompeux gardent cet humble seuil.
La reine avait mis là, bravant les jalousies,

(1) Ce saule pleureur fut planté par Marie-Antoinette en 1789, dans l'année même où elle fut forcée de quitter Trianon et Versailles pour n'y plus revenir.

(2) Hochstedt (13 août 1704) et Malplaquet (11 septembre 1709), sont les noms de deux victoires remportées par lord Marlborough sur les armées de Louis XIV. Ajoutons que l'affront de Hochstedt fut lavé deux fois sur le même champ de bataille, premièrement, et à l'avance, par Villars (septembre 1703), secondement, par Moreau (19 juin 1800).

Parmi ses amitiés quatre têtes choisies :
Charles d'Artois, son frère, en habit de Colin,
Visage imberbe, encore à peine masculin;
Puis trois Grâces : Coigny, Polignac et Lamballe.
Tous font, avec la reine, un quintuple pétale
Etamine et pistils, symbole tout entier,
Corolle aux doux parfums, simple fleur d'églantier,
Image du séjour et royal et champêtre
Où la grandeur s'efface, et cherche un vrai bien-être.
Mais quel orage! Où donc la fleur? où ses débris?
La hutte a résisté, cachant sous ses abris
Quelques marbres sans art, épargnés comme tables;
De quatre bustes, trois ne sont plus véritables.
L'intempérie, et non la fureur des humains,
Dicta ces changements à de pieuses mains.
Un œil conservateur couve, en un sanctuaire,
Ces dépôts de l'histoire et de la statuaire (1).
Je passe; du départ je sens l'heure approcher,
Oublirai-je pourtant la Grotte et le Rocher,
Vrai boudoir? car c'est là que, boudant l'étiquette,
Au trône préférant sa roche, âpre banquette,

(1) Les trois bustes de femmes qui avaient été placés par Marie-Antoinette autour de la laiterie du Petit-Trianon étaient taillés dans un marbre que sa finesse rendait trop sensible aux influences de l'atmosphère; et cette sensibilité était déjà marquée par quelques altérations, lorsque l'établissement du Musée de Versailles inspira l'idée et donna la possibilité de les mettre à l'abri. Ils furent alors enlevés, et ce ne fut qu'après 1852 que leurs piédestaux, restés vacants autour de la laiterie, reçurent les trois bustes anonymes qu'on y voit aujourd'hui. Le buste du comte d'Artois, encore à sa place primitive, a pu y être maintenu, parce que l'expérience avait prouvé que son orientation était plus favorable à la conservation de son marbre.

L'application que nous faisons ici des quatre bustes primitifs à des personnages historiques, fut indiquée, dès les premières années du siècle, par Charles de Lameth, qui avait été gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et l'un des familiers les mieux renseignés de la petite cour intime de Trianon. Nous tenons ce document d'un de nos plus recommandables concitoyens qui, bien jeune alors, faisait partie d'une société en promenade à Trianon avec Charles de Lameth. Il put ainsi recueillir cette indication, et il nous suffirait de le nommer pour commander à ce sujet toute confiance.

Apprenant de Rousseau, dans un acte léger,
Le rôle de Colette éprise d'un berger,
Tandis que, chez Rousseau, le peuple, dans un pacte,
Lisait son rôle écrit pour un bien plus grand acte;
Sourde aux vagues rumeurs où flottaient ces dictons:
« Bergère, adieu brebis; viens, reine, à tes moutons »
C'est là que, par un jour de tumulte et de crise,
Dans ses rêves trompeurs violemment surprise,
La reine dut laisser, sans répit, sans retour,
La paix de Trianon pour les bruits de la cour.
Comme en un gynécée elle était là, pensive;
Survient d'un confident la pressante missive.
« Versailles, cinq Octobre. — Irrité par la faim,
« Est-ce le seul grief? le peuple veut du pain.
« Paris, la cuve immense où tout bouillonne et fume,
« Sur la ville des rois fait couler son écume;
« Inondant les chemins entre les deux cités,
« Le flot prend d'autres flots dans sa vase emportés.
« L'émeute vient de naître, elle est déjà savante:
« L'homme est armé; la femme, une égide vivante,
« Le couvre, et pose au roi ce dilemme fatal:
« Défaite ridicule, ou triomphe brutal.
« On vient sur le château. Qui sait? ce soir peut-être,
« Pour qui viendra trop tard, ni porte ni fenêtre,
« Fût-on la reine, hélas! ne pourra plus s'ouvrir.
« Oh! revenez, Madame! »
Il fallut accourir.
Pour elle, ce Rocher fut un saut de Leucade :
C'est de là qu'elle vint, de cascade en cascade,
A son Louvre, à Varenne, au Temple, et dernier bond,
Dénoua comme on sait son drame vagabond.
Moi donc aussi je pars, songeur d'autant plus triste
Qu'un point mal éclairé blesse en moi le touriste.
Parmi tout ce méandre, on dit qu'il est un lieu
Où notre œil, averti, verrait le doigt de Dieu,
Mais que nul doigt mortel, par malheur, ne nous montre.

Ce lieu fut le témoin d'une telle rencontre,
Qu'un soin religieux, quand c'était le moment,
L'aurait dû consacrer par quelque monument.
Or un jour (1)... c'est à l'aube, à l'heure fortunée
Où du plus beau printemps brille une matinée,
Où l'oiseau bat de l'aile et chante, où femme et fleur
Se rouvre, âme et calice, et resplendit, couleur.
Le matin est si beau, la reine est là, si belle,
Qu'on ne sait si c'est lui, qu'on doute si c'est elle
Qui de tant de splendeurs emplit le firmament,
Et des deux, qui de l'autre est le rayonnement.
La reine vient. La voir serait proclamer Flore
— Style du temps, — mais l'ordre est donné de tout clore;
Elle va, libre, seule, heureuse de savoir
Qu'il faudrait, pour troubler son rêve et pour la voir,
Être un ange exilé du ciel... Voilà qu'un homme,
Un homme, un étranger, venu là Dieu sait comme,
Apparaît face à face au détour du chemin.
Du front royal déjà le gracieux carmin
Pâlit; un froid lui vient, le froid d'un fer qui tue;
Lui, muet, immobile, est comme la statue
De l'Admiration, presque de la Stupeur.
Elle, femme, on l'admire, et pourtant elle a peur.
Sur ce front ténébreux son œil divinatoire
Lit, tracée à l'avance, une sanglante histoire.
Éclair de vision qu'on ne peut définir,
Flair d'un agneau qui sent le monstre lui venir,
Une voix crie : « Au loup! » Dans ce cœur de bergère,
Elle fuit, fuit, tremblante, et d'autant plus légère.
Lui, la regarde fuir et ne la poursuit pas.
Un pouvoir surhumain enchaîne là ses pas.
Elle fuit; elle atteint sa royale demeure.
Un fauteuil la reçoit; est-ce pour qu'elle y meure?
Non, non! Dieu la réserve à bien d'autres effrois,

(1) C'était en 1787.

Et, ceux-là, mesurés à la taille des rois !
L'art et le dévoûment met fin à la syncope.
Les yeux ont oublié de lire l'horoscope ;
Toutefois, on revient sur les dangers courus ;
On connaît la personne et le nom de l'intrus.
L'intrus, qui, loin des cours, vivait alors dans l'ombre,
Devait bientôt... Pourtant, depuis le jour d'encombre
Les acteurs de la scène y repensent tous deux.
Elle, ne se souvient que d'un monstre hideux,
Émissaire de haine aposté sur ses voies,
Souvenir qui l'obsède et se mêle à ses joies.
Lui, venu malveillant, sorti déconcerté
Par tant de grâce unie à tant de majesté,
Maudit celle qui joint, encor que moins sereine,
Le délit d'être belle au crime d'être reine.
 Six ans plus tard, Louis, sous un joug odieux,
Expiait, innocent, les torts de ses aïeux.
Sous le couteau fatal que la foule environne,
Le roi passait martyr et changeait de couronne.
Quand son bras enchaîné s'agitait pour bénir,
Quand il voulut parler avant de tout finir,
De peur qu'un peuple ému ne vînt à reconnaître
Dans les adieux du prince un père plus qu'un maître,
Par de longs roulements, un Santerre dit : « Non ! »
L'homme aux tambours était... l'homme de Trianon.

La Légende du Jardin du Roi, à Versailles

Quel songeur versaillais, mille fois en sa vie,
N'a point senti son âme en extase ravie,
Aux souvenirs, essaim sur ses pas élancé,
Au clair du roi-soleil, dans ses rayons bercé,

Et qui, sur les gazons, derrière la charmille,
A tous les coins du Parc tourbillonne et fourmille?
Il n'est statue ou banc qui ne soit un témoin;
Ni site ni sentier qui, de près ou de loin,
N'évoque une grandeur, une force, un génie;
N'ait vu passer Le Nôtre avec La Quintinie,
Molière et son esprit, grâce de sa gaîté,
La Vallière et sa grâce, esprit de sa beauté,
Et Condé, ralenti sous le faix de sa gloire.
Un jour je pris ma part dans ce butin d'histoire
Quand, du Jardin du Roi parcourant le contour,
J'appris qu'un souverain (1), maître de ce séjour,
Qu'attristait d'un hiver (2) la rigueur mémorable,
A ceux qu'il protégeait noblement secourable,
Vint offrir le travail, non l'aumône. L'argent,
Conquis avec ses bras, relève l'indigent.
Dans ces lieux autrefois gisait un marécage
Dont l'eau, plus ou moins pure, entourait un bocage.
Du nom d'Ile-d'Amour ce coin fut décoré :
Un meilleur sentiment l'a depuis honoré.
Le marais, desséché, jeta loin ses broussailles;
Des bras laborieux, recrutés dans Versailles,
Firent d'un vain cloaque un brillant promenoir;
Et le jardin nouveau, l'honneur du vieux manoir,
Souvenir et bienfait, doublement œuvre pie,
Du jardin de Hartwell retraça la copie.
Lieu d'exil et d'ennui, le Hartwel d'outre-mer
Ici change en douceur tout ce qu'il eut d'amer.
Tel est le bruit courant. Loin que je l'imagine,
Bon nombre d'écrivains content cette origine.
Elle est traitée ailleurs de propos décevant
Légende que cela! dit le monde savant.
Comme la grande, ainsi tombait donc effeuillée,

(1) Le roi Louis XVIII.
(2) L'hiver de 1816.

Cette couronne intime! Au sein d'une veillée
Studieuse du vrai, curieuse du beau,
Du beau seul où l'histoire a porté son flambeau,
J'avais dans un récit rimé vaille que vaille,
Content de mon bonheur, apporté ma trouvaille,
Quand une voix d'ami soudain m'interpella
De ces mots imprévus : « Légende que cela! »
  Je crus sentir alors une coiffe plombée
Qui, sur mon chef surpris, subitement tombée,
Écrasait dans leur vol, peut-être ambitieux,
Tous mes oiseaux pensifs élancés vers les cieux.
  Gardons des colporteurs ce trop fâcheux litige!
Ils iraient du Jardin déflorer le prestige.
De quel droit, dirait-on, ce voisin tortueux
Chez Le Nôtre, vient-il, contraste monstrueux,
Ouvrant libre carrière à des langues malignes,
Railler de nos vieux plans les beautés rectilignes?
S'il ne dit point Hartwell, il dit intrusion;
Il devient, vu sa date, une autre invasion.
  Hartwell et ce jardin n'ont rien qui se ressemble,
Dit-on, mais quel pouvoir nous les rappelle ensemble?
L'architecte français, auteur du plan nouveau,
N'en trouva les contours qu'au fond de son cerveau,
Son cœur ne guidait point sa main trop positive.
Soit! Mais le peuple seul vit donc en perspective
Ce Hartwell invisible à l'œil du courtisan;
C'est lui qui du mirage est le seul artisan.
Tant mieux! Venir d'en bas hausse la dédicace.
Elle n'est point d'office, elle est plus efficace.
De peuple à roi, ce fut un noble mouvement,
Appelez donc légende un tel rapprochement!
  D'un désirable accord c'était la nouvelle ère;
C'était un désaveu de la vieille colère.
Comme toute légende, au hasard il est né;
Dans le sol versaillais, c'est un fruit spontané.
Hartwell par toute bouche à toute oreille sonne :

Il est l'œuvre à la fois de tous et de personne,
Nié devant les yeux, dans les cœurs en crédit.
Pour moi, qui suis rimeur avant d'être érudit,
Erreur ou non, je tiens pour la foi populaire.
Cette aimable croyance est faite pour me plaire,
Elle implique un penser tout humain, tout loyal,
Que, sous la blouse ou bien sous le manteau royal,
Le proscrit, le captif, après sa délivrance,
Revient de cœur aux lieux qui virent sa souffrance.
O vous que votre mère a pu toujours choyer,
Pieds tenus chauds et sains aux chenets du foyer,
Vous n'avez point connu cette autre nostalgie
Qui veut revoir sa peine au moins en effigie;
Je plains le cœur privé de ces émotions!
Puis enfin, au poète épris d'illusions,
Le vague et l'incertain plaît mieux que le notoire.
Le vers suit la légende, et la prose l'histoire;
Car l'histoire a souvent le visage blafard.
L'histoire est la pâleur, la légende est le fard;
L'histoire se souvient; la légende, ce rêve,
Au souvenir du mal ainsi qu'au mal fait trêve.
Laissez le cicérone et le bon citadin
Au cockney du dehors parler de leur jardin.
Le récit de tous deux mérite qu'on l'entende,
Il vaut moins que l'histoire et plus que la légende.
Dans ce Jardin du Roi tout n'est pas mensonger.
Au jardin de Hartwell puisqu'il a fait songer,
Vers ce type idéal quand notre âme s'élance,
Le souvenir déjà touche à la ressemblance;
On en tient les échos, le reflet, le parfum :
L'un et l'autre est fondu dans un penser commun.
Un souvenir d'exil est toujours là. Qu'importe
Que d'un seul ou de tous le sentiment l'apporte;
Qu'on le voie au jardin verdoyer ou fleurir,
Ou de traditions dans les cœurs se nourrir?
Un demi-siècle au moins éclaire cette piste;

L'histoire a dit : *veto*, la légende persiste.
En dépit de Boileau, quand il s'adresse au cœur,
Le faux devient aimable et domine en vainqueur.
Le jardin versaillais vaut donc le Hartwell même,
Et, s'il n'en est l'image, il en reste l'emblème.

Sabre et Cuillère

Dans le Parc versaillais, chef-d'œuvre de Le Nôtre,
Une main plus moderne en vint tracer un autre,
Qu'un royal exilé, rentré dans son palais,
Retrouva, souvenir de son refuge anglais.
Image de Hartwell, memento de naufrage,
Ex-voto qu'inventait un pieux entourage;
Il rappelle aux Français, mais caché sous des fleurs,
Un temps, déjà lointain, de troubles et de pleurs;
Et, non sans volupté, ce retour d'amertume
Se mêle au doux spectacle où notre œil s'accoutume.
Hartwell n'est que légende en ce Parc, m'a-t-on dit.
Va pour légende, mais qu'on la laisse en crédit.
Au réel, moi, rimeur, ici je la préfère :
Elle aime à croire fait ce qu'on aurait dû faire.
Dans ce Jardin du Roi j'égarais mon souci.
Un siége, marbre blanc par de longs jours noirci,
M'invite, en un écart, moins bruyant et plus sombre,
A goûter le repos, la rêverie et l'ombre.
J'accepte; je m'approche, et je vois, sur ce banc,
Quelques traits, dans le noir incrustés jusqu'à blanc.
Du couteau d'un soldat la pointe régulière
Et lente, a dessiné... son sabre et sa cuillère.
Sylvains des jours présents, dieux Termes à mousquet,
Gardiens des eaux, des fleurs, des arbres du bosquet,
Sur ces bancs-reposoirs, les plantons solitaires
Savent charmer ainsi leurs ennuis militaires.

Je m'assieds. Le dessin, la fermeté du trait
Surprend, sans l'arrêter, maint promeneur distrait.
D'autres, soudain frappés dans leur station brève,
Emportent sur le front tous les signes du rêve.
Pour moi, je m'intéresse à tout vestige humain.
J'aime à chercher l'accord de l'âme et de la main.
Hiéroglyphe ou mot m'arrête. Une pensée
Sous ces linéaments peut-être est condensée.
Œdipe de ce sphinx, je le devine, ou bien,
Poète, j'aurai fait quelque chose de rien.
La main creusa la pierre, et ma tête se creuse
Pour donner au dessin quelque légende heureuse.
L'homme est, par excellence, un animal pensif.
Il imagine, il songe, et son cœur expansif
Aime à laisser partout des traces de lui-même.
Un mot, une figure, un chiffre, quelque emblème,
Frivole ou sérieux, chaste ou souvent impur,
Incrusté dans un arbre, ou charbonnant un mur,
Selon le bien, le mal que l'on y peut entendre,
Fait rougir la pudeur ou fait battre un cœur tendre.
Parfois c'est une injure, une promesse, un vœu;
Un confident du cœur, un symbolique aveu,
Malice, ralliment, mystérieux message
Que l'œil destinataire ira prendre au passage.
Parfois c'est un problème où s'entravent nos pas.
Sabre! Cuillère! Ici je ne comprenais pas.
Rébus privé de sens! disais-je; vain grimoire!
Soudain certain récit fredonne en ma mémoire.
Ce fut un horizon. Vous qui lisez les vers,
— Puisque vous me lisez, vous gardez ce travers, —
Vîtes-vous par bonheur, séduisante pipée,
Un joyau, livre exquis, signé FRANÇOIS COPPÉE?
On y parle d'un banc (1) où le conteur surprit
Une jeune servante à côté d'un conscrit.

(1) M. François Coppée, *Le Banc*, idylle parisienne.

C'était dans un jardin, et sous l'ombre d'un arbre;
Une statue auprès; le banc était de marbre;
D'un bassin s'élevait quelque fraîche moiteur.
Le cadre était le mien justement. — Mais l'auteur? —
L'auteur n'apportait pas une oreille indiscrète.
Sans rien chercher, témoin d'une scène secrète,
Il avait pu tout voir, et surprendre en passant,
De deux enfants naïfs l'entretien caressant.
Exilés du hameau qui tous deux les vit naître,
Charmés de se rejoindre et de se reconnaître,
Ces deux cœurs, au parfum de leurs plus jeunes ans,
A la conformité de leurs ennuis présents,
A leur besoin d'appui dans même servitude,
Pris d'un élan plus vif que la longue habitude,
Se sont dit, confiants, leurs regrets, leurs soucis,
Épanchements amers par l'échange adoucis,
Mais clos par un baiser, — puisqu'il faut bien tout dire. —
Le poète s'est fait leur écho, sans leur nuire,
Car le lecteur, heureux qu'on ait sauvé l'urgent,
Ferme le livre, et tombe en un rêve indulgent.
Quelque soldat, peut-être, après cette lecture,
Qui sait même? impliqué dans pareille aventure,
Sur un marbre a fixé l'immortel souvenir
D'un bonheur passager qu'il n'a pu retenir,
Assuré que, sans phrase et sans rime savante,
Sabre dit bien soldat, et cuillère servante.
Je conclus que l'esprit n'est pas toujours en vers,
Et qu'on peut, au moyen de deux signes divers,
Marier sur un banc la guerre et la cuisine,
Tant des arts du dessin Poésie est cousine!
Tous ces rêves bientôt prirent un autre cours.
Deux officiers passaient. J'appris de leurs discours
Que leur sagacité du bel art militaire
Voyait dans ce dessin la règle élémentaire.
Leurs jugements brillaient, sages bien que subtils :
« Ce n'est pas, on l'a trop oublié, disaient-ils,

« Ce n'est pas de la faim que l'honneur s'alimente.
« La soupe ne fait pas la valeur, mais l'augmente.
« Grands chefs, à vos soldats parlez moins de mourir ;
« Le moyen le plus sûr de vaincre est de nourrir.
« Faites marcher de front l'escrime et la gamelle. »
  Je m'éloignai, donnant adhésion formelle.
Et j'admirais aussi par combien de façons
Un signe, un trait, un mot se tournent en leçons,
Et le besoin chez tous de peindre leur pensée,
Et comment la figure à tout hasard tracée
Est, selon l'œil qui voit, selon l'âge et l'*humour*,
Ou maxime de guerre, ou symbole d'amour.
  Et toi, vivante encor, vieille chevalerie!
« Ma dame et mon pays! » — « l'honneur et la patrie! »
De ces mots, en tout temps l'orgueil de ton écu,
Aux révolutions l'esprit a survécu.
Ainsi, Sabre et Cuillère! adoptez pour devise,
En style de soldat : « La Gloire et ma Payse! »

La Maison du Bonhomme

A propos d'une souscription ouverte par la ville de Château-Thierry, pour acheter la maison natale de La Fontaine.

Bienheureux, bienheureux sont les riches d'esprit!
Leur opulence plaît; le monde lui sourit;
Des pauvretés du cœur elle couvre la tache,
Et mieux qu'à la vertu le monde s'y rattache.
  On va de La Fontaine acheter la maison.
Château-Thierry la veut; mais a-t-il bien raison ?
La maison, le foyer, les Lares domestiques,
Ce triple objet d'amour chez les peuples antiques,

Que même par son vœu respecte une cité,
Le Bonhomme, avant tous, l'a-t-il bien respecté?
A-t-il au toit natal donné quelque prestige?
A-t-il d'un long séjour laissé quelque vestige?
Là, d'hiver en hiver, a-t-il, jusqu'au dernier,
Empreint sur un chenet son orteil casanier?
Est-il, en un recoin, une table, un pupitre,
Nous rappelant que, père et maître, double titre,
A son fils qu'il tâchait d'instruire et d'amuser,
Il donnait et la vie et l'art d'en bien user?
Et puis, dans ce logis presque offert en exemple,
Pour voir encor changer leur cabane en un temple,
Baucis et Philémon, l'un de l'autre chéri,
Sont-ils venus jamais hanter Château-Thierry
Sous les noms plus nouveaux, sous la forme certaine
De Marie Héricart et de Jean La Fontaine?
On sait trop la réponse : elle vient publier
Des faits qu'un soin prudent laisserait oublier.
On veut pour ce manoir un rôle de chapelle?
Racontons en deux mots l'histoire qu'il rappelle.
Philémon La Fontaine et Baucis Héricart
Ne pouvaient s'endurer. L'un et l'autre, à l'écart,
Vivaient dans un oubli tout voisin du divorce.
On gourmande l'époux; on le presse, on s'efforce
De resserrer des nœuds trop longtemps relâchés.
Le Bonhomme enfin cède à ses amis fâchés.
Il va tenter..., pourvu que madame consente!
Il arrive au logis, madame était absente.
Il ne sut pas l'attendre autant qu'il le fallut,
Et donna pour défaite : « Elle était au salut! »
Je sais qu'impunément il eut mainte faiblesse;
Qu'il fit aimer chez lui ce qui chez d'autres blesse;
Qu'il eut tant et si bien ce qui fait pardonner,
Que Dieu — quelqu'un l'a dit — n'aurait pu le damner.
Je sais qu'en souvenir de sa gloire lointaine,
La Terreur s'adoucit au nom de La Fontaine;

Pour ceux qui l'invoquaient comme ses descendants,
La tigresse rentra ses ongles et ses dents.
Donc je veux, comme vous, saluer le Bonhomme;
Comme vous, je le sens, celui qu'ainsi l'on nomme,
Sans nul doute, en son temps, d'un doux prestige a lui:
Mais il eut ce bonheur partout... hormis chez lui.
L'insensible séjour, que nul reflet n'éclaire,
Ignora les douceurs de s'aimer, de se plaire.
Puis Jean venait fort peu dans son gîte songer.
Il y cherchait plutôt quelque bribe à ronger;
Il rognait tous les ans son bien d'une parcelle,
Et jamais il n'y vint sans vider l'escarcelle.
En sa demeure, enfin, aversion, ennui,
Sont les meilleurs témoins qui soient restés de lui.
Il regrette, il s'accuse et sa plainte est touchante.
Deux époux fortunés qu'après Ovide il chante,
Philémon et Baucis lui font battre le cœur.
Couple en arbres changé, couple des ans vainqueur,
Aux époux bien unis qui venaient sous leur ombre,
Ils promettaient des jours sans nuage et sans nombre.
« Ah! si... » s'écriait Jean; mais d'un si doux régal
Il fut privé toujours par le toit conjugal.
Et voilà la maison qu'on veut rendre notoire!
O vous qui les premiers connûtes cette histoire,
Dieux Lares, protecteurs de l'antique foyer,
Si de pareils époux n'ont pu vous renvoyer;
Pour d'autres qualités chez l'un d'eux assez hautes
Si d'un œil indulgent vous regardez ses fautes,
Contre un zèle excessif défendez votre seuil,
Et que d'une cité le maternel orgueil
Ne perde pas un fils dans la commune estime.
Plutôt doublez le mur de cette vie intime.
D'un jour compromettant percer cette cloison,
Si les cœurs n'étaient purs, semblerait trahison.
Ce qu'il faut nous montrer du conteur patriarche,
Ce n'est pas son logis, mais ses fables, cette arche,

Cette arche où, prévoyant le déluge des maux,
Pour y conseiller l'homme, il mit les animaux.
Il reçut le génie, élément d'un beau livre;
Le génie est un vin qui trop souvent enivre;
Le ménage de Jean fut son ébriété.
Sous un manteau pieux cachons sa nudité;
Mettons, puisqu'il en a, ses gloires sur ses hontes,
Ses talents sur ses torts, ses fables sur ses contes;
Et que le livre aimé, dans son rayonnement,
Cache et fasse oublier tout autre monument.

Précisons toutefois. Ce n'est pas qu'il importe
D'abattre la maison ou d'en fermer la porte.
Laissez ici chacun porter ses libres pas;
Laissez venir, laissez entrer, n'appelez pas;
Horace aimait fort peu le profane vulgaire;
Des suffrages du peuple il ne s'enivrait guère.
Soyons moins dédaigneux, plus justes : point d'exclus,
Mais devant la maison point d'appels superflus.
Les fervents du savoir et de la poésie,
Abeilles qui partout flairent leur ambroisie,
D'eux-mêmes pour la voir afflueront chaque été,
Qu'elle ait pour maître un seul ou toute une cité.

Et d'ailleurs, Jean chez vous n'a-t-il pas sa statue?
N'a-t-il pas à ses pieds son Lièvre et sa Tortue?
Quittez pour le sculpteur les œuvres du maçon;
Là-bas mauvais exemple, ici bonne leçon.
Les deux bêtes suivaient des errements contraires.
Le Lièvre nous apprend qu'on fait moins ses affaires
A flâner, à brouter, à voir d'où vient le vent;
Qu'ainsi trop tard au but l'on arrive souvent.
Jean a mis son histoire au fond de cette fable.
La Tortue, à son tour, sous le toit qui l'accable,
Part, s'évertue, allant son pas de sénateur,
Gagne, gagne du champ, se hâte avec lenteur,
En dépit du rival qui s'attarde en arrière,
Arrive et va toucher le bout de sa carrière,

Montrant qu'un bon esprit, sans se croire en prison,
Peut faire son chemin et garder la maison.
C'est un roi qui donna ces traits du fabuliste,
Des rois morts sur le trône il a fermé la liste.
Dans ce beau marbre blanc le ciseau de Laitier
Par ses ordres tailla le groupe tout entier.
Reconnaissants et fiers de si haute largesse,
Gens de Château-Thierry, montrez même sagesse :
Car ce roi, je le dis pour ma péroraison,
Lui donnant la statue, oublia la maison.
Tel est mon sentiment. On le dira sévère :
On n'en tiendra nul compte, et moi j'y persévère.
Mais quoi! l'enfant barbon, le vieillard ingénu,
Le Gaulois de moi seul sera donc méconnu?
J'oublirai donc ce vers plein d'une pitié juste
Qui protégea Fouquet contre un jaloux auguste,
Ce cri, noble rançon du conteur trop scabreux :
« Et c'est être innocent que d'être malheureux! »
J'ai parlé de cet homme, et je ne sais quel charme,
Rien qu'à rêver de lui, m'attendrit, me désarme,
Et ramène à ses droits mes esprits fourvoyés,
La Maison du Bonhomme! Oh! si vous m'y voyez,
Ne me dénoncez pas. Je suis l'humble poète,
Feuille que tout émeut; aussi, je le répète :
Bienheureux, bienheureux sont les riches d'esprit!
Leur opulence plait; le monde lui sourit;
Des pauvretés du cœur elle couvre la tache,
Et mieux qu'à la vertu la gloire s'y rattache.

L'Exposition florale de 1872

De festons renaissants Versailles se décore.
Le plus riant des arts vient essuyer nos pleurs.
Après tant de fléaux, nous saluons encore
La ville et le temple des fleurs.

Parfume ton haleine et pare ton visage,
Versailles; dans ces fleurs tu vois les premiers dons
D'une aurore propice, où le ciel, doux présage,
Donne avec ses faveurs des signes de pardons.

Car, devant ces trésors, on aime à reconnaître
Un retour de fortune. En tout temps, en tout lieu,
On sent que tant de grâce et d'éclat ne peut naître
Que d'un sourire du bon Dieu.

Patronnesses des fleurs, dignes femmes de France,
Venez, rendez plus beau ce beau jour de loisir.
Ajoutez un bouquet à vos croix d'ambulance;
Vous soulagiez les maux, présidez le plaisir.

Venez voir et juger des luttes plus sereines;
Dispensez à des fleurs le prix de la beauté.
Là-bas, sœurs des vaillants, couronnez ici, reines,
Le travail et la probité.

De moitié dans nos jeux, vous l'étiez dans nos larmes.
Nous, pour gagner le droit de porter vos couleurs,
Soyons grands dans la paix, fermes dans les alarmes,
Soyons dignes d'aimer les dames et les fleurs.

Si, n'ayant vu jamais d'occasion plus belle,
Ceux qui font refleurir le jardin de nos lois
Tentaient d'acclimater quelque plante nouvelle
Sous le beau soleil des Gaulois;

Savants horticulteurs, puisse leur industrie,
Des succès de la vôtre atteignant le niveau,
Comme vous aux jardins, donner à la Patrie
Et la joie et l'honneur d'un brillant renouveau!

Le Gâteau des Rois

A MONSIEUR ALEXANDRE COSNARD (1)

On ne croit plus au Christ, on ne veut plus de prêtres;
On ne croit plus aux rois, on ne veut plus de maîtres;
Les yeux qui vers le ciel daignent monter encor
Se refusent à voir l'étoile que les Mages
Suivaient, lorsqu'au Sauveur ils portaient leurs hommages,
Avec l'encens, la myrrhe et l'or.
On ne croit plus aux rois, même aux rois qu'une fève,
Au sein de la famille et parmi la gaîté,
Sans autre effusion que vins et cœurs, élève
A la suprême dignité.
Riche et pauvre ont fini de croire l'un à l'autre :
Plus de pieux chanteau prélevé sur le nôtre,
Qu'au nom de la Mère de Dieu,
Lazare, s'il passait, venait prendre en son lieu.
On a cessé de voir telle humble chambrière
Visiter dans un petit coin,
Non sans trouble, non sans prière,
La part d'un cher absent réservée avec soin;
Et la suivante, en butte aux fâcheuses doctrines,
Dénuée, elle aussi, de sentiment chrétien,
Ne croit plus qu'au savant qui ne croit plus à rien.
Pourtant nos pâtissiers font voir sous leurs vitrines
Maint disque feuilleté qui tente le couteau...
Le siècle, à tout le moins, croit encore au gâteau.

(1) Auteur d'une ballade normande : *Le Gâteau des Rois*.

ODES D'HORACE

TRADUITES EN VERS FRANÇAIS

Par M. ANQUETIL (1)

A Pyrrha, I, 5

Quel est donc, ô Pyrrha, ce frêle adolescent,
De parfums tout baigné, qui, sur ton lit de roses,
Dans la grotte charmante où le jour tu reposes,
T'enlace dans ses bras, si tendre et si pressant?

Pour qui ce nœud qui tient ta blonde chevelure?
Ces atours si coquets dans leur simplicité?
Ah! que de fois, pleurant sur ta duplicité,
Il maudira des dieux la faveur trop peu sûre!

Que de fois, à l'aspect des abîmes profonds
Soudain bouleversés par la sombre tempête,
Tandis que les autans mugiront sur sa tête,
Son cœur s'étonnera de ces retours si prompts;

Lui qui dans sa candeur te voit toujours aimante,
Toujours prête à répondre à ses jeunes désirs,
Et vogue sur la foi des inconstants zéphyrs!
Malheur aux passagers qu'abuse une eau dormante!

Pour moi, j'ai fait un vœu : sauvé des flots amers,
Lorsque ma nef sombrait dans tes ondes perfides,
J'ai pu suspendre enfin mes vêtements humides
Aux murs sacrés du dieu qui règne sur les mers.

(1) Ces pièces sont destinées à une nouvelle édition, entièrement refondue, de la traduction publiée en 1830, qui sera complétée par la traduction des *Œuvres morales* et de *l'Art poétique.* Cette publication sera prochaine... *si fata sinant.*

À Melpomène, IV, 3

Le favori sur qui tu daignas, Melpomène,
Au jour de sa naissance abaisser tes regards,
Du rude pugilat n'ira point dans l'arène
Courir les glorieux hasards;

Il ne déploîra point la pompe triomphale
Que décerne la Grèce aux vainqueurs de ses jeux,
Et ne rentrera point dans sa ville natale
Monté sur un char orgueilleux;

Le front ceint de lauriers et des peuples l'idole,
Fier d'avoir confondu l'insolence des rois,
Il ne suspendra point aux murs du Capitole
Les monuments de ses exploits;

Il chantera Tibur et ses riants ombrages,
Ses limpides ruisseaux, ses gazons toujours verts;
Sa lyre ennoblira sa mémoire, et les âges
Sans fin répèteront ses vers.

La reine des cités, de mes accents ravie,
Rome aux aimables chœurs des enfants d'Apollon
Daigne aujourd'hui m'adjoindre, et la maligne envie
Renonce à déchirer mon nom.

Vierge du Piérus, toi qui de l'Aonie,
Ta lyre d'or en main, réveilles les échos,
Qui du cygne à ton gré donnerais l'harmonie
Aux muets habitants des flots,

Si Rome accueille en moi le maître de sa lyre,
Si le passant s'arrête à regarder mes traits,
S'il est vrai que je plaise et qu'Apollon m'inspire,
Je ne le dois qu'à tes bienfaits.

A Postume, II, 14

Hélas! Postume, hélas! qu'ils vont vite les ans!
Et comme à retarder la vieillesse et ses rides,
A ralentir la mort et ses ailes rapides
De notre piété les vœux sont impuissants!

En vain offrirais-tu chaque jour de la vie
Trois cents taureaux au dieu qui régit les enfers;
L'impitoyable Orcus a-t-il brisé les fers
Du triple Géryon, du monstrueux Titye?

Il nous faudra voguer sur ces lacs noirs et froids,
Nous tous que de ses fruits daigne nourrir la terre;
De l'avare Achéron chacun naît tributaire,
L'opulent potentat, l'indigent villageois.

Vainement nous fuirons la sanglante Bellone
Et la mer d'Illyrie et son bruyant courroux;
De l'Auster empesté vainement craindrons-nous
La meurtrière atteinte au retour de l'automne;

Des marais stygiens il faudra voir les flots
Et les replis sans nombre où se tord le Cocyte,
Du traître Danaüs voir la race maudite,
Et Sisyphe puni d'un labeur sans repos.

Il te faudra quitter la terre et ta demeure
Et ta compagne aimée; et l'odieux cyprès
De ces arbres par toi cultivés à grands frais
Seul te suivra, fidèle à son maître d'une heure.

Un plus digne héritier consommera ces vins
Que gardent tes cent clés, et sablant ton Massique,
Arrosera gaîment ta riche mosaïque
D'un nectar qu'enviraient nos pontifes latins.

Horace et Lydie, III, 9

HORACE.

D'être ton favori quand je me faisais gloire,
De mes jeunes rivaux alors que de mes bras
Seul je pressais ton cou, ton épaule d'ivoire,
Le bonheur du grand Roi du mien n'approchait pas.

LYDIE.

Entre toutes par toi lorsque j'étais aimée,
Que Chloé n'avait point prévalu dans ton cœur,
Fière de toi, Lydie, en tous lieux renommée,
D'Ilia la Romaine éclipsait la splendeur.

HORACE.

Sur moi règne aujourd'hui Chloé, la jeune Thrace,
Qui du luth à sa voix sait mêler les accords;
Et je serais heureux de mourir en sa place,
Si la rançon devait suffire au dieu des morts.

LYDIE.

C'est le fils d'Ornytus aujourd'hui qui m'enflamme,
Un noble Thurien, Calaïs, mes amours;
Et s'il plaît au destin d'épargner sa chère âme,
Je veux mourir deux fois pour ménager ses jours.

HORACE.

Et pourtant si Vénus dans le vieil esclavage
Sous le vieux joug d'airain tous deux nous attirait?
De la blonde Chloé si je chassais l'image?
Si ma porte à Lydie encore se rouvrait?

LYDIE.

Il est plus beau qu'un astre, et toi plus irritable
Que la mer d'Adria; plus légère est ta foi
Que l'écorce du liége, et je me sens capable
D'être encore à la vie, à la mort avec toi.

LE CRUCIFIX

POÉSIE

Par M. ED. COURTEVILLE, membre titulaire.

Je l'aperçois encore au chevet de ma couche,
Entouré d'immortelle, orné de buis béni.
L'ingratitude humaine a contracté sa bouche,
Ses yeux mouillés de pleurs regardent l'infini.

Sur la tête du Christ la couronne d'épine
De traits sanguinolents a marqué ses sillons,
Déchirant ce front pur que le ciel illumine
Et que n'a pas courbé l'ouragan des affronts.

Les bras sont étendus sur le gibet infâme;
Des clous fixent au bois les mains qui bénissaient;
L'holocauste est complet, le corps a rendu l'âme,
Le Messie a sauvé ceux qui le trahissaient.

Reste en mon souvenir, ô crucifix d'ivoire
Que ma mère en priant me donna pour gardien;
Comme un fidèle ami, conserve à ma mémoire
Du Golgotha sanglant le mystère chrétien;

Dis à mes yeux hagards de compter les stigmates
Qui trouaient tes pieds nus sous le fer du bourreau;
Fais voir, noble victime, aux nations ingrates
La rénovation rallumant son flambeau.

Montre ton flanc ouvert aux sombres défaillances
Qui nous trouvent sans force au début du chemin ;
Dis-nous, Maître divin, le secret des souffrances
Qui torturaient hier et sauveront demain.

Entretiens nos enfans de ce lugubre drame
Où l'innocent devint la rançon du proscrit ;
Ravive dans nos sens cette divine flamme
Qui sauve par l'amour le cœur qui se flétrit.

Aplanis sous nos pas le chemin du Calvaire
Et descends jusqu'à nous des hauteurs de ton ciel ;
Sur notre obscurité fais planer la lumière,
Toi qu'ils ont abreuvé de vinaigre et de fiel.

La croyance s'en va, les passions fatales
Du vieux monde chrétien ont brisé le ressort ;
Et dans les champs du doute, effroyables dédales,
L'homme ne voit plus rien au-dessus de la mort.

Rédempteur éternel, vers toi ma voix s'écrie :
« Te reste-t-il encor, ô sublime martyr,
« Une goutte de sang pour sauver la patrie
« Et pour notre rachat un outrage à subir ? »

14 janvier 1874.

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er OCTOBRE 1874

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de Seine-et-Oise.
M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ancien maire et ancien conseiller général (1835).

— ANQUETIL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836).

1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, officier supérieur en retraite (1836).

1842. Victor LAMBINET, juge d'instruction (1841).

1849. Ad. FONTAINE, peintre d'histoire, professeur de dessin à l'École spéciale militaire (1847).

(1) La date qui suit le nom d'un membre titulaire ou associé indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1857. Eud. Soulié, conservateur des Galeries historiques (1856).

— Léon Bougleux, ancien juge au Tribunal de commerce (1847).

1858. Jeandel, avocat (1857).

1859. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis (1858).

1860. Aug. Montalant, chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— Auger, agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. Digard, avocat à la Cour d'appel.

1863. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au Lycée (1862).

— Edm. Chardon, rédacteur à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— Gueullette, attaché au Ministère des finances (1861).

— Th. Rudelle, substitut du Procureur de la République, à Melun (1861).

— Courteville, commissaire-priseur (1862).

1864. Noel, professeur de rhétorique au Lycée de Versailles.

1866. G. Doublet, Juge suppléant au Tribunal civil (1858).

1867. Thibierge, substitut du Procureur de la République, à Pontoise.

1868. Ch. Hueber, chef d'institution à Versailles (1866).

— Delerot, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1869. Ordinaire, professeur de rhétorique au Lycée (1868).

1872. Mercier, vérificateur des poids et mesures (1870).

— G. Haussmann, avocat au Tribunal de 1re instance (1870).

1873. Bérard-Varagnac, publiciste, à Paris (1872).

1874. Marcel Rodouan (1872).

— Ach. Taphanel, attaché à la Direction des études de l'Ecole militaire (1872).

— Desjardins, sous-chef au Ministère de l'Intérieur, section des Archives départementales (1873).

MM.

1874. ANTOINE, professeur d'histoire au Lycée (1872).
— Comte DE LOINVILLE, ancien préfet (1873).
— Abbé CHEVALLIER, curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1873).
— DE BARGHON FORT-RION, membre de la Société des Gens de lettres (1873).
— Capitaine BARTHELEMY, professeur d'art militaire à l'Ecole spéciale militaire (1873).
— JOUENNE, ancien receveur des domaines, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

1834. REMILLY, ancien maire, ancien membre des Assemblées législatives.
1844. FINOT, notaire.
1851. MARCHAND, ancien notaire.
1858. Henri LAMBERT, professeur de musique au Lycée.
1859. HOUSAY, agréé au Tribunal de commerce.
1860. Henri LAMBERT, avocat.
1862. BARBU, avoué, membre du Conseil général.
1863. DELAISTRE, professeur au Lycée.
1867. Félix LETOURNEUR.
1873. GAZO, inspecteur des contributions en retraite.
1874. Abbé GAUTHIER (1873), curé des Clayes.
— Henri CORDIER (1873).
— Léopold CERF, imprimeur, ancien élève de l'École normale supérieure (1873).

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1867. CICILE, ancien professeur d'anglais au Lycée.
— Victor BART, ancien commissaire-priseur.
1868. DE SAINT-VINCENT, chef de bataillon du génie, professeur à l'Ecole spéciale militaire.

MM.

1868. E. Delle, avoué près le Tribunal civil de première instance.

1872. Dutilleux, chef de division à la Préfecture.

— Brunet, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

1873. Blot, directeur du journal *l'Instruction publique.*

— Moreau, avocat au Tribunal de première instance.

— Moussoir.

— De Reiffenberg, membre de la Société des Gens de lettres.

1874. Jules Noirel.

— Comte de Guiry.

— Stopler, capitaine, professeur à l'Ecole militaire.

— Trabaud, membre de la Société de Géographie.

— Adrien Maquet, membre de la Société Archéologique de Rambouillet.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er mai 1873.

MM. D'Urclé, ancien titulaire, receveur particulier des finances, à Châteaubriant.

L'abbé Grosstéphan, curé de Bures.

Docteur Harmand, attaché à la dernière expédition scientifique en Cochinchine.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. X)

MM. Durand de Laur, président annuel ; — Cougny ; — Noel ; — Mercier ; — Fontaine ; — Delerot ; — Anquetil, secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES

Versailles. — Imp. E. Aubert.